



ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1875

QUATRIÈME SÉRIE

TOME III

*P. Philote
Archéol.*

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1875

QUATRIÈME SÉRIE

TOME III



*191323
10 | 3 | 24*

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCLXXVI

AS

162

1312

1875

COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1875.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.
JANVIER-FÉVRIER-MARS.

PRÉSIDENTE DE M. ALFRED MAURY.

SÉANCE DU VENDREDI 8 JANVIER¹.

L'Académie procède à la nomination d'un président et d'un vice-président pour l'année 1875.

M. ALFRED MAURY, vice-président, est nommé président.

M. NATALIS DE WAILLY est nommé vice-président.

M. JOURDAIN, avant de quitter le fauteuil, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en le nommant président et du concours qu'elle lui a prêté pendant cette présidence. Il lui en exprime toute sa reconnaissance et la prie de compter sur la sincérité de son dévouement.

M. ALF. MAURY, en prenant possession du fauteuil, dit à l'Académie « combien il est touché de l'honneur qu'elle lui fait. C'est un titre qu'il n'ambitionnait pas; il sentait trop, dit-il, son insuffisance. Avec une vue aussi affaiblie, il pourrait ne pas toujours donner la parole à qui la lui demanderait. Il a donc besoin de

¹ Voir au n° I la communication faite par M. Brunet de Presle dans la séance du 30 décembre 1874, sur *Deux inscriptions de Milo*.

l'indulgence de la Compagnie, et, l'an dernier, il eût refusé l'honneur qu'on lui faisait en l'appelant au bureau, si le vote de l'Académie ne l'eût en quelque sorte surpris. La bienveillance qu'elle lui a témoignée ne lui fera donc pas défaut, et il se rassure en voyant à ses côtés un de ses confrères les plus anciens, les plus versés dans les usages de l'Académie, et en trouvant d'ailleurs à suivre l'exemple que le président sortant lui a laissé.»

Sur la proposition de M. le Président, des remerciements sont votés à l'unanimité à M. Jourdain.

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie les estampages (n^{os} 301-350) d'inscriptions puniques trouvées à Carthage.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de la Commission de PRIX GOBERT. Sont élus : MM. Hauréau, Desnoyers, Heuzey, Perrot.

L'Académie procède ensuite au renouvellement de ses commissions annuelles, qui sont ainsi composées :

COMMISSION DES TRAVAUX LITTÉRAIRES : MM. Naudet, Guigniaut, Mohl, Laboulaye, Egger, de Longpérier, Ad. Regnier, Hauréau.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE : MM. de Sauley, de Longpérier, L. Renier, Delisle, Hauréau, Desnoyers, Jourdain, de Rozière.

COMMISSION DE L'ÉCOLE D'ATHÈNES : MM. Ravaisson, Brunet de Presle, Rossignol, Egger, de Longpérier, L. Renier, Waddington, Heuzey.

COMMISSION POUR ADMINISTRER LES PROPRIÉTÉS ET FONDS PARTICULIERS DE L'ACADÉMIE : MM. Mohl, Brunet de Presle.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie les ouvrages ou mémoires ci-après destinés à ses concours :

Pour le prix Bordin : Sur le sujet : *Étude philologique et critique du texte des œuvres de Sidoine Apollinaire*, deux mémoires, portant pour devises. le premier : *Emendaturus, si licuisset, eram* (Ovide); le second : *Librum plenum omniumque vario causarum, temporum personarumque congestu* (C. Soll. Apollin. Sidonii epistol. IX, 11).

Sur le sujet : *Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les*

inscriptions babyloniennes et assyriennes tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc. ; et tâcher d'arriver à constituer par le rapprochement de ces textes un panthéon assyrien.

Un seul mémoire portant pour épigraphe : *Indagator scientiæ, ipsi proximus est.*

Pour le prix Gobert : *Livre journal de Lazare Durand, marchand bijoutier ordinaire du roy, 1748-1758, précédé d'une étude sur le goût et sur le commerce des objets d'art au milieu du XVIII^e siècle*, par M. Louis Courajod (Paris, 1873, 2 vol. in-8°).

L'École royale des élèves protégés, précédée d'une étude sur le caractère de l'enseignement de l'art français aux différentes époques de son histoire, et suivie de documents sur l'école royale gratuite de dessin fondée par Bachelier, par le même (Paris, 1874, 1 vol. in-8°).

Le roi René, sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires, d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie, par M. Lecoy de la Marche (Paris, 1875, 2 vol. in-8°).

Extraits des comptes et mémoires du roi René, pour servir à l'histoire des arts au XV^e siècle, publiés d'après les originaux des Archives nationales, par le même (Paris, 1873, 1 vol. in-8°).

Pour le concours des Antiquités de la France : *Annibal en Gaule*, par M. J. Maissiat (Paris, 1874, 1 vol. in-8°).

Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale, par M. Boutiot (Troyes, Paris, 1870, 1872, 1873, 1875, 4 vol. in-8°).

La bienheureuse Alpais de Cudot et son biographe (manuscrit anonyme).

Les voies romaines de la Gaule, par M. Ragon (cahiers manuscrits).

SÉANCE DU VENDREDI 15 JANVIER.

M. le PRÉSIDENT fait connaître à l'Académie qu'elle vient de perdre un de ses membres, M. d'Avezac; perte malheureusement prévue depuis quelque temps, mais qui n'en laisse pas moins de regrets. Les funérailles devant avoir lieu demain, l'Académie, en

signe de deuil, doit, selon ses usages, s'abstenir de siéger. En conséquence, M. le Président déclare la séance levée.

SÉANCE DU VENDREDI 22 JANVIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet, de la part de M. de Sainte-Marie, cent cinquante estampages d'inscriptions néopuniques, nos 351 à 500.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

La famille de M. Jean-Achille Deville fait part de la mort de ce doyen des correspondants de l'Académie. M. le Secrétaire perpétuel est chargé de transmettre à Madame veuve Deville les regrets qu'inspire à l'Académie la perte d'un correspondant qui a si bien mérité de la science archéologique, et qui a plus d'une fois pris une part directe aux travaux de l'Académie.

Sont nommés membres de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix ordinaire : MM. Renau, de Slane, Defréremy et Derembourg ;

Membres de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix Bordin (*Étude sur Sidoine Apollinaire*) : MM. Naudet, Egger, Quicherat et Thurot ;

Membres de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix Bordin (*Panthéon assyrien*) : MM. de Saulcy, Mohl, de Longpérier, Derembourg ;

Membres de la Commission chargée d'examiner les ouvrages destinés au concours de numismatique : MM. de Saulcy, de la Saussaye, de Longpérier, Robert ;

Membres de la Commission du prix la Fons-Mélicocq : MM. P. Paris, Delisle, Hauréau et Deloche ;

Membres de la Commission du prix Stanislas Julien : MM. Mohl, Regnier, Dulaurier et Pavet de Courteille ;

Membres de la Commission du prix Fould : MM. de Saulcy, de Longpérier, Renan et Perrot.

M. PERROT, au nom de la Commission du prix Gobert, communique la liste des ouvrages admis au concours de l'année 1875.

(Voir les ouvrages adressés pour ce concours dans les séances du 30 décembre 1874 et du 8 janvier 1875.)

M. le comte DE VOGÜÉ lit un mémoire qui a pour titre : *Stèle de Yehawmelek, roi de Gebal*¹.

M. JOURDAIN commence la seconde lecture d'un mémoire sur *l'Astrologie au XIV^e siècle*.

SÉANCE DU VENDREDI 29 JANVIER.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie une lettre de M. Émile Burnouf, directeur de l'École d'Athènes, à laquelle sont jointes une note de M. Collignon, membre de cette École, et deux photographies d'un bas-relief récemment trouvé dans le lit de l'Ilissus.

Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

M. de Sainte-Marie, par une lettre du 12 janvier, demande à l'Académie s'il doit continuer ses fouilles d'après la méthode qu'il a jusqu'à présent suivie. Il annonce l'envoi de cent estampages cotés 501-600, lesquels ont été précédemment transmis par le Ministère.

Par une seconde lettre en date du 19 janvier, M. de Sainte-Marie annonce un nouvel envoi composé des estampages 601-700. Ces estampages, déposés sur le bureau, seront renvoyés à la Commission des inscriptions sémitiques, qui indiquera la réponse à faire à M. de Sainte-Marie.

M. Wilhorgne, avocat à Rouen, envoie, en vue d'un concours, un mémoire manuscrit intitulé : *Dactylographie nouvelle*.

Il sera répondu à l'auteur du mémoire que son travail ne rentre dans le cadre d'aucun des concours ouverts par l'Académie.

Le président de la Société de géographie fait savoir que l'ouverture de l'exposition géographique a été remise au 15 juillet, et l'ouverture de la session du congrès au 1^{er} août.

M. HAUBÉAU fait la seconde lecture de son mémoire *sur quelques maîtres du XIV^e siècle*.

¹ VOIR AUX COMMUNICATIONS, n^o II.

M. DURUY communique une note sur le *tribunus militum a populo*.

M. L. RENIER signale plusieurs inscriptions à l'appui de la thèse que soutient M. Duruy, et qui lui paraît constituer une véritable découverte dans le domaine de l'épigraphie.

M. le PRÉSIDENT invite M. Duruy à donner, dans une prochaine séance, une seconde lecture de son travail.

M. Victor Guérin commence une communication sur *les ruines de la ville de Césarée, en Palestine*.

SÉANCE DU VENDREDI 5 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie :

1° Les estampages n^{os} 701-800 des inscriptions découvertes à Carthage par M. de Sainte-Marie ;

2° Les estampages de trois inscriptions bilingues incrustées au musée Capitolin, à Rome, dans la muraille à gauche du cabinet fermé par une grille et dit d'Alexandre Sévère.

M. Amari a écrit à M. Renan à propos des illustrations de ces inscriptions, d'après les renseignements qui lui ont été donnés par M. Visconti jeune.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. le Ministre adresse en outre, de la part de M. Em. Burnouf, la description de deux statues de marbre découvertes en décembre 1874, dans les ruines d'Aptéra (Crète). Cette description est de M. Lyghounis, naguère ingénieur du Khédive.

M. le Ministre ajoute que M. Burnouf lui a fait savoir que le gérant du consulat de France à la Canée, M. de Vaux, devait lui envoyer les croquis des deux statues, calqués sur des photographies que possède le gouverneur Réouf-Pacha. M. Burnouf se propose de les transmettre à l'Académie.

M. le Sous-Secrétaire d'État des finances écrit à l'Académie pour lui demander de vouloir bien lui accorder, pour la bibliothèque du Ministère et ses archives, un exemplaire de la *Collection des ordonnances des Rois de France*, le double exemplaire que possédait cette bibliothèque ayant été perdu dans l'incendie de 1871.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Le Blanc, bibliothécaire de la ville de Vienne (Dauphiné), adresse un exemplaire de deux inscriptions dont il a récemment fait connaître la découverte à l'Académie. Il les a reconstruites, dit-il, afin que la Compagnie puisse les étudier, et principalement l'inscription : C. IVLIO. PACATIANO, dont il n'est nullement question dans l'histoire. Il ajoute à cet envoi son *Rapport sur les fouilles de 1874*, avec le plan; un exemplaire des planches publiées de l'*Album épigraphique du Musée de Vienne*, dont il adressera la suite. M. Le Blanc se propose de travailler bientôt à la reconstitution de la statue ainsi que des autres objets qui font partie de la même découverte, et d'en envoyer soit un dessin, soit une photographie. Il demande que l'Académie veuille bien lui accorder pour la bibliothèque de la ville plusieurs de ses publications, ainsi que le *Bulletin des Comptes rendus* dans lequel il sera fait mention de la découverte actuelle.

Les inscriptions sont renvoyées à M. L. Renier. M. Jourdain continue et achève la seconde lecture de son mémoire sur *l'Astrologie au XIV^e siècle*.

M. NAUDET fait la première lecture d'un mémoire sur le *Camp des Pérégrins*.

M. TH.-H. MARTIN commence la première lecture d'un mémoire intitulé : *Histoire des hypothèses astronomiques chez les Grecs et chez les Romains*.

SÉANCE DU VENDREDI 12 FÉVRIER.

Lecture est donnée du rapport du Secrétaire perpétuel sur les travaux des Commissions de publication pendant le second semestre de l'année 1874. Ce rapport sera imprimé et distribué à l'Académie¹.

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse, au nom de M. de Sainte-Marie, cent estampages cotés 801 à 901, et la copie d'une lettre relative à ces inscriptions, en date du 1^{er} février.

¹ Voir l'APPENDICE à la suite des Communications.

M. le baron de Dumast, correspondant de l'Académie à Nancy, envoie trois pièces relatives au congrès international des américanistes, dont la première session aura lieu à Nancy le 19 juillet 1875.

M. Th.-H. MARTIN continue la première lecture de son mémoire intitulé : *Histoire des hypothèses astronomiques chez les Grecs et chez les Romains*.

M. Edm. LE BLANT lit en communication un mémoire intitulé : *Les larmes de la prière*¹.

M. Guérin continue et achève sa communication sur *les ruines de la ville de Césarée, en Palestine*².

SÉANCE DU VENDREDI 19 FÉVRIER.

M. de Sainte-Marie envoie, à la date du 9 février, le procès-verbal des fouilles exécutées à Tunis, du 9 janvier au 6 février.

Pendant cette période, M. de Sainte-Marie a recueilli près de cent nouvelles inscriptions, ainsi que beaucoup de fragments de sculpture et d'architecture. A cet envoi sont joints cinquante estampages d'inscriptions cotés 902-950.

M. Ch. GIRARD, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, lit un mémoire dans lequel il examine l'opinion émise par M. Duruy sur le sens des mots *tribunus militum a populo*.

M. RAVAISSON met sous les yeux de l'Académie une photographie, exécutée d'après un plâtre, d'un vase funéraire découvert récemment en Attique. Ce plâtre a été envoyé au Musée du Louvre par M. Piat, habitant d'Athènes, auquel le vase appartient. Le vase est en marbre et de grande dimension. Il porte un bas-relief d'un très-beau style, qui doit être rapporté à la première moitié du IV^e siècle avant J.-C. « Ce bas-relief, dit M. Ravaisson, représente Mercure dans sa fonction de conducteur des âmes (psychopompe). Le dieu mène par la main une jeune femme au-dessus de laquelle est écrit son nom : *Myrrine*. En face de Mercure et de Myrrine trois autres personnages, un vieillard, un jeune homme,

¹ Voir aux COMMUNICATIONS, n° III.

² Voir aux COMMUNICATIONS, n° IV.

une jeune femme, qui forment certainement, comme le prouve la comparaison de nombreux monuments analogues, la famille de Myrrine. Ce bas-relief a été expliqué, ainsi que tous les monuments de ce genre, comme représentant la personne à laquelle il est consacré prenant congé des siens. Des attitudes mêmes et de l'expression des traits il ressort que Mercure n'*emmène* pas Myrrine en la séparant de sa famille, mais qu'au contraire il la lui *amène*. L'examen des attitudes et d'autres circonstances encore, dans les bas-reliefs et les peintures auxquelles on a donné généralement jusqu'à présent la dénomination de *scènes d'adieu*, et où M. Friedrichs et quelques autres antiquaires ont vu de simples *scènes de famille en cette vie*, démontre, ajoute M. Ravaisson, qu'il faut y voir également des *scènes de réunion dans une autre vie*, et ces monuments, ainsi compris, jettent un jour nouveau sur la plupart, sinon la presque totalité des monuments funéraires de l'antiquité, si diversement interprétés, à l'heure qu'il est, par l'archéologie. Sur un petit nombre de ces monuments, en Grèce et en Étrurie, les morts sont représentés sur un lit ou un char funèbre, entourés de personnages qui les honorent par les larmes, les parfums, les couronnes, etc.; sur quelques autres, où l'on a vu des *dépositions*, les morts sont transportés par des génies au séjour éternel; sur d'autres encore, Caron les mène à ce séjour; sur le plus grand nombre ils sont représentés dans ce séjour même, quelquefois occupés encore de ce qui les occupait sur la terre, presque toujours au repos et dans un état de félicité divine. Les formes de ces représentations sont diverses selon les temps et les lieux; le fond en est toujours et partout le même. Sauf quelques cas exceptionnels, appartenant à des époques basses, où les représentations typiques ont été détournées de leur signification par des inscriptions qui expriment les maximes d'une philosophie matérialiste opposée aux vieilles et publiques croyances, tous les monuments funéraires de l'antiquité ont pour objet d'exprimer la pensée de l'immortalité et de l'immortalité bienheureuse."

M. Du Châtellier, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, lit une note sur un vase en argent trouvé à Plomelin, près de Quimper, vase qui paraît dater du

xiv^e siècle, et à dû servir à donner la communion sous l'espèce du vin.

SÉANCE DU VENDREDI 26 FÉVRIER.

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse à l'Académie la liste des élèves de l'École des chartes qui ont obtenu le diplôme d'archiviste paléographe. Il adresse aussi, en rappelant la description faite par M. Lyghounis, et envoyée par M. Em. Bornouf, de deux statues découvertes en Crète, une lettre de M. de Vaux, gérant du consulat de France à la Canée, qui parle de cette même découverte et d'autres statues plus ou moins mutilées qu'il a lui-même vues à demi enfouées dans des décombres. M. de Vaux ajoute qu'en plusieurs autres points de l'île on pourrait retrouver sûrement des monuments antiques si des fouilles y étaient pratiquées.

M. de Sainte-Marie adresse à l'Académie la copie de plusieurs inscriptions néo-puniques provenant de la collection de feu l'abbé Bourgade.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Maissiat adresse à M. le Président un mémoire qu'il demande à lire devant l'Académie.

M. le PRÉSIDENT rappelle qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. d'Avezac.

L'Académie consultée décide qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement, et fixe au vendredi 12 mars l'examen des titres des candidats.

M. de Witte lit une *Note sur deux amphores panathénaïques* qui portent le nom de l'archonte Pythodilus (Olymp. cx1, 1, 336 ans avant notre ère), et il montre à l'Académie les dessins coloriés de ces deux amphores qui sont conservées au Musée Britannique¹.

M. DE LONGPÉRIER lit, au nom de M. Chabas, un mémoire sur un *Papyrus égyptien du Musée de Turin, contenant des formules magiques*².

¹ Voir AUX COMMUNICATIONS, n^o V.

² Voir AUX COMMUNICATIONS, n^o VI.

M. Bergaigne donne lecture d'un mémoire sur l'*Arithmétique mythologique du Rig-Véda*¹.

SÉANCE DU VENDREDI 5 MARS.

M. E. Desjardins écrit à l'Académie pour se porter candidat à la place d'académicien ordinaire vacante par la mort de M. d'Avezac.

M. CH. GIRAUD, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, continue la lecture du mémoire où il examine l'opinion émise par M. Duruy sur le sens des mots *tribunus militum à populo*.

M. NAUDET fait la seconde lecture de son Mémoire sur le *Camp des Pérégrins*.

SÉANCE DU VENDREDI 12 MARS.

M. le Ministre de l'Instruction publique transmet, de la part du directeur de l'École d'Athènes, quatre photographies représentant deux statues récemment trouvées à Aptéra, et des copies ou estampages d'inscriptions découvertes au pied de l'horloge d'Andronicos Cyrhessès. Ces copies ou estampages, dus à M. Collignon, membre de l'École française d'Athènes, sont renvoyés à la Commission compétente.

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse en outre cinquante estampages (nos 951-1000) d'inscriptions trouvées à Carthage par M. de Sainte-Marie. A l'envoi est jointe une lettre dans laquelle M. de Sainte-Marie annonce avoir appris que M. Euting possède une photographie de la grande pierre de M'deïna; il pense que M. Euting doit cette photographie à une indiscrétion, et il espère que ce savant sera assez galant homme pour ne pas se servir d'un document qui ne lui appartient pas.

Renvoi des estampages à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. le Secrétaire de l'Académie royale danoise des sciences et

¹ Voir aux COMMUNICATIONS, n° VII.

des lettres accuse réception de trois volumes de l'Académie des inscriptions (*Mémoires*, XXII et XXVIII, 1; *Savants étrangers*, 1^{re} série, VIII, 11).

Lecture est donnée des lettres par lesquelles MM. Boutaric, Bréal et E. Desjardins se portent candidats au fauteuil laissé vacant par la mort de M. d'Avezac.

L'Académie se forme en comité secret pour la discussion des titres de ces trois candidats. La séance redevient publique.

M. Edm. LE BLANT fait part à l'Académie, au nom de M. de Rossi, de la découverte que notre savant confrère a faite à Tor Marancia, de la catacombe de Domitilla, dans une propriété acquise par M^{sr} de Mérode afin d'y pratiquer des fouilles.

« Là, dit-il, furent ensevelis les fidèles de la famille des premiers empereurs Flaviens. Il importait de rencontrer, pour le montrer une fois de plus, quelque inscription d'époque antique portant un nom de cette race illustre. Les savantes recherches de notre confrère viennent d'obtenir ce résultat. Dans les galeries les plus anciennes qui avoisinent la basilique élevée autrefois sur ce lieu même, il vient de trouver une épitaphe grecque portant en beaux caractères du n^e siècle ces noms : *Flavius Sabinus et Titiana*, sa sœur; or, c'est, comme on le sait, de Flavius Sabinus, frère de Vespasien, qu'est issue la branche des chrétiens et des martyrs de cette noble famille; de plus, M. de Rossi est en mesure de démontrer par des preuves épigraphiques que Titiana lui appartient également

« Les corps de sainte Pétronille, des saints Nérée et Achillée avaient été ensevelis dans la catacombe de Domitille, et leurs noms se trouvent réunis dans ces mots d'un antique catalogue : *Cæmeterium Domitillæ, Nerei et Achillæi ad S. Petronillam, via Ardeatina*. Une inscription nous a donné le nom de Domitille comme possesseur du *prædium*; une fresque tout récemment découverte dans les nouvelles fouilles, et encore inédite, offre l'image de sainte Pétronille avec ces mots :

PETRO
NELLA
MART(yr)

Dès les premières recherches, on avait rencontré l'inscription métrique que le pape saint Damase composa pour le tombeau des saints Nérée et Achillée. Aucun élément de démonstration ne manque donc à l'habile et heureux antiquaire auquel nous devons cette série de découvertes. Une autre bonne fortune lui était encore réservée dans ces lieux qui semblent promettre des révélations sans nombre. Voici qu'une des colonnes qui, suivant la mode antique, supportaient le tabernacle de l'autel, est apparue ornée d'un bas-relief exécuté au iv^e siècle. Par une rencontre bien rare dans la série des monuments de l'Église primitive, la sculpture représente un martyr, celui du soldat Achillée dont le nom ACILLEVS est inscrit sur ce marbre même. Le supplice de son compagnon d'armes, saint Nérée, devait, sans aucun doute, être représenté sur une colonne parallèle qui n'a pas encore été retrouvée. Le Bulletin d'archéologie chrétienne de M. de Rossi nous renseignera plus amplement sur ces faits si pleins d'intérêt; mais, ajoute M. Le Blant, j'ai cru devoir présenter dès à présent à l'Académie, au nom de notre illustre confrère, un rapide aperçu des résultats qu'il a bien voulu me faire connaître. »

M. François Lenormant commence une communication sur l'existence de la *langue accadienne*.

SÉANCE DU VENDREDI 19 MARS.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Il est procédé à l'élection d'un membre ordinaire en remplacement de M. d'Avezac, décédé.

M. le PRÉSIDENT lit les articles du règlement relatifs à l'élection.

Il y a 37 membres présents. Majorité, 19.

Au premier tour, M. E. Desjardins obtient 15 voix; M. Bréal, 13; M. Boutaric, 9.

Au deuxième tour, M. Desjardins obtient 18 voix; M. Bréal, 14; M. Boutaric 4.

Au troisième tour, M. Desjardins obtient 22 voix; M. Bréal, 15.

M. E. Desjardins, ayant obtenu la pluralité absolue des suffrages, est proclamé élu par M. le Président. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique à l'Académie une lettre de M. Ém. Burnouf au Ministre de l'instruction publique, et la copie d'une lettre que le même M. Burnouf a écrite à M. le comte de Vogüé sur les fouilles d'Hissarlik.

Ces lettres ont été communiquées aujourd'hui même à la Commission de l'École d'Athènes qui était réunie, et il a été décidé que M. Perrot serait adjoint à M. Heuzey pour faire à la Commission des propositions relatives à ce qu'elles renferment. L'Académie sera saisie du rapport dont elles seront l'objet.

La même Commission, à laquelle avaient été renvoyées les photographies des statues d'Aptéra, du bas-relief trouvé dans le lit de l'Illissus et des inscriptions découvertes au pied de l'horloge d'Andronicos Cyrrhessès, a décidé que ces monuments pourraient être communiqués à une revue spéciale, afin d'assurer une publicité plus prompte et plus étendue aux communications que l'Académie reçoit de l'École d'Athènes.

M. Hucher envoie à l'Académie, en vue du concours des Antiquités de la France de 1876, son travail sur le *Jubé du cardinal Philippe de Luxembourg à la cathédrale du Mans* (le Mans, 1875, grand in-folio).

Renvoi à la Commission compétente.

M. Ch. GIRAUD, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, continue la lecture du mémoire où il examine l'opinion émise par M. Duruy sur le sens des mots *tribunus militum a populo*.

SÉANCE AVANCÉE AU MERCREDI 24 MARS.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL lit une lettre de M. Alb. Dumont, directeur de la succursale de l'École d'Athènes à Rome, sur les recherches confiées à M. Cledat et à M. l'abbé Duchesne dans la Bibliothèque du Vatican.

M. le bibliothécaire de la congrégation mékitariste de Saint-Lazare écrit à l'Académie pour lui demander de mettre à sa disposition, pour la bibliothèque qu'il dirige, les publications relatives aux *Assises de Jérusalem* et aux autres *Historiens des Croisades* (moins trois volumes des *Historiens occidentaux* qui ont déjà été octroyés à la bibliothèque de la communauté).

La Commission des travaux littéraires ayant donné un avis favorable, ces ouvrages lui sont accordés.

L'Académie procède à la désignation d'un lecteur pour la prochaine séance trimestrielle. M. Naudet est désigné pour lire son mémoire sur le *camp des Pérégrins*.

M. Ch. GIRAUD, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, achève la lecture du mémoire où il examine l'opinion émise par M. Duruy sur le sens des mots *tribunus militum a populo*.

Après cette lecture, M. Duruy prend la parole pour maintenir l'explication qu'il a donnée.

COMMUNICATIONS.

N° 1.

SUR DEUX INSCRIPTIONS DE MILO,

PAR M. BRUNET DE PRESLE.

Les questions soulevées récemment sur la Vénus de Milo, en ramenant l'attention sur les circonstances de la découverte, m'ont conduit à examiner les autres monuments sortis des mêmes fouilles et qui n'ont pas obtenu ce me semble, toute l'attention qu'ils méritaient. Je veux parler surtout des deux inscriptions grecques que l'on a déclaré n'avoir point de rapports avec la statue de Vénus et qui, après avoir été l'objet d'un examen superficiel, se sont depuis égarées ou perdues.

M. de Marcellus, dans ses *Souvenirs de l'Orient*, parle en ces termes d'une de ces inscriptions qu'il reproduit en note : « Sur un marbre de quatre pieds de longueur et de huit pouces de largeur étaient les lettres suivantes, qui ont paru ne se rapporter en rien à la statue. Cette inscription, en partie effacée, est restée à Milo :

ΔΑΚΧΕΟΣΣΑΤΙΟΥΥΠΟΓΥ...
...ΑΣΤΑΝΤΕΕΞΕΔΡΑ...
Ν ΚΑΙ ΤΟ
...ΕΡΜΑΙΗΡΑΚΛΕΙ

Il paraît cependant qu'elle fut rapportée par M. de Rivière lors de son passage à Milo et donnée au Louvre, car M. de Clarac indique dans la deuxième édition de son catalogue du Musée royal, sous le n° 802, et dans sa dissertation sur la statue de Milo (Paris, 1821), *ex pravo apographo*, dit Bœck, et plus correctement dans sa dissertation sur la Vénus de Milo.

Osann la reproduisit dans sa Sylloge n° 222, d'après la première copie de Clarac. M. Letronne la cite dans ses *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte* (Paris, 1823), dans un appendice sur le style elliptique des inscriptions. Après avoir cité des inscriptions où le verbe qui devait exprimer la construction ou la dédicace d'un monument est sous-entendu, M. Letronne ajoute : *Cet exemple nous fait voir comment on doit entendre l'inscription trouvée dans l'île de Milo, publiée et restituée par M. de Clarac.*

Βάκχιος Ἀτίου ὑπογυ[μνασιαρχήσ]ας τάν τε ἐξέδραν καί τὸ [πρό-
ναον] Ἑρμᾶ καὶ Ἡρακλεῖ.

Bacchius, fils d'Atius ou Attius, après avoir été sous-gymnasiarque, a fait construire cette exèdre et le [pronaos du temple] à Hermès et à Hercule.

L'inscription porte ΣΑΤΙΟΝ.

Je soupçonne que cette restitution, attribuée par M. Letronne à M. de Clarac, avait été suggérée à ce dernier par lui-même.

La restitution de ὑπογυμνασιαρχήσας, mot dont on a le commencement et la fin, est indubitable. Mais le mot πρόναον est purement conjectural et ne me paraît pas admissible.

Ce mot se rencontre plusieurs fois dans les inscriptions de l'Égypte que M. Letronne venait d'étudier. Le πρόναον, comme le πρόθυρον ou le πρόπυλον, désigne ces portiques placés au-devant des temples égyptiens et dont plusieurs avaient été construits ou réparés par les rois grecs. M. Letronne avait donc rétabli ce mot avec probabilité dans une de ses inscriptions d'Égypte.

Mais un pronaon serait un monument bien considérable pour être élevé par un sous-gymnasiarque à sa sortie de fonction. D'ailleurs, la place où a été trouvée l'inscription de Bacchios ne présente aucune trace d'un temple et d'un por-

tique. C'était, dit-on, une niche oblongue en partie creusée dans le roc. C'étaient probablement les restes de l'exedra mentionnée dans l'inscription.

Ce mot désigne, en effet, ces bancs semi-circulaires, soit couverts, soit à ciel ouvert, placés dans les dépendances extérieures d'un édifice et particulièrement d'un gymnase, où les bourgeois d'une ville et parfois les philosophes aimaient à se réunir pour causer en assistant aux exercices de la jeunesse. Il était donc naturel qu'un gymnasiarque fit construire une exèdre probablement près du gymnase auquel il avait présidé, et qu'il la dédiât à Hermès et à Héraclès, divinités protectrices des jeux gymniques, ou à Hermhéraclès, car ces deux noms sont quelquefois réunis en un : Ἑρμehρακλήης. La copie figurée de notre inscription porte ΕΡΜΑΙΗΡΑΚΛΕΙ sans jonction. Celle-ci a probablement été ajoutée d'après une autre inscription de Milo, n° 2431 du *Corpus*.

Les Hermès trouvés avec la Vénus et qui sont au musée du Louvre sous les nos 194, 195 et 209, étaient une décoration naturelle de l'exedra d'un gymnase.

Il reste donc à trouver quel est le mot effacé après καὶ τὸ... J'avais un instant pensé à *πλάκωμα*, le dallage. Quelquefois des particuliers se vantent dans une inscription d'avoir réparé le dallage d'un temple; mais le pavage d'une *exedra* ne mériterait pas d'être mentionné. D'ailleurs, ce mot doit être rejeté comme ΠΡΟΝΑΟΝ par une raison paléographique.

En effet, d'après la gravure qui est notre seul guide, après ΤΟ il y a un trait vertical incliné de droite à gauche : / . M. Fröhner a cru y voir un Λ, mais sans essayer de compléter le mot. Je ne connais pas de nom neutre commençant par un Λ qui puisse convenir ici. Mais ce trait peut également appartenir à un Α.

Je lis donc καὶ τὸ ᾗ[γαλμα] et la statue, et je rapporte ce mot à la statue de Vénus trouvée en ce lieu. On sait qu'ᾗ-

γαλμα désigne spécialement les statues de divinité; ἄγαλμα *semper decorum est*, dit Henri Estienne d'après les lexiques anciens.

On n'objectera pas que la dédicace à Hermhéraclès s'oppose à cette conjecture. M. Letronne a réuni un grand nombre d'exemples de statues de divinités consacrées dans le sanctuaire d'une divinité différente.

A l'époque où je crois pouvoir placer la dédicace de l'*exedra* par Bacchius, c'est-à-dire vers l'époque de la domination romaine, la Grèce avait été déjà le théâtre de bien des bouleversements physiques et politiques: bien des statues avaient été enlevées de leur place primitive et transportées dans d'autres lieux où elles étaient devenues une décoration plutôt que l'objet d'un culte religieux.

La statue de Vénus, dont la perfection indique une belle époque de l'art, porte des traces de fracture et de réparations antiques. Le temple ou le théâtre dans lequel la statue était placée primitivement avait peut-être été détruit par un tremblement de terre ou par tout autre accident, et la statue en partie brisée. Le champ où la statue a été découverte ne renferme pas les ruines d'un temple: il est à environ 500 pas du théâtre. C'est ce qui a été constaté lorsqu'après l'arrivée de la célèbre statue au Louvre, le roi de Bavière, propriétaire, depuis 1814, des ruines du théâtre de Milo, crut pouvoir réclamer ce chef-d'œuvre comme provenant de sa propriété.

Dans le même terrain fut trouvée, en 1827, par M. Xénos, une statue de marbre représentant un homme nu auquel manquaient la tête et les bras et qui portait une dédicace à Hermès et à Hercule :

ΕΠΙ ΑΝΑΞΟΠΑΤΗΡ ΚΑΙ ΙΟΛΔΕΛΦΟΣ ΟΝΟΜΑΡΧΟΣ
ΑΓΙΣ ΜΕΝ Η ΝΕΡΜΑΙΚΑΙ Η ΡΑΚΛΕΙ

(*Corp. insc. gr.* n° 2431. *Bullet. inst. arch. de Rome*, 1830.)

J'ignore ce qu'est devenue cette statue.

Dans le même lieu furent aussi trouvés à la même époque, et par le même M. Xénos, sept fragments de marbre appartenant à une autre statue, et une inscription qui fait connaître un sculpteur de Paros. *Antiphaeus, fils de Thrasonides.*

ΑΝΤΙΦΑΝΗΣ
ΘΡΑΣΩΝΙΔΟΥ
ΠΑΡΙΟΣΕΠΟΙΕΙ

(Raoul Rochette, lettre à M. Schorn. *Corpus inscript. grec.* n° 2435.)

Ces diverses découvertes furent signalées par M. Louis Brest, vice-consul à Milo, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique* de 1830.

Quant à la magnifique tête colossale d'Esculape, que M. Charles Lenormant vit, en 1829, dans la maison de M. Brest, et qui depuis a fait partie du musée de Blacas, d'où elle a passé dans le British Museum, elle a été trouvée, ainsi que les fragments de sept ou huit statuette d'Hygie et des *ex-rotto*, dans une grotte qui fut très-certainement un temple d'Esculape et d'Hygie, comme le constatent plusieurs inscriptions trouvées en ce lieu.

M. Lenormant, dans le premier volume des *Annales de correspondance archéologique de Rome* (p. 341), s'exprime ainsi au sujet de cette tête :

« Le mouvement de cette tête, légèrement inclinée en arrière, celui des yeux qui regardent en haut, et la surface inégale et raboteuse sur laquelle le monument repose, semblent indiquer plutôt un fragment de statue qu'un buste proprement dit. Il est pourtant certain que, dans la grotte où cette tête était enfouie, on n'a trouvé aucun fragment qui puisse se rapporter à la statue dont elle est présumée avoir fait partie. On a seulement découvert, à côté d'elle, une base cylindrique décorée

de sa plinthe et de sa cymaise, sur laquelle on lit l'inscription suivante en caractères du 1^{er} siècle de l'empire :

ΑΣΚΛΗΠΙΩΚΑΙ
ΥΓΕΙΑΘΙΕΡΕΥΣ
ΚΛΑΥΔΙΟΣΓΑΛΛΕΙΝΟΣ

« Ce qui est remarquable, c'est que les nombreux fragments de statuettes d'Hygie, de tablettes votives en marbre qu'on a trouvés dans le même sacellum, n'accusent pas une époque plus ancienne que l'inscription que nous venons de rapporter. Faudrait-il en conclure que la chapelle, dédiée par le prêtre Claudius Gallinus à Esculape, aurait été décorée par lui d'une tête appartenant à un monument détruit, reste précieux du siècle de Phidias et de Praxitèle ? »

On voit donc que la consécration, à l'époque romaine, de statues mutilées appartenant à la plus belle époque de l'art, ne serait pas un fait isolé à Milo, ce qui justifie la conjecture d'après laquelle je lis, sur l'inscription de Bacchios, le mot *ἀγαλμα*, et l'applique à la statue de Vénus, sans pour cela la faire descendre au temps de ce gymnasiarque.

Voyons maintenant si l'autre inscription, qui contient un nom d'artiste et qu'on avait un moment essayé de rapprocher du socle de la Vénus, peut encore fournir quelques renseignements sur le problème qui nous occupe.

M. de Marcellus, qui cite dans ses *Souvenirs d'Orient* l'inscription de Bacchios qu'il avait laissée à Milo, n'en mentionne pas d'autre. Était-elle comprise avec les trois Hermès parmi les fragments de marbre qui lui furent remis, ou M. de Rivière, à son passage à Milo, où il fit faire de nouvelles recherches dans le caveau d'où les autres marbres étaient sortis, l'a-t-il rapportée avec celle de Bacchios? Tout ce qu'on sait, c'est que, dans les premiers essais de restitution de la Vénus, ce fragment fut rapproché du socle, et l'inscription reproduite

dans le premier dessin par Debay. Depuis, elle fut mise de côté et a disparu. On a dit qu'elle avait été effacée à dessein parce qu'étant évidemment d'une époque postérieure aux successeurs d'Alexandre, elle contrariait l'opinion des savants qui attribuent à la statue de Vénus une antiquité supérieure; mais ayant été gravée et reproduite dans tous les ouvrages de Clarac, d'Osann, de Raoul Rochette, il n'y avait aucun intérêt à la faire disparaître, et il est plus naturel de penser que, dans l'atelier de réparation du Louvre, les sculpteurs, estimant qu'elle n'avait plus d'importance du moment qu'elle était copiée, s'en seront servis pour quelque restauration. Elle était, dit-on, d'un marbre moins fin que la statue, mais il suffit d'examiner le dessin de Debay pour voir que cette base est plus haute que celle de la statue, et ne peut s'y rapporter. Nous supposons qu'elle appartient à un des Hermès. C'est ce que nous tâcherons d'établir après avoir essayé de la restituer.

Nous mettons sous les yeux de l'Académie le livre de M. de Clarac. *Musée de sculpture, inscriptions grecques et romaines du musée du Louvre*. 1839.

— ΑΝΔΡΟΣΜΗΝΙΔΟΥ
ΑΝΤΙΟΧΕΥΣΑΠΟΜΑΙΑΝΔΡΟΥ
ΕΠΙΟΗΣΕΝ.

La dernière lettre de la première ligne, tracée en pointillé dans la gravure de M. de Clarac, était en partie brisée; on en a fait un Υ, ΜΗΝΙΔΟΥ. On a donc nommé le père de l'artiste *Ménidos*. Mais il n'y a pas d'autre exemple de ce nom. Il est probable que la lettre effacée est un Σ et qu'il faut lire ΜΗΝΙΔΟΣ. Le nom de Ménis n'est pas très-commun; il y en a cependant sept ou huit exemples, et entre autres dans une grande inscription d'Orchomène, publiée pour la première fois dans la géographie de Meletios, qui contient la liste des

artistes et poètes vainqueurs dans les *Χαριτήσια*, fêtes en l'honneur des Muses. (*Corp.* n° 1584.)

Οἶδε ἐνίκων τὸν ἀγῶνα τῶν Χαριτησίων.

Σαλπιζῆς Μήνις Ἀπολλωνίου Ἀντιοχέος ἀπὸ Μαιάνδρου.

Ménis, fils d'Apollonios d'Antioche du Méandre.

La coïncidence d'un nom peu commun et d'un ethnique également assez rare peut faire croire qu'elle se rapporte au même personnage.

Dans un savant commentaire, M. Boeckh établit, par le rapprochement de diverses circonstances, que cette inscription ne peut pas remonter plus haut que la 145^e olympiade, 200 av. J. C.

Le nom de l'artiste, fils de Ménis, dans notre inscription se termine en *ανδρος*. Pape, dans les prolégomènes de son lexique de noms propres, énumère quarante-six noms terminés en *ανδρος*. Mais la fracture permet de distinguer une barre horizontale qui peut être le reste d'un Σ ou d'un Ξ, ce qui restreint le nombre des noms entre lesquels on peut choisir. On s'est arrêté par conjecture à celui d'*Alexandros*. Mais ce trait peut convenir également à un E et je propose de lire *Κλέανδρος*. A la vérité on ne connaît pas jusqu'ici de sculpteur du nom de Cléandre; mais sur un bas-relief funéraire de notre musée du Louvre je trouve un *Cléandre fils de Ménis*, et cette seconde coïncidence vient ajouter quelque force au premier rapprochement. Ce bas-relief, qui représente un de ces banquets funèbres sur lesquels M. Albert Dumont a fait une intéressante étude, provient de la collection Choiseul. On ignore sa provenance. On a supposé qu'il vient d'Athènes, mais il est plus probable qu'il vient des îles où M. de Choiseul avait fait sa principale récolte d'antiquités. Il s'était arrêté à Milo qu'il décrit dans son voyage. Sous ce bas-relief on lit : *Διονύσιε Μήνιδος χαῖρε;* puis dans un angle : *Κλέανδρε*

Μήνιδος χαῖρε. Ces mots, dit M. Fröhner dans son catalogue, sont une addition à la première. En sorte qu'il ne serait pas impossible que le bas-relief fût l'œuvre de Cléandre pour son frère et que, lui-même étant mort plus tard, son nom eût été ajouté sur le même monument dont le style nous ramène aux temps voisins de l'époque romaine.

Il me reste à examiner quelle est la relation probable de l'inscription du fils de Ménis avec les divers monuments trouvés à Milo. Ce sera l'objet d'une seconde note.

Aujourd'hui je n'ai voulu qu'essayer de rétablir le texte des deux inscriptions mutilées et perdues. Quelle que soit l'appréciation que l'on porte du plus ou moins de probabilité de mes conjectures, elles mettront du moins en garde contre des restitutions qui pouvaient égarer. D'ailleurs, mon but, en faisant cette communication, est surtout de provoquer de nouvelles recherches sur le sol de Milo. Tracer l'histoire de cette île, relever sa topographie, indiquer l'emplacement des monuments qu'on y a découverts, suivre la trace de ceux qui sont répartis dans divers musées, serait, pour un membre de notre École d'Athènes, un sujet intéressant d'étude. Ou si M. de Vogüé pouvait prendre sur ses occupations diplomatiques le temps de visiter cette île, avec ce coup d'œil exercé de voyageur et d'archéologue, avec son crayon exact et facile, il pourrait, après avoir rétabli par ses recherches dans les archives de l'ambassade les faits relatifs à la statue de Vénus, préparer ou peut-être accomplir de nouvelles découvertes.

N° II.

STÈLE DE YEHAWMELEK, ROI DE GEBAL,
PAR LE COMTE DE VOGÜÉ.

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, pour la Commission des inscriptions sémitiques, la photographie et l'estampage

d'une stèle phénicienne qui a été découverte par M. Pérétié, et qui fait aujourd'hui partie du riche cabinet de M. L. de Clercq, député à l'Assemblée nationale.

Dans son trajet de Beyrouth à Paris, ce précieux monument s'est arrêté quelques jours à Constantinople, où j'ai pu le soumettre à un rapide examen : c'est le résultat de ce travail, nécessairement incomplet, que je viens communiquer à l'Académie.

La stèle a été trouvée près de Djebeïl, petite ville moderne qui a succédé à la Gebal biblique et à la Byblos gréco-romaine. Les détails complets me manquent encore sur les circonstances extérieures de la découverte, sur la nature des ruines qui ont été mises au jour. Je me réserve de revenir sur ce sujet quand des fouilles nouvelles et méthodiques auront permis de retrouver, autant que possible, les restes de l'édifice antique auquel appartenait notre monument. Cet édifice, le texte même de l'inscription l'indique clairement, était le célèbre temple de la déesse de Byblos, de l'amante éplorée d'Adonis. Guidé par l'aspect du terrain et par des considérations archéologiques habilement présentées, notre confrère, M. Renan, a pensé que ce sanctuaire devait se trouver sur la colline située au sud du château, et c'est là qu'il a cru en reconnaître les restes dans les fragments que ses fouilles ont exhumés. La nouvelle découverte confirme ces conjectures : il résulte en effet d'une lettre de M. Pérétié, insérée par M. Renan dans l'appendice de son grand ouvrage¹, que la stèle qui nous occupe a été trouvée sur ce même plateau, non loin des tranchées faites en 1860 par la mission de Phénicie. Deux fragments de lions d'un grand caractère ont été mis au jour en même temps : ils ont paru à M. Pérétié être de la même pierre, du même temps et avoir fait partie du

¹ *Mission de Phénicie*, p. 855; note à la page 176.

même ensemble que le monument dont nous allons entreprendre la description.

C'est, ainsi que le montre la planche ci-jointe, un parallépipède arrondi par le haut, ayant 1^m,13 de hauteur totale, 0^m,56 de largeur et une épaisseur qui varie de 0^m,23 à 0^m,26 ; il est taillé dans un bloc de calcaire emprunté aux carrières qui avoisinent la ville de Djebeïl ; cette matière grossière et poreuse a souffert des injures du temps : sa surface a été profondément attaquée, et de nombreuses inégalités se mêlant aux traits gravés dans la pierre rendent très-difficile l'étude des détails.

Sur la face antérieure un encadrement peu saillant dessine une tablette dont le champ est divisé en deux registres offrant, l'un une scène figurée gravée au trait, l'autre une inscription phénicienne de quinze lignes. Une cassure ancienne a brisé l'angle droit inférieur et fait disparaître le premier quart des six dernières lignes du texte.

La scène représentée dans le registre supérieur nous montre d'abord, sur la gauche du tableau, une déesse assise sur un trône et tournée à droite. Le style de la figure est absolument égyptien, soit comme lignes, soit comme procédé d'exécution : la déesse a le costume, la pose et les attributs d'une Isis-Hathor. Vêtue d'une longue robe qui épouse toutes les formes de son corps, les cheveux tombant carrément et retenus sur le front par un bandeau, elle porte sur la tête cette coiffure caractéristique composée d'un disque solaire flanqué de deux cornes de vache et posant sur un oiseau dont la queue se déploie sur sa nuque et dont la tête se dresse sur son front. Sa main droite est levée et ouverte en signe de protection et de bénédiction, sa main gauche tient un long sceptre de papyrus.

Devant la déesse est un roi debout offrant une libation. Quoique le faire de cette figure soit identiquement le même

que celui de la figure voisine, le style et le costume sont tout différents: ils n'ont rien d'égyptien: le personnage est vêtu comme un roi de Perse; il porte la barbe longue et frisée, la tiare basse et cylindrique, la longue tunique relevée dans la ceinture, tels qu'on les trouve sur les bas-reliefs de Persépolis, sur les pierres gravées et les médailles du temps des Achéménides. On remarquera surtout les plis caractéristiques de la tunique et la forme de la tiare, qui empêchent de confondre le costume perse avec le costume assyrien¹: les rois ninivites représentés dans les bas-reliefs de Khorsabad ou de Nimroud ont une tiare en forme de cône tronqué surmonté d'une pointe: leur tunique tombe naturellement, sans former cette draperie centrale de trois ou cinq plis; leur manteau, collé au corps, est fendu sur le côté pour le passage du bras. Le roi phénicien de notre stèle est donc vêtu comme un roi Achéménide, avec quelques petites nuances pourtant: ses cheveux ne sont pas frisés, des bandelettes pendent de sa tiare et son manteau est relevé sur les bras. Son bras droit est levé, la main étendue en signe de prière: le bras gauche est dirigé vers la déesse, et la main, ouverte horizontalement, supporte une coupe basse dont l'anse, tournée du côté de la déesse, semble l'inviter à prendre le breuvage sacré qui lui est offert.

Toute la scène est surmontée par le disque égyptien, dont les ailes inclinées épousent le contour arrondi de la stèle: le globe central et les deux *ureus* qui le flanquaient étaient en métal: ils ont disparu: mais on reconnaît aisément la forme de l'encastrement primitif et les trous des clous qui fixaient à la pierre la partie métallique du symbole solaire: les traits incisés en éventail sous le contour du disque figurent une queue d'oiseau éployée, appendice assez rare dans les bas-reliefs égyptiens, mais qui accompagne d'ordinaire les imita-

¹ Comparez Botta, *le Monument de Ninive*, pl. 12 et 14, avec Coste et Flandin, pl. 164 et suiv.

tions du disque ailé égyptien qui se trouvent sur les monuments de la Phénicie, de l'Assyrie et même de la Perse.

Au-dessus du disque en métal se trouvait primitivement un autre ornement également en métal, et qui était fixé sur l'encadrement à l'aide d'un goujon qui a fait éclater la pierre, mais dont le trou est toujours visible.

L'inscription qui occupe le registre inférieur de la stèle se compose de quinze lignes d'une écriture assez soignée. Malheureusement les accidents de la pierre en rendent la lecture fort difficile : j'ai dû renoncer à déchiffrer de nombreux passages, et c'est avec une certaine hésitation que je propose la transcription et la traduction suivantes :

TRANSCRIPTION.

אנך יחומלך מלך גבל בן יחדבעל בנבן-ארמלך מלך	1
גבל אש פעלתן הרבת בעלת-גבל בן [מ]לכת על גבל וקרא אנך	2
את-רבותי בעלת-גבל ופעל אנך לרבותי בעלת	3
גבל המזבח נחשת זן אש בן [חצר] ז והפתח חרץ זן אש	4
על-פן-פתח זוט. רת חרץ אש בתך האבן אש על פתח חרץ זן	5
והערכת זא ועמדה ו אש עליהם ומספנתה פעל אנך	6
יחומלך מלך גבל לרבותי בעלת-גבל ומאש קראת את-רבותי	7
בעלת-גבל ושמע קל ופעל לי נעם תברך בעלת-גבל ק [ש]ת יחוט [לך]	8
מלך גבל ותחזו ותארך ימו ושנהו על גבל במלך צדק [ת] ותתן	9
[לו הרבת ב]עלת-גבל	10
. לממלכת פעלת . א . תעלנו	11
[פת]ח חרץ זן פעלת ערכת ז אש בעלת	12
[גבל] על מל א מצב להשתש ת	13
. זו לח פעלת מ	14
. הרבת בעלת-גבל ת רמה את זרעו	15

TRADUCTION.

Je suis Yehawmelek, roi de Gebal, fils de Yahdibaal, petit-fils de Urimelek, roi de Gebal, race royale que la dame Baalath-Gebal a établie sur Gebal.

J'invoque ma dame Baalath-Gebal et j'offre à ma dame Baalath-Gebal cet autel de bronze qui est dans [l'enceinte] et cette porte sculptée qui est en face de l'entrée, et le d'or qui est au milieu de la pierre qui est sur cette porte sculptée et ce portique, avec ses colonnes, l'[architrave] qui est sur elles (les colonnes) et son toit, que j'ai fait construire, moi, Yehawmelek, roi de Gebal, pour ma dame Baalath-Gebal; car, lorsque j'ai invoqué ma dame Baalath-Gebal, elle a écouté ma prière et m'a fait du bien.

Que la Baalath-Gebal bénisse l'arc (?) de Yehawmelek, roi de Gebal; qu'elle conserve sa vie, qu'elle prolonge ses jours et ses années sur Gebal dans un règne de justice, et que la dame Baalath-Gebal lui donne . . .
 à la race royale
 cette porte sculptée, l'œuvre de cette construction [que j'ai dédiée] à ma dame Baalath [Gebal].

 et que la dame Baalath-Gebal le lui et sa postérité.

Je ne saurais fatiguer l'Académie de la discussion de chacun des mots; je me bornerai à quelques rapides réflexions sur les principaux passages.

L'inscription débute comme celle de Mésha, roi de Moab, comme la seconde partie de celle d'Eshmunazar, roi de Sidon, comme le célèbre chapitre xx de l'Exode, par le pronom de la première personne pris dans le sens de *Ego sum*.

יהומלך *Yehawmelek*, nom correspondant à l'hébreu יְהוָאֵל = יְהִיאֵל, *quem Deus vivum servat*, composé du nom divin מֶלֶךְ « le roi, » dans le sens de seigneur suprême, et du verbe הוה = היה au hiphil. Nous retrouverons encore, dans la suite de cette inscription, ce même verbe הוה *rivero* écrit de même.

יהדבאל *Yahdibaal*, nom composé avec le nom divin בַּאֵל

comme l'hébreu יָהוָה יִצְחָק , *quem Deus gaudio afficit*, avec le mot *El*. La distinction des *daleth* et des *resch* n'étant pas facile à faire dans un texte aussi mal conservé, il est possible que le nom soit *Yahribaal*; je crois pourtant que la troisième lettre est un peu plus courte que ne le serait un *resch*.

בִּנְבֵן *nepos*. Il est évident que ce mot se rapporte à l'auteur de l'inscription, au roi Yehawmelek qui désigne successivement le nom de son père et celui de son grand-père. En hébreu, cette locution ne serait pas admise, et le mot qui indique un degré quelconque de filiation se rapporte ordinairement au nom qui le précède immédiatement. En phénicien il en était autrement, et cet exemple incontestable nous permet de trancher un différend qui s'était élevé au sujet d'un passage de l'inscription d'Eshmunazar (ligne 14), où le même mot בִּנְבֵן est employé dans le même sens, et où certains commentateurs, se fondant sur l'hébreu, ont refusé de lui reconnaître cette signification.

אֲרִימֶלֶךְ *Urimelek*, nom du grand-père de notre roi: correspondant à l'hébreu אֲרִימֶלֶךְ , *flamma Dei*. Cette lecture suppose que la seconde lettre du nom soit un *resch*; mais je reconnais que l'on peut aussi légitimement y voir un *daleth*; dans ce cas, le nom devrait se lire *Adommelek*, et devrait être considéré comme une contraction pour אֲדֹמְמֶלֶךְ , nom correspondant à l'hébreu אֲדֹמֵי הוָה *Adomiahou*, *Dominus meus est Iehovah*. Nous avons déjà signalé une contraction ou assimilation analogue dans l'inscription de Lapithos, et la Bible nous en offre une de même nature dans le nom propre אֲדֹמִירָם = אֲדֹמִירָם . Je me suis décidé pour la lecture *Urimelek*, parce que ce nom est celui d'un roi de Gebal qui régnait au moment de l'invasion de Sennachérib, vers l'an 700. M. F. Lenormant¹ a découvert ce personnage sur le prisme où le conquérant assyrien

¹ *Premières civilisations, etc.* II, «Travail sur Mérodach Baladan,» Prisme de Sennachérib, col. 2, l. 50.

énumère ses conquêtes : il lit *Urmilik* les groupes cunéiformes qui composent son nom : il est certain que le mot phénicien ainsi transcrit par le scribe assyrien s'écrivait ארמילך, comme le nom qui figure sur notre stèle : c'est une induction en faveur de notre lecture, à cause de la tendance, commune à toutes les dynasties, à adopter certains noms propres et à les reproduire souvent. Je ne vais pourtant pas jusqu'à considérer le vaincu de Sennachérib et le roi de notre stèle comme un seul et même personnage : si le grand-père de Yehawmelek avait régné en 700 avant J. C., lui-même aurait occupé le trône au plus tard vers l'an 650, date qui est contredite par la forme perse de son costume et les caractères paléographiques de son inscription.

Ligne 2. Pour traduire ce passage ainsi que je l'ai fait, il faut considérer פעלהן comme la troisième personne féminin du prétérit suivie du suffixe singulier ou pluriel ך pour ה ou ה־ : l'un et l'autre se rencontrent déjà dans les inscriptions antérieures.

A première vue il eût semblé plus naturel de considérer פעלה comme la première personne du singulier du prétérit kal et de rapporter ce verbe au roi, sujet de toute la phrase ; le mot que je lis ממלכה pouvant aussi bien se lire המלכה « celle qui règne, » la phrase se traduirait alors : « Je suis Yehawmelek, etc. . . . qui ai fait le de Baalath-Gebal, celle qui règne sur Gebal. » Dans cette hypothèse, le groupe גהרבת devient une énigme, et, n'osant le traduire par « le temple, » je me trouve conduit à rejeter toute l'interprétation et à m'en tenir au système que j'ai adopté.

בעלה-גבל *Baalath-Gebal*, proprement *Domina Gebal*. Formation féminine analogue aux formations masculines *Baal-tsour*, *Baal-tsidon*, *Baal-tars*. . . que les inscriptions nous ont déjà fournies. C'est la première fois qu'elle apparaît dans un texte original. On ne la connaissait que par les transcriptions

grecques Βααλτίς, Βῆλθις. Βλάττα, noms par lesquels les auteurs grecs ont désigné la déesse de Byblos, identifiée par eux tantôt avec Aphrodite, tantôt avec Héra ou Dione.

ךָ אָרָא אֵי Et *invocans ego*. C'est, si je ne me trompe, la première fois que dans un texte phénicien on rencontre cette tournure essentiellement hébraïque qui consiste à exprimer le présent de l'indicatif par le participe présent et le pronom personnel. Cette forme grammaticale se trouve trois fois dans cette inscription, lignes 2, 3 et 6.

Ligne 3. אֵה־רַבְּהִי. La particule de l'accusatif est, dans tout le cours de l'inscription, orthographiée אֵה et non אֵיה, comme dans tous les textes phéniciens découverts jusqu'ici.

Ligne 4. La particule ׀ est deux fois encadrée de telle façon qu'il me paraît impossible de ne pas l'isoler et de ne pas admettre son existence. C'est une forme nouvelle du pronom démonstratif, qui tient le milieu entre le הֵ hébraïque et le הָ, דְּנָה, araméen. Il suit ici, chaque fois, un substantif masculin. A la ligne 6, nous verrons de même la particule אֵי suivant un substantif féminin : il est difficile de ne pas la rapprocher à son tour du pronom féminin araméen אֵי qui ne diffère d'elle que par la prononciation des deux lettres si voisines l'une de l'autre, le ה et le ׀¹. Si nos conjectures sont fondées, il faudrait admettre l'emploi en phénicien d'un pronom démonstratif ׀ masculin, אֵי féminin, concurremment avec la forme commune ׀ et la forme plus rare אֵי que nous n'avons encore trouvée que dans les inscriptions de Citium. La ligne 12 du présent texte offre à la fois les deux formes ׀ et ׀, et il est probable qu'elles se trouvent également toutes les deux dans la ligne qui nous occupe en ce moment.

La lettre qui commence la lacune du milieu de la ligne

¹ On peut rapprocher de ce fait la forme אֵי que les monuments araméens (lion d'Abydos, papyrus et stèles d'Égypte, etc.) donnent à la particule que les portions araméennes de la Bible écrivent toujours אֵי.

paraît être un ה; on pourrait peut-être alors suppléer le mot *atrium*, place naturelle de l'« autel d'airain, » entre la porte proprement dite du sanctuaire et l'entrée extérieure.

הפתח הרץ. Le premier mot de ce groupe me paraît évident; il revient plusieurs fois dans le cours de l'inscription et ne peut désigner qu'une porte monumentale construite par les soins du roi de Byblos, devant l'entrée du temple de Baalath-Gebal, et destinée sans doute à donner accès dans l'atrium. Quant au second mot, il est fort embarrassant : la racine הרץ, si voisine de הרס et de הרש, a le sens initial de « gratter, tailler, » d'où une foule d'acceptions dérivées se rapportant à l'art de la sculpture, de la construction, y compris le sens « or » qui est attribué au substantif verbal הרוץ dans plusieurs passages de la Bible : cette dernière signification est celle qui semblerait devoir succéder le plus naturellement à la mention d'un autel d'airain ; mais d'un autre côté elle s'accorderait mal avec le reste de l'inscription qui me paraît s'appliquer plutôt à une porte de pierre, à une sorte de pylône ou de propylées précédant l'entrée du temple, qu'à des vantaux recouverts de métal. J'ai donc adopté le sens de « sculpté, » en considérant le mot הרץ comme un adjectif ou participe passé.

Ligne 5. Quoiqu'elle soit d'une lecture très-difficile, je crois être parvenu à déchiffrer cette ligne, sauf le quatrième mot dont je ne puis rien tirer, et qui semble être un terme d'architecture ou un mot liturgique; il désigne sans doute un ornement symbolique qui décorait la pierre אבן qui servait de couronnement à la porte monumentale; peut-être était-ce le disque ailé qui occupe d'ordinaire cette place dans les temples égyptiens et que les ruines d'Omm-el-Awamid¹ nous ont montré affecté au même usage dans un monument phénicien : un même disque en métal ayant été incrusté au sommet de notre stèle,

¹ Voyez en outre les exemples recueillis par M. Renan, *Mission de Phénicie*, p. 158, 366, pl. XXXII.

celui qui décorait le linteau de la porte, dans notre hypothèse, pouvait avoir été fait par le même procédé, ce qui me conduit ici à adopter pour le mot חרץ le sens de « or. »

Ligne 6. ערכה. Ce mot qui se trouve aussi à la ligne 12 me paraît correspondre aux mots hébreux ערך מערכה qui sont employés dans la Bible avec le sens de *dispositio, strues, ordo*, et qui s'appliquent plus, il est vrai, à l'ordonnance d'une armée, d'une cérémonie religieuse, d'un sacrifice, qu'à celle d'une construction bâtie; néanmoins je pense qu'on peut étendre cette acception à une ordonnance de colonnes, de portiques que le contexte associe à l'objet désigné par le mot en question: ce sont sans doute des propylées qui accompagnaient la porte monumentale bâtie par le roi, et l'autel d'airain consacré par lui devant le temple de Baalath-Gebal.

עמדה = עמודיה *columnas ejus*. Le suffixe féminin se rapporte au mot féminin ערכה qui désigne le monument auquel appartiennent les colonnes.

Le mot qui suit est effacé: il désignait sans doute les architraves et les charpentes posées sur les colonnes, et recouvertes à leur tour par le toit. On peut lire dans les six premiers versets du chapitre VII du III^e livre des Rois, consacrés à la description du palais de Salomon, une succession analogue: « sur les colonnes » אֶל־הָעֲמֻדִים sont posées « des architraves » שִׁקְפִים, « des poutres » כְּרִתוֹת, « des charpentes » צְלֵעַת, et par-dessus le tout « le toit » סָפֵן. Notre texte peut être rapproché de cette énumération: le mot qui manque est peut-être un de ceux qui précèdent. Quant au mot « toit, » il est rendu par une expression analogue à celle du texte biblique, מספנת, féminin régulièrement formé du verbe ספן *texit*.

Ce mot est suivi d'une seconde mention du roi qui termine l'énumération de ses œuvres architecturales.

La phrase qui vient ensuite explique la munificence du donateur par sa reconnaissance pour les bienfaits de la déesse.

Elle ne présente pas de difficultés d'interprétation. Je me bornerai aux remarques suivantes.

Ligne 7. מאש, expression correspondant à l'hébreu מאשר, *eo quod, quia*.

קרא, première personne singulier du parfait de קרא, *invocavit, clamavit*.

Ligne 8. Les verbes שמע, פעל sont au féminin par suppression de la quiescente finale ה.

נעם, employé dans le sens de טוב, comme dans les inscriptions d'Omm-el-Awamid et de Lapithos.

הברך, deuxième personne féminin du futur de ברך, *benedicere*, avec le sens optatif. Ce mot commence une nouvelle phrase où le roi Yehawmelek parle de lui à la troisième personne et énumère les vœux qui sont adressés à la déesse.

קשה, *arcus* : ce mot est d'une lecture fort douteuse. Il serait pris ici au figuré avec le sens de *potentia*, qu'il a parfois en hébreu.

Ligne 9. הִתְּנוּ *vivum conservet eum*, troisième personne féminin du futur hiphil du verbe הָנָה *vivere*, inusité en hébreu où la forme הָנָה a prévalu. Certains exemples prouvent pourtant que la forme הוּה a également existé dans le langage primitif des Hébreux : le plus connu est le nom de la première femme הוּה «Ève» qui a le sens de *vita*. Mon savant confrère, M. Derenbourg, me signale aussi dans le quatrième chapitre de la Genèse, verset 18, le nom d'un même personnage écrit à la fois מַחַיִּיאֵל et מַחַוִּיאֵל, *Mehayiael* et *Mehaviael*, double orthographe qui indique, à une certaine époque, l'usage simultané des deux formes ; en phénicien les deux formes ont également existé et paraissent avoir eu, suivant les localités, des destinées diverses : à Byblos, à l'époque de notre stèle, la forme הוּה dominait ; nous l'avons trouvée en composition dans le nom propre Yehawmelek, au commencement de l'inscription ; elle est encore plus claire dans cette ligne, si c'est possible.

A Cypre, deux siècles plus tard, les inscriptions ne nous donnent que la forme היה.

On remarquera que le suffixe de la troisième personne masculine qui est attaché à ce verbe ainsi qu'aux substantifs qui suivent est ך : il apparaît pour la première fois dans un texte phénicien et est essentiellement hébraïque; nous le retrouverons dans le dernier mot de la dernière ligne de notre inscription.

תִּצְרַךְ, troisième personne féminin futur du hiphil de צָרַךְ; l'expression הָאָה יָמֵיךְ, *vitam prorogare*, suivie de la préposition עַל, comme dans notre texte, est très-fréquente dans la Bible. (Voy. surtout Deut. xvii, 20.)

Les cinq lignes qui suivent sont très-mutilées, et il est difficile de relier entre eux les quelques mots isolés que je suis parvenu à déchiffrer. On remarquera que ces mots reproduisent des expressions déjà contenues dans la première partie de l'inscription : la ligne 12 notamment paraît renfermer une nouvelle énumération des œuvres du roi; le mot פִּלְלָה semble y jouer le rôle d'un substantif verbal, avec le sens de *opus* : quant à la ligne 15, elle contient une nouvelle invocation adressée à la déesse, pour recommander soit à sa protection, soit à sa vengeance, un personnage, אַת זְרַעו *cum posteritate ejus*. S'agit-il encore ici du roi? Je ne le crois pas; la seconde énumération de ses œuvres serait difficile à expliquer si elle ne se liait pas à une formule d'imprécation contre le profanateur qui voudrait les détruire. Je pense donc que le sens général des cinq dernières lignes est le suivant : « Si quelqu'un détruit « cette porte sculptée et l'œuvre de ces propylées que j'ai cons- « truits pour la déesse, qu'elle le maudisse et le fasse disparaître « lui et sa postérité! »

En résumé, le texte qui précède, quelque mutilé qu'il soit, offre un certain intérêt à cause des mots nouveaux qu'il renferme et surtout à cause des formes grammaticales qui y sont

plus nombreuses peut-être que dans aucune des inscriptions déjà découvertes jusqu'à présent.

Au point de vue de la paléographie, il confirme les règles générales que nous avons précédemment posées : le caractère de l'écriture est celui que nous avons appelé *sidonien* ; il se distingue pourtant du caractère type de l'inscription d'Eshmunazar par quelques particularités qui le rapprochent un peu de l'araméen primitif ; les lettres sont moins allongées, plus perpendiculaires, avec tendance à ouvrir les boucles ; la forme du *hé* est une sorte de compromis entre la forme « sidonienne » et la forme « araméenne primitive, » de même que le pronom démonstratif 𐤇 est un compromis entre l'araméen et l'hébreu ; il est difficile, en présence d'un monument qui a autant souffert, d'entrer dans l'examen approfondi des détails ; néanmoins je crois pouvoir dire que la paléographie seule assigne à notre stèle une date comprise entre le vi^e et le iv^e siècle avant notre ère, c'est-à-dire dans la période qui convient au costume perse porté par le roi Yehawmelek.

Au point de vue historique, ce texte nous fournit le nom de trois rois de cette dynastie de petits souverains qui continuaient, sous la suzeraineté du roi de Perse, comme sous la suzeraineté des rois d'Assyrie et d'Égypte, à garder le dépôt des traditions commerciales et religieuses de la vieille cité chananéenne. La numismatique nous a fait connaître les derniers noms de cette série, ceux des Og, des Azbaal, des Aïnel¹, dont les monnaies, déjà toutes empreintes d'hellénisme, font pressentir le prochain triomphe des armes grecques : Aïnel fut détrôné par Alexandre le Grand ; le groupe royal auquel il appartient vivait donc dans les premières années du iv^e siècle et les dernières du v^e siècle. Le groupe dont la stèle de Byblos nous révèle l'existence est nécessairement antérieur ; le faire

¹ Duc de Luynes, *Numism. des satrapies*.

tout égyptien du monument nous reporte à une époque voisine de la période de domination égyptienne, ou du moins à une époque où la tradition des procédés égyptiens avait à peine été altérée; d'autre part, le costume franchement perse du monarque phénicien abaisse nécessairement la date du monument jusqu'après la conquête de Cyrus : selon toute probabilité, c'est dans la première moitié du v^e siècle que vivaient Yehawmelek et les rejetons de cette antique race royale qui tenait ses droits de souveraineté de la déesse même, divinité éponyme de la cité, qui, au dire de Sanchoniathon, les tenait de Saturne.

Mais ce qui fait, à mes yeux, le principal intérêt de cette pierre, c'est d'être le premier monument original de ce mystérieux et célèbre culte dont les cérémonies fastueuses tenaient une si grande place dans les préoccupations religieuses de l'antiquité; c'est de nous donner, pour la première fois, le nom authentique et la représentation figurée de la déesse, de nous fournir quelques détails sur la disposition de son temple, de nous faire espérer la découverte de renseignements plus circonstanciés et plus complets.

Quant à son nom, l'inscription n'a fait que confirmer les conjectures de la science: les premiers savants qui se sont occupés de mythologie phénicienne avaient reconnu, dans la forme grecque du nom de la Vénus de Byblos, la forme féminine de *Baal*, du grand dieu des Phéniciens; je n'ai pas à revenir ici sur leurs essais, bien dépassés depuis par les travaux de nos contemporains, parmi lesquels il suffira de rappeler ceux qui siègent dans cette enceinte : moi-même, dans quelques pages dont l'Académie a bien voulu un jour accueillir la communication, j'ai touché à ce sujet, j'ai essayé de définir à l'aide des monuments le caractère de la déesse phénicienne, sorte d'hypostase féminine du dieu primordial, personnification de la force créatrice dans son rôle passif et conceptif,

subdivisée elle-même en une foule de divinités secondaires, qui, par leur association avec les *Baalim* ou subdivisions secondaires et locales de la puissance active, formaient des couples distincts, dont la dualité constituait une unité divine, reflet de l'unité primitive: j'ai essayé de démontrer par quel enchaînement d'idées le culte de ces divinités, compliqué de toutes les notions astronomiques et naturalistes introduites par la contemplation et l'adoration des phénomènes physiques, avait fini par aboutir aux monstrueuses orgies des fêtes d'Adonis et de la déesse de Byblos.

La présente inscription n'ajoute, sous ce rapport, aucun renseignement nouveau à ceux qui ont servi de base à nos recherches, si ce n'est peut-être qu'en associant le nom de la ville de Gebal à celui de Baalath elle nous montre la place que l'esprit de localité a tenue dans la création des mythes particuliers, et qu'elle nous permet d'appliquer aux divinités féminines la réflexion que nous avait suggérée l'étude du caractère des divinités mâles, à savoir, qu'en Phénicie le fractionnement de la puissance divine était plus géographique que philosophique, et que la personnalité des sanctuaires locaux avait, plus que la distinction des attributs divins, contribué à la création des divinités secondaires du Panthéon.

Le seul détail mythologique vraiment nouveau et intéressant que ce monument nous apporte, c'est la représentation figurée de la déesse. J'ai déjà dit qu'elle était absolument égyptienne, par le style, le costume, les attributs: ce fait n'a rien qui puisse nous surprendre. L'art phénicien, j'ai essayé de le démontrer ailleurs, n'a jamais rien créé d'original. Plus commerçants que penseurs, plus vulgarisateurs que créateurs, plus habiles ouvriers qu'artistes véritables, les Phéniciens se sont bornés à l'imitation servile des monuments de leurs voisins ou de leurs maîtres, soit qu'ils se contentassent d'appli-

quer à leurs propres croyances les formes et les symboles étrangers, soit qu'aux époques de transition ils aient fondu dans un ensemble hybride les emprunts faits à des écoles originales et nationales.

De toutes les influences qu'ils ont subies dans la haute antiquité, la plus longue, la plus puissante a été celle de l'Égypte. L'empreinte que dix siècles de domination directe ou indirecte leur avait imprimée était si profonde, qu'elle survécut à la chute de l'empire des pharaons et ne s'effaça jamais complètement, même lorsque le génie grec eut subjugué et transformé toutes choses. Le moment de la plus grande puissance égyptienne correspond précisément avec celui de la plus grande prospérité commerciale et financière de la Phénicie. C'est sous le règne incontesté des xviii^e et xix^e dynasties que Sidon, Arvad, Gebal, Tyr, virent successivement se fonder leur richesse, se développer leurs relations et leurs institutions. C'est évidemment pendant la même période que les grands centres religieux se créèrent, que les sanctuaires principaux, leurs légendes et leurs cultes se régularisèrent et reçurent leur organisation définitive. Les vieux symboles naturalistes et mystiques, les pierres coniques ou cubiques, les bétyles, les pierres lumineuses ou ardentes, ne suffisaient plus aux aspirations d'un peuple avide de manifestations moins abstraites et de spectacles plus sensibles. Lorsque, pour satisfaire à ce besoin, l'artiste et le prêtre voulurent offrir à la foule des symboles empruntés au monde visible, c'est sous le patronage artistique et hiératique de l'Égypte qu'ils travaillèrent. Tout en laissant les anciens types conserver, au fond de certains sanctuaires privilégiés, leur valeur mystérieuse et exceptionnelle, ils demandèrent à l'Égypte la savante et originale symbolique qu'elle avait créée. C'est ainsi que des figures de Ra, de Thoth, de Phtah, d'Osiris, servirent à représenter Baal, Eshmun, Tammouz, et que la

grande déesse de Gebal reçut les traits d'Isis. On conçoit que des détails dont l'adoption se rattachait aux souvenirs pour ainsi dire héroïques de la cité aient pris, aux yeux de tous, une importance particulière, une valeur traditionnelle; je ne puis m'empêcher de penser, en même temps, que le spectacle continu de ces formes égyptiennes dut influencer sur les idées, et c'est à une réaction du symbole sur le mythe, plus encore qu'à un enseignement sacerdotal, que je suis tenté d'attribuer l'étrange confusion qui, insensiblement, s'établit entre les croyances giblites et égyptiennes, entre la légende de Byblos et celle d'Abydos; elle était telle, sous l'empire romain¹, que le mythe si essentiellement égyptien de la lutte d'Osiris et de Typhon, de la mutilation d'Osiris et des pérégrinations d'Isis avait fini par se transporter des bords du Nil sur ceux du fleuve Adonis, au point que les femmes de Byblos pouvaient douter si leurs lamentations périodiques s'adressaient au souvenir de la mort du bienfaisant Osiris ou à celui de la fin tragique du chasseur libanais, et si leurs saintes prostitutions fêtaient la résurrection du Tammouz chananéen ou le réveil fécond du démiurge égyptien. La confusion des croyances n'avait d'égalé que la confusion d'idées qui avait transformé en de monstrueuses orgies les cérémonies primitivement destinées à célébrer la puissance et les bienfaits du Créateur.

A l'appui de ce qui précède, je citerai le curieux bas-relief découvert par M. Renan, non loin du lieu de provenance de notre stèle, et qui est figuré à la page 179 de son grand ou-

¹ Lucien, *Dea Syria*, 6, 7. — Plutarque, *Isis et Osiris*, XV, XVI. Le premier appelle le temple de Byblos *ἱερὸν Ἀφροδίτης*, le second *ἱερὸν Ἴσιδος*. Voyez aussi ce que Lucien dit de l'antiquité du temple de Byblos, de l'absence de statues dans les sanctuaires primitifs et de la part des Égyptiens, puis des Assyriens, dans l'éducation religieuse et artistique de la Phénicie; il signale même en Phénicie un temple tout à fait égyptien, et non assyrien : οὐκ Ἀσσύριον, ἀλλ' Αἰγύπτιον.

vrage¹. Il représente, suivant une note de M. de Rougé, un pharaon recevant l'accolade d'une déesse ayant les traits et les attributs d'une Isis ou d'une Hathor. Notre regretté confrère ajoute que ce fragment est sculpté sur un bloc de calcaire indigène. Les proportions des figures, et surtout les dimensions des hiéroglyphes qui les accompagnent, l'amènent à conclure qu'il provient ou d'une *porte*, ou d'une portion quelconque d'un édifice considérable, entièrement décoré par une main égyptienne, mais bâti en pierres du pays lui-même. Il ne se prononce pas sur la date du monument, tout en inclinant à penser qu'il est de l'époque saïte, et pose, sans la résoudre, la question de savoir si les pharaons, pendant leur longue domination, ont fait élever en Syrie des temples dans le style national. L'absence de preuves l'oblige à suspendre son jugement: mais il croit à l'existence, sur le sol même de la Phénicie, d'édifices purement égyptiens, et voudrait expliquer par ce fait l'influence égyptienne, si profondément empreinte dans les monuments phéniciens les plus anciens.

Si M. de Rougé avait connu la stèle qui nous occupe en ce moment, il eût été plus affirmatif dans ses conclusions; mais peut-être aussi eût-il reconnu avec nous que le style égyptien donné à une pierre d'origine syrienne n'implique pas toujours nécessairement l'intervention d'une main égyptienne, et que la déesse sculptée sur le bas-relief de Djebel peut aussi bien être une Baalath qu'une Isis. Quoi qu'il en soit, la découverte de M. Renan, rapprochée de celle de M. Pérétic, offre un véritable intérêt. Il me paraît évident que le bas-relief exhumé par notre savant confrère provient du temple même de la déesse de Gebal: sculpté à une époque où l'influence assyrienne ne s'était pas encore fait sentir, il faisait partie d'une construction élevée sans doute par les ordres

¹ *Mission de Phénicie*, p. 179, et pl. XX, n° 1.

d'un monarque égyptien, offrande de sa piété soit à sa déesse nationale, Isis, protectrice de son trône, soit plutôt à la déesse locale, dont la légende et le sanctuaire lui rappelaient par tant de côtés les cultes de la patrie. Que l'on adopte l'une ou l'autre explication, on devra reconnaître que la double découverte éclaire d'un jour tout nouveau les origines religieuses et artistiques de la Phénicie.

Le cachet égyptien imprimé aux représentations figurées des divinités phéniciennes ne s'effaça jamais complètement, même après les grandes transformations politiques et religieuses que subit la Syrie. Notre stèle nous montre, dans les premières années de la domination perse, la déesse de Gebal sous les traits absolus d'une Isis pharaonique. Les monuments nous manquent pour suivre, dans la période immédiatement subséquente, les lentes altérations du type primitif; mais ils nous permettent de constater la forme dernière qu'il revêtit avant de disparaître dans le naufrage final du paganisme. Les tombeaux des Phéniciens, devenus citoyens romains après avoir été sujets fidèles des monarchies macédoniennes, livrent journellement aux explorateurs modernes des monuments du culte transformé des sanctuaires de Sidon, d'Arvad ou de Byblos. C'est ainsi qu'est venue entre mes mains la statuette que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie, et qui représente la déesse de Gebal à l'époque gréco-romaine. L'attitude générale de la figure est celle d'une Aphrodite grecque; elle reproduit dans ses contours le type voluptueusement pudique créé et popularisé par Praxitèle. L'artiste phénicien qui l'a modelée, aussi stérile d'invention que ses devanciers, a copié le modèle hellénique comme ses ancêtres avaient copié le modèle égyptien, assyrien ou perse; mais, quoique grecque par son style et sa composition, notre statue rappelle, par ses détails, le prototype égyptien qui a présidé à la formation du mythe et à ses premières manifestations plastiques. Un vête-

ment couvre ses formes, comme la tunique qui voilait, sans les dissimuler, les charmes de la chaste Isis; sa coiffure est la traduction en langage grec des attributs accumulés sur la tête d'Isis, d'Hathor et de ses dérivés, par la symbolique étrange de l'antique Égypte. Je crois devoir la reproduire pour plus de clarté.



Un oiseau, sans doute une colombe, recouvre la chevelure divine de ses ailes et de sa queue déployées, semblable au vautour qui symbolisait la vertu maternelle sur la tête de la mère d'Horus; au-dessus de l'oiseau, un faisceau de sept *uræus* égyptiens sert d'attache au groupe compliqué qui couronne toute la composition.

Le disque encadré de longues cornes et posé sur les deux longues plumes royales d'Hathor est absolument égyptien; il symbolise les caractères sidéraux de la déesse. Au centre du cercle solaire on distingue des enroulements gravés au trait, dont la signification resterait douteuse si elle n'était donnée par des monuments d'une exécution plus soignée. La magni-

fique collection de M. de Clercq renferme plusieurs exemplaires de notre statuette, un entre autres, de dimensions plus considérables et d'un travail remarquable, où les détails sont rendus avec une grande finesse : le disque que je reproduis ici



porte un *uræus* en relief, dont notre figure est la traduction cursive. Dans cette même statuette le faisceau d'*uræus* qui sert d'attache à toute la coiffure est ciselé de manière à ne laisser aucun doute sur le caractère égyptien de ces petits animaux symboliques.

Quant aux deux appendices qui flanquent la coiffure à droite et à gauche, ils n'appartiennent pas au rituel égyptien, et je suis tenté d'y voir la figure de deux épis de blé, plutôt qu'une imitation lointaine des cornes d'Hathor faisant double emploi avec celles qui accompagnent le disque lunaire : si mon interprétation est fondée, ces deux épis symboliseraient les forces naturelles, la fécondité physique, dont la déesse phénicienne était aussi la personnification. Ce groupe résume donc, en langage figuré et sous une forme empruntée aux traditions égyptiennes, l'ensemble des attributs et des croyances qui composaient le mythe de la déesse de Byblos : placé sur la tête d'une statuette grecque, il nous empêche de confondre la divinité qu'elle voulait représenter avec toute autre Vénus gréco-romaine, et nous permet de lui restituer son véritable nom. Nous avons ainsi le dernier terme de la série des représentations figurées dont la stèle de Djebeïl nous a fait connaître le point de départ.

Tout en nous donnant ce précieux renseignement, notre

monument nous a fourni quelques indications sur la disposition même du temple : les termes de l'inscription, si nous les avons bien interprétés, nous permettent de penser que le sanctuaire proprement dit était entouré ou précédé d'un péribole, enceinte sacrée au centre de laquelle était un autel de bronze, et à laquelle on avait accès par une porte monumentale accompagnée de portiques à colonnes. Cette disposition est absolument celle qui est gravée sur le revers des monnaies de l'empereur Macrin frappées à Byblos. M. Renan¹ a reproduit deux de ces pièces et démontré qu'elles donnaient, avec la liberté d'allures propre au style numismatique, la figure du célèbre temple de la déesse. On y voit une cella contenant le simulacre de la divinité et précédée d'une vaste cour quadrangulaire entourée de portiques, avec une grande porte flanquée de trois colonnes ou pilastres de chaque côté. Au centre de cette enceinte s'élève une pyramide posée sur une base cubique.

Il est impossible de ne pas être frappé par le rapprochement de cette figure et de la description déduite du texte de l'inscription. S'il est difficile de croire que l'édifice construit ou complété par Yehawmelek ait traversé en entier, sans être détruit, les siècles agités qui ont séparé le roi phénicien de l'empereur romain, il est permis de penser que le temple contemporain de Macrin reproduisait, au moins dans son ensemble et dans quelques-uns de ses détails, le sanctuaire original. Sur ce point comme sur tout ce qui touche aux questions purement architecturales, il convient d'être sobre d'hypothèses et de n'asseoir son jugement que sur des faits matériels dûment constatés. Les fouilles de M. Renan, tout en mettant au jour de très-curieux fragments de sculpture², n'ont pas résolu la question. Des fouilles nouvelles peuvent seules la décider et

¹ *Mission de Phénicie*, p. 177.

² *Ibid.* p. 174 et suiv., pl. XX-XXV.

nous faire espérer la découverte des restes authentiques d'une construction phénicienne du v^e siècle avant notre ère; je voudrais qu'il me fût possible de mener à bien ce travail et de pouvoir compléter ainsi, par l'étude des monuments eux-mêmes, les renseignements déjà donnés par le texte de la stèle de Djebel.

L'étude des dimensions de notre stèle ne manque pas d'un certain intérêt : nous avons dit qu'elle avait 1^m.13 de haut sur 0^m.56 de large et 0^m.26 d'épaisseur.

Ces chiffres ne peuvent pas avoir une valeur absolue, car l'état de la pierre s'oppose à une évaluation rigoureuse : vrais à un demi-centimètre près, ils ne représentent pas plus exactement les mesures primitives intentionnelles, à cause de la grossièreté du travail; néanmoins ils suffisent pour déterminer l'unité à l'aide de laquelle le monument a été exécuté. Cette unité est la coudée royale d'Égypte de 0^m.525, divisée en 7 palmes de 4 doigts chacune. 15 palmes ou 60 doigts équivalent à 1^m.125; 30 doigts à 0^m.562, 14 doigts à 0^m.262. Ces nombres sont trop rapprochés de ceux que nous a donnés la mesure directe des trois dimensions du monument pour que la concordance ne soit pas admise. En appliquant cette même unité aux autres parties de la stèle, on trouve des quantités exprimées par des nombres entiers, ce qui confirme notre hypothèse, et par des nombres symboliques, ce qui reste dans les habitudes générales de l'antiquité.

Ainsi les deux dimensions principales sont représentées par les nombres 60 et 30, qui sont entre eux dans le rapport simple de 1 à 2, et qui de plus ont été très-recherchés à cause de leurs propriétés mathématiques : il suffit de rappeler ici que 60 est le produit des nombres 3, 4, 5, c'est-à-dire des trois éléments du triangle rectangle que, au dire de Plutarque¹,

¹ *De Isid. et Osirid.*

les Égyptiens appelaient le triangle *parfait*, comparant chacun de ses côtés à l'un des personnages de la triade divine; que 30 est la somme des quatre premiers carrés :

$$\begin{aligned} 60 &= 3 \times 4 \times 5, \\ 30 &= 1 + 2^2 + 3^2 + 4^2. \end{aligned}$$

« Numeri quadrati potentissimi ducuntur, » a dit Censorinus dans un passage souvent cité¹. Les anciens attachaient une aussi grande importance à l'usage des nombres impairs, surtout lorsque ceux-ci avaient eux-mêmes des propriétés spéciales. Ainsi le nombre 13 était très-recherché : c'est un nombre premier, somme de deux carrés $2^2 + 3^2$; il sert de base au tracé de la tablette intérieure de notre stèle; elle a en effet 26 doigts de largeur sur 52 de hauteur; sa forme théorique est celle d'un rectangle de 26 doigts sur 39, surmonté d'un cercle de 13 doigts de rayon : tous ces nombres sont des multiples de 13 et forment la série

$$\begin{aligned} 13 \times 1, \\ 13 \times 2, \\ 13 \times 3, \\ 13 \times 4. \end{aligned}$$

Il est impossible que ces rapports soient l'effet du hasard.

L'inscription a quinze lignes et occupe un espace d'une coudée de haut : elle a quatorze entre-lignes qui correspondent exactement aux divisions de la coudée en 7 palmes et 14 demi-palmes de 2 doigts chaque. Les deux traits qui surmontent l'inscription sont distants de 1 doigt, l'espace laissé libre après la dernière ligne est de 1 palme : l'ensemble du registre inférieur est donc égal à

$$1^r + 1^p + 1^d = 33^d = 11 \times 3.$$

¹ *Die natal.* XIV. Voir surtout les travaux de M. Aurès sur cette question.

Le registre supérieur, y compris l'ornement de cuivre qui couvrait le cadre, a en hauteur,

$$22^d = 11 \times 2.$$

Ces deux nombres sont dans le rapport de 2 à 3 et ont pour facteur commun 11, nombre impair et premier, non moins recherché que 7 et 13 par les architectes antiques.

Je ne veux pas pousser plus loin ces rapprochements : ils n'avaient d'autre but que de prouver la légitimité de notre hypothèse, de démontrer qu'à l'époque où notre stèle fut exécutée l'unité métrique employée par les Phéniciens était la coudée d'Égypte, et que sous ce rapport l'influence égyptienne n'avait pas été moindre que sous le rapport de l'art et de la mythologie.

N° III.

LES LARMES DE LA PRIÈRE.

PAR M. LE BLANT.

En présentant à l'Académie la photographie d'un sarcophage chrétien antique, M. Le Blant lit une note dont voici le résumé :

L'un des sarcophages de marbre sculpté que le musée d'Arles possède en si grand nombre présente un groupe inexplicable qui mérite d'appeler l'attention, car il paraît être la seule œuvre d'art qui rappelle un trait important des pratiques pieuses de nos pères. Aux pieds de Notre-Seigneur, assis et tenant en main le *volumen* sacré, deux personnages se prosternent, *jacent in oratione*, comme le disent les textes antiques. Telle est, sur d'autres tombes, l'humble attitude de Marthe devant Jésus ressuscitant Lazare; telle fut celle de l'empereur Théodose, admis pour la première fois dans l'église de Milan après son erime. Au-dessus de ces fidèles, et de chaque côté du Christ, deux autres hommes, s'inclinant devant lui, cou-

vrent des deux mains leurs yeux d'un linge flottant. Eux aussi prient, et, selon toute apparence, des pleurs accompagnent leur prière.

Rien en effet n'est plus fréquent, dans les textes anciens, que la mention des larmes versées en invoquant le Seigneur. C'était de Dieu même, enseignait-on, que venait le don précieux des pleurs, et leur effusion annonçait que l'on commençait à vivre de la vie parfaite. Le moyen âge, en cet endroit, avait gardé les pensers antiques, et saint Louis répétant les litanies parlait de cette « fontaine de larmes » que lui refusait, disait-il, la sécheresse de son cœur et qu'il n'osait demander à Dieu.

Les textes anciens nous font, pour ainsi dire, assister aux pieux exercices des premiers âges. Le chrétien se recueillait, s'isolait du monde extérieur et élevait son âme vers le ciel. Dans cette extase, qu'augmentait pour quelques-uns l'harmonie des chants sacrés, les larmes se produisaient, promptes ou lentes à venir, selon la nature de chacun. Lorsqu'elles avaient commencé à couler, c'était pour le fidèle une marque de l'assistance de Dieu, qui daignait le visiter. Il ne s'appartenait plus dès lors et ne devait pas se détourner de l'oraison tant que la source de ses pleurs demeurait ouverte. « Ne chantez pas d'hymne de joie dans un pareil moment, disaient les Pères, et n'allez pas parler théologie; cela ne pourrait que sécher vos yeux. » Les larmes seules, enseignait-on, étaient la marque d'une chaleureuse oraison : elles seules pouvaient y mener. « Mon cœur ne saurait s'attendrir, disait un ascète de la Syrie, si je ne pleure devant mon Dieu. » Quand les yeux du chrétien restaient secs, sa prière était incomplète; les larmes sans paroles valaient mieux que les paroles sans larmes; celles-ci ne pouvaient s'égarer, tandis que souvent les mots nous trahissent: saint Pierre avait pleuré en silence et le pardon était venu.

L'ingénieuse exégèse de saint Grégoire le Grand tirait du livre de Josué une démonstration inattendue de la nécessité des larmes. « Nous en trouvons, dit-il, une figure dans l'histoire d'Axa, fille de Caleb. » Elle s'était prise à soupirer, et son père lui dit : « Qu'avez-vous donc ? — Accordez-moi une grâce, répondit-elle : vous m'avez donné une terre exposée au midi et toute desséchée; donnez-m'en une autre que baignent les eaux. » « Ce sol arrosé qu'elle demande, poursuit le saint Père, c'est la grâce des larmes que doivent implorer nos gémissements. Plusieurs ont reçu des dons nombreux : la foi, la charité, l'amour de la justice; et les larmes leur manquent encore. Ceux-là, de même qu'Axa, ont une terre desséchée sous les feux du midi; le sol baigné des eaux leur manque; ils l'acquièrent lorsque Dieu leur accorde de pleurer. »

Il serait facile, dit M. Le Blant, de rappeler, tant les écrits des anciens en sont remplis, de nombreux récits faits pour exalter la vertu singulière des larmes, de dire l'orage déchaîné par celles de sainte Scolastique, de montrer saint Jean l'évangéliste baisant avec respect une main scélérate sur laquelle venaient de couler des pleurs de repentir. L'auteur de la communication cite, à ce propos, une légende empreinte d'une étrange poésie et dans laquelle un Père du VII^e siècle nous montre un brigand sauvé par ses pleurs à l'heure de la mort, les démons mis en fuite au moment de le saisir et les anges l'emportant en triomphe dans le ciel.

N^o IV.

SUR LES RUINES DE LA VILLE DE CÉSARÉE, EN PALESTINE,

PAR M. V. GUÉRIN.

M. Guérin décrit les ruines de cette grande cité dont l'enceinte réduite, relevée pour la dernière fois par saint Louis, est à peu près telle que l'ont laissée Bibars Bendokdar, qui la

ruina en 1265, et Khalil el-Aschraf, qui acheva de la renverser en 1291. Le sommet des remparts et des tours a été détruit et de nombreuses brèches ont été pratiquées en beaucoup d'endroits. Néanmoins, la configuration générale de cette enceinte est encore bien conservée.

Le môle méridional du port, en grande partie détruit, garde encore des vestiges considérables de la forteresse que les croisés y avaient bâtie et qui succédait sans doute à un château fort musulman construit, selon toute apparence, sur les ruines de la tour de Drusus qui, elle-même, avait peut-être remplacé celle de Straton. Le môle septentrional est entièrement démoli.

La plupart des édifices de la Césarée latine, telle que les croisés l'avaient faite, n'offrent plus qu'un amas confus de décombres au milieu d'épaisses broussailles. La cathédrale seule offre aux regards des débris plus distincts.

En dehors et autour de l'enceinte du moyen âge, on remarque çà et là les arasements d'une enceinte beaucoup plus vaste, due à Hérode, et dans l'intérieur de laquelle on observe les vestiges d'un théâtre et d'un cirque.

M. Guérin résume ensuite les principaux événements qui se sont accomplis dans Césarée, depuis l'époque de sa fondation jusqu'à celle où elle fut renversée par les musulmans. Déjà, au temps d'Aboulféda, elle était complètement déserte et ne présentait plus qu'une immense ruine. De nos jours, ses débris, comme ceux d'Athlit, de Dora et d'Arsouf, disparaissent graduellement et sont dispersés ailleurs, pour servir de matériaux de construction.

N° V.

SUR DEUX AMPHORES PANATHÉNAÏQUES.

PAR M. J. DE WITTE.

Au mois d'août 1873¹, j'ai eu l'honneur de communiquer à l'Académie la description de deux amphores trouvées à Corneto. Ces deux amphores, qui portent un nouveau nom d'archonte athénien, ont été achetées depuis ce temps par le Musée Britannique, et c'est grâce à l'obligeance de l'éminent conservateur de ce musée, M. Newton, qu'il m'est permis aujourd'hui de mettre sous les yeux de l'Académie les dessins coloriés de ces deux vases.

L'examen de ces dessins me fournit l'occasion d'ajouter quelques nouvelles observations à ma précédente communication, de compléter la description des peintures qui couvrent ces amphores et de relever quelques erreurs qui m'avaient échappé.

Je m'étais imaginé, n'ayant pas les dessins sous les yeux, que la déesse était tournée à gauche, comme sur les plus anciennes amphores panathénaïques, et comme elle est encore représentée sur l'amphore qui porte le nom de l'archonte Polyzèle, cin^e olympiade, an 2 : 367 ans avant J. C. C'était une erreur. Pallas, sur les deux amphores qui portent le nom de Pythodélus, archonte de la première année de la cxi^e Olympiade, 336 avant J. C., est tournée vers la droite, comme sur tous les vases de cette espèce qui appartiennent à l'époque d'Alexandre et de ses successeurs.

Sur la première des deux amphores de Corneto, la déesse, tournée à droite, les pieds serrés l'un contre l'autre, est vêtue d'une longue et étroite tunique, sur laquelle est ajustée l'é-

¹ *Comptes rendus*, 1873, p. 238 et suiv.

gide, ayant au centre le gorgonium; un péplus avec les ailes pendantes, *περύγια Σεπάλικα*, de l'Athéné Itonienne est jeté sur la tunique. Enfin, une ceinture enrichie d'ornements ondulés serre la taille, au-dessous de l'égide. La déesse vibre la lance de la main droite et porte au bras gauche un grand bouclier.

A gauche est une colonne d'ordre ionique, au sommet de laquelle paraît Triptolème dans un char ailé, tiré par deux dragons. Le héros, vu de face, est jeune; sa tête est ceinte d'une couronne de laurier: il tient des épis de la main droite. De chaque côté du char, on voit d'autres épis.

A droite est une seconde colonne d'ordre ionique, au sommet de laquelle est placée la Victoire. La déesse est reconnaissable à ses ailes; elle est vêtue d'une double tunique sans manches; dans sa main droite est une branche, probablement de laurier, et de la gauche elle tient une armature de trophée en forme de croix, comme la Victoire figurée sur les statères d'or d'Alexandre.

A côté de la colonne à gauche, on lit de haut en bas :

ΤΟ·ΛΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘ <ΟΝ (*sic*).

Les lettres sont disposées perpendiculairement, en colonne verticale, les unes au-dessous des autres. Le lambda, dans le mot *ἄθλον*, n'a pas la forme ancienne λ: c'est un lambda ordinaire Λ, mais couché.

A côté de la colonne de droite est l'inscription :

ΠΥΘΟΔΗΛΟΣ ΝΡΧΕΝ (*sic*).

Les lettres sont disposées en colonne verticale les unes au-dessous des autres, comme dans la première inscription.

Le verbe *ἦρχε*, *ἦρχεν*, à la troisième personne de l'imparfait, remplace le titre *ἄρχων*. Cette forme se rencontre dans quelques inscriptions de l'Attique et notamment sur le monu-

ment choragique de Lysistrate, où se lit le nom d'Événète, archonte de l'an 2, Olympiade cxi, 335 ans avant notre ère¹. Seulement le fabricant du vase s'est trompé; il a mis un N au lieu d'un Η.

Sur la seconde amphore, Pallas, debout à droite, est représentée marchant rapidement. Le costume de la déesse se compose d'une tunique très-ample descendant jusqu'aux pieds, avec le gorgonium sur la poitrine et une ceinture enrichie d'une guirlande de feuilles d'olivier qui serre la taille. Par-dessus la tunique est jeté un péplus qui est disposé de la même manière que sur la première amphore.

De chaque côté est une colonne d'ordre ionique. Sur celle de gauche est placée une statue de Pallas debout. La déesse est vêtue d'une double tunique sans manches; elle tient dans la main droite une petite branche, sur laquelle est posée une chouette, et dans la gauche un instrument que l'on peut regarder ou comme une charrue, ou peut-être comme une armature de trophée.

Sur la colonne de droite paraît Triptolème dans un char ailé tiré par des dragons. On ne voit qu'un seul dragon, qui se détache en blanc. Devant Triptolème, on aperçoit des épis, et derrière le char s'élève une touffe qui me semble être une gerbe d'épis plutôt qu'un thymiatéron allumé, comme on avait pensé d'abord.

Les inscriptions qui se lisent près des colonnes sont, à gauche :

ΓΥΘΟΔΗΛΟΣ ΑΡΧΩΝ;

¹ Bœckh, *Corpus inscr. gr.* n° 221, Εβάνετος ἡρχε. — On trouve d'autres exemples dans les inscriptions de l'Attique, par exemple : Bœckh, *l. cit.* n° 222, Εὐθύκρητος ἡρχε, Olymp. cxiii, 1, 328 avant J. C. — Bœckh, n° 223, Κηφισόδωρος ἡρχεν, Olymp. cxiv, 2, 323 avant J. C. — Bœckh, n° 224, Νέαιρχος ἡρχεν, Olymp. cxv, 1, 320 avant J. C. — Bœckh, n° 225 et 226, Ηυθάρχτος ἡρχεν, Olymp. cxvii, 2, 271 avant J. C. — Νυία... ἡρχε, Olymp. cxxxviii, 2, 27 avant J. C. Voy. Koumanoudis, *Philistor*, t. III, p. 569, Athènes, 1862. — Cf. Albert Dumont, *Essai sur la chronologie des archontes athéniens postérieurs*

à droite :

TON ΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ.

Comme, dans ma première communication, j'ai parlé de l'âge de ces deux amphores et du style des peintures dont elles sont décorées, je ne reviendrai pas sur ces questions. Qu'il me suffise de faire observer que sur le vase Burgon et sur toutes les amphores qui ne portent pas de noms d'archontes, la déesse, quoique représentée de profil, a toujours l'œil de face. Il n'en est pas de même sur les amphores du iv^e siècle avant l'ère chrétienne. Déjà, en l'an 367, le vase sur lequel on lit le nom de Polyzèle offre l'œil de profil. Il est curieux de rapprocher les peintures des amphores panathénaïques des types monétaires d'Athènes. Sur les plus anciens tétradrachmes, l'œil est de face dans la tête de Pallas vue de profil¹; plus tard, on trouve l'œil de profil dans le type ancien, ainsi que dans les imitations des monnaies d'Athènes, faites en Orient². Nécessairement ces imitations des tétradrachmes athéniens ont été faites postérieurement à l'expédition de Xerxès, quand les relations des Grecs et particulièrement des Athéniens avec les peuples soumis à la domination du grand roi devinrent fréquentes. On est porté à admettre que les tétradrachmes de l'ancien type sur lesquels on observe ce changement dans le dessin de l'œil remontent à peu près à l'époque de Périclès. Quant aux monnaies d'Athènes du nouveau type, l'histoire est muette sur ce changement; mais on pense assez généralement que le nouveau type fut substitué à l'ancien un siècle après la dédicace du Parthénon³.

à la *CXXXI^e Olympiade*, p. 128. Paris, 1870. Enfin, Plutarque, dans la Vie de Périclès (cap. v), indique *Ἀδείμαντος ἤρχε*, Olymp. LXXV, 4, 477 avant J. C.

¹ Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 35.

² Beulé, *l. cit.* p. 41, 43 et suiv.

³ Beulé (*l. cit.* p. 93 et suiv.) indique comme date probable l'année de la mort d'Alexandre, 323 avant J. C.

Il serait important de savoir si la qualité de la terre des deux amphores trouvées à Corneto est la même que celle des vases de la Cyrénaïque et du vase Burgon qui a été découvert, comme on sait, à Athènes même.

N° VI.

SUR UN PAPIRUS DE FORMULES MAGIQUES DU MUSÉE DE TURIN.

PAR M. F. CHABAS.

Les auteurs classiques rendent souvent témoignage de la profondeur de la science égyptienne. Il est cependant fort douteux qu'aucun d'eux ait jamais possédé une idée quelque peu nette des croyances et des doctrines dont les définitions n'étaient données que par les écritures hiéroglyphiques. Mais il est certain qu'ils ont connu exactement quelques-uns des procédés de la magie égyptienne. Eusèbe avait puisé à une source authentique lorsqu'il a ridiculisé les injonctions et les menaces adressées aux dieux par les enchanteurs, qui pratiquaient encore à son époque un art dont on trouve les traces dans des documents de vingt siècles plus anciens. Les faits mythologiques que le célèbre évêque de Césarée cite à cette occasion, tels que le soleil reparaissant et sortant du limon, le soleil assis sur le lotus, ou navigant dans une barque, ou changeant de forme, peuvent tous être rapportés à leurs sources originales. L'ébranlement du ciel, la divulgation des mystères d'Isis, la révélation du secret d'Abydos, la détention de la nacelle sacrée et la dispersion des membres d'Osiris sont aussi des traits parfaitement exacts des conjurations qui étaient en usage sur les rives du Nil.

J'ai, depuis longtemps déjà, signalé ces analogies dans ma traduction du papyrus magique Harris : les textes nouvellement publiés ont considérablement enrichi la bibliothèque spéciale

de ces compositions abstruses, sans modifier en rien les explications générales que j'ai données. Les formules magiques présentent en elles-mêmes un intérêt médiocre, mais elles abondent en citations empruntées à l'histoire des mythes, et offrent une mine presque inépuisable de renseignements sur ce sujet important.

Parmi les textes de ce genre récemment mis au jour, il en est un qui offre un tout autre intérêt, en ce sens qu'il nous met sur la voie des préoccupations les plus habituelles des Égyptiens à propos de la conservation de la vie. Il fait le sujet d'un papyrus du musée de Turin, reproduit sur les planches 120 à 125 de l'importante publication de MM. Rossi et Pleyte.

La science a de grandes obligations à ces deux savants zélés, qui ont mis un terme aux pertes continuelles de textes résultant de l'incessante détérioration des manuscrits égyptiens de ce riche musée.

Nous ne nous occuperons ici que des trois pages (pl. 120, 121 et 122) qui forment le *recto*: les trois pages du *verso* traitent aussi d'opérations magiques, mais sans liaison nécessaire avec le texte principal.

De la première page (pl. 120) toutes les lignes ont perdu quelques signes de leur commencement, et de plus les quatre premières sont usées et illisibles. Le texte déchiffrable ne commence qu'à la septième. Cependant on distingue encore dans les groupes conservés de la cinquième et de la sixième une indication qui peut servir de titre ou de définition au document. On y lit qu'il s'agit d'un *ordre royal ou décret d'Osiris qui est dans l'Occident, d'un grand mystère caché dans le palais du roi, d'un rouleau enveloppé*.... Une mention du *Ro-sta* mythologique ou d'un passage (*ro-sta*), et de la navigation des champs d'Aalon, l'Élysée égyptien, apparaît dans les derniers groupes sans qu'il soit possible d'en discerner la liaison avec le reste


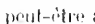
du texte. L'état de mutilation de cette introduction est fort regrettable; nous y aurions lu sans doute les circonstances de la trouvaille de l'original de l'écrit magique, et l'indication du nom du pharaon ancien sous le règne duquel cette découverte avait été faite.

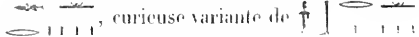

Il nous reste, toutefois, l'important renseignement que la formule magique dont nous allons donner la traduction était regardée comme composée et transmise par Osiris lui-même. Quant à la date du manuscrit, qui n'est qu'une copie, elle tombe dans la grande époque des Ramessides; l'écriture en est bonne et correcte. En l'attribuant à la xx^e dynastie, M. Pleyte a fait une saine appréciation du caractère graphique du document.

A la suite du préambule que nous venons d'expliquer vient l'importante déclaration que le livre magique a pour objet *de détruire les germes mortels¹ quels qu'ils soient² de toutes espèces de morts énumérées nominativement.*

Et, en effet, le reste de la page et toute la page suivante ne contiennent plus qu'une longue énumération de genres ou d'occasions de mort.

Avant de traiter cette liste funèbre, nous donnons la traduction de la formule, œuvre d'Osiris, au moyen de laquelle toutes ces causes de trépas étaient conjurées. Cette formule couvre la troisième page du papyrus (pl. 122).

¹ , *montnout*, groupe composé du nom de la mort deux fois répété. Le papyrus médical de Berlin l'emploie comme qualificatif et aussi comme désignation d'un mal qui envahissait les membres et contre lequel des remèdes sont formulés. (Voyez *Papyrus méd. de Berlin*, p. 8, 9.) Ce mot me semble comporter une signification générale et se dire de la force destructive des maladies, des germes mortels qui sont censés résider dans les membres malades. Le mot *montnout* désigne peut-être aussi le poison, .

² , curieuse variante de , mot qui signifie *quelconque*, *quel que ce soit*, *quoi que ce soit*.

En voici la teneur :

Disparais, opérateur funeste! Disparais, opératrice funeste¹! qui que tu sois, qui as pénétré un tel fils d'une telle²!

Si l'adversaire mâle, l'adversaire femelle, celui-ci (en prononçant ces mots, le conjurateur montrait ou touchait la partie malade), si les germes mortels quels qu'ils soient tardent à être détruits.


Que l'adversaire du ciel divise le ciel³!

Que l'adversaire de la terre renverse la terre et y soit tout-puis-sant⁴!

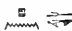
Qu'Apap soit dans la *bari* des millions d'années⁵!

Qu'il ne soit pas donné d'eau à celui qui est dans l'arche⁶!

¹ Les Égyptiens rapportaient les maladies à l'influence des divinités secondaires et distinguaient entre l'influence des divinités mâles et celle des divinités femelles. Les *Khous* ou morts révivifiés des deux sexes étaient aussi regardés comme investis de la faculté de s'introduire dans le corps des vivants et d'y occasionner des maladies.

² , *men mes en men-t*. Cette variante d'une formule très-commune est fort curieuse en ce qu'elle montre l'ancienneté des caprices graphiques, si communs aux basses époques.

³ Les Égyptiens considéraient le ciel comme un fond solide sur lequel roulait l'océan du *Noun*. La rupture de cette voûte aurait correspondu à la destruction de l'ordre cosmique. Aussi l'image du *ciel ouvert* faisait-elle naître l'idée d'une chose terrible, effroyable. (Voyez *Pap. mag. Harris*, pl. A, G.)

⁴ Une autre image de la désorganisation de l'univers était le renversement de la terre sens dessus dessous. Le mot égyptien , *pena*, qui l'exprime, est déterminé par l'image parlante d'une barque retournée. Au papyrus magique Harris se trouve une formule analogue : *Je ferai tomber la terre dans l'abîme des eaux, le midi prenant la place du nord, et la terre perdant sa stabilité*. Plus loin nous verrons que la condition du maintien de l'ordre universel était liée à la stabilité de la terre dans sa position verticale. Les Égyptiens étaient loin de se faire une idée juste des antipodes.

⁵ L'organisation de l'univers était le résultat de la victoire du Soleil sur le serpent Apap (Apophis), que les mythes représentent luttant sans cesse quoique toujours vaincu. Le triomphe d'Apap et son installation dans la barque sur laquelle le soleil effectue sa course quotidienne est encore une image de la destruction du monde.

⁶ Il s'agit ici d'Osiris qui, trahi par Set, fut enfermé dans un coffre et livré aux hasards des flots. C'est l'arche sacrée citée par Eusèbe, d'après Chérémon. L'arche aborda, et le dieu fut ressuscité par les soins d'Isis. La guerre entre Osiris et Set constitue une légende secondaire de la lutte des deux principes; mais ici il y a un mélange des idées mythologiques primitives avec les traditions de

Que celui qui est dans Abydos ne soit pas enseveli¹!

Que celui qui est dans Tattou ne soit pas caché²!

Que celui qui est dans On ne soit pas servi!

Qu'il ne soit plus présenté d'offrandes dans leurs temples³!

Que les humains ne présentent plus d'offrandes dans aucune de leurs fêtes à tous les dieux⁴!

Parce que les germes mortels, l'adversaire mâle, l'adversaire femelle, l'ennemi mâle, l'ennemi femelle, quels qu'ils soient, se sont attachés aux chairs, celles-ci, d'un tel, fils d'une telle; aux membres, ceux-ci, d'un tel, fils d'une telle.

Mais si cela se détruit et s'éloigne hors⁵ des membres d'un tel, fils d'une telle.

Le ciel restera stable sur ses piliers;

La terre restera stable dans sa position verticale;

L'eau sera donnée à celui qui est dans l'arche;

Celui qui est dans Abydos sera enseveli;

Celui qui est dans Tattou sera caché;

Celui qui est dans On sera servi.

Des offrandes seront présentées dans leurs temples;

Les humains apporteront des offrandes dans toutes leurs fêtes à tous les dieux.

Parce que les germes mortels, l'adversaire mâle, l'adversaire femelle, l'ennemi mâle, l'ennemi femelle, quels qu'ils soient, seront sortis des membres d'un tel, fils d'une telle!

l'âge fabuleux. Osiris fut ranimé par l'eau, par l'humidité. C'est pour ce motif que l'offrande de l'eau a conservé une importance capitale dans le culte funéraire (voir *l'Égyptologie*, 1874, p. 95). Refuser l'eau à Osiris dans l'arche, c'est s'opposer à sa résurrection, c'est assurer le triomphe du dieu de la destruction; c'est toujours la désorganisation de l'univers.

¹ Abydos était le lieu principal de la sépulture d'Osiris. Les riches Égyptiens se faisaient quelquefois enterrer dans l'hypogée de cette ville sainte.

² Le dieu de Tattou et celui de On ou Héliopolis sont encore Osiris. Hérodote a relaté les mystères dont le culte de ce dieu était entouré de son temps. Ce détail est parfaitement exact. Le secret d'Abydos, mentionné par Eusèbe, ou le secret de Tattou, c'est absolument la même chose. Set chercha la sépulture d'Osiris pour disperser les membres de ce dieu et empêcher sa résurrection.

³ Cessation du culte d'Osiris dans ses trois sanctuaires principaux.

⁴ Cessation complète du culte des dieux.

⁵ Littéralement : *sur la terre*. Dans d'autres formules magiques, le principe de la maladie est sommé de *tomber à terre*, de *disparaître dans le sol*.

Cette formule d'adjuration est d'une extrême simplicité; la traduction en est absolument certaine. On y trouve quelques traces des idées des anciens Égyptiens sur la cosmographie et des allusions aux points les plus importants de leur doctrine sacrée.




Nous revenons à présent à la longue liste des causes de mort contre lesquelles cette formule devait servir de préservatif. L'énumération ne comprend pas moins de soixante-treize cas, dont le classement est tout à fait arbitraire; le scribe n'a pas procédé par séries, et sa liste n'embrasse pas tous les cas possibles; mais elle peut être considérée comme étant complétée implicitement par les articles de généralités. La traduction offre un petit nombre de difficultés que nous exposerons en notes.

Nous reprenons le texte au point où nous l'avons interrompu.

Pour détruire les germes mortels, quels qu'ils soient, de toute espèce de morts énumérées nominativement, de toute espèce d'infection¹, de douleurs des dieux, de douleurs des déesses² :

1. De la mort subite³;
2. De la mort par sa tête⁴;
3. De la mort par ses deux yeux;


¹ Le groupe traduit par *infection* a disparu dans une lacune.

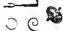

² Nous avons expliqué plus haut que les Égyptiens distinguaient les maladies en influences funestes dues aux dieux ou aux déesses. Le groupe que j'ai rendu par *douleurs* est ; il est bien souvent répété dans les papyrus de médecine et dans les formules magiques. Le papyrus médical de Berlin donne pour guérir ce mal une recette qui sert aussi pour les , *men*. Ce dernier mot signifie *douleur, souffrance, mal*.  doit avoir un sens analogue. On pourrait songer aux douleurs rhumatismales qui changent de siège et devaient faire croire à des influences surnaturelles.

³ Littéralement : *de la mort par mort*, c'est-à-dire de celle dont on ne découvre pas les causes apparentes.

⁴ Quelquefois le texte exprime le possessif, plus souvent il le supprime; nous nous conformerons rigoureusement aux hiéroglyphes.

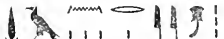
4. De la mort par son ventre;
5. De la mort par contagion ¹;
6. De la mort par la fièvre aiguë;
7. De la mort par la fièvre intermittente ²;
8. De la mort au coucher du soleil;
9. De la mort à l'aube du jour ³;
10. De la mort par (*lacune*);
11. De la mort par le lion;
12. De la mort par (l'hyène) ⁴;
13. De la mort par le serpent;
14. De la mort par le scorpion ⁵;
15. De la mort par toute espèce de carnassier ⁶;
16. De la mort par la blessure de l'insecte ⁷;


¹ , *aat*, la peste, la contagion. Voir mes *Mélanges égyptol.* série 1, p. 29.

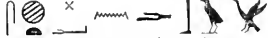
² Au n° 6, la mort est dite par , etc.; au n° 7, par le même mot, mais au pluriel. C'était une maladie fort répandue, à en juger d'après les mentions dont elle est l'objet; elle avait son siège dans les vaisseaux sanguins,  (*Pap. de Leyde*, 1, 345, p. 3, 1). Une formule la somme de *sortir du corps* (*Pap. de Leyde*, 1, 343, revers, p. 4, 2). Ailleurs elle est personnifiée et la conjuration *la frappe sur le nez* (*ibid.* 4, 3). Ma traduction *fièvre* est conjecturale. D'une personne qui souffre de la fièvre intermittente le vulgaire dit encore qu'elle a *les fièvres*.

³ Littéralement : à l'instant du jour. Le commencement et la fin de la journée paraissent avoir été considérés comme des moments critiques.

⁴ On ne distingue plus dans la lacune que le déterminatif des noms d'animaux. Dans des textes du même genre, l'hyène est ordinairement nommée après le lion.



⁵ , *tjaouiri*: un livre de formules spéciales contre la piqure de ce dangereux insecte, si commun en Égypte, fait partie des papyrus du musée de Leyde. Le papyrus médical de Berlin contient une recette pour guérir cette blessure.


⁶ , *maaou neb*, à la lettre toute espèce de lion. Le lion est mentionné au n° 11. Ici le nom de ce plus terrible des carnassiers sert à désigner l'espèce.

⁷ . Le jeune bas officier, rejoignant son cantonnement par les chemins pierreux de la Syrie, était, dit le papyrus Anastasi V, p. 17, 5, exposé à cette mésaventure.


17. De la mort par toute espèce de (crocodile)¹;
18. De la mort par toute espèce d'excès²;
19. De la mort par le glaive³;
20. De la mort avec sépulture;
21. De la mort sans sépulture⁴;
22. De la mort par chute du haut d'une muraille;
23. De la mort en se noyant⁵;
24. De la mort causée par le soleil⁶;
25. De la mort par sa poitrine⁷;
26. De la mort par le poumon⁸;


¹ J'ai rempli la lacune avec le nom du crocodile. Il est impossible que cet amphibie ne soit pas compris dans une énumération si détaillée. C'était l'animal que les Égyptiens redoutaient le plus; il faisait chaque année de nombreuses victimes. D'après le Calendrier des jours fastes et néfastes, certains individus étaient fatalement destinés à périr en proie au crocodile.


² Le groupe est entamé et peu lisible. J'y vois  et je compare ce mot à , qualification des impies et des ennemis des dieux, sur le sens de laquelle on n'est pas d'accord.


³ , le bronze, le métal dont les armes étaient faites. Nous dirions aujourd'hui: *mourir par le fer*.

⁴ L'homme peut mourir entouré de soins, au milieu d'une famille ou d'amis qui s'occuperont de sa sépulture; il peut aussi succomber hors de chez lui, isolé, égaré, et son corps rester sans sépulture. Ce sont ces deux hypothèses qu'envisagent les n^{os} 20 et 21.

⁵ , *akai*, mot très-expressif, déterminé par la barque renversée et le signe de l'eau. L'action d'*akai* est figurée dans l'une des scènes qui décorent le sarcophage de Sétî I^{er}, publié par Bonomi et Sharpe.

⁶ Je lis ici , *shou*, quoique le premier signe prête au doute. L'effet, quelquefois mortel, des rayons solaires avait été observé par les Égyptiens. Le Calendrier des jours fastes et néfastes défend de s'exposer aux rayons de *Shou* le 20 de Phamenot.

⁷ , *tjerou*, jusqu'à présent on a rendu ce mot par *orteil* ou par *talon*. Mais les textes publiés par M. Naville, de Genève, nous le montrent suivi d'un déterminatif qui est une portion des côtes. Le trait qui frappe l'hippopotame au *tjerou* est porté à la hauteur de la troisième côte. (*Mythe d'Horus*, pl. IV.)

⁸ , *oufi*, copte $\text{O}\text{U}\text{C}\text{U}\text{C}$, *pulmo*. Ce mot était déjà connu par les papyrus de Leyde, où il est cité comme étant la cavité qui renferme le cœur (pl. 128, col. 1, l. 2).

Voyez aussi *Todtenbuch*, ch. 144, 28, où l'on voit que les viscères pouvaient faire partie des oblatio s.

27. De la mort par l'intestin grêle¹;
28. De la mort par le gros intestin²;
29. De la mort par le dos;
30. De la mort par les molaires ;
31. De la mort par les dents³;
32. De la mort par suffocation⁴;
33. De la mort par toute espèce de douleurs;
34. De la mort par toute espèce d'air;
35. De la mort par le ventricule⁵;
36. De la mort par le cœur⁶;
37. De la mort par le derrière⁷;

¹ , *anham*, mot dont l'orthographe a de nombreuses variantes.

² , *mast*. Un texte nous apprend que le *anham* et le *mast* étaient contenus dans le , copte , ventre, ainsi que le , mot de bien plus rare occurrence, qui pourrait désigner *la vessie*. Le *anham* et le *mast* font habituellement partie des offrandes aux dieux, mais ces objets sont présentés sous la forme de gâteaux de formes diverses. Ce sont évidemment des préparations culinaires. Hérodote cite parmi les parties du porc distinguées par les Égyptiens la rate, la graisse et l'épiploon. Comparez le copte , *pectus*.

³ , *netjih*, copte , dent, molaire. Ce mot nomme aussi la défense de l'éléphant.

⁴ , *abh*, copte , dent. Est-ce une simple répétition, ou bien le scribe a-t-il voulu distinguer entre les molaires et les incisives?



⁵ , *ashash*. Déterminé par le signe des parties du corps, ce mot désigne le gosier, la gorge, le cou. C'est une forme particulière , variante de , en copte , *collum*. Avec le déterminatif de la mort, il semble spécialiser les lésions graves de cet organe, l'impossibilité de respirer.

⁶ , *heti*.

⁷ , se prononçant quelquefois *heti*, d'autres fois *ab*. Ces deux groupes ont, dans la plupart des cas, un emploi identique et désignent le cœur, en copte , comme siège des sentiments, des passions et de l'intelligence. Il semble toutefois que, lorsque les deux groupes se suivent, il ne s'agit pas d'une simple répétition: peut-être les Égyptiens spécialisaient-ils chaque ventricule.


⁸ Les maladies du fondement formaient un article important de la médecine égyptienne. Le papyrus médical de Berlin les mentionne. M. Ebers nous a déjà signalé *l'inflammation du fondement* dont traite un article du magnifique papyrus qu'il a acquis en Égypte et dont la science attend la publication.


38. De la mort par les sycomores;
39. De la mort par toute espèce de jardin fruitier;
40. De la mort par toute espèce de végétal épineux¹;
41. De la mort par toute espèce d'herbes;
42. De la mort du mâle qui se fait femme;
43. Et réciproquement²;
44. De la mort par la morsure de l'homme³;
45. De la mort par la morsure de toute espèce de carnassier;
46. De la mort au poste périlleux⁴;
47. De la mort par entraves⁵;
48. De la mort par superflu⁶;
49. De la mort par toute espèce de maladie;
50. De la mort par le bain;
51. De la mort par les os de volaille;
52. De la mort par les arêtes de toute espèce de poisson;
53. De la mort par précipitation;
54. De la mort par immobilité⁷;


¹  *nebu*. L'un des végétaux sacrés de Denderah portait ce nom. Le déterminatif  me fait penser à un arbrisseau épineux.


² Ces deux articles sont très-singuliers; ils semblent se référer à un abus des rapports sexuels que la loi morale des Égyptiens réprouvait sévèrement.

³ Pline (*Hist. nat.* liv. XXXIII, ch. iv) dit que la morsure de l'homme est particulièrement dangereuse. Celse la mentionne aussi dans son traité de médecine. Il est possible que le scribe ait eu en vue non-seulement la morsure mais encore la médisance et la calomnie, qui sont des morsures non moins dangereuses. Une maxime de la sagesse égyptienne s'exprime ainsi : *N'entre ni ne sors le premier de peur que ton nom ne soit sali.* (Voir l'*Égyptologie*, 1874, p. 87.)


⁴ Le groupe  *pekou*, signifie *server, resserrer, resserrement, rétrécissement*. Il désigne spécialement un passage étroit, l'entrée d'un col, d'un défilé. Tout lieu de ce genre offre de grandes facilités pour la défense et de grands dangers pour l'attaque. Aussi les rois conquérants se vantent-ils souvent d'avoir combattu au *pekou*, d'y être demeurés fermes. (*Voy. d'un Égypte*, p. 87.)


⁵  *kahaou*. C'est le mot qui exprime l'idée de *dompter, dresser, assouplir* un cheval. Dans un texte il semble désigner des *entraves* destinées à maintenir des prisonniers de guerre.


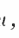
⁶  *lit.* : *de ce qu'il y a de trop*. Cette idée est fort remarquable pour l'époque. Elle s'accorde du reste très-bien avec ce que nous savons du grand luxe des Égyptiens, et de leurs goûts pour les plaisirs.


⁷  *bka*, *se reposer, faiblir, s'arrêter, cesser d'agir*. C'est le contraire de la *hâte*, mentionnée au n° 53.


55. De la mort par ses deux pieds;
56. De la mort par ses deux mains;
57. De la mort par toute espèce de coup;
58. De la mort par toute espèce de blessure;
59. De la mort par toute espèce de pierre;
60. De la mort par une chute;
61. De la mort par toute espèce de bois;
62. De la mort par son dénûment¹;
63. De la mort par trahison²;
64. De la mort par suite de pertes³;
65. De la mort par la faim;
66. De la mort par la soif;
67. De la mort par ivresse⁴;
68. De la mort la tête en bas⁵;
69. De la mort en nourrice;
70. De la mort par chute de la conception⁶;
71. De la mort par négligence;
72. De la mort par suite de l'enlèvement des biens;
73. De toute espèce de mort qui arrive ou est causée par les hommes et les dieux.

¹ , *kaou*, privation, indigence, ce sens est certain. Un Égyptien se vante de ce que son affection est la nourriture de l'indigent (*kai*).

² , *aljaou*, culpabilité, fausseté, perfidie. La condamnation des accusés était prononcée lorsqu'ils avaient été trouvés *aljaou*.

³ , *akou*, copte ⲠⲭⲘ, *perditio*. Le déterminatif , remplaçant le signe du mal, est une particularité spéciale à notre manuscrit.

⁴ , *telkon*, copte Ⲑⲛⲛ, *ebrietas*. En égyptien ce mot se dit aussi de l'excès du manger, comme le français *être soûl*.

⁵ , (*skhet*). Le déterminatif, un homme renversé la tête en bas, est parlant. Les damnés de l'enfer égyptien sont quelquefois représentés sous cette attitude intolérable, et l'un des chapitres de l'ancien Rituel fournit les moyens d'éviter ce triste sort (*Aelt. Texte Todtb.* 34, 1; voyez aussi *Todtb.* ch. 53, 2). Mais pour que ce genre de suspension ait été considéré comme une cause de mort, il faut qu'il ait été en usage, par exemple comme supplice.

L'inscription d'Amada nous raconte qu'Amenhotep II fit pendre la tête en bas (*skhet*) à la proue de son vaisseau sept chefs syriens qu'il avait frappés de sa hache d'armes (*Denkm.* III, 65, a, 17).

⁶ Il s'agit évidemment ici de l'accouchement prématuré ou de l'avortement.

Ici s'arrête cette curieuse énumération. Nous en avons fait ressortir les points les plus intéressants; il resterait à parler des acquisitions importantes qu'elle nous permet de faire pour l'enrichissement du vocabulaire. Mais un travail de cette nature ne saurait trouver place ici.

N° VII.

L'ARITHMÉTIQUE MYTHOLOGIQUE DU RIG-VÉDA,

PAR M. BERGAIGNE.

INTRODUCTION.

Les idées qui doivent être exposées dans ce mémoire se rattachent à un système d'interprétation des mythes védiques que l'auteur expose d'abord dans une introduction.

Les conceptions védiques se présentent sous deux formes et en quelque sorte dans deux langages différents, le langage ordinaire et le langage mythologique. On s'accorde à chercher dans le langage ordinaire des poètes védiques une sorte de commentaire perpétuel de leur langage mythologique. Mais il y a lieu de discuter sur le choix à faire entre les idées exprimées dans les hymnes en termes clairs, qui doivent servir à l'explication des formules plus obscures.

Le Rig-Véda ne contient pas seulement en effet, comme on le croit trop souvent, des descriptions ou toutes nues, ou à peine voilées des phénomènes célestes; il est aussi, et avant tout, le monument d'une religion dont le fond d'ailleurs est naturaliste. Les phénomènes de l'orage et du lever du jour ont sans doute fourni les principaux attributs des dieux védiques, la pluie et la lumière sont par excellence les bienfaits qu'implorent leurs adorateurs. Mais ces deux ordres de phénomènes sont, dans la religion védique, constamment confondus avec un troisième, le sacrifice du feu, dans la conception d'une œuvre identique sous ses différents aspects, qui reste un sa-

crifice quand on la transporte de la terre à l'atmosphère ou au ciel, comme elle reste un combat quand on la transporte de l'atmosphère ou du ciel à la terre. Cette conception a elle-même pour base celle de l'identité d'Agni ou de Soma sous la triple forme de soleil, d'éclair, de feu ou de breuvage du sacrifice, Soma ne différant lui-même d'Agni qu'en tant que feu liquide. Il paraît dès lors naturel de se demander si les formules, directement intelligibles à l'origine, qui sont devenues les mythes védiques, ne sont pas, elles aussi, l'expression de croyances relatives aux phénomènes naturels, plutôt que la description de ces phénomènes eux-mêmes; si les dieux, et plus généralement les héros de l'anthropomorphisme et du zoomorphisme védiques sont uniquement des personnifications du soleil et de l'éclair, ou s'ils ne sont pas plutôt des personnifications du feu ou du Soma identifiés eux-mêmes au soleil ou à l'éclair: si le feu et le Soma terrestres et l'œuvre du sacrifice ne peuvent pas figurer dans les formules mythologiques au même titre que le soleil et l'éclair, le lever du jour et l'orage; bref, si les mythes védiques représentent directement les phénomènes et non pas plutôt les dogmes d'une religion naturaliste. Le second système d'interprétation s'appliquerait très-bien, pour ne citer qu'un exemple, au cheval du sacrifice, qui, en tant qu'offrande, ne peut représenter le soleil que parce que le soleil est lui-même assimilé à Soma. Si la légitimité de ce genre d'exégèse était démontrée (et c'est à cette œuvre que l'auteur compte consacrer une série de mémoires), on en tirerait peut-être des données précieuses pour la reconstitution d'un ensemble de croyances dont le langage ordinaire a pu ne nous conserver qu'une partie, et l'interprétation mythologique prendrait ainsi un intérêt historique bien supérieur à celui que présentent les solutions purement naturalistes.

La principale objection qu'on fera sans doute à ce système est qu'il semble imposer l'alternative, soit de rompre ou du

moins de relâcher considérablement les liens de parenté qui ont été reconnus entre les mythologies des différents peuples indo-européens, soit de reculer dans une période antérieure à la séparation de ces peuples l'origine des dogmes essentiels de la mythologie védique. Or, l'abus de la méthode comparative a contribué à répandre des idées si insuffisantes, et en partie si inexactes sur la mythologie des hymnes, qu'il peut paraître opportun de revendiquer enfin les droits de l'exégèse védique indépendante, et plus généralement d'essayer l'application à la science mythologique d'une méthode *isolante* analogue à celle qui dans ces dix dernières années a fait faire un progrès si décisif à la science du langage. (Cf. Bréal, *Les progrès de la grammaire comparée. — Mémoires de la Société de linguistique*, t. I, p. 72.) Mais, d'ailleurs, il ne faut pas renoncer à trouver dans la mythologie primitive des peuples indo-européens les germes, et même les dogmes essentiels de la religion que les hymnes védiques présentent dans un état de développement plus avancé. La conception fondamentale de l'identité du feu sous ses différentes formes célestes et terrestres a été commune à la race entière, comme le prouvent les mythes étudiés par M. Kubn dans son livre : *De la descente du feu*, et le haut rang attribué dans les Panthéons grec et latin à deux déesses représentant le feu de l'autel, Hestia et Vesta, témoigne que l'idée de la toute-puissance du sacrifice n'est pas exclusivement védique. — L'existence d'une mythologie composée uniquement de conceptions poétiques, de descriptions pittoresques des phénomènes naturels, sans aucune notion d'un rapport de ces phénomènes avec les actes de l'homme, c'est-à-dire avec les rudiments d'un culte quelconque, est même peu vraisemblable *a priori*. La fausse science dont les mythes sont restés les monuments les plus anciens n'a jamais pu être purement spéculative; elle a dû au contraire être, dès l'origine, essentiellement pratique. — D'ail-

leurs, le nombre des idées susceptibles de donner naissance à des mythes était presque infini, et la mythologie des peuples indo-européens n'a pu se réduire à la simplicité relative qu'on s'accorde à lui reconnaître, que par l'élimination de la majeure partie des mythes primitifs. Ceux-là seuls paraissent avoir survécu, où le feu jouait un rôle sous l'une quelconque de ses formes : nouvel argument en faveur de l'antiquité d'une conception qui faisait du feu l'agent naturel par excellence. — Enfin, on a observé qu'un certain degré de développement et de fixité de l'organisme du langage est nécessaire pour que les langues qui se séparent du tronc commun gardent longtemps les traces de leur parenté primitive. Il est probable que de même les mythologies des différents peuples indo-européens ne présenteraient plus après de longs siècles de séparation de si frappantes ressemblances, si une *organisation* de la mythologie primitive n'avait pas précédé cette séparation. Or, le centre autour duquel paraît s'être organisée la mythologie indo-européenne est ce dogme du triple Agni dont toute la religion védique n'est que le développement naturel.

Le rapport d'une monographie sur les nombres avec la question qui vient d'être soulevée est le suivant. Dans le système proposé, le théâtre du drame que la plupart des mythologues placent tour à tour dans l'atmosphère ou dans le ciel peut embrasser à la fois, et pour un même mythe, les trois parties de l'univers, y compris la terre. L'objet du mémoire sur l'*Arithmétique mythologique du Rig-Véda* est de prouver que l'usage des nombres mythologiques qui se rencontrent fréquemment dans les hymnes védiques peut et doit s'expliquer, dans l'immense majorité des cas, par différents systèmes de division de l'univers dans lesquels la terre est toujours comprise, au moins à l'origine, et par les places du feu ou du Soma conçues comme correspondant à chaque partie de ces divisions.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADEMIE PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE DE 1874, LU LE 12 FÉVRIER 1875.

MESSIEURS,

Chaque semestre ne comporte pas un nombre égal de publications. Je n'en ai qu'une à constater pour les six derniers mois de 1874, le tome XXII de nos Mémoires; et encore n'est-ce qu'un demi-volume. Mais, tel qu'il est, il comble un vide qui existait depuis longtemps dans la suite du recueil, et il était vivement désiré; car il contient les tables des dix volumes précédents, de XII à XXI. Puisse-t-il répondre à l'attente du public!

Si nos publications ont été rares, le travail ne s'est pas ralenti.

Toute la matière de la 2^e partie du tome XXVIII de nos Mémoires est à l'imprimerie ou prête à lui être envoyée.

Dans la section orientale des *Notices et extraits des manuscrits*, le tome XXIII, 1^{re} partie, contenant le *Lerique urabe d'Ibn-Beïthar*, va reprendre sa marche, qui avait été pendant quelque temps interrompue; le tome XXIV, 1^{re} partie, est commencé avec un mémoire de M. Maspero, dont six feuilles sont tirées, quatorze *fac-simile* sont en épreuves. Dans la section occidentale, le tome XXIV, 2^e partie, s'est accru de plusieurs notices nouvelles; le tome XXV, 2^e partie, consacré par M. Thurot aux commentaires d'Alexandre d'Aphrodisias sur le traité d'Aristote *De sensu et sensibili*, a reçu ses derniers compléments: 1^o les variantes du manuscrit d'Oxford, relatives au premier livre du commentaire; 2^o trois dissertations, l'une sur les manuscrits d'Alexandre, l'autre sur son commentaire, la troisième sur sa langue; 3^o deux tables, l'une, des mots les plus remarquables, l'autre, des auteurs cités.

C'est toujours le grand labeur des tables qui retarde la publication du tome XXIII des *Historiens de France*, auquel travaillent MM. de Wailly, L. Delisle et Jourdain. Tout l'*Index géographique* est composé; l'*Index historicus* est pour un tiers en placards.

Je passe à la collection des *Historiens des croisades*:

1^o *Historiens occidentaux*: le texte d'Albert d'Aix, qui doit achever le tome IV, est entièrement composé, et les éditeurs, MM. Régnier et Thurot, ont poussé jusqu'au cahier 75 la préparation des tables. En

même temps ils préparent le tome V, qui comprendra, avec les derniers récits ou fragments sur la première croisade, l'intervalle qui sépare la première de la seconde, et peut-être aussi la seconde.

2° *Historicus grecs*, publiés par M. Miller. Le tome I^{er} est achevé : l'éditeur corrige les épreuves de la préface ; le tome II est imprimé pour les quatre cinquièmes, et toute la copie est donnée pour le reste.

3° *Historiens arabes*. M. Defrémery, quoique retardé par un dérangement momentané de sa santé et par un deuil de famille qui a été un deuil pour toute notre Compagnie, a pu accroître de plusieurs feuilles la première moitié du tome II, dont il est chargé ; M. de Slane a donné le bon à tirer à treize feuilles formant le quart de l'Histoire des Atabees d'Ibn el-Athir : de nombreux placards sont corrigés et vont être mis en pages, et la copie entière du texte et de la traduction est remise aux mains de l'imprimeur.

La *Table chronologique des diplômes et chartes concernant l'histoire de France*, dite *Table de Bréquigny*, continuée par M. Laboulaye, a vingt-neuf cahiers tirés et quatre à tirer. La copie de l'année 1314, qui sera la dernière, est envoyée à l'imprimerie. Il ne restera plus que les tables pour terminer cette publication.

Quant aux *Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France antérieure à Philippe-Auguste*, recueil qui est encore en préparation sous la direction de MM. L. Delisle et de Rozière, on a, durant ce dernier semestre, recherché et transcrit les actes antérieurs à 1180 contenus dans onze registres du *Trésor des chartes*, n^{os} 135-145.

La Commission de l'*Histoire littéraire de la France*, qui a publié, l'an dernier, le tome XXVI de cet important ouvrage, en promet le tome XXVII pour la fin de cette année ; trente-trois feuilles sont tirées, quatre bonnes à tirer, et la copie ne manquera pas.

Les *OEuvres de Borghesi*, dont l'Académie a accepté de poursuivre la publication, ne tarderont pas de s'accroître d'un IX^e volume, après un retard dont les éditeurs n'étaient pas responsables.

L'*Apparatus du Corpus inscriptionum semiticarum* s'est enrichi cette année d'un nombre assez considérable de documents. Les éditeurs mettent un grand zèle à les coordonner. Tous les textes sémitiques ont maintenant un dossier, plus de la moitié des notices est faite pour le fond : la mise en latin, la rédaction uniforme et définitive est commencée. Dans quelques semaines, un chapitre entièrement rédigé (*Inscriptiones Phœnicie in Phœnicia reperte*) pourra être imprimé en placards, pour servir de base aux discussions de la commission. Mais la commission juge sa-

gement que la publication doit être ajournée jusqu'au moment où des parties entières seront achevées, afin d'éviter les *addenda* et *corrigenda* qui, dans le *Corpus* de Boeckh, par exemple, ont atteint les dimensions du texte original. Même avec cette règle de conduite, elle espère que le tome I^{er} complet du *Corpus* pourra paraître dans le courant de l'année prochaine.

H. WALLON,
Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 8 JANVIER.

M. Edm. LE BLANT offre en son nom à l'Académie une *Note sur quelques représentations antiques de Daniel dans la fosse aux lions* (extrait du tome XXXV des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*).

Il est en outre offert :

Note sur un temple romain découvert dans la forêt d'Halatte (département de l'Oise), lue à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 9 avril 1874, par M. A. de Caix de Saint-Aymour (Paris, 1874, broch. in-18).

M. HAURÉAU offre à l'Académie, au nom de M. l'abbé Demimuids, un ouvrage intitulé : *Jean de Salisbury* (Paris, 1873, in-8°). L'auteur venge très-justement le secrétaire, le complice si l'on veut, de Thomas Becket, des attaques d'un historien qui avait pris plus volontiers le parti du persécuteur contre sa victime, et il a eu l'occasion de relever plusieurs des erreurs de citation où cet historien était tombé. C'est d'ailleurs une critique aussi mesurée dans les termes que judicieuse dans ses appréciations. Il est un point sur lequel M. Hauréau n'est pas entièrement d'accord avec M. l'abbé Demimuids, c'est quand, après avoir fait l'éloge de Jean de Salisbury comme théologien et comme historien, il lui refuse le titre de philosophe. C'est être trop sévère : le scepticisme de Jean de Salisbury est modéré et circonscrit, et à ce titre il peut être une des formes de la philosophie. Ce n'est pas le scepticisme de Kant, mais le scepticisme de Huet, par exemple; la critique sinon de la raison pure, au moins de l'esprit humain.

M. Alfred MAURY offre à l'Académie, au nom de M^{me} la baronne Roger de Belloguet et de l'éditeur, M. Maisonneuve, la deuxième édition de la seconde partie de l'ouvrage de feu M. le baron de Belloguet, auquel cette Compagnie a décerné, en 1869, le premier prix Gobert, l'*Éthnogénie gauloise*. « Cette seconde partie, intitulée : *Types gaulois et celto-bretons* (Paris, 1875, in-8°), forme en soi un tout. Elle traite, dit M. Maury, des caractères physiques des populations de la souche celtique. L'auteur en avait laissé presque entièrement préparée une deuxième édition contenant de notables additions. M^{me} de Belloguet a voulu, par un soin

pieux, faire jouir le public du nouveau travail de son mari; elle m'a prié de revoir certains chapitres. Tout en respectant les vues et la rédaction de l'auteur, j'ai çà et là introduit plus d'ordre et de clarté dans ses notes. C'est à cela que s'est bornée ma collaboration, que l'éditeur a voulu rappeler sur le titre du livre. Je tiens à avertir l'Académie que ma coopération n'a pas dépassé la révision des chapitres les plus essentiels. Tout l'honneur et toute la responsabilité de l'ouvrage appartiennent à feu M. de Belloguet, qui a poursuivi courageusement jusqu'à son lit de mort l'amélioration de l'œuvre à laquelle il avait consacré les quinze dernières années de sa vie et qui renferme des vues souvent judicieuses et neuves, bien qu'associées parfois à des hypothèses un peu hasardées. Entre les trois parties qui composent l'*Ethnogénie gauloise*, et dont deux ont eu une seconde édition, la partie des *Types gaulois et celto-bretons* est celle où se trouvent abordés avec le plus de critique et de nouveauté les problèmes auparavant trop facilement résolus de l'ethnologie ancienne de la France. »

SÉANCE DU VENDREDI 15 JANVIER.

La séance a été levée dès l'ouverture à cause du décès de M. d'Avezac.

SÉANCE DU VENDREDI 22 JANVIER.

M. WALLOX, Secrétaire perpétuel, fait hommage à l'Académie de son ouvrage intitulé : *Saint Louis et son temps* (2 vol. in-8°).

Sont en outre offerts de la part de l'Académie des sciences de Cracovie, qui demande à entrer en échange de publications avec l'Académie des inscriptions :

Annuaire du bureau de l'Académie des sciences pour l'année 1873 (in-4°);

Dissertations et bulletins des séances de la section philologique (fasc. 1^{er}, in-4°);

Dissertations et bulletins des séances de la section historique et philosophique (fasc. 1^{er}, in-4°);

Les deux premières séances publiques de l'Académie des sciences de Cracovie (in-4°);

Correctura statutorum et consuetudinum regni Poloniae anno 1532, decreto publico per Nicolaum Taszycki et socios confecta (in-4°);

Scriptores rerum Polonicarum (t. I et II, in-4°);

Monumenta mediæ ævi historica res gestas Poloniae illustrantia (t. I, in-4°);

Diplomata monasterii Clare Tumba prope Cracoviam (in-4°);

Bibliographie polonaise de 120.000 imprimés, par Estreicher (t. I et II, in-4°).

M. Natalis DE WAILLY présente à l'Académie, au nom de son parent, M. Gustave de Wailly, trois volumes d'un recueil dont la publication se poursuit, et qui est intitulé : *Oeuvres de MM. Alfred, Gustave et Jules de Wailly, réunies et publiées par M. Gustave de Wailly* (3 vol. Paris, 1874, in-8°). Deux de ces volumes ne se rattachent point aux études dont s'occupe l'Académie, mais le troisième contient une traduction nouvelle, en vers français, des quatre premiers livres de l'*Énéide*, qui se continue et qui doit s'achever. M. Gustave de Wailly, auteur de cette traduction, se propose d'ailleurs de comprendre dans le même recueil une traduction en vers des *Odes* d'Horace, dont son père avait publié les trois premiers livres en 1817, et dont le complément, encore inédit, est dû à M. Alfred de Wailly, son frère aimé. En signalant ces différents travaux à la bienveillante attention de l'Académie, M. Natalis de Wailly a voulu tout à la fois remplir la mission dont il a été chargé, et s'associer personnellement à un hommage auquel des sentiments de reconnaissance et d'affection ne lui permettent pas de rester étranger.

M. DE LONGPÉRIER présente à l'Académie les 2^e et 3^e fascicules du *Si-Siang-ki* ou l'*Histoire du pavillon d'Occident*, comédie en seize actes. *Traduction des actes V à X*, par M. Stanislas Julien.

Cette publication posthume est faite par les soins de M. d'Hervey de Saint-Denys, sur le manuscrit laissé par M. Julien.

M. de Longpérier offre en outre, au nom de M. d'Hervey de Saint-Denys :

Sur Formose et sur les îles appelées en chinois Licou-Kieou (Paris, 1874, in-8°);

Mémoire sur l'ethnographie de la Chine centrale et méridionale, d'après un ensemble de documents inédits tirés des anciens écrivains chinois (1873, in-8°).

M. EGGER offre en son nom les ouvrages ci-après :

Aristote. Poétique, avec des extraits de la Politique et des Problèmes. Traduction française (Paris, 1874, 2 vol. in-18). Réimpression d'un travail qui faisait partie de l'*Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs* (1849).

Notions élémentaires de grammaire comparée pour servir à l'étude des trois langues classiques, 7^e édition, revue, corrigée et augmentée (Paris, 1874, in-12). Nombreuses améliorations dans le texte et dans les notes

qui sont surtout bibliographiques. Travail que l'auteur a tenu autant que possible au courant de la science, sans lui ôter son caractère d'introduction élémentaire et classique à sa théorie comparative des langues grecque, latine et française.

Substantifs verbaux formés par apocope de l'infinif. Observations sur un procédé de dérivation très-fréquent dans la langue française et dans les autres idiomes néo-latins, 2^e édition revue, corrigée et augmentée (la 1^{re} édition a paru en 1864, dans les *Mémoires de l'Académie*) (Paris, 1875, in-8°). Ce travail est un tirage à part des *Mémoires de la Société des langues romanes*. Il a été considérablement modifié, soit par un dépouillement plus complet des exemples, soit par l'analyse critique et étymologique.

M. EGGER présente aussi :

Onomatologie de la géographie grecque, ou l'art d'apprendre le Dictionnaire grec en étudiant la géographie de la Grèce ancienne et de ses colonies, par M. l'abbé J. Fabre d'Envieu (Paris-Toulouse, 1874, in-8°);

Méthode pour apprendre le Dictionnaire de la langue grecque et les mots primitifs de plusieurs autres langues anciennes et modernes, par le même (Paris-Toulouse, 1874, in-8°);

Théorie de la déclinaison des noms en grec et en latin, d'après les principes de la philologie comparée, par M. Ed. Chaignet (Paris, 1875, in-8°).

Le site de Troie selon Lechevalier ou selon M. Schliemann, par M. Gustave d'Eichthal (broch. in-8°);

Excursion à Troie et aux sources du Menderé, par M. Georges Perrot (Paris, 1875, in-8°);

Coutumes de Namur et coutumes de Philippeville, par M. Grandgagnage (t. II, Bruxelles, 1874, in-4°).

M. Firmin DIDOT fait hommage du volume qu'il vient de publier sous le titre de : *Alde Manuce et l'hellénisme à Venise* (Paris, 1875, in-8°).

Ce volume contient l'histoire littéraire de la vie d'Alde et ses rapports avec les savants grecs réfugiés en Italie après la prise de Constantinople. On y trouve des documents inédits qui prouvent l'immense service que la science d'Alde et son travail infatigable ont rendu aux lettres grecques. M. Didot s'est plu à donner la liste des professeurs qui ont enseigné la langue grecque en Occident et celle de tous ceux qui, formés à leur école, ont eu tant d'influence sur la grande époque de la Renaissance. Des portraits ajoutent à l'intérêt de cet ouvrage.

M. L. RENIER offre un mémoire de M. l'abbé Duchesne, extrait de la *Revue archéologique*, sur une longue et importante inscription grecque relative à une invasion gauloise en Macédoine, en l'an 117 avant J. C.

Cette inscription a été trouvée dans les environs de Salonique, au village d'*Airati*. Elle avait été décrétée par les habitants de la ville de *Lété*, en l'honneur d'un questeur romain, nommé *M. Appius*, fils de *Publius*, lequel, ayant pris le commandement de l'armée romaine après la mort du préteur *Sex. Pompée*, tué dans une bataille livrée par lui aux Gaulois, parvint à repousser les envahisseurs et préserva ainsi les *Létéens* du désastre dont ils étaient menacés.

M. Appius et *Sex. Pompée* étaient complètement inconnus avant la découverte de ce document.

M. DELISLE offre, de la part de M. Peigné-Delaourt, la première livraison d'un recueil fort considérable sur la *Topographie archéologique des cantons de la France* (Noyon, 1874, in-8°). Cette livraison, consacrée au canton de Ribecourt, contient, outre des cartes fort détaillées, un relevé alphabétique de tous les noms inscrits sur les feuilles 22 et 33 de la carte du Dépôt de la guerre, et la nomenclature de tous les lieux portés sur les plans cadastraux des communes du canton de Ribecourt.

M. Delisle offre encore, au nom de M. Armand Baschet, l'*Histoire du dépôt des archives des affaires étrangères* (Paris, 1875, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 29 JANVIER.

Sont offerts par l'Académie de Vienne :

Monumenta conciliorum generalium seculi decimi quinti. Concilium Basiliense. Scriptorum tomus II (Vienne, 1873, in-4°).

Sitzungsberichte. Philosophisch-historische Classe (octobre-décembre 1873, janvier-mars 1874, Vienne in-8°).

Arch. für österreichische Geschichte. Register, liv. I et II (Vienne, 1874, in-8°).

Est en outre offert :

Thomæ Vallarrii animadversiones in locum quemdam Plautini militis gloriosi à Frid. Ritschelio insigniter vitiatum (Turin, 1874, in-8°).

M. DE WITTE présente, au nom de M. Giancarlo Conestabile, un volume intitulé : *Sovra due dischi in bronzo antico-italici del museo di Perugia e sovra l'arte ornamentale primitiva in Italia e in altre parti di Europa. Ricerche archeologiche comparative* (Turin, 1874, in-4°).

M. DE LONGPÉRIER offre à l'Académie, de la part de M. Joachim Ménant, un volume intitulé : *Babylone et la Chaldée* (Paris, 1875, in-8°). On y trouve la série des noms royaux relevés dans les auteurs de l'antiquité et dans les inscriptions cunéiformes.

SÉANCE DU VENDREDI 5 FÉVRIER.

Sont offerts à l'Académie :

Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes, publié et annoté par M. Germer Durand (Nîmes, 1875, in-8°) ;

Vincent de Beauvais et la connaissance de l'antiquité classique au XIII^e siècle, par M. Boutaric (Paris, 1875, in-8°) ;

Les classes populaires en France pendant le moyen âge, par M. F. Robiou (Paris, 1875, broch. in-8°) ;

Paleologia copta di Felice Walmas del Cairo di Egitto (Pise, 1865, broch. in-8°) ;

Histoire et documents inédits sur les eaux de Saint-Pardoux, relatifs à la médecine des eaux minérales du Bourbonnais au XVI^e siècle (Moulins, 1874, broch. anonyme, petit in-8°).

M. DE WITTE présente à l'Académie les tomes XI et XII de : *Polybiblion, Revue bibliographique universelle* (7^e année, janvier-décembre 1874).

M. JOURDAIN présente, au nom de l'auteur, M. Gidel, professeur de rhétorique au lycée Fontanes, un ouvrage intitulé : *Histoire de la littérature française au moyen âge* (Paris, 1875, petit in-4°).

M. Gidel, dit-il, est déjà connu par les succès qu'il a remportés à l'Institut même : il est lauréat de l'Académie française et lauréat de l'Académie des inscriptions. On lui doit une intéressante dissertation sur *Pétrarque et les Troubadours*, une autre sur la *Philippide* de Guillaume Le Breton, et un savant mémoire sur les imitations de nos vieux romans français en langue grecque. M. Gidel connaît donc le moyen âge, et il était préparé par ses études antérieures à écrire l'histoire de la littérature de cette grande époque. Son ouvrage n'a pas la prétention d'apporter à la science des idées nouvelles : mais il résume avec autant de goût que de savoir les meilleurs travaux qui aient paru de nos jours sur la formation de la langue nationale, sur les troubadours, sur les chansons de geste, sur tous les genres de poésie et sur les premiers monuments de la prose française. Il contribue à répandre dans les écoles publiques et parmi les gens du monde des notions qu'il est utile de propager. A ces différents titres, le livre de M. Gidel me paraît tout à fait digne de l'attention et de l'estime de l'Académie.

M. Jourdain présente à l'Académie un autre ouvrage ayant pour titre : *Le premier livre des Fables de La Fontaine (texte de 1668), accompagné*

d'une version latine interlinéaire calquée sur le texte français, établissant la généalogie des mots français et les différentes phases de leur transformation, précédé de la théorie des lois qui régissent la formation de la langue française, par M. Hippolyte Cocheris, conservateur à la bibliothèque Mazarine (Paris, 1875, in-4°).

- Ce titre un peu long, dit M. Jourdain, a le mérite de faire comprendre tout d'abord le but que M. Cocheris s'est proposé : il n'a pas cru qu'il suffit, pour démontrer la théorie, de multiplier les exemples à l'appui ; il a voulu la montrer en action, en soumettant les vers de notre grand fabuliste à une double traduction qui en rapportât chaque mot à son type latin, et qui montrât de quelle manière ce mot, dans la suite des âges, s'était rapproché des formes actuelles du langage français. Cette comparaison du vieil idiome qui n'est plus qu'un souvenir, et de l'idiome que nous parlons aujourd'hui, a exigé de la part de M. Cocheris beaucoup de travail, et suppose une rare sagacité ; elle se suit avec intérêt, à la condition néanmoins d'étouffer en soi tout sentiment littéraire et de céder sans arrière-pensée aux exigences de la pure philologie. -

M. DEFRÉMERY offre à l'Académie, de la part de M. Gaston Paris, un volume intitulé : *Le petit Poucet et la grande Ourse* (Paris, 1875 ; petit in-8°).

M. DE VOGÜE présente la suite de la publication posthume du duc de Luyues : *Voyage d'exploration à la mer Morte, à Pétru, et sur la rive gauche du Jourdain*, comprenant la fin du volume I^{er}, le volume II et le complément de l'atlas (Paris, in-4°). Le troisième et dernier volume, rédigé par M. L. Lartet et consacré à la géologie du bassin de la mer Morte, paraîtra dans le courant de l'année.

M. DE LONGPÉRIER présente, au nom de M. François Lenormant, un fascicule intitulé : *Choix de textes cunéiformes inédits ou incomplètement publiés jusqu'à ce jour* (3^e fascicule, Paris, 1875 ; in-4°).

« Dans ce nouveau fascicule, dit-il, l'auteur insère le texte relevé sur une figurine de bronze dont la reproduction a été publiée par moi dans le *Musée Napoléon III* (planche I). Ce texte remonte au xvi^e siècle avant l'ère chrétienne. C'est la plus ancienne statuette de bronze que l'on ait encore retrouvée. On rencontre ensuite :

- 1^o Le grand syllabaire et les nouveaux fragments lexicographiques rapportés de l'expédition de M. Georges Smith, très-utiles pour les progrès du déchiffrement.

- 2^o Les deux tablettes mathématiques de Senkéréh remontant au

premier empire chaldéen, qui donnent une sorte de Barème des carrés et des cubes des nombres de 1 à 60, et le tableau du système des mesures de longueur.

« C'est le document dont le traduction et le commentaire viennent d'être donnés dans le dernier cahier du *Journal asiatique*, et qui fait voir à l'aide de quel système de numération ingénieux et avancé les Chaldéens ont pu exécuter leurs grands calculs astronomiques.

« 3° La collection des documents de science augurale; augures tirés des naissances royales, de l'inspection du cœur et du foie des victimes, des taches sur les doigts et les ongles, des oiseaux qu'un guerrier peut rencontrer sur sa route (c'était, comme on sait, un des principaux sujets d'observation des augures romains).

« 4° La grande tablette magique où sont énumérées toutes les espèces de sorciers et où Izubar, le héros de l'épopée babylonienne, est invoqué comme dieu.

« 5° Quatre hymnes aux dieux, beaux échantillons de poésie lyrique; deux de ces textes sont bilingues, deux autres rédigés en assyrien seulement. »

M. DERENBOURG offre au nom de M. Emmanuel Weill, rabbin à Versailles, un volume qui a pour titre: *La femme juive, sa condition légale, d'après la Bible et le Talmud* (Paris. 1874. in-8°).

« Ce volume, dit-il, traite, en cinq parties, de la femme mineure, du mariage, du divorce, du lévirat, du droit de succession, et dans une sixième et dernière partie, il entre dans diverses considérations sur la situation de la femme au point de vue de quelques principes de droit, de la religion, de la famille et de la société. La condition légale de la femme juive a fait l'objet d'un autre livre, publié il y a quelques années seulement, en Algérie, par un éminent magistrat, M. Sauteyra, et M. Charleville, grand rabbin d'Oran. Mais ces savants se sont proposé un but purement pacifique, celui d'éclairer la justice française de notre colonie dans les jugements qu'elle a souvent à prononcer sur des contestations entre Juifs qui, jusqu'en 1871, étaient régis par les codes talmudiques, et pour lesquels, encore aujourd'hui, notre code civil ne peut pas toujours exercer un droit rétrospectif. M. le rabbin Weill a voulu nous donner un exposé des principes qui ont guidé le législateur de la Bible et les docteurs du Talmud dans les droits qu'ils ont accordés ou refusés à la femme juive, et des conséquences qu'ils ont tirées de ces principes. Il a voulu en même temps combattre quelques idées erronées sur l'infériorité de la situation légale de la femme juive.

« Son livre est plein d'intérêt et de renseignements nouveaux. Il est seulement à regretter que M. Weill ait cru devoir terminer chaque chapitre par une sorte d'apologie de la législation juive, qui rend le lecteur involontairement méfiant contre son étude. Il aurait mieux fait de laisser aux faits et aux prescriptions, qu'il expose selon la vérité, la charge de venger cette législation contre ses détracteurs.

« M. Weill a peut-être aussi trop souvent confondu la législation simple du Pentateuque avec les résultats si compliqués auxquels les docteurs sont arrivés par les moyens d'une exégèse particulière, et afin de satisfaire aux exigences de circonstances entièrement nouvelles; les noms des objets mêmes ont complètement changé depuis l'époque biblique. Ainsi le Déutéronome connaît l'acte de divorce sous le nom de *sépher keritout*, mot qui a entièrement disparu pour faire place à celui de *guette*, qui est seul usité dans les Talmuds. Le mot *mariage* n'existe pas en hébreu, et le syrien, lorsqu'il veut traduire le mot *γάμος* dans le Nouveau Testament à l'occasion des noces de Cana, se sert du mot *nischtouta* qui veut dire plutôt repas. Bien d'autres termes de cette nature pourraient être cités, et il est regrettable que l'auteur n'ait pas traité cette partie de la question. Tel qu'il est, le livre n'en est pas moins remarquable. »

SÉANCE DU VENDREDI 12 FÉVRIER.

Sont offerts à l'Académie :

Astronomie grecque et romaine, par M. Thomas-Henri MARTIN, membre de l'Académie (extrait du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*; in-4°).

Mélanges d'épigraphie et d'archéologie, par M. W. Frœbner, I-XXV (Paris, 1873 et 1875; in-8°).

Records of the Past: being english translations of the Assyrian and Egyptian monuments published under the sanction of the Society of biblical archæology (Londres, 3 vol. petit in-8°).

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe, Heft IV. Bd. II. Heft I (Munich, 1874; in-8°).

Abhandlungen der philosophisch-philologischen Classe, XIII, II (Munich, 1874; in-4°).

Deutsche Alterthumskunde, von Christian Lassen, Band II. (Leipzig, 1874; in-8°).

Das Buch der Jubilan oder die kleine Genesis, von Hermann Ronsch (Leipzig, 1874; in-8°).

Ueber Deutschlands Weltstellung, von Franz von Loher (Munich, 1874; in-8°).

Indication de quelques nouvelles idées scientifiques exposées dans son ouvrage « l'Universo, » ou Essai de philosophie encyclopédique, par Quiricus Filopanti (Bologne, 1875; broch. in-8°).

M. DE LONGPÉRIER offre à l'Académie, de la part de M. d'Hervey de Saint-Denys, une nouvelle livraison de l'*Ethnographie des peuples étrangers*, par Ma-Touan-Lin (p. 183-262). Le texte contenu dans cette livraison se rapporte à l'histoire de la Corée du VII^e au XI^e siècle. On y remarque des détails fort curieux sur les efforts tentés au X^e et au XI^e siècle pour développer la civilisation de la Corée, et notamment sur l'importation de livres imprimés.

M. de Longpérier offre en outre, au nom de M. Joseph Halévy, un volume intitulé : *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie sémitiques* (Paris, 1874; in-8°). Les mémoires contenus dans ce volume, et dont plusieurs ont été lus à l'Académie, sont traités, dit M. de Longpérier, avec cette vive intelligence que l'auteur met dans tous ses travaux.

SÉANCE DU VENDREDI 19 FÉVRIER.

Sont offerts à l'Académie :

Oeuvres de Tacite. Texte latin revu et publié d'après les travaux les plus récents avec un commentaire critique, philologique et explicatif, une introduction, des arguments et des tables analytiques, par M. Émile Jacob. *Annales*, livres I-VI (Paris, 1875, in-8°).

Traité de la formation des mots composés dans la langue française comparée aux autres langues romanes et au latin, par M. Arsène Darmesteter (Paris, 1874, in-8°).

Les inscriptions assyriennes et l'Ancien Testament, par M. Bruston (Montauban, 1875, in-8°).

Histoire des progrès de la géographie de 1857 à 1874, par M. Cortambert (Paris, 1875, in-8°). Dans ce volume sont groupés un très-grand nombre de renseignements sur les voyages, les découvertes et les travaux géographiques, sur les publications de livres géographiques, et enfin sur les géographes et les voyageurs morts depuis l'année 1856.

M. A. MAURY offre à l'Académie au nom de l'auteur, le professeur Angelo de Gubernatis, de Florence, un ouvrage intitulé : *Lettura sopra la mitologia vedica* (Florence, 1874, in-12).

« La Compagnie, dit-il, sait quelle importance a pour les études my-

thologiques la connaissance de la religion des Aryas à l'époque védique. La mythologie des antiques hymnes de l'Inde nous fournit le prototype des conceptions théologiques dont nous rencontrons en Grèce un si brillant et si poétique développement. Elle nous permet de remonter à la source des idées d'où est sorti, dans l'Hindoustan comme dans l'antiquité classique, tout le cycle héroïque et légendaire qui a défrayé l'imagination des anciens. C'est, ainsi que le dit M. de Gubernatis, une vaste mosaïque, sans dessin arrêté, mais étincelante de pierres précieuses. Le professeur italien a entrepris de présenter de ce Panthéon, si riche d'effets et de couleurs, un exposé systématique et de marquer les diverses phases qu'ont traversées les divinités védiques. Il en établit le caractère physique originel et en suit les transformations dans le brahmanisme. J'avais naguère esquissé, ajoute M. Maury, ce que M. de Gubernatis a repris d'une main plus ferme et plus autorisée. Ses *Lectures* sont un traité très-judicieux de la matière, qui se lit avec intérêt et profit. Elles peuvent contribuer à répandre sur les religions de l'antiquité des notions plus justes et des appréciations plus larges. Et je crois que l'Académie ne peut que remercier l'auteur de cet ouvrage. »

SÉANCE DU VENDREDI 26 FÉVRIER.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie les 3^e et 4^e fascicules de l'*Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, par M. Jules Labarte, membre de l'Académie (Paris, 1875, in-4°). Il ne manque plus qu'un dernier fascicule pour l'achèvement de cette importante publication.

Le Secrétaire perpétuel présente en outre :

1° Une Note de M. Edm. Le Blant, membre de l'Académie, sur une lampe païenne (tirage à part de la *Revue archéologique*) ;

2° *Rig-Véda-Sankhita together with the commentary of Sayanacharya*, édité par M. Max Müller (t. VI, Londres, 1874, in-4°).

Sont encore offerts :

Historia dos estabelecimentos scientificos, litterarios e artisticos de Portugal nos successivos reinados da monarchia, par M. Joseph-Sylvestre Ribeiro (t. I à IV, Lisbonne, 1871-1874, in-8°).

Oridio e castilho os fustos poema com amplos commentarios por mais de cem escriptores portuguezes contemporaneos (t. I à III, 1^{re} et 2^e partie, Lisbonne, 1872, in-8°).

Portugalia monumenta historica a saeculo octavo post Christum usque ad

quintum decimum jussu Academiæ scientiarum Olisiponensis. Scriptores. Diplomata et chartæ. Leges et consuetudines (6 fascicules, Lisbonne, 1856, 1860, 1861, 1870, 1873, in-f°).

M. Moul offre à l'Académie, de la part de M. Edward William Lane, un volume intitulé : *Arabic-english Lexicon* (vol. V, Londres, 1874, in-4°).

«C'est, dit-il, le cinquième volume du Dictionnaire ou plutôt du *Theurur* arabe que M. Lane a composé à l'aide des manuscrits des bibliothèques du Caire et qui forme l'ouvrage de lexicographie le plus considérable exécuté par un Européen. M. Lane a fixé la limite linguistique de son travail à la fin du premier siècle de l'hégire, pour pouvoir arriver à épuiser le matériel de la langue classique des Arabes. C'est un ouvrage qu'on ne saurait assez louer.»

En l'absence de M. Brunet de Presle, M. Egger présente à l'Académie les tomes II et III de l'ouvrage de M. Saripolos, intitulé : *Πραγματεία τοῦ συγγραμματοῦ διατάου* (Athènes, 1874, in-8°).

En offrant ces deux volumes, M. Egger se réfère au jugement favorable que son confrère a porté, à propos du premier volume, sur la méthode scientifique et sur le style de cet important ouvrage.

M. L. DELISLE offre, au nom de M. Tamizey de Larroque, un volume intitulé : *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais* (Paris-Bordeaux, 1875, in-8°).

«M. Tamizey de Larroque, dit-il, a réuni dans ce volume plus de cent documents relatifs à l'histoire de l'Agenais. Ils embrassent la période comprise entre le milieu du XIII^e siècle et la fin du XVII^e. La plupart sont tirés des collections de la Bibliothèque Nationale. Intéressants par eux-mêmes, ils se recommandent, d'une façon toute particulière, par la correction des textes et par la richesse des annotations.»

SÉANCE DU VENDREDI 5 MARS.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie, au nom de M. Mathieu, les ouvrages suivants :

- I. *Histoire du château de Murol d'après le testament d'un châtelain.* —
- II. *Vercingétorix et son époque, à l'occasion du monument à ériger à sa mémoire sur la montagne de Gergovia.* —
- III. *Nouvelles observations sur les camps romains de Gergovia.* —
- IV. *Temple de Mercure découvert au pied du Puy de Dôme.* —
- V. *L'Auvergne auté-historique* (Clermont-Ferrand, 1863, 1867, 1870, 1873, broch. in-8°).

Sont encore offerts :

Réplique à M. Roulez. Lettre à MM. les Membres du Comité directeur du Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, par M. Schuermans (broch. in-8°).

Publications de la Société historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg (t. VI, année 1873, in-4°).

Compte rendu, avec atlas, de la Commission impériale archéologique de Saint-Petersbourg, pour les années 1870 et 1871 (Saint-Petersbourg, 1874, in-4°).

Sechs phönikische Inschriften aus Idalion, par M. J. Euting (Strasbourg, 1875, in-4°).

M. PAVET DE COURTEILLE offre à l'Académie, au nom de M. de Ujfály, la première partie d'une *Étude comparée des langues ougro-finnoises* (Paris, 1875, grand in-8°).

« Dans cette partie, dit-il, il est traité de la méthode de transcription, de la mutation des consonnes, de l'harmonie des voyelles, de la formation du pluriel, des suffixes casuels, de la formation du comparatif et du superlatif. »

SÉANCE DU VENDREDI 12 MARS.

Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants :

Dictionarium lingue thāi sive siamensis, interpretatione latina, gallica et anglica illustratum, par M^{re} Pallegoix (Paris, 1854, in-4°). Six exemplaires de cet ouvrage sont adressés à l'Académie par M. le Directeur de l'Imprimerie nationale.

Histoire générale de Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives, par dom Devic et dom Vaissète, religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (nouv. édit. t. I, partie II; Toulouse, 1874, in-4°). M. Dulaurier, qui dirige cette réimpression, en a indiqué les caractères quand il a offert, en 1873, la première partie du tome I. Depuis cette époque, l'un des principaux collaborateurs, M. Mabille, a été enlevé par une mort prématurée; mais les matériaux qu'il avait amassés ne seront pas perdus pour la science; ils seront utilisés pour mettre l'ouvrage de dom Vaissète au courant des plus récentes découvertes.

Histoire grecque, par M. Petit de Julleville (Paris, 1875, in-18).

Histoire romaine, par M. E. Talbot (Paris, 1875, in-18).

Discursos leídos ante la Academia de la historia en la recepcion pública del señor don Francisco Corlo y Quesada (Madrid, 1874, in-8°).

Noticias sobre las vias, poblaciones y ruinas antiguas, especialmente de

la epoca romana en la provencia de Alava, par don Francisco Coello y Quesada (Madrid, 1875, in-8°).

Les Tables eugubines, texte, traduction et commentaire, par M. Michel Bréal (22^e fascicule de la *Bibliothèque des hautes études*, Paris, 1875, in-8°).

M. MAURY offre, au nom de M. de Boislisle, le tome I^{er} de la *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces* (Paris, Imprimerie nationale, 1874, in-4°).

«L'auteur de cette publication, faite sous les auspices et aux frais du Ministère des finances, est, dit-il, M. Arthur de Boislisle auquel nous avons décerné, l'an dernier, pour un autre ouvrage, le premier prix Gobert.

«C'est par reconnaissance envers l'Académie qui l'a couronné que cet écrivain veut offrir son livre à notre Compagnie, quoique, par les sujets qui y sont traités, la *Correspondance* ici mentionnée rentre plus dans le domaine de notre sœur, l'Académie des sciences morales et politiques, les questions économiques et les faits de l'histoire toute moderne occupant la plus grande place dans ces dépêches. Mais comme l'histoire moderne a ses racines dans l'histoire antérieure, les institutions administratives et financières des xvii^e et xviii^e siècles se lient à celles de la Renaissance et du moyen âge, et c'est à ce titre que la publication de M. de Boislisle doit surtout nous intéresser.

«On y observe ce soin, cette intelligence, ce discernement que l'auteur apporte à tout ce qu'il entreprend. La *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants de province* contribuera à donner une idée plus exacte de l'ancien régime. Elle nous permet de saisir dans leur jeu intérieur, leurs frottements comme leurs engrenages, les ressorts du gouvernement intérieur de la France sous Louis XIV, ressorts dont les récits et les mémoires contemporains exposent seulement les effets généraux.

«Ce tome I^{er}, qui est précédé d'un excellent avant-propos dû à M. de Boislisle et suivi d'une table de matières fort complète, s'arrête à la fin du xvii^e siècle; il contient les dépêches émanées de l'administration de Claude Le Peletier et de Phelypeaux de Pontchartrain.

«Je crois, ajoute M. Maury, répondre au vœu de l'Académie en remerciant de cet important envoi le savant éliteur, le Ministre éclairé et le département placé sous ses ordres, qui ont permis et facilité l'exécution d'une œuvre si digne de l'approbation des amis de l'histoire.»

SÉANCE DU VENDREDI 19 MARS.

Sont offerts à l'Académie :

O Cœnaculo, revista contemporanea da literatura portugueza. Fascicules I et II (Lisbonne, 1875, in-8°).

Συνοπτικὴ ἀξίηγησις τῆς γενομένης ἀνακαλύψεως τοῦ Ὀμηρικοῦ Ἰλίου κατὰ τὰ ἐτὴ 1870, 1871, 1872 καὶ 1873, par M. Schliemann (Athènes, 1875, in-8°).

Académie d'archéologie de Belgique. Discours prononcé à la séance publique du 28 juin 1874, par M. le baron J. de Witte (Bruxelles, 1874, broch. in-8°).

M. le PRÉSIDENT offre, au nom de M. Oppert, un mémoire sur *l'Immortalité de l'âme chez les Chaldéens* (Paris, 1875, broch. in-8°).

M. GARCIN DE TASSY offre à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Bosworth Smith, un volume intitulé : *Mohammed and Mohammedanism, lectures delivered at the Royal Institution of Great Britain* (Londres, 1874, in-12).

Cet ouvrage, ainsi que le titre l'annonce, est la reproduction d'une série de conférences données à l'Institution royale de la Grande-Bretagne en 1874. Le but de l'auteur a été de faire connaître, d'une manière tout à fait impartiale, la religion musulmane et son fondateur. Après tant de savants volumes sur le même sujet, M. Smith a pu présenter néanmoins l'islamisme sous un nouveau point de vue, c'est-à-dire assez favorable. Son ouvrage est une sorte de réponse à celui du Rév. D^r Arnold, qui est écrit dans un esprit tout opposé, car il y est dit simplement et sans atténuation que l'islam est une imposture criminelle. M. Smith montre, au contraire, son beau côté. Cette religion est fondée sur la révélation de l'Ancien et du Nouveau Testament, ce qui lui assure, selon l'auteur, une vitalité devant laquelle viennent échouer les efforts des missionnaires. L'auteur pense que, s'il faut renoncer à convertir les musulmans, on devrait au moins s'efforcer, puisqu'ils se rattachent au christianisme par le Christ qu'ils reconnaissent, d'en faire des alliés pour ainsi dire et non des ennemis. Les musulmans ont beaucoup à apprendre des chrétiens, tout en restant musulmans; et, selon l'auteur, les chrétiens peuvent apprendre d'eux quelque chose, tout en restant bons chrétiens. Il faut donc qu'ils s'accordent une tolérance réciproque, ce qui serait très-désirable surtout dans l'Inde pour les Anglais et en Algérie pour les Français.

M. RENAN présente à l'Académie, de la part de M. Hartwig Derenbourg, un volume intitulé : *Morgenländische Forschungen Festschrift Herrn Professor Dr. H. L. Fleischer zu seinem fünfzigjährigen Doctorjubiläum am 4 März 1874 gewidmet von seinem Schülern H. Derenbourg, etc.* (Leipzig, 1875, in-8°). «Ce volume se compose, dit-il, des contributions que les élèves de notre confrère étranger, M. Fleischer, ont réunies pour le cinquantième anniversaire de sa promotion au doctorat. M. Hartwig Derenbourg, qui est de ce nombre, a mis dans ce volume une édition complète avec des notes de l'opuscule de Djawaliki, intitulé : *Lirre des locutions vicieuses*. M. de Sacy avait déjà fait connaître un ouvrage de ce genre, le *Dowrat*, de Hariri. Ces sortes d'essais des grammairiens arabes sont d'une philologie un peu subtile; mais ils prennent de l'intérêt quand on songe que les locutions vicieuses auxquelles les grammairiens arabes font une guerre si vive sont souvent des archaïsmes ou des locutions étrangères, importants pour la philologie sémitique. -

M. DE ROZIÈRE fait hommage à l'Académie du premier numéro de l'année 1875 de la *Revue de législation ancienne et moderne*, dont il est, avec MM. Laboulaye et Dareste, un des fondateurs et principaux rédacteurs. Depuis vingt-deux ans que ce recueil existe et que l'Académie a bien voulu en accepter l'hommage, les directeurs se sont bornés à déposer les numéros sur le bureau. Mais M. de Rozière croit devoir appeler d'une façon particulière l'attention de l'Académie sur le numéro dont il s'agit, parce qu'il renferme un article de M. Labbé, dans lequel le savant professeur de la Faculté de droit traite la question de l'*Apparitia* des magistrats romains, récemment discutée devant l'Académie par MM. Naudet et Le Blant.

M. DELISLE offre, de la part de M. Siméon Luce, un mémoire sur *les négociations des Anglais avec le roi de Navarre pendant la révolution parisienne de 1358* (Paris, 1875, broch. in-8°).

SÉANCE DU MERCREDI 24 MARS.

Sont offerts à l'Académie :

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (Toulouse, 1874, in-8°);

Boletim architectonico e de archeologica da real associação dos architectos e archeologos portuguezes (Lisbonne, 1874, 3° livr. in-4°);

Revue de philologie et d'ethnographie (janvier-mars 1875, in-8°);

Revue bibliographique de philologie et d'histoire (décembre 1874, in-8°):

- Annales de philosophie chrétienne* (octobre-décembre 1874, in-8°);
Proceedings of the Society of antiquaries of London (janvier-juin 1875, in-8°);
Revue des questions historiques (janvier 1875, in-8°);
Journal asiatique (octobre, novembre, décembre 1874, janvier 1875, in-8°);
Revue africaine (septembre, octobre, novembre, décembre 1874, in-8°);
Bulletin d'archéologie chrétienne, par M. de Rossi (2^e série, 5^e année, n^{os} 3 et 4, Belley, 1874, in-8°);
Revue archéologique (janvier, février 1875, in-8°);
Bibliothèque de l'École des chartes (5^e et 6^e livraison (Paris, 1874, in-8°);
Le Cabinet historique (octobre, décembre 1874, in-8°);
Revue de législation ancienne et moderne (janvier 1875);
L'Investigateur, journal de la Société des études historiques (janvier, février 1875, in-8°).



COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1875.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.
AVRIL-MAI-JUIN.

PRÉSIDENTICE DE M. ALFRED MAURY.

SÉANCE DU VENDREDI 2 AVRIL.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie l'ampliation d'un décret de M. le Président de la République, en date du 25 mars 1875, par lequel l'élection de M. E. Desjardins comme membre titulaire, en remplacement de M. d'Avezac, est approuvée.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture du décret, puis il introduit et présente M. E. Desjardins, qui, sur l'invitation de M. le Président, prend place parmi ses confrères.

M. le Ministre informe en outre l'Académie que, conformément au vœu émis par la Commission de l'École d'Athènes, il autorise M. Bloch, membre de ladite École, à passer à Rome la fin de sa seconde année d'études, afin d'achever les travaux archéologiques qu'il y a précédemment commencés.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse aussi à l'Académie un extrait du rapport semestriel de M. Albert Dumont, directeur de la section de l'École d'Athènes à Rome, sur les travaux en cours d'exécution. Cet extrait, qui vient d'être commu-

niqué le jour même à la Commission de l'École d'Athènes, contient des renseignements relatifs aux titres des mémoires des membres de l'École, mémoires qui seront terminés du 1^{er} au 15 juin.

M. le Ministre adresse en outre un nouvel exemplaire de la photographie des deux statues découvertes à Aptéra, en Crète; à cet exemplaire est jointe la description que M. de Vaux, gérant du consulat de France à la Canée, a faite de ces statues.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. HAURÉAU lit un mémoire sur les *Récits d'apparitions dans les sermons du moyen âge*.

Après cette lecture, M. DERENBOURG fait remarquer que presque toutes les anecdotes dont il vient d'être question se retrouvent dans les écrits cabalistiques.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique à l'Académie un extrait des délibérations de l'Académie des beaux-arts, relatives à une proposition faite par M. Mignet à la Commission centrale administrative, ci renvoyée à cette dernière Académie. Il s'agirait de changer le type de la tête de Minerve qui figure dans la médaille et dans l'en-tête des lettres de l'Institut.

L'Académie des beaux-arts est d'avis de prendre un type unique et de choisir pour cela la tête de la Pallas de Velletri.

L'Académie française a adopté les conclusions de l'Académie des beaux-arts.

M. le PRÉSIDENT émet l'avis que la question, intéressant l'Institut tout entier, devrait être renvoyée à la décision de l'Institut.

M. HAURÉAU, partageant cet avis, fait remarquer que ce renvoi n'entraînerait pas de retard, puisque l'Institut doit tenir prochainement sa séance trimestrielle; mais, sur la proposition de M. DE WAILLY, vice-président, la décision est ajournée jusqu'à ce que l'on soit informé des résolutions de la Commission centrale administrative à cet égard.

M. François Lenormant continue la lecture de son mémoire sur l'existence de la *langue accadienne*.

SÉANCE DU VENDREDI 9 AVRIL.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, avec les copies de deux lettres de M. de Sainte-Marie, en date des 23 et 30 mars dernier, les estampages nos 1101 à 1200 et 1201 à 1300, de stèles provenant des fouilles pratiquées à Carthage.

M. Birch adresse à l'Académie les empreintes de quatre inscriptions phéniciennes d'Idalion.

Ces empreintes, ainsi que les estampages adressés par M. de Sainte-Marie, sont renvoyés à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet un mémoire de M. Collignon, membre de l'École française d'Athènes, sur des vases dorés qui existent présentement dans cette ville. Ce mémoire est accompagné de planches peintes qui sont l'œuvre de M. Uhlmann, pensionnaire de l'Académie de Rome, en ce moment à Athènes.

M. Darcel, administrateur de la manufacture des Gobelins, s'adresse à l'Académie pour plusieurs inscriptions qui doivent entrer dans la composition de quelques tapisseries.

Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

M. Francisque Michel écrit à M. le Président pour annoncer qu'il va publier une édition nouvelle des œuvres de Gower, élève de Charles, duc d'Orléans, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et retenu comme tel vingt-cinq ans en Angleterre. M. Michel doit faire cette édition d'après un manuscrit qui est en possession de lord Laveson Gower, duc de Sutherland, descendant du vieux poète.

M. Dubois, dont l'attention a été mise en éveil par la lecture de M. E. Desjardins sur les *balles de fronde*, adresse à l'Académie la photographie d'un silex marqué de divers signes, qu'il serait tenté de prendre pour une balle de fronde préhistorique. Il soumet son idée à l'Académie, en la priant d'examiner la photographie.

M. NAUDET lit un mémoire sur le *tribunus militum a populo*, où

il discute les opinions de MM. Duruy et Giraud sur le même sujet.

M. Edm. LE BLANT présente quelques observations sur une inscription existant dans un hypogée de Rome¹.

SÉANCE DU VENDREDI 16 AVRIL.

M. DUMAS, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, écrit à M. le Président, au nom de la Commission administrative de cette Académie, pour solliciter le concours de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et lui demander son avis relativement à l'inscription qu'il conviendrait de faire figurer sur la médaille que l'Académie des sciences doit faire frapper pour consacrer le souvenir du *Passage de Vénus* sur le Soleil, dans l'année 1874.

Renvoi à la Commission des inscriptions et médailles.

M. Courcelle, député de la Haute-Saône, transmet une lettre par laquelle M. le maire de Vesoul prie l'Académie de lui accorder plusieurs de ses publications pour la bibliothèque de la ville.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. Mellottée adresse à l'Académie, avec prière de l'examiner, un mémoire intitulé : *Sons linguistiques*.

Il sera répondu à M. Mellottée qu'il n'est pas dans les usages de l'Académie d'examiner d'office les travaux qui lui sont adressés.

M. DESNOYERS donne lecture de la note suivante sur une communication adressée dans la séance précédente, relativement à un galet en silex trouvé aux environs d'Amiens :

« L'auteur d'une prétendue découverte faite dans les marais de Montières, près Amiens, d'un silex brut marqué d'entailles sur une de ses faces, qui serait une balle de fronde des temps préhistoriques, avec inscription en caractères hiéroglyphiques, l'a déjà annoncée dans un journal.

« En consultant l'Académie il ne signale donc point un fait nouveau, mais il se borne à demander l'opinion de ce corps savant sur son hypothèse.

¹ Voir aux COMMUNICATIONS, n° 1.

« Est-il dans les usages de l'Académie de répondre à ces sortes de demandes ?

« L'auteur semble tellement ignorer les faits les plus connus concernant l'archéologie qu'on a nommée antéhistorique, il paraît tellement étranger aux nombreuses découvertes faites dans les environs d'Anniens et d'Abbeville et dans beaucoup d'autres localités de la Picardie, qu'il conviendrait peut-être de ne pas donner suite à sa demande.

« Les dessins de quelques-unes des balles de fronde, si savamment décrites par notre confrère M. Desjardins, telles qu'elles ont été reproduites récemment dans le *Magasin pittoresque*, ont paru à M. Dubois offrir, par leur forme un peu irrégulière et par les caractères des inscriptions latines, certaines ressemblances avec le silex brut qu'il a découvert et qui aurait subi sur une de ses faces des entailles artificielles ou naturelles, dont on voit tant d'exemples dans les stations et les ateliers des temps antéhistoriques.

« Une telle hypothèse n'a pas besoin d'être réfutée.

« On a très-fréquemment découvert et signalé, dans la plupart de ces établissements des sauvages des temps primitifs de la Gaule, des boules ou rognons de pierre, ayant pu servir à l'usage des frondes après avoir été corrodés et arrondis par l'usage qu'on en avait fait d'abord comme percuteurs pour façonner les nombreuses variétés d'armes et d'outils si connus sous les noms de haches, de couteaux, de flèches, de pointes de lance, etc. On a aussi très-fréquemment découvert dans plusieurs de ces mêmes stations des amas de galets ovoïdes qui peuvent avoir eu la même destination. En effet, les peuplades qui savaient tirer un si bon parti des silex pour armer leurs flèches ne devaient pas ignorer l'usage de la fronde. Elles employaient sans doute aussi, plus fréquemment encore, comme les populations sauvages de notre époque, des pierres dégrossies en forme de casse-tête, destinées à être emmanchées. C'est à cette fin très-probablement que des silex ont subi, sur une partie seulement de leur contour, des chocs intentionnels qui permettaient de les saisir et de les fixer plus aisément par des liens à des poignées de bois ou de corne.

« Il n'est pas de collection publique ou particulière qui ne renferme ces différentes variétés de silex taillés à cette double fin. Le musée de Saint-Germain en possède de différentes localités, et j'en ai moi-même plusieurs provenant de lieux différents.

« Si les entailles indiquées par M. Dubois dans son dessin sont réellement faites de main d'homme et non point produites par des chocs de transport naturel, il est possible que le silex qu'il a découvert ait été un casse-tête destiné à être emmanché.

« Mais, je le répète, les exemples en sont si communs qu'il est regrettable que M. Dubois, avant de communiquer sa découverte à l'Académie, n'ait pas fait quelques recherches qui lui eussent permis de mieux l'apprécier.

« Notre confrère M. Desjardins ne croit devoir ajouter rien autre chose, sinon que le silex dont la photographie a été envoyée à l'Académie n'a aucun rapport avec les balles de fronde des époques historiques, ni pour la forme, ni pour la matière, ni pour les dimensions. »

M. NAUDET achève la lecture de son mémoire sur le *tribunus militum a populo*.

Après cette lecture, M. DERUY présente de nouvelles observations à l'appui de son opinion. Ces observations provoquent une discussion, à laquelle prennent part MM. Naudet et Ravaisson.

M. LENORMANT continue la lecture de son mémoire sur l'existence de la *langue accadienne*.

SÉANCE DU VENDREDI 23 AVRIL.

A l'occasion du procès-verbal, M. L. RENIER annonce l'intention d'exposer prochainement à son tour, par une communication, ses opinions sur le sujet qui a été discuté dans les dernières séances au sein de l'Académie, à savoir le *tribunus militum a populo*.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie deux nouveaux paquets d'estampages d'inscriptions puniques (n^{os} 1361 à 1500), envoyés par M. de Sainte-Marie.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Alex. Bertrand lit un mémoire sur *les Gaulois*.

M. EGGER rappelle à M. Bertrand ce témoignage de Caton qui donne un trait particulier du caractère gaulois : « que les Gaulois ont particulièrement à cœur *rem militarem et argute loqui*. »

M. Alex. Bertrand dit que ce texte entrera par la suite dans son travail.

M. le PRÉSIDENT invite l'Académie à ajourner la discussion de ces questions de détail, qui reviendront plus tard.

SÉANCE DU VENDREDI 30 AVRIL.

M. Albert Dumont, directeur de la section de l'École d'Athènes à Rome, adresse au Secrétaire perpétuel une lettre relative à l'examen que M. Clédat a fait d'un manuscrit de la reine Christine renfermant les poèmes de Raoul Tortaire.

Renvoi à la Commission des *Historiens des croisades*.

M. le doyen de la Faculté de droit de Bordeaux écrit à l'Académie pour lui demander d'accorder la collection de ses *Mémoires* à la bibliothèque de cette Faculté.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

M. le Ministre de l'Instruction publique adresse la copie d'une lettre de M. de Sainte-Marie accompagnant l'envoi des estampages n^{os} 1501 à 1600.

Dans cette lettre, M. de Sainte-Marie annonce la découverte d'une mosaïque représentant Pégase, et communique quelques fragments d'inscriptions romaines.

Renvoi des estampages à la Commission des inscriptions sémitiques, et des inscriptions latines à M. L. Renier.

M. Castan, conservateur de la bibliothèque de Besançon, adresse à l'Académie une lettre relative à la découverte de la scène du théâtre romain de Vesontio. Une fouille récente, dit-il, a mis au jour l'escalier monumental par où arrivaient les acteurs. Un morceau du soubassement de la façade et quatre marches de l'escalier vont être mis sous voûte, et reliés ainsi aux galeries souterraines du square archéologique qui encadre les vestiges du théâtre de Vesontio. Un croquis de M. Ducat achève de démontrer la justesse

de la thèse soutenue par M. Castan dans un mémoire qui a obtenu une mention honorable au dernier concours des Antiquités nationales.

M. RAVAISSON communique à l'Académie une dissertation destinée à la *Gazette archéologique* sur les bas-reliefs funéraires des Grecs qui, selon lui, représentent toujours des scènes de repas et de bonheur dans l'autre vie.

M. PERROT exprime des doutes sur la façon dont M. Ravaisson, dans ce travail, a dépeint les idées des contemporains d'Homère sur la mort. Il lui semble que pour eux la mort est triste et douloureuse.

M. RAVAISSON répond que si les monuments de cette époque reculée témoignent d'idées encore incertaines et confuses sur la destinée humaine, on y peut déjà saisir néanmoins des traces évidentes d'une croyance à une autre vie.

M. le PRÉSIDENT, craignant que M. Ravaisson n'ait un peu trop généralisé sa thèse, signale les monuments étrusques qui, suivant lui, peuvent servir à prouver que des scènes de la vie réelle ont pu être représentées en même temps que des scènes de la vie élyséenne.

M. RAVAISSON répond que la dissertation qu'il vient de lire a pour objet exclusif les bas-reliefs dont les Grecs ont décoré l'extérieur de leurs sépultures. Il étudiera ultérieurement, soit les représentations placées par ces mêmes Grecs dans les tombes mêmes, soit les monuments funéraires de diverses espèces des Étrusques et d'autres peuples de l'antiquité, et il examinera alors la distinction faite par M. Maury.

M. Alex. Bertrand continue sa communication sur *les Gaulois*.

SÉANCE DU VENDREDI 7 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, au nom de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques, six estampages d'une inscription carthaginoise trouvée dans les ruines de Carthage, et envoyée au Comité par M. Chéronneau, membre non résidant.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Alex. Bertrand continue et termine sa lecture sur *les Gaulois*¹.

MM. DELOCHE et Ch. ROBERT, à la suite de cette lecture, échan- gent avec M. Bertrand quelques observations.

M. Aubé lit un mémoire sur le *martyre de sainte Félicité et de ses sept enfants*.

SÉANCE DU VENDREDI 14 MAI.

M. HAURÉAU fait une deuxième lecture de son mémoire sur les *révélations d'apparitions dans les sermons du moyen âge*.

M. RAVAISSON communique une note sur un bas-relief funéraire trouvé à la fin de l'année dernière dans le lit de l'Ilissus, et dont M. Émile Burnouf avait envoyé à l'Académie une photographie accompagnée d'une description par M. Collignon, élève de l'École d'Athènes. Ce bas-relief est d'un très-beau style, et les figures en sont presque de grandeur naturelle. Il représente un jeune homme nu, les jambes croisées, et dont les deux mains, qui maintenant sont brisées, reposaient sur une massue; près de ce jeune homme est un vieillard qui le considère; à ses pieds un enfant qui dort la tête appuyée sur ses genoux, et un chien de chasse.

M. Ravaisson signale dans ce monument un exemple à l'appui de l'opinion qu'il a exposée précédemment et d'après laquelle les Grecs ont représenté sur leurs bas-reliefs funéraires non, comme on le dit généralement aujourd'hui, des scènes de la vie terrestre, mais des scènes de repos et de bonheur dans l'Élysée, et même d'apothéose.

L'attitude du jeune homme exprime l'idée du repos; celle de l'enfant, l'idée du sommeil, auquel les anciens comparaient habituellement la mort. Un bas-relief presque semblable, qui fait partie d'un des musées d'Athènes, de celui du Portique d'Adrien, offre un enfant dans la même attitude, et portant une strigile et une fiole à huile. C'est donc un de ces petits serviteurs qui ac-

¹ Voir aux COMMUNICATIONS, n° II.

compagnaient les jeunes gens au gymnase. La présence de l'enfant endormi et du chien sur le bas-relief trouvé dans l'Illissus indique que le jeune homme qui en est le personnage principal aimait la palestre et la chasse, et sans doute que dans l'autre vie il continue ces exercices. La massue sur laquelle reposent ses deux mains, ainsi que ses cheveux courts et dressés tout autour de son front, montrent qu'il est représenté sous les traits, soit d'Hercule, soit de Thésée. Enfin, la sveltesse de ses proportions doit faire voir en ce jeune homme une figure du second de ces deux héros plutôt que du premier.

Puisqu'on connaît déjà un second bas-relief semblable à celui qui a été trouvé dans l'Illissus et des débris de deux autres qui ne devaient en différer en rien d'essentiel, ce devait être une représentation funéraire usitée à Athènes, sur les sépultures de jeunes hommes de distinction, qu'on figurait ainsi dans le séjour éternel, identifiés avec le héros national, fondateur et patron de la cité.

M. Aubé continue la lecture de son mémoire sur le *martyre de sainte Félicité et de ses sept enfants*.

SÉANCE DU VENDREDI 21 MAI.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie, de la part de M. Albert Dumont, directeur de la section de l'École d'Athènes à Rome, la collation des *Gesta Francorum* faite, à la demande de l'Académie, par M. Léon Clédat, membre de l'École.

Cette collation est remise à M. Thurot.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse en outre, de la part de M. Cherbonneau, deux exemplaires du *dirhem carré* avec une notice détaillée sur le réformateur berbère qui fonda, en 516, la dynastie almohade, au sein des populations masmodiennes de l'Atlas.

«Le dirhem carré, écrit M. Cherbonneau, est très-rare en Afrique, où les musulmans dévots le considèrent comme un objet de sainteté. Les uns en font un amulette, les autres le portent

au fond de leur bourse, dans l'espoir d'obtenir la protection de Mehdy, aimé de Dieu.»

Il est donné lecture des copies de trois lettres adressées à M. le Ministre des affaires étrangères par M. de Sainte-Marie. La première, en date du 27 avril 1875, est relative : 1° à trois inscriptions romaines relevées à Béja par M. Gandolphe, agent consulaire; 2° à une mosaïque représentant Pégase, mosaïque dont il a déjà été question dans une précédente séance; 3° à une construction antique située aux environs de l'ancienne Carthage, près du fort neuf, au-dessus des citernes; 4° à l'envoi de cent estampages de stèles ou d'inscriptions puniques. (N^{os} 1601-1700.)

La deuxième lettre contient la description d'un masque en plâtre découvert à Carthage par M. de Sainte-Marie, ainsi que les estampages de deux inscriptions romaines trouvées, l'une à la Mehdia, sur la côte; l'autre à Tunis.

La troisième lettre, datée du 4 mai, annonce l'envoi de deux cents nouveaux estampages de stèles (n^{os} 1701 à 1900) provenant de fouilles faites au Forum de Carthage.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. le Ministre de l'inscription publique adresse la copie d'une lettre de M. de Sainte-Marie, en date du 7 mars dernier, ainsi que le croquis, demandé par l'Académie, représentant l'emplacement des diverses fouilles opérées à Carthage par M. de Sainte-Marie, jusqu'au 1^{er} janvier 1875.

M. DE LONGPÉRIER entretient l'Académie de quelques découvertes faites à Montmartre en creusant le sol pour les fondations de l'église du Sacré-Cœur :

« M. Abadie, notre confrère de l'Académie des beaux-arts, me charge, dit-il, d'annoncer à l'Académie les premiers résultats des fouilles qu'il a entreprises au sommet de la montagne de Montmartre, pour l'établissement de la nouvelle église du Sacré-Cœur. En nivelant le terrain qui, dans l'enceinte de l'antique abbaye, s'étend à l'ouest du mur d'enclos de l'église actuelle, on a mis à découvert un grand nombre de sépultures. Dans la couche supérieure de terre meuble, on trouve des squelettes dont les cercueils de bois ont été entièrement détruits, mais qui sont accompagnés,

chacun, d'un vase de terre jaune sans couverte, orné de stries rouges, posées au pinceau, et dont la panse est percée de trous. Ces vases contiennent encore le charbon qui servait à brûler l'encens, suivant l'usage liturgique. Leur forme et leur décoration se rapportent aux ^{xiii}^e et ^{xiv}^e siècles. Ils sont tout à fait semblables à ceux qu'on a recueillis dans les cimetières de Saint-Séverin, de Saint-Jacques-la-Boucherie, et autres. Des débris de vases vernissés, à couverte métallifère jaune ou verte, appartiennent bien probablement au ^{xv}^e siècle. Au-dessous, on a rencontré, reposant sur le sable, une série de tombes de plâtre moulées en forme de gaine, et ornées de croix de divers types et de monogrammes du Christ. Ces sarcophages sont exactement semblables à ceux que nous avaient fournis les terrains de Saint-Marcel. Ils appartiennent indubitablement au temps des Mérovingiens. Les objets qu'ils contiennent confirment pleinement l'opinion que leur aspect extérieur fait concevoir. Ce sont des boucles et des agrafes de ceinturon, des bijoux, des colliers composés de grains d'ambre et de pâtes de verre multicolores. Une des agrafes de ceinturon, de cuivre étamé, offre un système de décoration composé d'entrelacs en relief tellement élégants, qu'on pourrait les croire de main scandinave, et supposer que l'agrafe a appartenu à quelque Normand faisant partie de ces armées qui, dans la seconde moitié du ^{ix}^e siècle, menacèrent Paris du haut de Montmartre. Mais le style du sarcophage dans lequel cet objet a été trouvé s'oppose à la conjecture que nous venons d'indiquer. Il faut donc voir là une œuvre exceptionnellement avancée de l'époque des Mérovingiens. Dans la tombe qui renfermait la plus grande des agrafes, de style purement frank, pareilles à celles qui ont été en si grand nombre trouvées de ce côté-ci de la Loire (dans l'Île de France, en Normandie, en Picardie, en Champagne), on a rencontré une monnaie de moyen bronze portant l'effigie de Sabine, femme d'Adrien. Il ne faudrait pas inférer de ce fait que la sépulture remonte au second siècle. Les Mérovingiens ont fabriqué de la monnaie d'or et d'argent, usurpant en cela le droit personnel de l'empereur romain auquel ils se substituaient; mais, en leur qualité de *cives romani*, ils ne se permirent pas d'entreprendre sur les droits sénatoriaux,

en fabriquant des monnaies de cuivre (le numéraire romain par excellence); et, sous leur domination, la monnaie de cuivre romaine continua à circuler par toute la Gaule, servant pour les petites transactions, à côté des monnaies d'or et d'argent des chefs franks ou bourguignons.

« Jusqu'au 20 mai, on n'avait encore déterré que quinze tombes appartenant aux VI^e et VII^e siècles. Mais le travail est à peine commencé, et plus on se rapprochera de l'église, plus on aura de chances de rencontrer des monuments importants. M. Abadie compte bien tenir l'Académie au courant de ses travaux et de ses découvertes. »

Le PRÉSIDENT de l'Académie charge M. de Longpérier de transmettre à M. Abadie les remerciements et les félicitations de ses confrères sous les yeux desquels sont placés les objets qui viennent d'être décrits, objets qui excitent leur attentive curiosité et leur intérêt.

M. ERN. DESJARDINS lit un mémoire relatif aux *inscriptions gravées à la pointe sur les murs de l'EXCUBITORIUM de la VII^e cohorte des Vigiles, découvert en 1865 dans le Transtevere.*

A la demande de quelques membres et de M. le Président, M. Desjardins fera une seconde lecture de ce mémoire.

M. le PRÉSIDENT fait connaître la perte que l'Académie vient de faire dans la personne de M. Eichhoff, l'un de ses correspondants. Les regrets de la Compagnie seront consignés au procès-verbal de la séance.

M. Anbé continue et termine la lecture de son mémoire sur le *martyre de sainte Félicité et de ses sept enfants*¹.

M. Boutaric commence la lecture d'un mémoire sur les *origines du régime féodal.*

SÉANCE DU VENDREDI 28 MAI.

M. le Ministre de l'Instruction publique transmet à l'Académie un mémoire de M. Riemann, élève de 1^{re} année de l'École fran-

¹ Voir aux COMMUNICATIONS, n° III.

çaise d'Athènes, ayant pour titre : *Analecta græca et latina*. Ce mémoire est accompagné d'une lettre de M. Albert Dumont donnant quelques détails sur les conditions dans lesquelles ce travail a été fait.

Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

M. Albert Dumont, directeur de la section de l'École d'Athènes à Rome, adresse le poëme de *Tortarius ad Gualonem* qu'il a fait copier à la bibliothèque du Vatican et qui a été collationné par M. Clédat, membre de l'École.

Cette copie est remise à M. Thurot, membre de la Commission des *Historiens des croisades*.

M. Coxe, bibliothécaire de la bibliothèque Bodléienne, écrit au Secrétaire perpétuel que, sur sa demande, il lui adresse, par l'entremise de l'ambassade de France à Londres, le manuscrit 788 du catalogue, réclamé pour la préparation du tome II des *Historiens arabes des croisades*.

M. Petri, de Quincy (Illinois, États-Unis), écrit au Secrétaire perpétuel pour lui demander d'où le village de Quincy-Ségy, département de Seine-et-Marne, tire son nom, quel en est le nom latin et ce qu'il signifie.

L'ordre du jour appelle la présentation de deux membres de l'Académie pour faire partie du Conseil supérieur des beaux-arts.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL rappelle qu'un décret du 22 mai institue ce Conseil, dont deux membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sont appelés à faire partie pour y représenter les études de l'art antique. Le Ministre a le droit de nommer ces deux membres; mais il a cru ne pouvoir mieux faire que de prier l'Académie de les lui présenter, pensant que par là ils entreraient avec plus d'autorité dans le Conseil.

M. le PRÉSIDENT remercie le Secrétaire perpétuel de cette communication.

On procède à l'élection.

MM. Ravaisson et de Longpérier sont élus. Leurs noms seront transmis à M. le Ministre de l'instruction publique.

M. Alex. Bertrand lit une note sur un vase en bronze trouvé dans un tumulus gaulois, à Græckwyl, canton de Berne. Une res-

tauration en plâtre de ce vase, exécutée dans les ateliers du musée de Saint-Germain, est mise sous les yeux de l'Académie.

M. le PRÉSIDENT fait une observation sur l'origine du vase présenté; il croit qu'il a dû venir d'Orient en Italie.

M. DE LONGPÉRIER dit qu'il faut faire une différence entre l'origine de la représentation et le lieu de la fabrication du vase. L'origine de la représentation peut être orientale; mais le vase a été fabriqué en Étrurie. Il y a eu, dit-il, importation de l'Orient quant au type et exécution en Italie.

M. Boutaric continue la lecture de son mémoire sur les *origines du régime féodal*.

SÉANCE DU VENDREDI 4 JUIN.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL informe l'Académie qu'il a reçu, par l'entremise du ministère des affaires étrangères et par celle du ministère de l'instruction publique, le manuscrit arabe provenant de la bibliothèque Bodléienne dont l'envoi lui avait été annoncé.

Il remet le manuscrit à M. de Slane en le priant d'en faire le plus tôt possible la collation, afin de le renvoyer à Oxford dans les délais fixés.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne, en outre, communication d'une lettre écrite au Ministre de l'instruction publique par M. de Sainte-Marie relativement à plusieurs inscriptions nouvelles dont il adresse les estampages.

La collection de ces envois successifs compte aujourd'hui 2,000 inscriptions.

M. le PRÉSIDENT fait connaître la perte cruelle que la Compagnie a faite dans la personne de son correspondant, M. l'abbé Cochet. L'Académie, dit-il, appréciait les savants travaux de M. l'abbé Cochet, et s'applaudissait de le voir, quand il était à Paris, si assidu à nos séances. Il croit être l'interprète de la Compagnie entière en payant un dernier tribut à sa mémoire.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. le PRÉSIDENT annonce que la question relative au *Panthéon*

assyrien, qui avait été proposée pour le concours Bordin de 1875, est mise de nouveau au concours.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1876.

M. Edm. LE BLANT donne lecture d'une note sur l'*authenticité du martyre de sainte Félicité et de ses sept fils*¹.

M. DE LONGPÉRIER lit un mémoire de M. Chabas sur les *poids, mesures et monnaies des anciens Égyptiens*, question que l'Académie avait mise autrefois au concours.

M. Clermont-Ganneau lit une note sur cette question : *Où était la ville d'Hippos de la Décapole*²?

SÉANCE DU VENDREDI 11 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique soumet à l'Académie six mémoires transmis par M. Albert Dumont, directeur de l'École archéologique de Rome, savoir :

1° *Étude sur quelques distinctions extraordinaires en usage sous l'Empire*, par M. Bloch ;

2° *Du classement des manuscrits de la première décade de Tite-Live*, par M. Riemann ;

3° *Description et classement des manuscrits de Bertranul de Born*, par M. Clédat ;

4° *Notice sur le manuscrit de Salimbene*, par le même ;

5° *Étude sur la plus ancienne réduction du LIBER PONTIFICALIS*, par M. l'abbé Duchesne ;

6° *Étude sur l'œuvre inédite de Jacques Grimaldi*, par M. Müntz.

Ces mémoires seront renvoyés à l'examen de la Commission de l'École d'Athènes.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le scrutin est ouvert sur les conclusions du rapport de la Commission du prix Gobert.

¹ Voir aux COMMUNICATIONS, n° IV.

² Voir aux COMMUNICATIONS, n° V.

Il y a 33 votants. M. Lecoy de la Marche obtient 33 suffrages pour le premier prix. Pour le second prix, M. Paillard obtient 32 voix, et M. Courajod, 1. En conséquence, le premier prix Gohbert, pour l'année 1875, est décerné à M. Lecoy de la Marche, auteur de l'*Histoire du roi René*; et le second prix à M. Paillard, auteur de l'*Histoire des troubles religieux de Valenciennes*.

Le pli cacheté joint au mémoire n° 1 du concours Bordin, et sur lequel est inscrite la devise *Emendaturus si licuisset eram*, est ouvert pour faire connaître le nom de l'auteur du mémoire sur le *texte de Sidoine Apollinaire* que la Commission a jugé digne d'obtenir le prix. L'auteur de ce travail est M. Émile Chatelain, licencié ès lettres, élève de l'École pratique des hautes études.

M. RENAN relit un passage d'une lettre de M. Clermont-Ganneau, datée du 2 avril 1871, qui fut communiquée à l'Académie dans la séance du 26 janvier 1872 et dans laquelle M. Ganneau établit l'identité de la localité biblique d'Adoullam avec la localité actuelle de Ydelmiyé, à environ cinq lieues de Bethléem, et fait ressortir les coïncidences entre les particularités physiques du pays et les récits bibliques. La même identification ayant été proposée en Angleterre comme nouvelle, il a paru juste de rappeler le texte même de M. Ganneau que le compte rendu de la séance du 26 janvier 1872 ne mentionne que d'une manière fort sommaire.

M. DE LONGPÉRIER continue la lecture du mémoire de M. Chabas sur les *poids, mesures et monnaies des anciens Égyptiens*.

M. Boutaric termine la lecture de son mémoire sur les *origines du régime féodal*.

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, de la part de M. Albert Dumont, les mémoires suivants des élèves appartenant à la section de l'École d'Athènes à Rome :

1° *Projet d'un catalogue du fonds de la reine Christine et d'un inventaire des documents relatifs à l'histoire de France qui sont conservés en Italie*, par MM. Duchesné, Clédat et Zeller;

2° *Analecta* : I. REPUDIUM AMBITIONIS de Pierre de Brac, au *vii^e siècle*.

cle; II. *Le serment que les fonctionnaires prêtaient sous Justinien*; III. *Une réédition de l'ORDO ROMANUS du VIII^e siècle*; IV. *Les poèmes de Rodulfus Tortarius du XI^e siècle*, par M. l'abbé Duchesne;

3^o *Les mosaïques italiennes antérieures au IX^e siècle* (six fascicules), par M. Müntz;

4^o *Documents inédits ou peu connus sur les artistes français qui ont travaillé en Italie, au moyen âge et à la Renaissance*, avec un appendice pour les époques suivantes (sept fascicules), par M. Müntz;

5^o *Étude sur la langue de Tite-Live*, par M. Riemann.

Renvoi de ces mémoires à la Commission de l'École d'Athènes.

M. Leblanc, bibliothécaire et conservateur du musée de Vienne (Isère), envoie le compte rendu des fouilles archéologiques faites à Vienne pendant les six premiers mois de l'année 1875, avec un plan des fouilles et le fac-simile d'une inscription tracée sur une brique. Il offre de tenir l'Académie au courant des découvertes archéologiques qui pourront se faire à Vienne.

M. Hucher envoie à l'Académie le tome I^{er} de son *Saint-Graal* et demande à être admis au concours Gobert ou à l'un des autres concours ouverts par l'Académie. Il sera répondu à M. Hucher que c'est à lui de désigner le concours auquel son livre doit être renvoyé.

M. DE LONGPÉRIER présente, de la part de M. Sorlin d'Origny, huit inscriptions himyaritiques ou sabéennes, destinées au recueil des inscriptions sémitiques. Quatre inscriptions sont en boustrophédon, manière d'écrire qui consiste à tracer une ligne, soit de droite à gauche, soit de gauche à droite, et la ligne suivante dans un sens inverse.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. DE LONGPÉRIER lit un mémoire de M. Robiou sur *divers points de chronologie et d'histoire relatifs aux empires des Assyriens et des Mèdes*.

Après cette lecture et au moment où M. Desjardins prend la parole, M. NAUDET, Secrétaire perpétuel honoraire, fait observer que les membres de l'Académie ont le pas, dans l'ordre des lectures, sur les étrangers, et qu'un membre de l'Académie ne peut

changer cet ordre en se chargeant de faire lui-même la lecture du mémoire étranger.

M. le PRÉSIDENT explique pourquoi cette règle n'a pas été suivie aujourd'hui.

M. DESJARDINS fait la deuxième lecture de son mémoire relatif aux *inscriptions gravées à la pointe sur les murs de l'EXCUBITORIUM de la VII^e cohorte des Vigiles, découvert en 1865 dans le Transtevere.*

Cette lecture donne lieu à plusieurs observations de M. NAUDET, qui explique le sens du mot *frumentarius*.

SÉANCE DU VENDREDI 25 JUIN.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, de la part du directeur de l'École française d'Athènes, les mémoires suivants :

Catalogue des vases peints conservés au musée de la Société archéologique d'Athènes, avec planches, par M. Collignon;

Inscriptions chrétiennes de l'Attique antérieures au VIII^e siècle; Analecta : Miniatures de manuscrits byzantins; Lampes chrétiennes; Fioles en terre cuite; Plombs byzantins (59 pages); Estampages, par M. Bayet.

M. le Ministre transmet, en outre, le rapport de M. Ém. Bur nouf sur les travaux des membres de l'École d'Athènes pendant l'année 1874-1875.

Renvoi à la Commission compétente.

Il transmet aussi un rapport sur les observations que M. Guériu, chargé d'une mission en Palestiné, a faites, soit pendant son voyage de Marseille à Jaffa, soit au Kharbet el-Medieh, l'antique Modin.

Ce rapport est renvoyé à une Commission composée de MM. de Saulcy, Renan, de Slane et Pavet de Courteille.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse la copie d'une lettre par laquelle M. de Sainte-Marie l'informe que le recteur de l'Académie d'Alger a bien voulu intéresser le gouverneur de l'Algérie aux fouilles faites à Carthage, et que, dans le dessein d'enrichir le musée d'Alger, il a proposé au général Chanzy d'allouer

à M. de Sainte-Marie un crédit particulier qui serait affecté à des recherches se portant surtout sur les antiquités romaines.

Avant d'accepter ce mandat, M. de Sainte-Marie désirerait savoir s'il convient à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'autoriser, pendant sa mission, à diriger des fouilles au nom du musée d'Alger.

L'Académie sera appelée à délibérer sur cette demande, en comité secret.

M. le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL de l'Académie des beaux-arts fait savoir par lettre que cette Académie a désigné M. Guillaume pour faire partie de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix Fould.

M. Castan écrit à l'Académie pour se porter candidat à une place de correspondant.

M. Hucher prie, par lettre, M. le Président de regarder comme non avenu le désir qu'il avait exprimé de voir admis à un concours de l'Académie le 1^{er} volume de son édition du *Saint-Graal*. Il se propose d'adresser cet ouvrage pour le concours Gobert lorsque le second volume aura été publié.

M. L. RENIER met sous les yeux de l'Académie la copie du *texte latin gravé sur une stèle* mise au jour, en 1872, à Grèzes-le-Château, arrondissement de Marvejols (Lozère).

L · SEVERI · SEV^e
 RVS · L · SEV · F · OM
 NIBVS · HONORIB
 VS · IN · CIVITATE · FVN^c
 TVS · QVIQ · HANC · VIL
 LAM · A · SOLO · INSTITVIT
 FILIVS · MAIOR · AED^e
 M · I · O · M · INSTITV
 ERVNT · PRO · SALV^{te}
 SVA · ET · SVORVM.

M. E. DESJARDINS continue la deuxième lecture de son mémoire relatif aux *inscriptions gravées à la pointe sur les murs de l'EXCUBITORIUM de la VII^e cohorte des Vigiles, découvert en 1865 dans le Transtevere.*

M. NAUDET y répond par une note qui sera insérée aux communications des Comptes rendus¹.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie adopte les conclusions de la Commission chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours La Fons-Mélicocq (antiquités de la Picardie et de l'Île de France, Paris excepté), conclusions d'après lesquelles ce concours est prorogé au 31 décembre 1875. Les ouvrages publiés dans le cours des années 1873, 1874 et 1875 seront seuls admis.

M. DE LONGPÉRIER communique une lettre de M. le commandant Robert Mowat relative aux *substructions d'un vaste édifice* qui ont été mises au jour au sommet du Puy-de-Dôme. Selon toute vraisemblance, cet édifice doit être le grand temple de Mercure Arverne².

¹ Voir aux COMMUNICATIONS, n° VI.

² Voir aux COMMUNICATIONS, n° VII.

COMMUNICATIONS.

N° 1.

SUR UNE LÉGENDE PEINTE DANS UN HYPOGÉE À ROME.

Les antiquaires, les philologues se sont fréquemment arrêtés à une singulière légende peinte dans un hypogée de Rome; c'est l'inscription principale d'une tombe dont les fresques représentent la mort d'une femme enlevée par Pluton: sa descente aux enfers sous la garde de Mercure psychopompe; son jugement par le roi des lieux sombres, et enfin son admission au banquet des bienheureux. Selon une coutume familière aux anciens, le texte dont je parle est conçu en une formule sentencieuse s'adressant au lecteur.

Quelques mots du début sont mutilés, mais l'inscription est demeurée intacte dans la partie qui appelle l'intérêt, et que l'on me permettra de transcrire: PLVRES ME· ANTECESSERVNT, y dit la personne défunte. OMNES· EXPECTO· MANDVCA VIBE¹ LVDE ET VENI AT ME· CVM VIBES· BENEFAC· HOC· TECVM FERES.

Si j'excepte le Rév. P. Garrucci², qui a publié successivement deux dissertations importantes sur le monument dont je parle, et donné de bonnes copies de ses fresques trop embellies dans le livre de M. Perret, tous se sont accordés à voir unis ici deux

¹ *Bibe et non vive*, comme je le vois parfois transcrire. Cf. Festus, v° *Affatim*. « Affatim edi, bibi, lusi. » Horat. *Ep.* II, 2, 214. « Lusisti satis, edisti satis atque bibisti. » Strabo, XIV, p. 672: ἐσθίει, πίνει, παίζει.

² *Tre sepolcri con pitture ed iscrizioni appartenenti alle superstizioni pagane del Bacco Sabazio e del persidico Mitra*; Napoli, 1852, in-4°. — *Les Mystères du syncrétisme phrygien*; Paris, 1854, petit in-fol.

préceptes bien distincts, l'un sensuel, l'autre moral, et les mots : CVM VIBES· BENEFAC. leur ont paru contenir une touchante exhortation à la bienfaisance. Telle est l'opinion que de récents écrits signés de noms considérables me montrent s'établissant à cette heure, et faisant, sur ce point, aux païens un honneur que je crois immérité. Persuadé, comme l'est de son côté le savant religieux, que notre formule est en entier de teneur épicurienne, je donnerai à mon tour les motifs sur lesquels se fonde mon sentiment.

Si, dans un âge où les idées courantes aux temps antiques avaient entièrement disparu, nous lisons, sur une tombe, ces mots qui reproduisent la formule même de notre inscription :

FAC BENE DVM VIVIS

aucun doute ne se présente à l'esprit : et d'ailleurs, le membre de phrase POST MORTEM VIVERE SI VIS, qui suit immédiatement, complète la pensée et en souligne le sens¹ : dans la fresque romaine, au contraire, le précepte MANDVCA VIBE LVDE, qui précède CVM· VIBES BENEFAC, nous jette en plein matérialisme et s'accorde mal avec une idée de charité, de bienfaisance. Mais puisque cette idée constitue le sens premier et ordinaire du verbe *benefacere*, voyons d'abord si le complément HOC· TECVM FERES, qui le suit immédiatement ici, ne peut en modifier l'acception et nous apporter quelque lumière.

On possède deux marbres païens où se lit une formule bizarre que je crois parallèle à la nôtre, et qu'il importe de rappeler ici. Elle est imitée de la célèbre et fabuleuse épitaphe de Sardanapale, plus digne de figurer, comme l'a dit

¹ De Bounefoy, *Épigraphie roussillonnaise*, p. 177, n° 223. (Extrait des *Mémoires de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*.)

un ancien, sur la fosse d'un bœuf que sur le mausolée d'un roi¹.

Là encore, c'est le mort qui parle :

QVOD EDI BIBI· MECVM HABEO, dit-il, QVOD RELIQUI PERDIDI. Et ailleurs : QVOD COMEDI· ET· EBIBI TANTVM MEV· EST².

Ou je me trompe, ou HOC TECVM FERES de l'inscription romaine est bien voisin de MECVM HABEO, de MEVM EST, et une même intention me semble avoir dicté ces diverses formules.

Afin de le montrer plus nettement, j'emprunterai le secours d'un texte que l'on croirait écrit pour réfuter mot par mot le précepte inscrit sur la tombe de Rome. Dans un de ses sermons consacrés à exposer et à défendre le dogme de la résurrection, saint Augustin parle en ces termes des païens et des matérialistes :

« Les gentils et ceux qui se rient de la résurrection ne cessent de murmurer à nos oreilles : Mangeons et buvons, car nous mourrons demain. *Manducemus et bibamus, cras enim moriemur.* »

Voilà déjà les premières paroles de notre inscription : MANDVCA VIBE (*bibe*) LVDE ET VENI AT (*ad*) ME.

Écoutons encore le saint docteur :

« Ils se moquent aussi de ceux qui affirment la résurrection des morts, en leur disant : Voyez celui-là, il est descendu au

¹ Cic. *Tuscul.* quæst. V, 35 :

Hæc habeo quæ edi quæque exsaturata libido
Hauserat, illa jacent multa et præclara relicta.

Voir sur ce texte les notes de Davies, et dans la 81^e homélie de saint Maxime, de Turin, le passage relatif à ces façons de parler familières aux païens : « Tu cum recedis e sæculo tuas divitias perdidisti. »

² Noël des Vergers, *Lettre à M. Letronne sur quelques inscriptions de l'Ombrie et du Picenum*, p. 21. (Extrait de la *Revue de philologie*, t. I.) — St. Borgia, *Memorie storiche della città di Benevento*, t. II, p. 232.

tombeau : entendez-vous sa voix ? Il ne saurait parler. Entendrai-je la voix de mon père, de mon aïeul, celle de mon bisaïeul ? Qui s'est jamais relevé de la tombe ? Qui a pu dire ce qui se passe aux enfers ? Faisons-nous du bien tandis que nous vivons, *Bene nobis faciamus cum vivimus* ; quand nous ne serons plus, ajoute-t-il par une allusion aux banquets funèbres, quand nous ne serons plus, ce que nos parents, nos amis pourront apporter à notre tombe, ce sera pour eux qui vivront, et non pas pour nous pauvres morts¹. »

Telle était la conclusion tirée par les gentils de leur système, et cette conclusion se formule, dans le texte de saint Augustin et après les mêmes prémisses, en termes qui ressemblent fort à ceux de notre texte.

Un point particulier me fait toutefois défaut pour compléter le rapprochement. Notre inscription dit seulement : CVM VIBES (*vivis*) BENEFAC ; saint Augustin écrit plus explicitement : *Bene nobis faciamus cum vivimus*, et le régime qui manque au verbe, dans la légende sépulcrale de Rome, pourrait laisser l'interprétation douteuse. Mais il est un texte important dont la place est ici naturellement marquée, et qui n'a pas échappé d'ailleurs à la sagacité du R. P. Garrucci. Je veux parler d'un passage de l'Écclésiaste, ainsi rendu par la Vulgate : « Et cognovi quod non esset melius nisi lætari et *facere bene in vita sua* ; » verset dont le suivant indique suffisamment le sens matérialiste : « Omnis enim homo qui *comedit et bibit* et videt bonum de suo labore, hoc donum est Dei². »

Pour Aben-Esra, pour Mendelssolin, le mot hébreu rendu dans la Vulgate par *facere bene* veut dire, en cet endroit, *bien*

¹ Sermo 361, *De resurrectione mortuorum*, §§ 4 et 6 (éd. Bénéd. t. V, p. 982). L'opinion vulgaire, à cette époque, était loin, on le voit, de ce qu'elle avait été, du moins pour la Grèce, au temps de Lucien, où l'on regardait les libations, les mets apportés aux tombeaux, comme les seuls aliments des morts. (Lucian. *De lucta*, §§ 9 et 19.)

² *Ecclésiastes*, III, 12 et 13.

vivre, et non pas faire le bien, ce que l'ensemble du verset ne permet pas d'admettre. Cahen, qui nous l'apprend dans les notes de sa traduction, rend comme il suit le verset de l'Écclésiaste : « J'ai reconnu qu'il n'y a de bien que de se réjouir et de se procurer le bien tant qu'on vit. » C'est ainsi que l'ont également compris les vieux commentateurs, Drusius, Amama, et notre confrère M. Derembourg, dont l'autorité est si grande, me donne pour sa part cette version : « J'ai reconnu que rien ne vaut mieux que de se réjouir et de se faire du bien pendant sa vie. »

Bene facere sans régime, tel qu'il se présente dans notre légende, est donc une autre forme de *bene vivere*, comme *facere* équivaut à *vivere* sur un grand nombre de marbres latins¹. Les rapprochements qui précèdent me portent à penser que l'inscription de Rome est entièrement conçue dans un même esprit, et ne mêle en aucune façon les préceptes sensuels aux maximes morales. L'idée qu'elle exprime me paraît être celle qui faisait admettre dans les banquets antiques des exhibitions funéraires², et que traduisent pour nous les vers charmants de Ronsard :

Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain,
Cueillez dès aujourd'hui les roses de la vie³.

Edm. LE BLANT.

¹ Fabretti, *Inscriptiones*, IV, 53 : IN SE FECERVNT ANNOS XVI; *Acta S. Fructuosi*, § 1 : Fecerunt in carcere dies VI; Oderici, *Sylloge veter. inscript.* p. 349 : SVPER QVAM MARITVS LEOPARDVS FECIT; Reinesius, *Syn-tagma inscr. antiq.* p. 948, etc.

² Pétron, *Satyric.* XXXIV. Cf. De Witte, Note sur un vase de terre décoré de reliefs. (*Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XXXI.) *Anthol. græca*, XI, 38, etc.

³ Sonnets à Hélène, n° XLII.

N° II.

LES GAULOIS.

PAR M. ALEXANDRE BERTRAND.

M. Alexandre Bertrand, directeur du musée de Saint-Germain, est admis à soumettre à l'Académie l'article *Galli* rédigé par lui pour le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (époque celtique). M. Bertrand y soutient la thèse suivante, sur laquelle il appelle l'attention de la Compagnie.

Lorsque César pénétra dans l'intérieur de la Gaule¹, il y trouva une population composée d'éléments divers au milieu desquels il faut distinguer l'élément indigène formant le fond de la population, et un élément ethnique plus nouveau et moins nombreux, établi, ce semble, dans le pays depuis quatre ou cinq siècles seulement. L'ancienne population, c'étaient les *Celtes* ou, du moins, l'ensemble des tribus de caractère assez nuancé auxquelles les Grecs de Marseille avaient donné ce nom; la nouvelle, c'étaient les Gaulois, *Galli* ou *Galatae*. A l'arrivée de César, Celtes et Gaulois s'étaient en grande partie fondus ensemble : on ne les distinguait plus les uns des autres. La religion, les mœurs, l'organisation sociale avaient étendu sur eux le même vêtement. En y regardant de près, cependant, on parvient plus facilement que l'on ne le penserait d'abord à faire la part des uns et des autres. Les *Galli* ou *Galatae*, surtout, se montrent à nous avec des caractères spéciaux très-tranchés; ils forment un groupe parfaitement distinct au physique et au moral et primitivement confiné dans des limites géographiques restreintes qu'il n'est pas impossible de déterminer. Il suffit, pour cela, après avoir classé les textes anciens chronologiquement : 1° de ne tenir

¹ Il ne s'agit ici que de la *Celtique*, et non de l'Aquitaine et de la Belgique.

compte que de ceux qui sont postérieurs à la prise de Rome par les *Galli* (388 av. J. C.) et antérieurs à l'entrée de César en Gaule ; 2° de se faire une idée exacte de la portée de l'expression *Gaulois transalpins* durant cette période ; 3° enfin de comparer aux résultats ainsi obtenus ceux que nous révèlent les importantes découvertes archéologiques faites depuis une quinzaine d'années tant en Gaule qu'en Allemagne et en Italie. La conclusion de cet examen est que les *Galli* appartiennent à une race septentrionale primitivement étrangère à la Gaule et qui y a joué quatre ou cinq siècles avant notre ère, vis-à-vis des Celtes et du *clergé celtique*, les druides, un rôle absolument analogue à celui que, quatre ou cinq siècles après Jésus-Christ, les Franks jouèrent à leur tour vis-à-vis des Gaulois et du clergé catholique.

Il est tout d'abord incontestable que les mots *Galli* et *Galatæ* apparaissent à un moment dont la date peut être à peu près fixée à la seconde moitié du iv^e siècle avant notre ère. Il en est fait pour la première fois mention à propos des expéditions guerrières qui troublèrent si profondément, à cette époque, le repos de l'Italie et dont la Macédoine, la Grèce et bientôt l'Asie Mineure ressentirent le contre-coup. Le nom des *Celtes* était, à cette époque, célèbre déjà depuis longtemps en Grèce. Le portrait de ces *Galli* ou *Galatæ*, reproduit toujours le même depuis Polybe, par Tite-Live, Plutarque et leurs imitateurs jusqu'à Ammien Marcellin, nous les représente comme des hommes grands, à la peau lactée, aux yeux bleus, aux cheveux d'un blond ardent. Les mêmes auteurs les considèrent unanimement comme venus en Italie de contrées lointaines et boréales. Pas un mot ne fait supposer qu'on ait cru qu'ils étaient originaires des bords du Cher ou de la Seine. Polybe, en particulier, tandis qu'il applique indifféremment les noms de *Κελτοί* et de *Γαλάται* aux populations de la Cisalpine et exclusivement celui de *Κελτοί* aux populations de la

Gaule méridionale autres que les Ligures ou les Ibères, se sert d'une manière aussi exclusive du terme de Γαλάται quand il parle des *Transalpins*. Il ne nous laisse, d'ailleurs, aucun doute sur la situation de ces derniers. *Ils occupent*, dit-il, *le versant septentrional des Alpes*, le versant opposé au versant méridional au pied duquel s'étendent les belles plaines où sont établis les Celtes et les Galates d'Italie. *Ceux*, écrit-il, *qui habitent du côté du Rhône vers le nord* (en opposition aux riverains du Pô), *ἐπὶ τὸν Ῥοδανὸν καὶ τὰς ἄρκτους ἐσίραμμένους*, s'appellent *Gaulois transalpins*, Γαλάται τραυσάλπινοι πρόσαγορευόμενοι (Polyb. II, 15). Ce parallélisme entre le versant nord et le versant sud des Alpes est constant chez Polybe : d'un côté est le versant tourné vers le Pô, de l'autre le versant tourné vers le Rhône. On ne peut indiquer plus clairement la Lombardie, d'un côté, le Tyrol, le Valais et la Bavière, de l'autre. Cette manière de voir est, d'ailleurs, complètement justifiée par la description que Polybe fait du cours du Rhône, liv. III, chap. 47, où il est dit : *Le Rhône a sa source au-dessus du golfe Adriatique, ὁ δὲ Ῥοδανὸς ἔχει τὰς μὲν πηγὰς ὑπὲρ τὸν Ἄδριατικὸν μυχόν. Il en sort dans la direction de l'ouest, πρὸς τὴν ἐσπέραν, et suit dans son cours une des vallées septentrionales des Alpes, ἐν τοῖς ἀποκλίνουσι μέρεσι τῶν Ἄλπεων ὡς πρὸς τὰς ἄρκτους* (ces expressions *πρὸς τὰς ἄρκτους* reviennent constamment). *Après s'être dirigé vers le couchant d'hiver, toujours à l'ouest, il va se jeter dans la mer de Sardaigne, ῥεῖ δὲ πρὸς τὰς χειμερινὰς δύσεις, ἐκβάλλει δ' εἰς τὸ Σαρδῶον πέλαγος.* Il semble que Polybe ne fasse aucun cas de la portion du Rhône comprise entre Lyon et Marseille¹. Polybe, un peu plus loin, décrit encore plus nettement, s'il est possible, la grande vallée

¹ C'était une opinion généralement reçue dans la géographie de cette époque que le cours du Rhône était parallèle au Pô, l'*Éridan*, dans lequel on le faisait quelquefois se jeter. Cf. Apollon. Rhod. *Argon.* IV, v. 627, ὅστ' εἰς Ἰριδανὸν μεταπίσσειται.

dont il vient de parler. *Le Rhône*. ajoute-t-il, *durant la plus grande partie de son cours*, ἐπιπολύ, *coule dans une vallée dont les Ardyes occupent le nord et qui au midi a pour bornes le pied des Alpes septentrionales*, τὴν ἀπὸ μεσημβρίας αὐτοῦ πλευρὰν ὄριζουσι πᾶσαν αἱ πρὸς ἄρκτον κεκλιμέναι τῶν Ἄλπεων παρῶρειαi. Ce sont là des passages tout à fait significatifs et qui nous obligent à chercher les Galates du Rhône à l'est des Allobroges. Plutarque n'est pas moins explicite. Les Galates sont également pour lui des populations du nord ou du nord-est. distinctes quoique apparentées aux Celtes : Γαλάται τοῦ Κελτικοῦ γένους, ainsi qu'il s'exprime dans la vie de Camille.

Les bandes guerrières. *Gæsates* et autres, qui prirent Rome en 388 et vers lesquelles le monde grec et romain tourna alors tout à coup des regards si effrayés, paraissent donc être des essaims sortis d'une ruche qu'il faut chercher non du côté de la Seine et de la Loire, mais au nord, ou plutôt au nord-est de l'Italie, dans les contrées où de tout temps nous trouvons installés les *Taurisques*, les *Scordisques*, les *Boïens* et les *Bastarnes* que Plutarque qualifie positivement de *Galates*, Γαλάτας τοὺς περὶ τὸν Ἰσθμὸν ὀκημένους οἱ Βασίάρναι καλοῦνται (Plut. *Vie de Paul-Émile*).

Mais il y a une tradition, rapportée par Tite-Live et acceptée presque unanimement par les historiens modernes de la Gaule, qui semble en désaccord avec ces faits. Suivant cette tradition, les Gaulois qui envahirent l'Italie et refoulèrent les Étrusques au delà du Pô étaient partis non de la vallée du Danube, mais du cœur même de ce que César appelle la *Celtique*, cette troisième partie de la Gaule, comme dit Tite-Live, c'est-à-dire du pays des *Éduens* et des *Bituriges*. Bien plus, ce seraient ces mêmes Gaulois des bords de la Seine et du Cher qui auraient également peuplé le Tyrol, la Vindélicie et même la Bohême.

M. Bertrand n'hésite pas à déclarer qu'à ses yeux le récit

de Tite-Live n'est qu'une *légende* sans aucun caractère historique sérieux. Il fait remarquer que Tite-Live lui-même semble le reconnaître en faisant précéder son récit de l'expression *accepimus*, « on nous raconte, » sans rien ajouter qui indique qu'il considère cette tradition comme authentique. M. Bertrand fait observer en outre : 1° que les événements auxquels se rapporte la légende sont de près de six cents ans antérieurs à Tite-Live ; 2° qu'entre cette date de 590 et les premiers renseignements authentiques sur les Gaulois se place une période de deux cents ans (590-390) durant laquelle pas un mot ne se rencontre, dans aucun historien, qui comble cette lacune ; 3° que les noms d'Ambigat, de Sigovèse et de Bellovèse, ses neveux, sont absolument inconnus aux écrivains antérieurs à Tite-Live, et ne figurent que comme citation de Tite-Live dans les écrivains postérieurs ; 4° que les populations citées par Tite-Live comme ayant pris part aux premières migrations, les prétendues migrations de 590, les *Bituriges*, les *Éduens*, les *Arvernes*, les *Ambarres*, les *Carnutes*, les *Aulerkes*, les *Sénons*, à l'exception des *Sénons* ne se retrouvent *historiquement* ni en Italie, ni sur le Danube à aucune époque connue, tandis que ce sont justement, fait au moins assez singulier, les populations qui du temps de Tite-Live, 550 ans après l'émigration, jouaient encore le principal rôle en Gaule ; 5° que les populations *celtiques et gauloises* dont Polybe, qui vivait au milieu d'elles, fait mention dans un chapitre très-étudié servant de préface aux guerres puniques, chapitre auquel il semble attacher une importance toute particulière, sont tout autres que celles de Tite-Live, à savoir : les *Laens*, les *Lébécien*s, les *Insubres*, les *Cénomans*, les *Ananes*, les *Boïens*, les *Taurisques*, les *Agônes* et enfin les *Sénons* qui seuls se retrouvent sur la liste de l'historien latin. Si l'on considère, de plus, que dans tous ses détails, aussi bien que dans l'ensemble, comme le remarquait déjà Fréret, le récit de Tite-Live

est invraisemblable, on sera bien tenté de n'accorder qu'une importance très-limitée à ce fameux chapitre 34 du livre V des *Décades*.

M. Bertrand ajoute que non-seulement les populations citées par Tite-Live sont tout autres que celles que Polybe a connues (Polybe vivait 150 ans environ avant Tite-Live), et les caractères physiques des Transalpins et des Cisalpins de Polybe fort différents de ceux des populations de la Gaule centrale au temps de César, mais que les caractères moraux et sociaux sont des deux côtés également absolument distincts. Chez les Galates *transalpins* et *cisalpins* point de druides, point d'aèdes ou chantres nationaux, point d'*oppida* ou lieux de refuge fortifiés : une organisation purement militaire et encore à moitié nomade qui ne semble aucunement convenir à notre Gaule primitive.

Comment les fils ou petits-fils des Gaulois de la Gaule centrale auraient-ils été en Italie, dès le temps dont parle Polybe, et bien avant lui, puisqu'il fait d'eux une histoire rétrospective, si différents de leurs ancêtres ? En Gaule, à l'époque de César, la principale influence appartient encore aux druides : les chevaliers n'y jouent que le second rôle. D'où serait venue cette révolution dont ni la Cisalpine, ni la vallée du Danube, ces annexes de la Gaule, selon le récit de Tite-Live, n'auraient senti le contre-coup ? M. Bertrand en conclut que l'aristocratie guerrière des chevaliers du temps de César avait trouvé à son arrivée en Gaule le pouvoir des druides déjà fortement établi, et n'avait pas osé le détruire. Cette aristocratie guerrière représenterait les *Galates*, conquérants des Celtes et ayant fait avec eux, par l'intermédiaire des druides, une alliance probablement forcée.

L'archéologie vient à l'appui de ces hypothèses. La carte des antiquités de la Gaule, quoique incomplète, montre que nos antiquités nationales se divisent, en effet, chronologique-

ment en deux grandes périodes, géographiquement en deux zones très-nettement distinctes : une période où dominent les instruments et armes en pierre avec mélange d'armes et objets en bronze déjà perfectionnés, signe assuré d'une influence orientale ; une période où domine le fer : une zone de l'ouest, une zone de l'est, ou plus exactement du sud-est. La première période serait la période *celtique* qui se prolonge plus longtemps dans l'ouest avec ses caractères originaux. Avec les armes de *fer* apparaissent les *Gaulois*. L'est est plus particulièrement leur domaine : il n'est même pas impossible de se rendre *archéologiquement* compte de la route qu'ils ont suivie. Les grandes directions de leur invasion sont comme jalonnées par des antiquités d'un ordre spécial. Ce sont les trouées par lesquelles les Franks et les Bourguignons passèrent plus tard. On sent que, comme ces derniers, les Gaulois venaient, les uns du Danube, les autres du nord-est et avaient pénétré par les parages du Jura et des Vosges quand ils n'étaient pas entrés directement par la Belgique. La Seine, la Marne, la Saône et le Rhône forment comme les limites naturelles de leurs conquêtes. Le reste du pays paraît avoir été soumis, pour ainsi dire, de loin et par influence. Il ne faut point confondre des populations si distinctes. Les antiquités de la Gaule aussi bien que les textes bien interprétés nous obligent à distinguer les *Gaulois* des *Celtes*, ou, si l'on aime mieux, l'ère celtique de l'ère gauloise.

N° III.

SUR LA DATE DU MARTYRE DE SAINTE FÉLICITÉ ET DE SES SEPT FILS,
PAR M. AUBÉ.

Dans les séances du 7, du 14 et du 21 mai, M. B. Aubé a lu un travail sur le martyre de sainte Félicité et de ses sept fils, et la date de cet épisode intéressant de l'histoire

ecclésiastique dont MM. Cavedoni, Borghesi et de Rossi s'étaient directement ou indirectement occupés.

Ces trois savants archéologues prenant pour accordée l'authenticité des *Actes de sainte Félicité* tels qu'on les lit dans les *Acta martyrum sincera et selecta* de Ruinart, ou laissant de côté cette question fondamentale d'authenticité, ont cherché, en se fondant sur les noms propres ou sur des circonstances prétendues historiques qui se trouvent mentionnés dans cette pièce, à déterminer la date de cet événement.

La conclusion de M. de Rossi est que la condamnation et l'exécution de sainte Félicité et de ses sept fils eut lieu à Rome par l'ordre de Marc-Aurèle l'an 162 de notre ère.

C'est cette conclusion que M. Aubé s'est proposé de soumettre à la critique.

Il a commencé par rappeler la politique impériale suivie depuis Trajan à l'égard des chrétiens. Malgré quelques condamnations isolées, plus cherchées peut-être par les chrétiens que par le pouvoir, ou qui furent l'effet et la suite d'émeutes populaires ou de ressentiments privés, cette politique « ne fut, dit M. Aubé, nulle part décidément agressive, ni systématiquement hostile. » Les agents du pouvoir se maintinrent dans les limites du rescrit de Trajan au sujet des chrétiens : *Conquirendi non sunt; si deferantur et arguantur, puniendi sunt*¹.

Or, en 162, le Tibre déborda, une famine suivit l'inondation. La colère des dieux semblait frapper l'empire. A cette occasion, et pour les apaiser, une famille chrétienne composée de huit personnes, une femme veuve et ses sept fils, aurait été immolée pour avoir refusé de sacrifier aux idoles.

M. Aubé a donné lecture de la traduction du texte des Actes de sainte Félicité qui se lit dans Ruinart. Nous l'insérons ici intégralement :

« Au temps de l'empereur Antonin, il y eut un mouvement

¹ Pline le Jeune, *Epist.* X, 98.

(*scditio*) parmi les pontifes, et Félicité, femme très-illustre, fut frappée avec ses sept fils très-chrétiens. Demeurée veuve, elle avait consacré à Dieu sa chasteté, et, nuit et jour livrée à la prière, elle était un grand objet d'édification pour les âmes pieuses. Or, les pontifes voyant que, grâce à elle, la bonne renommée du nom chrétien s'était accrue, vinrent trouver l'empereur Antonin à son sujet et lui dirent : Cette veuve avec ses sept fils, fait outrage à nos dieux et les irrite contre votre salut; que votre piété sache que si elle ne rend pas hommage à nos dieux, leur colère sera telle qu'il n'y aura pas moyen de la fléchir. Alors, l'empereur Antonin enjoignit au préfet de la ville, Publius, de la contraindre, elle et ses fils, à sacrifier pour apaiser le courroux des dieux. Publius donc, préfet de la ville, se la fit amener en particulier et, tantôt par de douces paroles, tantôt en essayant de l'intimider par la perspective du dernier supplice, il l'engageait à sacrifier.

« Mais Félicité lui dit : Tes caresses de langage ne sauraient m'amollir, ni tes menaces m'ébranler. J'ai avec moi un esprit saint qui ne me laisse pas vaincre par le diable. Je suis en sécurité; car, vivante, je serai plus forte que toi, et si tu me fais mourir, morte, je triompherai de toi mieux encore.

« Publius dit : Malheureuse, s'il est doux pour toi de mourir, laisse au moins vivre tes enfants.

« Félicité répondit : Mes fils vivront s'ils ne sacrifient pas aux idoles, mais s'ils commettent un pareil crime ils iront à la mort éternelle.

« Le lendemain Publius siégea au forum de Mars, et ayant ordonné qu'on la lui amenât avec ses fils, il lui dit : Aie pitié de tes fils, braves jeunes gens, et qui sont dans la première fleur de la jeunesse.

« Félicité répondit : Ta miséricorde est impie et ton adjuration cruelle. Et, se tournant vers ses fils, elle ajouta : Portez les yeux au ciel, mes enfants, et regardez en haut.

C'est là que le Christ vous attend avec ses saints. Combattez pour vos âmes et montrez-vous fidèles dans l'amour du Christ.

« Entendant cela, Publius ordonna de la frapper au visage et lui dit : Oses-tu bien, moi présent, engager tes fils à mépriser les ordres de nos maîtres : *ista monita dare ut dominorum nostrorum jussa contemnant.*

« Alors il appela le premier des fils, Januarius, et tantôt il lui promettait tous les biens possibles, tantôt le menaçait des verges s'il refusait de sacrifier aux idoles.

« Januarius répondit : Tes conseils sont insensés. La sagesse de mon Seigneur me soutient et me fera surmonter tous tes supplices. Aussitôt, le juge le fit battre de verges et reconduire en prison. Il ordonna ensuite qu'on lui présentât le second fils, nommé Félix.

« Comme Publius l'engageait à sacrifier aux idoles, celui-ci répondit avec fermeté : Nous n'adorons qu'un seul Dieu, à qui nous offrons le sacrifice d'un pieux dévouement. Garde-toi de croire que tu pourras m'éloigner, moi ou quelqu'un de mes frères, de l'amour du Seigneur Jésus-Christ. Apprête tes verges et ta sanglante colère. Notre foi ne peut être ni vaincue ni changée.

« Le juge le fait retirer : on amena le troisième fils, nommé Philippus ; il lui dit : Notre seigneur l'empereur Antonin, *Dominus noster imperator Antoninus*, a ordonné que vous sacrifiez aux dieux tout-puissants ; à quoi Philippus répondit : Ils ne sont ni dieux ni tout-puissants. Ce sont simulacres vains, misérables et insensibles, et ceux qui auront consenti à leur sacrifier encourront un péril éternel.

« On éloigna Philippus et le quatrième fils, nommé Silvanus, comparut. Le juge lui dit : A ce que je vois, vous vous êtes concertés avec votre détestable mère pour mépriser les ordres des princes et courir tous ensemble à votre perte : *præcepta principum contemnetes.*

«Silvanus répondit : Si nous avions craint cette mort qui ne dure qu'un moment, nous nous exposerions à la mort éternelle. Mais comme nous savons véritablement quelles récompenses sont destinées aux justes, et quelle peine est préparée aux pécheurs, forts de notre foi, nous négligeons la loi humaine pour garder les ordres de Dieu. Ceux, en effet, qui méprisent les idoles et obéissent au Dieu tout-puissant goûteront la vie éternelle. Mais ceux qui adorent les démons iront avec eux dans la mort, consumés par la flamme éternelle.

«On éloigna Silvanus et on fit approcher le cinquième fils, Alexandrinus. Le juge lui dit : Tu auras pitié de ton âge et de ta vie qui ne fait que commencer, en te gardant d'être rebelle (*si non fueris rebellis*) et en obéissant à ce qu'il a plu à notre roi Antonin (*regi nostro Antonino*) d'ordonner; sacrifie donc aux dieux pour devenir l'ami des Augustes (*ut possis amicus Augustorum fieri*), pour sauver ta vie et gagner leur faveur.

«Alexandre répondit : Je suis serviteur du Christ, je le confesse de bouche, je le porte dans mon cœur et je l'adore incessamment. Cet âge tendre où je suis, et dont tu parles, a la sagesse de la vieillesse quand il adore un seul Dieu. Tes dieux, en effet, iront avec leurs adorateurs dans la mort éternelle.

«Il renvoya encore celui-ci et fit amener le sixième, Vitalis, et lui dit : Toi, sans doute, tu as envie de vivre et de ne pas aller à la mort. Vitalis lui répondit : Quel est celui qui souhaite mieux vivre de celui qui adore le vrai Dieu ou de celui qui recherche la protection du démon? — Eh! qu'est-ce que le démon? dit Publius. — Tous les dieux des nations sont des démons, répondit Vitalis, et aussi ceux qui les adorent.

«Celui-ci ayant été emmené, on fit venir Martialis, le septième, et Publius lui dit : Bourreaux de vous-mêmes, vous

méprisez les ordonnances des Augustes (*Augustorum instituta contemnitis*) et vous vous précipitez de vous-mêmes à votre perte. Martialis répondit : Oh ! si tu savais quel châtement est réservé aux adorateurs des idoles ! Mais Dieu se retient encore de vous faire sentir sa colère, à vous et à vos idoles. Car tous ceux qui ne reconnaissent pas le Christ pour vrai Dieu seront envoyés dans le feu éternel.

« Alors Publius fit emmener ce dernier comme les autres, et manda à l'empereur le procès-verbal de tout ce qui s'était passé.

« Or, Antonin les remit aux mains de divers juges pour les faire punir de divers supplices. L'un de ces juges fit mourir le premier sous des coups de martinet garni de plomb. Un autre fit tuer à coups de bâton le second et le troisième. Un autre fit précipiter le quatrième ; un autre fit trancher la tête aux trois derniers. Un autre fit décapiter leur mère. Ainsi, par divers supplices, tous furent faits vainqueurs et martyrs du Christ, et, triomphant avec leur mère, ils quittèrent ce monde et s'envolèrent pour être récompensés dans le ciel, eux qui, par amour pour Dieu, méprisant les menaces des hommes, les tourments et les coups, devinrent dans le royaume des cieux amis du Christ, qui vit et règne avec le Père et l'Esprit-Saint dans les siècles des siècles¹. »

Des huit noms de martyrs mentionnés dans cette pièce, deux appartiennent à une très-ancienne tradition chrétienne, ceux de Félicité et de Janvier, et se retrouvent sur divers monuments² d'une haute antiquité. Félicité jouit longtemps à

¹ Boldetti, *Cimit.* p. 421 ; *Journal des Savants*, article de M. Edmond Le Blant sur la publication des *Inscriptiones Hispaniæ christianæ*, de Hübner (année 1873) ; de Rossi, *Bullet. di arch. crist.* 1863, mars et juin ; Gruter, 1170, 10.

² Lettre de Borghesi à Cavdoni dans les *Nuovi cenni cronologici intorno alla data precisa delle principali apologetiche scritte nel secondo secolo della Chiesa*, p. 8 et suiv.

Rome d'une grande popularité, elle y fut regardée comme une sorte de patronne et de mère de l'Église. Celui de Janvier, avec ceux d'Agapitus et de Félicissime, diaeres de Sixte II et martyrs vers le milieu du III^e siècle, est inscrit au-dessus d'un *loculus* percé dans la voûte d'une crypte souterraine et monumentale décorée de peintures à fresque du plus beau style.

M. de Rossi regarde cette crypte comme la chambre sépulcrale de saint Janvier. Or voici les raisons de M. de Rossi pour placer cet épisode en 162 :

1^o Le caractère monumental de la crypte, le style des pilastres, des corniches et des fresques reporte l'esprit, selon M. de Rossi, à l'époque des Antonins.

2^o Mention est faite plusieurs fois dans les *Actes* de plusieurs Augustes dont l'un s'appelaît Antonin. Cela convient tout à fait au temps où Marc-Aurèle Antonin et Lucius Vérus régnèrent conjointement (161-169).

3^o Les *Actes* parlent de la colère des dieux qu'il faut fléchir. Cette indication convient bien à la seconde année du règne de Marc-Aurèle, à l'an 162, marqué par des désastres publics.

4^o Le préfet de Rome qui instruit l'affaire est nommé par les *Actes* Publius. Or, Borghesi a démontré que le préfet de Rome qui succéda à Lollius Urbicus, mort avant la fin du règne d'Antonin le Pieux, et précéda Rusticus investi de la préfecture urbaine au commencement de 163, fut Publius Salvius Julianus, le compilateur de l'édit perpétuel, en 131, dont le prénom de Publius est donné par une inscription incontestable.

De février 211 à février 212, il y eut aussi deux empereurs régnant ensemble, *Antonin* Caracalla et Géta, mais en 211 et en 212 le préfet de Rome est Caius Julius Asper ou Lucius Fabius Cilo.

~ Enfin, dit M. de Rossi, d'après l'antique calendrier de

Boucher, les lieux de sépulture de sainte Félicité et de ses sept fils furent les mêmes ou différents suivant que ces martyrs, comme le rapportent les *Actes*, furent exécutés ensemble ou séparément. La chose est aisée à entendre. La multitude païenne était çà et là soulevée par les pontifes contre les chrétiens. Marc-Aurèle ayant décidé de la calmer en livrant à sa fureur Félicité et ses sept fils, les victimes furent partagées en divers groupes et exécutées en divers lieux pour mieux satisfaire la foule grondante, *per meglio contentare la moltitudine tumultuante*, et les fidèles présents recueillirent ces saintes dépouilles et les ensevelirent de même ensemble ou séparément dans les cimetières voisins des lieux de l'exécution¹. »

Après avoir exposé la thèse de M. de Rossi, M. Aubé a présenté ses critiques.

Si la question générale de la persécution de Marc-Aurèle était en jeu, M. Aubé rappellerait que nul édit particulier contre les chrétiens n'est mis à la charge de ce prince par les plus anciens écrivains ecclésiastiques; que Tertullien affirme qu'il leur fut particulièrement favorable²; qu'au moment même où l'on prétend qu'il aurait, sous le plus frivole prétexte, fait périr une femme veuve et ses fils, dont quelques-uns étaient à peine sortis de l'enfance, il venait au secours de la faiblesse et du dénûment par des mesures philanthropiques et charitables, étendait et élargissait l'institution des enfants assistés, préservait la fortune des mineurs par l'établissement de la tutelle tutélaire, etc.

Arrivant à la question même, M. Aubé fait remarquer qu'il n'est pas démontré que la crypte monumentale de la Via Salaria ait été primitivement le lieu de sépulture de saint Janvier; que l'inscription où on invoque son nom avec ceux d'Agapitus et de Félicissime martyrs atteste seulement qu'il est mort

¹ De Rossi. *Bullet. di arch. crist.* année 1863, p. 19.

² Tertullien : *At nos e contrario edimus protectorem* (*Apolog.* VII).

avant le milieu du ⁱⁱ siècle; que du reste l'architecture d'un monument et le style de sculptures ou de peintures décoratives ne saurait permettre de fixer une date quelque peu précise, et que la crypte en question pourrait être aussi bien rapportée au premier quart du ⁱⁱ siècle qu'au commencement de la seconde moitié du ⁱⁱ.

Il fait de plus remarquer :

Que les prétendues circonstances historiques mentionnées dans les *Actes* de sainte Félicité se réduisent à fort peu de chose, et que l'histoire de l'empire à toutes les époques, avec ses révolutions, ses guerres, ses calamités de toute espèce, permet de parler constamment de la colère des dieux et de la nécessité de les apaiser;

Que la mention de plusieurs empereurs, dont l'un est un Antonin, ne s'applique pas seulement, comme le veut M. de Rossi, à la période où Marc-Aurèle et Vêrus régnèrent ensemble (161-169), et à l'année unique pendant laquelle Antonin Caracalla et Géta partagèrent le pouvoir souverain (février 211-février 212), mais encore aux trois dernières années du règne de Marc-Aurèle, Commode ayant été associé à la puissance tribunitienne en 175, et deux ans après proclamé Auguste; et aux quatorze années qui s'étendent depuis le moment où Caracalla fut associé à la dignité d'Auguste jusqu'à la mort de Géta (198-212); que l'expression *dominorum nostrorum jussa*, répétée plusieurs fois dans les *Actes* et placée dans la bouche du préfet de Rome faisant acte de juge, est insolite au temps de Marc-Aurèle et ne se trouve guère, au moins dans les monuments épigraphiques, qu'à partir des dernières années du ⁱⁱ siècle;

Qu'il serait étrange que Rusticus, préfet de Rome et juge de saint Justin, alléguât, en 163, *Predictum imperatoris*, ce que M. Aubé entend du vieil édit de Trajan, et que le préfet de l'année précédente eût mis en avant les ordonnances des Au-

gustes, *Augustorum instituta*, en 162; qu'enfin, en accordant que le Publius des *Actes* de sainte Félicité est un nom historique, et que Salvius Julianus ait porté ce prénom de Publius et ait tenu la préfecture de Rome en 162, il ne s'ensuit pas nécessairement que ce soit justement lui qui ait interrogé et condamné Félicité et ses fils; qu'il faudrait, pour que cette conclusion fût inévitable, que l'Antonin qui, à la requête des pontifes, ordonna au préfet de Rome d'instruire, ait été Marc-Aurèle et que, soit sous le même prince dans les trois dernières années du règne, soit sous un autre Antonin, sous Caracalla (Antonin) et Septime-Sévère par exemple, nul préfet de Rome n'eût porté le prénom de Publius. Or, cette démonstration n'est pas faite pour les quatorze années qui s'écoulent depuis le moment où Caracalla est déclaré Auguste (198) jusqu'à la mort de Géta (212). D'après les notes encore manuscrites de Borghesi sur les préfets de Rome, l'intervalle de 196 à 203 est vide, les seuls préfets du règne de Septime-Sévère que nous connaissons étant Caius Domitius Dexter (193-196), Lucius Fabius Cilo de 203 à 211, et, sous Caracalla et Géta, Caius Julius Asper (211-212).

M. Aubé aborde ensuite la question capitale négligée, dit-il, par M. de Rossi, c'est-à-dire la question d'authenticité des *Actes* de sainte Félicité.

Cette pièce ne serait-elle pas une de ces œuvres de rhétorique pieuse, écrites pour l'édification des fidèles? Son auteur inconnu n'a-t-il pas songé à dresser un pendant au récit biblique de la mère et des sept fils du livre des Machabées?

Ce n'est pas répondre à ce doute, selon M. Aubé, que de dire que Ruinart a donné place dans son recueil aux *Actes* en question. Car, bien que le recueil de Ruinart soit la plus sérieuse et la plus judicieuse des compilations hagiographiques, il contient cependant nombre de morceaux suspects et certainement apocryphes en totalité ou en partie.

M. Aubé distingue dans le récit de la passion de sainte Félicité et de ses sept fils deux parties : la partie proprement narrative qui comprend le prologue et l'épilogue des *Actes*, et la partie qu'il appelle officielle, qui comprend l'interrogatoire, les paroles du juge et celles des martyrs.

Cette seconde partie lui paraît vraie ; l'attitude et le langage du juge, usant tour à tour de prières et de menaces, tour à tour paternel, ironique, courroucé ; et, d'autre part, la tenue de la mère, ses encouragements à ses fils, la fermeté de ceux-ci, s'enhardissant mutuellement dans la confession de leur foi et de leurs espérances et pressés, si l'on peut dire, de faire l'échange des misères d'ici-bas pour l'éternelle béatitude, tous ces traits paraissent à M. Aubé de vérité éternelle et de vérité de situation.

Mais il n'en est pas de même, selon lui, de la partie narrative des *Actes*.

Cette émeute des pontifes et leur requête à l'empereur est étrange. L'auteur des *Actes* prend-il le mot *pontifices* dans son sens strict ? Alors il paraît ignorer que l'empereur était le chef et le président perpétuel du collège des pontifes. Prend-il le mot *pontifices* dans le sens large de prêtres païens ? Alors il paraît ignorer que les personnages subalternes chargés de présider aux cérémonies et de procurer les sacrifices n'avaient mission ni de propagande, ni d'inquisition religieuse, ni de contrôle et de surveillance sur les cultes étrangers : que nul d'entre eux n'avait le pouvoir d'ouvrir ou de fermer le panthéon aux divinités nouvelles ; que les coups d'autorité frappés en plusieurs circonstances sur les sectateurs des cultes égyptiens, juifs, et surtout chrétiens, sont des actes de politique et non de religion.

« On imagine mal, dit M. Aubé, ce soulèvement du collège des pontifes, dont l'empereur était le chef, venant, dans une ville de 1,200,000 âmes, accuser une pauvre veuve et ses

enfants de faire échec aux dieux de l'État et de mettre en péril le salut d'Auguste; ni la patience de Marc-Aurèle à les écouter, ni sa docilité, sur des griefs incompréhensibles qui ne pouvaient se produire (dans ce cas particulier) en dehors de lui, à mander le préfet de Rome pour qu'il fasse une enquête et lui adresse un rapport.

« Comment aussi, après que le préfet de Rome a remis à l'empereur le procès-verbal de cette rapide instruction où l'on n'entend nuls témoins, Antonin renvoie-t-il les accusés à d'autres juges? Le préfet de la ville n'est-il pas la première autorité judiciaire de Rome? Y a-t-il appel de ses décisions et l'appel peut-il descendre? Cela est étrange et tout à fait insolite. Ceux qui présidaient à l'exécution des arrêts de justice prononcés dans la forme étaient les *triumviri capitales*. Ils étaient trois à Rome, de famille sénatoriale. Cette fonction, qui faisait partie du *vigintivirat*, était le premier degré du *cursus honorum*. Les *triumviri capitales* ne jugeaient pas, ils présidaient aux exécutions. Quels sont donc, encore une fois, ces juges auxquels l'empereur renvoie les martyrs interrogés, et convaincus par leur aveu devant le préfet de la ville?

« Et qui croira, d'autre part, ajoute M. Aubé, que Marc-Aurèle, pour satisfaire la foule émue et, comme dit M. de Rossi, soulevée par les pontifes, divise l'exécution et partage les malheureux condamnés en cinq groupes avec des peines différentes pour un même crime? Tout ce récit est surchargé d'in vraisemblances qui sautent aux yeux et trahissent l'œuvre de l'homme qui écrit à un moment où la vieille discipline de Rome est changée, ou qui ignore les institutions et les attributions des magistrats au milieu du II^e siècle de l'empire. »

M. Aubé conclut que ce récit a été composé de fantaisie avec un interrogatoire vrai. A quoi bon alors, selon lui, chercher à accommoder les circonstances relatées dans cette pièce, lesquelles, comme la colère des dieux et l'émeute des pontifes,

sont la préface obligée de ces narrations (voir les *Actes* de sainte Symphorose et de ses sept fils, rapportés par Ruinart aux dernières années du règne d'Hadrien), et les noms propres qu'on y trouve à une date précise et certaine? Le *temporibus Antonini* est une expression très-vague, et le prénom Publius est tout ce qu'il y a de plus obscur et de plus incertain.

Donc, selon M. Aubé, ni les prétendues circonstances historiques, telles qu'on les trouve dans le texte des *Actes*, ni le style de la crypte de la Via Appia, encore qu'il ait contenu le corps de saint Janvier, ce qui n'est pas établi: ni la mention de plusieurs Augustes dont l'un se serait appelé Antonin, encore qu'on ait de solides raisons pour écarter l'année unique où Caracalla partagea le pouvoir avec Géta; ni enfin l'indication fort vague du préfet Publius, encore qu'en 162 P. Salv. Julianus ait été préfet de Rome, n'impliquent nécessairement que l'exécution de Félicité, de Janvier et des autres ait eu lieu précisément l'an 162.

Après cette solution toute négative, M. Aubé a exposé son hypothèse sur la date de l'épisode en question.

Il ne met en doute ni l'existence ni la condamnation de Félicité et de ses fils, mais il remarque que cinq jugements sont rapportés dans les *Actes* et cinq exécutions: *Unus iudex*, dit le texte, *primum fratrem plumbatis occidit; alter secundum et tertium fustibus mactavit; alius quartum præcipitio interemit; alius in quintum, sextum et septimum capitalem fecit subire sententiam; alius matrem illorum capite truncari iussit.*

Il voit là cinq épisodes rapprochés mais distincts, quoiqu'il hésite à nier qu'une seule et même famille ait été frappée de la sorte.

Pour ce qui est de la date de ces événements :

L'expression répétée de *dominorum nostrorum* et l'absence d'édit spécial contre les chrétiens sous Marc-Aurèle l'auto-

risent, dit-il, à reculer ces faits au delà du règne des frères Augustes Marc-Aurèle et Lucius Vêrus.

Il remarque, d'autre part, que sous Septime-Sévère et Antonin Caracalla l'expression de *domini nostri* est fréquente;

Que vers 202 Sévère défendit, *sub gravi pœna*, les propagandes juive et chrétienne; qu'au rapport de Spartien le même Sévère surveilla de très-près les factions et fit mettre à mort beaucoup de personnes de naissance obscure (*multos obscuri loci*);

Que l'architecture et les arts décoratifs furent encouragés sous ce règne qui vit élever et rétablir nombre de monuments remarquables;

Qu'enfin, un personnage portant le nom de Publius, soit Publius Cornelius Anullinus, soit quelque autre inconnu, a pu occuper la préfecture urbaine entre 198 et 203.

Il propose donc, non comme certaine, mais comme plus vraisemblable que l'année 162, exclue pour toutes les raisons qu'il a présentées, une des trois premières années du III^e siècle.

N^o IV.

SUR L'AUTHENTICITÉ DU MARTYRE DE SAINTE FÉLICITÉ ET DE SES SEPT FILS.

Un de nos savants confrères me fait l'honneur de m'inviter à produire mon sentiment au sujet de l'authenticité du martyre de sainte Félicité et de ses sept fils, saints personnages dont nous avons été entretenus dans une séance récente. M. Aubé, dont l'intéressant mémoire a justement appelé notre attention, tient les Actes de cette chrétienne pour suspects et incline même à penser que l'histoire de son martyre ne serait qu'une légende composée à l'imitation de celle des sept Machabées et de leur mère. Si incidemment que M. Aubé s'arrête

à cette dernière proposition, il a paru à notre savant confrère qu'elle méritait d'être examinée et qu'il serait utile de mettre au jour les documents antiques sur lesquels repose la croyance due, non pas au texte même des Actes qui peuvent avoir été interpolés, mais au fait du sanglant sacrifice de la matrone romaine et de ses enfants.

Il est peu de martyrs sur lesquels nous soyons aussi largement et, si l'on peut le dire, aussi officiellement renseignés.

Un calendrier, publié par Gilles Boucher, et que l'on s'accorde à faire remonter à l'an 354, mentionne ainsi les diverses catacombes où ont été ensevelis les fils de sainte Félicité : « Mense Julio, VI idus, *Felicis et Philippi* in Priscillæ (*cœmeterio*); et in Jordanorum *Martialis, Vitalis, Alexandri*, et in Maximi *Silani* (hunc Silanum martyrem Novati furati sunt) et in Prætextati *Januarii*¹. »

Cette mention de la *depositio* de saint Janvier dans le cimetière de Prétextat est confirmée par un document qui prend ici la seconde place dans l'ordre chronologique. C'est l'inscription dédiée par saint Damase (366-384) à cette victime des païens, inscription que M. de Rossi a retrouvée dans le cimetière même qu'indique l'antique calendrier :

BEATISSIMO MARTYRI
IANVARIO
DAMASVS EPISCOP
FECIT².

En l'an 419, le pape Boniface I^{er} fait construire un oratoire

¹ Ce passage d'un livre introuvable est cité par Florentinius, *Notæ in martyrologium vetus*, p. 652.

² *Bollettino di archeologia cristiana*, 1863, p. 17. Les divers fragments de cette inscription qu'on n'avait pas retrouvés d'abord ont été successivement exhumés. (Spencer Northcote et Brownlow, *Rome souterraine*, édit. française, 1872, in-8°, p. 109.)

« in cœmeterio sanctæ Felicitatis, juxta corpus ejus, » et décore le sépulcre de la martyre¹.

Dans son trente-quatrième sermon, saint Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne de 433 à 452, loue l'héroïsme de la sainte encourageant ses fils au combat.

Cent ans plus tard, saint Grégoire le Grand prononçant une homélie dans la basilique de Sainte-Félicité, — car, on le notera, une église de même qu'une catacombe avait reçu son nom : — saint Grégoire, dis-je, nous parle de même de la sainte et de ses fils d'après des Actes qui ne lui paraissent pas suspects : « *sicut in gestis emendatioribus ejus legitur,* » écrit-il² en employant une expression digne de remarque dans la bouche de celui dont un prédécesseur, saint Gélase, nous apprend les scrupules de l'Église romaine à l'égard des Actes des martyrs³.

Voilà les marques de la croyance des Pères à l'authenticité de la passion de sainte Félicité et de ses fils. Une autre voie me paraît nous être ouverte pour savoir ce que fut à cet égard le sentiment du vulgaire.

Théodoret, saint Chrysostome nous disent que l'on donnait aux enfants des noms de saints, pour leur assurer un puissant patronage⁴. Les saints les plus illustres étaient, comme on le pense, ceux dont les noms se répandaient le plus, ainsi que le montre, dans notre pays même, la singulière diffusion du nom de Martin, et chez les vieux chrétiens de Rome celui de *Laurentius*⁵. Nous avons donc ainsi, me paraît-il, une marque matérielle qui nous permet d'apprécier le plus ou moins de popularité qu'ont acquis les saints des anciens jours. Or, en prenant pour base le recueil de Muratori qui donne à la fois

¹ Anastas. *Bibl. in Bonifat.* I.

² *Homil. III* habita ad populum in basilica Sanctæ Felicitatis, in die natalis ejus, § 3 (t. I, p. 1444).

³ *Conc. Rom.* ann. 494, § IV.

⁴ Theod. *Sermo VIII.* De martyr.; s. Chrysost. *Hom. XVI* in Genes. § 3.

⁵ Voir Muratori, *Inscript. index nominum.*

des inscriptions païennes et chrétiennes. nous voyons que chez les fidèles, le nom féminin le plus répandu après celui de *Victoria* est *Felicitas*. Du premier, on ne peut rien conclure, le recueil même dont je parle nous le montrant très-fréquent chez les gentils; il en est autrement du nom de *Felicitas* dont les inscriptions païennes réunies par Muratori en nombre si infiniment supérieur à celui des marbres chrétiens ne donnent pourtant que deux exemples.

Parmi les fidèles que les inscriptions nous montrent nommées ainsi, la plus grande part ont été ensevelies aux catacombes; c'est-à-dire qu'elles ont vécu antérieurement à 416, époque à laquelle s'arrêtent les sépultures dans ces hypogées dont le premier marbre remonte à l'année 71¹; l'existence de quelqu'une de ces femmes est donc ainsi peut-être plus ancienne que le premier même de nos documents, le calendrier de 324.

Sainte Félicité était, nous le voyons, en grand honneur chez ses compatriotes, qui recherchaient son patronage, comme l'établit d'ailleurs en même temps que les marbres l'inscription d'un oratoire antique découvert récemment près des Thermes de Titus² et où figure l'image de la martyre entourée de ses fils avec les mots : FELICITAS CVLTRIX ROMANARVM. *Félicité, protectrice des Romaines.*

En présence de ces témoignages dont il serait facile d'accroître le nombre, j'hésiterais à accepter l'opinion d'après laquelle la dévotion des docteurs de l'Église et de la foule chrétienne, celle qui porta les catholiques à placer un sanctuaire, une catacombe sous le vocable de sainte Félicité, se serait égarée sur des fantômes.

Edm. LE BLANT.

¹ De Rossi, *Inscriptiones*, t. I, p. cxvii-cxxiii.

² De Rossi, *Bull.* 1869, p. 45.

N^o V.

OÙ ÉTAIT HIPPOS DE LA DÉCAPOLE ?

PAR M. CLERMONT-GANNEAU.

Les textes arabes, un peu trop délaissés par les exégètes, sont fort importants pour la topographie biblique. Non-seulement ils contiennent des éléments de contrôle inattendus, mais ils peuvent être le point de départ de véritables trouvailles. On connaît l'histoire de la découverte de Gezer. Voici un nouvel exemple de l'utilité qu'il y a à puiser à cette source.

La ville de Hippos faisait partie de la Décapole, province située dans la région du lac de Tibériade et plusieurs fois mentionnée dans les Évangiles. Il résulte de divers passages de Fl. Josèphe, de Pline, de Ptolémée, d'Eusèbe, de saint Jérôme, etc., que cette ville, fréquemment associée à Gadara et Abila, formait avec Pella le centre même de la Décapole; qu'elle était à l'est du lac de Tibériade avec Julias, non loin de Tibériade, à côté d'un château fort appelé Apheka. On possède des monnaies impériales grecques attribuées à Hippos et portant la légende: ΑΝΤΙΩΧΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΙΠΠΩ. Hippos était le chef-lieu d'un district particulier, l'*Hippène*. Lightfoot a, il y a longtemps, montré que *Hippos* n'était autre que la *Sousitha* du Talmud, dont le nom dérive de l'hébreu *sous*, cheval.

L'emplacement réel de cette ville n'a pu être, jusqu'à ce jour, déterminé sur le terrain, malgré cette abondance de renseignements; diverses hypothèses ont été proposées et leur nombre même est la preuve de l'incertitude qui règne en cette question.

Une indication nouvelle peut permettre de la résoudre avec précision: elle est fournie par un auteur arabe du IV^e siècle de l'hégire, Ibu Khordadbeh, qui, dans son énumération des districts du Jourdain, associe celui de *Sousya* à ceux de *Djadar*

et *Abil*. *Sousya* est l'équivalent littéral de la *Sousitha* talmudique et de plus elle se présente dans des conditions qui, d'autre part, l'assimilent complètement à *Hippos* puisqu'elle est groupée avec *Djadar* et *Abil*, comme *Hippos* l'est, dans les documents antiques, avec *Gadara* et *Abila*.

Au iv^e siècle de l'hégire, l'emplacement de *Hippos* était donc encore connu sous son nom primitif de *Sousya*; ce nom peut être (comme celui de *Gadara-Djadar* qui est devenu *Oumm Keis*) recouvert, masqué par une dénomination vulgaire, mais il ne doit pas avoir disparu, et une recherche attentive dans ces parages le fera certainement retrouver sous la forme *Sousya*. Cela est d'autant plus probable que le mot hébreu *sous* n'est pas aussi étranger qu'on pourrait le croire à la langue arabe, il lui a fourni le thème bien connu *saïs*, palefrenier; il apparaît également dans une locution vulgaire et archaïque, ignorée des lexiques : *seisanè*, chevaux; enfin l'onomastique topographique de la Palestine montre le nom de *Sousya* appliqué à plusieurs localités, fort éloignées. il est vrai, du point désiré.

Reland avait, à propos de la ville de *Hippos*, rappelé, dans l'espoir qu'on en pourrait tirer quelque lumière étymologique, un passage de *Pline* disant qu'en Phénicie une certaine espèce de crustacés (les crabes) étaient surnommés *chevaux* ou *cavaliers* (*hippoi* ou *ἵππεῖς*) à cause de la rapidité de leurs allures. S'il s'agit, dans ce passage qui semble être la reproduction d'une phrase d'*Aristote*, d'un mot phénicien, il est assez difficile de déterminer ce mot, attendu la riche synonymie du vocabulaire sémitique pour les dénominations du *cheval*. Le mot *sous*, qui apparaît d'ailleurs dans d'autres noms de villes, aurait peut-être en sa faveur un précédent, celui d'avoir fourni, par une dérivation comparative analogue, l'acception de *hirondelle* (dans *Isaïe*), transportant de la course au vol l'idée de vitesse.

Si l'on voulait absolument raisonner dans l'hypothèse de Reland et admettre une corrélation entre le passage de Plinè et l'origine du nom sémitique de Hippos, il faudrait supposer, malgré les symboles numismatiques, que ce nom avait primitivement le sens de *crabe* et non de *cheval*, et l'expliquer par la présence de *crabes d'eau douce* ou de *terre* qui pullulent sur certains points du bassin du Jourdain, où était située Hippos.

N° VI.

SUR LA SIGNIFICATION DU MOT *FRUMENTARIUS*,
À PROPOS DE LA COMMUNICATION DE M. E. DESJARDINS¹.

Au nombre des nouveaux *graffiti* de la septième cohorte des *vigiles*, si bien expliqués et si savamment commentés par notre confrère, M. Desjardins, il s'en trouve un écrit par un nommé Harius, qui se dit *frumentarius septimæ cohortis*.

Selon M. Desjardins, Harius serait un soldat qui, en vertu de la règle établie pour les veilleurs de nuit, ayant accompli son temps de service triennal², aurait obtenu son congé et serait gratifié d'une ration de blé à vie, *frumentarius*.

Car il croit pouvoir affirmer, en s'appuyant d'une des plus grandes autorités épigraphiques, un des maîtres de la science, que les frumentaires qui habitaient le quartier des *pérégrins* à Rome s'appelaient ainsi, parce qu'on leur donnait, comme rémunération ou indemnité de service pendant leur séjour, le *frumentum* gratuit.

J'ai le regret de me trouver en dissentiment avec lui sur ce point.

¹ Voir Séance du 18 juin.

² Ulpian. *Fragm.* IV, 5 : « Militia jus Quiritium accipit Latinus, si inter vigiles sex annis militaverit ex lege Visellia. Præterea ex senatusconsulto concessum est ei ut, si triennio inter vigiles militaverit, jus Quiritium consequatur. » Voir Kellermann, *Vigil. roman. laterc. duo*.

Je pense, à la suite de Saumaise¹, de Casaubon², de Le Beau³ et d'autres érudits, que les frumentaires nommés dans l'*Histoire auguste* et dans beaucoup d'inscriptions étaient des centurions et des soldats faisant le double office de commissaires des vivres et d'inspecteurs de la police générale.

Plaute⁴, le poète Lucile⁵, Cicéron⁶ me montrent le mot *frumentarius* signifiant, pendant tout le cours des vi^e et vii^e siècles de Rome, un marchand de blé.

César, au commencement du vii^e siècle, en ses Commentaires de la guerre des Gaules⁷, applique ce nom à une troupe de Gaulois qui voulaient faire entrer un convoi de vivres dans la place d'Uxellodunum : *in frumentarios impetum fecit*.

L'acception de ce nom, au sens que lui donnent Casaubon et Saumaise, est démontrée encore par un passage de Laurentius Lydus⁸, qui a écrit un traité *Des magistratures romaines*. Dans un autre ouvrage, il donne *σιτῶναι* pour traduction de *frumentarii*, lorsqu'il parle des frumentaires supprimés par Dioclétien, qui les remplaça par les *agentes in rebus*.

Je suis confirmé encore dans mon opinion par une particularité des changements opérés dans l'administration romaine, à l'époque de Dioclétien. Les frumentaires ayant disparu, leur double attribution, vivres des armées et police générale, fut partagée entre les offices palatins et les bureaux des gouverneurs de provinces : la police générale aux *agentes in rebus*, sous les ordres du grand maître ; le commissariat des vivres à un employé supérieur de chaque administration provinciale.

¹ Note in *Spartian*. p. 28-30, *Hist. aug. script.* in-f^o.

² *Ibid.* Note Casaub. p. 22.

³ Mém. de l'Acad. des inscr. t. XXXVII, p. 214.

⁴ *Pseud. act.* I, sc. 2.

⁵ *Fragm.* XXXII, *ex lib.* IX, éd. de Lemaire, à la suite de Juvénal.

⁶ *De offic.* III, 13.

⁷ VIII, 35.

⁸ Cité par Du Cange dans le Dictionnaire *msm. græc.* au mot *ερουμετάριοι*.

qu'on nomma *primipilaris*, et son emploi *primipilatus*¹. Pourquoi ce nom d'un grade militaire dans une administration civile, si ce n'est un héritage des *centuriones frumentarii*?

Pour admettre l'interprétation de mon savant confrère, il faudrait que le nom de *frumentarius* eût changé du sens actif au passif, « celui qui reçoit au lieu de celui qui procure. » Cette transformation grammaticale me paraît difficilement admissible.

Mais il oppose une inscription attestant que seize soldats des *vigiles*, comme Harius, ont obtenu une récompense pareille, ce lui semble. Alors, comment expliquerez-vous l'inscription, si vous prenez le mot *frumentarius* au sens actif?

Examinons d'abord le document. Le voici, tel que le donne Kellermann². Je retranche seulement les détails de protocole ordinaire, qui empêcheraient de saisir plus distinctement les particularités essentielles.

IMPERATORIBUS SEVERO ET ANTONINO AUGG....

.....
Clarissimo Viro II [P. Septimio Geta] II COS³.....

.....
GENIO CENTURIAE II QUI FRUMENT. PUBL. INCISI SUNT

DE SUO POSUERUNT QUORUM NOMINA INFRA SCRIPTA SUNT⁴, MILITES
FACTI

ANNULINO II ET FRONTONE COS⁴.

T. SCUTRIUS T. LIB. FAB. SABINIANUS, ROMA, *Miles Factus Prædic
Kalend. JUNIAS MAGNO PR[æfecto annonæ?] Frumentum Publicum
Acceptit Die X Titulo CXL*⁵.

¹ C. Theod. VIII, tit. 4, *De cohortalib.*

² N° 12 de l'Appendice.

³ Sous le second consulat de P. Septimius Geta, frère de Septime-Sévère, et le second de Plantien, l'an 203. Le nom de Plantien est effacé en punition de ses crimes.

⁴ An 200.

⁵ Ces indications sont suivies de quatre initiales I, V, K, G, qui laissent des

M. ANNIVS M. *Filius* FAB. PRIMITIVS, ROMA, *Miles Factus* VIII Kal. AUG., et le reste comme pour le précédent.

Suivent les quatorze autres, avec la répétition toute pareille du libellé, indiquant les nom, prénom, lieu de naissance, date de l'enrôlement et date de l'inscription au registre des bénéficiaires.

On voit que les seize *veilleurs* ont été reçus dans la septième cohorte en l'année 200, et c'est en l'année 203 qu'ils édifient à leurs frais le monument, *de suo posuerunt*, lorsqu'ils obtiennent la pension frumentaire, *frumentum publicum accepit*.

Ils ont fait leurs trois ans de service, et nous savons par Ulpien qu'à ce terme le *veilleur*, qui n'était d'abord que *civis latinus*, acquérait la qualité de *quirite*; à plus forte raison celui qui avait été affranchi *optimo jure*.

Donc ces seize soldats licenciés n'étaient point des vétérans ordinaires, il leur aurait fallu vingt ans de service, mais des *quirites*, nous dirions des bourgeois de Rome, et ils sont inscrits sur les registres de l'assistance publique avec les deux cent mille plébéiens auxquels on distribuait cinq modius de blé par mois (environ 45 litres).

Qu'est-ce qui nous prouve tout cela? Le texte même de l'inscription : *Incisi frumento publico die decima titulo CXL*.

D'abord n'oublions pas la signification propre du mot *publicum*, qui n'est que la déformation de *poplicum*. Il s'agit ici de la *frumentatio* du peuple, et non de l'*annona militaris*. Les subsistances militaires et la distribution mensuelle du blé au peuple faisaient deux régimes tout à fait séparés.

Ces expressions : *incisus die x titulo CXL*, nous font voir clairement l'administration du service des secours publics à Rome.

Lorsque Pline félicite Trajan de sa libéralité envers les

doutes pour l'interprétation : *Incisus urbis Karthaginis condito?* ou IV (quarto) *Kalendarii capite?* Mais ce détail n'importe en aucune façon à la question qui nous occupe.

pauvres et de sa facilité à augmenter le nombre des enfants assistés, il s'exprime ainsi : *Omnes recipi, incidi jussisti*, et ailleurs : *Quanto majorem infantium turbam videbis incidi*¹. *Incisus* est le terme consacré pour dire « enregistré au rôle des plébéiens secourus. »

Il n'aurait pas été possible de faire la distribution aux deux cent mille inscrits à la fois, le même jour et dans le même lieu. On les divisait en séries de jours différents, et l'on avait établi un grand nombre de bureaux de distribution, qu'on appelait *ostium*², et qui avaient leurs numéros d'ordre. Chaque plébéien recevait une tessère portant la marque de son jour et le numéro de l'*ostium* auquel il ressortissait. Les tessères des hommes de l'inscription marquaient pour eux le 10 du mois et le 140^e bureau. Les registres de contrôle, *titulus*, étaient des tables de bronze affichées dans les bureaux, et sur lesquelles étaient inscrits, *incisus*, les noms des parties prenantes³.

Le Bas-Empire ne changea rien aux formes et usages de cette partie de l'administration civile. Il n'y eut de changement que dans quelques noms et dans la matière distribuée : *gradus* au lieu d'*ostium*, parce qu'on montait alors sur une estrade ; du pain au lieu de blé, *panis gradilis*⁴.

Ainsi paraît-il que le frumentaire de la septième cohorte des veilleurs ne peut être assimilé à ceux de l'inscription, qui ne sont plus soldats, et font partie du peuple en leur qualité

¹ *Panegy.* 26, 28.

² Orell. *Insc.* 3358.

³ Une inscription empruntée par Orelli, 3365, à Gruter, 828, 6, finit par ces sigles : ING FR· PVBL· DIV· FAVST· IVNIOR·, qu'il explique ainsi : « *Ingenue frumento publico divae Faustinae junioris.* » Au lieu de ING, pour *Ingenue*, qui n'est nullement justifié par le contexte de l'inscription, je crois qu'il faut lire INC, *incisus*.

⁴ C. Th. XIV, tit. 17, l. 5 : « *Popularibus . . . quibus idem panis hodieque distrahitur . . . Clementia Nostra deputabit . . . propriis gradibus erogandum. Quibus titulus figendus est æneus, in quem et panis modus et percipientis nomen debebit incidi.* » Cf. l. 3, *panem gradilem*.

nouvelle de *quirites*, tandis que lui est encore en activité de service, et qu'il est fourrier de sa compagnie, *frumentarius*, et non gratifié, *frumento publico incisus*.

La brièveté de la durée du service des *vigiles* et la promptitude de l'éméritat étaient moins un privilège, une distinction, qu'un appât pour attirer dans cette milice, fort peu estimée et même très-dédaignée, des hommes de bonne volonté; car elle n'était pas obligatoire, comme la milice ordinaire. Elle ne comptait point dans l'armée, quoiqu'elle eût des armes¹.

Auguste, à l'origine, l'avait composée tout entière d'affranchis. Elle se recruta ensuite de gens de toute condition et de toute provenance. pris dans ce monde si mélangé de la plèbe urbaine. Dans les seize titulaires de l'inscription citée plus haut, on voit six Romains, deux hommes de Reggio, un d'Udine, un de Neapolis, un d'Adria, trois de Carthage, un Cilicien, un Macédonien, et parmi eux cinq affranchis. Sortis de la foule plébéienne, ils y rentraient au bout de leurs trois ans avec la pension alimentaire, non pas comme *frumentarij*, mais comme *incisi frumento publico*.

Quant aux militaires des légions, centurions et soldats, ce nom de *frumentarius*, dans le sens passif, n'aurait pas eu sa raison d'être, outre qu'un centurion n'aurait point accepté une qualification qui l'aurait assimilé pour le traitement à un simple soldat, tandis qu'il était dans la règle que des soldats lui fussent associés dans le service. Je dis que la qualification de *frumentarius* n'aurait pas eu sa raison d'être, appliquée à des militaires pour désigner une situation particulière et un bénéfice. En effet, elle aurait appartenu à tous les soldats de l'armée; tous recevaient le blé gratuitement.

Est-ce que nous n'avons pas tous lu, dans Tacite, le discours de ce soldat séditionnel qui, pour pousser ses camarades

¹ Tac. *Hist.* III, 64.

à la révolte, leur dit qu'on estime leur vie au prix de dix as par jour, sur lesquels ils souffrent encore une retenue pour les vêtements, les armes et les tentes¹? Quel beau sujet de déclamation pour le harangueur, s'il avait pu ajouter qu'on leur faisait payer aussi leur pain, cette première nécessité de la vie! Ou Percennius l'aurait oublié, ou Tacite ne l'aurait point su.

Mais Polybe nous apprend que les légionnaires payaient leur pain. — Les choses étaient bien changées depuis qu'au lieu de n'admettre dans la légion que des censitaires, Marius avait introduit l'usage de la remplir de prolétaires. *capite census plerosque*². Armées permanentes, armées mercenaires.

Les prétoriens, nous dira-t-on encore, achetaient leur pain jusqu'au temps de Néron, qui le premier leur donna le blé gratuit³. Mais les prétoriens avaient une solde double: ils vivaient à Rome, auprès du marché, où l'autorité avait soin d'entretenir continuellement la vileté des prix, tandis que les légions étaient nourries des contributions des provinces en nature, dans leurs campements lointains. Et d'ailleurs, si la gratuité n'avait pas existé déjà pour les légions, l'exemple des prétoriens en eût fait bientôt une nécessité pour elles; et les frumentaires n'apparaissent pas dans l'histoire avant Adrien.

Lorsque Dion Cassius parle des légions placées en tel ou tel lieu, il se sert du verbe *τρέφειν*⁴ et du nom *τροφή*⁵.

Enfin, les soldats auteurs des *graffiti* étaient, ainsi que M. Desjardins l'a remarqué, contemporains d'Alexandre Sévère, et voici ce qu'Alexandre Sévère disait à une légion mutinée: «Assurément, ce ne sont pas vos instructeurs qui vous ont appris à pousser de telles clameurs contre celui qui reçoit

¹ « Vestem, arma, tentoria. — *Ann.* I, 17.

² *Sall. Jug.* 86.

³ *Tac. Ann.* XV, 72; *Suét. Ner.* 10.

⁴ Πάμπολλά τε γὰρ ἐς αὐτὸν στρατόπεδα ἐτρέφει. 56, 16. Cf. *Ibid.* 41, 28.

⁵ Πρὸς τὴν τῶν στρατιωτῶν τροφήν. 41, 17.

des provinciaux et vous donne vos vivres, vos vêtements, votre solde¹. »

Concluons en deux mots : les autorités grammaticales et les documents historiques s'accordent ensemble pour démontrer que le mot *frumentarius* signifie, en matière de vivres, non pas *pourvu*, mais *pourvoyeur*.

Il faudra s'en tenir encore à l'interprétation de Casaubon et de Saumaise.

NAUDET.

N° VII.

SUR UN AUTEL TROUVÉ À HORN (LIMBOURG).

(LETTRE DE M. ROBERT MOWAT, COMMUNIQUÉE PAR M. DE LONGPÉRIER.)

On sait que les travaux nécessités par la construction d'un observatoire au sommet du Puy-de-Dôme ont mis au jour les substructions d'un vaste édifice qui, selon toute vraisemblance, doit être le grand temple de Mercure Arverne. Grégoire de Tours (*Histor. Francor.* I, 30) nous en a laissé une curieuse description. Par une singulière destinée, cinq autels, dédiés à ce même dieu arverne, ont été retrouvés sur les confins germaniques, loin du lieu de son culte central. L'un d'eux, attentivement étudié par M. Robert Mowat, lui a révélé d'une manière inespérée des détails sur la statue colossale exécutée pour le temple des Arvernes par l'artiste dont Pline l'Ancien nous a transmis le nom, Zénodore. Cet autel, découvert dans l'ancienne église démolie de Horn (Belgique), actuellement conservé à Ruremonde, chez M. Guillon, présente une forme quadrangulaire. Il est orné de sculptures. Il porte une inscription, jusqu'ici mal lue, et que M. Robert Mowat, d'après

¹ « Qui acceptam a provincialibus annonam, qui vestem qui stipendia vobis attribuit. » Lampr. *Alex.* 53.

un calque exécuté soigneusement, rétablit de la manière suivante :

MERCVRIO
ARVERNO
Ð. IRMIDIVS
AR. PO. E. V.

C'est-à-dire : *Mercurio Arverno Decimus Irmidius aram posuit e. e. voto.*

Le type des lettres semble appartenir au milieu du n^e siècle de notre ère. L'intérêt du monument ne réside pas tout entier dans l'inscription. Les bas-reliefs demandent à être décrits. Ils sont au nombre de trois. Sur l'un on voit un coq perché au sommet d'un caducée ailé, au pied duquel est posée une bourse. Sur une autre face de l'autel il y a deux panneaux; aux angles supérieurs du premier panneau est suspendue une guirlande; plus bas on retrouve un objet semblable à une bourse. Le second panneau, réservé sans doute à d'autres attributs, ne renferme rien, comme si le travail du sculpteur était demeuré inachevé. Immédiatement au-dessus de l'inscription, sur la face principale, il existe un bas-relief très-endommagé. Ce qui en subsiste est cependant assez caractérisé pour que l'on y distingue avec certitude un personnage de face, assis et demi-nu; sa chlamyde, fixée sur l'épaule gauche, est retenue par l'avant-bras et retombe en draperies sur la cuisse; de la main gauche il tient un caducée appuyé au défaut de l'épaule; entre les jambes et le siège se montre un quadrupède couché et tourné à droite, dans lequel il est impossible de ne pas reconnaître un bouc. Cette composition est encadrée entre deux pilastres qui supportent un fronton triangulaire. La figure se trouve ainsi logée dans une espèce de niche à toit pointu ou *sacellum*, qui simule le sanctuaire où le dieu était adoré.

M. Mowat fait remarquer qu'à sa connaissance c'est le seul

exemple d'un bas-relief représentant Mercure assis; les autres monuments lapidaires le montrent toujours debout. Il y a donc dans le choix de cette pose exceptionnelle une intention évidente, que M. Mowat interprète de la manière suivante. L'emploi de l'épithète ethnique montre qu'à l'acte de piété accompli par le consécrateur se mêle le souvenir du culte célébré au chef-lieu des Arvernes; le sculpteur a exécuté le bas-relief sur les indications spéciales d'Irmi dius ou d'une personne qui avait vu la statue colossale de Mercure, et ces indications étaient des réminiscences de ce que la statue présentait de remarquable. L'attitude donnée au dieu sur le bas-relief est précisément celle de cette fameuse statue.

Pline a immortalisé ce chef-d'œuvre en ces termes :

« La dimension de toutes les statues de ce genre a été surpassée de notre temps par le Mercure que Zénodore a fait pour la cité gauloise des Arvernes, au prix annuel de 400.000 sesterces pour la main-d'œuvre pendant dix ans. Ayant suffisamment fait connaître là son talent, il fut mandé par Néron à Rome, où il exécuta le colosse destiné à représenter ce prince. Pendant qu'il travaillait à la statue des Arvernes, il copia pour Vibius Avitus, gouverneur de la province, deux coupes ciselées par Calamis, que Germanicus César, qui les aimait beaucoup, avait données à son précepteur Cassius Silanus, oncle d'Avitus. »

Où le statuaire avait-il emprunté le type du Mercure Arverne pour l'importer en Gaule? Le bas-relief de Horn offre une frappante analogie avec le revers de quelques monnaies frappées à Corinthe et à Patras sous Antonin, Marc-Aurèle, Verus, Commode et Élagabale. On y voit Mercure assis, coiffé du pétase, la chlamyde rejetée sur l'épaule gauche, le caducée dans la main gauche, le bras droit étendu au-dessus d'un bélier qui tourne la tête vers lui. Ce type monétaire, abstraction faite de quelques accessoires qui se modifient, paraît à

M. Mowat commémoratif d'un groupe statuaire décrit par Pausanias en ces termes :

« Sur le chemin qui mène directement de Corinthe à Léchée, on remarque un Hermès assis, de bronze, au côté duquel est placé un bélier, car on croit que Hermès est le dieu qui veille particulièrement sur les troupeaux et les fait multiplier, ainsi que le dit Homère dans l'*Illiade*. »

Or, s'il est légitime de supposer que le talent de Zénodore n'avait pu se former qu'à l'incomparable école de la Grèce, et que l'artiste qui reproduisait avec tant de perfection les coupes ciselées par Calamis avait dû étudier sur place les œuvres des grands maîtres avant d'être appelé à Rome par Néron, on imagine volontiers qu'il a pu admirer à Corinthe l'*Hermès au bélier*, remarqué, un siècle plus tard, par Pausanias.

Quoi qu'il en soit, le type dont il s'est inspiré pour la statue commandée par les Arvernes est essentiellement grec. A cet égard, le témoignage des monuments numismatiques paraît décisif. Le monnayage grec a admis simultanément le type de Mercure debout et le type de Mercure assis, en donnant toutefois la préférence à ce dernier. Le monnayage romain n'a admis que le type de Mercure debout. Il semble d'ailleurs que le culte de ce dieu fût tombé dans une sorte d'oubli pendant le haut Empire ; son image est absente de la monnaie romaine depuis les temps de la république jusqu'à l'époque où Marc-Aurèle, qui professait pour lui une dévotion particulière, le remit en honneur.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 2 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel présente à l'Académie le premier volume des *Historiens grecs des croisades*. Il croit se faire l'interprète de l'Académie en remerciant M. Miller du zèle avec lequel il a continué seul et mené à son terme un volume commencé depuis si longtemps.

Le Secrétaire perpétuel offre en outre à l'Académie :

Examen de la nouvelle édition de Noël du Fail, par M. DEFREMERY, membre de l'Académie (Paris, 1875, broch. in-8°).

Un compte de la nation d'Allemagne de l'Université de Paris au 11^e siècle, par M. Ch. JOURDAIN, membre de l'Académie (Paris, 1875, broch. in-8°).

Mittheilungen der deutschen Gesellschaft für Natur und Völkerkunde Ostasiens's, herausgegeben von dem Vorstande. Décembre 1874 (Yokohama, 1874).

M. DE WITTE offre à l'Académie le premier cahier d'une nouvelle revue périodique. Cette nouvelle publication, consacrée aux monuments de l'antiquité figurée, paraît sous le titre de *Gazette archéologique*.

« M. Fr. Lenormant, en prenant la direction de cette revue, a désiré, dit M. de Witte, que mon nom parût avec le sien sur le titre.

« J'ai hésité, je l'avoue, à accepter cette responsabilité. Mes scrupules ont dû céder devant la confiance que me témoignait M. Lenormant, confiance qui m'honore et dont j'ai le droit d'être fier; et surtout devant le souvenir de son père, dont le nom et la mémoire me sont et me seront toujours bien chers.

« D'après le plan exposé dans le prospectus, la *Gazette archéologique* est exclusivement consacrée à l'antiquité figurée, grecque et romaine. On choisira des monuments de tout genre, de toute espèce, de tout âge : marbres, bronzes, terres cuites, peintures murales, vases peints, pierres gravées, bijoux, tout sera mis à contribution. On donnera la préférence aux monuments qui sont l'expression la plus haute des formes plastiques.

On a cité dans le prospectus, comme modèle, l'*Archæologische Zeitung*, revue périodique fondée et dirigée avec éclat par Édouard Gerhard pendant vingt-cinq ans; mais on tâchera de faire mieux, au point de vue de l'art, dans l'exécution des planches. Recueil de monuments et non de mémoires, la *Gazette* donnera à ses souscripteurs des planches gravées avec soin. Le texte, tout entier consacré à l'explication des planches, restera sobre et concis, sans entrer dans la voie des dissertations étendues. Dans la pensée de l'éditeur, la *Gazette* doit s'adresser autant aux artistes qu'aux savants. Aux uns elle fournira des sujets d'étude, aux autres des modèles et des motifs d'inspiration.

«Le premier cahier contient cinq planches : 1° tête du fronton occidental du Parthénon; 2° Dionysus et Silène, plaques d'or; 3° et 4° l'initié de l'autel; Dionysus et deux satyres, vase peint au Musée Britannique; 5° Aphrodite et Myrtilé, peintures murales appartenant à M. le comte de Vogüé.

«Qu'il me soit permis d'ajouter un mot au sujet de notre éditeur. M. A. Lévy est venu spontanément proposer à M. Lenormant de se charger de cette publication et d'en faire les frais; il ne négligera rien pour rendre ce recueil aussi beau, aussi splendide que possible. M. Lévy a droit à la plus grande reconnaissance de la part de tous les hommes qui s'intéressent à l'étude des monuments anciens et aux progrès des connaissances archéologiques.»

M. HEZZEY présente à l'Académie les publications de l'*Association pour l'encouragement des études grecques en France*, pour l'année 1874 (2 vol. in-8°, broch. in-4°).

Dans l'*Annuaire* de l'Association on peut citer, comme offrant un intérêt particulier de nouveauté, des *Lexiques grecs* inédits, publiés par M. Miller; une étude sur les *Géoponiques*, par M. le président de Raynal; deux lettres inédites de l'empereur Michel Ducas Parapinace à Robert Guiscard, rédigées par Michel Psellus et publiées par M. Sathas; un poème grec sur la bataille de Varna, publié par M. Émile Legrand; une étude sur les lettres inédites de Brunck, par M. Cougny, et d'autres articles de MM. G. d'Eichthal, R. Daresté, E. Ruelle, Gidel, marquis de Queux de Saint-Hilaire.

Depuis trois ans, à ce volume de mémoires philologiques et littéraires l'Association ajoute, sous le titre de *Monuments grecs*, une livraison in-4°, contenant des mémoires d'archéologie et des planches gravées, dans le dessein de répandre parmi tous ceux qui s'occupent de l'antiquité grecque la connaissance des monuments de l'art et le goût des

études archéologiques. Les monuments représentés sont sévèrement choisis parmi les ouvrages de pur style grec. L'Association fait de grands sacrifices pour que les gravures au burin, exécutées par des artistes de talent, joignent la beauté de l'exécution au mérite d'une reproduction rigoureusement fidèle. Il n'est pas indifférent que la reproduction d'un bel ouvrage grec soit elle-même une œuvre d'art. Les deux planches de la livraison de 1874 contiennent un choix de figurines grecques de Tanagre, servant d'illustration à l'étude de M. Heuzey sur les *Femmes voilées*; une peinture tirée d'un vase grec du Louvre représentant l'*Enlèvement d'Orithyie par Borée*; le mémoire qui explique ce sujet est de M. Perrot.

SÉANCE DU VENDREDI 9 AVRIL.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie les ouvrages suivants :
Transactions of the Society of biblical archæology, vol. III, part. 1 (Londres, 1874, in-8°).

Researches in prehistoric and protohistoric comparative philology, mythology and archæology, par Hyde Clarke (Londres, 1875, in-8°).

Faut-il dire Rognon ou Rosemont? Note par M. Aug. Gastan (Besançon, 1874, in-8°).

M. DE SAULCY fait hommage de la part de l'auteur, M. Victor Guérin, d'un ouvrage en deux volumes, intitulé : *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine, accompagnée de cartes détaillées*; seconde partie : *Samarie* (Paris, 1874, grand in-8°).

« Les ruines que l'auteur a toutes visitées, dit-il, sont décrites avec le plus grand soin; chaque emplacement d'une localité ayant une histoire quelconque est identifié avec un luxe de détails et de citations d'auteurs anciens qui fait de cet ouvrage un vrai trésor de renseignements épars en cent endroits, et que les travailleurs aimeront à avoir sous la main. Il y a six cent dix localités étudiées; environ trente bourgs, villages ou villes ont été identifiés pour la première fois, entre autres Phasaëlis; des monuments importants, tels que le tombeau de Josué et celui des Machabées, ont été découverts par M. Victor Guérin. Il n'est que juste de reconnaître les excellents résultats des missions qui lui ont été confiées. Mais son exploration de la Palestine ne comprend que la Judée (3 volumes) et la Samarie; il lui reste encore à parcourir les deux Galilées; il est à désirer qu'on lui en fournisse les moyens. »

M. WADDINGTON offre à l'Académie la 83^e livraison de l'ouvrage de M. Philippe Le Bas, continué par lui, intitulé : *Voyage archéologique en*

Grèce et en Asie Mineure, fait par ordre du gouvernement français pendant les années 1843 et 1844, et publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique (grand in-4°).

SÉANCE DU VENDREDI 16 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

Catalogue des manuscrits et livres imprimés de la bibliothèque de la ville de Vesoul (Vesoul, 1873, in-4°).

Langues, races, nationalités, par M. Hovelacque (Paris, 1875, broch. in-8°).

Morale de l'Avesta, par le même (Paris, 1874, broch. in-8°).

M. DE LONGPÉRIER présente à l'Académie la *Collection des inscriptions grecques antiques du British Museum* (1 vol. in-folio, 1^{re} partie).

« Cette collection, dit-il, est publiée par les soins de M. Charles Newton, conservateur du Musée des antiques, avec le concours très-éminent de M. Hicks.

« Cette première partie contient les inscriptions de l'Attique, au nombre de 135.

« Cette belle série de textes, si remarquable au point de vue de la paléographie, se compose de monuments en grande partie insérés déjà dans le *Corpus Inscriptionum* de Bœckh.

« Mais Bœckh, qui n'avait pas été en Angleterre, a publié les textes d'après des copies plus ou moins exactes. De son temps on ne se servait pas d'empreintes de papier. Les corrections données dans la nouvelle édition sont assez nombreuses et parfois très-importantes. Certaines inscriptions ont d'ailleurs été complétées à l'aide de fragments qui ont été retrouvés à Athènes depuis la publication du *Corpus*.

« A M. Newton seul, dans le nouveau livre, appartient le commentaire du n° 35, c'est-à-dire de la célèbre inscription relative au temple de Minerve Poliade, brûlé à l'époque des guerres persiques, en 479 avant Jésus-Christ, restauré au temps de Périclès. Cette inscription, contenant un rapport sur l'état du temple inachevé en l'an 409, M. Newton en examine tous les termes et donne à l'appui de ses recherches une série de dessins. Ce travail constitue un mémoire archéologique extrêmement intéressant.

« Dans la publication que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, le texte apparaît revu et parfois amélioré. Le commentaire nouveau a profité des progrès de la science. M. Hicks est un helléniste habile, et tout le monde

savant connaît les remarquables travaux archéologiques de M. Newton, l'infatigable explorateur des villes de l'Asie Mineure.

«Le concours de deux hommes si distingués devait produire un résultat considérable. D'ailleurs il est, pour certaines études, utile de trouver réunies les inscriptions appartenant à un même établissement. Nous devons donc savoir gré à M. Newton de la nouvelle preuve d'activité qu'il vient de donner en publiant le beau recueil que j'ai l'honneur d'offrir de sa part à l'Académie, volume dont l'exécution typographique est très-soignée, très-belle.»

SÉANCE DU VENDREDI 23 AVRIL.

Est offert à l'Académie un volume intitulé : *Origines de l'église de Poitiers*, par le R. P. dom François Chamard, bénédictin de l'abbaye de Ligugé (Poitiers, 1874, in-8°).

M. EGGER offre, au nom de M. Reinhold Dezeimeris, divers mémoires de critique historique, principalement sur des écrivains du XVI^e siècle, et plusieurs éditions nouvelles ou réimpressions des auteurs. Ces mémoires ont pour titres :

Recherches sur l'auteur des épitaphes de Montaigne, lettres à M. le docteur J. F. Payen (Paris, 1861, in-4°).

Œuvres poétiques de Pierre de Brach, sieur de la Motte-Montussan, t. I et II (Paris, 1861 et 1862, in-4°).

De la renaissance des lettres à Bordeaux au XVI^e siècle, discours de réception prononcé à l'Académie de Bordeaux le 17 décembre 1863 (Bordeaux, 1864, in-8°).

Recherches sur la recension du texte posthume des Essais de Montaigne (Bordeaux, 1866, in-8°).

Remarques et corrections d'Estienne de la Boétie sur le traité de Plutarque intitulé : Ἐρωτικὸς, avec une introduction et des notes (Paris et Bordeaux, 1867).

Note sur l'emplacement de la villa d'Anson (Bordeaux, 1869, in-8°).

Essais de Michel Montaigne, texte original de 1580, avec les variantes des éditions de 1589 et 1587, t. I et II (Bordeaux, 1870 et 1873, in-8°).

Poésies françaises, latines et grecques de Martin Despois, avec une introduction et des notes (Bordeaux, 1875, in-8°).

Lettre à M. Ph. Tannizy de Larroque sur les poésies de Jean Rus (Bordeaux, 1875, in-8°).

M. L. DELISLE offre à l'Académie, de la part de M. Jules Lair, une brochure intitulée : *Mémoire sur deux chroniques latines composées au XII^e siècle à l'abbaye de Saint-Denis* (Paris, 1875, in 8°).

« M. Jules Lair, dit-il, en préparant une édition critique de l'ouvrage de Guillaume de Jumièges, a été amené à examiner de très-près plusieurs compilations historiques du XII^e siècle qui n'avaient pas encore été suffisamment analysées.

« L'un des premiers résultats de cet examen a été la découverte d'un fragment inédit de Suger, que j'ai eu l'honneur de présenter l'an dernier à l'Académie. La dissertation que M. Lair nous donne aujourd'hui jette beaucoup de lumière sur les premières origines des Grandes chroniques de France. Les points suivants y sont mis hors de contestation :

« Vers l'année 1165, un moine de Saint-Denis réunit différents documents historiques dans un volume qui est aujourd'hui conservé à la bibliothèque Mazarine.

« Un peu plus tard, vers la fin du XII^e siècle, un autre moine entreprit la rédaction d'une chronique des rois de France, en combinant principalement les documents que contenait le précédent manuscrit et un manuscrit perdu de l'abbaye de Lobbes. Les notes et extraits recueillis en vue de ce travail remplissent le manuscrit latin 12710 de la Bibliothèque nationale. Il y a encore, dans le même manuscrit 12710, le plan ou, pour mieux dire, la table détaillée de la chronique projetée.

« A l'aide de cette table, M. Lair a reconnu que la compilation dont il avait trouvé les éléments et la table dans le manuscrit 12710 était la chronique encore inédite dont le texte nous a été conservé par trois manuscrits de Bruxelles, de Berne et de Paris. Cette chronique, qu'il appelle *Nova Gesta Francorum*, a été en partie traduite par le rédacteur des Grandes chroniques.

« L'auteur des notes contenues dans le manuscrit 12710 ne s'est pas contenté de rédiger, à l'aide de ces notes, les *Nova Gesta Francorum*. Il a, d'après les mêmes notes, composé une autre chronique qui est insérée dans le recueil des historiens de France sous le titre de *Abbreviatio Gestorum regum Francorum*, et dans la collection de Pertz sous celui de *Historia regum Francorum monasterii Sancti Dionysii*. C'est de cette seconde chronique latine que dérive directement une partie de la chronique rimée de Philippe Mouskes.

« Tels sont les résultats de la dissertation de M. Lair, résultats dont il faudra tenir grand compte pour étudier les travaux qui furent entrepris au XII^e et au XIII^e siècle sur l'histoire de France. »

M. L. DELISLE offre en outre, au nom de M. de Beaurepaire, une brochure intitulée : *Les derniers États de la province de Normandie*.

« Notre correspondant, dit-il, qui, dans un volume jadis couronné par l'Académie, avait écrit une histoire détaillée des États de Normandie sous la domination anglaise au xv^e siècle, a réuni dans un mémoire substantiel des documents tout à fait nouveaux sur les dernières sessions des États de Normandie au xvii^e siècle. »

M. GARCIN DE TASSY offre à l'Académie le troisième fascicule du nouveau journal littéraire portugais intitulé : *O Cenaculo, revista da litteratura portugueza* (Lisbonne, 1875, in-8°), dont l'Académie a reçu les deux premières livraisons. « Ce journal, dit-il, qui a pour directeur M. de Figueiredo, connu par plusieurs publications estimées, en vers et en prose, a déjà acquis en Portugal une notoriété qu'il mérite d'obtenir dans les autres pays de l'Europe par la variété et l'intérêt des articles qu'il contient. Dans le numéro offert aujourd'hui à l'Académie on remarque entre autres une dissertation de M. Coelho sur l'origine sanscrite du célèbre conte de Machiavel et de La Fontaine, intitulé : *Belfégor*, dont M. Coelho croit avoir trouvé la trace dans le *Sukasapsati*, « Les soixante-dix (contes) d'un perroquet, » reproduit en hindoustan, sous le titre de *Tota Kahanii*, « Contes d'un perroquet, » récemment traduit en anglais par M. Small. M. Coelho déploie dans ce travail une grande érudition : on voit qu'il connaît les ouvrages des indianistes européens : français, anglais, allemands, et il les cite à propos. »

M. DE LONGPÉRIER présente de la part de M. Buhot de Kersers, correspondant de la Commission topographique des Gaules, le premier fascicule d'un ouvrage intitulé : *Statistique monumentale du département du Cher* (Paris, 1875, in-4°). Ce fascicule embrasse le canton d'Aix-d'Angillon. On y trouve, avec 23 planches gravées, la description, classée par ordre topographique, des édifices d'architecture, des sculptures, des inscriptions, etc.

M. de Kersers a l'intention de continuer sa publication, pour laquelle il a déjà rassemblé un grand nombre de documents, avec une louable persévérance.

SÉANCE DU VENDREDI 30 AVRIL.

Est déposé sur le bureau le cahier des *Comptes rendus des séances de l'Académie* (1^{er} trimestre 1875).

M. DE WITTE offre à l'Académie un extrait de la *Gazette archéologique*, intitulé : *Dionysus et les Tyrchéniens* (Paris, 1875, in-4°).

Sont encore offerts :

Cours d'archéologie à la Bibliothèque nationale (1874-1875). *Leçon d'ouverture*, par M. F. Lenormant (Paris, 1875, in-8°).

Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle, comprenant les noms de lieux anciens et modernes, par M. de Bouteiller (Paris, 1874, in-4°).

A Grammar of the arabic language, translated from the german of Caspari, par M. Wright. Vol. II (Londres, 1875, in-8°).

A narrative of the recent events in Tong-King, par M. H. Cordier (Shang-Haï, 1875, in-8°).

Les exécuteurs testamentaires du dernier comte de Dalhousie adressent et offrent à l'Académie le *Registrum de Panmure* (Édimbourg, 1874, 2 vol. in-4°). Cette compilation généalogique, exécutée avec soin et ornée d'excellents fac-simile de chartes écossaises, contient beaucoup de documents relatifs aux origines françaises de la famille de Maule.

M. Egger présente à l'Académie les ouvrages suivants :

1° Au nom de M. Ch. Revillout, une brochure in-4° intitulée : *Un lexicographe du 11^e siècle de notre ère*, examen critique et très-intéressant de la publication des *Ἑρμηνεύματα* qui portent le nom de Julius Pollux et que, sous les auspices de l'Académie, M. Boucherie a publiés en 1872 dans les *Notices et extraits des manuscrits*.

2° Au nom de M. le comte Riant, la *Relation latine* (par le moine Gunther) *de la prise de Constantinople en 1204*, relation déjà publiée par Canisius et Basnage, dont le comte Riant vient de donner une édition plus correcte et plus complète, en un volume in-8° imprimé à Genève avec notes critiques et historiques. Cette publication est à la fois une œuvre de savant et de bibliophile.

3° Au nom de M. de Raynal, président à la Cour de cassation, une *Étude sur les Géoponiques* (écrivains grecs sur l'agriculture). Cette notice, extraite de l'Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques, nous introduit à l'étude de l'important recueil dont M. de Raynal doit prochainement publier la traduction française (Paris, 1875, in-8°).

4° Au nom de M. E. Vinet, *L'art et l'archéologie* (Paris, 1874, in-8°), recueil de notices et d'articles de critique où le savant bibliothécaire de l'École des beaux-arts a réuni des aperçus divers, instructifs et piquants sur les principales questions d'art et d'antiquité que soulèvent, sur ces matières, les publications françaises et étrangères depuis une vingtaine d'années.

5° Au nom de M. Gantrelle, professeur à l'université de Gand, la nou-

velle édition de l'*Agricola* de Tacite (Berlin, 1875, in-8°), accompagnée de trois opuscules sur la *grammaire* de Tacite et sur la *critique* du texte de cet auteur. Ces diverses publications peuvent être considérées comme un spécimen des travaux entrepris par M. Gautrelle pour une nouvelle édition des œuvres de Tacite.

M. RENAN offre, au nom de M. J. Halévy, un volume intitulé : *Études berbères, 1^{re} partie : Essais d'épigraphie libyque* (Paris, 1875, in-8°). « C'est, dit-il, une des branches où M. Halévy a rendu le plus de services par sa facilité de combinaison. Il y a introduit quelques résultats tout à fait neufs. »

M. DEFRÉMERY présente à l'Académie, au nom de l'éditeur et traducteur, M. Richard Boucher, le troisième fascicule in-4° du *Divan* ou recueil de vers de Ferazdak, poète arabe du 1^{er} siècle de l'hégire (vii^e siècle et premier tiers du viii^e siècle de notre ère). « M. Boucher a entrepris, dit-il, de publier intégralement cet important recueil d'après un fort beau manuscrit faisant partie de la bibliothèque annexée à la mosquée de Sainte-Sophie, à Constantinople. Dans ce manuscrit, le texte du poète est accompagné d'un commentaire dont M. Boucher a fait usage pour développer les passages difficiles de son auteur et préciser les circonstances qui ont donné lieu à la composition de certaines pièces. Il a ajouté à sa traduction un grand nombre de notes, dont plusieurs sont fort développées et fort intéressantes. »

M. HEUZEY fait hommage de son travail sur la *Pierre sacrée d'Antipolis*. On se rappelle que ce monument, découvert près d'Antibes par M. le docteur Mougins de Roquefort, est un galet noir de grande dimension, qui porte une inscription grecque en vers, du v^e siècle avant notre ère, commençant par ces mots : « Je suis Terpon, serviteur de la déesse auguste Aphrodite, etc. » M. Heuzey a reconnu dans cette pierre une idole primitive, un véritable bétyle grec, et dans le personnage appelé Terpon, non pas, comme on le croyait, un prêtre ou un serviteur d'Aphrodite, mais un génie du cycle de la déesse, directement représenté par ce grossier fétiche. Depuis l'impression de son travail, M. Heuzey a retrouvé une nouvelle preuve en faveur de l'opinion qu'il a émise. Le nom de *Terpon*, qui ne s'est pas encore rencontré comme nom propre d'homme, est inscrit comme nom mythologique sur une coupe grecque de Capoue, publiée en 1872 par l'Institut de correspondance archéologique de Rome (*Monumenti*, vol. IX, pl. 47). Le sujet peint à l'extérieur du vase représente une troupe de satyres attaquant Junon et Iris : les noms sont indiqués au-dessus de toutes les figures, et celui de *Terpon* désigne particulièrement un satyre qui rampe sur les mains pour se saisir de l'une des deux déesses. Il n'est

pas nécessaire d'en conclure que le Terpon étroitement associé par l'inscription d'Antibes au culte d'Aphrodite fût réellement un satyre. Les noms des divinités secondaires qui formaient le cortège des principaux dieux sont souvent échangés, avec une grande liberté, d'un cycle à l'autre. C'est ainsi que les peintres de vases empruntent les noms de *Dioné*, d'*Erato*, de *Thalie* et d'autres semblables, pour les donner à des femmes du thiasse bacchique. Ce qu'il importait surtout de démontrer, et ce qui est acquis maintenant à la discussion, c'est que le nom de Terpon appartient à la catégorie des noms mythologiques.

M. RAYAISSON offre, au nom de M. Foucart, un mémoire sur une *inscription métrique de Thèbes avec la signature des sculpteurs Polyclète et Lysippe*, et il fait ressortir l'importance de ce document pour l'histoire de l'art. (Tirage à part de la *Revue archéologique*.)

SÉANCE DU VENDREDI 7 MAI.

M. TRUROT offre à l'Académie au nom de MM. Émile Chatelain et Jules Lecoultré, élèves de l'École des hautes études, un travail sur le *manuscrit de Quintilien* qui était autrefois dans le fonds Notre-Dame sous le numéro 181, et qui est aujourd'hui coté 18,527 (Bibliothèque de l'École des hautes études, XX^e fascicule : *Quintilien, institution oratoire, collation d'un manuscrit du x^e siècle*. Paris. 1875, in-8°).

Ce manuscrit, qui appartient, dit-il, à la classe des meilleurs manuscrits de Quintilien, avait été examiné, au siècle dernier, par Vicaire, professeur de l'Université de Paris, qui l'avait appelé *Avicula* du nom de Loisel, son ancien propriétaire. En 1860 M. Törnebladh avait publié une notice sur ce manuscrit (*Questiones criticae Quintilianæ*, Calmar, 1860). M. Benoist, dans l'appendice à son commentaire sur Lucrèce (Paris, 1872), en avait signalé l'importance, mais il n'avait pas encore été complètement collationné. MM. Chatelain et Lecoultré se sont dévoués à cette tâche pénible et méritoire, dont ils se sont acquittés avec le plus grand soin. Leur travail n'aura pas été infructueux. Le manuscrit confirme ou suggère les bonnes leçons dans un certain nombre de passages.

SÉANCE DU VENDREDI 14 MAI.

M. JOURDAIN offre à l'Académie le discours qu'il a prononcé sur les *Travaux historiques de M. Guizot*, le 4 mai 1875, à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France (Paris. 1875. broch. in-8°).

Sont encore offerts les ouvrages suivants :

Komats et Sakitsi, ou la rencontre de deux nobles cœurs dans une pauvre existence, nouvelles scènes de ce monde périssable exposées sur six feuilles de paravent, par Ritnei Tanelico, romancier japonais, et traduites, avec le texte en regard, par M. Turrettini (Genève, 1875, in-4°).

Charles VII, son caractère, par M. G. du Fresne de Beaucourt, première et deuxième partie (Paris, 1872 et 1875, in-8°).

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, tome XIX, livraison I (Genève-Paris, 1875, in-8°).

Om Vildsvintypen paa galliske og indiske mynter (Sur le type du sanglier dans les médailles gauloises et indiennes), par M. Holmboe (broch. in-8°).

M. RAVAISSON offre à l'Académie, au nom de MM. de Witte et F. Lenormant, la deuxième livraison de la *Gazette archéologique* (Paris, in-4°).

M. DE LONGPÉRIER présente, de la part de leurs auteurs, quatre nouvelles publications :

La première, due à M. Alexandre Bertrand, est relative à la découverte, à Berru, dans la Marne, d'un casque de bronze aussi remarquable par sa forme que par la finesse des ornements gravés qui le décorent (*Le casque de Berru*, extrait de la *Revue archéologique*, Paris, 1875, in-8°). M. Bertrand, comparant cette pièce d'armure aux casques antiques recueillis en diverses contrées, s'arrête, en dernier lieu, au rapport de forme que lui offrent les casques assyriens contemporains du roi Sargon, et il incline à reconnaître au casque de Berru une origine asiatique. Tout en constatant l'exactitude des documents passés en revue par M. Bertrand, nous regretterons qu'il n'ait pas invoqué le casque d'or d'Amfreville, dont la décoration nous paraît offrir une relation très-remarquable avec celle du casque de Berru. Ce dernier monument, dans tous les cas, mérite une attention toute spéciale que le savant article de M. Al. Bertrand ne manquera pas d'attirer.

Le second ouvrage est dû à M. Ferdinand Bompis et est intitulé : *Explication d'un didrachme inédit de la ville d'Ichnæ en Macédoine*, avec un appendice relatif à la monnaie de *Dicaea de Thrace* (Londres, 1874, broch. in-8°). L'auteur, qui depuis longues années étudie les monuments originaux du monnayage macédonien et thrace, a profité de la découverte récente de la monnaie d'Ichnæ pour traiter un certain nombre de questions générales qui intéressent la numismatique de la région du monde ancien à laquelle cette ville appartenait. La grande expérience pratique que possède M. Ferdinand Bompis donne toujours à ses remar-

ques sur le style et l'âge des monnaies antiques une importance incontestable.

La troisième publication, intitulée : *Recherches sur le nom vulgaire de l'amphithéâtre Flavien (Colisée)* (Paris, 1875, broch. in-8°), est adressée à l'Académie par M. Oscar de Poli.

«Ce n'est pas, dit M. de Poli, à ses vastes proportions, non plus qu'à sa proximité du colosse néronien, que le *Colisée* doit son nom, mais à sa contiguïté avec une place appelée depuis des siècles *Colosseum*, et c'est par une extension dont les exemples ne manquent pas que la dénomination de Colossée ou Colisée a passé, dans la langue vulgaire, à l'amphithéâtre Flavien.»

Le quatrième ouvrage est offert par M. Amédée de Caix. C'est le premier fascicule d'une publication trimestrielle intitulée : *Le Musée archéologique, recueil illustré de monuments de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance* (Paris, 1875, in-4°).

L'ouvrage est mis sous le patronage de la mémoire de Caylus, dont un portrait a été placé en tête de ce fascicule. Il s'agit, en effet, de livrer au public, suivant la méthode du célèbre antiquaire, la description d'un grand nombre de petits monuments qui ne sauraient donner lieu à des mémoires étendus, et qui seront ainsi livrés à l'examen et à la discussion des travailleurs.

SÉANCE DU VENDREDI 21 MAI.

Sont offerts à l'Académie :

Le château de Laval (Laval, 1874, in-8°).

Poésies et lettres des détenus des prisons de Laval (Laval, 1874, in-8°).

Documents inédits sur les correspondances de dom Cabnet, abbé de Senones, et de dom Fangé, son neveu et son successeur, par M. l'abbé Guillaume (Nancy, 1874, in-8°).

Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle, comprenant les noms de lieu anciens et modernes, rédigé en 1868 sous les auspices de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, par M. de Bouteiller (Paris, 1874, in-4°).

Journal de Louis Charbonneau. Chronique biterroise-languedocienne concernant l'histoire de la Ligue dans le midi de la France de 1583 à 1587, publiée pour la première fois d'après le texte original, par M. A. Germain (Montpellier, 1874, in-4°).

Relation du siège de Saint-Affrique, fait en 1628 par le prince de Condé et le duc d'Épernou, par le même (Montpellier, 1874, broch. in-4°).

Les canisaras à Calvisson, 18 mai-28 mai 1704. Relation d'un témoin oculaire, publiée d'après un manuscrit de la bibliothèque de Nîmes, par le même (Montpellier, 1875, broch. in-4°).

Die Aegyptischen Denkmäler in Saint-Petersburg, Helsingfors, Upsala und Copenhagen, par M. J. Lieblein (Christiania, 1873, in-8°).

Archiv für österreichische Geschichte. Register (Vienne, 1874, in-8°).

L'Université royale de Norwége, à Christiania, adresse à l'Académie les publications suivantes :

Om nordboernes forbindelser med Rusland og tilværendende lande, par P. A. Munch (1873, broch. in-8°).

Om spor af romersk Kultur i Norges ældre Jernalder, par A. Lorange (1873, broch. in-8°).

Forklaring over nogle Ord og Udtryk i det gamle norske Sprog, par Johan Fritzner (1871, broch. in-8°).

Jacob Langebeks første besøg hos Frederik Rostgaard, par L. Daae (1872, broch. in-8°).

Hexe og Dukkul, en comparativ Fremstilling, par G. A. Holmboe (1873, broch. in-8°).

Nogle breve til J. Chr. Beng 1816-1817, par le même (1873, broch. in-8°).

Nogle Holbergske anekdoter, par le même (1873, broch. in-8°).

Om norske kongers Hædning og kroning i ældre Tid (1873, broch. in-8°).

Grundtrækkene i den ældste norske proces, par Dr Fr. Brandt (1874, in-8°).

Historisk tidsskrift Udgivet af den norske historiske forening (1873, in-8°).

Sagukredsene om Karl den store og Didrik af bern hos de nordiske folk, par G. Storm (1874, in-8°).

Nordens ældste historie, par P. A. Munch (broch. in-8°).

Petter Dass's Nordlands trompet samt Viser og Rim, par A. E. Eriksen (1873, in-8°).

Postola Sögur. Legendariske fortællinger om apostlernes liv deres Kamp for Kristendommens udbredelse Samt deres martyrdod, par C. R. Unger (1874, in-4°).

Diplomatarium norregium. Oldbreve til Kundskab om Norges indre og ydre forhold, sprog, slægter, sæder, forgiuing og rettergang i middelalderen, par C. R. Unger et J. Huitfeldt (1874, in-8°).

Min Haerraneek ja Bæstaneek Jesus Kristus odda Testamenta (1874, in-8°).

M. RAVAISSON offre à l'Académie la traduction anglaise du livre de M. Schliemann sur les fouilles d'Hisarlik (*Troy and its remains*, Londres, 1875, in-8°), et il fait l'éloge de la persévérance du voyageur, qui est, dit-il, sur le point d'entreprendre de nouvelles explorations.

M. le PRÉSIDENT offre à M. Schliemann, présent à la séance, les remerciements de l'Académie, dont il se fait l'interprète, en le complimentant du zèle avec lequel il a poursuivi ses recherches archéologiques.

M. RENAN présente à l'Académie un opuscule de M. de Sainte-Marie sur l'*Herzégovine* (Paris, 1875, extrait du *Bulletin* de la Société de géographie).

M. de Sainte-Marie est surtout connu, dit-il, par la découverte des nombreuses inscriptions carthagoises qu'il envoie presque à chaque séance à l'Académie, et qui, malgré leur monotonie, seront de grande utilité pour la connaissance de l'antiquité carthaginoise.

SÉANCE DU VENDREDI 28 MAI.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie, au nom de M. J. Labarte, le 5^e fascicule de l'*Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance* (Paris, 1875, in-4°).

Ce fascicule termine la 2^e édition du grand ouvrage si apprécié du monde savant.

Sont en outre offerts :

Coutumes du pays et duché de Brabant. Quartiers de Louvain et de Tirlemont, par M. C. Casier (Bruxelles, 1874, in-4°).

Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Bruges. Tome I. Coutume de la ville de Bruges, par M. Gilliodts van Severen (Bruxelles, 1874, in-4°).

Éléments de géographie générale, ou description abrégée de la Terre, par M. Henry Chotard (Paris, 1875, in-8°).

Les stances érotiques, morales et religieuses de Bhartrihari, traduites du sanscrit par M. Paul Regnaud (Paris, 1875, in-8°).

Les Gaulois (extrait de la *Revue archéologique*). par M. Alex. Bertrand (Paris, 1875, broch. in-8°).

Note sur le cerveau d'un imbécile, par M. le docteur Samuel Pozzi (Paris, 1875, broch. in-8°).

Tableau des races de l'Inde septentrionale, par M. Louis Rousselet (Paris, 1875, in-8°).

L'âge de la pierre polie dans les Landes, par MM. H. du Boucher et Raimond Pottier (Paris, 1875, broch. in-8°).

Notice sur un parement d'autel ancien, en dentelle et broderie «point Conté», par M. le docteur Le Roy de Sainte-Croix (Wakefield-Paris, 1874, in-8°).

Les études préhistoriques devant l'orthodoxie, par M. de Mortillet (Paris, 1875, broch. in-8°).

Le jade, étude historique, archéologique et littéraire sur la pierre appelée «Yü» par les Chinois, par M. Blondel (Paris, 1875, broch. in-8°).

Bidrag til ægyptisk Kronologi, par J. Lieblein (broch. in-8°).

M. DE LONGPÉRIER offre à l'Académie, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *La langue primitive de la Chaldée et les idiomes touraniens, étude de philologie et d'histoire suivie d'un glossaire accadien*, par M. François Lenormant (Paris, 1875, in-8°).

«L'auteur, dit-il, traite une question ethnographique et linguistique de la plus haute importance, l'existence d'une langue touranienne qui a été le premier idiome parlé dans la Chaldée, celui des inventeurs de l'écriture cunéiforme. L'existence de cet idiome, reconnue par M. Oppert et sir Henry Rawlinson, a été révoquée en doute par un savant orientaliste qui a exposé son opinion devant l'Académie. M. Lenormant le réfute à l'aide d'une argumentation très-serrée, appuyée par des preuves abondantes. Il répond à toutes les objections proposées, et pour continuer la discussion il faudra trouver des arguments plus résistants. Il est impossible d'analyser un travail qui se compose de l'énoncé d'une série de petits faits très-divers, mais il me sera permis de rendre hommage à la lucidité du mémoire que j'ai sous les yeux, lucidité telle que ce mémoire sera facilement compris par des philologues étrangers à l'étude particulière des écritures cunéiformes. Je signalerai aussi, en passant, la belle planche *héliographique* qui nous fait connaître d'une façon exacte le type si curieux d'un roi babylonien du XII^e siècle avant notre ère, type qui avait été complètement altéré dans une publication antérieure, et qui s'éloigne d'une manière si tranchée de la physionomie des individus de race sémitique et indienne. On me pardonnera d'insister sur la valeur considérable que prend, dans une question historique très-grave, un monument de sculpture iconographique.»

2° *Sentences, maximes et proverbes mantchoux et mongols, accompa-*

gnés d'une traduction française, des alphabets, et d'un vocabulaire de tous les mots contenus dans le texte de ces deux langues, ouvrage destiné à servir d'introduction à l'étude comparative des langues tartares de l'Asie centrale, par M. Louis Rochet (Paris, 1875, in-4°).

«L'auteur de ce petit volume, sinologue distingué, vient, dit M. de Longpérier, d'être autorisé par M. le Ministre de l'Instruction publique à faire un cours de langues tartares, et l'ouvrage que je présente en son nom servira de guide à ceux qui voudront profiter de son enseignement. Je ne me permettrai pas, à propos de langues que j'ignore, de lui décerner des éloges qui seraient sans autorité. M. Louis Rochet n'est pas seulement orientaliste, il est avant tout, comme chacun sait, un artiste éminent, et c'est à l'amitié qu'a fait naître entre nous ma sympathie pour le sculpteur éprouvé que je dois l'honneur de vous parler aujourd'hui du professeur de langues tartares.»

M. J. DESVOYERS présente à l'Académie, au nom de M. Alphonse Pinart, un mémoire intitulé : *La caverne d'Akuaiñ, île d'Ounga, archipel Shumagin, Alaska* (Paris, 1875, in-4° avec 7 planches coloriées).

«Ce mémoire, dit-il, fait partie des publications commencées par M. Pinart pour faire connaître les résultats des voyages qu'il a entrepris pendant les années 1871 et 1872 sur la côte Nord-Ouest de l'Amérique septentrionale. L'auteur a surtout visité les portions de ce territoire autrefois désignées sous le nom d'Amérique russe et sous celui d'Alaska ou d'Aliaska, depuis la cession que le gouvernement russe en a faite aux États-Unis. Le but principal du voyage de M. Pinart était l'étude de l'ethnographie et des différentes langues du grand groupe de populations qui habitent ce territoire : Esquimaux, Aléoutes, Koloches, Tynnels, etc. Il a recueilli des vocabulaires, des grammaires, des cantiques religieux, des chansons populaires, etc., de chacun de ces dialectes, qu'il publiera avec des traductions interlinéaires. Il a aussi rapporté de nombreux documents anthropologiques, tels que crânes humains, objets d'art et d'industrie, outils, dessins de costumes, etc. Ces objets ont été déposés provisoirement, pour la plus grande partie, dans la collection anthropologique du Muséum d'histoire naturelle.

«La caverne qui fait l'objet principal du mémoire présenté à l'Académie est une sorte d'abri sépulcral des Aléoutes, l'un des anciens peuples habitant la partie nord-occidentale de l'Amérique, sur la côte méridionale de l'île d'Ounga, la plus importante de l'archipel Shumagin, qui s'étend le long de la péninsule d'Alaska, entre 159° et 161° de latitude Ouest de Paris.

« Cette grotte ou abri, formée par des blocs éboulés sur la pente d'une falaise, à 50 mètres au-dessus de la mer, a été fouillée, pour la première fois, par M. Pinart en septembre 1871. Il y a découvert plusieurs sépultures certainement antérieures à l'arrivée des Russes dans ce territoire, mais dont la date ne paraît pas fort ancienne, si l'on en juge par l'état des cadavres déposés sur des lits de mousse, encore reconnaissables par la conservation des objets découverts alentour. Ce sont ces objets qui offrent le plus grand intérêt de la description de M. Pinart, et dont les dessins donnent la plus complète représentation ; ils consistent en masques de grandeur naturelle, sculptés en bois et recouverts de peintures et de dessins de tatouages. De ces masques, les uns sont présumés avoir été destinés à des cérémonies et à des danses funèbres qui se célébraient au moment de l'enterrement des personnages dont on a retrouvé les crânes ; les autres peuvent avoir été placés sur la face des morts et avoir peut-être eu pour but de détourner des âmes des défunts se rendant au dernier séjour les mauvais esprits qu'elles pouvaient rencontrer pendant la transmigration. Tel paraît avoir été, en effet, un des rites religieux des anciens Aléoutes. Les crânes découverts dans cette caverne sont déposés dans la galerie d'anthropologie du Muséum et ont été complètement décrits par M. le docteur Hamy, aide-naturaliste.

« Outre ces masques, d'une physionomie si étrange et si remarquable, ont été trouvées de nombreuses représentations d'animaux marins, des parties d'une statue en bois figurant un corps humain, peut-être une idole ; des copies en bois peint d'outils, d'instruments, d'engins de pêche, encore usités aujourd'hui. Il est présumable que ces sépultures, car la grotte qui a été décrite par M. Pinart n'était certainement pas unique, étaient celles des pêcheurs de baleines, qui formaient chez les Aléoutes, avant l'arrivée des Russes, une classe privilégiée et redoutée des autres habitants.

« On a aussi découvert, dans le voisinage de la grotte funéraire, des outils en pierre dont l'usage paraît s'être conservé très-tard dans le pays, mais M. Pinart n'a pu constater leur contemporanéité avec les objets en bois sculpté de la sépulture.

« Quoique relativement peu ancienne, cette grotte funéraire offre un grand intérêt archéologique et historique, tant par l'étude comparative des mœurs des habitants de ces pays avec celles des autres populations du nord des deux continents, que pour la comparaison avec le mode de sépulture des peuples d'une haute antiquité.

« M. Pinart, qui est sur le point de repartir, avec une mission du Mi-

nistère de l'instruction publique pour ces mêmes contrées, portera activement son attention sur ces questions d'ethnographie si dignes d'intérêt; les résultats de son premier voyage en sont la garantie.»

M. J. Desnoyers offre encore, de la part de M. Pinart, le premier volume d'une *Bibliothèque de linguistique et d'ethnographie américaines*, comprenant un texte en langue chiapanèque, parlée autrefois dans une portion du Mexique, et qui aurait une grande analogie avec d'anciens dialectes du Guatemala (Paris, 1875, in-4°).

«Selon leurs traditions, dit M. Desnoyers, les Chiapanèques seraient les habitants primitifs du nouveau monde.

«Le premier volume publié par M. Pinart comprend deux anciens manuscrits en langue chiapanèque, composés au XVII^e siècle, et qu'il possède, savoir :

«*Arte de la lengua chiapaneca*, par Fray (frère) Juan de Albornoz ;

«*Doctrina cristiana en lengua chiapaneca*, par Fray (frère) Luis Barrientez.

«Ce volume est le commencement d'une série de textes anciens des différents dialectes de l'Amérique septentrionale, dont il a recueilli une collection déjà nombreuse, et qu'il se propose d'accroître pendant son nouveau voyage.»

M. le PRÉSIDENT offre à l'Académie :

Une étude de M. Anatole de Barthélemy sur des *monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge* (Poitiers, 1874, broch. in-8°);

Une note de M. Édouard de Barthélemy sur une *sépulture antique fouillée à Berru (Marne) en 1872* (Paris, 1874, broch. in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 4 JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

Notice bibliographique de G. Roulez, membre de l'Académie royale de Belgique (Bruxelles, 1874, broch. in-18).

Notice sur le peintre Lancrenon, correspondant de l'Institut de France, par M. Aug. Castan (Besançon, 1875, broch. in-8°).

Società Ligure di Storia patria. Sezione di Archeologia, tornate del 14 marzo e 11 aprile 1874 (broch. in-8°).

Rassegna del nuovo libro di Enrico Harrisse : Les Colombo de France et d'Italie (Parigi, 1874, broch. in-8°).

La compagnia genovese delle Indie e Tomasso Skymner (broch. in-8°).

Elenco di carte ed atlanti nautici di autore genovese oppure in Genova fatti o conservati (broch. in-8°).

Tabulae codicum manu scriptorum præter græcos et orientales in bibliotheca palatina Vindobonensi asservatorum, vol. VII (Vienne, 1875, in-8°).

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Classe, t. LXXVII, 1^{re}-4^e part.; t. LXXVIII, 1^{re} part. *Register* (Vienne, 1874, in-8°).

Denkschriften der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Classe, XXIII^e vol. (Vienne, 1874, in-4°).

Archiv für österreichische Geschichte, LII^e vol. 1^{re} part. (Vienne, 1874, in-8°).

M. JOURDAIN offre à l'Académie, de la part de M. Raphaël Bernoville, un volume intitulé : *La Souanétie libre, épisode d'un voyage à la chaîne centrale du Caucase* (Paris, 1875, in-4°).

« La Souanétie, dit-il, est une contrée située au sud-ouest du Caucase. C'est un pays à peu près inexploré jusqu'à ce jour; ni sa géographie ni son histoire ne sont connues. Il y avait quelque mérite de la part d'un jeune homme à s'aventurer dans ces régions ignorées, qui ne sont pas un désert sans doute, car on y trouve un grand nombre de villes, mais dans lesquelles bien peu de voyageurs ont pénétré. L'ouvrage de M. Bernoville, si un sentiment bien naturel d'estime ne nous abuse, ajoute d'importantes données à la géographie des régions caucasiennes; il est d'ailleurs accompagné d'une carte dressée d'après celle de l'état-major russe. Enfin, cet ouvrage est magnifiquement imprimé et contient un certain nombre de planches lithographiques représentant les sites les plus curieux. A tous ces titres il nous paraît mériter la plus sérieuse attention de l'Académie. »

M. DERENBOURG présente au nom de l'auteur, M. J. Halévy, un volume intitulé : *Études sabéennes. Examen critique et philologique des inscriptions sabéennes connues jusqu'à ce jour* (Paris, 1875, in-8°).

« Ces études, dit-il, font suite au travail antérieur de M. Halévy sur les monuments du Yémen. Dans un premier mémoire, M. Halévy avait donné le récit de son voyage dans le midi de l'Arabie, voyage qu'il avait entrepris sous les auspices mêmes de l'Académie; il y avait publié en même temps les textes de plus de six cents inscriptions qu'il avait copiées et qu'il accompagna d'une traduction sommaire. Le mémoire qu'il offre aujourd'hui à l'Académie contient :

« 1° Une discussion sur le nom à donner à la langue du Yémen, qu'il préfère appeler *langue sabéenne* plutôt que *langue himyarite* :

« 2° Un exposé très-intéressant de la grammaire de la langue sabéenne, qui devient ainsi un membre important de la famille sémitique;

« 3° Enfin une explication analytique et détaillée des inscriptions publiées par Arnaud, Fresnel, Lenormant et d'autres; il est arrivé à une interprétation beaucoup plus rigoureuse que celle qui avait été tentée, avec des ressources encore insuffisantes, par MM. Osiauder et Lévy.

« Dans un troisième mémoire, M. Halévy va entreprendre l'explication des inscriptions qu'il a trouvées lui-même. »

SÉANCE DU VENDREDI 11 JUIN.

Sont offerts :

Commemorazione di Maria Armando Pasquale d'Arezac, letta alla Società geografica italiana dal socio Eurico Narducci (Rome, 1875, in-8°).

Actes de l'université de Kasau, nos 3-6 (Kasan, 1874, in-8°).

M. DERUY offre à l'Académie, au nom de M. Maspero, professeur au Collège de France, une *Histoire ancienne des peuples de l'Orient avant la conquête d'Alexandre* (Paris, 1875, petit in-8°).

« Pour cet ouvrage, dit-il, M. Maspero a utilisé tous les matériaux qu'ont pu lui fournir les inscriptions assyriennes, sémitiques et égyptiennes; et par de nombreuses traductions il a fait parler les monuments eux-mêmes. Les annales de ce vieux monde que la science de nos jours a découvert ne sont point présentées successivement, mais dans l'ordre synchronique, de manière à montrer l'action et la réaction de tous ces peuples les uns sur les autres, et la vie puissante dont l'Asie occidentale et l'Égypte étaient alors animées. Il en est résulté un livre d'un très-vif intérêt qui marque le point où sont arrivées, en ce moment, les conquêtes de la philologie orientale et les lacunes qui lui restent à combler. Ce savant ouvrage est donc à la fois le meilleur hommage rendu aux maîtres qui, depuis moins d'un demi-siècle, ont honoré la France par de si glorieux travaux, et l'assistance la plus utile offerte à ceux qui veulent marcher sur leurs traces. »

M. EGGER présente la *Traduction française des plaidoyers civils de Démosthène*, par M. Rodolphe Dareste (Paris, 1875, 2 vol. in-12).

« Quoique ces plaidoyers, dit-il, eussent déjà été traduits deux fois en français, on peut dire que le travail de M. Dareste offre au lecteur la plus intéressante nouveauté : c'est la première fois que les plaidoyers civils de l'orateur athénien sont mis en français et judicieusement commentés par un jurisconsulte helléniste, qui connaît le droit athénien dans

son esprit comme dans ses moindres détails, et qui sait l'éclairer de toutes les lumières que nous apportent les textes nouvellement découverts.

« M. R. Dareste se montre donc, dans cette publication, le digne continuateur de feu Plougoulm, son beau-père, qui nous avait donné une si belle version française des harangues politiques du même auteur. »

SÉANCE DU VENDREDI 18 JUIN.

Sont offerts.:

Notice sur un manuscrit mérovingien contenant des fragments d'Égyptius, appartenant à M. Jules Desuoyers, par M. L. Delisle, membre de l'Académie (Paris, 1875, in-4°).

Histoire des Taira, tirée du Nit-pou-Gwai-si, traduit du chinois par M. Turretini, extrait de l'Atsume Gusa (Genève, 1874-1875, in-4°).

Nuovi canti di Alessandro Bonola, 2^e édition (Bologne, 1874, in-8°).

La Buccolica di P. Virgilio Marone recata in versi italiani, da Alessandro Bonola (Bologne, 1875, in-8°).

Compte général de l'administration de la justice maritime en France pendant les années 1868, 1869 et 1870 (Paris, 1875, in-4°).

M. GARCIN DE TASSY offre à l'Académie, de la part de M. Monier Williams, professeur de sanscrit à l'université d'Oxford, un ouvrage intitulé : *Indian Wisdom (La sagesse indienne)*, gr. in-8° de 542 pages (Londres, 1875).

« L'auteur, dit-il, est connu par la publication de plusieurs traductions et de textes sanscrits et hindoustanis, mais surtout par un dictionnaire sanscrit plus méthodique et plus complet que celui de Wilson. Il donne aujourd'hui dans ce nouveau travail, au moyen d'analyses et d'extraits d'ouvrages sanscrits, une idée générale et exacte du caractère et des richesses de la littérature sanscrite, et par conséquent de l'esprit, des manières de penser et des usages des Hindous. La littérature sanscrite, dont M. Williams offre un excellent résumé, le meilleur, je crois, qu'on en ait donné jusqu'ici, est la source des vraies connaissances que nous pouvons avoir sur les Hindous.

« Selon M. Williams, le bouddhisme et les différentes écoles de la philosophie brahmanique doivent avoir existé ensemble. A ses yeux les bouddhistes représentent les libres penseurs et les brahmanistes les croyants, si l'on peut donner ce nom aux sectateurs de la religion mythologique qui a enfanté celle de la Grèce et de Rome. M. Williams marque

en deux mots la différence qui existe entre le brahmanisme et le bouddhisme. Dans le premier système, c'est Dieu qui devient homme; dans le second, c'est l'homme qui devient Dieu. »

M. GIRARD offre à l'Académie, au nom de M. Lallier, deux thèses de doctorat soutenues devant la Faculté des lettres de Paris, et intitulées :

1° *De la condition de la femme dans la famille athénienne au v^e et au iv^e siècle* (Paris, 1875, in-8°);

2° *De Critice tyranni vita ac scriptis* (Paris, 1875, in-8°).

«Ce sont, dit-il, deux bonnes études, faites avec science et avec goût, qui devront être consultées par tous ceux qui veulent connaître les mœurs et l'histoire politique d'Athènes à des époques particulièrement intéressantes.»

SÉANCE DU VENDREDI 25 JUIN.

Sont offerts :

Mémoire sur le texte primitif du premier récit de la création (Genèse, ch. 1-11, 4), *suivi du texte du deuxième récit*, par M. Gustave d'Eichthal (Paris, 1875, in-8°).

Rapport sur une mission archéologique en Algérie, par M. Ant. Héron de Villefosse (Paris, 1875, in-8°).

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, tome XXV, 4^e série, tome V (Paris, 1874, in-8°).

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 2^e série, tome VI (Arras, 1874, in-8°).

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, tome XVII, n^{os} 2, 3 et 4 (Angers, 1874, in-8°).

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1873-1874 (Rouen, 1874, in-8°).

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, tome XIV, 2^e et 3^e cahier (Épinal-Paris, 1872-1874).

Annales de philosophie chrétienne, janvier-février 1875 (Paris, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre 1874 (in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1874, n^o 4 (Amiens, in-8°).

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1874, XXVIII^e vol. (Auxerre-Paris, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), tome VII. 2^e livraison (Béziers. 1874, in-8°).

Bulletin d'archéologie chrétienne, 2^e série, 6^e année (Belley. 1875, in-4°).

Bullettino di archeologia christiana, 2^e série (Rome, 1875, in-8°).

Bibliothèque de l'École des chartes, tome XXVI. année 1875 (Paris, in-8°).

Le cabinet historique, janvier-mars 1875 (Paris, in-8°).

O Cenaculo, revista contemporanea da litteratura portugueza, 4^e et 5^e fascicule (Lisbonne, 1874, in-8°).

Gazette archéologique, 2^e fascicule (Paris, 1875, in-4°).

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, décembre 1874, mars-avril 1875 (Paris, in-8°).

Journal asiatique, février-avril 1875 (Paris, in-8°).

Revue archéologique, mars-mai 1875 (Paris, in-8°).

Revue de philologie et d'ethnographie, publiée par M. Ch. E. de Ujfalvy, tome I^{er}, avril-juin 1875 (Paris, in-8°).

Revue des questions historiques. 34^e livraison, avril 1875 (Paris, in-8°).

Revue africaine, janvier-avril 1875 (Alger, in-8°).

Revue bibliographique de philologie et d'histoire, 15 mars et 15 avril 1875 (Paris, in-8°).

Revue de législation, mars-juin 1875 (Paris, in-8°).

Revue d'anthropologie, publiée par M. Paul Broca. *Sur la conformation des crânes bulgares*, par le docteur Kopernicki. n^o 1 (Paris, 1875, in-8°).

M. DE SAULCY présente à l'Académie deux mémoires offerts par leurs auteurs.

Le premier est intitulé : *L'étalon des mesures chez les Assyriens, fixé par les textes cunéiformes*, par M. Jules Oppert (Paris, 1875, in-8°).

« Ce beau travail, rédigé à l'aide des notices qu'ont fournies à M. Oppert les textes cunéiformes, ne peut manquer de jeter une très-vive lumière sur la métrologie antique. L'auteur y fait preuve à chaque instant de sa parfaite connaissance des sciences mathématiques, connaissance dont il faut absolument être armé pour lire avec fruit ce mémoire rempli de faits pour l'appréciation desquels l'imagination et l'intelligence seules ne pourraient être que d'un faible secours. »

Le second mémoire est intitulé : *Notice sur une médaille inédite de Ronsard*, par Jacques Primavera, suivie de recherches sur la vie et les

œuvres de cet artiste, par M. A. Chabouillet, conservateur du Cabinet des médailles à la Bibliothèque nationale (Orléans, 1875, in-8°).

« On ne connaissait jusqu'à ce jour, dit M. de Sauley, aucune médaille de Ronsard. M. Chabouillet a eu l'heureuse chance d'en découvrir une qu'il publie, en rattachant à la description de ce précieux petit monument des recherches approfondies sur l'histoire de Ronsard et de l'artiste qui a reproduit ses traits. Pour celui-ci, l'auteur fait connaître aux numismatistes le catalogue, aussi complet qu'il lui a été possible de le faire, de l'œuvre de Primavera. Quant à Ronsard, né en Vendômois, au château de la Poissonnière, le 11 septembre 1524, il est mort à soixante et un ans, le 27 décembre 1585. Il se prétendait issu d'une très-illustre et très-ancienne famille de Hongrie, et prit résolument le titre de marquis.

« A ce sujet, M. de Sauley fait remarquer à la Compagnie qu'il a retrouvé, en s'occupant de l'histoire des monnaies françaises, trois maîtres particuliers de l'atelier monétaire de Bourges :

« En mars 1418, Pierre Rousart ou Ronsart ;

« En 1491 et jusqu'en 1498, Thomas Roussard ;

« De 1506 à 1534, Pierre Ronsard, fils de Thomas.

« Ce dernier lui paraît être le père du poète Pierre Ronsard, soi-disant marquis de Ronsard.

« M. de Sauley ajoute que les maîtres des monnaies jouissaient de l'exemption des tailles et impôts de toute nature, qu'ils s'enrichissaient rapidement et le plus souvent fort malhonnêtement, et qu'une fois maîtres d'une grande fortune ils tranchaient du grand seigneur et achetaient à tout prix une savonnette à vilain qui, les introduisant dans la noblesse, perpétuait leurs privilèges. Telle est, suivant M. de Sauley, l'origine probable de l'illustration nobiliaire de Ronsard. »

M. Ed. LE BLANT offre à l'Académie, au nom de M. Aubé, un volume intitulé : *Histoire des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins* (Paris, 1875, in-8°).

« En même temps que par le talent de l'écrivain, ce livre se recommande, dit-il, par la clarté de la méthode suivie. Le caractère, la forme des poursuites dirigées contre l'Église naissante par Néron, Domitien, Trajan, Marc-Aurèle y sont soigneusement étudiés et discutés d'après les historiens païens ou fidèles, comme d'après les Actes des saints que nous ont donnés Surius et les Bollandistes. Les questions d'authenticité, d'interprétation de chaque texte sont prises corps à corps, et aucune d'elles n'est éludée. C'est là un livre de première main, parfaitement tenu

au courant des questions qui y sont traitées et des nouveaux matériaux que les découvertes monumentales apportent à l'histoire du christianisme. Pour ma part, ajoute M. Le Blant, j'aurais parfois des objections à formuler sur des points graves. M. Aubé me paraît méconnaître l'esprit de paix qui animait les premiers fidèles et les moyens par lesquels ils voulaient faire triompher la foi. J'hésiterais grandement, je dois le dire, à les soupçonner, comme le fait l'auteur et par simple voie de conjecture, de n'avoir pas été étrangers au complot qui amena le meurtre de Domitien. Tertullien, s'adressant non à la foule mal renseignée, mais aux magistrats mêmes de l'empire, rappelle en effet que jamais un chrétien ne se rencontra parmi les nombreux régicides d'alors. J'aime mieux, continue M. Le Blant, suivre M. Aubé quand, dans son esprit de justice et cette fois d'accord avec des textes indiscutables, il écrit que les fidèles n'étaient point « de ceux qui fomentaient les séditions et les révolutions militaires, qu'ils rendaient à César ce qui lui était dû, non l'adoration et l'encens, mais la soumission et l'obéissance civile; que traqués, méprisés, maltraités, au ban de l'opinion, de la loi, et souvent frappés de mort, on les vit partout patients et résignés. »

« Un appendice qui termine cet intéressant volume contient deux mémoires lus par M. Aubé devant l'Académie des inscriptions, l'un sur la *Légalité du christianisme dans l'empire romain, au 1^{er} siècle*; le second sur le *Martyre de sainte Félicité et de ses sept fils*. Il est à désirer, dit en terminant M. Le Blant, que l'auteur poursuive jusqu'au temps de Dioclétien ses recherches sur un âge dont l'histoire, si présente à la mémoire de tous, est toutefois en même temps peu connue dans quelques particularités essentielles. »

M. L. DELISLE présente le *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, par M. A. Dorange (Tours, 1875. in-4°).

« La ville de Tours, dit-il, possède une des plus riches collections de manuscrits qui existent en France. En en donnant une description détaillée, M. Dorange a rendu un grand service à la science. La bibliothèque de Tours a déjà fourni plusieurs textes importants pour l'histoire de France, pour la littérature latine et pour la littérature française. C'est là que M. Luzarche a découvert le drame d'Adam. C'est là aussi que M. Thurot trouvait récemment un manuscrit dont il s'est servi pour améliorer d'une façon notable le texte des lettres de Cicéron. Le travail de M. Dorange permettra de faire encore plus d'une découverte intéressante. La municipalité de Tours, qui a généreusement fait les frais de

la publication du Catalogue, a aussi droit à la reconnaissance des savants.»

M. PAULIN PARIS offre à l'Académie un volume intitulé : *Le livre du Voir-Dit de Guillaume de Machaut, où sont contées les amours de messire Guillaume de Machaut et de Perouelle dame d'Armentières, avec les lettres et les réponses, les ballades, lais et rondeaux dudit Guillaume et de ladite Perouelle, publié sur trois manuscrits du XIV^e siècle par la Société des bibliophiles français* (Paris, 1875, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SEANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1875.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.
JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE.

PRÉSIDENTE DE M. ALFRED MAURY.

SÉANCE DE VENDREDI 2 JUILLET.

M. le Directeur de l'enseignement supérieur transmet, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique : 1° un mémoire de M. Homolle, membre de l'École de Rome et de l'École d'Athènes, intitulé : *Essai sur l'histoire, les institutions et la topographie d'Ostie, d'après les récentes découvertes*; 2° le Rapport de M. Albert Dumont sur les travaux faits à Rome, par les membres de l'École archéologique, pendant l'année 1874-1875.

Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

La Commission de l'École d'Athènes, en raison de la multiplicité des mémoires à examiner, et aussi de l'absence de M. Brunet de Presle, a chargé M. le Président d'exprimer à l'Académie le désir de voir M. Thurot adjoint à ses travaux. L'Académie décide que, conformément à cette proposition, M. Thurot fera partie de la Commission de l'École d'Athènes.

M. WADNIGTON communique un dessin de la *crypte de Sainte-Pétronille*, d'après lequel on peut apprécier l'importance des fouilles entreprises par M. de Rossi, sous les auspices de M^{gr} de

Mérode, et continuées par les soins de M. le comte de Mérode, député à l'Assemblée nationale.

M. le PRÉSIDENT prie M. Waddington de transmettre à M. le comte de Mérode les remerciements et les félicitations de l'Académie.

M. Émile Burnouf, directeur de l'École d'Athènes, communique un mémoire relatif à l'emplacement du port de *Nisée* et à l'*île de Minoa*¹.

M. Burnouf met ensuite sous les yeux de l'Académie la photographie des bâtiments nouvellement construits pour l'installation de l'École, ainsi que les dessins concernant les fouilles exécutées par lui aux alentours et dans l'intérieur du bastion d'Odysée. Il entretient, en outre, l'Académie des vases dits *aryballes*, dont la série est aujourd'hui considérable, et il fait l'exposition des antiquités trouvées en 1872 dans l'île de Santorin, antiquités qu'il qualifie de *préhistoriques*, c'est-à-dire, ajoute-t-il, antiquités datant d'une époque où l'histoire de la Grèce et des îles n'avait pas encore commencé.

M. DE LONGPÉRIER prend la parole à ce sujet.

« J'accepte, dit-il, sans grand effort les dix-huit ou vingt siècles indiqués par les géologues comme âge des objets découverts à Thérasia sous les couches volcaniques; je n'admets pas du tout pour cela qu'on puisse considérer ces objets comme préhistoriques. Mais tous les objets recueillis à Thérasia n'appartiennent pas nécessairement au même temps. Pour quelques-uns d'entre eux, on peut établir des synchronismes, à l'aide de l'étude de divers monuments.

« Dans un article de la *Revue des Deux Mondes* publié au mois de janvier 1874, M. E. Burnouf se demande « s'il est vrai, comme « M. de Longpérier l'a écrit, que les anciens vases de Santorin « soient représentés, sur le tombeau de Rekhmara, parmi les présents offerts à Thoutmès III. »

« Il est fort exact qu'il existe à Thèbes une tombe du temps de Thoutmès III, sur les parois de laquelle on voit, parmi d'autres

¹ VOIR AUX COMMUNICATIONS n° I.

peintures, les peuples asiatiques *Ruten* et *Keija* et les habitants des îles d'*Ouat-Oer*, c'est-à-dire des îles du nord de la Méditerranée, par rapport à l'Égypte¹. Ces derniers portent des vases de diverses formes parmi lesquels, en effet, j'avais, en 1854², signalé le vase à bec relevé semblable à ceux que le colonel Bory Saint-Vincent avait rapportés de Santorin, fort longtemps avant les explorations de MM. Fouqué, Gorceix et Mamel. Ces vases à bec relevé ont été observés aussi dans les fouilles d'Hisarlik; toutefois, ils avaient pu être enfouis à une époque de beaucoup antérieure au siège de Troie, et il n'en faudrait pas tirer un argument pour proposer une date nouvelle relative à l'expédition des Grecs en Troade.

« Mais on doit remarquer encore que, dans leur exploration de Thérasia, MM. Gorceix et Mamel ont trouvé, en 1870, des vases en forme de cornet ou de cône renversé, munis d'une seule anse. Ces vases sont très-exactement peints dans la tombe de Rekhmara, où ils figurent à la main des habitants des îles d'*Ouat-Oer*; voilà donc encore un synchronisme bien remarquable fourni par un monument égyptien du xvii^e ou du xviii^e siècle avant notre ère.

« Il s'agit d'objets d'une forme toute particulière, très-caractéristique, et que les couleurs visibles dans la tombe de Rekhmara permettent d'identifier avec beaucoup de précision.

« Que le règne de Thoutmès III appartienne au milieu du xviii^e siècle ou au xvii^e, cela ne change rien à la valeur du rapprochement, car les calculs des géologues sont purement approximatifs. Il s'agit, du reste, d'une époque à laquelle la civilisation égyptienne rayonnait sur le monde oriental, d'une époque littéraire qui nous a légué de nombreux monuments écrits. Que l'histoire nous vienne de la Grèce, de l'Égypte ou de l'Assyrie, c'est toujours de l'histoire, et c'est toujours aux textes contemporains des faits accomplis, des détails révélés, qu'il faut accorder la préférence. On le voit donc, les observations faites aux îles de

¹ Les peintures de cette tombe ont été reproduites par Hoskins et par Wilkinson.

² Dans l'*Ithacaum français* et dans la *Notice des monum. assyriens du Louvre*.

Santorin par les géologues ont amené des conclusions que les documents historiques ratifient et qui concourent à fournir le moyen de dater approximativement un certain nombre d'objets recueillis dans les couches inférieures du terrain d'Hissarlik, terrain qui, dans ses couches supérieures, renfermait des objets de style grec appartenant à la belle époque de l'art et même à l'époque postérieure à Alexandre. »

M. HEUZEY exprime le vœu de voir publiés les dessins des vases dont M. Burnouf a entretenu l'Académie.

M. E. DESJARDINS achève la seconde lecture de son mémoire relatif aux *inscriptions gravées à la pointe sur les murs de l'Excubitorium de la septième cohorte des Vigiles, découvert en 1865 dans le Transtevere.*

SÉANCE DU VENDREDI 9 JUILLET.

M. MOUL dépose sur le bureau les empreintes des inscriptions phéniciennes du Musée Britannique qui viennent d'être envoyées à la Commission des inscriptions sémitiques par M. Samuel Birch, correspondant de l'Académie. Ces empreintes seront renvoyées à la Commission, et une lettre de remerciements sera écrite, au nom de l'Académie, à M. Samuel Birch.

M. PERROT communique et interprète une *inscription grecque de Cyzique*, dont l'estampage lui a été envoyé par M. Carabelas¹.

M. L. REXIER a la parole pour une communication. Il met sous les yeux de l'Académie une inscription grecque découverte à *Soulou-Séraï*, en Asie, et publiée dans le dernier volume des *Mémoires de la Société de philologie hellénique de Constantinople* (1872-1873, p. 4). Il en corrige le texte et montre que cette inscription, provenant d'un monument élevé en l'honneur de l'empereur Hadrien et du César *Ælius Verus*, a été gravée en 137 de notre ère, et que le légat propréteur *Flavius Arriamus*, sous l'administration duquel le monument dont il s'agit a été élevé, n'est autre qu'*Arrien*, le célèbre historien de l'expédition d'Alexandre.

¹ Cette communication a été insérée dans la *Revue archéologique* (juillet 1875).

M. PERROT commence la lecture d'un mémoire de M. Robiou, intitulé : *Deux questions de chronologie et d'histoire éclaircies par les annales d'Assurbanipal*.

M. Bergaigne lit un résumé de ses recherches sur *l'arithmétique mythologique du Rig-Véda*¹.

SÉANCE DU VENDREDI 16 JUILLET.

M. DUMAS, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, écrit à M. le Président que l'Académie a délégué M. le baron J. Cloquet pour la représenter dans la Commission mixte chargée d'examiner les ouvrages envoyés au concours du prix Fould.

M. DE LONGPÉRIER, revenant sur une séance précédente, lit la note suivante :

« M. P. P. Mathieu, ancien professeur au lycée de Clermont-Ferrand, membre de l'Académie de cette ville, auteur d'un mémoire sur le *Temple de Mercure découvert au pied du Puy-de-Dôme*, publié en 1867², ayant lu, dans le *Journal officiel*, le compte rendu de la communication de M. le commandant Robert Mowat, écrit, en date du 9 juillet 1875, au sujet du bas-relief de Horn représentant Mercure : « Il y a un an, au moins, je faisais connaître à « notre Société l'existence de ce bas-relief, et dans notre séance « d'avril dernier j'émettais l'opinion qu'un des Mercures du Puy- « de-Dôme devait être *assis*. L'idée m'en était suggérée par un « dessin très-exact, dû au crayon de M. Franssen, curé d'Iterwoort, « chargé du catalogue de la collection Guillon, à Ruremonde. Cet « envoi était accompagné d'un mémoire manuscrit de seize pages « sur le caractère et la provenance de l'*ex-voto*, qui se trouvait « primitivement dans un sanctuaire de Mercure à Menemborg, « d'où il fut tiré, au ix^e siècle, pour entrer dans la maçonnerie « du temple chrétien.

« Quant au Mercure de Zénodore, il ne devait pas être *assis*.

¹ Voir aux COMMUNICATIONS, n° II.

² Ajoutons, à titre de souvenir, qu'en 1858 l'Académie a décerné une mention honorable à M. Mathieu, pour son ouvrage intitulé : *Colonies et voies romaines de l'Auvergne*.

« La question est discutée dans un travail qui s'imprime, en ce moment, sous le titre de : *Le Puy-de-Dôme, ses ruines, Mercure et les Matrones.* »

M. DE LONGPÉRIER présente à l'Académie une *amphora* à embouchure trilobée, de travail grec, au sujet de laquelle il communique les observations suivantes :

« Ce charmant petit vase, dit-il, appartenant à M. Titus Karabélas, de Constantinople, a été trouvé en Cyrénaïque, contrée d'où sont sortis en si grand nombre d'autres monuments de la céramique grecque de style attique. Mon savant confrère, M. Georges Perrot, m'a fait l'honneur de me le présenter, en me signalant l'inscription tracée sous le pied, inscription qui, à ce qu'il paraît, avait donné lieu à diverses interprétations peu satisfaisantes. Il me semble cependant qu'elle peut être expliquée très-simplement. Elle se compose de quatre lignes gravées à la pointe après que le vase avait été cuit. On lit :

ΜΙΚΡΑ
ΛΕΙΑ : ϜΔΔΔΔ
ΡΑΒΔΩΤΑ
ϜΔΔΔΔ

c'est-à-dire : *Μίκρα Λεῖα ἐννευήκοντα Ραβδωτὰ ἐννευήκοντα.* Il y a là évidemment un *memento* pour le potier qui, ayant reçu une commande, l'a inscrite sous le pied d'un vase pris dans son atelier, à l'aide d'un poinçon choisi parmi les outils qui se trouvaient sous sa main. Il devait faire une livraison de vases de petite dimension, *μίκρα*; c'était la première condition à noter. Une moitié de cette livraison devait consister en vases lisses, *λεῖα*, l'autre en vases striés ou cannelés, *ραβδωτά*. Il est à remarquer que les vases cannelés à couverture noire semblable à celle du vase qui nous occupe ont été recueillis en assez grand nombre dans les fouilles de la Cyrénaïque. Chaque série comprenait 90 vases; le total était de 180 par conséquent, ce qui représente quinze douzaines. On comprend qu'il nous est impossible de savoir à la suite de quel colloque entre l'acheteur et le fabricant ces conditions avaient été fixées. Il nous suffit de dire qu'elles se présentent

sous un aspect fort naturel, tout à fait conforme à ce que nous voyons pratiquer aujourd'hui encore dans les ateliers.

« Cette théorie des *commandes inscrites* a été, d'ailleurs, établie par un illustre archéologue dont le nom et l'autorité doivent être invoqués toutes les fois qu'il s'agit de quelque fait relevant de la sagacité. On sait que Letronne a traité cette question dans le *Journal des Savants*¹ avec l'incomparable lucidité qu'il apportait dans tous ses travaux.

« Si l'on nous demandait quelle forme devaient avoir les vases sommairement indiqués dans l'inscription, nous répondrions que nous n'en savons rien. Devaient-ils être semblables à celui qui porte cette inscription? L'expérience nous prouve que les notes gravées à la pointe sous le pied d'autres vases ne se rapportent pas à leur forme. On trouve même, parfois, dans une seule note l'indication de plusieurs vases tout à fait différents les uns des autres.

« Rappelons-nous d'ailleurs que le vase de M. Karabélas est une *œnochoé*, *οινοχόη*, de l'aveu de tous les critiques; son nom est donc féminin; et dans l'inscription on ne voit que des adjectifs neutres : *μίκρα*, *λειά*, *ράβδωτά*. Dira-t-on que l'*œnochoé* avait pu être désignée par un équivalent tel que *οινοφόριον μίκρον* par exemple? Cela n'est pas fort probable, car l'*œnophorion* était une sorte de broc qui servait à transporter le vin, tandis que l'*œnochoé* était employée pour le verser délicatement dans une coupe, ainsi que le montrent tant de belles peintures qui représentent des scènes de libation. C'est aux hellénistes qu'appartient l'examen d'une pareille question. Le modeste antiquaire ne peut que leur livrer, soigneusement transcrit, un document dont ils sauront tirer parti, ne fût-ce que pour insérer dans les lexiques des exemples nouveaux de l'emploi des adjectifs *λειός* et *ράβδωτός* appliqués à des œuvres d'art.

« Dès à présent nous pouvons du moins reconnaître que, grâce à la sollicitude de notre savant confrère M. G. Perrot, la science des vases antiques s'est enrichie d'un monument précieux. »

¹ *Journal des Savants* 1838, et 1840, p. 170.

M. HEUZEY communique une note sur la découverte, opérée par lui, des ruines de la ville d'*Oricum* (Épire) lors de l'exploration qu'il a entreprise de concert avec M. Daumet¹.

M. EGGER fait la communication suivante :

« Parmi les récentes acquisitions de la science en matière de littérature grecque, je crois devoir signaler à l'Académie le volume que vient de publier le savant helléniste italien M. Dom. Comparetti et qui a pour titre : *Papiro Ercolanese inedito* (1 vol. gr. in-8°, Turin, 1875). Depuis que sous l'impulsion d'un nouveau gouvernement le cabinet des manuscrits d'Herculanum a repris avec quelque activité la publication des planches *fac-simile* des nombreux rouleaux de papyrus retrouvés dans les ruines de cette ville, la curiosité des philologues s'est reportée vers ces débris de la littérature philosophique des Grecs. En 1864 et 1866 M. Gomperz, en 1862 M. Spengel, en 1869 M. Bücheler, ont publié des reproductions de plusieurs de ces textes avec d'intéressants commentaires. Les extraits inédits que nous fait connaître aujourd'hui M. Comparetti proviennent d'un manuscrit qu'il a directement étudié à Naples, avec tout le soin, tous les scrupules d'un paléographe et d'un philologue exercé; il n'a pu reproduire le dessin de ces 79 colonnes mutilées et réduites souvent à quelques mots, mais il nous rend un si minutieux compte de son déchiffrement, qu'on se sent rassuré par cette fidèle transcription. Or le texte qu'il rend ainsi à la lumière est pour nous d'un assez vif intérêt; c'est tout ce qui nous reste d'un traité, qui demeure malheureusement anonyme, sur les successions (*διαδοχαί*) des philosophes. Même en son état actuel de mutilation, il renferme de longues séries de noms propres; et ces noms peuvent nous aider à combler quelques-unes des lacunes que présentent les manuscrits de Diogène Laërce, et au sujet desquelles s'est successivement exercée la critique de Schneider, de M. Cobet, de M. Düntzer et de M. Val. Rose. »

M. E. DESJARDINS, au nom de M. Tissot, commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Recherches sur la géographie comparée de la Mauritanie Tingitane.*

¹ VOIR AUX COMMUNICATIONS, p. III.

M. PERROT continue la lecture de M. Robiou sur *deux questions de chronologie et d'histoire éclaircies par les annales d'Assurbanipal*.

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUILLET.

A l'occasion du procès-verbal, M. RAVAISSON rappelle que la bibliothèque de l'Institut possède des rouleaux provenant d'Herculanum. « En 1802, dit-il, la cour de Naples envoya au Premier Consul un lot d'antiquités que les fouilles avaient mises au jour; dans ce nombre se trouvaient six rouleaux; l'Institut fut invité à faire le déroulement de ces manuscrits. Villoison fut désigné; un Anglais s'offrit à y travailler, mais l'essai réussit mal, car les procédés employés entraînèrent la perte de plusieurs de ces rouleaux, dont le nombre s'est ainsi trouvé réduit à deux et demi. Peut-être, ajoute M. Ravaisson, y aurait-il lieu de nommer, à ce sujet, une Commission. »

M. EGGER remercie M. Ravaisson de sa communication sur ces trésors dont il connaissait l'existence, mais dont, il le sait, il est si difficile de tirer parti. « Il existe, dit-il, un petit manuel propre à guider dans le travail que nécessiterait le déroulement, et les moyens ne manquent pas pour tenter de nouveau l'expérience. »

M. le PRÉSIDENT propose de nommer une Commission et de s'adresser en outre à l'Académie des sciences. Cette proposition est adoptée. Sont désignés : MM. Ravaisson, Egger, de Longpérier, Miller et Delisle.

M. le Ministre de l'instruction publique, par lettre du 23 juillet 1875, annonce que le mandat du directeur de l'École française d'Athènes est expiré depuis le 20 mai 1874. Conformément aux dispositions du décret du 26 novembre 1874, il invite l'Académie à s'occuper, dans l'une de ses plus prochaines séances, de la désignation de deux candidats pour les fonctions de directeur.

Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet le *fac-simile* de cinq inscriptions arabes envoyé par M. Cherbonneau, correspondant de l'Académie.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. DE LONGPÉRIER termine la lecture du mémoire de M. Chabas sur les poids et mesures des Égyptiens.

Ce mémoire sera renvoyé à la Commission des travaux littéraires.

M. DESJARDINS continue la lecture des recherches de M. Tissot sur la *Géographie comparée de la Mauritanie Tingitane*.

M. le docteur Lagneau commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Les Ligures*.

SÉANCE DU VENDREDI 30 JUILLET.

M. BRUNET DE PRESLE, par suite de l'état de sa santé, adresse sa démission de membre de la Commission centrale administrative et des fonds particuliers de l'Académie.

M. le comte de Soultrait écrit à l'Académie pour demander que son nom soit inscrit sur la liste des candidats au titre de correspondant.

Renvoi à la future Commission chargée d'arrêter les listes des candidats.

M. Levasseur offre à l'Académie l'exemplaire de la *Carte de France* du ministère de l'instruction publique destiné à l'Institut. « C'est à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dit-il, que je devais le premier hommage de cette carte, car c'est au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, secrétaire perpétuel de votre Académie, et au mien que j'en fais hommage; j'ajouterai que sur cinq membres de l'Institut qui ont coopéré à cette œuvre, trois appartiennent à votre Académie; elle vient d'être terminée sous le ministère de M. Wallon, M. Jourdain étant secrétaire général, et dans la Commission chargée de dresser la carte M. Desjardins représente le ministère de l'instruction publique. C'est à la fin de l'année 1870, sous le ministère de M. Jules Simon, que le travail a été commencé. Le ministère possédait déjà depuis quelques années dans la carte oro-hydrographique des Gaules au 800,000^e un fonds qui avec un certain nombre de corrections et d'additions, pouvait fournir matière à une bonne carte de France. Il était utile,

surtout au moment où l'on se proposait de donner une place plus importante à l'étude de la géographie, de doter l'enseignement d'une bonne carte. Le Ministre, sur notre proposition, nous chargea du travail et institua une Commission composée de M. Desjardins, représentant le ministère de l'instruction publique; de MM. Rouby et Prudent, représentant le ministère de la guerre; de M. Germain, représentant le ministère de la marine; de MM. Grenet et Fontaine, représentant le ministère des travaux publics. La création de cette Commission, qui, par les connaissances spéciales de ses différents membres, permettait d'arriver à une plus grande exactitude, était la seule condition que nous eussions mise pour entreprendre ce travail, qui était de notre part tout gratuit et qui devait être long.

« Nous avons voulu faire une œuvre exacte; aussi avons-nous travaillé exclusivement sur les sources. Toute l'hydrographie a été établie d'après la carte d'état-major au 80,000^e pour la France, d'après les cartes topographiques pour les pays étrangers; nous n'avons modifié cette orthographe, qu'il serait très-désirable de fixer dans l'enseignement, que lorsque nous avons eu la preuve évidente que le 80,000^e avait commis une erreur; les observations des sociétés savantes et des ingénieurs des départements auxquels les préfets ont communiqué les épreuves, les dictionnaires topographiques publiés par le ministère de l'instruction publique, nous ont été souvent très-utiles pour les corrections. L'orographie a été dressée également d'après les cartes d'état-major; les cotes nombreuses que nous avons cru devoir placer pour aider à comprendre le relief leur ont été empruntées, mais avec certaines corrections dues au mémorial et aux minutes au 40,000^e que M. le commandant Rouby a consultés chaque fois que nous avions un doute. Nous avons pris le même soin pour la géographie politique. Nous avons partout respecté l'orthographe officielle de chaque peuple, pensant que l'enseignement ne doit pas reculer devant les noms de pays écrits dans la langue même du pays, au moment où il s'efforce de développer l'étude des langues vivantes. Cette première édition est provisoire; certaines erreurs, qui nous ont échappé par suite de l'impossibilité où nous nous sommes trouvés

d'avoir une dernière épreuve d'ensemble disparaîtront au prochain tirage.»

M. PÉROT termine la lecture du mémoire de M. Robiou, intitulé : *Deux questions de chronologie et d'histoire éclaircies par les annales d'Assurbanipal*¹.

M. E. DESJARDINS continue la lecture de la première partie des *Recherches* de M. Tissot sur la *géographie comparée de la Mauritanie Tingitane*.

M. le docteur Lagneau continue et achève la lecture de son mémoire sur les *Ligures*².

SÉANCE DU VENDREDI 6 AOÛT.

M. LARREY, membre de l'Académie des sciences, offre, au nom de M. le docteur Risque, un petit travail manuscrit qu'il destine au concours des Antiquités nationales, et qui est intitulé : *Monuments druidiques de Valcongrain, canton de Villers-Bocage (Calvados)*.

Renvoi à la prochaine Commission.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à l'élection de deux candidats à présenter au Ministre de l'instruction publique pour la place de directeur de l'École française d'Athènes.

Il y a 26 membres inscrits et 24 votants.

Majorité : 13.

MM. Albert Dumont et Foucart, *ex æquo*, obtiennent 18 suffrages.

MM. Burnouf et Foucart, *ex æquo*, obtiennent 1 suffrage.

MM. Burnouf et Perrot, *ex æquo*, obtiennent 1 suffrage.

M. Burnouf, seul, obtient 1 suffrage.

M. Dumont, seul, obtient 1 suffrage.

M. Foucart, seul, obtient 1 suffrage.

En conséquence, MM. Albert Dumont et Foucart seront présentés, *ex æquo*, au choix du Ministre de l'instruction publique.

¹ VOIR AUX COMMUNICATIONS, n° IV.

² VOIR AUX COMMUNICATIONS, n° V.

M. DE LONGPÉRIER, secrétaire de la Commission des Antiquités nationales, fait connaître à l'Académie les résultats ci-après du concours de l'année 1875 :

La 1^{re} médaille est décernée à M. Robert de Lasteyrie pour son ouvrage sur *les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000* (Paris, 1874, 1 vol. in-8°).

La 2^e médaille est décernée à M. Tholin pour son *Étude sur l'architecture religieuse de l'Agenais, du x^e au xvii^e siècle* (Paris, 1874, 1 vol. in-8°).

La 3^e médaille est décernée à M. l'abbé Hautœur pour son *Histoire et Cartulaire de l'abbaye de Flines* (Paris-Douai, 1874, 1 vol. in-8°).

La 1^{re} mention honorable est accordée à M. Rivière pour son *Histoire des institutions de l'Auvergne* (Paris, 1874, 2 vol. in-8°).

La 2^e mention honorable est accordée à M. l'abbé Lalore pour son ouvrage sur le *Trésor de Clairvaux* (Paris, 1875, 1 vol. in-8°) et onze autres mémoires sur le *Diocèse de Troyes*.

La 3^e mention honorable est accordée à M. Harold de Fontenay pour son ouvrage sur les *Inscriptions céramiques d'Autun* (Autun-Paris, 1874, 1 vol. in-8°).

La 4^e mention honorable est accordée à M. l'abbé Ulysse Chevalier pour ses deux ouvrages : 1^o *Visites pastorales des évêques de Grenoble de la maison de Chissé*; 2^o *Documents historiques inédits sur le Dauphiné* (Montbéliard-Lyon, 1874, 2 vol. in-8°).

La 5^e mention honorable est accordée à M. P. Bommassieux pour son ouvrage sur la *réunion de Lyon à la France* (Paris, 1875, 1 vol. in-8°).

La 6^e mention honorable est accordée à M. Duplès-Agier pour ses *Chroniques de Saint-Martial de Limoges* (Paris, 1874, 1 vol. in-8°).

M. DESNOYERS a la parole pour une communication relative à une *mappemonde autographe de Salomon de Caus*.

« Je me proposais, dit-il, d'avoir l'honneur de communiquer aujourd'hui à l'Académie la description d'une mappemonde manuscrite sur parchemin, signée par S. (Salomon) de Caus, ingénieur du Roy, mappemonde que je possède depuis plusieurs années.

« Mais désirant présenter cette carte à l'Académie à l'appui

de la description détaillée que j'en donnerai, j'ai dû différer jusqu'après l'exposition du Congrès de géographie, où elle figure.

« Je me bornerai à dire aujourd'hui que cette mappemonde est incontestablement de la main du célèbre ingénieur qui l'a signée. La comparaison de l'écriture du plus grand nombre des inscriptions de la carte avec les rares autographes jusqu'ici connus de Salomon de Caus ne peut laisser à cet égard aucun doute. Il en est de même de l'état des connaissances géographiques qu'elle dénote chez son auteur. Si l'on compare cette carte aux mappemondes des géographes les plus connus de la fin du xvi^e et du commencement du xvii^e siècle, particulièrement d'Ortelius et de Hondts, si justement illustres sous les noms savants d'*Ortelius* et de *Hondius*, on voit qu'elle est conforme à l'état des connaissances géographiques les plus répandues à cette époque, quoiqu'elle soit incomplète et inachevée.

Le titre de *géographe du Roy* (Louis XIII), que prend Salomon de Caus, fixe, avec une certitude presque complète, la date de la rédaction de la mappemonde, puisque l'auteur n'a reçu et porté ce titre que depuis son retour définitif en France, en 1620 ou 1621. On connaît la date de sa mort en 1626. Son dernier ouvrage imprimé : *La pratique et démonstration des horloges solaires, etc.* (1 vol. in-f^o publié à Paris en 1624, et dans lequel il s'occupe de cosmographie plus que dans aucun autre de ses écrits), est dédié au cardinal de Richelieu; or, on lit dans l'épître dédicatoire que l'auteur met « souvent le compas et la règle à la main, pour tâcher de s'acquitter du service qu'il lui doit. »

« On peut donc présumer, avec une grande vraisemblance, que Salomon de Caus fait allusion à ses études de géographie, et qu'il travaillait encore à cette mappemonde, qui est restée inédite, peu de temps avant sa mort, c'est-à-dire de 1624 à 1626.

« Il est permis d'ajouter aux nombreux titres qui ont fait à Salomon de Caus la réputation d'un ingénieur physicien, hydrographe, architecte, musicien théoricien, etc., celui de géographe. Il n'était, sans doute, pas besoin de ce nouveau renseignement pour achever de détruire le roman, auquel on a cru trop longtemps, de la prétendue folie de Salomon de Caus et de son in-

carcération par les ordres du grand ministre auquel il dédiait l'un de ses principaux ouvrages. »

M. E. DESJARDINS continue la lecture de la première partie des recherches de M. Tissot sur la *Géographie comparée de la Mauritanie Tingitane*.

SÉANCE DU VENDREDI 13 AOÛT.

M. le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie de nouveaux estampages (n^{os} 2000-2082) adressés par M. de Sainte-Marie. Il lui écrit aussi pour lui transmettre les deux documents arabes, indiqués ci-après, envoyés par M. Cherbonneau. Ce sont :

1^o L'inscription commémorative du minaret de la grande mosquée érigée à Alger par Abou Tachefin, roi de Tlemcen, en l'année 722 (de J. C. 1322-1323);

2^o L'épithaphe de Sidi Mohammed-Chérif, l'un des saints musulmans les plus vénérés à Alger, 948 (de J. C. 1542-1543).

Une notice et un commentaire accompagnent chacune de ces légendes.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Louis Collenot, ancien maire à Amance, adresse à l'Académie la photographie d'une plaque en fonte appliquée à la cheminée d'une des plus vieilles maisons de cette localité.

Cette plaque représente les armes d'une des branches de la maison de Saxe; on lit à la partie inférieure la date 1580, qui s'accorde parfaitement bien avec le style du dessin des armoiries; enfin, à la partie supérieure, on voit les caractères E·P·G·H·Z·C.

Il faudrait savoir s'ils répondent aux noms et titres d'un seigneur du pays où la plaque a été employée.

M. Egger lit un mémoire de M. Th. Henri Martin, membre de l'Académie, sur l'étymologie du mot *dictator*¹. La conclusion de ce mémoire est que le dictateur, qui était *magister populi*, tire le nom de *dictator* du nom que l'on donnait aux maîtres d'école.

¹ VOIR AUX COMMUNICATIONS, n^o VI.

M. NAUDET exprime le doute que le nom de *dictator* ait pu tirer son origine d'un jeu de mots. « Ce n'était pas, dit-il, dans les mœurs des Romains. Le dictateur n'avait point à donner des leçons, mais il possédait l'*imperium* au plus haut degré. C'est un pouvoir dont on n'avait pas envie de rire. » M. Naudet écarte, pour la même raison, les conclusions que l'auteur a voulu tirer d'un passage de César. Il cite, en outre, les chefs de bureau de l'administration impériale qui s'appelaient *magistri*, et dont les fonctions étaient définies par le mot *dictare* : *dictare aut memoriam*, donner des ordres dans le bureau dit *a memoria*.

M. EGGER ne prétend pas se faire le défenseur officieux du mémoire qu'il vient de lire; il ne croit pas, d'ailleurs, que M. Henri Martin ait prétendu donner son explication comme définitive. M. Egger l'a jugée ingénieuse et de nature à piquer la curiosité de l'Académie.

M. MAURY commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Nouvelles observations sur la langue étrusque*.

SÉANCE DU VENDREDI 20 AOÛT.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. DE LONGPÉRIER, au nom de la Commission du prix Fould, fait le rapport suivant :

« La Commission, dit-il, a décidé que le prix ne serait pas donné; mais elle attribue à titre d'accessit, selon les termes du testament, trois années d'arrérages de la fondation à M. Fergusson (James) pour son *Histoire de l'architecture de tous les peuples depuis les temps les plus anciens jusqu'à la période actuelle* (partie antique) (Londres, 1874, 2 vol. in-8°), en tenant compte des cinq ouvrages ci-après du même auteur :

- 1° *Monuments de pierres brutes dans toutes les contrées;*
- 2° *Les palais de Ninive et de Persépolis;*
- 3° *Explication des temples taillés dans le roc, dans l'Inde;*
- 4° *Illustrations de l'ancienne architecture de l'Hindoustan;*
- 5° *Le culte de l'Arbre et du Serpent, ou explications de la mytho-*

logie de l'Inde, d'après les sculptures des monuments boudhiques de Sautchi et d'Amravati.

L'Académie donne acte à la Commission des conclusions de son rapport.

M. MAURY continue la lecture de son mémoire intitulé : *Nouvelles observations sur la langue étrusque.*

Sont envoyés au concours des Antiquités de la France :

Les Anglais en Guienne, par M. D. Brissaud;

Étude historique sur Fonfroide, abbaye de l'ordre de Cîteaux, située dans le diocèse et la vicomté de Narbonne, par M. Cauvet;

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par M. l'abbé Corblet (t. V).

M. E. DESJARDINS continue la lecture de la première partie des recherches de M. Tissot sur la *Géographie comparée de la Mauritanie Tingitane.*

SÉANCE DU VENDREDI 27 AOÛT.

M. le Ministre de l'instruction publique transmet un second rapport de M. Victor Guérin, daté de Nazareth, le 20 juillet 1875. Ce rapport sera lu à une prochaine séance.

M. le Ministre transmet, en outre, deux lettres de M. de Sainte-Marie, datées de Tunis, le 3 et le 10 août 1875, auxquelles sont joints les estampages de deux inscriptions latines.

Cette double communication de M. de Sainte-Marie sera d'abord soumise à l'examen de M. L. Renier.

M. DE LONGPÉRIER, au nom de la Commission de numismatique, fait le rapport suivant sur le concours de l'année 1875 :

« La Commission, suivant un usage adopté depuis la fondation du prix, a choisi, parmi les livres adressés à l'Académie, un travail ayant pour titre :

« *Série chronologique des monnaies de Syracuse* (en anglais), par M. Barclay Vincent Head, conservateur adjoint du cabinet des médailles du Musée Britannique (1874, in-8°, accompagné de 14 planches exécutées par le procédé autotype).

« Cet ouvrage, dans lequel l'auteur a su accorder les données historiques avec les observations archéologiques, présente une

classification rigoureuse des monnaies des trois métaux, frappées à Syracuse depuis le vi^e siècle avant notre ère jusqu'à l'occupation romaine au iii^e siècle; la Commission a surtout apprécié la méthode qui règne dans ce travail, qu'elle récompense en lui décernant le prix auquel s'applique le revenu du legs Allier de Hauteroche pour les années 1873 et 1874, le prix n'ayant pas été décerné l'année dernière.»

L'Académie donne acte à la Commission du dépôt de ce rapport.

M. DERENBOURG fait le rapport suivant sur le concours ouvert pour le prix ordinaire :

«L'Académie avait prorogé au 31 décembre 1874 le sujet de prix suivant :

«Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abbassides; montrer cette lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec les Motazélites, se continuant entre les Ascharites et les philosophes et se terminant par la victoire complète de la théologie musulmane. Exposer les méthodes que suivaient les deux écoles et la manière dont les théologiens ont emprunté les procédés de leurs adversaires. Montrer l'influence que le soufisme a exercée à plusieurs reprises sur ces luttes; mettre en lumière les circonstances principales qui ont contribué à la ruine de la philosophie dans le khulifat de l'Orient.»

«Un seul mémoire a été présenté. L'auteur fait preuve d'une certaine érudition et d'une connaissance très-suffisante de la langue arabe, mais il n'a point suivi la méthode naturelle et logique que le programme de l'Académie lui avait tracée. Il aurait dû exposer l'histoire de la pensée arabe depuis ses débuts, lorsqu'abordant timidement l'amas confus des révélations coraniques pour y mettre de l'ordre et en tirer une doctrine, elle crée involontairement une sorte d'orthodoxie, et, par contre, un grand nombre d'hérésies, jusqu'au moment où, initiée à la connaissance des philosophes grecs et surtout d'Aristote, elle s'enhardit au point de mettre en danger les dogmes musulmans les plus essentiels, qu'elle aurait infailliblement renversés, si les théologiens, s'emparant eux-mêmes de la dialectique du Stagirite, n'avaient pas refait et renforcé leurs systèmes, et si surtout le bras séculier,

en persécutant les philosophes et en brûlant leurs ouvrages, n'avait pas brutalement anéanti les études philosophiques. Au lieu de cela, l'auteur du mémoire résume, dans une première partie, l'histoire extérieure du khalifat, en insérant, à la manière des chroniqueurs arabes, pour chaque règne, les noms des traditionnistes, théologiens, hérésiarques et philosophes qui vivaient à cette époque; la seconde partie, bien plus courte, donne très-imparfaitement les systèmes théologiques et philosophiques et ne profite pas même suffisamment du travail de Schmalden pour les premiers, ni des *Mélanges* de Munk pour les derniers.

« Votre Commission a donc pensé à l'unanimité devoir refuser le prix. Elle a cru, en outre, ne pas devoir accorder un encouragement à l'auteur. Ces encouragements nous ont paru un dangereux compromis entre la conscience du savant et la faiblesse du cœur humain.

« Enfin, votre Commission est d'avis qu'après deux essais infructueux il était bon de retirer du concours, pour le moment, le sujet du prix. »

L'Académie approuve les conclusions de ce rapport.

M. DE SAULCY fait le rapport suivant sur les observations faites par M. Guérin, soit pendant son voyage de Marseille à Jaffa, soit au Kharbet-el-Medieh, l'antique Modin :

« Le premier rapport de M. Victor Guérin (mission de 1875) présente un véritable intérêt, à cause de la discussion qu'y a insérée l'auteur touchant le tombeau des Machabées. C'est à M. Guérin que revient l'honneur d'avoir retrouvé l'emplacement de cet illustre tombeau décrit dans le livre des Machabées, et depuis par l'historien Josèphe. A peu de distance (moins d'une lieue) d'El-Loudd (Lydda, Diospolis) existe un village nommé El-Madiyeh, dans lequel on a justement reconnu la Mideïou ou Modin, patrie de Matathias, père des Machabées ou princes de la dynastie asmonéenne. C'est là que M. Guérin a eu la bonne fortune de reconnaître, en 1870, les sept tombes qui avaient contenu les restes de Matathias et de ses fils. M. Mauss, architecte du domaine de la France à Jérusalem, s'empressa de prêter son concours à M. Guérin, et les plans et coupes qu'il exécuta consta-

tèrent d'une façon irréfutable l'existence des sept tombeaux en question. Ses dessins furent envoyés immédiatement au ministre des affaires étrangères, et chacun a pu et peut encore les admirer à l'exposition du Congrès international de géographie. Depuis lors M. Clermont-Ganneau a été explorer ces vénérables restes; et, retrouvant une croix en mosaïque au fond d'une des trois tombes placées dans la seule chambre à trois *loculi* dont il se soit occupé (il y en avait une seconde reliée à la première par une tombe isolée), il en a conclu que c'étaient là des tombes purement chrétiennes, et que par conséquent l'attribution aux Machabées asmonéens n'était pas justifiée.

« Dans son rapport M. Guérin montre, de la manière la plus nette et la plus précise, que la présence de cette croix démontre au contraire l'authenticité de sa découverte. Ensébe et saint Jérôme, en effet, nous disent qu'à Modéim, près de Lydda, la mémoire des Machabées était vénérée. Mais pour les deux écrivains sacrés comme pour le vulgaire de leur temps, une confusion toute naturelle s'était accomplie entre les Machabées, princes juifs, et les frères Machabées (ainsi nommés on ne sait trop pourquoi) qui furent martyrisés avec leur mère à Antioche, et non près de Lydda.

« En résumé, la question du tombeau des Machabées, ou princes asmonéens, n'est plus à démontrer; elle l'est, et la découverte de M. Victor Guérin pourra lui être contestée, je le veux bien, mais non lui être enlevée désormais. »

M. L. RENIER fait une communication sur une *inscription d'Afrique relative à l'historien C. Velleius Paterculus*.

M. le PRÉSIDENT invite M. L. Renier à vouloir bien donner une seconde lecture de cette communication, pour qu'elle puisse être insérée dans les Mémoires de l'Académie.

M. DESJARDINS annonce qu'il publiera prochainement une inscription de balle de fronde sur laquelle est mentionné un frère de *Velleius Paterculus*.

SÉANCE DU VENDREDI 3 SEPTEMBRE.

M. le Secrétaire général du ministère de l'instruction publique transmet une communication de M. Cherbonneau portant sur deux inscriptions arabes placées, l'une au-dessus de la tombe de Sidi-Abderrahman El-Tssaaleby, l'autre au-dessus de la porte de Zoououïa.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. L. RENIER fait le rapport suivant sur les inscriptions romaines que M. de Sainte-Marie avait envoyées à l'Académie le 3 et le 10 août. Ce rapport sera envoyé à M. le Ministre de l'instruction publique pour être communiqué à M. de Sainte-Marie.

« L'Académie, dit M. L. Renier, m'a fait l'honneur de renvoyer à mon examen deux lettres de M. de Sainte-Marie, datées des 3 et 10 août dernier. Dans la première, M. de Sainte-Marie décrit un monument, une citerne romaine réparée par les Arabes, qu'il a explorée à *Tebourba*, l'ancienne *Thuburbo minus*, et dont il nous donne le dessin, ainsi que celui de deux inscriptions qu'il a vues dans la même localité. La première de ces inscriptions a été vue et copiée par M. Guérin, qui l'a publiée dans la relation de son voyage, t. II, p. 190. La seconde est inédite, et elle a une assez grande importance. C'est le *cursus honorum* d'un sénateur romain. Malheureusement elle est très-difficile à lire, et la copie qu'en donne M. de Sainte-Marie est si imparfaite qu'il est à peu près impossible d'en rien tirer. Il y a lieu d'accepter l'offre qu'il fait d'en prendre et d'en envoyer un estampage.

« A cette lettre est joint l'estampage de l'inscription funéraire suivante, trouvée par M. de Sainte-Marie sur la colline de Sidi Bou-Saïd, près Carthage :

DIS. MAN. SACR
CONCORDIA. QUIETA
PIA. VIXIT. ANNIS
XXII. H. S. E.

« La lettre du 10 août contient une copie et un estampage d'une

inscription bilingue, latine et punique, trouvée dans les travaux de construction d'un pénitencier que l'on a élevé à Sidi-Yousef, sur le territoire français, près de la limite de la régence de Tunis, à deux heures en face du Kef. Le monument qui portait cette inscription est brisé du côté gauche; voici ce qui reste de la partie latine de l'inscription :

AZRVBAL. AR
TANVS. TEMPLVM
D. SP. F. CVRAVIT VOTVM Q

c'est-à-dire :

Azrubal Ar. . . ? *fil* (ius), Thibili
tanus, templum (dei. . . ?)
de suâ pecuniâ faciendum curavit
votum [*que solvit*]

« A cette inscription sont jointes deux autres inscriptions latines funéraires, dont la seconde est ainsi conçue :

D M S
FABIA VI
CTORIA
PIA VIXI
TANNIS
XXI
O (t) B. Q

« La copie de l'autre est trop imparfaite pour qu'on puisse la restituer.

« Les trois inscriptions contenues dans cette lettre ont été envoyées à M. de Sainte-Marie par M. Roy, agent consulaire de France au Kef. »

M. DE SLANE dépose sur le bureau le manuscrit arabe de la bibliothèque Bodléienne (Vita Salaheddini marsh. 515, Urii arab. Moh. DCCLXXXVIII) qui avait été communiqué à l'Académie pour servir au recueil des historiens des croisades. Ce manuscrit sera renvoyé à la bibliothèque Bodléienne, avec les remerciements de l'Académie.

M. DE LONGPÉRIER fait une communication sur l'origine du vers :

Indocti discant et ament meminisse periti.

vers qui est du président Hénault.

M. DERENBOURG soumet à l'Académie l'explication d'une inscription néopunique trouvée en février 1875 à Cherchel, et aujourd'hui déposée au musée du Louvre¹.

M. DESJARDINS commence la lecture du second rapport de M. Guérin, adressé de Nazareth, le 20 juillet, à M. le Ministre de l'instruction publique.

SÉANCE DU VENDREDI 10 SEPTEMBRE.

A l'occasion du procès-verbal, M. DE LONGPÉRIER ajoute quelques remarques sur le vers du président Hénault dont il a entretenu l'Académie dans la séance du 3 septembre.

« J'ai reçu de M. Langlacé, dit-il, une lettre par laquelle il me fait savoir que l'attribution du vers *Indocti discant* au président Hénault existe dans un livre de M. Édouard Fournier, *l'Esprit des autres*. Vérification faite, j'ai trouvé, en effet, cette attribution enchâssée dans une anecdote qui donnerait lieu de croire que l'auteur n'avait pas vu les exemplaires de *l'Abrégé chronologique* dont il parle. Le travail de M. Fournier ne traite d'ailleurs pas la question au point de vue que j'avais adopté. Mon correspondant ajoute que « ce qu'on ne lira pas dans l'ouvrage de M. Fournier, « et ce qui constitue sa découverte propre, c'est que vraisemblablement le président Hénault a trouvé le germe de son vers dans « ce passage de Quintilien (*Institutionis oratoriae* lib. IX, 9, 4) : « *Docti rationem componendi intelligunt, indocti voluptatem.* » — Il est évident que le mot *indocti* est commun aux deux textes. »

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. le Secrétaire général du ministère de l'instruction publique

¹ Voir aux COMMUNICATIONS, n° VII.

transmet de la part de M. Cherbonneau, correspondant de l'Académie, le *fac-simile* de deux épitaphes, avec un commentaire et une notice historique sur le pacha Abdy, qui administra la régence d'Alger de 1724 à 1732.

M. de Sainte-Marie annonce que, conformément à une lettre du Ministre de l'instruction publique du 2 août, il prépare l'envoi en France de 2,083 inscriptions puniques qu'il a recueillies dans le cours de ses fouilles. Ces inscriptions, destinées à la Bibliothèque nationale, pour être convenablement présentées au public devraient être encadrées sur mur, comme elles l'étaient primitivement dans les temples de Carthage; on aurait ainsi un développement de 3 mètres de haut sur 27 mètres de longueur tout couvert d'inscriptions carthagiноises. — M. de Sainte-Marie annonce aussi qu'une somme de 500 francs vient d'être allouée par le gouverneur général de l'Algérie pour recherche d'objets antiques en Tunisie. Il va prochainement entreprendre les fouilles pour lesquelles un crédit lui a été accordé par le Ministre de l'instruction publique sur le budget de 1875. Il espère que le Ministre, sur la recommandation de l'Académie, daignera lui donner le moyen de terminer en 1876 ses recherches à Carthage, Utique et Adrumète.

M. Clermont-Ganneau écrit de Royat, le 8 septembre, une lettre dans laquelle il présente quelques observations sur la manière dont son nom s'est trouvé récemment mêlé à une communication relative à Modin et au tombeau dit des Machabées. Cette lettre, avant d'être lue à l'Académie, sera communiquée à M. de Sauley.

M. DE WAILLY, persistant dans le jugement qu'il a porté sur l'exactitude des récits de Villehardouin, combat en peu de mots la théorie que M. le comte Riant vient de développer dans le mémoire intitulé : *Innocent III, Philippe de Souabe et Boniface de Montferrat; examen des causes qui modifièrent, au détriment de l'empire grec, le plan primitif de la quatrième croisade.*

« M. le comte Riant, dit-il, a publié récemment dans la *Revue des questions historiques* un savant travail où il examine les causes qui modifièrent le plan primitif de la quatrième croisade. Amené à dis-

cuter les récits de Villehardouin, il en a contesté à plusieurs reprises l'exactitude et même la sincérité. Si d'autres travaux ne m'en étaient pas le loisir, je céderais (imprudemment peut-être) au désir de plaider la cause d'un historien dont je suis le dernier éditeur, et de répondre à des accusations que je crois mal fondées. Mais dans l'impossibilité où je suis d'entreprendre une réfutation qui devrait être fort longue ou rester incomplète, je veux, du moins, faire publiquement mes réserves, et ne pas garder un silence absolu qui pourrait être interprété comme un acquiescement.

« Je tiens aussi à faire observer que, malgré toute son érudition, M. Riant n'apporte pas (que je sache) à l'appui de sa thèse de textes véritablement nouveaux. Il est vrai que, sur la foi de M. Hopf, il allègue un traité de commerce du 13 mai 1202, que Malek Adel aurait concédé aux Vénitiens à la condition de détourner de l'Égypte la croisade projetée. Mais dans le résumé qu'il en donne je n'aperçois rien de nouveau que la date, qui jusqu'à plus ample informé doit être considérée comme le résultat d'une correction faite arbitrairement à la leçon du manuscrit original. Quant au traité même, qui ne diffère pas d'un acte publié depuis longtemps sans la date hypothétique de 1202, il ne contient, ni explicitement ni implicitement, un engagement pris par les Vénitiens de trahir la cause des croisés. J'ai dit ailleurs et je rappelle que des concessions semblables faites à Pierre Ziani, successeur de Henri Dandolo, n'empêchèrent pas la république de Venise, en 1218, de louer ses vaisseaux au roi de Hongrie, et de transporter en Égypte les croisés qui devaient bientôt s'emparer de Damiette. Donc le document allégué par M. Riant, à quelque date qu'il soit classé, ne peut servir ni à réhabiliter le récit d'Ernoul ni à discréditer celui de Villehardouin.

« Au reste, ce document importe peu à la thèse principale de M. Riant. A son avis, ce n'est pas l'entente des Vénitiens avec Malek Adel qui est la cause réelle de l'expédition de Constantinople : c'est la politique de Philippe de Souabe, secondée auprès des croisés par Boniface de Montferrat. Quoique ce système historique soit au fond parfaitement conciliable avec les récits de Villehardouin, c'est surtout dans cette partie de son travail que

M. Riant exprime contre notre vieil historien les jugements les plus sévères et (j'ose le dire) les moins justifiés. Il ne se borne pas à lui reprocher tantôt d'envelopper de réticences habiles les faits qui le gênent, tantôt de recourir à une de ces scènes sentimentales dont il a le secret, et qui lui servent à dénouer les situations critiques de son récit; il va jusqu'à l'accuser d'avoir vendu à prix d'argent son influence ou son silence.

« L'estime que j'ai pour la sincérité et la science de M. Riant me faisait un devoir de rompre le silence et de protester en faveur d'une cause que je m'honorerai toujours d'avoir soutenue. Je regrette de ne pouvoir faire davantage, mais j'aime à me persuader que la réputation de Villehardouin conserve encore son ancien prestige, et que, si jamais cela devenait nécessaire, des défenseurs plus jeunes et plus éloquents que moi ne lui manqueraient pas. »

M. MAURY continue la lecture de ses *Nouvelles observations sur la langue étrusque*.

M. THUROT achève la lecture du second rapport de M. Guérin sur la mission dont celui-ci est actuellement chargé en Palestine.

SÉANCE DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE.

M. le PRÉSIDENT annonce la perte douloureuse que l'Académie a faite en la personne de M. Brunet de Presle. Par suite d'une fausse direction donnée à une lettre du gendre de notre confrère, l'annonce officielle de la mort n'est point parvenue à l'Académie; mais cette triste nouvelle n'en est pas moins certaine. L'un de nos confrères, M. Egger, a assisté mardi dernier aux funérailles de M. Brunet de Presle. L'Académie est profondément émue de la mort d'un confrère dont elle appréciait depuis longtemps l'aménité et la douceur de caractère, comme aussi le dévouement aux intérêts et aux travaux de la Compagnie. L'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal de la séance.

M. le Secrétaire général du ministère de l'instruction publique accuse réception du rapport fait à l'Académie sur la première

lettre envoyée par M. Victor Guérin, chargé d'une mission en Palestine.

M. le PRÉSIDENT de l'Institut invite l'Académie des inscriptions à désigner deux membres chargés de faire des lectures dans la séance trimestrielle du 6 octobre et dans la séance publique du 25 du même mois. L'ordre du jour de la séance du 6 octobre étant déjà convenablement rempli, l'Académie ne croit pas nécessaire de désigner un lecteur pour cette séance. Elle s'occupera ultérieurement du choix d'un lecteur pour le 25 octobre.

Les membres de l'Académie sont prévenus que le tome XXV, 2^e partie, des Notices et extraits des manuscrits est en distribution au secrétariat de l'Institut.

M. TUBOT lit le commencement de la préface qui doit être mise en tête du tome IV des *Historiens occidentaux des croisades*. Il demande l'autorisation de publier cette préface en dehors du recueil académique. Cette autorisation est accordée.

M. BOULEY, membre de l'Académie des sciences, communique quelques détails biographiques sur Claude Bourgelat, fondateur des Écoles vétérinaires. L'École de Lyon vient de lui ériger une statue, pour laquelle elle voudrait avoir une inscription rédigée par l'Académie. La note de M. Bouley sera renvoyée à la Commission des inscriptions et médailles.

M. DESJARDINS continue la lecture du mémoire de M. Tissot sur la *Géographie comparée de la Mauritanie Tingitane*.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE.

M. Ermakow, que l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg vient de charger d'une mission dans l'Asie Mineure, la Géorgie turque et le Caucase, écrit à l'Académie pour lui offrir ses services dans le cas où elle désirerait posséder les photographies d'anciens monuments, d'inscriptions, ou de vues des contrées qu'il va visiter.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, en remerciant M. Ermakow de son offre, lui répondra que l'Académie, sans lui tracer un programme

de voyage, recevra avec reconnaissance les photographies des monuments qu'il aura prises, et sera heureuse d'avoir à en signaler l'importance.

L'Académie procède à la désignation d'un lecteur pour la séance publique annuelle que l'Institut tiendra le 25 octobre. M. E. Desjardins, choisi à cet effet, lira la communication qu'il a faite à l'Académie concernant des *inscriptions gravées à la pointe sur les murs de l'EXCUBITORIUM de la VII^e cohorte des Vigiles*, découvert en 1865 dans le *Transtevere*.

M. THUROT lit une notice sur *Baudry*, notice qui doit figurer dans la préface du tome IV des *Historiens occidentaux des croisades*.

M. Germain, correspondant de l'Académie, lit une notice sur le *Liber procuratoris studiosorum* de l'université de médecine de Montpellier.

COMMUNICATIONS.

N^o I.

NISÉE ET MINÔA, QUESTION DE TOPOGRAPHIE,

PAR M. E. BURNOUF.

I.

Les récits de Thucydide relatifs aux expéditions des Athéniens contre Mégares durant la cinquième et la huitième année de la guerre du Péloponnèse ont soulevé des difficultés géographiques que l'examen attentif des lieux, rapprochés des paroles mêmes du texte, n'aurait pas laissé naître. Dans une récente excursion à Mégares, quelques instruments de mesure m'ont permis de reconnaître les situations et de contrôler les assertions de MM. Leake et Spratt relativement au port de Nisée et à l'île de Minôa.

M. Leake avait dit¹ : 1^o que le port de Nisée était formé par l'île de Minôa; 2^o que la plus voisine des deux îles en face de Mégares est trop petite et trop loin du rivage pour avoir été cette île; 3^o que par conséquent le sol a subi des changements et qu'il faut la voir dans le long massif de la montagne de Saint-Georges qui s'étend vers Salamine, massif que des atterrissements auraient réuni au rivage; 4^o que le détroit qui séparait Minôa du continent était bas et marécageux; 5^o que Nicias construisit dans l'île un mur au moyen duquel il coupa les communications entre elle et Mégares et qu'il y bâtit une forteresse; 6^o enfin que les longs murs de Mégares devaient être, non de 8 stades, mais de 18.

M. Spratt² et M. Bursian, d'après lui, admettent : 1^o qu'au-

¹ *Trav.* II, p. 40.

² *Journ. of R. Geog. Soc.* VIII, 205.

cune des deux îles actuelles ne peut être Minôa, parce que le détroit est trop profond et trop large pour qu'il y ait eu là un pont sur un marais: 2° mais rejetant l'ancienne séparation de la montagne de Saint-Georges imaginée par M. Leake, ils suggèrent l'idée d'un atterrissement entre l'acropole de Nisée et le rivage et disent qu'elle fut l'île de Minôa tant qu'elle ne fut pas utilisée comme acropole et que jusque-là le port n'avait pas eu d'acropole; 3° ils ajoutent que Nisée avait seulement un mur d'enceinte et que, entre lui et la mer, se trouvait un espace ouvert avec un culte de Posidôn, l'Enyalion cité par Thucydide, et le chemin droit qui conduisait au pont sur le marais.

MM. Leake, Spratt et Bursian admettent également que Thucydide s'est trompé sur les distances et Pausanias sur l'état des lieux, l'île étant dès l'époque de ce dernier unie à la terre ferme.

Les cartes qui accompagnent le présent mémoire montrent l'état actuel des lieux et donnent des indications précises au moyen desquelles on peut concevoir ce qu'ils étaient jadis. J'ajoute qu'elles expliquent et justifient entièrement Thucydide et Pausanias. Voici la traduction exacte des textes de Thucydide.

III, 51. «Ce même été des Athéniens commandés par Nicias firent une expédition sur Minôa, île située en avant de Mégares. Les Mégariens y avaient bâti une tour et s'en servaient comme d'un fort. Nicias voulait que de là les Athéniens pussent exercer la surveillance de plus près que de Boudoron et de Salamine; empêcher les Péloponnésiens de faire de ce point des sorties clandestines en envoyant des trirèmes et des corsaires, comme ils l'avaient déjà fait, et faire cesser toute importation maritime à Mégares. Il prit donc d'abord sur Nisée, par mer et au moyen de machines, deux tours avancées; il rendit libre le trajet entre l'île et le port et coupa d'un mur la portion du continent par laquelle, au moyen d'un pont sur une lagune,

on pouvait porter secours à l'île, qui n'est pas très-éloignée de la terre ferme. On fit ce travail en peu de jours. Ensuite, laissant dans l'île un mur et une garnison, il partit avec son armée.»

Au livre IV, 66, Thucydide, ayant raconté comment s'organisa dans Mégares une conjuration en faveur des Athéniens, ajoute : « Ils convinrent d'abord que les Athéniens prendraient les longs murs; or il y avait exactement huit stades de la ville à Nisée, leur port; par là on arrêtait tout secours envoyé de Nisée par les Péloponnésiens. . . . Quand tout fut convenu et préparé, les Athéniens voguèrent de nuit vers Minôa, île des Mégariens, au nombre de 600 hoplites commandés par Hippocrate; puis ils se postèrent dans une excavation d'où l'on tirait les briques à bâtir et qui n'était pas loin de la ville. Les hommes de Démosthènes, l'autre général, les troupes légères de Platées et d'autres péripoles se postèrent à l'Ényalion, qui est encore moins éloigné. Personne ne s'en aperçut, si ce n'est ceux qui étaient chargés de l'œuvre de cette nuit. L'aurore approchait. Voici comment s'y prirent ceux des Mégariens qui trahissaient. Se ménageant depuis longtemps l'ouverture des portes, ils se donnaient le rôle de corsaires et, avec l'autorisation du commandant, ils transportaient de nuit à la mer, en traversant le fossé, une barque à deux rames sur un chariot, puis ils vogaient. Avant le jour ils ramenaient la barque vers les murs et la rentraient par la porte, afin (disaient-ils) que leur patrouille ne fût pas soupçonnée par les Athéniens, qui de Minôa n'apercevraient dans le port aucun bateau. Cette fois donc le chariot était déjà aux portes; comme de coutume elles s'ouvrirent à la barque; à ce signal convenu les Athéniens s'élançant de leur embuscade pour atteindre les portes avant qu'elles se refermassent. Le chariot y était encore et empêchait la fermeture; eux-mêmes et les Mégariens leurs complices tuent les gardes de la porte; les Platéens et les péripoles

de Démosthènes entrent les premiers, là où est maintenant le Trophée. . . . Dès l'aurore les murs étaient pris.»

Dans la trêve d'un an conclue entre les Lacédémoniens et les Athéniens et rapportée au livre IV, 118, se trouve la clause suivante : «Ceux qui sont à Nisée et à Minôa ne franchiront pas la route qui des portes situées près du Nisos va au Posidônion et, du Posidônion, droit au pont conduisant à Minôa. Les Mégariens et leurs alliés ne franchiront pas non plus cette route.»

Dans ces textes rien ne justifie l'idée de M. Leake que le port de Nisée fût formé *par l'île* de Minôa. On y voit seulement que de sa hauteur on apercevait le port et qu'en venant d'Athènes on pouvait y aborder et passer sur le rivage sans être aperçu de Nisée. Les navires étaient donc à couvert avant de l'atteindre et n'avaient pas à passer en avant de la plage.

La première île en avant de Saint-Georges est considérée comme trop petite et trop éloignée du rivage. Or la distance des points abordables est comprise entre 100 et 200 mètres; il fallait donc seulement quelques minutes pour la franchir. Quant à ses dimensions, elles sont d'environ 400 mètres sur 250, ce qui, en retranchant les inégalités de ses bords, laisse au moins 60,000 mètres carrés. Hippocrate n'y amena que 600 hoplites, ce qui faisait pour chaque homme 100 mètres carrés: il aurait pu y en débarquer aisément dix fois autant. Les textes disent que les Mégariens y avaient une tour et que Nicias, l'ayant prise, y bâtit un mur. Les tours helléniques n'atteignent jamais une largeur de plus de 10 mètres. Les murs de fortification ont en général 0^m,50 d'épaisseur sur les escarpements, et de 1^m,50 à 2 mètres dans les endroits accessibles, même en pleine campagne. Avec une tour d'observation et de refuge au milieu et un mur d'enceinte, l'île était mise en état de défense et il restait encore dans son

intérieur un très-grand espace pour une garnison. La première île en avant de Saint-Georges, la plus petite des deux, est donc suffisante pour former une forteresse; elle est plus grande que l'acropole d'Athènes. Ainsi les difficultés qui ont arrêté tout d'abord M. Leake n'existent pas.

M. Spratt objecte la profondeur du détroit, qui est à peu près de sept brasses, et l'oppose à l'expression *ἐπὶ τευάγους* de Thucydide. M. Bursian et lui ont raison de dire que jamais un pont n'a pu être établi sur ce passage. D'ailleurs, de bois ou de pierre, il eût fallu pour l'appuyer des culées dont il resterait quelque trace sur le rocher. Or celui-ci est absolument intact. Mais Thucydide (III, 51) ne dit pas que la lagune et le pont fussent entre l'île et le rivage. Il laisse entendre le contraire : car il eût suffi dans ce cas de détruire le pont ou la chaussée pour isoler l'île et il n'eût pas été besoin de couper d'un mur la partie du continent située en face. Si Nicias fit cette dernière opération, c'est donc que le marais et le pont étaient au delà de cette partie détachée, par rapport à l'île occupée par lui; en la coupant d'un mur, il se l'appropriait et rendait le pont inutile à l'ennemi, tout en le conservant pour son propre usage si l'ennemi ne le détruisait pas lui-même.

M. Leake dit que ce mur fut construit dans l'île. Pas un mot dans Thucydide ne justifie cette supposition. Au contraire le mur fut élevé pour séparer du continent une portion de terrain, qui par conséquent devait être une langue de terre. On ne voit pas à quoi eût servi un tel mur, si le pont n'était pas lui-même détruit par une opération d'ailleurs beaucoup plus facile et plus prompte que la construction d'une muraille. Ce dernier travail, dit l'historien, fut l'œuvre de quelques jours. La destruction du pont eût à peine demandé quelques heures et l'île, devenue un fort, eût été mieux isolée.

Les assertions précédentes ont conduit le voyageur anglais à des conséquences encore exagérées par ses successeurs. En

effet l'île de Minôa n'existant plus pour eux, il fallait supposer ou qu'elle avait disparu sous les eaux, ou qu'elle s'était réunie au continent. On adopta cette dernière hypothèse, qui conduisit elle-même à placer la lagune entre l'île et le rivage. Or il n'y a dans cette partie de la Mégaride que deux hauteurs entre lesquelles on pût choisir, celle de Nisée et celle de Saint-Georges. M. Leake adopta cette dernière: MM. Spratt et Bursian ont adopté l'autre. On supposa donc que des atterrissements avaient comblé la lagune et réuni l'île au rivage. L'espace comblé, dans le système de M. Leake, a près de 3 kilomètres de long et s'étend du port Saint-Nicolas aux Salines. Dans le système de M. Spratt, il est moins long, mais il a encore 700 mètres, puisque la lagune devait contourner la hauteur de Nisée, occupée aujourd'hui par le château ruiné.

Il y a ici une question de fait. Si la lagune a été comblée par les alluvions, celles-ci n'ont pas pu s'élever plus haut que la plaine d'où elles venaient, puisque, amenées par les eaux, elles ne peuvent pas remonter plus haut que les terres qui les leur fournissent. J'ai mesuré les diverses hauteurs du sol là où ces alluvions sont supposées s'être produites. Le point le plus bas derrière Nisée est à 8 mètres au-dessus de la mer, tandis que la plaine à droite et à gauche est à un niveau beaucoup plus bas. Le même fait existe au nord des hauteurs de Saint-Georges; on n'y voit aucune dépression; le terrain y est même encore plus élevé. Ainsi ni la colline de Nisée, ni la montagne de Saint-Georges n'ont été réunies au rivage par des alluvions. Ou bien il faudrait admettre un soulèvement de ces hauteurs, auquel la plaine avoisinante n'aurait en aucune façon participé, ce qui n'est guère admissible. Elles ont donc, dans l'antiquité, comme de nos jours, fait partie du continent et n'ont point alors formé des îles. M. Leake remarque que plusieurs îles dans la Grèce ont été changées en presqu'îles par des atterrissements. Les hauteurs de Phalère et de Munychie sont les

plus connues. Mais le sol alluvial entre la baie de Phalère et le Pirée est sensiblement horizontal et presque au niveau de la mer, de sorte que les eaux du Céphise se rendent indifféremment dans l'une ou l'autre. Ce fait est en opposition avec celui de la Mégaride.

En second lieu, si ces hauteurs avaient été des îles, la mer aurait laissé le long des anciens détroits des traces de ses rivages. C'est en effet ce que l'on remarque dans le port de Saint-Nicolas, où une bande de cailloux roulés se distingue facilement à une petite distance de la mer et indique la forme qu'avait le rivage dans les anciens temps. On remarquera qu'elle ne s'accorde nullement avec les hypothèses de MM. Leake, Spratt et Bursian et qu'elle en démontre à elle seule la fausseté. Elles doivent donc être définitivement abandonnées.

Celle de M. Leake eut d'ailleurs un autre défaut : elle l'entraîna à repousser comme erroné un texte de Thucydide confirmé par Pausanias, qui fixe à 8 stades la distance entre Mégares et Nisée et à la porter à 18, chiffre donné par Strabon. Mais ce dernier chiffre, dans l'hypothèse du voyageur anglais, ne serait pas moins faux que le premier : car 18 stades font 3,330 mètres et il n'y en a que 2,300 entre la ville actuelle de Mégares et la hauteur de Saint-Georges prise par lui pour Minôa¹.

¹ Le texte de Strabon (IX, 1, 4) relatif à Nisée et à Minôa est insuffisant et obscur : « Après les roches Scirônides, dit-il, s'avance la hauteur de Minôa qui forme le port de Nisée. Nisée est le port de Mégares, éloigné de la ville de 18 stades et réuni à elle des deux côtés par un mur. On appelait aussi ce port Minôa. » Et plus loin : « Quand on vogue de Nisée vers l'Attique, on a devant soi cinq îles et ensuite Salamine, qui a selon les uns 70 stades de long et 80 selon les autres. » Cette dernière phrase indique que Strabon n'avait pour cette partie de la Grèce que des mesures indéterminées. 1° Le chiffre de 18 stades ne pourrait absolument s'appliquer qu'aux salines; mais si le port de Nisée eût été là, on n'eût eu entre soi et Salamine aucune île en voguant vers l'Attique. La distance de 18 stades ne se rapporte à aucun autre point de la côte. 2° L'expression *ἄκρα Μινώα* est vague : elle ferait croire à l'existence d'un promontoire de ce nom et ne pourrait dès lors désigner que la

Ainsi ni l'une ni l'autre hypothèse ne résiste soit à l'examen des lieux, soit à la discussion des textes. Nous devons voir maintenant si, la carte étant dressée avec exactitude, les données de Thucydide peuvent y trouver leur application.

II.

Le premier texte de Thucydide où il est question de Minôa est celui (III, 51) où il raconte l'occupation de cette île par Nicias.

Elle y est représentée comme située en avant, *πρό*, de Mégares, mot qui doit être probablement entendu par rapport à Athènes dont les bateaux venaient par la mer d'Éleusis et par le passage appelé aujourd'hui *pérama*. On y voit en outre qu'elle commandait le port de Mégares et qu'elle était à portée de le surveiller. Cela est confirmé par le texte du livre IV, 67, où il est dit que de Minôa les Athéniens voyaient ce qui se passait dans le port de Nisée. Enfin elle n'était pas éloignée de la terre ferme et un simple mur construit sur celle-ci séparait du continent une portion de terrain par laquelle on pouvait accéder à l'île. Ce terrain formait une langue de terre s'avancant en face de Minôa : car si cette dernière eût été dans une baie en avant de la ville maritime, le voisinage du port eût empêché d'y aborder clandestinement, même de nuit, et de couper à sa proximité une portion du continent qui eût fait

langue de terre attenante à la montagne de Saint-Georges, puisqu'il n'y en a pas d'autre. Mais alors Strabon a omis de parler de l'île; seulement l'expression serait juste en ce sens que cette langue de terre est en effet la seule saillie qui donne l'apparence d'un port à la petite baie de Saint-Nicolas. 3° Strabon parle des longs murs de Mégares comme s'ils existaient encore de son temps, lorsque en réalité ils étaient depuis longtemps détruits. 4° Enfin quand on va du port de Nisée vers l'Attique, on a devant soi quatre îles et non cinq. Ajoutons que la plus grande longueur de Salamine est d'environ 91 stades et non de 70 ou de 80. C'est une erreur de près d'un tiers dans le premier cas et d'un septième dans le second.

partie de la plaine. Plus tard les Athéniens tentèrent d'isoler Nisée par une muraille du côté du nord, mais alors ils occupaient les longs murs, la portion attenante des remparts de Mégares et Minôa; ils avaient un parti dans la ville et se trouvaient maîtres de la plaine entière.

De ces faits, parfaitement précisés par Thucydide, on peut induire que Minôa était l'île située en face de la langue de terre attenante à la montagne de Saint-Georges. Des navires venant du *pérama* par le canal entre les îles Méthurides et la terre ferme pouvaient atteindre cette île sans être aperçus de Nisée, car ils étaient constamment couverts par la chaîne de hauteurs qui longe la côte et se termine à cette montagne.

C'est ce que firent les hoplites athéniens commandés par Hippocrate (IV, 67). Si l'île eût été plus avancée vers l'ouest, leurs navires eussent été vus de Nisée et de toute la plaine, même pendant la nuit.

Les communications entre l'île de Minôa et le port avaient lieu au moyen d'un pont établi sur une lagune. On ne peut pas logiquement supposer que ce pont réunît l'île au continent, éloigné de plus de 100 mètres et séparé d'elle par une mer profonde. Un tel travail, unique en Grèce, eût été aussi célèbre que coûteux et inutile. D'ailleurs, il n'existe ni sur la pointe de l'île, ni sur celle du continent aucune trace de construction quelconque. Il faut donc chercher ailleurs le pont et la lagune mentionnés par Thucydide. Le pont est de nouveau signalé par cet historien (IV, 118) dans sa relation avec le Posidônion. L'emplacement de ce dernier se trouve assez clairement indiqué par l'église de Saint-Nicolas, patron des marins, dont le culte a succédé dans toute la Grèce maritime à celui de Neptune. Le même passage nous fait savoir qu'une route allait du Nisos, c'est-à-dire du monument de ce héros, au Posidônion. Or ce monument devait être situé ou sur le sommet ou sur la pente de la petite acropole de Nisée ou enfin au port

même, qui portait son nom. La route allant de ce tombeau au Posidônion se prolongeait en ligne droite vers le pont par lequel on allait à Minôa: elle traversait la lagune; et il semble, d'après le texte de la convention, qu'elle n'allait pas au delà et que par conséquent elle cessait d'être en plaine pour s'arrêter au pied d'une montagne. Le pont devait donc être très-près de la langue de terre en saillie vers Minôa et cette saillie devait elle-même avoir un certain relief. Voilà ce que l'on peut induire des textes de Thucydide.

Il existe en effet au pied de la hauteur de Saint-Georges une lagune aujourd'hui presque entièrement comblée par des alluvions. Celles-ci reposent sur un terrain si peu solide que le pont moderne a été tourné et emporté avec les terres environnantes par les eaux du torrent. En examinant le sol au nord du pont, on reconnaît aisément un ancien rivage composé de cailloux roulés. La mer a baigné autrefois cet angle de la plaine où se rendent dans les pluies de l'hiver les eaux débordées des torrents. C'est là sans doute le *τέρας* dont parle Thucydide; le pont moderne doit répondre, à quelques mètres près, à celui de l'antiquité.

A partir du pont, la route droite signalée par l'historien courait parallèlement au rivage actuel et conduisait au Posidônion. A l'ouest de ce temple se reconnaît clairement la banque de cailloux qui représente l'ancien rivage; le rivage moderne va en ligne droite jusqu'à la colline de Nisée; dans l'antiquité cette ligne formait deux sinuosités dont l'une était occupée par la lagune et l'autre par le port. Les alluvions de la plaine, composées de terres fines, ont comblé l'une et l'autre.

La petite anse de Nisée n'a jamais formé un bon port, puisqu'elle n'était abritée par aucune montagne contre les vents du sud et du sud-ouest. Cependant elle était moins mauvaise dans l'antiquité que de nos jours, le petit refuge indiqué par l'ancien rivage ayant été obstrué par les alluvions. Celles-ci

expliquent en même temps comment il ne reste dans la mer aucun vestige du port de Nisée. Car s'il a eu des quais en maçonnerie et s'il en reste quelque chose, c'est le long de cet ancien rivage et non sur le rivage actuel qu'il les faudrait chercher.

Au livre IV, 66, Thucydide porte à 8 stades la distance exacte entre Mégares et Nisée. En adoptant la longueur ordinaire du stade, qui est de 185 mètres, on obtient un total de 1,480 mètres entre les deux villes. La distance entre la ville moderne et la rade de Saint-Nicolas, au pied de la colline du château, est de 2,200 mètres. L'ancien rivage est à 50 mètres environ dans les terres, ce qui la réduit à 2,150. En outre on peut admettre que l'enceinte du port occupait une zone d'au moins 150 mètres; cela donne pour reste 2,000, c'est-à-dire près de 11 stades au lieu de 8, mentionnés par Thucydide. Il faut donc admettre que l'ancienne Mégares s'étendait beaucoup plus que la ville moderne dans la direction de la mer et descendait jusqu'au lit du torrent de Tripodiscos. La ville établie sur l'emplacement de l'ancienne ne compte que de cinq à six mille habitants; elle occupe le versant méridional de la colline de l'ouest (celle d'Alcathöus), le col et une petite portion de l'autre colline (la Caria). Dans l'antiquité la ville couvrait en outre la partie sud et sud-est de cette dernière; mais les restes des murs qui se voient encore derrière les deux collines et tout près de leur crête prouvent qu'elle ne s'étendait pas beaucoup vers le nord et qu'elle était presque tout entière tournée vers le midi. Quand on considère le rôle de Mégares dans l'histoire militaire et son importance comme centre d'idées, il paraît évident que sa population était beaucoup plus nombreuse que celle d'aujourd'hui et que par conséquent les maisons devaient occuper vers le sud un espace beaucoup plus grand. Il y avait en outre, d'après le texte de Thucydide (IV, 69), un faubourg qui s'allongeait dans la

plaine et dont les maisons, en terrasse comme celles d'à présent, furent garnies de créneaux par les Athéniens.

Plusieurs faits rapportés par l'historien confirment la présomption ci-dessus. Au chapitre 67, décrivant la ruse employée par ceux qui voulaient livrer Mégares aux Athéniens postés dans la plaine entre le port et la ville, il parle d'un fossé, *τάφρος*, situé en avant des portes et à travers lequel ces hommes conduisaient chaque nuit à la mer une barque portée sur un chariot. Si ce fossé eût été un obstacle de peu d'importance, l'historien n'en eût pas parlé. S'il eût été profond et large, il en resterait sans doute quelque trace. De telles traces n'existant pas, on est conduit à admettre que le lit même du torrent de Tripodiscos, presque toujours à sec, était ce fossé, et que le rempart s'élevait sur sa rive gauche comme celui d'Athènes sur la rive droite de l'Illissus. En effet entre ce fossé naturel et les maisons du port, la distance est exactement de 8 stades.

L'état des lieux et les indications très-précises de Thucydide sont d'accord. Ces huit stades formaient un intervalle assez petit entre Nisée et Mégares. Dans cette portion de la plaine l'auteur signale deux points dont l'un peut être déterminé approximativement : ce sont l'*Orygma* et l'*Enyalion* (IV, 67). Le premier, non loin de la ville, était une excavation produite par l'extraction de la terre à briques. Cette terre servait aussi sans aucun doute à la fabrication de la grosse poterie. Or la route que l'on construit en ce moment, et qui va en ligne droite de Mégares vers Nisée, coupe une sorte de *monte testaccio* un peu au sud du torrent. Cette accumulation de poterie brisée s'explique naturellement par le voisinage immédiat des fabriques dont les excavations servirent d'embuscade aux Athéniens. Les longs murs, dont il ne reste plus que quelques pierres, suivaient la ligne où est établie la route; l'*Orygma* était par conséquent tout près d'eux.

La phrase suivante de l'historien signale l'*Enyalion* ou

sanctuaire de Mars comme situé plus près encore de la ville, et non près de Nisée comme l'écrit, sans doute par mégarde, M. Bursian. Si le rempart, comme il a été dit plus haut, était sur la rive gauche du torrent, l'Enyalion était dans le petit espace entre les poteries et ce fossé. Mais on ne saurait dire s'il était plus à droite ou plus à gauche; Pausanias n'en parle pas. On voit seulement par le récit de Thucydide que la porte où eut lieu l'attaque des Athéniens était celle du sud non loin de l'endroit où la route nouvelle traverse le torrent : l'Enyalion devrait donc être cherché près de la rive droite de ce dernier, à l'est ou à l'ouest de cette route.

La discussion qui précède a pour conséquence de rétablir avec la plus grande simplicité la concordance des textes et de la topographie et de démontrer une fois de plus l'exactitude des renseignements consignés par Thucydide et par les autres auteurs anciens. Elle supprime en même temps des hypothèses qui ne peuvent se défendre que si l'on admet dans l'état des lieux des changements dont rien n'autorise la supposition et que l'observation directe, aussi bien que les faits historiques, ne confirme pas.

N° II.

L'ARITHMÉTIQUE MYTHOLOGIQUE DU RIG-VÉDA¹.

PAR M. BERGAIGNE.

L'objet des deux premiers chapitres du mémoire est de montrer qu'on peut, par l'application combinée de deux lois qui sont la *loi de multiplication* et la *loi d'addition d'une unité*, tirer des divisions naturelles de l'espace les principaux nombres mythologiques du Rig-Véda.

Loi de multiplication des nombres. Ce mode de formation est

¹ Voyez l'introduction du mémoire, *Comptes rendus de l'Académie*, janvier-mars 1875.

si manifeste qu'il suffit presque d'en énoncer la loi. Un principe de division d'abord appliqué à l'univers entier est étendu à chacune des parties de la division primitive : de la conception purement naturaliste de trois mondes, le ciel, la terre et un monde intermédiaire, l'atmosphère, on passe ainsi à la conception secondaire de trois ciels, trois atmosphères et trois terres.

Le plus souvent cependant, dans l'application de la division ternaire à chacun des mondes, l'atmosphère est négligée ; aussi le nombre de six mondes, trois ciels et trois terres, a-t-il une importance mythologique plus grande que celui de neuf mondes.

L'extension, soit aux trois mondes de la division ternaire, soit aux deux mondes de la division binaire, d'une autre division de l'univers en sept parties dont l'origine ou du moins la signification védique va être déterminée plus bas, donne pareillement les chiffres de vingt et un et de quatorze mondes.

Loi d'addition d'une unité. L'addition d'une unité à un nombre déjà consacré a lieu dans deux ordres d'idées tout différents et même opposés. La loi devra donc avoir deux formules. Voici la première :

Au delà des deux ou des trois mondes visibles de la division naturaliste, ou même des six ou des neuf mondes de la division secondaire déjà étudiée, les poètes védiques conçoivent un monde supérieur et invisible, souvent appelé « la place cachée de la vache ou de l'oiseau, » et aux nombres exprimant les divisions naturelles ou déjà consacrées de l'univers ils ajoutent une unité pour représenter le monde du mystère.

Quand l'univers n'est divisé qu'en deux parties visibles, le troisième monde est déjà la place cachée, et la troisième essence d'un dieu multiforme, comme Agni ou Soma, son essence mystérieuse. Ce caractère n'appartient plus, dans la divi-

sion de l'univers en trois mondes visibles, qu'à la quatrième essence d'Agni ou d'Indra (I, 15, 10; VIII, 69, 9), à la quatrième demeure de Soma (IX, 96, 19), etc.¹

Le nombre *quatre* étant lui-même donné par une division naturaliste du monde en quatre points cardinaux, les poètes védiques y ajoutent encore une unité, et la cinquième partie du monde est alors aussi, du moins à l'origine, et bien qu'elle ait été identifiée plus tard au zénith, le monde du mystère (IX, 70, 1, et *passim*).

S'il est très-douteux que le nombre mythologique *sept* ait été primitivement formé par l'addition d'une unité au chiffre de six mondes, il paraît certain qu'il a été décomposé ainsi par les poètes védiques. C'est ce qui résulte surtout de la comparaison des passages VIII, 41, 9; X, 14, 16; I, 164, 6, 7 et 15, dont le sens est discuté dans le mémoire même.

Le nombre *sept* est à son tour si bien consacré que, dans certains cas, on y a ajouté une unité encore pour exprimer le mystère, et que, comme le vers I, 164, 15 parlait de six *rishis* jumeaux (correspondant aux six mondes) et d'un autre qui est né seul, le vers X, 82, 2 fait mention du *rishi* unique ou solitaire qui est au-dessus des sept.

Le rapprochement des *Navagvas* et des *Daçagvas*, c'est-à-dire de deux groupes de neuf et de dix prêtres ou ancêtres de la race humaine, semble prouver que le nombre *dix* a été aussi quelquefois obtenu par l'addition d'une unité au chiffre *neuf*.

Les nombres de trente dieux, de quatre-vingt-dix forteresses du démon, etc., s'expliquent aisément par les nombres de trois et de neuf mondes et l'usage de la numération décimale. Il semble que ces nombres aient été conçus comme dix triades ou dix ennéades, et qu'une triade ou une ennéade y

¹ Les passages cités, assez obscurs par eux-mêmes, sont éclairés dans le mémoire à l'aide de toute une série de conceptions analogues.

ait été ajoutée par une opération qui n'est pas sans quelque analogie avec celles déjà étudiées, pour former les nombres de trente-trois dieux¹ et de quatre-vingt-dix-neuf forteresses.

Mais l'addition se fait aussi dans un tout autre sens. Les nombres qui représentaient primitivement les différentes parties de l'univers, la terre comprise, ont été souvent dans la suite, en vertu d'une tendance résultant de leur caractère sacré, attribués tout entiers aux espaces supraterrrestres. L'addition qu'on peut y faire alors d'une unité à un objet diamétralement opposé à celui qui a été précédemment reconnu : elle sert à rendre à la terre la part qui lui appartient dans le système du monde. Comme Agni et Soma ont trois formes et trois demeures, on s'expliquerait aisément que le *Purusha* eût trois demeures ou, en langage mythologique, trois pieds : mais ces trois pieds, correspondant primitivement aux trois mondes, ayant été placés ensemble dans le ciel, on lui attribue un quatrième pied qui est sur la terre (X, 90, 3 et 4).

Le troisième et dernier chapitre du mémoire est consacré à la démonstration d'une troisième loi, la *loi d'équivalence des nombres*. Si les nombres mythologiques doivent être interprétés, au moins dans la majorité des cas, par l'application des deux lois déjà étudiées, comme correspondant aux divisions de l'espace, il est clair qu'ils doivent s'équivaloir en tant qu'exprimant, dans différents systèmes de division, l'ensemble des parties d'un même tout. Cette nouvelle loi, conséquence des deux premières, se vérifie aussi directement. On voit, en effet, les différents nombres mythologiques appliqués tour à tour aux formes ou aux demeures d'un même être ou aux individus d'un même groupe, par exemple les nombres *trois, sept, vingt et un*, aux formes et aux demeures d'Agni ou de Soma ; les nombres *deux, trois, cinq, sept, neuf, dix*, aux prêtres mythi-

¹ La division en trois groupes de onze dieux correspondant aux trois mondes serait secondaire.

ques¹ (*hotris* ou *adhvaryus* divins, *Ribhus*, *Angiras*, *Navagras* et *Daçagras*), qui semblent n'être eux-mêmes à l'origine que différentes formes d'Agni, le sacrificateur par excellence. Or, l'emploi de ces différents nombres, dont plusieurs ont été expliqués, un peu trop sommairement peut-être, comme les expressions d'une pluralité indéterminée, paraît équivaler à des formules telles que celles-ci : toutes les formes ou toutes les demeures d'Agni, les formes ou les demeures d'Agni appartenant à tous les mondes, — tous les prêtres mythiques, les prêtres mythiques de toutes les parties du monde. De plus, l'équivalence des nombres qui, comme le nombre *trois*, seraient susceptibles d'une double interprétation, — par les divisions de l'espace et par celles de la durée², — et de ceux qui, comme le nombre *sept*, ne se prêtent qu'à la première interprétation³, prouve que celle-ci doit être en principe, et sauf raison contraire dans tel ou tel cas particulier, préférée à l'autre pour tous les nombres, que les divisions de l'espace jouent bien décidément le rôle le plus important dans la formation des nombres mythologiques. Ce dernier point est précisément celui que le mémoire entier a pour principal objet d'établir.

¹ Le fait que quelques-uns de ces nombres sont ceux des prêtres réellement employés dans tel ou tel sacrifice ne prouve rien contre un essai d'interprétation mythologique; car l'usage consacré par le rituel réclame lui-même une explication, et cette explication ne paraît pouvoir être cherchée que dans la valeur mythologique antérieure des nombres. — Il ne faut pas oublier d'ailleurs que ces différents nombres de prêtres mythiques, comme la plupart des autres nombres mythologiques dont le mémoire même renferme une étude détaillée, quoique suggérés par la conception des différentes parties du monde, ont été ensuite, en vertu de la tendance signalée plus haut, attribués exclusivement au ciel.

² Le jour se divise naturellement en trois parties : le matin, l'heure de midi et le soir.

³ Il n'y a pas trace d'une semaine dans les hymnes du Rîg-Véda, et le rituel lui-même ne consacre d'autre division du mois que la quinzaine ou plus exactement l'espace de quatorze jours.

N° III.

LA VILLE D'ORICUM ET LE SANCTUAIRE DES DIOSCURES
DANS LES MONTS ACROCÉRAUNIENS, PAR M. HEUZEY.

Les cartes de la Grèce ancienne, antérieures à notre voyage, ne marquaient pas exactement, sur la côte du golfe d'Avlona, en Épire, la position de la petite ville d'Oricum, l'une des stations maritimes les plus célèbres et les plus fréquentées de l'antiquité. Elles la plaçaient trop à l'est, tandis qu'elle était située au sud-ouest, dans la partie la plus reculée du golfe, entre les monts Acrocéarauniens et la rivière Kélydnos, aujourd'hui *Lioumi-Bahrda*. Ce fond détourné de la rade fermée d'Avlona, le seul point qui offre un mouillage protégé contre tous les vents, prend le nom de *Port-Doukatas* et, dans sa partie la plus abritée, celui de *Pacha-Limani*, à cause du *capitan-pacha*, parce que c'est le mouillage habituel des escadres turques, comme autrefois Oricum pour les flottes romaines, et la même position au moyen âge, sous le nom altéré de *Jéricho*, pour les flottes byzantines ou normandes. C'est là que nous avons découvert, en 1861, les vestiges de la ville antique et relevé les premiers des accidents de topographie qui expliquent sa longue fortune comme établissement naval.

C'est d'abord un vaste étang triangulaire, séparé seulement des eaux du golfe par une étroite barre de sable de plus de 1,000 mètres de longueur, sur 6 mètres au plus d'épaisseur. Il se déverse dans la mer par un ruisseau particulier, situé à son angle occidental; à l'est du ruisseau se dresse, isolé à l'extrémité de la bande sablonneuse, un monticule de rochers qui porte le nom de *Palaeocastro*. Sur cette colline, qu'un long ruban rattache seul à la terre ferme, se voient les traces d'une ville antique peu considérable, mais qui paraît avoir été construite et défendue avec beaucoup d'art. Les premières assises

d'une muraille hellénique, remaniée plus tard avec des briques et du ciment, serrent de près le pied du rocher et décrivent une figure ovalé. Le plan intérieur est partout resté gravé dans le roc vif. Les maisons formaient une suite d'étages concentriques, avec une rue à chaque cercle et avec de nombreux escaliers montant de tous les côtés jusque sur les hauteurs de l'acropole. Celle-ci se composait d'une enceinte, divisée en deux parties par un mur intérieur : au sommet, une chapelle ruinée, dont le saint même est oublié, marque la place du principal temple de la ville.

Cette situation, préparée comme à dessein par la nature, répond de point en point à ce que les anciens nous apprennent d'Oricum, et notamment à la description très-précise donnée par Jules César de cette station maritime, la première place forte qu'il ait occupée après son hardi débarquement sur la côte d'Épire. Le bassin triangulaire est bien le *port intérieur*, dans lequel, après la prise de la ville par César, son légat Acilius avait pu faire remiser les vaisseaux en les amarrant à terre, à l'abri même des murailles : *Is naves nostras interiorem in portum post oppidum reduxit et ad terram religavit*. Des travaux de canalisation très-simples avaient suffi pour rapprocher de l'enceinte le ruisseau de décharge et pour en faire la passe d'entrée du port, *fauces portus, introitus portus*, passe si resserrée que les soldats de César l'obstruèrent à l'aide d'un bateau coulé à fond et surmonté d'une tour. Mais plus tard Sextus Pompée s'empara d'un *môle naturel* qui s'étendait de l'autre côté de la place et en faisait comme une presqu'île : *Ex altera parte molem tenuit naturalem objectam, quæ pæne insulam oppidum effecerat*. Il s'agit évidemment de la barre de sable : on comprend que le jeune Pompée ait eu l'idée de faire franchir un si faible obstacle à quatre de ses birèmes, tirées à bras sur des rouleaux, et de pénétrer dans le bassin fermé pour y prendre et y brûler les vaisseaux de l'ennemi.

La plus petite de nos embarcations a pu encore remonter sans difficulté le ruisseau et pénétrer dans l'ancien port, où la sonde rencontre partout des fonds réguliers de 3 à 4 mètres, c'est-à-dire une profondeur plus que suffisante pour les bâtiments des anciens. Les eaux, alimentées par des sources abondantes, n'ont qu'un léger goût saumâtre. Dans l'antiquité, lorsque de fréquentes relations avaient lieu entre l'Italie et la côte d'Épire, les facilités que présentait ce bassin pour les hivernages comme pour la réparation des bâtiments, firent préférer aux stations voisines la petite ville d'Oricum, d'ailleurs trop enfermée dans un coin détourné du golfe et trop écartée des grandes voies pour avoir été un débouché de commerce. Sous l'empire, on voit encore le fastueux rhéteur Hérode Atticus la faire rebâtir à ses frais. Le nom de port intérieur fait en outre supposer l'existence d'un port extérieur : on appelait probablement ainsi le fond même de la baie. le mouillage de *Port Doukatœs* et de *Pacha-Limani*¹.

Hormis quelques lignes de grandes pierres et les vestiges empreints sur le roc, la colline nue d'Oricum n'offre aucun débris de monuments antiques. La partie la plus sauvage des monts Acrocérauniens nous a fourni en revanche plusieurs inscriptions. J'avais prié M. Daumet de reconnaître, sur le versant opposé des montagnes, la crique de *Grammata*, où Cyriaque d'Ancône avait déjà copié quelques dédicaces grecques et latines en l'honneur des Dioscures². Conduit par un canot, M. Daumet prit terre sur une étroite grève de sable, environnée de rochers, qui lui ont paru sans issue du côté de la montagne : mais cette déchirure offre une suprême chance de salut aux petits bâtiments poussés par la tempête contre la

¹ César, *Guerre civile*, III, 39, 40; Pline, *Histoire naturelle*, II, 91; Strabon, 316, 324; Philostrate, *Hérodote Atticus*, 5; Anne Comnène, XIII, p. 389.

² Kyriacus Annicotanus, *Epigrammata reperta per Illyriacum*, p. 19; *Epistola*, III; *C. I. G.* n° 1824; *C. I. L.* III, n° 845.

muraille à pic des roches Acrocéraiuniennes. Il y a là en deux endroits, sur les parois de calcaire dur, plus d'un millier d'inscriptions qui justifient le nom de *εἰς τὰ Γράμματα* et rappellent le nom de nombreux visiteurs que les hasards de la navigation ont amenés dans ce lieu désert. Ils y ont employé les loisirs que leur faisait la mer à témoigner des sentiments pieux qu'ils ont éprouvés, en abordant à ce refuge, ouvert comme par miracle au milieu des dangers les plus redoutables. Bien que la plupart des inscriptions soient tracées grossièrement, on en rencontre cependant qui dénotent une certaine habileté; dans le nombre, quelques encadrements, en forme de stèle grecque à fronton ou de titulus romain, remontent évidemment à l'antiquité. Malheureusement le temps qui a rongé le rocher a rendu la lecture presque partout impossible. Les rares échantillons que M. Daumet a cru pouvoir copier ou estamper utilement appartiennent à des époques très-diverses.

Comme les inscriptions de Cyriaque, ce sont des *proscynèmes* en l'honneur des Dioscures, dieux sauveurs, protecteurs des navires et des matelots. Mais les voyageurs, dans leurs invocations, ne pensaient pas seulement à eux-mêmes : ils prononçaient souvent en présence des dieux et gravaient ensuite sur la pierre le nom d'un parent ou de quelque personne qui les avait chargés de faire pour elle cet acte pieux. Tel est le sens de la formule *μνησθῆναι τινος παρὰ τοῖς Θεοῖς*, que l'on rencontre dans la plupart de ces dédicaces et que l'on a retrouvée ailleurs, notamment dans les nombreux *proscynèmes* tracés sur les monuments égyptiens. Les mots *ἀγαθῇ τύχῃ, ἐπ' ἀγαθῶ* précisent, avec la prudence ordinaire au formalisme païen, l'intention bienveillante de la recommandation pour que personne ne la tourne à mal : c'est probablement par erreur que Cyriaque a lu, dans une de ces inscriptions, *Ἐπάγαθος* comme un nom d'homme. On voit que le *Dioscouréion* des monts Acrocéraiuniens ne recevait pas seulement la visite accidentelle

des marins en détresse, mais qu'il était devenu un véritable lieu de pèlerinage. Du reste, la religion n'était pas la seule raison qui amenait les anciens à Grammata : M. Daumet y a reconnu une carrière, d'où l'on tirait un calcaire semblable à celui que nous avons trouvé employé dans plusieurs monuments antiques à Dyrrachium et à Apollonie. La difficulté des transports par terre, à travers les montagnes de l'Épire, faisait que les habitants trouvaient avantage à établir de pareilles exploitations sur le bord de la mer.

Plus tard, il arriva ce que j'ai observé sur les rochers de Philippes : la dévotion chrétienne substitua ses emblèmes et ses formules aux symboles et aux invocations des païens. Un grand nombre d'inscriptions portent des croix; et, sur les mêmes rochers où l'on s'était recommandé jadis aux Dioscures, on implorait maintenant le secours du Seigneur : *Κύριε βοήθει σὸν δοῦλον!* Une inscription datée de l'an du monde 6877 (ap. J. C. 1367) donne le nom de l'empereur Jean Paléologue I^{er}, qui régna seul en effet de 1356 à 1391 :

Ἐν ἔτη 6877
 Βασιλεὺς Ῥω[μαίων]
 Ἰω(άννης) ὁ Παλῆολ[ογος].

Il n'avait aucun pouvoir réel sur l'Épire, occupée alors, comme la Thessalie, par des princes d'origine serbe; mais l'année 1367 est précisément celle où il se rendit par mer à Venise et en Italie, dans la vaine espérance d'intéresser, par une conversion forcée, le pape Urbain V à la défense de son empire envahi par les Turcs¹; il avait très-bien pu toucher en passant à la crique de Grammata.

Un texte en langue vulgaire, contenant une allusion à la coutume albanaise des *ἀδελφοποιητοί* ou *frères d'adoption*, con-

¹ Prantzès, éd. Bonn, I, 12.

duit jusqu'aux temps voisins de nous cette longue série d'inscriptions, dont les plus récentes sont datées de l'année qui précédait notre voyage, 1860. Il y a là, comme on voit, tout un ensemble de monuments, dont un voyageur qui pourrait étudier à loisir les rochers de Grammata tirerait à coup sûr un parti intéressant.

N° IV.

DEUX QUESTIONS DE CHRONOLOGIE ET D'HISTOIRE

ÉCLAIRCIES PAR LES ANNALES D'ASSURBANIPAL, PAR M. ROBIOU.

M. Perrot lit au nom de M. Robiou un mémoire sur la date du règne de Phraorte et les faits d'histoire politique racontés dans le *Livre de Judith*, éclaircis à l'aide des inscriptions du roi de Ninive Assurbanipal, publiées et traduites, en 1871, par M. Smith.

Après avoir exposé la nature du problème et rappelé l'opinion de Rawlinson que le roi mède de ce livre était Deïokès lui-même, M. Robiou établit d'abord les dates des rois mèdes, telles qu'elles résultent du texte de l'historien grec, et le synchronisme assyrien de la défaite de Phraorte. Il écarte ensuite la confusion introduite par les interprètes du livre de Judith entre la *plaine* et les *montagnes* de Ragau, qui, sous la plume de l'auteur, désignaient des points géographiques fort éloignés l'un de l'autre.

Mais le fait auquel M. Robiou s'attache principalement pour établir le synchronisme entre le récit hébreu et le récit assyrien, c'est la lutte d'Assurbanipal contre le roi d'Élam, Urtaki, dans lequel il reconnaît, à l'aide d'une très-légère variante de transcription, soit grecque, soit hébraïque, l'Arioch ou Ariuc du livre de Judith, retrouvant ainsi l'explication naturelle d'un verset qui jusqu'ici était presque intelligible. De plus, la connaissance *détaillée* que nous avons

aujourd'hui de la géographie politique de l'Asie antérieure et surtout de l'Égypte, au temps d'Assurbanipal, concorde d'une manière frappante avec l'énumération des vassaux de l'Assyrie, telle que la donne un passage important du livre de Judith.

L'auteur du mémoire explique ensuite, à l'aide des annales assyriennes et des synchronismes lydiens déjà signalés par M. Smith, l'origine aryenne d'Holopherne, le caractère peu assyrien de son langage, la chronologie et la géographie de son invasion en Asie Mineure.

Il explique encore, par le récit détaillé des annales sur les hostilités entre Ninive et Babylone, le brusque passage de l'Euphrate qui interrompt temporairement les campagnes d'Holopherne dans l'Asie occidentale; un autre texte relatif à cette lutte lui explique le surnom de Nabuchodonosor qu'Assurbanipal paraît avoir pris chez les Babyloniens à une certaine époque de son règne. Le double récit juif et assyrien concorde également dans la géographie des campagnes de l'armée revenue vers les régions arabe et syrienne; les recherches de M. V. Gutrin ont rétabli à Sanour le site de Béthulie, tel qu'il est décrit dans la Bible. Enfin, revenant à la question qu'il s'était d'abord posée, l'auteur se prononce pour la date d'Hérodote contre l'hypothèse de Rawlinson, en ce qui concerne la défaite de Phraorte, désormais établie par les synchronismes assyriens.

Il conclut en faisant ressortir la valeur des arguments qui résultent de ces synchronismes accumulés en faveur du caractère historique du livre hébreu et contre l'hypothèse d'une interprétation symbolique. Cette concordance de synchronismes ne se produit, en effet, qu'une fois dans l'histoire du monde, et c'est précisément à l'époque qui résulte avec le plus de vraisemblance des chiffres énoncés par ce livre, si du moins on s'attache à la collation, jusqu'ici trop négligée, comme étrangère aux questions théologiques, de ses différentes versions.

N° V.

LES LIGURES,
PAR LE D^r GUSTAVE LAGNEAU.

Aire géographique des Ligures :

Des Ligures, d'après Festus Avienus, se trouvaient auprès des îles OËstrymnides, îles Sorlingues. Des Ligures habitaient sur les bords de la Loire, *Λιγύρος*, à laquelle, selon Artémidore cité par Étienne de Byzance, et selon Eustathe, ce peuple devait son nom. Suivant Étienne de Byzance, ils possédaient une ville non loin de Tartesse, Cadix. D'après Thucydide, ils auraient habité également sur la côte orientale de l'Hispanie; des bords du Sicanus, de la ville de Sicana, mentionnée par Festus Avienus, ils auraient expulsé et poursuivi les Sicanes jusqu'en Trinacria, successivement appelée Sicanie et Sicile, ainsi que le relatent Denys d'Halicarnasse, Hellanicus de Lesbos, Philiste de Syracuse, Silius Italicus, etc. Mais, suivant de très-nombreux auteurs, Scylax, Polybe, Scymnos de Chio, Strabon, Denys d'Halicarnasse, Pline, Plutarque, Florus, Dion Cassius, etc., les Ligures habitaient principalement sur le littoral méditerranéen, des Pyrénées à la Tyrhénie, aux pays des Arrétins et des Boïes. Des bords de la Maera, qui séparait la Ligurie de la Tyrhénie, les Ligures Apuans, vaincus par les proconsuls Cornelius et Bæbius, furent transportés, l'an 180 avant J. C., d'après Tite-Live et Pline, dans le Samnium, près de Bénévent, où ils prirent le nom de Ligures Cornéliens-Bébiens. Les Ligures restés dans la région maritime s'étendant des Pyrénées à la Maera se divisaient en Ibéro-Ligures, des Pyrénées au Rhône. en Celto-Ligures, du Rhône aux Alpes, et en Ligures, des Alpes à la Maera. Les principales peuplades de ces derniers étaient les Tiguliens; les Sabastes, près de *Sabastium*. Savone; les In-

gaunes, près d'*Albinganum*, Albenga; les Intéméliens, près d'*Intemelium*, Vintimille: les Épantériens, les Véliates, les Cosmonates, les Leves et les Mariques, auprès de *Ticinum*, Pavie; les Taurins, les Stœnes, les Vagiens, etc. La partie de la Ligurie plus tard appelée Celto-Ligurie, ainsi que l'indique Strabon, vraisemblablement par suite du mélange de Celtes avec les Ligures, comprenait les Déciates, les Oxybes, les Saluves, les Vulgentes, les Suêtres, les Quariates, les Adunciates, les Reies, etc. L'Ibéro-Ligurie, dont le nom, ainsi que l'indiquent Scylax et Plutarque, témoignait de la coexistence d'Ibères et de Ligures, comprenait les Bébrykes, les Éléziques, les Consuaraniens et les Sordes, près de *Ruscino* et *Illiberis*, Perpignan et Elne; divers peuples mentionnés par Scymnos de Chio, Silius Italicus, Pline, Tzetzès. Ces Sordes ou Sardones avaient des homonymes en Sardaigne, île que Pausanias dit avoir été peuplée par des Ibères conduits par Norax. Les Bébrykes, selon Festus Avienus, auraient eu une peuplade en Hispanie, sur les bords du Tyrius, affluent du Sicanus, plus tard appelé le Sicoris, suivant Servius, vraisemblablement le Xucar.

En Occident, les Ligures du littoral méditerranéen se trouvaient être voisins des Bébrykes de la Narbonnaise et des Ibères de l'Hispanie. En Asie, existaient également des Ligures. Hérodote indique des Ligures au nombre des soldats commandés par Gobrias, fils de Darius et d'Artystone. Lycophron désigne, comme étant une ville ligure, *Kutaïa*, actuellement Koutaïs, en Iméréthie, au sud-ouest du Caucase. Et Eustathe dit que les Ligures de la Colchide, auxquels Lycophron donne la ville de *kutaïa*, paraissent être une colonie de ceux d'Europe. Or, ces Ligures de la Colchide étaient voisins des Ibères habitant au sud-est du Caucase, indiqués par Strabon, Pline, Pomponius Mela, Flav. Josèphe, Appien, Ptolémée, Dion Cassius, l'anonyme de Ravenne. Pareillement ces Ligures asia-

tiques étaient peu éloignés des Bébrykes que Denys le Périégète, Étienne de Byzance, Lycophon, Denys de Byzance, Tzetès disent avoir habité au nord de l'Asie Mineure, entre la Troade et le Pont. La coexistence des Ligures, des Ibères et des Bébrykes, d'une part, dans notre Europe occidentale, d'autre part, en Asie, au sud du Caucase, semble autoriser à penser que ces trois peuples ont effectué des migrations plus ou moins simultanées et conséquemment qu'il existe entre ceux d'Europe et ceux d'Asie certaines relations ethniques. Toutefois, des passages contradictoires de Varron, Pline et Appien, d'Apollodore, Strabon, Denys le Périégète et Eustathe, il est difficile d'induire avec certitude la direction de ces migrations d'Occident en Orient, ou d'Orient en Occident.

Ethnologie des Ligures :

Les Ligures ont tour à tour été considérés comme se rattachant à une race africaine, à la race ibérienne ou à la race celtique.

L'origine africaine des Ligures, défendue surtout par Rogé de Belloguet, semble trouver un appui dans l'homonymie de certaines peuplades habitant à la fois l'Afrique occidentale et le sud-ouest de l'Europe. Ptolémée signale en Mauritanie des Kinithes, des Salasses. Et pareillement Hérodote et Festus Avienus parlent des Kinèthes des bords de l'Anas, la Guadiana, et beaucoup d'auteurs anciens, Strabon, Tite-Live, Dion Cassius, Ptolémée lui-même, parlent des Salasses des Alpes, anciens habitants du val d'Aoste. D'ailleurs, la parenté de certains peuples africains avec des peuples européens du sud-ouest semble trouver explication dans l'invasion des Atlantes décrite par Platon. Ces Atlantes, selon Hérodote, Pomponius Mela, Diodore de Sicile, habitaient le nord-ouest de l'Afrique : mais, suivant Platon, dont le récit semble vraisemblable à Posidonius et à Strabon, ils auraient antérieurement occupé

l'Atlantide, vaste archipel très-anciennement situé dans l'Océan Atlantique, et depuis très-longtemps immergé sous les flots à la suite de tremblements de terre. De cette Atlantide, dont à l'époque carthaginoise il subsistait encore une île assez étendue pour avoir des fleuves navigables, ainsi que l'indiquent Aristote et Diodore de Sicile, 9,000 ans avant Solon, qui tenait ce récit des prêtres de Saïs, c'est-à-dire environ 9,600 ans avant J. C., les insulaires auraient envahi, d'une part, l'Afrique jusqu'à l'Égypte, et l'Europe jusqu'à la Tyrhénie. Phorcys, roi de Corse et de Sardaigne, aurait été défait par le roi Atlante, rapporte Varron. Les druides des Gaules conservaient sans doute le souvenir de l'invasion de ces insulaires lorsqu'ils disaient à Ammien Marcellin qu'au nombre des éléments ethniques de la population de notre pays il y avait des immigrants venus d'îles éloignées.

La parenté ethnique de certaines populations du nord-ouest de l'Afrique et du sud-ouest de l'Europe semble donc trouver un appui dans ces documents historiques; en outre, les mensurations anthropologiques recueillies par MM. Broca, de Quatrefages et Hamy, sur les Guanches des îles Canaries, sur certains Kabyles de l'Algérie, sur certains Basques espagnols dolichocéphales, sur certains troglodytes de l'âge de pierre du midi de la France et du littoral nord-ouest de l'Italie, permettent de reconnaître qu'une race dolichocéphale de grande taille a existé très-anciennement, dès l'âge de la pierre, et existe encore sur certains points dans les îles Canaries, dans le nord-ouest de l'Afrique et le sud-ouest de l'Europe. Mais cette race dolichocéphale de grande taille, qui paraît avoir précédé, en Europe, la race ligure, en diffère complètement. En effet les mensurations prises par MM. Nicolucci, Carl Vogt et Pruner-Bey, sur d'anciens ossements d'habitants du littoral méditerranéen qui a été particulièrement peuplé par des Ligures et a longtemps conservé le nom de Ligurie, ont

permis d'assigner à la race ligure une taille peu élevée, une brachycéphalie remarquable et de petites proportions.

Les relations ethnologiques admises par Amédée Thierry entre les Ligures et les Ibères, et aussi certains Basques brachycéphales, semblent d'autant plus vraisemblables que, d'une part, la coexistence des Ligures et des Ibères, soit dans l'Europe occidentale, soit en Asie, peut impliquer une certaine simultanéité dans la migration de ces peuples, et que, d'autre part, certaines populations paraissent avoir été dénommées indifféremment par l'un ou l'autre des noms d'Ibères ou de Ligures. Alors que Denys le Périégète, Festus Avienus et Priscianus signalent la présence d'Ibères dans les îles Cassitérides, Festus Avienus lui-même semble également y signaler la présence de Ligures. Cette parenté des Ligures avec les Ibères agrandirait considérablement l'aire géographique de cette race ibéro-ligure dans les régions septentrionales. Car, non-seulement des Ibères et des Ligures habitaient les îles Cassitérides, mais les Silures de la côte occidentale de la Grande-Bretagne étaient aussi considérés comme des Ibères par Tacite et Jornandès. Henri d'Huntingdon parle de Navarrais passés en Hibernie, et plus tard en Grande-Bretagne. Enfin, MM. de Quatrefages et Vivien de Saint-Martin ont cru reconnaître la présence de colonies ibériennes ou basques dans l'île de Bréhat, à Granville, à Boulogne, etc.

Certains auteurs anciens, cependant, semblent avoir distingué ethnologiquement les Ligures des Ibères; tels sont Scylax et Plutarque qui, sur notre littoral méditerranéen, prennent grand soin d'indiquer séparément les Ligures et les Ibères. Sénèque, en remarquant que dans la Corse la langue des Cantabres d'Hispanie a été modifiée par l'introduction de la langue des Ligures, semble admettre une différence entre les uns et les autres, au moins sous le rapport linguistique. Ainsi donc, les liens ethniques des Ligures et des Ibères paraissent

très-probables, mais sont encore insuffisamment démontrés.

Quant à leur parenté avec les Celtes, admise par Fréret, corroborée par M. Broca qui a reconnu entre eux une certaine analogie de brachycéphalie, elle semble cependant contestable, car Strabon, qui déjà, entre le Rhône et les Alpes, indique successivement les Ligures et les Celto-Ligures, a grand soin, dans ces montagnes, de distinguer les peuplades ligures des peuplades celtiques.

N° VI.

SUR L'ÉTYMOLOGIE DU MOT *DICTATOR*.

Des témoignages antiques nous apprennent que primitivement chez les Romains le dictateur s'appelait *magister populi*. Mais tous les écrivains anciens qui nous parlent des dictateurs romains appartiennent à des époques où depuis longtemps le titre de *dictator* était seul en usage, et aucun d'eux ne nous explique d'une manière satisfaisante pourquoi et comment le nouveau titre s'était substitué à l'ancien, conservé dans les *livres auguraux*.

Le savant Bekker, dans son *Manuel des antiquités romaines*¹, a bien défini le caractère et les attributions de la dictature, magistrature extraordinaire, à laquelle, depuis l'abolition de la royauté, le sénat romain avait recours quand des circonstances exceptionnelles semblaient réclamer le pouvoir irresponsable d'un seul homme, revêtu, mais seulement pour peu de temps et pour un objet déterminé, d'un pouvoir presque royal. Le même savant² a bien montré que, des deux étymo-

¹ *Handbuch der römischen Alterthümer*, t. II, part. 1, p. 386-390, et surtout t. II, part. 2, p. 152-178 (Leipzig, 1843-1867, 5 vol. in-8°, dont les deux derniers sont de Marquardt).

² T. II, part. 2, p. 161-162.

logies proposées par les anciens pour le mot *dictator*, l'une devait être rejetée et l'autre méritait la préférence. Mais il me semble qu'en acceptant cette dernière étymologie il ne l'a pas suffisamment justifiée : il n'a pas remarqué qu'elle est sujette à une objection grave, contre laquelle il aurait dû tâcher de la défendre, et il me semble qu'il n'aurait pu le faire avec succès qu'en modifiant cette étymologie antique et en la motivant par une explication nouvelle.

Compléter sur ce point accessoire les recherches de Bekker, tel est l'objet de ce court Mémoire, dont la conclusion me paraît neuve. Il est vrai pourtant qu'elle avait été indiquée, mais en quelques mots seulement, par Furlanetto¹; mais elle paraît être restée inaperçue : du moins, je n'en ai trouvé de traces dans aucun autre ouvrage moderne. Je ne l'ai vue formulée non plus chez aucun auteur ancien. Cependant heureusement elle s'appuie sur des textes antiques; mais il a fallu l'en déduire par quelques rapprochements qui restaient à faire. Si je dois cette conclusion à quelque auteur ancien, c'est, comme on le verra, à un illustre grammairien de l'ancienne Rome, à Caius Julius Cæsar, dictateur perpétuel, qui en abusant de la dictature savait bien ce qu'elle avait été autrefois et connaissait sans doute l'origine du nom qu'elle portait : origine à laquelle, en termes énigmatiques, il me paraît avoir fait allusion.

Nous n'allons nous occuper ici que du titre de *dictator*, et nullement des attributions attachées à la *dictature*. Mais, pour comprendre une des deux étymologies qui ont été proposées par les anciens pour le mot *dictator*, il faut se rappeler comment se faisait la nomination des dictateurs et quelles étaient les expressions latines par lesquelles on désignait cette nomination. Pour créer un dictateur (*creare dictatorem*)², il fallait

¹ *Totius latinitatis Lexicon*, au mot *Dictator* (ed. in Germania prima, t. II, p. 73, col. 1; Schneeberg, 1831, 4 vol. in-fol.)

² Voyez Tite-Live, II, 18; XXIII, 22, etc.

premièrement qu'un sénatus-consulte, adressé soit aux deux consuls, soit à l'un d'entre eux, ordonnât la nomination d'un dictateur, nomination à laquelle les consuls ne pouvaient pas se refuser; il fallait secondement que le dictateur fût nommé par le consul avec les formalités prescrites par les livres sacrés¹ : après avoir pris les augures, le consul, s'étant levé pendant la nuit, seul, en plein air, au milieu du silence et des ténèbres, prononçait le nom du personnage consulaire auquel il voulait que ce pouvoir suprême fût conféré. Le dictateur était ainsi nommé par le consul, *dicebatur a consule*, suivant l'expression reçue².

Le titre primitif et sacré des dictateurs romains, le seul titre par lequel ils étaient désignés dans les livres auguraux, n'était pas celui de *dictator*, mais celui de *magister populi*³. Il est probable que dans la ville d'Albe le titre de *magister populi* avait été aussi le nom antique des chefs extraordinaires auxquels, dans des circonstances difficiles, les Albains donnaient le commandement, comme ils le donnèrent, par exemple, à Metius Fuffetius après la mort de leur roi Cluilius pendant leur guerre contre les Romains⁴. C'est sans doute par assimilation que Tite-Live donne à l'Albain Metius Fuffetius le titre romain de *dictator*⁵, de même qu'en latin on donnait aux généraux des

¹ Voyez Tite-Live, VIII, 23; IX, 38; XXIII, 22; Dion Cassius, *Fragm. Peiresc.* 35; Velius Longus, *De orthogr.* p. 2234 (Putsch), etc. Comparez Bekker, ouvrage cité, t. II, part. 2, p. 160 et suiv.

² Voyez Tite-Live, V, 9 et 19; VIII, 23; IX, 38; XXIII, 22; Cicéron, *Ep. ad Attic.* IX, 15; Velius Longus, p. 2234 (Putsch); Denys d'Hal. *Ant. rom.* X, 11, et Dion Cassius, *Fragm. Peiresc.* 35.

³ Voyez Cicéron, *Rép.* I, 40; *Lois*, III, 33; *De fin. b. et m.* III, 22; Varron, *Ling. lat.* V, 82, p. 24 (Egger); VI, 61, p. 69 (Egger); Festus, p. 3 (ed. rom.); Velius Longus, p. 2234 (Putsch); Sénèque, *Ep. ad Lucil.* CVIII, § 30.

⁴ Tite-Live, I, 23; Valère Maxime, VII, 4, *Rom.*; A. Gellius, *Noct. att.* XXI, 1, § 54; Servius, *In Æn.* VIII, 642; Aurelius Victor, *Vir. illustr.* ch. 1v; Denys d'Halicarnasse, *Antiq. rom.* III, 5; Alexarque dans Plutarque, *Parallel. gr. rom.* ch. vii.

⁵ Voyez la note précédente. Alexarque donne à Metius Fuffetius le titre de *roi* :

peuples étrangers à l'Italie les noms romains de *dictator*¹ et de *prætor*². Quant à la *dictature* de Lanuvium à l'époque de Cicéron³, elle avait sans doute emprunté son nom à la dictature romaine, malgré la différence énorme qui existait entre les deux magistratures de même qu'entre les deux villes. Si primitivement les Romains ont emprunté aux peuples du Latium la dictature, ce doit être évidemment sous le nom le plus ancien que cette magistrature ait porté à Rome, c'est-à-dire sous le nom de *magisterium populi*.

Chez les Romains, à la guerre, le *magister populi*, comme autrefois les rois, commandait les légions, c'est-à-dire l'infanterie, qui, recrutée dans les rangs populaires, formait la principale force de l'armée romaine; et, de même qu'autrefois sous les rois la cavalerie, recrutée dans les rangs les plus élevés de la population romaine, était commandée par le *tribunus celerum*, de même un commandant de la cavalerie, *magister equitum*, nommé par le dictateur, devait le seconder et agir sous ses ordres⁴.

Le nom de *magister* était évidemment dérivé de *magis* et exprimait primitivement d'une manière générale, suivant la remarque de Festus⁵, la supériorité de puissance⁶. Du mot *magister*, pris dans ce sens primitif, dérivent naturellement, d'une part, le nom général des *magistrats*, *magistratus*, d'autre

Denys d'Halicarnasse celui de *στρατηγὸς ἀποκράτωρ*; Valère Maxime celui de *dux Albanorum*; A. Gellius et le faux Aurelius Victor ne lui donnent aucun titre.

¹ Voyez le *dictateur* carthaginois de l'an 259 av. J. C. mentionné sur la colonne rostrale de Duilius (Egger, *Sermonis latini vetustioris reliquie selectæ*, p. 102) et dans un fragment des *Origines* de Caton (*ibid.* p. 170).

² Voyez Cicéron, *Div.* I, 54; *De invent.* I, 33; Cornelius Nepos, *Miltiade*, ch. iv.

³ *Pro Milone*, ch. x.

⁴ Voyez Bekker, ouvrage cité.

⁵ Voyez Festus, p. 3 (éd. rom.).

⁶ De même le mot *minister*, dérivant de *minus*, exprimait une autorité subordonnée.

part, le substantif abstrait *magisterium*, dont le sens était plus étendu que celui du substantif abstrait *magistratus* désignant les *magistratures*¹. Ce sens primitif du mot *magister* ne s'est jamais perdu dans la langue latine, et ce mot s'y est conservé dans son application aux fonctions les plus diverses. Par exemple, le nom de *magister equitum* a persisté tant qu'il y a eu des dictateurs proprement dits, et ce nom a même reparu à l'époque impériale, longtemps après l'abolition définitive de la dictature². Sous la république romaine, les censeurs étaient appelés quelquefois *magistri morum*³; un administrateur communal était appelé *magister vicorum*⁴; le maître d'équipage d'un navire était nommé *magister navis*⁵; le chef d'une compagnie de percepteurs d'impôts était appelé *magister societatis*⁶, et l'on donnait ce même nom de *magister* aux chefs de diverses corporations sacerdotales⁷. Mais surtout, dès une époque très-ancienne, non-seulement le nom de *ludi magister*, mais le nom de *magister* employé seul et sans autre désignation signifiait spécialement le *maître qui enseigne*⁸. Quant au nom de *magister populi*, il disparut peu à peu de l'usage commun, où il fut rem-

¹ Voyez Suétone, *Tibère*, ch. III, *magisterium equitum*; Aurelius Victor, *César*, ch. XLII, *magisterium pedestre* (*præfectura peditum*); Cicéron, *Prov. consul.* ch. XIX, *magisterium morum* (*censura*); Suétone, *Auguste*, ch. II, *municipalia magisteria*; Domitien, ch. IV, *magisterium collegii*, et Caligula, ch. XXII, *magisterium sacerdotii*; Columelle, *De re rust.* I, præf. *magisterium præceptoris* (fonction du maître qui enseigne).

² Voyez le scoliaste de Juvénal, sat. 4. Comparez Borghesi, notes sur Juvénal, *Œuvres*, t. V (*Œuvres épigr.* t. III), p. 514-516.

³ Cicéron, *Ep. famil.* III, 13. Comparez *Prov. cons.* ch. XIX.

⁴ Suétone, *Auguste*, ch. XXX, et *Tibère*, ch. LXXVI.

⁵ Tite-Live, XXXIX, 25; XLV, 42.

⁶ Cicéron, *In Verr.* act. II, II, 74 et 75; *Ep. fam.* XIII, 9; *Pro Planc.* ch. XIII.

⁷ *Inscr.* dans Gruter, 489, 10, *magister Saliorum*; *Inscr.* dans Marin. *Fratr. arval.* n° XV, *magister Arvalium*, etc.

⁸ Voyez Plaute, *Bacchides*, V, 404, et Tite-Live, V, 27. Comparez Tite-Live, III, 44, et VI, 25, et M. Egger, *Études sur l'éducation chez les Romains*, surtout p. 34-35 (Paris, 1833, in-8°).

placé quelquefois par le nom de *prætor maximus*¹, mais habituellement par le nom de *dictator*.

Le premier de ces deux titres nouveaux se conçoit facilement. En effet, le mot *prætor*, dérivé de *præire* suivant les auteurs anciens², désignait d'une manière générale un homme revêtu d'un commandement civil ou militaire. C'est pourquoi les Romains appliquèrent le nom de *prætor* non-seulement à leurs *præteurs* proprement dits, fonctionnaires de l'ordre civil et judiciaire, mais quelquefois à leurs consuls commandant les armées³, et, comme nous l'avons vu, à des généraux étrangers, et de plus à des fonctionnaires de l'ordre des finances, *prætores ærarii*⁴, à des fonctionnaires de l'ordre religieux, *prætor sacris Vulcani*⁵, et à des chefs de corporations d'ouvriers, *prætor collegii fabrorum*⁶. Il est donc naturel que l'homme revêtu pour un temps d'un pouvoir supérieur à tous les autres ait été distingué des autres chefs civils ou militaires par le titre de *prætor maximus*.

Mais le nom de *dictator* est bien plus difficile à expliquer. Les écrivains anciens proposent pour ce mot deux étymologies très-différentes. La première peut se formuler ainsi : le mot *dictator* signifie *is qui dictus est (a consule)*. La seconde peut se formuler ainsi : le mot *dictator* signifie *is qui dicit et cui dicenti obediendum est*.

La première de ces deux étymologies est donnée seule par Cicéron⁷ : « *dictator* appellatur, quia *dicitur*. » Elle est donnée seule aussi dans un endroit par Varron⁸ : « *dictator*,

¹ Voyez Tite-Live, VII, 3.

² Voyez Cicéron, *Lois*, III, 3, et Varron, dans Nonius Marcellus, I, 91.

³ Voyez Varron dans Nonius, *l. c.*; Tite-Live, III, 55; Cicéron, *Lois*, III, 3, et Zonaras, *Annales*, VII, 19.

⁴ Voyez Tacite, *Hist.* IV, 9, et *Inscr.* dans Gruter, 360, 3.

⁵ *Inscr.* dans Gruter, 318, 7.

⁶ *Ibid.* 413, 2.

⁷ *Rép.* I, 40.

⁸ *Ling. lat.* VI, 61, p. 69 (Egger).

magister populi, quod is a consule debet dici. » Elle est donnée la première, mais suivie de la seconde, dans un autre passage du même auteur¹ : « *dictator*, quod a consule dicebatur. » Denys d'Halicarnasse² mentionne, mais sans l'approuver, cette même étymologie, donnée, dit-il, par quelques auteurs, et d'après laquelle le dictateur serait ainsi appelé parce qu'en le nommant on avait proclamé son nom, διὰ τὴν τότε γενομένην ἀνάρρησιν. Mais c'est la seconde étymologie que Denys d'Halicarnasse propose la première et qu'il donne comme véritable. Au contraire, Plutarque³, qui cite aussi les deux étymologies, commence par la première, à laquelle évidemment il donne la préférence : suivant lui *dictator* vient de *dicere*, mais au passif, parce que le dictateur est ὁ ῥηθείς, is qui dictus est.

La seconde étymologie, tirée de *dicere* à l'actif, est préférée, comme nous l'avons dit, par Denys d'Halicarnasse⁴ : suivant lui, le dictateur est celui qui a le pouvoir absolu de faire des *edicta* (mot latin qu'il transcrit en lettres grecques, ἐδίκτα), c'est-à-dire, ajoute-t-il, d'ordonner et de régler comme il l'entend les choses justes et bonnes que les autres doivent faire. Suidas⁵ abrège et obscurcit l'explication donnée par Denys d'Halicarnasse, dont il accepte l'étymologie, en disant qu'en grec le dictateur pourrait s'appeler celui qui prend l'initiative des choses utiles (ὁ εἰσηγητής τῶν λυσιτελῶν). Si Suidas se fût exprimé en latin, il aurait dit sans doute : « *dictator*, is qui utilia edicit ou iudicit. » Cette même étymologie est évidemment dans la pensée de Tite-Live⁶, quand il dit : « *dictatoris edictum pro numine semper habebatur.* » Elle est donnée seule et complétée

¹ *Ling. lat.* V, 82, p. 24 (Egger).

² *Antiq. rom.* V, 73.

³ *Marcellus*, ch. xxiv.

⁴ *Antiq. rom.* V, 73.

⁵ Au mot Δικτάτωρ.

⁶ VIII, 34.

par Jean de Lydie¹, qui remarque que le dictateur réglait la conduite de ses subordonnés, non par des lois écrites, mais sans doute par des ordres oraux (*διετίθετο τὰ τῶν ὑπηκόων, μὴ νόμων γραφαῖς*). Telle est aussi la seconde des deux étymologies données par Varron² : « *Dictator, . . . quoi dicto obedientes omnes essent;* » c'est-à-dire que le dictateur était appelé ainsi parce que tout le monde devait lui obéir à la parole (*dicto*). L'on ferait un contre-sens manifeste, si, pour retrouver dans ces mots la première étymologie sous une autre forme, on prenait le substantif neutre *dicto* pour un participe masculin s'accordant avec le datif *quoi*, et si l'on traduisait ainsi : « Le dictateur portait ce nom, parce qu'au dictateur une fois nommé (*dicto*) tout le monde devait obéir. » Je dis que ce serait là un contre-sens manifeste; car la locution *dicto obediens* ou *audiens*, avec un second datif exprimant soit la personne qui commande³, soit l'ordre donné⁴, était une locution usuelle et très-fréquente, dont Varron ne pouvait pas vouloir changer le sens, tel que nous le trouvons dans tous les nombreux passages d'auteurs anciens où cette locution se rencontre. Varron a donc voulu dire que, d'après cette seconde étymologie, le mot *dictator* signifie celui auquel on doit obéir *dicto*, c'est-à-dire à la parole. au premier mot.

Ainsi la première étymologie est donnée seule par Cicéron et elle est préférée par Plutarque. La seconde est donnée seule

¹ *Des magistratures*, I, 36.

² *Ling. lat.* V, 82, p. 24 (Egger).

³ Outre Varron (*l. c.*), voyez Plaute, *Bacchides*, V, 404 : *magistro esse dicto obediens*; Tite-Live, V, 3 : *plebs nobis dicto audiens atque obediens*; XXIX, 20 : *prætori dicto audiens*; Cicéron, *Act. II in Verrem*, I, 44 : *si potest tibi dicto audiens esse quisquam*; IV, 12 : *se dicto audientem fuisse prætori*; V, 32 fin. : *Syracusani nobis dicto audientes sunt*; *De divin.* I, 67 : *nobis dicto audientes sunt*, etc.; Cornelius Nepos, *Lysander*, ch. 1 : *dicto audientes imperatoribus suis non erant*; *Iphicrates*, ch. 11 : *neque magis dicto audientes fuerint duci*; *Datames*, ch. 11 : *is regi dicto audiens non erat*; etc.

⁴ Cornelius Nepos, *Agésilus*, ch. IV : *audiens dicto fuit jussui magistratum.*

par Tite-Live, par Jean de Lydie et par Suidas, et elle est préférée par Denys d'Halicarnasse. Après avoir proposé la première seule, Varron a présenté les deux sans exprimer une préférence. En somme, chez les anciens, pour chacune de ces deux étymologies, les autorités se balancent; mais ce n'est pas à la pluralité des voix antiques que cette question doit se résoudre.

D'après les principes de l'analogie grammaticale, principes très-vantés par les anciens¹, mais souvent mal pratiqués par eux, surtout en matière d'étymologie², la première de leurs deux étymologies du mot *dictator* est absolument impossible pour deux raisons décisives, qu'ils n'ont pas remarquées.

1° En latin, la terminaison *tor* des substantifs dérivés d'un verbe a toujours la signification active, et par conséquent le mot *dictator* ne peut pas signifier *is qui dicitur* ou *qui dictus est*. Il est vrai qu'on a voulu prêter aussi une signification passive au mot *calator*. Paul Diacre³ dit que ce mot vient « ἀπὸ τοῦ καλεῖν, id est *vocare*. » Jusque-là, il a raison et il a pour lui l'analogie; car, de même que le verbe grec καλέω (*καλώ*) avait pour équivalent dans la vieille latinité le verbe *calare*⁴, de même le verbe grec ἀντλέω⁵ ou ἐξάντλέω⁶, signifiant *épuiser, supporter*

¹ En ce qui concerne les Latins, voyez Varron, *Ling. lat.* VIII, de 23 à la fin; IX et X en entier, p. 126-197 (Egger); Quintilien, *Inst. or.* I, 6, § 1-27, etc.

² Les étymologies de Varron sont souvent ridicules. Voyez, par exemple, V, 18, p. 6; V, 34, p. 10; V, 40, p. 11; V, 68, p. 20; VI, 56, p. 67; VI, 79, p. 74-75; VI, 80, p. 75; VI, 81, p. 75; VII, 40, p. 96 (Egger), etc. Quintilien (I, 6, § 28-38) a raison de s'en moquer. Cependant elles valent bien celles du *Cratyle* de Platon.

³ Au mot *calatores*, col. 262 (*Auct. ling. lat.* Godefroy).

⁴ Voyez Varron, *Ling. lat.* VI, 27, p. 60 (Egger); Verrius Flaccus, fragm. 13, p. 15 (Egger); A. Gellius, *Noct. att.* XV, 27; Macrobe, *Saturn.* I, 15, § 11-12, t. II, p. 124 (Janus). Voyez aussi Paul Diacre : « *procalare, provocare*, ex græco καλεῖν, » et le même : « *procalato, provocato* » (*Auct. ling. lat.* col. 379, l. 13-16, Godefroy).

⁵ Euripide, *Hippolyte*, 1062.

⁶ Euripide, *Cyclope*, 10.

jusqu'à la fin, avait pour équivalent dans la meilleure latinité *exanclare*¹, écrit souvent *exanclare* en vertu d'une fausse étymologie latine²; et de même le verbe grec βλασφημέω est devenu *blasphemare* dans la latinité des Pères de l'Église. Mais, quand Paul Diacre³ ajoute que les esclaves étaient nommés *calatores*, « quia semper vocari possent, » il se trompe et il a contre lui l'analogie. Car, par exemple, le mot *laudator* se dit de celui qui loue, et non de celui qui est loué; *arator* se dit du cultivateur qui laboure, et non du champ (ager) qui est labouré; *cultor* se dit de l'homme qui rend un culte, et non du Dieu qui reçoit ce culte. Les exemples du sens actif de ces substantifs en *tor* sont innombrables. Pour le sens passif qu'on a voulu donner au mot *dictator*, il n'y a pas un seul exemple certain ou plausible; car c'est aussi le sens actif qu'il faut certainement attribuer au mot *calator*. En effet, d'une part, on nommait *calatores* des crieurs publics (qui *calabant*, vocabant), esclaves attachés spécialement au grand prêtre (pontifex maximus) et chargés de faire cesser devant lui, par leurs *interpellations*, *calationibus*⁴, les travaux contraires au respect dû aux sacrifices⁵; d'autre part, on nommait aussi *calatores* certains esclaves privés, messagers du maître⁶, et chargés sans doute d'appeler (*calare*, *vocare*) les personnes auxquelles il voulait parler; car, de même, les esclaves dits *nomenculatores*⁷ ou par syncope *nomenculato-*

¹ Outre les vieux poètes latins cités par Nonius Marcellus, IV, 155, col. 650 (Godefroy), voyez Cicéron, *Acad. pr.* II, 34; *Divin.* II, 30, et *Tusc.* I, 49. Comparez Paul Diacre, col. 284, et Nonius, II, 303, col. 544, et IV, 155, col. 650 (Godefroy).

² On a voulu rapprocher *exanclare* de *ancillari*.

³ Au mot *calatores*, col. 262 (Godefroy).

⁴ Voyez le mot *calatio* dans Varron, *Ling. lat.* V, 13, p. 4 (Egger).

⁵ Voyez Servius, sur Virgile, *Géorg.* I, 268, et Suétone, *De illustribus grammaticis*, ch. XII.

⁶ Outre Paul Diacre, *l. c.*, voyez Plaute, *Rudens*, v. 252; *Mercator*, v. 930, *Pseudolus*, v. 989.

⁷ Voyez Martial, X, 30, v. 23; Suétone, *Octavius*, ch. XIX, et une *luser.* dans Gruter, 599, 2.

*res*¹ étaient *calatores nominum*², c'est-à-dire chargés de prononcer (*calare*) à l'oreille du maître les noms des passants, noms que ces esclaves avaient charge de connaître et de garder dans leur mémoire. Si donc le mot *dictator* avait, comme on l'a prétendu sans motifs, le sens passif de *qui dicitur*, ce fait supposé serait contraire à toutes les analogies de la langue latine.

2° Mais, d'ailleurs, il y a une autre raison non moins décisive pour rejeter cette interprétation du mot *dictator* : c'est que, par sa dérivation immédiate, ce mot ne peut pas se rattacher au verbe *dicere*, mais se rattache évidemment au verbe *dictare*. Si donc le sens passif du mot *dictator* était possible, le dictateur serait, non pas *is qui dicitur*, mais *is qui dictatur*. Or, jamais, à aucune époque, la nomination du dictateur par le consul n'a été exprimée par le verbe *dictare*. *Dictator* a consule *dicebatur*, non vero *dictabatur*³. Des deux étymologies proposées par les anciens, la première doit donc être écartée sans hésitation.

Leur seconde étymologie serait certainement préférable. En effet, la terminaison *tor* y reçoit le sens actif qui lui appartient, et le verbe *dicere* ou *edicere* pourrait exprimer le commandement absolu exercé par le dictateur. Mais, des deux objections qui s'opposent à la première étymologie des anciens, la seconde

¹ Voyez Cicéron, *Ep. ad Att.* IV, 1; Sénèque, *De benef.* I, 3, § 10, et VI, 33, § 2, et *Ep. ad Lucil.* XIX, § 10, et XXVII, § 4.

² Le changement de l'a en u dans le second radical du mot composé *nomenculator* est conforme à l'analogie. Comparez *nuncupare* (*nomen capere*); *aucupare* ou *aucupari* (*aves capere*); *calcare*, *conculcare*, *inculcare*, *proculcare*; *capere*, *occupare*; *saltare*, *insultare*, etc.

³ Dans un ouvrage en deux livres *De potestatibus Romanorum*, imprimé plusieurs fois sous le nom de l'historien romain Fenestella, contemporain de Jules César, mais dont l'auteur est Fiacchi, Florentin du xv^e siècle, on lit que le dictateur était appelé ainsi, *quod ab eo ceteri magistratus dictarentur*. Ce Florentin a bien vu que *dictator est qui dictat*; mais il n'a pas vu que l'expression *dictare magistratum* n'est pas latine. Voyez D. Godefroy, note sur Varron, *Auct. ling. lat.* col. 1596, l. 54, à col. 1597, l. 4. Comparez J. A. Fabricii *Biblioth. lat.* ed. Ernesti, t. III, p. 285-286. et Schœll, *Hist. abr. de la litt. rom.* t. II, p. 58-59.

objection s'oppose également à leur seconde étymologie, qui n'a été défendue d'une manière satisfaisante contre cette objection ni par le savant Bekker, ni par aucun autre auteur que je connaisse. Les substantifs en *tor* à signification active dérivés des verbes *dicere* ou *edicere* seraient *dictor* ou *edictor*, mais non *dictator*, qui ne peut venir que de *dictare*, bien qu'aucun des auteurs anciens que nous avons cités n'ait constaté cette dérivation évidente. Or il est bien vrai que, chez Quintilien et d'autres écrivains du même temps¹, le verbe *dictare* se trouve employé dans le sens général du verbe *jubere*, de sorte que, pour l'époque de ces auteurs, *dictator* aurait pu signifier *jussor*, celui qui *commande*. Mais on ne connaît aucun exemple du verbe *dictare* avec ce sens pour les temps de la république romaine, ou même pour le siècle d'Auguste. Faut-il donc prendre le parti de supposer sans preuves que ce sens du verbe *dictare* existait primitivement dans l'usage populaire, bien qu'il ne soit entré dans la langue littéraire que vers l'époque de Trajan²? [Cette supposition, que rien n'autorise, me paraît devoir être écartée en vertu de textes anciens et de considérations qui vont nous montrer que cette signification du verbe *dictare* n'a rien de primitif, qu'elle avait sa raison d'être sous les Antonins, mais qu'elle ne l'avait pas sous la république, et qu'en fait elle n'existait pas alors.]

Commençons par constater quels ont été, à diverses époques,

¹ Voyez plus loin, p. 251.

² La phrase mise ici entre crochets n'appartient pas au Mémoire tel qu'il a été lu à l'Académie. A la place de cette phrase, on y lisait cette assertion trop tranchante : « . . . de Trajan? Cette supposition invraisemblable, et en faveur de laquelle il n'existe aucun indice, ne pourrait être excusée que par la nécessité d'y avoir recours à défaut de toute autre explication possible. Nous allons voir que cette nécessité n'existe pas et que la difficulté peut être résolue par une autre explication pleinement satisfaisante.

« Commençons par constater. . . . »

Sur ce changement de rédaction et sur un autre plus important, voyez la note 7, p. 251, et comparez la note 3, p. 258.

les principaux sens du verbe *dictare*¹. Ce verbe est une forme fréquentative de *dicere*, mais avec une signification spéciale. En effet, tandis que le verbe *dictitare*, analogue à *clamitare*, *rogitare*, *factitare*, etc., n'exprime rien de plus que la répétition de l'action marquée par le verbe *dicere*, au contraire le verbe *dictare*, analogue à *captare*, *pulsare*, *tractare*, etc., offre, sinon toujours², du moins habituellement, une signification spéciale, qui seulement implique la répétition de l'acte exprimé par le verbe primitif *dicere*. A toutes les époques de la langue latine, *dictare* a signifié *dicter*, parce que celui qui dicte répète souvent chaque mot pour qu'il soit mieux entendu des hommes qui écrivent sous la dictée. Dans les derniers temps de la république romaine et surtout à l'époque impériale, au lieu d'écrire soi-même, il arrivait très-souvent qu'on dictait soit sa correspondance, soit ses œuvres en prose ou en vers³. Les maîtres qui enseignaient un art ou une science *dictaient* les points principaux de leur enseignement⁴, et voilà pourquoi le verbe *dictare* en vint à signifier aussi *enseigner*⁵ et *conseiller*⁶. Le testateur

¹ Nous omettons deux sens étrangers à notre sujet, savoir : le sens judiciaire de l'expression *dictare actionem* (voyez Papinien, *Dig.* XV, 1, 50; Scæva, *ibid.* XXI, 9, 3, et Paul, *ibid.* IX, 4, 22), et un second sens de cette même expression : *dictare actionem alicui*, *dicter à quelqu'un le plaidoyer* qu'il devra prononcer, c'est-à-dire composer pour lui ce plaidoyer (voyez Suétone, *De claris rhetoribus*, ch. 11).

² A. Gellius (*Noct. att.* IV, 1) emploie *dictare* dans le sens de *dictitare*.

³ Voyez Cicéron, *Ep. ad. Att.* II, 23; VII, 13; VIII, 16; X, 3; XIII, 9; XIII, 25; XIV, 24; *Ep. ad. Quint. fr.* III, 1; *De fin. b. et m.* IV, 22; Horace, *Sat.* I, 4, v. 20; Perse, I, 52; Pline, *H. n.* VII, 25, sect. 25, § 91 (Sillig); Pline le Jeune, *Ep.* III, 5; Suétone, *Néron*, chap. LII, et surtout Quintilien, *Inst. or.* X, 3, § 18.

⁴ Voyez plus loin.

⁵ Voyez Suétone, *César*, ch. xxvi : *Dare dictata tironibus gladiatoribus*; Juvénal, *Sat.* V, 122 : *dictata magistri*, les enseignements d'un maître dans l'art de découper les viandes à table.

⁶ Voyez Quintilien, *Inst. or.* III, 4, § 11 : *ratio dictat*; VIII, proœm, § 2 : *natura dictat*; Pline, *Hist. nat.* XXXV, 4, sect. 9, fin : *ratio dictabit*.

dictait (*dictabat*) ses dernières volontés¹. Celui qui prêtait de l'argent *dictait* à l'emprunteur l'obligation à souscrire². Peu habitués à écrire eux-mêmes, les hommes riches *dictaient* sans doute leurs ordres, quand ils pouvaient craindre que, s'ils n'étaient pas écrits, ils ne fussent pas exécutés ponctuellement dans tous leurs détails. Les ordres des empereurs romains étaient habituellement dictés par eux ou plutôt en leur nom par leurs affranchis³. De là vint, à l'époque de Quintilien⁴, de Juvénal⁵ et de Silius Italicus⁶, le sens nouveau de *dictare*, mis pour *jubere*, ordonner⁷.

¹ Voyez Suétone, *Tibère*, ch. II; *Néron*, ch. XXXI; Juvénal, *Sat.* VI, 217.

² Voyez Horace, *Sat.* II, 3, v. 76.

³ Quelquefois pourtant ils étaient envoyés par message oral. Voyez, par exemple, Tacite, *Annales*, XIV, 60-61. Sur les secrétaires publics du sénat, des magistrats, et, plus tard, des empereurs à Rome, voyez M. Egger, *Rech. hist. sur la fonction de secrétaire des princes chez les anciens* (*Mém. d'histoire ancienne et de philologie*, p. 227-258, Paris, 1843, in-8°).

⁴ *Inst. or.* XI, 3, § 131 : *sportulam dictare*.

⁵ *Sat.* VI, 391, et XI, 59.

⁶ *Bell. pun.* X, 447-448.

⁷ Le passage qu'on va lire et qui est mis entre crochets a été substitué par l'auteur aux lignes suivantes du Mémoire tel qu'il a été lu à l'Académie : « . . . *jubere*, ordonner. On ne pourrait pas sans anachronisme faire remonter jusqu'à l'époque des anciens dictateurs de la république romaine cette signification du verbe *dictare*, pour y chercher l'étymologie du mot *dictator*, considéré comme signifiant *celui qui ordonne*. Mais, dès les anciens temps de la république, l'expression *dictare jussa* devait signifier dans le sens propre *dicter des ordres*, c'est-à-dire les faire écrire sous la dictée. Le *magister populi* devait quelquefois, mais non habituellement, dicter ses ordres, surtout quand il fallait les transmettre à des absents. Pourtant ce fait, peu fréquent sans doute à cette époque, n'aurait pas été une raison suffisante d'imaginer pour le *magister populi* le nouveau titre de *dictator*, si l'on n'avait pas eu pour cela quelque motif spécial. C'est ce motif qu'il s'agit de découvrir.

« A l'époque des anciens dictateurs, comme à celles d'Horace, de Quintilien... »

L'assertion sans preuves, contenue dans ces lignes du Mémoire tel qu'il a été lu à l'Académie, avait besoin d'être mieux présentée, et surtout d'être accompagnée de la preuve qu'on va lire. Si l'auteur avait pu être présent à la lecture et s'il avait pu entendre de savantes critiques qui ont porté principalement sur ce point faible de son Mémoire, critiques qu'il n'a connues que très-imparfaitement par

[Mais ce sens détourné du mot *dictare* n'avait pas sa raison d'être dans les anciens temps de la république romaine. Dès cette époque, les lois et les édits, s'adressant au public et destinés à durer, étaient écrits; mais il n'en était pas de même des ordres adressés à des individus par des magistrats civils ou par des chefs militaires. Sans doute, il est possible que quelquefois, pour être plus sûr de la transmission exacte d'un ordre compliqué à une personne éloignée, quelque ancien dictateur ou quelque autre chef ait écrit lui-même son ordre ou qu'il l'ait dicté. Mais certainement les anciens dictateurs ne dictaient pas assez souvent pour que, sans autre motif, les Romains aient tiré du verbe *dictare* le nom qu'ils donnèrent vulgairement au *magister populi* seul, magistrat extraordinaire, qui sans doute ne dictait pas plus que les magistrats ordinaires, ou pour que ce verbe *dictare*, qui, par lui-même et sans complément direct, désigne une *dictée* quelconque, ait pris dès lors le sens de *dictare jussa*, et pour qu'il ait signifié dès lors *dicter des ordres* ou *ordonner*: signification dont on ne connaît aucun exemple antérieur au règne de Trajan. Dans les anciens temps de la république, les ordres particuliers des magistrats étaient habituellement oraux, soit qu'ils fussent donnés directement et de vive voix, soit qu'ils fussent transmis sous forme de message oral. Les auteurs anciens le savaient bien, et voilà pourquoi, parmi ceux qui nous ont laissé des étymologies du mot *dictator*¹, il n'y en a pas un — non, quoi qu'on en

une analyse donnée dans un recueil périodique, il aurait sans doute encore mieux senti la nécessité de ce changement de rédaction, et il l'aurait peut-être exécuté mieux, si toutefois il avait cru pouvoir soutenir encore son opinion, comme il le fait ici. Quoi qu'il en soit, par cette note, le lecteur connaîtra exactement le texte primitif du Mémoire et comprendra par conséquent en quoi il donnait prise à la critique. Si ce Mémoire vaut mieux maintenant, c'est à cette critique bienveillante que l'auteur le doit, et il est heureux d'avoir l'occasion de le dire.

¹ Varron, Cicéron, Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, Plutarque, Jean de Lydie et Suidas, cités plus haut.

ait dit¹, il n'y en a pas un seul² — qui ait dérivé le mot *dictator* du verbe *dictare*. Or, il paraît bien clair que, si tous ces auteurs anciens avaient pu croire que le verbe *dictare* sans complément eût eu dès ces époques reculées le sens d'*ordonner* ou de *dicter des ordres*, tous ceux d'entre eux qui ont expliqué inexactement le mot *dictator* comme dérivé de *dicere*, *ordonner*, l'auraient expliqué tout naturellement et avec plus de justesse comme dérivé de *dictare* avec le même sens, et que les autres étymologistes anciens auraient fait de même, au lieu d'aller chercher l'étymologie insoutenable : *dictator, is qui dictus est*. Tous ces écrivains anciens, mieux renseignés sur ce point que nous ne pouvons l'être, savaient donc bien que dicter des ordres à des scribes n'était pas l'occupation habituelle et caractéristique des dictateurs. Le savant Varron le savait bien lorsqu'il nous a dit que le nom du *dictator* signifiait précisément qu'on obéissait à ce magistrat à la parole, *dicto*, c'est-à-dire sur son ordre oral, et non sur son ordre écrit ou dicté. Jean de Lydie le savait bien aussi lorsque, dans son traité des magistratures romaines, il nous a dit que le dictateur réglait tout, mais non par des lois écrites, *μη νόμων γραφαῖς*. Ainsi, non-seulement aucun auteur ancien n'a dit que le mot *dictator* pût venir de *dictare* à cause des ordres dictés par le dictateur; mais parmi les auteurs anciens qui ont parlé de l'étymologie

¹ Nieupoort (*Explication abrégée des coutumes et cérémonies observées chez les Romains*, II, 8, trad. fr. de l'abbé Desfontaines, p. 93, Paris, 1805, in-12), Alexandre Adam (*Antiquités romaines*, trad. fr. 2^e éd., t. I, p. 238, Paris, 1825, in-12) et Creuzer (*Abriss der römischen Antiquitäten*, § 161, p. 231, Leipzig et Darmstadt, 1829, in-8^o) donnent une indication fautive, quand ils attribuent ou semblent attribuer aux anciens l'étymologie d'après laquelle le *dictator* serait *is qui dictat*, c'est-à-dire *celui qui donne des ordres*. Cette étymologie est toute moderne.

² Il y en aurait un, si le faux Fenestella (cité plus haut, p. 248, notes) était un écrivain de l'ancienne Rome, au lieu d'être, comme nous l'avons vu, un Florentin du xv^e siècle; et encore ce Fenestella, ou, pour mieux dire, Fioechi veut que le *dictator* soit celui qui nomme (*dictat*) les autres magistrats : explication contraire à la bonne latinité et à l'histoire.

de ce mot, les uns nous ont indiqué clairement tout le contraire, et les autres nous l'ont dit explicitement. Nous pensons qu'il faut les en croire.

Ajoutons que, si cette signification du mot *dictare* avait existé alors et si les ordres des magistrats avaient été dès lors habituellement dictés, comme plus tard les ordres des empereurs furent dictés par des secrétaires impériaux, le nom de *dictator*, dans les anciens temps de Rome, aurait convenu à d'autres magistrats, surtout aux deux consuls, tout aussi bien qu'à ce magistrat extraordinaire. Il faut donc que, non-seulement pour donner ce nom de *dictator* au *magister populi*, mais aussi pour ne le donner qu'à lui seul, les Romains des vieux temps aient eu quelque motif spécial, oublié d'après par leurs descendants. C'est ce motif qu'il s'agit de découvrir. Je crois l'avoir trouvé, et je le propose ici, avec quelques raisons à l'appui, en attendant qu'on trouve une autre explication plus vraisemblable que la mienne.]

Aux temps des anciens dictateurs, comme aux temps d'Horace, de Quintilien et de Juvénal, il y avait à Rome des maîtres d'école¹, qu'on appelait *ludi magistri*, ou *litterarum magistri*, ou simplement *magistri*². Le nom de *magister* leur était commun avec le *magister populi*, magistrat suprême, qu'on nommait aussi quelquefois simplement *magister*³. La fonction des maîtres de l'enfance¹, comme celle des magistrats

¹ Sur l'antiquité des *ludi* (petites écoles) à Rome, voyez Tite-Live, III, 44, et VI, 25. Comparez Festus au mot *Schola*, p. 153 (éd. rom.), et M. Egger, *Étude sur l'éducation chez les Romains*.

² Pour le nom de *ludimagister* en un seul mot ou en deux, voyez Cicéron, *In Q. Cæcilium*, ch. XIV; *De nat. deor.* I, 26; Martial, *Epigr.* X, 62, v. 1, etc. Pour le nom de *litterarum magister*, voyez Vopiscus, *Vie de Tacitus*, ch. VI. Pour le nom de *magister*, voyez Plaute, *Bacchides*, v. 404; Tite-Live, V, 27.

³ Voyez Tite-Live, II, 18. Parlant du premier dictateur, il l'appelle *magistrum consulis appositum*.

⁴ Voyez Plaute, *Bacchides*, v. 114; Columelle, *De re rustica*, I, préface, au milieu, etc.

de l'ordre le plus élevé¹, se nommait *magisterium*. Le verbe qui exprimait la fonction principale du maître d'école était le verbe *dictare*. Depuis le développement de la littérature latine sous l'influence grecque, les maîtres *dictaient* (*dictabant*) aux enfants de Rome les textes des vieux auteurs pour les leur faire apprendre ensuite de mémoire et pour les leur faire expliquer²; de plus, ils leur *dictaient* (*dictabant*) les préceptes élémentaires de leur enseignement³. Mais, avant l'époque de la guerre de Pyrrhus, la dictée dans les écoles devait surtout être un exercice d'écriture et d'orthographe latine et fournir la matière d'un exercice de lecture⁴. Les maîtres d'école pouvaient donc être appelés *dictatores* à plus juste titre que les *magistri populi*, qui dictaient certainement beaucoup moins⁵. Renoncer à la profession de maître d'école, c'était *dictaturam deponere*, suivant une expression plaisante de Jules César. Ennuyés de ces dictées perpétuelles, les élèves pouvaient bien donner à leurs maîtres le surnom de *dictatores*, dès avant que ce nom fût devenu celui des *magistri populi*, auxquels, nous le répétons, il était loin de convenir aussi bien. Il reste à voir si le titre de *dictator* a pu passer des maîtres d'école aux maîtres du peuple, nommés comme eux *magistri*.

Le peuple romain était moqueur : l'indomptable *licence fescennine*, avec ses chansons mordantes, n'épargnait pas les consuls, ni sans doute les dictateurs, même au milieu de la pompe triomphale; et cependant, au fond, le peuple respec-

¹ Pour le *magisterium* de tous les magistrats en général, voyez Cicéron, *De senect.* ch. xiv. Pour le *magisterium equitum*, voyez Suétone, *Tibère*, ch. iiii.

² Voyez Varron, *Ling. lat.* VI, 61 : *dictatu in ludo*; Horace, *Epist.* II, 1, 69-70, et Perse, *Sat.* I, 29.

³ Voyez Horace, *Epist.* I, 1, 55-56; Cicéron, *De fin. b. et m.* IV, 4; *De nat. deor.* I, 26; *Tusc.* II, 11; *Epist. ad Q. fr.* III, 1, 4, etc.

⁴ Voyez M. Naudet, *Sur l'instruction publique chez les anciens* (*Mém. de l'Acad. des inscr.* nouv. coll. t. IX), et M. Egger, *Étude sur l'éducation chez les Romains 1^{re} période*, p. 1-19 (Paris, 1833. in-8°).

⁵ Voyez ci-dessus, p. 252-254.

tait ses chefs civils ou militaires : il se soumettait au pouvoir absolu, mais de courte durée, du *magister populi* nommé par un consul sur l'ordre du sénat, souvent pour réprimer les séditions populaires; il le craignait, il lui obéissait, mais en général il ne l'aimait pas. Il est donc assez naturel de supposer que, par une comparaison railleuse entre le *magister* d'une école et cet autre *magister* créé quelquefois tout exprès pour traiter les plébéiens comme des écoliers indisciplinés, le peuple romain ait appliqué à ce dernier le surnom que les enfants donnaient au premier. Ensuite, on a pu oublier l'origine de ce surnom populaire, devenu le nom ordinaire, désormais incompris, des *dictateurs*, magistrats qui dictaient peu, commandaient de vive voix, et surtout agissaient. Il devait y avoir peu de scribes pour le service de T. Lartius ou de Cincinnatus.

Malgré l'oubli dont nous parlons et les fausses étymologies qui, chez les Romains, ont été la conséquence de cet oubli, existe-t-il quelques traces antiques d'une comparaison entre le *magister populi* et le *ludi magister*? Oui, comme nous allons le voir. Rappelons-nous d'abord comment Plaute¹ exprime l'obéissance des enfants au maître d'école : « *Magistro esse dicto obediens.* » Ce n'est peut-être pas sans intention que Varron² a employé les mêmes expressions en parlant du dictateur : « *Quoi dicto obediens omnes essent.* » Pour commander la soumission aux enfants, le maître d'école n'avait pas d'autre arme que sa férule, *ferulae tristes arma pædagogorum*, suivant l'expression de Martial³. Il est vrai que le *magister* s'en servait quelquefois rudement, par exemple le *frappeur Orbilius, plagosus Orbilius*, dont Horace⁴ avait gardé le souvenir. Mais le

¹ *Bacchides*, 404.

² *Ling. lat.* V, 82, p. 24 (Egger).

³ *Épigr.* X, 62, v. 8.

⁴ *Épist.* II, 1, 69-70.

magister populi était mieux armé : il avait les faisceaux et les aigles de ses vingt-quatre licteurs¹. En rappelant vaguement cette comparaison, Varron n'a pas eu la pensée d'y trouver l'étymologie du mot *dictator*, comme il aurait pu le faire en disant : « *Dictator, magister populi*, cui, sicut pueri *magistro dictare solito*, obediētes cives omnes essent. » Il ne l'a pas fait, parce que la pensée ne lui en est pas venue. Mais la trace de cette comparaison antique entre le dictateur et le maître d'école, et en même temps du jeu de mots qui s'y rattachait, est bien marquée dans ce document puisé on ne sait à quelle source antique par Isidore de Séville² au commencement du II^e siècle : « *Dicti dictatores quasi principes et præceptores* : unde et *magistri populi nominabantur*. » Retranchons la mauvaise phrase *præceptores et* : le mot *præceptores* est ici rapproché des mots *magistri* et *dictatores* de manière à donner à entendre que le nom de *dictator* vient d'une comparaison entre le *magister populi* et le *magister* ou *præceptor* qui enseigne³ et qui dicte à ses élèves⁴. Certainement cette vieille comparaison populaire, et probablement avec elle cette étymologie à laquelle Varron n'avait pas songé, étaient dans la pensée d'un autre grammairien, contemporain de Varron : ce grammairien, auteur d'un traité en trois livres, malheureusement perdu, *De analogia*, n'est autre que Jules César, doublement *dictator*, puisque, outre la *dictature* perpétuelle qu'il s'était donnée, il avait la faculté

¹ Voyez Polybe, III, 87; Denys d'Halicarnasse, *Ant. rom.* XV, 24; Plutarque, *Catulus*, ch. IV; Appien, *Guerres civiles*, I, 100; Dion Cassius, LIV, 1.

² *Origines*, IX, 3, col. 1046 de Godefroy, *Auct. ling. lat.* A côté de cette remarque vraie, le compilateur copie des documents très-erronés, qui, sans doute, ne viennent pas de la même source, par exemple celui qui donne à la *dictature* une durée de cinq ans au lieu de six mois au plus.

³ Pour ce sens, le plus ordinaire, du mot *præceptor*, voyez Plaute, *Pseudolus*, 175; Cicéron, *De orat.* III, 15; Cornelius Nepos, *Epaminondas*, ch. II; Suétone, *Tibère*, ch. LVII; Juvénal, *Sat.* VII, 209, etc.

⁴ Nous avons vu ci-dessus qu'il en était de même de tous les *præceptores*, et non pas seulement des *ludi magistri*.

prodigieuse de dicter à la fois jusqu'à sept missives différentes¹. Comme Suétone² le rapporte, le dictateur Jules César se moquait de l'abdication de Sylla, en disant : « Sullam nesciisse litteras, qui *dictaturam* deposuerit. » Scire litteras, c'est-à-dire savoir lire et écrire, et de plus *dictare*, tel était le propre du maître d'école. La plaisanterie de César consistait donc à dire qu'il fallait que Sylla sût bien mal son métier de *magister*, pour avoir renoncé à la *dictature*, c'est-à-dire à l'occupation habituelle du *magister dictant* à ses élèves. Mais, en réalité, la *dictature* qu'il reprochait à Sylla d'avoir abdiquée, c'était le pouvoir du *magister populi* appelé *dictator* en vertu d'une assimilation railleuse de ces deux genres si différents de *magisterium*. Il est difficile de croire qu'en faisant ce jeu de mots César n'ait pas songé à cette origine antique et populaire, mais oubliée, du nom de *dictator*³.

[En résumé, ce nom ne peut venir ni de *dici*, être nommé, ni de *dicere*, ou *edicere*, commander; et, comme les anciens l'ont bien vu, il ne peut pas venir du verbe *dictare* en tant que signifiant aussi *commander*, puisque les dictateurs portaient déjà ce nom à une époque où certainement cette signification de ce verbe était inconnue et n'avait pas sa raison d'être. En effet, les magistrats des anciens temps de Rome dictaient peu, et les *dictateurs* en particulier, les seuls magistrats qui portassent ce nom, donnaient habituellement leurs ordres de vive voix, comme les anciens nous l'apprennent. Il paraît donc que, si l'explication proposée dans ce mémoire pour l'origine du nom de *dictator* n'est pas jugée satisfaisante, une meilleure explication reste encore à trouver.]

TH. H. MARTIN.

¹ Voyez Pline, *Hist. nat.* VII, 25, sect. 25, § 91 (Sillig).

² *César*, ch. LXXVII.

³ Le résumé qui suit entre crochets n'appartient pas à la rédaction primitive. Il y a aussi dans les trois alinéa précédents quelques changements de

N^o VII.

SUR UNE NOUVELLE INSCRIPTION NÉOPUNIQUE DE CHERCHEL.

PAR M. DERENBOURG.

Cette inscription, découverte en février 1875 dans un champ, sur la route de Tenès, devint d'abord la propriété d'un boulanger de Cherchel, et, grâce à l'entremise de M. Schmitter, percepteur des douanes dans cette ville, et de M. Ant. Héron de Villefosse, attaché au Louvre, elle appartient aujourd'hui à notre musée national.

Elle est gravée sur un cube en marbre blanc, de 0^m,17 de haut, sur 0^m,24 de large, et se compose de six lignes, bien conservées, à l'exception toutefois de la ligne 6, où un éclat de pierre enlevé a fait disparaître, après les cinq premières lettres, la valeur de cinq ou six autres lettres. Le caractère est du néopunique pur; cependant, la cinquième ligne contient un *kouf*, et plus loin un *dalèt* et un *rèsch* de l'ancienne écriture carthaginoise. Cette réapparition des anciennes formes classiques au milieu de l'écriture africaine est assez fréquente sur nos monuments. Le *kouf*, du reste, diffère peu en phénicien et en néopunique; pour le *dalèt* et le *rèsch*, qui se trouvent à côté l'un de l'autre dans un nom propre, le graveur a peut-être préféré l'ancien caractère, où ces deux lettres se distinguent parfaitement, à la forme africaine où l'usure a fini par effacer toute différence entre elles.

Grâce à la dureté du marbre et à la netteté de la gravure, l'inscription se déchiffre facilement; les mots mêmes se divisent sans peine et sont presque tous connus, soit par d'autres mo-

rédaction, conséquences inévitables de la perte du manuscrit lu à l'Académie et de l'insuffisance du brouillon d'après lequel cette perte a dû être réparée par l'auteur à l'aide de notes dont quelques-unes sont postérieures à la première rédaction.

numents puniques, soit par la comparaison de l'hébreu. Cependant la ressemblance de plusieurs lettres deviendra toujours une source d'inextricables difficultés pour l'interprète des inscriptions écrites en néopunique. La nouveauté du sujet qui est traité dans notre texte présente une seconde cause d'hésitations pour celui qui en tente l'explication.

Voici la transcription en caractères hébraïques de l'inscription :

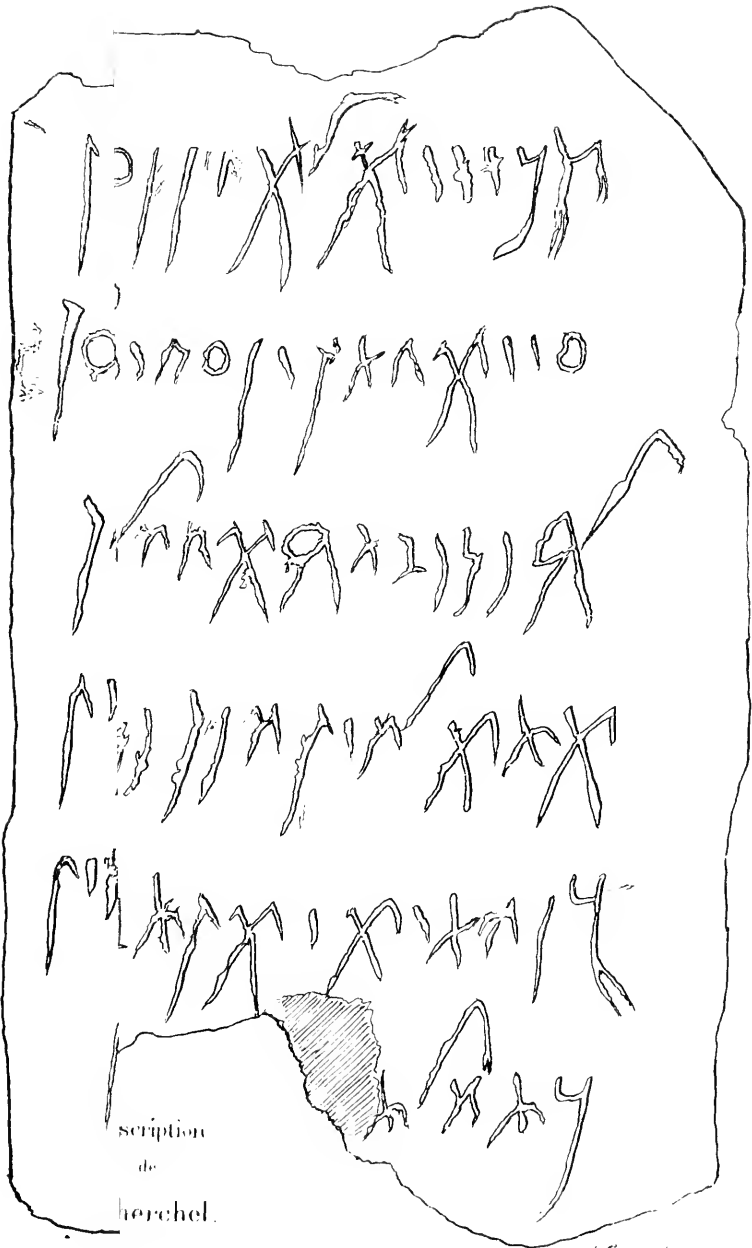
סכר ברא לאשת נעמת מהרת טן את המנצבת רש בעת
 עבדאשמון בן עורבעל לאמא לתעונת אחר אש פעל ציוען
 להחיים האש שלא עורבעל הילד שר הדבעל בעת שקלן
 אמא לשרת שנת חמשם באי השבר לטהרת נכתבת
 ונשמרא ראת מי קנא ואי דרא לשמרא מעשרת
 כמשלמות על המת פועלא הנשככת בת שמנם שר

Nous traduisons :

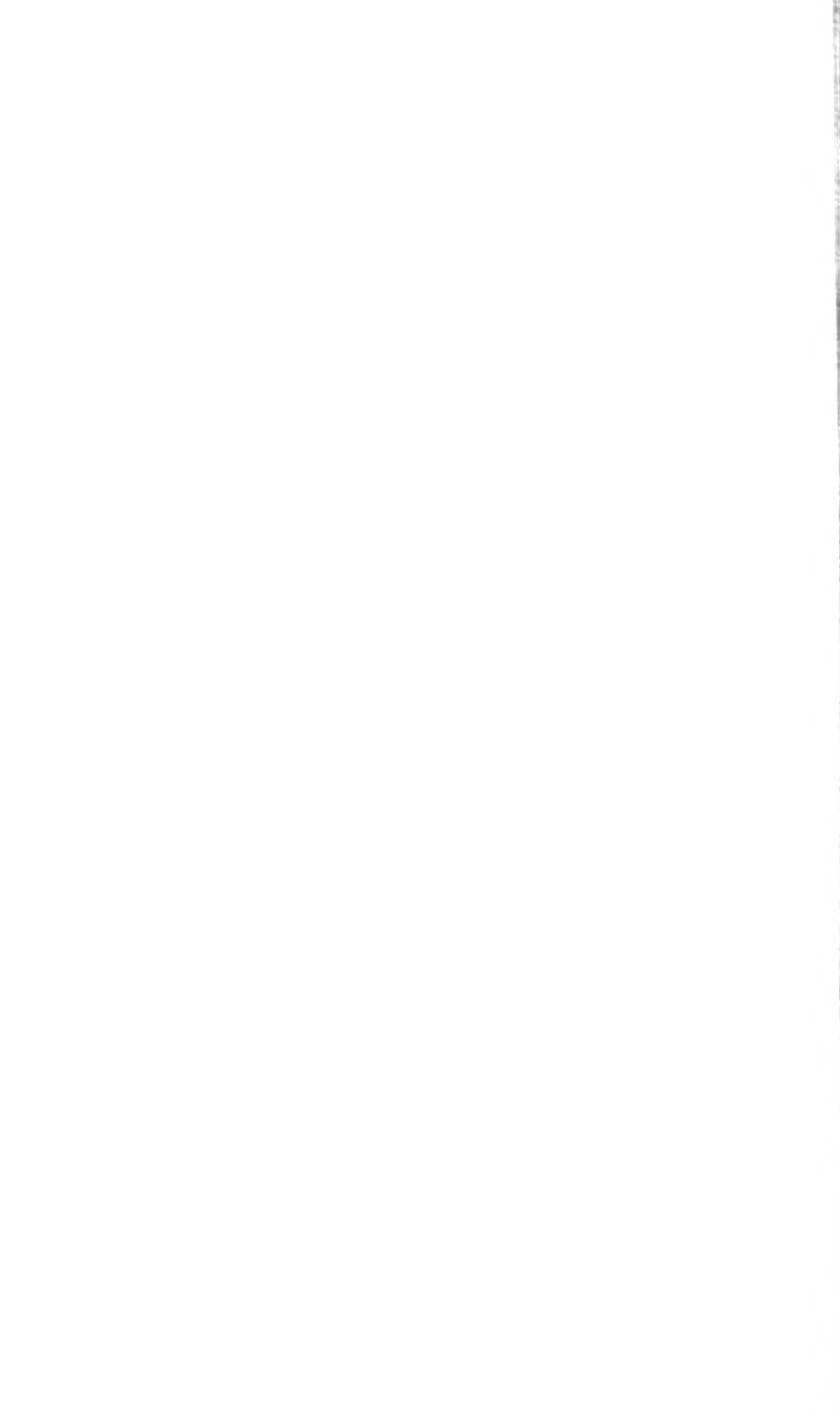
(1) Un souvenir durable pour la femme bonne, intelligente! A érigé ce monument Rosch, fille (2) d'Abdaschmoun, fils d'Azrouba'al, à sa mère, comme marque de son affliction, après qu'eut fait une stèle (3) pour les vivants le mari d'elle (de Rosch) 'Azrouba'al, le jeune. Était partie Hôd-ba'al, fille de Schaqlan, (4) sa mère, afin de se soumettre pendant cinquante ans sur l'île de Haschibar à la purification prescrite; (5) et elle s'est gardée de voir les eaux du roseau (Kana) et l'île de Dara, pour se conserver bienheureuse, (6) comme aussi elle a été récompensée [de la perfection de son action], elle qui s'est endormie âgée de quatre-vingts ans.

Comme on le voit, l'inscription, d'après notre version, se divise en trois versets, s'il m'est permis d'appliquer ce terme aux coupes que j'ai établies. Cependant, les cinq premiers mots pourraient, à la rigueur, être rattachés à ce qui suit, et considérés comme apposition de המנצבת. On traduirait dans ce cas : « Comme souvenir, etc., a érigé ce monument... »

Nous faisons suivre notre traduction d'un court commentaire.



scription
de
herchel.



Ligne 1. Le *samek* de סכר, pour זכר, se rencontre également *Oum-al-awâmid*, 1. 6. et ailleurs¹. Peut-être la première lettre est-elle un *sâdé*; ce serait une nouvelle confusion des sifflantes, qui se trouve déjà en hébreu. — ברא = בריא se lit ici pour la première fois. Il a le sens de "gras, sain;" au figuré, il prendrait celui de "solide, inaltérable." — La racine נעם, adjectif נעם, féminin נעמת, répondant exactement à l'hébreu טוב, est très-répondue en phénicien². — מרהרה, féminin du מרהר, en hébreu "habile, intelligent," se présente dans nos textes dans le nom connu de מהרבעל = Madherbal. — מנא pour מנא: voy. *Néopun.* xxvi, 1. Le genre n'est pas distingué, parce que le verbe est placé avant son sujet: ainsi, presque partout נדר pour נדרא, sur les tables votives de Carthage. — המנצבת, avec le *noun* maintenu, est déjà ainsi orthographié, *Tharros*, II, 1, où l'on avait d'abord supposé בת מנצ. — רש est ici nom de femme: comme nom d'homme, il se lit *Sard.* II, 1. 6-7³. Bien des noms propres phéniciens sont portés également par des individus des deux sexes, tels que מהנאלם, מהנבעל, et même, dans une table votive inédite, on voit שצט comme nom de femme. — בעת, ici et ligne 3, pour בת: voy. *Néopun.* xxxvi, 3. Plus bas, ligne 6, le même mot a son orthographe ordinaire, dans le sens de « âgée. »

Ligne 2. לאמא, les trois dernières lettres de ce mot forment une ligature, mais la lecture n'est pas douteuse. — לתעונה, mot difficile. De prime abord on le prendrait pour le nom propre de la mère de Rosch, féminin formé avec les deux *tar* au commencement et à la fin du masculin עון. Mais cette femme, à laquelle le monument est consacré, n'aurait pas de généalogie: puis, elle est appelée plus loin Hôdba'al, fille de Schaqlan.

¹ Deux tables votives inédites portent le nom de סכרבעל = héb. זכריה.

² הנעם suit comme qualificatif - le bon, - un nom propre sur une inscription bilingue (néop. et latin).

³ Halévy, *Mélanges*, p. 87.

La permutation de *alef* et *ayin* est si fréquente dans cette écriture, que je me suis décidé à le prendre pour להאונה, de la racine און, dans le sens de אנה, « se plaindre, être triste, » d'où והיתה האניה ואניה (*Isaïe*, xxix, 2), « il y aura deuil et affliction. » — אחר אש = héb. אחרי אשר, locution très-correcte qui se présente pour la première fois. — ציוען, les trois premières lettres forment une ligature moins nette que la précédente. Nous considérons ce mot comme l'équivalent de l'hébreu ציון, qui, eu égard à l'*ayin*¹, en phénicien, se prononçait probablement *šewân*, de même que ציון (*Amos*, v, 26), devait être à l'origine *kêwân* (كَيوان et كَلَو). Nous avons encore d'autres termes d'architecture de ce paradigme, par exemple, אילם et היכל. Le *šiygoun* ou *šewân* désignait une pierre, une stèle, avec ou sans inscription, destinée à rappeler un fait, une chose ou une personne. Ici, il s'agit probablement d'un petit monument élevé en souvenir de la femme absente, qui était allée se consacrer à des actes de piété.

Ligne 3. לההים, « pour les vivants, » c'est-à-dire pour les habitants du pays et les membres de la famille. Mieux vaut : « une stèle, telle qu'on la fait pour les vivants, » c'est-à-dire pour les personnes qu'on veut honorer de leur vivant. Peut-être aussi pour בהים, et ceci pour בחייה, « de son vivant. » La stèle était consacrée à la mémoire de la vivante, tandis que la pierre tumulaire était posée en l'honneur de la défunte. — האש שלא = héb. אישה. Voyez les exemples chez Schröder, p. 165-166. — הילד, les deux premières lettres sont liées ensemble, et par là moins nettes. Nous avons traduit « le jeune; » car il s'agissait de distinguer cet 'Azrouba'al de son homonyme, le grand-père de Rosch. Peut-être hayyélèd était-il employé pour désigner « le gendre, le beau-fils. » — שר, troisième personne singulier du parfait de la racine שור, « voyager, faire

¹ Schröder, *Die phönizische Sprache*, p. 91-92.

route. » Comp. Parabe سار et l'araméen שירא et שירחא, « caravane¹. » La racine a déjà été constatée en phénicien dans le sens de « voir, » *Aschmoun'azar*, l. 16. On a mis encore le genre masculin, comme plus haut, ligne 1. — הדבעל, nom nouveau, formé comme הודיה. — שקלן, se rencontre déjà, *Néopun.* LXXVI, 3.

Ligne 4. Pour לשרה, il faut peut-être lire לשבת, « pour demeurer. » — שנה, au pluriel, parce qu'il précède le nom de nombre. — ... למהרה peut être singulier ou pluriel. Il s'agit d'un ou de plusieurs actes de purification, ou bien d'un état de pureté que, selon la loi religieuse, on acquérait par le séjour dans cette île. Malheureusement, dans l'état où, malgré tant de recherches et de découvertes, en sont encore nos connaissances des antiquités phéniciennes, nous ne saurions rien affirmer sur ce qui concerne cette pureté. Nous savons cependant que, de tout temps, certains endroits, tels que Jérusalem, la Mecque, Delphes, ont été considérés, par les diverses religions, comme propices au salut des âmes pieuses. Depuis qu'on a découvert plus de deux mille tables votives, toutes consacrées aux mêmes divinités, dans les décombres d'un seul temple de Carthage, on voudra bien reconnaître que le sentiment de la piété n'a pas manqué aux Phéniciens.

Ligne 5. ונשמרא, troisième personne, féminin singulier du parfait du *nifal*, suivi de l'infinitif ראה, sans l'intermédiaire de la préposition מן, comme *Exode*, XIX, 12. — לשמרא = hébreu לְשַׁמְרָה, proprement « pour la conserver; » en d'autres termes : « les actes qu'elle accomplissait et ceux dont elle se gardait, eurent pour effet de la conserver. » Le sens réfléchi que, pour la clarté, nous avons mis dans notre traduction, ne pourrait, en hébreu du moins, être exprimé par le suffixe

¹ La racine est appliquée également aux vaisseaux de Tyr, qui emportent marchands et marchandises, *Ec.* XXVII, 25.

simple¹. — מעשרת = hébr. מַעֲשֵׂרָה; une forme plus corrompue encore se voit, *Bourgade*, XXI : מהשערת, parfaitement expliquée par Lévy, *Phöniz. Studien*, II, 81-82².

Ligne 6. Nous avons cherché à remplir la lacune que présentait cette ligne. L'inscription que nous venons de citer, et gravée sur une pierre tumulaire qui couvrait une femme morte à l'âge de 95 ans, fait précéder le mot signifiant « bienheureuse » par המא בהים, « pieuse durant sa vie, » ce qui rappelle bien un peu la locution que nous supposons. Il n'est pas douteux que l'âge avancé de quatre-vingts ans, que Hôdba'al avait atteint, était considéré comme la récompense de sa vie pieuse. (Cf. *Ex.* xx, 12 : *Deut.* v, 16 et *passim.*)

Notre inscription emprunte un intérêt particulier, mais aussi une difficulté de plus aux trois noms de localité qu'elle renferme dans les deux dernières lignes. Il paraît s'agir, d'une part, d'une île bénie et sacrée, et, d'autre part, d'une eau et d'une île maudites et profanes. La Bible nous offre une opposition analogue dans les deux montagnes de Guerizim et d'Ebâl, aux environs de Sichem. Mais quelle est d'abord l'île de *Haschbar*? Le mot השבר serait très-bien reproduit par Ἐσπερα, et nous nous sommes demandé s'il ne fallait pas penser à l'ilot situé, d'après Strabon³, dans le lac Tritonis, et sur lequel il s'élevait un temple d'Aphrodite. C'était ici que les anciens avaient transporté le pays et les jardins des *Hespérides*, et l'île, qui n'est pas nommée par Strabon, aurait bien pu porter le nom de אי השבר. Mais il y avait aussi des *Hespérides* sur la côte occidentale de l'Afrique et jusqu'au Sénégal. Plus on avançait dans la direction de l'ouest, plus on reculait les jardins du mythe. La dénomination est donc bien grecque, et le mot phénicien nous présenterait, sur le sol phénicien, la

¹ Ewald, *Hebr. Sprache* (1870), p. 788.

² Voy. Schröder, p. 172, note 9.

³ *Géographie*, XVII, 20.

transcription d'un nom grec, ce qui n'est guère probable. Les Orientaux, on le sait, conservent avec une grande ténacité les noms indigènes des localités de leur pays, et, après des siècles d'une domination étrangère, ces noms, conservés dans la bouche du peuple, reparaissent et reprennent leur place¹.

Mon savant confrère, M. Desjardins, a bien voulu me communiquer la note suivante :

« Je crois que l'île de Haschbar de l'inscription est une des îles Fortunées (Canaries), celle que Ptolémée (IV, 6. éd. Wilberg) appelle *Κασπερία*². Il est vrai que cette même île paraît désignée dans les manuscrits de Pline sous la forme très-différente de *Capraria* (VI, xxxii [xxxvi], 2). Mais d'autres indices viennent confirmer l'identification proposée, et justifier la leçon de Ptolémée.

« La femme dont il s'agit dans l'inscription devait se garder de voir les eaux de *Kanâ*, mot dont le sens rappelle celui de roseau. Or, l'île principale du groupe des Fortunées est *Canaria* (Pline, *loc. cit.*), qui imposa son nom à tout l'archipel dans les temps modernes. Pour *Canaria*, l'orthographe de Pline est d'accord avec celle de Ptolémée, *Καναρία νῆσος*. L'étymologie de Pline, qui dérive ce nom de *canis*, est peu vraisemblable: ce nom paraît bien plutôt être celui du peuple, placé en face, sur la côte, les *Canarii*, qui habitaient des forêts remplies d'éléphants (V, ii [iii], 14). La femme en question devait également se préserver de la vue d'une île appelée *Dara*. Sur la même côte se trouve, en face des mêmes îles Fortunées, un

¹ *Chalcis*, *Scythopolis*, *Diospolis*, etc., n'ont pas fait disparaître *Kinnesriû*, *Bêlsân*, *Loud* ou *Lydda*, etc. Que de noms bibliques des temps les plus reculés n'ont pas été retrouvés par les voyageurs modernes!

² Il est vrai que le *chet* se transcrit en grec d'ordinaire par ε ou une autre voyelle. Dans la transcription de *ךרן* et *ךררן*, les Septante ont ζ. Le seul exemple pour κ que nous connaissions est *ךלן* ou *ךלן* = *Κιλία* (*Waddiagton*; Lévy, *Z. d. D. m. G.* 1861, p. 623; Halévy, *Mélanges*, p. 69), ou bien = *Καλαχνη* ou *Καλακινή* (*Gesen. Thesaurus*, s. v.).

fleuve appelé Darat où se rencontraient des crocodiles (Pline, V, 1, 10). Ptolémée, qui mentionne aussi ce fleuve sous le même nom, ajoute que les peuples, habitant sur les bords, s'appelaient Δαρδαί (iv, 6). Il est vrai que ce n'est ni un fleuve, ni un peuple qu'il nous faut, mais une île. N'est-il pas permis de supposer que, de même que l'île Canaria aurait reçu son nom des Canarii, situés sur la côte, une autre île du groupe des Fortunées aurait emprunté le sien au fleuve Darat et au peuple de Daradæ, qui lui faisait vis-à-vis?»

En considérant que le Darat était peuplé de crocodiles, et que cet animal est appelé dans la Bible (*Psalm.* LXVIII, 31) « animal de roseaux, » חיה קנה, on serait peut-être tenté de voir, dans les *Mé Kâmé* de l'inscription, le Darat même, et dans l'île de Dara un îlot ou une langue de terre située près de ce fleuve.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 2 JUILLET.

Sont offerts à l'Académie :

Marguerite de Surville (Clotilde de Surville); sa vie, ses œuvres, ses descendants devant la critique moderne, par M. Eugène Villedieu. (Paris, 1875, in-8°.)

Second concile d'Éphèse. Extraits des manuscrits syriaques du Musée britannique, par le Rév. Samuel G. F. Perry. (Oxford, 1875, in-8°.)

M. EGGER présente, au nom de M. Ch. Émile Ruelle, un volume intitulé : *Études sur l'ancienne musique grecque. Rapports à M. le Ministre de l'instruction publique sur une mission littéraire en Espagne*. (Paris, 1875, in-8°.)

M. EGGER présente en outre, au nom de M. l'abbé Tougard, un volume ayant pour titre : *Géographie du département de la Seine-Inférieure*, ouvrage posthume de M. l'abbé Bunel, continué et publié par M. l'abbé Tougard. *Arrondissement de Neufchâtel*. (Rouen, 1875, in-8°.)

M. HAURÉAU offre, au nom de M. Drapeyron, un mémoire sur la *Substitution d'un évêché german à l'évêché romain en Gaule, sous les Mérovingiens et les Carlovingiens*. (Paris, 1875, br. in-8°.)

SÉANCE DU VENDREDI 9 JUILLET.

Sont offerts à l'Académie :

Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire, par M. Georges Perrot, membre de l'Académie. (Paris, 1875, in-8°.)

L'Iliou d'Homère, l'Ilium des Romains, par M. Vivien de Saint-Martin. (Extrait de la *Revue archéologique*.) (Paris, 1875, in-8°.)

M. PAVET DE COURTELLE offre, au nom de M. Picot, ancien consul de France à Temeswar, un ouvrage intitulé : *Les Serbes de Hongrie, leur histoire, leurs privilèges, leur église, leur état politique et social*. (1^{re} et 2^e partie. Prague, Paris, 1873, in-8°.)

« L'auteur, dit-il, a mis à contribution pour ce travail les recherches des écrivains slaves et allemands dont les langues lui sont familières, ce

qui l'a mis à même de traiter à fond ce sujet encore peu connu. Il y a joint le fruit de ses propres observations pendant son séjour en Hongrie. Il nous raconte avec beaucoup de détails touchant la politique, la géographie, l'administration civile et religieuse, l'histoire des Serbes de Hongrie depuis le xiv^e siècle de notre ère jusqu'à notre époque. Il nous les montre chassés de la rive droite du Danube sur la rive gauche, où ils s'établissent en colonies militaires destinées à défendre leur pays d'adoption contre les Turks. Pendant plusieurs siècles on les trouve toujours aux premiers rangs des défenseurs du christianisme contre l'islamisme; et l'empire austro-hongrois compte en eux des sujets aussi braves que loyaux. Malgré les services qu'ils ont rendus, on ne leur a pas accordé le prix qu'ils étaient en droit d'attendre de leurs souverains, et leur nationalité, étouffée par la prédominance des Magyars, est à peine reconnue dans le royaume de Hongrie où elle compte cependant un grand nombre d'enfants. Toutefois, en rendant pleine justice à cet ouvrage dont l'auteur a fait preuve de beaucoup de savoir et d'exactitude, je ne puis m'associer à ses jugements trop sévères sur les Magyars en général, sur leur attitude à l'égard des Serbes, sur leur politique pleine d'astuce et d'ingratitude envers leurs voisins. Il me semble qu'on peut faire valoir le mérite et les importants services des seconds sans trop déprécier les premiers, qui ont bien aussi leur grandeur.»

SÉANCE DU VENDREDI 16 JUILLET.

Est offerte à l'Académie la brochure intitulée :

Les fouilles de Solutré. Lettre à M. Chabas, par MM. l'abbé Ducrost et Adrien Arcelin. (Mâcon, 1875, in-8°.)

M. EGGER fait hommage du dernier fascicule du tome II des *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*.

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUILLET.

M. le PRÉSIDENT offre, au nom de M. Cerquand, les *Légendes et récits populaires du pays basque*. (Pau, 1875, in-8°.)

M. DE WITTE fait hommage du quatrième et dernier volume de l'*Histoire de la monnaie romaine* par M. Théodore Mommsen, traduite en français par feu le duc de Blacas. (Paris, 1875, in-8°.)

«Ce quatrième volume contient, dit-il, les planches de médailles que le duc de Blacas avait fait graver pour aider à l'intelligence et à l'éclair-

cissement du texte, avec leur explication. J'ai tâché autant que possible de conserver la rédaction primitive, en me bornant à compléter les notes laissées par le traducteur.

«A la suite de l'*Avertissement*, j'ai placé une notice biographique sur le duc de Blacas, avec l'indication des ouvrages qu'il a publiés. Cette notice est suivie de quelques détails sur les collections d'antiquités rassemblées par son père et par lui. Comme il n'existe en France aucun catalogue, aucun écrit sur ces collections, j'ai cru utile d'en conserver un souvenir et de donner un aperçu des richesses archéologiques du musée Blacas, dans un livre fait par le dernier possesseur. Acquisées en 1866 par le Musée Britannique, ces collections ont été transportées en Angleterre, au grand regret de tous les hommes qui, en France, s'occupent des monuments antiques et qui, dans l'intérêt de la science et pour l'honneur du pays, ont la noble ambition de voir les musées s'accroître et s'enrichir.

«Le duc de Blacas, ajoute M. de Witte, avait annoncé plusieurs annexes, destinées à compléter le premier volume; on les trouvera ici, à savoir : le plan de l'ouvrage entièrement rédigé par le traducteur, la table des divisions, la concordance de la traduction française avec le texte allemand, enfin une liste bibliographique de tous les livres dont M. Mommsen s'est servi pour écrire son *Histoire de la monnaie romaine*.»

M. DELISLE fait hommage de la fin du travail de M. Combier sur le *bailliage de Vermandois et siège présidial de Laon* (in-8°).

«La première partie de ce travail, dit-il, avait été offerte l'année dernière à l'Académie. L'auteur, président du tribunal de Laon, a le mérite d'avoir mis en ordre les archives du greffe de son tribunal et d'y avoir puisé les matériaux d'un ouvrage intéressant sur l'état de la société provinciale aux deux derniers siècles de notre histoire.»

SÉANCE DU VENDREDI 30 JUILLET.

Sont offerts à l'Académie :

Opusculos, par A. Herculano. (Lisbonne, 1873, 2 vol. in-12.)

Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg (ci-devant Société archéologique du grand-duché, vol. XXIX), t. VII. (Luxembourg, 1875, in-4°.)

Sont encore offerts, au nom de M. le comte de Soultrait, à l'appui de sa candidature au titre de correspondant :

Abrégé de la statistique monumentale de l'arrondissement de Nevers. (Paris, 1851, in-8°.)

Rapport archéologique sur l'église de Cuiseaux (Saône-et-Loire). (Mâcon, 1852, in-8°.)

Essai sur la numismatique nivernaise. (Paris, 1854, in-8°.)

Notice sur les sceaux du cabinet de M^{me} Fevre de Mâcon. (Paris, 1854, in-8°.)

Essai sur la numismatique bourbonnaise. (Paris, 1858, in-8°.)

Considérations archéologiques sur les églises de Lyon. (Lyon, 1859, in-8°.)

Abrégé de la statistique archéologique de l'arrondissement de Moulins (Allier). (Paris, 1860, in-8°.)

Notice sur quelques jetons du Forez. (Lyon, 1863, in-8°.)

Dictionnaire topographique du département de la Nièvre, comprenant les noms de lieux anciens et modernes. (Paris, 1865, in-4°.)

Notice sur les jetons de plomb des archevêques de Lyon. (Lyon, 1869, in-8°.)

Armorial ecclésiastique du Nivernais. (Paris, 1874, in-8°.)

Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles. (Nevers, 1873, in-4°.)

Répertoire archéologique du département de la Nièvre. (Paris, 1875, in-4°.)

M. DEFRÉMERY présente, au nom de l'auteur, M. Ch. Clermont-Ganneau, un travail extrait de la *Revue archéologique*, et dont l'Académie a bien voulu entendre la lecture partielle, dans la première séance du mois de juin de cette année. « Ce court, mais curieux travail, dit M. Defrémery, a pour titre : *Où était Hippos de la Décapole ?* L'auteur, s'appuyant sur un passage d'un géographe arabe du IV^e siècle de l'hégire, Ibn-Khordadbeh, démontre que Hippos occupait l'emplacement de la localité nommée par cet écrivain *Sousia* et qui n'est autre que la *Sousitha* de la géographie du Talmud. Il a de plus proposé dans une note (tirage à part, p. 4, note 2) quelques restitutions pour les noms d'autres localités plus ou moins défigurés dans le texte d'Ibn-Khordadbeh. Mais ces restitutions avaient déjà été faites dans un mémoire publié dans le *Journal asiatique*, février-mars 1866¹, ainsi que M. Clermont-Ganneau l'a reconnu après coup. Enfin, le savant voyageur a ajouté à son travail une note finale où il a fait usage de trois passages d'écrivains arabes qui lui ont été com-

¹ Cf. les *Remarques sur l'ouvrage géographique d'Ibn-Khordadbeh, etc.* par M. C. Defrémery, *Journal asiatique*, t. 1^{er} de 1866, p. 250, 251, 252, 258; au tirage à part, Paris, Imprimerie impériale, 1866, p. 16, 17, 18 et 24.

muniqués par notre docte confrère M. de Slane, et qui lui ont permis de retrouver la *Sennabris* de Flavius Josèphe dans une localité du nom de *Sinnabra*, située près du Jourdain, en face de la célèbre montée de Fik.»

M. DESNOYERS présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Hamy, aide-naturaliste d'anthropologie au Muséum, un mémoire intitulé : *Documents inédits sur les Bougors du gouvernement de Tomsk (Sibérie)*, extrait du 1^{er} cahier du *Musée archéologique* (1875, in-8°).

« Sous le nom de *bougors*, dit-il, on désigne en Sibérie des tumulus ou tertres funéraires artificiels, plusieurs fois observés et décrits surtout par Pallas, qui a fait connaître ceux des bassins supérieurs de l'Obi, de l'Irtich et de l'Énisséi. Des mémoires plus récents en ont indiqué un plus grand nombre dans différentes régions de la Russie; les résultats de plusieurs des plus importantes de ces découvertes ont été analysés, il y a quelques années, dans un savant mémoire de M. Maury. On distingue plusieurs sortes de ces tertres funéraires, qu'on attribue généralement et vaguement à des peuples désignés sous le nom de Tschoudes, par les produits, les uns précieux, les autres vulgaires, que les fouilles de ces monuments ont fait connaître.

« La plupart des tumulus fouillés étaient sur les bords de l'Énisséi; ceux dont M. Hamy fait connaître les produits étaient situés dans les bassins de l'Irtich et du haut Obi. Ils ont été recueillis dans des fouilles faites par M. Gouliacff qui les a confiés à MM. Meynier et L. d'Eichthal. Celui-ci a bien voulu les déposer dans le laboratoire d'anthropologie du Muséum.

« Le principal tumulus fouillé en 1840 dans le gouvernement de Tomsk renfermait, dans deux chambres de pierre, un squelette humain et le squelette d'un cheval. Les objets principaux parmi ceux recueillis consistaient surtout en un harnachement de cheval. Ces objets sont de cuivre sans alliage et diffèrent par cela même d'autres objets analogues recueillis dans des tertres du bassin de l'Énisséi décrits par M. Desor en 1873, et qui étaient en bronze. M. Hamy serait disposé à distinguer dans les tertres tumulaires de Sibérie et de l'Asie septentrionale deux âges de civilisation différente déjà entrevus par Pallas : l'un, des tertres qui contiendraient des objets de bronze; l'autre plus ancien, des objets de cuivre mêlés en quelques localités à des armes de fer, distinction à laquelle il faudrait ajouter l'âge des *tumuli* avec objets et ornements d'or qui ont été le sujet de descriptions et de dessins bien connus.»

M. DELISLE fait hommage, au nom de M. Peigné-Delacourt, du *Tableau*

des abbayes et des monastères d'hommes en France, à l'époque de l'édit de 1768. (Paris, 1875, in-4°.) « M. Peigné-Delacourt ne s'est pas contenté, dit-il, de publier une statistique officielle, remplie de renseignements fort utiles; il y a joint la reproduction de différentes cartes, la plupart très-rares, sur lesquelles on voit la situation des abbayes, couvents et commanderies appartenant aux principaux ordres religieux. C'est un nouveau service que M. Peigné-Delacourt vient de rendre aux études historiques. »

SÉANCE DU VENDREDI 6 AOÛT.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie le fascicule du 2^e trimestre de ses *Comptes rendus*. (Paris, 1875, in-8°.)

Sont encore offerts :

1^o *Discours prononcé par M. Alfred Maury, membre de l'Institut, à la distribution des prix aux élèves adultes-hommes de l'école de dessin, rue Sainte-Élisabeth, dirigée par M. Levasseur, qui a eu lieu le dimanche 27 juin.* (Paris, 1875, broch. in-8°.)

2^o De la part de la Société académique roumaine :

Dictionariulu limbii romane, t. I. (Bucharest, 1873, in-8°.)

Gramatec'a limbii romane. (1870, in-8°.)

Annalile societatei academice romane. (1869-1875, 7 vol. in-8°.)

Operele principelui Demetriu Cantemiru, t. I. *Descriptio Moldaviae.* (1872, in-8°.)

M. le PRÉSIDENT offre à l'Académie, au nom de l'auteur, une intéressante dissertation intitulée : *De quelques mors de cheval italiques et de l'épée de Ronzano en bronze*, par le comte J. Gozzadini. (Bologne, 1875, in-4°.)

« Des mors de cheval en bronze au nombre de quatre, dit-il, furent découverts en 1848 à une profondeur de 1^m,50, sur le flanc septentrional de la colline de Ronzano, à 4 kilomètres de Bologne, avec l'épée que l'antiquaire italien fait connaître; des fibules massives, rappelant par leur style celles qu'on a trouvées à Villanova, huit gros anneaux, une épingle longue du même métal à fort large tête ou caboche; un couteau; deux anses de seau; un disque mince, le tout en bronze.

« M. le comte Gozzadini rapproche cette découverte de celle qui a été opérée depuis dans des tombeaux antiques à Verucchio, près de Rimini, et d'un mors existant au musée de Parme et paraissant provenir des environs de Bologne. A Verucchio ces mors étaient associés à d'autres objets en bronze : fibules, gros anneaux, tête d'une statuette de style

archaïque et d'un art grossier, débris de vases décorés d'ornements circulaires, etc.

«Les mors de Ronzano sont en partie fondus, en partie travaillés au marteau. On reconnaît par leur inspection qu'ils appartiennent à une époque où l'on ignorait l'art de souder le bronze. L'épée en bronze de Ronzano doit avoir été coulée tout d'une pièce; elle a un trou au sommet de la poignée, lequel était peut-être destiné à recevoir un manche en bois ou en os, comme cela a lieu pour des épées analogues qu'on a rencontrées dans les palafittes de la Suisse. La poignée est massive et présente trois cordons, celui du milieu fusiforme; elle est courte comme celle de toutes les épées en bronze. L'arme rappelle par son style les épées du même métal qu'on déterre à l'occident et au nord de l'Europe et qui sont associées à des objets dits de l'âge du bronze; ces épées n'excèdent guère 0^m,60. La lame était à deux tranchants et devait avoir une extrémité aiguë, mais cette pointe a disparu, en sorte que l'arme n'offre qu'une longueur de 0^m,55.

«La similitude qu'affectent les épées en bronze découvertes en Italie, en Suisse, en Savoie, en France, en Prusse, en Suède fait croire à M. le comte Gozzadini qu'elles sont toutes le produit d'une même industrie et il en rapporte la fabrication, comme celle du mors de Ronzano et de Verucchio, au vieil art étrusque. Il signale en effet dans diverses collections la présence de mors en bronze analogues à ceux de Ronzano et de Verucchio et qui ont été trouvés en Allemagne et en Hongrie. Les deux mors de cheval trouvés à la colline de Ramonte, près de Marzabotto, à 30 kilomètres de Bologne, avec deux poignées d'épée, des fibules et d'autres objets en bronze, rappellent par leur mode d'ornementation la ciste ou seau de Magny-Lambert qu'a fait connaître M. Alexandre Bertrand.

«Nous sommes donc amenés par ces découvertes à rapprocher les bronzes italiotes de ceux qu'on qualifie en France et en Scandinavie de monuments de l'âge du bronze.

«L'antiquaire bolonais reconnaît que l'épée, retirée de la Saône à la Quarantaine de Lyon et qui est maintenant au musée de cette ville, offre avec un type fort analogue, des différences importantes; on y observe des courbes au dedans et à l'extérieur, des croisières qui sont caractéristiques et qu'offrent également des épées de bronze recueillies en Suisse et en Scandinavie. Mais il est à noter qu'on a signalé un type identique dans une épée trouvée sur les bords de la Sesia, entre Gattinara et Serravalle.

«La trouvaille de Ronzano, comme celle de Ramonte, comme celles

de Villanova, nous fournit incontestablement des spécimens de l'ancienne industrie du bronze chez les Italiotes. Est-ce à dire que ce soit cette industrie qui ait doté les anciennes populations de l'Helvétie, comme celles d'autres parties de la Gaule et de la Scandinavie, des objets en bronze qu'elles possédaient? On ne saurait l'affirmer, bien qu'il y ait à cet égard des probabilités.

«Peut-être l'art de travailler le bronze avait-il chez les Raséniens ou Étrusques primitifs et chez les populations occidentales et septentrionales de l'âge du bronze une origine commune, et faut-il en chercher le berceau du côté du Caucase où la tradition faisait remonter à une époque si reculée la connaissance de l'art de travailler les métaux. Telle est l'opinion qui me paraît la plus vraisemblable, mais on n'en doit pas moins reconnaître que les Raséniens acquirent dans l'art de façonner le bronze qu'ils avaient apporté, selon toute apparence, d'Asie, une habileté particulière supérieure même à celle des Grecs, et que leurs produits purent, à une époque déjà ancienne, se répandre par le commerce, en suivant les artères du Rhône, de la Saône et du Rhin, dans la Gaule, la Germanie et les contrées du Nord.

«J'ajouterai en terminant que d'autres fouilles faites dans la Romagne et dans les cantons voisins, et que mentionne le comte Gozzadini, sont venues ajouter de nouveaux témoignages en faveur de l'existence d'une industrie du bronze chez les Italiotes, antérieure à celle qui présente le cachet de l'influence grecque et qu'on ne saurait guère faire remonter en Étrurie au delà de la deuxième moitié du vi^e siècle avant notre ère, ou à une époque peu antérieure à la 30^e olympiade.

«Il y aura aussi à distinguer, parmi les produits de cet ancien art du bronze en Italie, ceux qui datent d'une époque où ils gardaient encore un caractère rudimentaire, de ceux qui avaient effectué de véritables progrès, ainsi que le montrent les monuments de Villanova.

«M. le comte Gozzadini a pris occasion de ces monuments pour se livrer dans sa dissertation à des considérations intéressantes, notamment sur la domestication et le dressage du cheval dans l'antiquité.

«L'Académie, ajoute M. Maury, lira certainement avec profit son travail.»

SÉANCE DU VENDREDI 13 AOÛT.

Sont offerts à l'Académie :

1^o *Jean Priorat de Besançon, poète français de la fin du xiii^e siècle, par*

M. A. Castan. (Extrait de la bibliothèque de l'École des chartes, t. XXXVI, in-8°.)

2° Par la Société littéraire grecque le *Parnasse* :

Λογοδοσία τῶν κατὰ τὸ ὄγδοον ἔτος γενομένων ἀναγνωσθεῖσα τῶν 13 καὶ 14 ὀκτωβρίου 1873, καὶ 1874, ὑπὸ 1° Ἐλευθερίου Ρ. Ραφαήλ,

2° Μιχαήλ Η. Λαμηροῦ. (Athènes, in-8°.)

Νεοελληνικά Αναλεκτὰ περιοδικῶς ἐκδιδόμενα ὑπὸ τοῦ φιλολογικοῦ συλλόγου Παρνασσοῦ (τόμος Α', Φυλλάδιον Β, 1870; τόμος Α', μέρος Β', Φυλλάδ. Α', Γ', Δ', Ε', 1871; τόμος Α', μέρος Α', Φυλλάδιον ς', Ζ', 1872; τόμος Β', Φυλλάδ. Α' καὶ Β', 1874. (Athènes, in-8°.)

Ἐκθεσις τῆς Ἐφορίας τῆς σχολῆς τῶν Ἀπόρων παιδῶν. (1873, septembre à octobre 1874, Athènes, in-8°.)

Περὶ πολιτευμάτων καὶ πολιτῶν. Διατριβὴ ἀναγνωσθεῖσα ἐν τῇ συνεδριάσει τῆς 24 μαΐου 1872, ὑπὸ Ἰωάννου Σούτσου. (Athènes, 1872. in-12.)

Περὶ τοῦ Παρελθόντος καὶ τοῦ μέλλοντος τῆς Ἐλευθερίας. Ὁμιλία Νικολάου Ι, Σαριπόλου. (Athènes, 1872. in-12.)

Κανονισμὸς τοῦ ἐν Ἀθήναις Φιλολογικοῦ συλλόγου ὁ Παρνασσός. (Athènes, 1871, in-8°.)

M. L. RENIER fait hommage à l'Académie, au nom du Père L. Bruzza de l'ordre des Barnabites, d'un ouvrage que ce savant vient de publier, et qui est intitulé : *Iscrizioni antiche Vercellesi, raccolte ed illustrate*. (Rome, 1874, 1 vol. gr. in-8° de plus de 600 pages.)

«Le P. Bruzza, dit-il, s'occupe depuis longtemps et avec grand succès de travaux épigraphiques. Le quatrième volume des *Œuvres de Borghesi* contient un mémoire qui lui est adressé par le célèbre épigraphiste et qui est daté de l'année 1846.

«L'ouvrage se compose de deux parties : une introduction d'environ 200 pages, dans laquelle l'auteur fait l'histoire de l'antique Verceil et démontre que cette ville est d'origine gauloise : ce que prouvent les noms des diverses localités de son territoire, dont l'étymologie est celtique. Vient ensuite le recueil des inscriptions, qui sont au nombre d'environ deux cents. Le P. Bruzza en discute le texte et en donne des explications qui sont toutes irréprochables. M. Mommsen, qui a eu communication de cet ouvrage avant sa publication, et qui s'en est servi dans la rédaction du cinquième volume du *Corpus inscr. Rom.* fait connaître cette circonstance en tête du chapitre de ce volume qui est relatif aux inscriptions de Verceil; et il ajoute que si toutes les villes de l'empire romain avaient

été l'objet de publications semblables, la grande entreprise de l'Académie de Berlin serait devenue inutile. »

SÉANCE DU VENDREDI 20 AOÛT.

Est offert à l'Académie :

Programme publié à la clôture de l'année scolaire 1874-1875. Pro-gymnase royal grand-ducal de Diekirch. (Diekirch, 1875, broch. in-4°.)

M. DE LONGPÉRIER offre à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Alexandre Bertrand, un exemplaire du *Rapport* adressé à M. le Ministre de l'instruction publique sur *les questions archéologiques discutées au congrès de Stockholm*. (Paris, 1875, in-8°.) « Il s'agit, dit-il, d'un congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, où devaient être par conséquent discutées un certain nombre de questions qui pourraient être considérées comme étrangères aux études de notre Académie. Mais, je me hâte de vous le faire remarquer, le rapport que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux est rédigé par un érudit, par un ancien membre de l'École d'Athènes, et porte l'empreinte d'une saine critique. M. Bertrand nous apprend d'ailleurs que, conformément à des prévisions auxquelles vous avez donné votre sanction, le roman préhistorique tend à se restreindre. On commence à voir que les civilisations et les industries, l'emploi des métaux, ont présenté dès la haute antiquité les variétés les plus caractérisées. On reconnaît que le renne se retire devant la marche progressive du bétail domestique, ce qui n'implique aucun phénomène climatérique. Un anthropologiste éminent, M. Virchow, déclare que la craniologie est encore trop peu avancée pour fournir des données précises. Il n'est donc pas étonnant, dit-il, que des résultats fondés sur la craniologie ne soient pas confirmés.

« L'usage du fer en Suède semble coïncider avec le commencement de l'empire à Rome. Mais dans l'île de Bornholm, au sud-est de la Suède, M. Vedel a observé plus d'un millier de sépultures où les armes de fer abondent et dont aucune ne porte la moindre trace de l'influence romaine. Enfin, ces particularités ne concernent en aucune façon la Gaule où, dit M. Bertrand, les études actuelles n'autorisent pas à déclarer qu'il y ait eu un âge du bronze, comme en Danemark et en Suède. Il faut donc s'abstenir de systèmes généraux, et assigner à chaque contrée son régime particulier.

« La science et la saine érudition ont donc singulièrement à gagner à

des observations comme celles que M. Bertrand résume avec tant de soin.»

SÉANCE DU VENDREDI 27 AOÛT.

Sont offerts à l'Académie :

L'expédition du duc de Guise à Naples. Lettres et instructions diplomatiques de la cour de France (1647-1648). Documents inédits publiés par MM. J. Loiseleur et G. Baguenault de Puchesse. (Paris, 1875, in-8°.)

Recherches sur les États de Bretagne. La tenue de 1736, par M. A. du Bouëtiez de Kerorguen. (Paris, 1875, 2 vol. in-8°.)

De l'arithmétique dans l'archipel indien. Extrait du grand ouvrage de John Crawford sur l'archipel indien, traduit par M. Ar. Marre. (Rome, 1874, in-8°.)

Malâka. Histoire des rois malays de Malâka, et cérémonial de leur cour, traduit par le même. (Paris, 1874, in-8°.)

Java. Code des successions et du mariage en usage à Java, traduit par le même. (Paris, 1874, in-8°.)

Marcus Tullius Tiro, par Paul Mitzschke. (Berlin, 1875, in-8°.)

Quæstiones Tirouianæ, scripsit Paul Mitzschke. (Berlin, 1875, in-8°.)

Notes sur l'histoire du diocèse de Die, par M. J. Brun-Durand. (Valence, 1875, in-8°.)

«L'auteur de cet opuscule, dit M. DELISLE, encouragé par notre savant confrère, M. Hauréau, a perfectionné sur beaucoup de points les listes insérées dans le tome XVI du *Gallia christiana*; il a tiré un excellent parti de documents qui n'étaient pas connus jusqu'à ces derniers temps.»

M. L. DELISLE présente, en outre, de la part de M. Siméon Luce, une brochure intitulée : *Guillaume l'Aloue.* (Nogent-le-Rotrou, 1875, in-8°.)

«Dans cette notice, dit-il, qui a été lue à la dernière séance annuelle de la Société de l'histoire de France, M. Luce a montré encore une fois comment il faut employer les chartes pour compléter les récits des chroniqueurs du XIV^e siècle.»

Est encore offert :

Les Celtes, les Galates, les Gaulois, par M. d'Arbois de Jubainville. (Paris, 1875, in-8°.)

En faisant hommage de cette dissertation, M. d'Arbois de Jubainville, notre correspondant, a adressé à l'Académie une note ainsi conçue :

« M. Alexandre Bertrand a communiqué à l'Académie, aux mois d'avril et de mai dernier, un mémoire plein de recherches savantes et d'aperçus ingénieux sur les origines celtiques. Il a publié ce mémoire *in extenso* dans la *Revue archéologique*. Je lui en ai envoyé une critique, et, avec une courtoisie bienveillante qui devrait être plus souvent qu'elle ne l'est associée à l'amour de la science, il s'est empressé d'insérer mon travail dans le recueil périodique où il venait de faire paraître le sien. J'ai fait tirer à part ma dissertation et je prie l'Académie d'en accepter l'hommage. Je joins à cet envoi quelques observations complémentaires qui m'ont été suggérées par la lecture de l'analyse du mémoire de M. Bertrand dans le dernier fascicule des *Comptes rendus de l'Académie*. 4^e série, tome III, p. 119. L'auteur insiste sur plusieurs points dont il n'a pas été question dans la dissertation que j'ai publiée.

« Il commence par affirmer, pages 119-120, que pour arriver à se former une idée exacte du sens des mots *Galli* et *Γαλάται* il ne faut tenir compte que des textes postérieurs à la prise de Rome par les Gaulois (388 av. J. C.), et antérieurs à l'entrée de César en Gaule (58 av. J. C.). Grâce à ce principe nouveau, il élimine Hécatée, Hérodote comme trop anciens, César, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse, Tite-Live, Appien, Pausanias, comme trop nouveaux. Or, par une contradiction singulière, il prend pour une de ses principales autorités, p. 122, Plutarque qui écrivait environ un siècle et demi après l'entrée de César en Gaule, longtemps après César, Diodore de Sicile, Denys d'Halicarnasse et Tite-Live. Enfin, il ne dit rien d'un texte qui se place dans les limites chronologiques fixées par lui et qui est en contradiction avec sa thèse. Caton, l'auteur des *Origines*, dans la première moitié du second siècle avant J. C., 200 ans environ après la prise de Rome par les Gaulois, plus de 100 ans avant l'entrée de César en Gaule, a dit, suivant Pline l'Ancien, que les Cénomans, un des peuples gaulois établis en Italie, avaient précédemment habité dans le pays des Volces, près de Marseille : *Cenomanoj juxta Massiliam habitasse in Volcis* (Pline, édit. Littré, l. III, chap. xxii, § 3, t. I, p. 176, col. 2). Il est regrettable que M. A. Bertrand n'ait pas discuté la valeur de ce texte d'où il semble résulter que les Cénomans, quand ils arrivèrent en Italie, ne venaient pas du nord des Alpes. C'est le contraire de ce que le savant auteur prétend démontrer.

« Après avoir dit, p. 120, qu'il faut se faire une idée exacte de la portée de l'expression *Gaulois transalpins*, dans la période qui va de la prise de Rome par les Gaulois à l'entrée de César en Gaule, M. Bertrand allègue comme décisive l'autorité de Polybe (liv. II, chap. xv), qui, suivant lui,

se sert du terme de Γαλάται, à l'exclusion de celui de Κελτοί, quand il parle des Gaulois transalpins. Les Gaulois transalpins de Polybe auraient habité la vallée du Rhône supérieur, au nord des Alpes. Parmi eux, M. Bertrand compte les Γαισάται qui, suivant Strabon (I. V, chap. 1, § 6, éd. Didot, p. 177. l. XVIII), accompagnaient les Sénons dans l'expédition où Rome fut prise, en 388. En effet, les Γαισάται sont appelés Γαλάται par Polybe (I. II, chap. xxii, § 1; chap. xxiii, § 1). Les Γαισάται habitaient, dit encore cet auteur, près des Alpes et du Rhône (I. II, chap. xxii, § 1), et il nous les montre traversant les Alpes pour gagner la vallée du Pô, 231 ans avant J. C. (chap. xxiii, § 1). Jusqu'ici, rien qui contredise la thèse de M. Bertrand, mais continuons la lecture de l'auteur grec. Après avoir, au § 1 du chapitre xxiii, dit que les Γαισάται Γαλάται ont passé les Alpes, Polybe commence au § 5 du même chapitre l'exposé des mesures prises par les Romains, en conséquence de cet événement stratégique. Pourquoi les Romains prennent-ils ces mesures? Parce que, nous dit Polybe, ils ont appris que les Celtes ont franchi les Alpes : ἤκουσαν τοὺς Κελτοὺς ὑπερβεβλημέναι τὰς Ἄλπεις. Donc, les Γαισάται Γαλάται sont des Celtes, et, comme en outre ils sont des Gaulois transalpins, il est inexact de dire que Polybe se soit servi du mot Γαλάται à l'exclusion de celui de Celtes pour désigner les Gaulois transalpins.

« Enfin, M. Bertrand me semble exagérer beaucoup les critiques que l'on peut diriger contre le chap. xxxiv du livre V de Tite-Live. On n'est autorisé à rejeter dans ce chapitre que ce qui est contredit par d'autres textes.

« On est autorisé à rejeter la légende relative au secours que les Gaulois auraient prêté aux Grecs fondateurs de Marseille. Cette légende nous donne, entre les premières expéditions des Gaulois en Italie, la date de la fondation de Marseille et le règne de Tarquin l'Ancien, une concordance chronologique prétendue qui ne peut se concilier avec d'autres passages de Tite-Live, avec Hérodote et avec Diodore de Sicile.

« On est autorisé à rejeter la définition donnée par Tite-Live de la Celtique du iv^e siècle, et l'énumération de peuples qui est la glose de cette définition. Tite-Live a commis là un anachronisme, cela résulte des indications que nous fournissent Hérodote et Éphore sur l'étendue qu'avait, de leur temps, la Celtique. L'énumération des peuples de la Celtique, par Tite-Live, est un développement de l'idée, personnelle à cet auteur, que la Celtique d'Ambigat était identique à celle que décrit César, c'est-à-dire qu'elle était une subdivision de la Gaule et non un des grands

États de l'Europe. La liste, dressée par Polybe, des peuples gaulois établis en Italie, doit, suivant nous, être préférée comme plus ancienne, et M. Bertrand nous semble avoir eu raison de le soutenir. Les quelques points de concordance qui semblent exister entre cette liste et celle de Tite-Live peuvent être contestés. Les *Aulerci Cenomanni* de la Gaule, dont le surnom a sa pénultième syllabe longue par position, ne paraissent pas devoir être confondus avec les *Cēnōmāni* d'Italie dont le nom a sa pénultième brève. Il est difficile d'admettre que les *Σήνωνες* d'Italie, dont le nom s'écrit avec deux longues, soient identiques aux *Sēnōnes* de la Gaule dont le nom s'écrit avec deux brèves. La longue, attribuée par Polybe à la première syllabe de *Σήνωνες*, est justifiée par la longue de Sena, nom primitif de Sinigallia.

« Il y a donc deux erreurs dans le chapitre xxxiv du livre V de Tite-Live. L'une porte sur la légende relative aux secours que les fondateurs de Marseille auraient reçus des Gaulois; l'autre porte sur le sens du mot *Celtique*, qui n'était pas au iv^e siècle le même qu'au premier. Mais de là conclure que le reste du récit de l'historien latin est fabuleux, que les noms d'Ambigat, de Bellovèse et de Sigovèse doivent être rejetés au rang des fables, cela me paraît dépasser les bornes de la critique légitime, c'est une assertion qu'aucun texte ne justifie.

« Mais, d'autres parties du mémoire de M. Bertrand présentent un grand intérêt. Ses observations archéologiques sur l'industrie du fer et sur son origine orientale peuvent donner lieu à des rapprochements intéressants avec les connaissances que nous fournissent, sur cet important sujet, l'histoire et la linguistique. Nous savions déjà que le fer était inconnu au groupe européen de la race indo-européenne, quand ce groupe s'est établi en Europe. Le nom primitif du fer, chez les Celtes et chez les Germains. *aisarna*, est étranger au grec et au latin, et il est, comme le zend *ayanhaena-ayasaina*, « fer, » dérivé du thème *ayas*, « métal. » Or, les Scythes, dont la langue était un dialecte du zend, fournissaient la Grèce de fer au v^e siècle avant notre ère. Ils étaient voisins des Celtes. Le nom d'une de leurs tribus, les Sigyrmes, était chez les Ligures, suivant Hérodote, synonyme de marchand. Ces faits expliquent l'origine orientale de l'industrie du fer en Gaule et en Germanie, au v^e et au iv^e siècle avant notre ère. Au lieu d'oriental, on pourrait dire scythique, ce serait encore plus précis. »

SÉANCE DU VENDREDI 3 SEPTEMBRE.

M. Ed. LE BLANT, membre de l'Académie, fait hommage d'un volume intitulé : *Tableau égyptiennes à inscriptions grecques*. (Extrait de la *Revue archéologique*, Paris, 1876, in-8°.)

M. L. RENIER offre à l'Académie, de la part des auteurs, le 4^e fascicule du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de MM. Daremberg et Saglio. (Paris, 1875, in-4°.)

SÉANCE DU VENDREDI 10 SEPTEMBRE.

Est déposé sur le bureau le tome XXV, 2^e partie, des *Notices et extraits des manuscrits*. (Paris, 1874, in-4°.) Ce demi-volume est entièrement rempli par le travail que M. Thurot a consacré au commentaire d'Alexandre d'Aphrodisias sur le traité d'Aristote : *De sensu et sensibili*.

M. MARTE adresse à l'Académie son opuscule intitulé : *Kata-Kata Malayou, ou recueil des mots malays francisés*. (Paris, 1875, in-8°.)

M. le PRÉSIDENT fait hommage, au nom de M. Angelo de Gubernatis, d'un volume intitulé : *Storia dei viaggiatori italiani nelle Indie orientali*. (Livourne, 1875, in-18.)

SÉANCE DU VENDREDI 17 SEPTEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Lettres inédites du pape Alexandre III (relatives à un procès auquel donna lieu la possession d'une relique de saint Jacques réclamée par l'abbaye de Saint-Vast d'Arras et par la collégiale de Saint-Pierre d'Aire), par M. Fr. Morand. (Broch. in-8°.)

Lettre à M. Auguste Huguët, maire de Boulogne-sur-Mer, relative à l'administration du musée de cette ville, par le même. (Boulogne-sur-Mer, 1875, broch. in-8°.)

M. DE LONGPÉRIER fait hommage à l'Académie, au nom de M. Fr. Lenormant, de deux volumes contenant la traduction allemande, publiée à Iéna, d'un certain nombre de ses mémoires et articles, classés méthodiquement et réunis sous le titre d'*Études historiques et archéologiques*. (Iéna, 1875, 2 vol. in-8°.) « Ces divers écrits, relatifs à l'archéologie préhistorique, à l'antiquité égyptienne, chaldéenne, assyrienne, phénicienne, à la faune de l'Égypte, avaient été, dit M. de Longpérier, primitivement

publiés dans le *Correspondant*, dans les *Annales de la philosophie chrétienne* et dans le *Bulletin de l'Académie des sciences*. Il n'y a donc pas lieu de les recommander à l'attention de nos confrères, et M. Lenormant, en adressant ce recueil à l'Académie, a surtout en vue de lui signaler le bon accueil fait par des étrangers aux travaux d'un archéologue français. Je dois dire, ajoute M. de Longpérier, que M. Lenormant a revu et augmenté, à l'occasion de cette traduction allemande, les mémoires dont il vient d'être question.»

SÉANCE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Analyse étymologique des racines de la langue grecque pour servir à l'histoire de l'origine et de la formation du langage, par M. Étienne de Campos Leyza. (Bordeaux, 1874, in-8°.)

Annales de philosophie chrétienne, mars, avril, mai, juin 1875. (Paris, in-8°.)

Bollettino di archeologia cristiana, par M. de Rossi, 6^e année, n^o 2. (Rome, 1875, in-8°.)

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1875. (In-8°.)

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie, avril, mai, juin 1875. (Saint-Omer, in-8°.)

Bulletin d'archéologie chrétienne, par M. de Rossi, édition française de M. l'abbé Martigny, 6^e année, n^o 2. (Belley, 1875, in-8°.)

Bulletin de l'œuvre des pèlerinages en terre sainte, décembre 1874. (Paris, in-8°.)

Cabinet historique (Le), avril, juin 1875. (Paris, in-8°.)

O Cenaculo. Revista contemporanea da literatura portugueza, fascicules 6 et 7. (Lisbonne, 1875, in-8°.)

Gazette archéologique, par MM. de Witte et Fr. Lenormant, 1^{re} année, 3^e livraison. (Paris, 1875, in-4°.)

Indicateur de l'archéologue, dirigé par M. Caix de Saint-Aymour, n^o 23 et 24; novembre, décembre 1874. (Paris, in-8°.)

Journal asiatique, mai, juin 1875. (Paris, in-8°.)

Revue africaine, mai, juin, juillet, août 1875. (Alger, in-8°.)

Revue archéologique, juillet, août 1875. (Paris, in-8°.)

Revue de législation, juillet, août 1875. (Paris, in-8°.)



COMPTES RENDUS DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
PENDANT L'ANNÉE 1875.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.
OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE.

PRÉSIDENTE DE M. ALFRED MAURY.

SÉANCE DU VENDREDI 1^{er} OCTOBRE.

Il est donné lecture de trois lettres adressées au Secrétaire perpétuel par M. le Secrétaire général du Ministère de l'instruction publique.

Dans la première lettre, le Secrétaire général demande que l'Académie veuille bien accorder à M. le Ministre des affaires étrangères les publications suivantes :

1^o *Les assises du royaume de Jérusalem*, publiées par M. le comte Beugnot, en 1844.

2^o La collection des *Historiens orientaux et occidentaux des croisades*.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

Par la seconde lettre, il est accusé réception du second rapport de M. Victor Guérin, chargé d'une mission en Palestine.

Par la troisième, le Secrétaire général adresse, pour la Commission des inscriptions sémitiques, au nom de M. Cherbonneau, un recueil épigraphique contenant quelques documents historiques. Ces documents sont :

1^o *L'épithaphe arabe du renégat Abou Mohammed Assan, défenseur*

d'Alger contre Charles-Quint, en 1541, nommé pacha en récompense de cet exploit.

2° *Biographie de ce pacha.*

3° *Inscription tumulaire de 'Ouâly Dada, marabout contemporain du pacha Abou Mohammed Hassan, 1554.*

4° *Pierre commémorative de la mosquée de Sidi-Hedy, construite par le renégat Mami Rais, pacha d'Alger, 1585.*

5° *Notice historique sur ce célèbre corsaire qui avait fait prisonnier Michel Cervantes à la bataille de Lépante, en 1571.*

6° *Inscriptions arabes relatives à Mohammed ben Bekeur, pacha-dey d'Alger, 1748-1754.*

7° *Documents politiques sur le gouvernement de ce dey.*

M. le Directeur de l'enseignement supérieur écrit au Secrétaire perpétuel et rappelle que l'article 2 du décret du 26 novembre 1874 porte que les candidats à l'École française d'Athènes devront, à l'avenir, subir un examen composé de deux épreuves, l'une écrite, l'autre orale, d'après un programme préparé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. M. le Directeur prie le Secrétaire perpétuel de vouloir bien demander à l'Académie de s'occuper, dès maintenant, de la préparation de ce programme. A cette occasion, il transmet quelques observations que M. Albert Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, a consigné dans une lettre dont il donne l'extrait.

Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

M. THUROT lit une notice sur *Guibert de Nogent*, qui doit figurer dans la préface du tome IV des *Historiens occidentaux des croisades*.

M. Germain, correspondant de l'Académie, termine la lecture de sa notice sur le *Liber procuratoris studiosorum* de l'université de Montpellier¹.

M. DE LONGPÉRIER, au nom de M. Kasler, membre de la Société d'études diverses du Havre, rend compte de la découverte, qui vient d'être faite dans l'église de Fécamp, de la sépulture de Guillaume de Ros, abbé de Fécamp, mort en 1107².

¹ Voir aux COMMUNICATIONS, n° I.

² Voir aux COMMUNICATIONS, n° II.

M. L. DELISLE donne quelques détails sur deux sépultures d'abbés du XII^e siècle qui ont été tout récemment découvertes dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel. La première est celle de Robert de Torigni, le célèbre chroniqueur du XII^e siècle; l'autre est celle du successeur de Robert de Torigni, l'abbé *Martin de Furuideio* (lecture encore incertaine). Toutes les deux renfermaient une plaque de plomb avec inscriptions.

M. DESJARDINS continue la lecture d'un mémoire de M. Tissot sur la *Géographie comparée de la Maurétanie Tingitane*.

SÉANCE DU VENDREDI 8 OCTOBRE.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, pour la Commission des inscriptions sémitiques, les documents ci-après qui lui ont été adressés par M. Cherbonneau :

1^o *Inscriptions commémoratives sur les édifices publics construits par les Turcs à Alger* ;

2^o *Commentaire historique sur les faits qui se rapportent à ces constructions* ;

3^o *Fac-simile de l'épithaphe d'Okba, émir des Arabes*.

M. le Ministre adresse, en outre, un projet de règlement pour l'École archéologique de France à Rome, préparé par M. Albert Dumont, directeur de l'École française d'Athènes.

M. Edm. LE BLANT communique la première partie d'un mémoire intitulé : *Polyeucte et le zèle téméraire*.

M. Th.-H. MARTIN donne lecture d'un mémoire sur les *hypothèses astronomiques d'Héraclite d'Éphèse* (V^e et VI^e siècle avant J. C.).

M. Lèques, sous-intendant militaire, adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1876, un ouvrage intitulé *Histoire de la gendarmerie* (Paris, 1874, 1 vol. in-8°).

Renvoi à la Commission compétente.

M. Michel Bréal communique quelques-uns des articles du *Dictionnaire d'étymologies latines* qu'il prépare avec ses élèves dans le cours dont il est chargé à l'École pratique des hautes études.

SÉANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE.

M. de Sainte-Marie écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que les 2,083 inscriptions puniques trouvées par lui à Carthage et destinées à la Bibliothèque nationale, sont parties de Tunis le 29 septembre dernier sur le vaisseau-amiral *Magenta*, et seront remises au préfet maritime de Toulon.

M. de Sainte-Marie ajoute qu'il a profité de cette occasion pour envoyer au musée du Louvre la statue de l'impératrice Sabine, la double inscription romaine demandée par M. L. Renier, ainsi qu'une inscription grecque du Kef.

M. le PRÉSIDENT fait connaître à l'Académie qu'un mois s'est écoulé depuis qu'elle a eu la douleur de perdre M. Brunet de Presle. Il la consulte, aux termes du règlement, pour savoir s'il y a lieu de le remplacer.

L'Académie décide qu'il y a lieu et, par un autre vote, elle fixe au vendredi 26 novembre l'examen des titres des candidats au fauteuil laissé vacant.

Deux commissions étant à nommer pour présenter à l'Académie deux séries de questions : 1° pour le prix Bordin de 1878, dans l'ordre des études du moyen âge; 2° pour le prix du budget de la même année, dans l'ordre des études orientales, l'Académie, sur la proposition de son bureau, nomme pour la première Commission MM. Delisle, Jourdain, Hauréau et Thurot; pour la seconde, MM. Mohl, de Slane, Defrémery et Derembourg.

L'Académie décide, en outre, que la question de l'*Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin de règne de Constantin le Grand*, pour laquelle aucun mémoire n'a été envoyé, sera prorogée jusqu'en 1877. Les mémoires devront être déposés le 31 décembre 1876, au plus tard.

M. Th.-H. MARTIN continue la lecture de son mémoire sur les *hypothèses astronomiques d'Héraclite d'Éphèse* (v^e et vi^e siècle avant J. C.).

M. Nicéas Périaux adresse à l'Académie, pour le concours

des Antiquités nationales de 1876, les deux ouvrages suivants :

1° *Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen jusqu'à la fin du XVIII^e siècle* (Rouen, 1874, in-8°);

2° *Dictionnaire indicateur et historique des rues et places de Rouen, revue de ses monuments et de ses établissements publics* (Rouen, 1870-1871, in-8°).

M. E. DESJARDINS, en offrant à l'Académie le quatrième fascicule des *Desiderata du Corpus inscriptionum latinarum*, soumet à l'Académie quelques explications¹.

M. Benlœw, doyen de la Faculté des lettres de Dijon, commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Étude d'étymologie historique et géographique sur les éléments non helléniques de la langue grecque*².

SÉANCE DU VENDREDI 22 OCTOBRE.

Le Ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie, de la part de M. Reynald, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, l'analyse d'un manuscrit de Kuyper, savant hollandais.

Le Secrétaire général du Ministère de l'instruction publique transmet également, de la part de M. Cherbonneau, le *fac-simile* de trois inscriptions arabes ayant rapport au gouvernement de Hassan, bey de Constantine.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture des questions parmi lesquelles elle aura à choisir le sujet du prix ordinaire ainsi que celui du prix Bordin de l'année 1878.

La séance redevient publique.

Le PRÉSIDENT rappelle les questions proposées par les deux Commissions chargées de présenter des sujets pour les concours des prix ordinaire et Bordin de l'année 1878.

On procède au scrutin.

L'Académie choisit les questions suivantes :

¹ VOIR AUX COMMUNICATIONS, n° III.

² VOIR AUX COMMUNICATIONS, n° IV.

1° Pour le prix ordinaire :

Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le khalifat.

2° Pour le prix Bordin :

Étude historique sur les grandes chroniques de France.

A quelle époque, sous quelles influences et par qui les grandes chroniques de France ont-elles été commencées? À quelles sources les éléments en ont-ils été puisés? Quelles en ont été les rédactions successives?

L'Académie est appelée à désigner un lecteur pour la prochaine séance publique.

M. L. RENIER est désigné pour lire une *explication de deux inscriptions antiques relatives aux historiens Velleius Paterculus et Arrien.*

M. Edm. LE BLANT achève la lecture de son mémoire sur *Polyeucte et le zèle téméraire.*

M. Benlœw continue la lecture de son mémoire intitulé : *Étude d'étymologie historique et géographique sur les éléments non helléniques de la langue grecque.*

Est adressé à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1876 : *La guerre de Metz en 1324, poème du XIV^e siècle*, publié par M. de Bouteiller (Paris, 1875, in-8°).

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys lit un mémoire relatif à *l'identification avec le continent américain du pays de Fou-Sang, mentionné par divers auteurs chinois très-anciens*¹.

SÉANCE DU VENDREDI 29 OCTOBRE.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie le troisième rapport de M. Victor Guérin sur les résultats de sa mission scientifique en Palestine.

Le Secrétaire général du Ministère de l'instruction publique transmet, pour la Commission des inscriptions sémitiques, au nom de M. Cherbonneau, les épitaphes arabes des pachas-deys Ibrahim, Hadj-Ali et Moustapha, ainsi qu'une notice sur les événements politiques qui ont signalé le gouvernement de ces trois deys.

¹ Voir aux COMMUNICATIONS, n° V.

M. Biehlen, par une lettre datée de Bade, près Vienne, informe l'Académie qu'il est possesseur d'une très-riche collection de gemmes dont il envoie le catalogue ainsi que quelques spécimens photographiques, en demandant l'avis de l'Académie sur la valeur archéologique de ces derniers.

M. Biehlen ajoute qu'il pourra, s'il est nécessaire, adresser d'autres épreuves.

Un écrivain anonyme, auteur d'un mémoire envoyé au concours sur la *lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides*, écrit à l'Académie pour se plaindre de la Commission, qui n'a pas jugé son mémoire digne du prix.

M. DE WITTE lit une note sur le dieu *tricéphale gaulois*, et d'après un passage d'Ammien Marcellin où Géryon et Tauriscus sont nommés, il croit que chez les Gaulois un des noms du dieu à triple visage pouvait être Tauriscus. M. de Witte prépare un mémoire sur ce dieu à triple tête et se propose d'examiner tous les monuments trouvés en France qui le représentent ¹.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. RAVAISSON présente un article qu'il a publié dans la *Revue archéologique*, intitulé : *Projet d'un musée de plâtres*. Dans ce travail, qui fait suite à celui qu'il avait publié antérieurement sous le titre : *Un musée à créer*, il traite particulièrement de l'intérêt que présenterait, pour l'archéologie et pour l'art, une collection de plâtres moulés sur des antiques, mais desquels on retrancherait les restaurations qui défigurent si souvent les originaux. Il donne des exemples, tirés du musée du Louvre, de restaurations qui altèrent l'aspect de monuments de premier ordre, et qui ont donné lieu à des interprétations erronées. Tels sont : *l'autel triangulaire des douze dieux*, *la Vénus de Milo*, etc.

M. DE LONGPÉRIER lit une communication sous ce titre : *Les plus anciens bronzes du monde* ².

M. DE WAILLY commence la lecture d'un mémoire sur *la langue de Rains au XIII^e siècle*.

¹ Voir aux COMMUNICATIONS, n^o VI.

² Voir aux COMMUNICATIONS, n^o VII.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU VENDREDI 5 NOVEMBRE.

ORDRE DES LECTURES :

1° Discours de M. le Président annonçant *les prix décernés en 1875 et les sujets de prix proposés.*

2° Notice historique sur *la Vie et les travaux de M. Stanislas Julien*, membre de l'Académie, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel.

3° *Explication de deux inscriptions antiques relatives aux historiens Velleius Patereulus et Arrien*, par M. L. Renier, membre de l'Académie¹.

SÉANCE DU VENDREDI 12 NOVEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un rapport de M. Émile Legrand, chargé d'une mission en Grèce.

Renvoi à la Commission de l'École d'Athènes.

Il adresse en outre, au nom de M. de Sainte-Marie :

1° Les estampages des inscriptions puniques numéros 2084-2133.

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

2° L'estampage de l'inscription romaine qui figurait sous le numéro 2 dans le plan annexé à la lettre du 30 août 1875.

M. DE WAILLY continue la lecture de son mémoire sur *la langue de Rains au XIII^e siècle.*

M. du Bouëtiez de Kerorguen adresse, pour le concours des Antiquités nationales de 1876, un ouvrage intitulé : *Recherches sur les États de Bretagne, la tenue de 1736*, 2 vol. (Paris, 1875, in-8°).

M. Challe adresse pour le même concours une *Histoire du comté de Tonnerre* (Auxerre, 1875, in-8°).

M. Edm. LE BLANT communique des observations sur des frag-

¹ Voir l'APPENDICE, n° I

ments de marbre ayant fait partie du tombeau de saint Martin, à Tours ¹.

M. HEUZEY commence la lecture de ses recherches sur la ville de *Dyrrachium*.

M. Chodziewicz commence la lecture d'une communication relative à une *inscription cunéiforme de Persépolis*.

SÉANCE DU VENDREDI 19 NOVEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL communique à l'Académie une lettre de M. Liger, qui se porte candidat à la place d'académicien laissée vacante par la mort de M. Brunet de Presle. M. Liger envoie plusieurs ouvrages à l'appui de sa candidature. Sa lettre et ses livres seront placés sous les yeux de l'Académie le jour où l'on examinera les titres des candidats.

M. DE SAULCY rend compte, ainsi qu'il suit, du nouveau rapport envoyé par M. Guérin sur sa mission en Palestine :

« Le troisième rapport de M. Victor Guérin, daté de Caïfa, le 20 septembre 1875, nous prouve une fois de plus ce que nous savions parfaitement déjà, c'est que son auteur ne marchandé ni ses peines, ni sa vie, pour mener à bonne fin les missions scientifiques qui lui sont confiées. M. Guérin a failli périr d'un accès de fièvre pernicieuse, de cette fièvre meurtrière qu'il est si facile de contracter lorsqu'on s'expose aux ardeurs du soleil d'été en Palestine.

« C'est la haute Galilée qui a été le théâtre des nouvelles explorations de M. Guérin. Je citerai, parmi les localités intéressantes qu'il a visitées, Mavoul, Samannieh, la Bethléem de la tribu de Zabulon, vues en se rendant à Caïfa, où la fièvre a failli emporter notre infatigable voyageur. Une fois guéri, il a recommencé ses courses, et en sept semaines il a visité à fond deux cent quatre-vingts localités dont beaucoup sans doute éclaireront bien des points de la géographie biblique.

« Une des plus intéressantes découvertes de M. Guérin, c'est

¹ Voir aux COMMUNICATIONS, n° VIII.

celle de l'emplacement de la ville d'Asochis, dont Josèphe fait mention à plusieurs reprises. M. Guérin l'a retrouvée sur la colline qui domine le Khan el-Bedaouych.

« M. Guérin a visité ensuite l'emplacement de la fameuse Jotapata, aujourd'hui Djefat, et n'a pas eu de peine à y trouver une preuve de plus des exagérations de Josèphe.

« Après avoir exploré Saint-Jean-d'Acre avec le plus grand soin, M. Guérin attend que l'épidémie cholérique disparaisse et avec elle les cordons sanitaires qui l'empêchent de pénétrer dans les districts de Sour, de Sayda et de Safed.

« Enfin ce rapport contient le catalogue de quarante-trois localités ruinées visitées par M. Guérin et qui ont été de véritables villes. Brillante moisson qui permettra sans doute d'identifier avec certitude un certain nombre de localités bibliques et de villes dont les noms figurent dans la célèbre liste de Karnak, des villes conquises par Touthmès III. »

M. HEUZEY continue la lecture de ses recherches sur la ville de *Dyrrachium*.

M. Franklin adresse, pour le concours des Antiquités nationales de 1876, un ouvrage intitulé : *La Sorbonne, ses origines, sa bibliothèque, etc.* (Paris, 1875, in-8°).

M. Deschamps de Pas adresse, pour le concours de numismatique de 1876 (prix veuve Duchalais), un ouvrage en deux parties intitulé : *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche, et classement de leurs monnaies (1482-1556)* (Paris-Bruxelles, 1874 et 1875, broch. in-8°).

M. E. DESJARDINS continue la lecture du mémoire de M. Tissot sur la *Géographie comparée de la Maurétanie Tingitane*.

SÉANCE DU VENDREDI 26 NOVEMBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture des lettres par lesquelles MM. Barbier de Meynard, Boutaric, Bréal et Liger se portent candidats à la place d'académicien vacante par la mort de M. Brunet de Presle.

M. Casati se met sur les rangs pour l'une des places de corres-

pendant de l'Académie actuellement vacantes. Sa lettre est renvoyée à la Commission qui sera chargée de dresser la liste des candidats.

L'Académie se forme en comité secret pour l'exposition des titres des candidats à la place d'académicien vacante par la mort de M. Brunet de Presle.

La séance redevient publique.

M. DURUY commence la lecture de ses recherches *sur le régime municipal dans les deux premiers siècles de l'empire romain*.

SÉANCE DU VENDREDI 3 DÉCEMBRE.

M. L. RENIER communique à l'Académie deux inscriptions découvertes à Timgad (l'ancienne Thamugas), au nord de l'Aurès, dans la subdivision de Batna, par M. Masqueray, chargé d'une mission en Tunisie. Ces inscriptions étaient gravées sur les piédestaux de deux bustes ou statues, dédiées l'une à la femme, l'autre au mari. Cette dernière inscription constate que c'est le personnage qui s'est érigé à lui-même (*sibi posuit*) ce monument. Son nom est Faustus. Voici l'inscription relative à la femme :

VALENTIAE
TVCCIANAE
FL.PP.BONAE
MEMORIAE
FEMINAE AD
EXORNATIO
MEM OPERIS
MACELLI QVOD
PATRIAE SV
AE FECERVNT
FAVSTVS MARI
TVS POSVIT.

C'est-à-dire : *A Valentia Tucciana, épouse d'un flamme perpétuel, femme qui n'a laissé que de bons souvenirs, son mari Faustus a élevé ce monument, pour l'ornement de l'architecture du marché que tous deux ils ont fait construire pour leur patrie.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre titulaire en remplacement de M. Brunet de Presle, décédé.

M. le PRÉSIDENT lit les articles du règlement relatifs à l'élection d'un membre ordinaire.

On procède au scrutin.

Il y a 37 membres présents et 37 votants. Majorité, 19.

Au premier tour M. Bréal obtient 19 suffrages; M. Boutaric, 13; M. Barbier de Meynard, 5.

M. Bréal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

M. RAVAISSON annonce à l'Académie que la fameuse stèle de Mesa, roi de Moab neuf siècles avant Jésus-Christ, rapportée de Palestine par M. Clermont-Ganneau et acquise par le musée du Louvre, est maintenant exposée dans une des salles du département des antiques, consacrée aux monuments judaïques. « On a placé, dit-il, à côté de cette stèle, aujourd'hui mutilée, l'estampage qui en avait été fait lorsqu'elle était encore intacte parmi les ruines de Dhiban, au bord de la mer Morte. Je rappellerai que l'inscription tracée sur la stèle de Mesa, en caractères phéniciens, est le plus ancien monument connu jusqu'à ce jour de l'écriture alphabétique.

« La Société palestinienne de Londres a bien voulu offrir, à titre gratuit, à notre musée des antiques, des fragments de la stèle, qui étaient tombés en sa possession. Ces fragments sont entrés très-utilement dans la reconstitution du précieux monument. »

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Van Hende adresse à l'Académie, pour le concours des Antiquités de la France de 1876, un volume intitulé : *Histoire de Lille, de 620 à 1804, avec annotations et tables* (Lille, 1876, in-12).

M. DURUY continue la lecture de ses recherches sur le régime municipal dans les deux premiers siècles de l'empire romain.

SÉANCE DU VENDREDI 10 DÉCEMBRE.

Il est donné lecture du décret, en date du 9 décembre, par lequel M. le Président de la République approuve la nomination de M. Bréal, élu membre de l'Académie, en remplacement de M. Brunet de Presle.

M. Bréal est introduit dans la salle; M. le Président l'invite à prendre séance.

Par une lettre en date du 6 décembre, M. le Ministre de l'Instruction publique transmet, de la part de M. de Sainte-Marie, les estampages de quinze inscriptions puniques (n^{os} 2134-2147).

Renvoi à la Commission des inscriptions sémitiques.

Conformément au règlement de l'Académie, M. le SECRÉTAIRE PÉPÉTUEL donne lecture de la liste des correspondants arrêtée au 1^{er} janvier 1875. Il est constaté que dans le cours de l'année l'Académie a perdu trois de ses correspondants regnicoles, MM. Deville, l'abbé Cochet et Eichhoff.

Il est procédé à un scrutin pour la nomination d'une commission de quatre membres qui devra présenter une liste de neuf candidats.

La Commission est composée de MM. de Longpérier, Renier, Delisle et Defrémery.

Sont renvoyés à l'examen de cette commission les lettres de candidature écrites par MM. Casati, Castan, Mowat, Robiou et Soullait.

M. DE LONGPÉRIER communique une lettre de M. Mowat sur le *dieu tricéphale* dont les images se sont retrouvées sur différents points de la Gaule. Il y ajoute quelques remarques qui lui sont personnelles¹.

M. RAVAISSON, au nom de M. Pierret, conservateur adjoint du musée égyptien, informe l'Académie de l'acquisition faite, il y a quelques années, par le musée du Louvre, de quatre statues en bois de l'ancien empire égyptien. « M. Pierret, dit-il, a réuni trois

¹ Voir aux COMMUNICATIONS, n^o IX.

de ces statues sur un même socle, à l'entrée de la salle funéraire où elles font face au scribe accroupi, qui est une des merveilles de la salle civile.

«Le personnage du milieu, d'une hauteur de 1^m,30, est représenté debout, en marche, le bras droit pendant; le bras gauche, tendu en avant, tenait une canne qu'on a restituée pour compléter l'attitude; il est coiffé d'un serre-tête et ceint de la *shenti*. Deux éclats du bois ont endommagé la figure et le milieu du corps. Les deux statues placées à droite et à gauche de celle-ci sont de plus petites proportions; elles représentent deux hommes debout, vêtus de la *shenti* et coiffés de la perruque à boucles carées; les chairs sont peintes en rouge.

«Ces trois monuments sont d'un art médiocre, mais ils offrent un grand intérêt par leur ancienneté et leur rareté; en effet, ils remontent vraisemblablement à la VI^e dynastie, et les statues de bois de cette époque et de cette dimension se comptent en Europe; le Louvre n'en possédait pas.

«La quatrième statue, qui est d'une exécution beaucoup plus grossière que les précédentes, a été exposée à part dans la dernière salle de la galerie égyptienne; elle est aussi en bois peint et d'une hauteur de 1^m,35.»

M. HEUZEY continue la lecture de ses recherches sur la ville de *Dyrrachium*.

Sont adressés, pour le concours des Antiquités nationales de 1876, les ouvrages suivants :

Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes, publié et annoté par M. Eug. Germer-Durand (Nîmes, 1875, in-8°).

Histoire de Marmoutier, tomes I et II, 372-1792, par M. l'abbé C. Chevalier (Tours, 1874 et 1875).

Petits États d'Albigeois ou assemblées du diocèse d'Albi, par M. Élie A. Rossignol (Paris-Albi, 1875, in-8°).

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer. — Histoire des cantons de Campagne-les-Hesdin, Étaples, Hesdin, Hucqueliers, Montreuil-sur-Mer, par M. le baron Albéric de Calonne (Arras, 1875, in-8°).

SÉANCE DU VENDREDI 17 DÉCEMBRE.

M. de Sainte-Marie transmet à l'Académie des renseignements d'après lesquels on peut espérer que la plupart des inscriptions néopuniques embarquées à bord du *Magenta* pourront être sauvées et envoyées à Paris.

Est déposée sur le bureau une circulaire du comité qui s'est formé à Rouen pour ériger un monument à l'abbé Cochet, correspondant de l'Académie des inscriptions.

M. HEUZEY termine la lecture de ses recherches sur la ville de *Dyrrachium*.

M. Alex. Bertrand commence la lecture d'un mémoire sur la signification des mots *Κελτοί* et *Γαλαταί*, *Κελτικῆ* et *Γαλατία* dans Polybe.

Sont adressés, pour le concours des Antiquités nationales de 1876 :

I. *Notices archéologiques*. II. *Les enceintes d'Angers*, par M. d'Espinau (Angers, 1875, in-8°).

I. *Noms de famille normands étudiés dans leurs rapports avec la vieille langue et spécialement avec le dialecte normand*. II. *Études philologiques d'onomatologie normande*, par M. Henri Moisy (Paris, 1875, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret pour entendre le rapport de la Commission chargée de présenter une liste de neuf candidats aux trois places de correspondant vacantes par la mort de MM. Deville, Cochet et Eichhoff.

SÉANCE DU VENDREDI 24 DÉCEMBRE.

L'Académie se forme en comité secret pour discuter les titres des candidats au titre de correspondant.

La séance redevient publique.

Le scrutin est ouvert pour l'élection du premier correspondant.

Sur 34 suffrages, M. Dumont en obtient 24 et M. Menant, 10.

En conséquence, M. Albert Dumont est proclamé correspondant de l'Académie, à Athènes.

Second scrutin. — Sur 35 suffrages, M. Castan en obtient 22; M. Allmer, 9; M. Germer-Durand, 2; M. Menant, 1; M. Hucher, 1. M. Castan est proclamé correspondant de l'Académie, à Besançon.

Troisième scrutin. — Sur 35 suffrages, M. Tamizey de Larroque en obtient 26; M. Port, 4; M. Allmer, 4, et M. Quantin, 1. M. Tamizey de Larroque est proclamé correspondant de l'Académie, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

M. DURUY continue la lecture de ses recherches sur le régime municipal dans les deux premiers siècles de l'empire romain.

Des observations sont échangées sur le *bisellium* entre M. Duruy et M. Egger, d'après les observations que celui-ci a faites au théâtre de Lillebonne.

M. NAUDET soumet de son côté à M. Duruy quelques observations sur le rôle des *curatores*.

M. L. RENIER annonce une découverte épigraphique très-importante que vient de faire M. Masqueray, professeur au lycée d'Alger. « Il ne s'agit de rien moins, dit-il, que de l'*album* des décurions de *Thamugas*, retrouvé dans les ruines du forum de cette ancienne colonie romaine. Nous ne possédions jusqu'ici qu'un monument de ce genre, celui de la ville de *Canusium* (Mommsen, *Inscr. regn. Neap.* n° 635). Celui-ci est gravé sur une table de bronze, aujourd'hui conservée au musée des antiques de Florence, et regardée avec raison comme un des documents les plus importants de l'antiquité qui soient parvenus jusqu'à nous. Il est daté de l'an 223 de notre ère. Celui de *Thamugas* est gravé sur deux tables de pierre; il n'est pas daté, mais on peut déterminer avec une grande approximation l'époque où il a été gravé, les noms de quatre des décurions qui y sont mentionnés étant désignés avec les mêmes titres dans une autre inscription de *Thamugas* (*Inscr. de l'Algérie*, n° 1520), comme ayant été chargés de surveiller la restauration des portiques du temple de Jupiter Capitolin, restauration qui fut exécutée sous le règne des empereurs Valentinien et Valens (365-367 de notre ère). Ce document n'en a que plus de valeur, puisqu'il nous apprendra quels changements

s'étaient opérés dans la composition des conseils de décurions pendant l'espace de plus d'un siècle.

La liste dont il s'agit est intitulée sur le monument : *Albus ordinis colonie Thamugadensium*, et non pas *Album*, ce qui s'explique, suivant M. Quicherat, par l'époque à laquelle il appartient, époque où l'on remarque une tendance à donner une terminaison masculine aux mots qui étaient neutres à l'époque classique. C'est ainsi qu'on trouve *punctus* pour *punctum* chez Apulée, *Bruttius* pour *Bruttium*, dans la Notice des provinces, etc. »

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours sur *le recrutement et les attributions du Sénat romain* (prix du budget de 1876) :

Trois mémoires portant pour épigraphes, le 1^{er} : *Nostra autem respublica non minus . . . ingenio*, etc. (Cicéron); le 2^e : *Chaque corps de l'État peut donc ainsi nuire ou être utile à l'autre*, etc. (Polybe); le 3^e : *Le sénat de Rome n'a paru une assemblée de rois* (discours de Cinéas à Pyrrhus).

2° Pour le concours des Antiquités nationales de 1876 :

1. Un manuscrit de M. Jules Finot, intitulé : *Étude de géographie historique sur la Saône, ses principaux affluents, le rôle qu'elle a joué comme frontière dans l'antiquité et au moyen âge*.

2. *Mémoires de Oudard-Coquault, bourgeois de Reims (1649-1668)*, publiés par M. Ch. Loriguel, 2 vol. (Reims, 1875, in-8°).

3. *Notice sur les vicomtes de Thouars. — Notice sur l'église collégiale d'Oron. — Le mariage de Nicolas d'Anjou avec Gabrielle de Mareuil. — Lettres de Catherine de Parthenay, dame de Rohan-Soubise, et de ses deux filles, Henriette et Anne, à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille*, par M. Lambert (Niort, 1867, 1869, 1874, broch. in-8°).

SÉANCE DU MARDI 28 DÉCEMBRE.

(EN REMPLACEMENT DE LA SÉANCE DU 31 DÉCEMBRE.)

M. Castan et M. Tamizey de Larroque, récemment élus correspondants, écrivent à l'Académie pour la remercier de la distinction qu'elle a daigné leur conférer.

M. DE LONGPÉRIER informe l'Académie que dans une lettre adressée à M. Alexandre Bertrand, en date du 21 décembre, M. le professeur Hans Hildebrand, directeur du musée de Stockholm, annonce un déplorable événement :

Dans l'incendie de l'imprimerie du gouvernement, le *Compte rendu de la session du congrès archéologique de 1874*, dont M. de Quatrefages était vice-président et dont plusieurs autres membres de l'Institut ont fait partie, a été anéanti. Le volume était achevé et comprenait 1008 pages, 700 gravures sur bois, des lithographies, des cartes.

« M. Hildebrand, dont le zèle pour la science, ajoute M. de Longpérier, est connu de toute l'Europe, s'occupe activement de réparer la perte causée par un accident si regrettable, en imprimant une seconde édition des *Comptes rendus*. Mais il désire que le retard apporté à la publication de cet important ouvrage soit expliqué aux savants français. »

M. le baron DE WITTE communique des observations sur un camée dont le dessin paraîtra dans une prochaine livraison de la *Gazette archéologique*, et qui lui semble représenter Octavie¹.

Il est procédé à un scrutin pour la nomination de la Commission qui devra examiner les livres envoyés au concours du prix Gobert, année 1876.

MM. Delisle, de Rozière, Desjardins et Bréal sont élus membres de cette Commission.

M. DURUY continue la lecture de ses recherches *sur le régime municipal dans les deux premiers siècles de l'empire romain*.

À propos de quelques passages du travail de M. Duruy, des observations sur les *consulares*, les *juridici* et les *curatores*, sont présentées par MM. Desjardins, Naudet, L. Renier et Perrot.

M. Bertrand continue la lecture de son mémoire sur la signification des mots *Κελτοί* et *Γαλαταί*, *Κελτικῆ* et *Γαλατία*, dans Polybe.

Sont adressés à l'Académie pour les concours de 1876 :

1° Pour le concours Delalande-Guérineau :

¹ Voir AUX COMMUNICATIONS, n° X.

I. *Malàka. Histoire des rois malays de Malàka et cérémonial de leur cour* (traduction, Paris, 1874, in-8°). II. *Java. Code des successions et du mariage en usage en Java* (traduction, Paris, 1874, in-8°). III. *Sumatra. Histoire des rois de Pasey* (traduction, Paris, 1874, in-8°). IV. *Kata-Kata Malayou ou recueil des mots malays francisés* (Paris, 1875, in-8°). V. *Les écrivains officiels des sultans malays* (extrait du *Journal asiatique*, 1875), par M. Aristide Marre.

Pour le concours Gobert :

2° *Histoire des troubles religieux de Valenciennes, 1560-1567*, par M. Ch. Paillard, 3 vol. Suite (Paris, 1875-1876, in-8°).

3° Pour le concours Lafons-Mélicocq :

Inventaire analytique du cartulaire du chapitre cathédral de Noyon, par M. Armand Rendu (Beauvais, 1875, in-4°).

4° Pour le concours des Antiquités nationales :

Le Canarien. Livre de la conquête et conversion des Canaries (1402-1422), par Jean de Béthencourt, gentilhomme cauchois, publié d'après le manuscrit original, avec introduction et notes, par M. Gabriel Gravier (Rouen, 1874, in-4°).

COMMUNICATIONS.

N° I.

NOTICE SUR LE *LIBER PROCURATORIS STUDIOSORUM*
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER,
PAR M. GERMAIN.

Il existe aux archives de la Faculté de médecine de Montpellier un très-précieux manuscrit, qu'on a cru un moment perdu, et que M. Germain a eu la bonne fortune de pouvoir étudier à fond sur place. Ce manuscrit est unique et abonde en intéressants autographes. Il a pour titre : *Liber procuratoris studiosorum*.

C'est un registre original du xvi^e siècle, sur papier, renfermant 165 feuillets, et couvert de basane fauve, avec courroies et boucle de fermeture.

Le procureur des étudiants, désigné comme ayant eu l'usage de ce registre, nous est connu par les statuts de l'Université de médecine de 1534, édités en 1871 par M. Germain dans son mémoire sur *la Renaissance à Montpellier*. Cette qualification désigne le *primus inter pares* élu par l'Université de médecine, pour servir de mandataire aux étudiants, dans toutes les circonstances où leurs intérêts avaient besoin d'être représentés ou défendus. Ce mandataire était ordinairement un sujet de choix, digne de la confiance générale, et assez bien posé dans la savante corporation pour en protéger avec une efficace autorité l'honneur et les avantages.

On exigeait du procureur ainsi élu, indépendamment des garanties morales, des garanties pécuniaires propres à répondre de l'argent qu'il était dans ses attributions de recevoir,

et il ne se libérait, à l'expiration de son mandat, qu'en rendant ses comptes de recette et de dépense.

Le procureur avait pour principale mission de faire observer les règlements de l'École, et d'entretenir la concorde parmi les étudiants. Il présentait les nouveaux venus, dans la huitaine de leur arrivée, aux procureurs des docteurs et au chancelier. Il portait le bâton d'honneur, emblème d'autorité, dans les cortéges officiels et les cérémonies publiques.

Annuellement élu pour administrer les affaires de la communauté avec un conseil d'étudiants et de bacheliers de la même École, élus comme lui à la Saint-Luc, au nombre de quatre, il était passible de révocation s'il trompait sur ce point l'opinion générale. On pouvait de même le destituer s'il devenait joueur ou semeur de discorde, s'il n'observait pas ou ne faisait pas observer les statuts, s'il négligeait d'apporter la diligence nécessaire dans l'accomplissement des devoirs de sa charge.

Tel était le procureur des étudiants dans l'ancienne Université de médecine de Montpellier.

Le registre le concernant, que M. Germain a entrepris de faire connaître, est relatif à sa gestion, à partir du 26 mars 1526 jusqu'au 15 décembre 1535. C'était le temps où Rabelais étudiait la médecine à Montpellier, y prenait ses grades de bachelier, de licencié et de docteur, avec la perspective d'y devenir professeur, ce qui eut lieu comme couronnement de ses études médicales, au début de l'année scolaire 1537-1538.

Car Rabelais a professé la médecine à Montpellier. M. Germain en a retrouvé des preuves certaines. Le *Liber procuratoris studiosorum* est plein de renseignements caractéristiques sur le milieu dans lequel s'est produite cette partie de l'existence de Rabelais, et ce ne serait pas trop s'aventurer que de chercher à découvrir là les sources de maints chapitres du *Pantagruel*.

L'analyse méthodique esquissée par M. Germain, du *Liber*

procuratoris studiosorum constitue un ensemble des plus curieux et des plus complets, où se développe sous ses divers aspects la vie des étudiants de Montpellier, à une des époques les plus originales du xvi^e siècle. Études, amusements, banquets, représentations théâtrales, régime scolaire à tous ses degrés et sous toutes ses faces, rien de plus instructif que ce tableau emprunté aux documents authentiques, où l'École de médecine de Montpellier, surprise en plein exercice et comme sur le fait, revit presque photographiée. Il faudrait de longues citations pour donner une idée de ce travail. La publication intégrale du mémoire de M. Germain sur le *Liber procuratoris studiosorum* serait seule de nature à procurer au monde savant la connaissance de cette riche moisson de textes inédits, et de leur consciencieuse mise en œuvre.

N^o II.

DÉCOUVERTE, DANS L'ÉGLISE ABBATIALE DE FÉCAMP, D'UN SARCOPHAGE
CONTENANT LES RESTES DE GUILLAUME DE ROS.

M. Charles Ræssler, membre de la Société d'études, au Havre, à qui, au concours des Antiquités de la France en 1872, l'Académie a décerné une récompense, me charge d'annoncer une découverte intéressante qui vient d'être faite dans l'église abbatiale de Fécamp. Voici sa note :

« Le lundi 20 septembre, des travaux exécutés sous le pavage de cet édifice ont amené la rencontre d'un sarcophage contenant les restes d'un des plus anciens dignitaires du monastère, Guillaume de Ros, troisième abbé.

« Le sarcophage n'avait plus son couvercle : il a dû être déjà ouvert et fouillé pendant l'une des reconstructions qui ont eu lieu au xiv^e et au xv^e siècle. Plus étroit aux pieds qu'à la tête, comme les cercueils mérovingiens d'Envermeu, il porte de plus une entaille ménageant dans la pierre un support pour la tête

du défunt. Le crâne du squelette était en place, de même que les ossements principaux. Une grande et belle plaque de plomb, placée au-dessus, offre une inscription de sept lignes qui relate les circonstances les plus notables de l'histoire de l'abbé Guillaume, d'abord chantre et archidiaque de l'église de Bayeux, puis moine à Saint-Étienne de Caen, enfin troisième abbé du monastère de Fécamp, décédé le 26 mars 1107, après avoir gouverné l'abbaye pendant vingt-sept ans et demi et y avoir fait exécuter d'importants travaux. Nous devons à M. E. Letellier, membre de la Société d'études, une bonne reproduction photographique des objets trouvés dans le cercueil, et de l'inscription qu'il faut lire de la manière suivante :

HIC IACET ABBAS VVILLELMVS, PRIMVM ECCLESIE
BAIIOCENSIS CANTOR ET ARCHIDIACONVS, DEINDE CADOMI MONACHVS
AD EXTREMVM FISCANNENSIS CENOBII ABBAS TERCIVS, QVOD PER XXVII ANNO
ET DIMIDIVM OPTIME REXIT : ET ECCLESIAM ATQVE OFFICINAS
INTVS ET FORIS RENOVAVIT, VIR IN OMNIBVS BONI
TESTIMONII · HIC OBIIT VII KAL' APRILIS · M^o C^o ET VII^o ANNO AB
INCARNATIONE DOMINI SALVATORIS.

« Les objets figurés dans la deuxième photographie se composent ainsi :

« Fragment terminal du bâton pastoral, à la naissance de la crosse, qui ne s'y trouvait plus. Deux morceaux du long bâton, qui est aujourd'hui déformé et prêt à tomber en poussière. Un galon orné de fils d'or et une portion d'ornement d'étoffe. L'anneau supérieur de la crosse s'est brisé lorsqu'on l'a extrait du cercueil, mais on lit parfaitement sur les trois fragments juxtaposés :

VIRGA CORRECTIONIS.

« Le second anneau est intact; on y lit :

BACVL9 [*baculus*] CONSOLATIONIS.

« Des fragments de verre indiquaient la présence d'un vase

déposé avec le cadavre. Cette exploration a été très-habilement conduite par M. l'abbé Lair, curé-doyen de l'église abbatiale: il conserve précieusement les inscriptions en attendant une restauration du tombeau, ou au moins de la dalle tumulaire, sur laquelle on pourra reproduire l'ancienne épitaphe. Les restes de Guillaume de Ros ont été remis religieusement en place avec le sarcophage qui les contient. Nous n'avons donc pu, M. Letellier et moi, voir les objets dont il vient d'être question dans l'emplacement relatif où ils ont été découverts. Mais le regret que nous en avons éprouvé est tempéré par la satisfaction que nous avons ressentie en apprenant qu'une fouille si importante avait été conduite à bonne fin avec tout le respect qu'on doit aux cendres des morts. »

A l'intéressante note de M. Ræssler, dit M. de Longpérier, je crois pouvoir ajouter qu'il y aura lieu de comparer les faits chronologiques contenus dans l'inscription avec ceux qui sont admis par le *Gallia christiana*. Il serait, pour cela, extrêmement utile d'obtenir une empreinte de papier du chiffre de la troisième ligne, qui exprime la durée du gouvernement de Guillaume. La photographie ne permet pas d'affirmer que ce chiffre, où nous voyons les unités placées à l'intérieur du V, soit bien positivement xxvii.

L'abbé Jean, prédécesseur de Guillaume, est mort le viii^e jour des kalendes de mars 1078, c'est-à-dire au mois de février 1079 (nouv. style).

Si Guillaume lui avait succédé immédiatement, sa mort, arrivée vingt-sept ans et demi après son élection, tomberait dans le huitième mois de l'année 1106. Il faut admettre une lacune entre les deux abbatiats, ou chercher un chiffre supérieur à xxvii dans l'inscription. La date de la mort de l'abbé, très-nettement tracée à la sixième ligne de l'épitaphe, et conforme à la mention du *Gallia christiana*, est le viii^e des kalendes d'avril 1107, Pâques tombant le 14 avril cette année-

là, on voit qu'il s'agit du 26 mars 1108 (nouv. style). Ce n'est pas sur ce point que l'examen peut porter.

Le *Gallia christiana* nous apprend que Guillaume de Ros avait été inhumé d'abord devant l'autel de la Vierge, dans l'église qu'il avait reconstruite, et qu'en 1496, la chapelle ayant été refaite, les restes de l'abbé furent transportés ailleurs. C'est probablement à cette époque que la crose fut retirée du tombeau. Il est à remarquer que le graveur de l'épithaphe a multiplié les ligatures et les entrelacements de caractères, même dans les lignes où cet arrangement n'était pas justifié par le manque de place; par exemple dans les première, cinquième et septième. Dans la cinquième, après avoir raccourci les mots par des abréviations et des entrelacements, il a eu recours à un élargissement extraordinaire de l'N de BONI pour remplir le vide. A la dernière ligne, avant le mot SALVATORIS, existe un blanc dans lequel on s'attendrait à trouver NOSTRI; mais M. Ræssler, interrogé à ce sujet, déclare qu'il n'aperçoit là aucune lettre. Il faut donc admettre que la disposition des caractères qui vient d'être signalée, et que l'on observe d'ailleurs dans beaucoup d'inscriptions du même temps, était le résultat d'une recherche élégante, d'une mode calligraphique, et non pas seulement un moyen d'épargner l'espace.

A. DE LONGPÉRIER.

N° III.

PRÉSENTATION, PAR M. E. DESJARDINS, DE SON QUATRIÈME FASCICULE
DES *DESIDERATA DU CORPUS INSCRIPTIONUM LATINARUM*.

LES BALLES DE FRONDE.

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie le 4^e fascicule des *Desiderata du Corpus inscriptionum latinaram*, de Berlin, pouvant servir de quatrième supplément à ce recueil, et formant la

3^e livraison de la série des *Balles de fronde de la république*. In-fol. de 34 pages (suite. de la p. 53 à 87) et 5 planches (de VII à XI).

L'Académie excusera ce qu'il peut y avoir d'insolite dans une présentation d'ouvrage faite par l'auteur lui-même ; mais elle voudra bien se rappeler que j'ai été admis à lire devant elle une notable partie de ce travail, et que l'authenticité des monuments qui y sont publiés et expliqués, et dont ce 4^e fascicule présente la suite, a été récemment contestée par un savant qui jouit en Allemagne d'une assez grande autorité. Je prends donc occasion de cet hommage pour donner à l'Académie quelques explications devenues nécessaires.

M. le professeur T. Bergk a publié cette année, dans le *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande* (*Annuaire de la Société des Antiquaires du Rhin*, livr. 55, 56, Bonn, 1875), un mémoire de 73 pages, grand in-4^o compacte, dans lequel il déclare fausses toutes les balles que j'ai publiées après les avoir fait connaître à l'Académie dans les séances du 24 avril et du 2 octobre 1874. Le savant professeur me considère donc comme ayant été dupe ou complice d'une *impudente falsification*, ce sont ses expressions : « falsification conçue d'après un plan arrêté. » — « Rien ne montre mieux, dit l'auteur de l'article, la grossièreté de cette imposture (p. 69) » que la ruse avec laquelle auraient été choisies par moi, de concert avec les fabricants d'Ascoli, les légendes des projectiles, et il cite des exemples à l'appui de cette opinion.

Si je me suis abstenu de répondre à M. Bergk, lorsque son mémoire a été publié et m'a été signalé, il y a cinq mois environ, par notre confrère M. de Longpérier, c'est que j'étais informé que d'autres savants allemands, plus autorisés que mon contradicteur, ne tarderaient pas à le faire à ma place. En effet, après avoir pris connaissance de mes deux premiers

fascicules sur les *Balles de fronde de la république*, et cela antérieurement à la publication du *Jahrbücher* de Bonn, le Musée de Berlin avait donné mission à M. le docteur Hirschfeld, jeune épigraphiste déjà connu par plusieurs excellents travaux, de se rendre à Paris et d'y examiner les projectiles romains, alors en la possession de MM. Rollin et Feuarent. Cet examen une fois achevé, le Musée de Berlin, sur le refus du Cabinet de France, se porta acquéreur de la collection entière, dont le catalogue raisonné est confié en ce moment même à M. le docteur Zangemeister, professeur à l'Université d'Heidelberg, et qui s'est fait une place à part dans la science épigraphique par sa remarquable publication des graffites de Pompéi et son explication, plus méritoire encore, des *Tabulae ceratae* de P'est.

Sur ces entrefaites parut le mémoire de M. Bergk, déclarant faux tous les monuments que venait d'acquérir à grands frais son pays.

M. Mommsen s'empressa de protester aussitôt devant l'Académie de Berlin, à la séance du 3 juin dernier, disant que « l'examen des originaux avait suffi pour réfuter l'opinion de M. Bergk, opinion émise, dit-il, avec une étrange assurance! » Il poursuit : « Ces inscriptions nous montrent les belles formes de l'époque républicaine, traitées, non d'une manière uniforme, mais avec une grande liberté de main. Il est absolument impossible, ajoute en finissant le savant professeur de Berlin, de fabriquer cinq à sept cents empreintes et trois cents moules avec une pareille perfection paléographique. »

L'Académie comprendra que, n'ayant pas ressenti la moindre émotion en lisant le mémoire du respectable M. Bergk, il ne me reste rien à faire, après la déclaration de trois savants aussi compétents que MM. Mommsen, Zangemeister et Hirschfeld, sinon peut-être de retenir, du long travail du professeur de Giessen, le savant M. Bergk, les paroles qui le terminent : les voici : « Ce que je déplore le plus, dit-il en parlant de

ma *grossière imposture*, de mon *impudente falsification*, c'est qu'elle va offrir un aliment nouveau à la disposition générale qu'ont déjà les Allemands au scepticisme en matière d'antiquités. Chacun aujourd'hui, pour se donner l'air d'un critique et paraître un esprit fort, montre un fâcheux empressement à *souçonner l'authenticité de ce qu'il ne comprend pas*. Il ne manque pas de gens *qui traitent inconsidérément de faux les monuments qu'ils n'ont pas même vus*. Ils ressemblent à ces collectionneurs de médailles qui accueillent avec défiance tout monument ne rentrant pas dans le cercle étroit de leurs études, surtout *lorsqu'ils ne peuvent s'attribuer la priorité de la découverte* » (p. 73).

Puisque M. le professeur Bergk parle de « priorité, » il n'est pas inutile de rappeler qu'un des arguments employés par lui pour établir la supercherie coupable qu'il m'impute, c'est qu'il s'était bien aperçu, lui, M. Bergk, que plusieurs, un grand nombre même de ces projectiles, portaient, outre une inscription très-visible, d'anciennes légendes provenant de frappes antérieures, en d'autres termes qu'ils étaient *palimpsestes*, et que mes complices, les faussaires d'Ascoli, et moi avions été assez rusés pour tirer parti de cette circonstance et donner ainsi à nos monuments une plus grande apparence de vérité. J'avoue que je croyais de très-bonne foi avoir été le premier à signaler l'existence de ces surfrappes, et à avoir fait part à l'Académie, dans sa séance du 24 avril 1874, — il y a dix-huit mois de cela, — d'un fait jusqu'alors inaperçu. En effet, cette particularité curieuse des doubles, triples et quadruples frappes sur la même balle, M. de Minicis ne l'avait ni remarquée, ni mentionnée dans son mémoire; MM. Ritschl et Mommsen n'y ont fait aucune allusion dans le *Corpus*, ni dans les *Monumenta priscæ latinitatis*, où ils avaient publié un assez grand nombre de légendes glandaires, et M. Hirschfeld, en arrivant à Paris et après avoir lu mes deux premiers mémoires, déclarait ne pas me croire sur parole: il ne consentit même à admettre cette

nouveauté que lorsqu'il eut les originaux sous les yeux. M. le professeur Bergk réclame cependant pour lui, dans son mémoire, publié en 1875 seulement, c'est-à-dire un an après mes deux premiers fascicules, la priorité de cette découverte des balles palimpsestes: or, si mince qu'en soit le mérite (et pour notre part nous croyons qu'il n'est pas bien grand, car il suffisait pour la faire d'ouvrir les yeux et de regarder avec attention), elle ne laisse pas d'avoir des conséquences d'une certaine portée, puisqu'elle a pour effet de doubler presque le nombre des textes, et qu'elle permet de reconnaître parfois les camps ou les partis qui étaient aux prises: mais dès que le savant professeur de Giessen croit devoir en réclamer la propriété, nous aimons mieux le croire sur parole que de soupçonner sa bonne foi, et lui dénier la justice et l'estime qui lui sont dues et qu'il ne nous a pas rendues. Il importe d'ailleurs assez peu que ce soit lui ou moi qui ayons fait cette remarque, mais ce qui ne peut manquer de frapper l'Académie, c'est que, si M. le professeur Bergk était seul à s'être aperçu avant moi qu'un grand nombre de balles de fronde étaient palimpsestes, on ne comprend pas pourquoi les faussaires d'Ascoli et moi nous nous serions donné tant de peine pour imiter ces anciennes frappes (tâche d'ailleurs que tous ceux qui ont vu ces monuments jugeront absolument impossible). Dans quel intérêt et par quel raffinement de spéculation mercantile avons-nous pu y être amenés? Nous n'avions qu'un seul débouché à espérer. Ce n'était pas auprès de MM. Ritschl, Mommsen, Zangemeister et Hirschfeld, qui ignoraient cette particularité; ce n'était pas non plus auprès de M. Gabrielli, le conservateur du musée communal d'Ascoli, puisqu'il m'écrivait, à la date du 1^{er} octobre 1874, qu'il n'avait jamais soupçonné ce fait, et qu'il allait le vérifier sur les quelques exemplaires que possédait son musée. Évidemment, c'était donc M. le professeur Bergk tout seul que visait notre

spéculation, et il fallait que nous fussions bien informés, et de son opulente libéralité, et de ses dispositions à se créer une collection aussi spéciale, mais surtout de ses plus secrètes pensées, car avant 1875 il n'avait soufflé mot à personne du résultat de sa découverte; — à peine se l'était-il avoué à lui-même.

Pour en revenir à l'objet même de cet hommage, je dois déclarer que l'étude à laquelle je me livre est si difficile, — pour moi du moins, — la route n'ayant été jusqu'à ce jour méthodiquement frayée par personne et la plupart des textes étant nouveaux, que je ne puis avoir la prétention de donner des lectures définitives: j'ajouterai même que, pour les anciennes frappes, j'ai dû le plus souvent les accompagner du signe du doute. Plusieurs légendes que j'avais mal lues ou mal comprises, parce que je n'avais d'abord entre les mains que des exemplaires défectueux, reçoivent et recevront encore, de la connaissance de spécimens mieux conservés, une lumière nouvelle et une interprétation plus exacte. Il en sera de même pour le fascicule suivant, dont je m'occupe en ce moment et qui sera le dernier, car je crois pouvoir dire aujourd'hui que j'ai cette fois entre les mains le résultat des recherches et des trouvailles faites depuis plus de trente ans sur ce point privilégié, où l'un des cours d'eau qui arrosaient le pied d'*Asculum* a conservé pendant dix-neuf siècles ces précieux témoins des guerres sociale, servile et civile: je prends donc la liberté de réclamer de l'Académie et de mes lecteurs français ou allemands l'indulgence due à tout travail inachevé, et je les supplie de n'en juger les résultats ou de n'en condamner l'auteur que quand il aura fini ¹.

Dans le présent fascicule sont publiées et expliquées deux

¹ MM. Mommsen et Zangemeister se sont trop hâtés de publier leur jugement, d'ailleurs exprimé en termes peu mesurés, devant l'Académie de Berlin (séances du 3 juin et du 5 juillet 1875). Nous croyons qu'ils auront bientôt lieu de le regretter: la colère est mauvaise conseillère et les injures ne sont pas des raisons.

cent vingt-deux balles nouvelles. Plusieurs noms de villes et de peuples, qui n'avaient pas encore paru sur les projectiles précédemment connus, y figurent. On y lit également pour la première fois des noms de chefs romains ou italiens. On y trouve même des noms étrangers à l'Italie, comme celui de *Suxinta*, que j'ai essayé d'identifier avec le nom de ce fils de Jugurtha que Papius Mutilus et les confédérés italiens tirèrent de Venouse, où il était interné, pour le placer dans leurs rangs, et qu'ils montrèrent de loin, dit Appien (qui écrit son nom Ὀξύπτας), aux Numides qui combattaient dans l'armée consulaire romaine, afin de provoquer une défection en faveur du rejeton de leur ancien roi.

Des noms et des numéros de légions abondent, et nous pourrions déjà, grâce à cette série nouvelle, dresser un état à peu près complet des corps militaires romains et italiens qui entrèrent dans le Picenum pendant la guerre sociale de 90 à 88 avant notre ère. — Pour ce qui regarde la guerre servile de Spartacus, nous avons aussi des légendes nouvelles, dont la plus intéressante est celle-ci : *DEBELLa SVPERBos!* légende qui date ici, qu'on le remarque, de cinquante ans avant le vers si connu de Virgile. Enfin, pour la guerre civile de l'an 40, la moisson d'aujourd'hui est plus riche encore que les précédentes en documents historiques sur l'armée d'Antoine et sur celle d'Octave. Je me bornerai à mentionner les légendes parfaitement lisibles, cette fois, de *L. ANTON CAVI PERISTI*; de *SINEMASA*, avec l'S initial, ayant bien le sens qu'on lui avait attribué avant moi et que repoussait M. Mommsen. Ce sens paraît indubitable puisqu'on lit sur le même projectile, en contre-frappe, la réponse à cette révélation de la détresse des assiégés faite par un traître : *SINEMASA*, « il n'y a plus de pain; » réponse sur la même balle : *EDITE MISERI*, « mangez, misérables! » disent les Octaviens aux assiégés en leur envoyant du plomb.

N° IV.

CONCLUSIONS DU MÉMOIRE DE M. BENLOEW INTITULÉ :
ÉTUDE D'ÉTYMOLOGIE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE
SUR LES ÉLÉMENTS NON HELLÉNIQUES DE LA LANGUE GRECQUE.

M. Benlœw ne s'est pas contenté de ces résultats, et, poussant la question à fond, il a essayé d'établir que l'influence de la population primitive s'est fait sentir jusque dans les institutions du plus puissant canton du Péloponnèse. Cette presque qu'il paraît avoir entretenu, dès les temps les plus reculés, des relations fréquentes avec les races du Midi : Phéniciens, Cariens, Libyens, Égyptiens (sous les Hyksos?), etc.¹, quoique les premiers Péloponnésiens, Lélèges et Caucones, soient, selon toute apparence, venus du Nord. Dans son ouvrage bien connu, Movers passe en revue les animaux, minéraux, légumes et plantes qui, de la Libye, auraient été importés dans la Grèce, et il s'efforce de démontrer que les noms des objets importés sont à peu près les mêmes dans le berbère, le tafou, et quelques-uns au moins en grec. Évidemment ces objets ne pouvaient voyager sans les hommes qui les accompagnaient et qui pouvaient en trafiquer. C'est grâce à cette intercourse perpétuelle entre les côtes de l'Afrique et de la Morée que nous voyons pénétrer dans la Grèce les cultes de Jupiter Ammon, du Neptune et de l'Athéné du lac Tritonis; la fameuse égide de cette dernière paraît un emprunt fait au vêtement en peau de chèvre des Gétules. Sans doute les nouvelles que nous donnent les Grecs des colonies fondées sur le sol de la Grèce par les Danaüs et les Cécrops ont un caractère purement légendaire. Il est difficile pourtant, pour ne pas dire impossible, de nier le fait même du mélange des races. Nous ne rapprocherons pas Phoronée de Pharaon, Inachus d'Enakim et Io d'Isis; mais

nous dirons que Pausanias est plein d'allusions à l'antique Égypte; nous dirons avec Bœckh que les noms de deux anciens rois de Trézène, Oros et Æthiops, ont un air singulièrement égyptien. Nous ajouterons que la tradition attribuée à Danaüs une femme appelée *Æthiopsis*, que celle-ci a pour fille une nommée *Κελαιώ*, «la mauricaude,» que cette fille a un fils dont le nom est *Κελαιεύς*. Les témoignages établissant qu'une race au teint basané s'est mêlée très-anciennement aux habitants du Péloponnèse sont très-nombreux. D'après Pausanias, Lelex n'est-il pas le fils de Neptune et de la nymphe Libye? Le nom de Pélops veut-il dire autre chose que l'homme à la face brune?

Considérons maintenant que le nom de Péloponnèse était inconnu à Homère, qu'il ne s'est répandu que plus tard, qu'il n'a été généralement adopté que vers la fin du vi^e siècle, alors que la domination des Doriens, des Spartiates surtout, paraissait complètement assurée dans la presqu'île. Et ce sont les Doriens aussi qui ont mis en vogue les noms d'Hellas et d'Hellènes, confinés jadis au pays de Dodone, et à un petit canton de la Thessalie qui avait formé le royaume d'Achille. C'est grâce à l'invasion, à la conquête, que ce nom a fini par prendre le dessus. *Ἑλλάς*, *Ἑλλοπία*, c'est la terre lumineuse, éclairée du joyeux éclat du soleil. Les prêtres de Jupiter à Dodone s'appelaient *Ἑλλοί*, *Σελλοί*, les brillants, les éclatants. Le nom vient d'une racine qui a poussé dans la langue de nombreux rameaux; nous citerons seulement : *ἔλη*, chaleur, *σέλας*, *σελήνη*, *Ἑλένη*, *Ἕλληνες*: les Hellènes sont les hommes brillants, blancs, blonds, en un mot les hommes au teint clair. Nul doute que les conquérants du Nord n'aient voulu marquer, par cette dénomination, leur supériorité sur les races plus méridionales qui n'avaient pas su leur résister. Aussi lorsque Lycurgue, pour donner une sanction religieuse à sa législation célèbre, s'adressa à l'oracle de Delphes, ce dernier

lui ordonna d'ériger des temples à Ζεὺς Ἐλλάδιος et à Ἀθήνα Ἐλλαπία.

On sait qu'après la conquête ceux des vaincus qui n'avaient pas émigré, qui avaient été trop faibles pour stipuler des conditions favorables, ou qui n'avaient pas été assez habiles pour s'accorder à temps avec les vainqueurs, formèrent désormais, dans tous les cantons doriens de la Grèce, une race inférieure et méprisée. En Thessalie on les appelait Πένεστες; à Sicione, Κατωναχοφύροι; à Épidaure, Κονίποδες; à Corinthe, Κονώφαλοι. Dans tous ces petits États la cité présentait deux étages, à Lacédémone seule on en trouve trois. C'est qu'évidemment il y en avait eu déjà deux avant la conquête du pays par les Spartiates. Les Lélèges avaient accepté les Achéens pour maîtres sans trop de répugnance; Agamemnon pouvait disposer de leurs villes à peu près comme d'une propriété, puisqu'il en offrit cinq à Achille pour rentrer dans ses bonnes grâces. Ils n'avaient pas résisté aux Achéens, ils ne résistèrent pas davantage aux Doriens; c'était une pure proie humaine, εἰλωτες, des esclaves trouvés dans le butin du vainqueur. Les Achéens de la vallée de l'Éurotas avaient, avant de se rendre, combattu durant deux siècles entiers. Vaincus, ils descendirent au rang de périèques (voisins); les Spartiates n'ont jamais cessé de les considérer comme des hommes de même race et de même sang. Réunis à eux, ils constituaient l'état des Ἀκωνες. Les hilotes étaient en dehors de cette alliance; ce n'était pas une classe, mais une race inférieure, une race d'esclaves. Ce n'étaient pas des Grecs; pour ces derniers ils représentaient une caste méprisée, semblables aux Tchandalas de l'Inde, descendant eux aussi des anciens habitants vaincus du pays. Plus tard les Spartiates ont pu, pour leur propre sécurité ou dans un dessein de vengeance, précipiter des populations grecques au rang infime d'hilotes, mais ce fait ne suffirait pas pour expliquer l'origine de l'institution elle-même.

N° V.

SUR LE PAYS CONNU DES ANCIENS CHINOIS SOUS LE NOM DE *FOU-SANG*,
ET DE QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS POUVANT SERVIR À L'IDENTIFIER,
PAR M. LE MARQUIS D'HERVEY DE SAINT-DENYS.

Il y aura bientôt un siècle et demi que l'illustre orientaliste De Guignes le père communiquait à cette Académie un mémoire justement célèbre, dans lequel il s'attachait à démontrer que des communications avaient existé entre la Chine et l'Amérique au v^e siècle de notre ère. Attaqué par Klaproth d'une manière plus violente que sérieuse, ce mémoire fut défendu par plusieurs savants, qui relevèrent des erreurs manifestes dans les critiques de Klaproth, mais qui ne firent valoir aucun argument nouveau à l'appui des assertions de De Guignes. Les dernières connaissances acquises sur la géographie de l'Amérique septentrionale et aussi quelques découvertes que j'ai eu la bonne fortune de faire moi-même, en consultant des livres chinois encore inexplorés, me paraissent fournir aujourd'hui ces éléments nouveaux d'information qui avaient manqué jusqu'ici pour changer en certitude les présomptions déjà si fortes tendant à établir que le *Fou-sang* des anciens Chinois devait être l'Amérique.

Comment De Guignes a-t-il pu se tromper sur l'itinéraire qui conduisait au *Fou-sang*, et comment serait-il impossible cependant de placer le *Fou-sang* ailleurs que sur le continent américain? C'est ce dont je vais avoir l'honneur d'entretenir quelques instants l'Académie. Cette confirmation par des faits ultérieurement découverts d'une opinion émise avec assurance dès la première enquête témoigne de la profonde sagacité du savant auteur de l'*Histoire des Huns*, et nul lieu ne me semble mieux choisi pour rendre ce juste hommage à sa mémoire.

J'exposerai d'abord très-brièvement le point de départ et l'état présent de la question qu'il s'agit d'examiner.

De Guignes, ayant trouvé dans les écrits d'un historien chinois du VII^e siècle de notre ère, appelé *Li-yen*, la mention d'un pays nommé *Fou-sang*, éloigné de la Chine de plus de 40,000 *li* (distance qui équivaut à deux fois celle d'Ispahan à Pé-king), et trouvant aussi l'itinéraire pour se rendre par mer des côtes du *Leao-tong* à ce pays de *Fou-sang*, s'efforça tout d'abord d'identifier plusieurs contrées indiquées comme autant de stations navales sur la route qu'il fallait parcourir. L'évaluation du *li* chinois est toujours assez délicate parce que cette mesure itinéraire a beaucoup varié, mais d'une part la date du document consulté était bien établie, ce qui permettait de prendre la valeur du *li* à l'époque fixée, et d'autre part la première partie du parcours indiqué s'effectuait sur les côtes de la Corée et du Japon, ce qui servait de mesure comparative.

Les parages du Japon étant franchis, on rencontrait le pays des *Ouen-chin*, ou des hommes tatoués, et ensuite le royaume de *Ta-han*, situé justement à moitié chemin de la distance totale entre le *Leao-tong* et le *Fou-sang*. De Guignes plaça les *Ouen-chin* dans l'île d'Yéso, et crut reconnaître le *Ta-han* dans le Kamtchatka. Il pensa que les navigateurs chinois se dirigeaient de là, à travers la mer de Béring, jusqu'au grand courant qui entraînait leurs vaisseaux dans la direction du sud-est et qui devait les porter sur les rivages de la Californie, où les 40,000 *li* de l'historien *Li-yen* paraissaient définitivement accomplis.

Disons en passant qu'il semble bien rigoureux de prendre cette mesure de 40,000 *li* au pied de la lettre. Les livres chinois offrent de nombreux exemples d'évaluations analogues, qui ne sont en réalité que des nombres ronds pour indiquer de très-longues distances d'une manière approximative.

De Guignes apporta plusieurs raisons très-ingénieuses à

l'appui de son identification du pays des *Ouen-chin* avec l'île d'Yéso. Quant au royaume de *Ta-han*, il avoua qu'il avait été disposé d'abord à le placer dans la principale des îles Kouriles, connue de son temps sous le nom de *Terre de Gama*, mais qu'il avait été détourné de cette idée par deux considérations puissantes, dont l'une était que divers auteurs chinois donnent également le détail d'une route par terre pour se rendre au *Ta-han*, ce qui ne pouvait convenir à une île, et l'autre « que les navigateurs (ses contemporains) avaient remarqué que, dans la route de la Chine à la Californie, ils allaient ordinairement prendre le vent au nord du Japon et dans la mer d'Yéso, d'où ils faisaient voile vers l'est; mais qu'au détroit d'Uriès, les courants portaient avec rapidité vers le nord. »

Si la navigation du Pacifique avait été mieux connue au temps de De Guignes, il aurait su que le courant septentrional du Grand océan portait au nord-est jusqu'aux rivages d'Amérique. Quant à la nécessité de trouver une place pour le *Ta-han* sur le continent asiatique et de faire concorder la situation du *Ta-han* où l'on se rendait par terre avec le *Ta-han* où touchaient les vaisseaux en route pour le *Fou-sang*, elle créait à De Guignes une difficulté réelle et formait le point vulnérable de son argumentation. Comment concilier, en effet, ce que dit Ma-touan-lin de ces *Ta-han* qui n'avaient point d'armes et qui ne faisaient jamais la guerre avec les conditions d'existence d'un peuple qui aurait eu à ses frontières les *Chi-oueï*, c'est-à-dire des barbares de race tongouse, belliqueux et féroces? Cette remarque aura frappé sans doute le docteur Neumann, qui a préféré voir le *Ta-han* dans la presque île d'Aliatska, avec beaucoup de raison suivant moi, d'autant que ce trait de mœurs, si caractéristique et dénotant une civilisation si différente de celle des autres parties du monde, est également attribué au *Fou-sang*, et cela en termes identiques.

Restait pourtant la difficulté qui avait arrêté De Guignes.

à savoir le moyen de concilier la situation du *Fou-sang* en Amérique avec cette route de terre mentionnée par les auteurs chinois d'une manière très-précise et conduisant au nord-est de la Sibérie actuelle, ainsi que le docteur Bretschneider l'a signalé. C'est ici que nous viennent en aide les indications d'un premier livre chinois, évidemment inexploré.

On lit ce qui suit dans l'ouvrage intitulé *Youen-kien-louï-han*, vaste encyclopédie publiée, par ordre impérial, au commencement de la dynastie aujourd'hui régnante :

1° « *Ta-han d'Orient*. Ce pays est à l'orient de celui des *Ouen-chin*. Ses habitants n'ont pas d'armes et ne font jamais la guerre. Leurs mœurs ressemblent à celles des *Ouen-chin*, mais leur langage est différent, etc. »

2° « *Ta-han du Nord*. Ce royaume est au nord-est du pays des *Hoëi-he* (Ougours), » c'est-à-dire au nord-est de la Sibérie actuelle. « Ses habitants sont robustes et de grande taille. Ils élèvent beaucoup de chevaux et de moutons. Ils vinrent à la cour l'an 627 et offrirent des fourrures de martre zibeline. »

Il existait donc deux pays de *Ta-han* : le premier, qui a induit De Guignes en erreur, en l'empêchant de porter ses vues au delà du Kamtchatka, et le second, celui dont il est fait mention dans l'itinéraire du *Fou-sang*, lequel ne saurait trouver place en Asie, par cela même qu'il était situé à l'orient du premier.

Cette erreur de détail ne diminue pas le mérite qui revient à De Guignes pour avoir su reconnaître la situation réelle du *Fou-sang*, malgré cette confusion involontaire relative au *Ta-han*, et malgré l'imperfection des notions géographiques de son temps, en ce qui regardait la navigation des mers du nord. C'est ce qu'un auteur américain, M. Leland, s'est plu tout récemment à proclamer dans un livre intitulé *Fou-sang, or the discovery of America*.

Le livre de M. Leland est plein de faits et d'observations

très-intéressantes sur l'ethnographie de l'Amérique du Nord, sur la ressemblance de certains Indiens avec les Tartares de la haute Asie, sur les monuments récemment découverts des *Mound-builders*, attestant l'existence d'une civilisation disparue, sur plusieurs traditions américaines relatives à l'Occident, enfin sur la direction des grands courants qui ont dû porter les vaisseaux chinois des mers du Japon à la presqu'île d'Aliatska et de la presqu'île d'Aliatska aux rivages de la Californie ou du Mexique. Il serait inopportun de résumer des arguments que chacun peut lire, et qui demandent à être lus dans tout leur développement. D'ailleurs, ce que je me propose aujourd'hui, c'est surtout d'apporter des témoignages précis et nouveaux, plus positifs encore que des présomptions, si fortes qu'elles soient. Je suis entré dans cette voie en montrant que le *Ta-han d'Orient* était nécessairement plus avant vers l'orient que la partie la plus orientale de l'Asie. Je m'appuierai maintenant sur un auteur estimé du second siècle avant notre ère, *Tong-fang-so*, pour démontrer qu'il serait impossible d'identifier le *Fou-sang* des anciens Chinois avec un autre pays que l'Amérique.

Les œuvres de *Tong-fang-so*, qui traitent des régions les plus éloignées de l'empire du Milieu, ont subi quelques légères altérations au dire des lettrés de la Chine; mais ces mêmes lettrés nous expliquant que les altérations qu'ils soupçonnent remonteraient au iv^e siècle après Jésus-Christ, leur critique, bien loin de diminuer pour nous l'autorité du livre que nous allons citer, devient au contraire une garantie précieuse de son authenticité à partir du iv^e siècle, ce qui suffit très-largement à ce qu'il s'agit d'en tirer. Or, voici ce qu'on lit textuellement dans le livre de *Tong-fang-so* : « A l'orient de la mer orientale est le pays de *Fou-sang*. Quand on a débarqué sur les rivages de ce pays, si l'on continue, par terre, de s'avancer dans la direction de l'orient, après qu'on a parcouru 10,000 *li*, on

retrouve la mer de couleur bleue, vaste, immense, sans bornes.»

J'ai déjà dit que les nombres ronds de 10,000 *li*, 20,000 *li*, 40,000 *li* ne devaient pas être pris pour des mesures rigoureusement exactes. Ils n'en fournissent pas moins des évaluations approximatives très-appreciables, et si l'on relève les distances accusées précédemment, en les comparant à cette largeur de 10,000 *li* attribuée au pays de *Fou-sang*, non-seulement on ne pourra douter qu'il ne s'agisse d'un véritable continent, mais on reconnaîtra que la profondeur du continent américain, sous la latitude de San-Francisco, est très-valablement appréciée.

Quant à faire l'application des indications de *Tong-fang-so* à tout autre pays que l'Amérique, je ne crois pas m'être trop hasardé en disant par avance que cela ne me paraissait pas possible.

Nous examinerons maintenant la relation du bonze *Hoëichin*, qui décrit le *Fou-sang* tel qu'il le vit au v^e siècle de notre ère, c'est-à-dire à une époque bien antérieure aux plus anciennes traditions recueillies par les Espagnols de Christophe Colomb et de Pizarre. Avant d'aller plus loin, cependant, et comme parenthèse indispensable à la suite d'un document du second siècle avant Jésus-Christ que je viens de citer, je dois faire remarquer combien est inexacte et illogique cette expression de *découverte de l'Amérique*, appliquée par De Guignes et plus récemment par MM. Neumann et Leland aux voyages des religieux bouddhistes accomplis entre les années 458 et 499. *Tong-fang-so*, qui vivait huit cents ans plus tôt, n'est pas le seul Chinois des temps anciens dans les écrits duquel il soit fait mention du *Fou-sang*. Cette mention d'un vaste pays, couvert de forêts peuplées d'un arbre particulier appelé *fou-sang* et situé au delà des mers d'Orient, se manifeste déjà à l'état de tradition chez les poètes chinois du III^e siècle avant notre

ère, ainsi que l'atteste le *Li-sao* dont j'ai donné une traduction il y a quelques années, et il est évident que le fait même d'avoir appelé ce pays *Fou-sang*, du nom d'un arbre particulier qui s'y trouvait en abondance, entraîne la preuve d'une connaissance dès lors acquise du pays ainsi désigné.

Kiu-youen, l'auteur du poëme intitulé *Li-sao*, voyage par la pensée aux quatre extrémités de l'univers. Au nord, il aperçoit la terre des longs jours et des longues nuits; au midi, la mer sans limites arrête ses regards; à l'occident, il voit descendre le soleil couchant dans un lac qu'on suppose être le lac Tingry ou la mer Caspienne. A l'est enfin, malgré l'immensité de l'océan Pacifique et malgré l'idée qui devait se présenter naturellement à son esprit de faire surgir aussi le soleil du milieu des eaux, il entrevoit des rivages lointains recevant les premiers feux de l'aurore; c'est dans une vallée, sur une terre ombragée par l'arbre *fou-sang*, qu'il place les limites de l'extrême Orient.

Le *Chan-hai-king* (livre des montagnes et des mers), ouvrage d'une date incertaine, mais d'une antiquité incontestée, renferme une mention analogue.

Un écrivain chinois, *Kouan-mei*, va jusqu'à supposer que les astronomes de l'empereur Hoang-li, 2,600 ans avant notre ère, avaient une station dans le *Fou-sang* pour y observer le soleil levant.

Assurément, nous ne sommes pas obligés de croire à cet observatoire américain du premier souverain chinois des temps historiques, mais il n'en est pas moins certain que les missionnaires bouddhistes qui se rendirent au *Fou-sang* vers le milieu du v^e siècle ne firent que retrouver une route depuis longtemps connue, guidés par le flambeau des vieilles traditions.

Nul ne sait jusqu'ici quelle patrie avaient quittée ces cent familles d'émigrants, qui formèrent le premier noyau de la nation chinoise; nul ne sait d'où venaient ces hommes aux che-

veux noirs, arrivant sur les rives du Fleuve Jaune, non comme des hommes primitifs, mais comme des échappés d'une civilisation déjà mûre, évitant de se mêler avec les populations autochtones et se tournant toujours vers leur berceau pour y chercher la lumière. Bien que l'incendie des livres ait été moins destructeur qu'on ne l'a prétendu, il a dû amoindrir sensiblement la somme des connaissances acquises, et d'ailleurs le peuple chinois, en élevant la grande muraille, s'isola de plus en plus dans la contemplation de son unité. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que les Chinois de la haute antiquité aient possédé sur une infinité de choses des notions plus justes et plus étendues que les Chinois des siècles suivants. J'ai eu déjà l'occasion d'exprimer cette opinion que, pour puiser aux sources chinoises vraiment précieuses, il faut remonter le plus haut possible vers une antiquité que les lettrés de l'extrême Orient n'ont point vantée sans raison. Le fragment de *Tong-fang-so* que j'ai relevé m'inspire le désir et me donne l'espoir de découvrir peut-être un jour quelque source plus vieille encore. En attendant, je franchis six siècles et demi et j'arrive à la relation de *Hoeï-chin*, au sujet de laquelle je crois avoir aussi des éclaircissements nouveaux à présenter.

Cette relation, que De Guignes a traduite un peu librement, se trouve dans le *Ouen-hien-tong-kao* de Ma-touan-lin, avec ces quelques mots d'introduction: « La première année *yong-youen* de la dynastie des *Tsi* (499), il y eut un *Cha-men* ou prêtre bouddhiste du *Fou-sang*, nommé *Hoeï-chin*, qui arriva dans la ville de *King-tcheou* et qui rapporta ce qui suit. » Ce qui suit est un tableau des mœurs et des productions du *Fou-sang*, qui nous représente un pays fertile, où l'or abonde, mais où le fer est inconnu, habité par un peuple pacifique qui ne fait jamais la guerre, qui ne paraît même pas appliquer la peine de mort aux criminels, et dont plusieurs usages qui semblent révéler le culte du soleil s'accordent extraordinaire-

ment, selon M. Leland, avec ce qu'on sait des anciens Péruviens. M. Leland, disons-le, n'en tire pas la conséquence que les vaisseaux chinois descendaient jusqu'au Pérou, mais il émet la pensée que la civilisation du *Fou-sang* a pu s'étendre au Pérou et s'y conserver plus longtemps. *Hoeï-chin* assure que la religion de Bouddha, portée au *Fou-sang* en 458, y avait fait de nombreux prosélytes et avait changé déjà, de son temps, les anciennes mœurs du pays. Les récits de *Hoeï-chin* sur le *Fou-sang* sont exempts de tout merveilleux. Plusieurs de ses observations, concernant les productions du sol, signalent des particularités qui s'appliquent parfaitement à l'histoire de l'Amérique du Nord et qui ne se rencontrent pas ailleurs. Mais à quelle nationalité appartenait ce bonze *Hoeï-chin*, dont Ma-touan-lin mentionne l'arrivée à la Chine et non pas le voyage au *Fou-sang* suivi de retour, puisqu'il dit expressément « un bonze du *Fou-sang* arriva à *King-tcheou* ? » Que venait faire ce *Hoeï-chin* à *King-tcheou*, ville située au centre de la Chine ? En quelle langue sa relation fut-elle recueillie ? Que faut-il penser des récits plus ou moins surprenants relatifs au *Royaume des Femmes* situé à l'est du *Fou-sang*, récits qu'on lui attribue et dont quelques orientalistes ont essayé de démontrer l'in vraisemblance, comme un argument capable de faire suspecter sa véracité ? Voilà ce que je me suis proposé de rechercher encore, en m'efforçant de remonter aux sources et surtout d'en découvrir une à laquelle on n'ait pas puisé jusqu'à présent.

On lit dans l'ouvrage intitulé *Kou-kin-tou-chou*, l'une des grandes encyclopédies que possède la littérature chinoise : « Au temps appelé des troubles de l'Orient (*Tong-hoou*), période de transition entre la chute de la dynastie des *Tsi* et l'avènement de la dynastie des *Leang*, la première année *yong-youen* (c'est-à-dire l'an 499), le bonze du royaume de *Fou-sang*, nommé *Hoeï-chin*, vint à la Chine. Cependant les annales de

la dynastie des *Tsi* n'en font pas mention, et ce sont les annales des *Leang* qui renferment la relation de *Hoeï-chin* sur le *Fou-sang*, dans une section consacrée aux peuples orientaux. »

C'est donc aux annales des *Leang* que Ma-touan-lin a emprunté la relation de *Hoeï-chin*, et c'est de la même source que De Guignes a tiré son itinéraire du *Fou-sang*, puisque l'historien *Li-yen* fut précisément l'historiographe officiel de l'empire des *Leang*. D'autre part, je trouve dans un ouvrage intitulé *Leang-sse-kong-ki*, ou *Mémoires de quatre seigneurs de l'époque des Leang*, la mention d'une ambassade du *Fou-sang* qui serait venue visiter la cour de Chine dans les années *tien-kien*, commençant à l'an 502, date trop rapprochée de celle de l'arrivée de *Hoeï-chin* pour que cette coïncidence ne doive pas éveiller l'attention.

L'année 499, indiquée comme étant celle de l'arrivée de *Hoeï-chin* sur les rives du grand *Kiang*, fut une année de guerres intérieures qui prépara la ruine des *Tsi* et durant laquelle le fantôme d'empereur appelé *Tong-hoen-heou* (prince des troubles de l'Orient) demeura prisonnier dans son palais, assiégé par son propre frère. Ce frère s'était fait déclarer *Protecteur de l'Empire*; il résidait précisément à *King-tcheou*, la ville où se rendit *Hoeï-chin*. Bientôt il monta sur le trône, et presque aussitôt, à la première lune de l'an 502, il fut renversé par le fondateur de la dynastie des *Leang*, connu sous le nom de *Leang-Ou-ti*. Or, si nous supposons que *Hoeï-chin* était venu du *Fou-sang* avec la mission de visiter l'empereur de la Chine, faveur qu'on n'obtenait jamais qu'après de longues instances, ces événements expliqueront déjà qu'il ait séjourné à *King-tcheou* jusqu'au complet anéantissement des *Tsi*, sans pouvoir obtenir aucune audience impériale au milieu des révolutions de palais qui se succédaient. L'avènement de *Leang-Ou-ti*, prince pénétré de la foi bouddhique, devait au contraire lui assurer un accueil des plus favorables auprès du

nouveau maître de l'empire. J'arrive aux indications fournies par le *Leang-sse-kong-ki*, persuadé qu'on sera frappé de la vive lumière qu'elles apportent, et que chacun y verra, comme moi, la confirmation des hypothèses que nous venons d'établir.

Les quatre seigneurs ou princes féodaux de l'époque des *Leang*, dont ce livre rapporte les actes, se nommaient *Ho-tchin*, *Yu-kie*, *Cho-touan* et *Tchang-ki*. On ne nous dit pas quel lien les unissait, mais on nous apprend qu'au commencement des années *tien-kien*, soit vers l'an 502, un envoyé du royaume de *Fou-sang* s'étant présenté et ayant offert à l'empereur divers objets de son pays, l'empereur chargea *Yu-kie* de l'interroger sur les mœurs et les productions du *Fou-sang*, sur l'histoire de ce royaume, sur ses villes, ses fleuves, ses montagnes, etc., ainsi que cela se pratiquait d'ailleurs chaque fois qu'un ambassadeur étranger visitait la cour. L'envoyé du *Fou-sang* pleurait, en répondant avec un empressement respectueux, dit le texte, comme un vieillard qui serait ému de se retrouver dans son pays après une longue absence. Les présents qu'il offrait consistaient notamment en trois cents livres de soie jaune, produite par des vers à soie de l'arbre *fou-sang*, laquelle soie avait une force extraordinaire. Le brûle-parfum de l'empereur était en or massif et du poids de cinquante à soixante livres (50 *kin*); on put le soulever et le tenir suspendu avec six fils de cette soie sans qu'ils se rompissent. Il y avait aussi, parmi les présents offerts à l'empereur, une sorte de pierre précieuse à demi transparente, taillée en forme de miroir. En observant le soleil par réflexion, au moyen de cette pierre, les palais que le soleil renferme apparaissaient très-distinctement.

Je sortirais du cadre de cette note si je m'arrêtai au détail des objets offerts. Je dirai seulement que *Hoë-chin*, pénétrant au cœur de l'empire dès son arrivée sur le sol chinois et pleurant d'attendrissement devant le représentant de l'empereur,

me paraît bien plutôt un survivant de la mission de 458 qu'un indigène des pays d'outre-mer. En tout cas, il me semble hors de doute que le bonze *Hoeï-chin* et l'envoyé du *Fou-sang* porteur de présents pour l'empereur *Leang-Ou-ti* ne sont qu'une seule et même personne. Aux présomptions qui naissent du rapprochement des dates et des événements, il faut ajouter ce fait concluant que le seigneur *Yu-kie*, parlant longuement du *Fou-sang* et de plusieurs autres régions de l'extrême Orient, ainsi que nous allons le voir, tantôt s'appuie sur les déclarations de l'envoyé qu'il avait été chargé d'interroger, et tantôt sur les dires de *Hoeï-chin*, sans établir aucune distinction entre ces deux sources d'informations. Cette circonstance nous explique, en outre, très-clairement le principe de toutes les extravagances qui se sont trouvées mêlées aux récits de *Hoeï-chin* et qui ont eu pour résultat de rendre suspects aux yeux de quelques savants les rapports plus vraisemblables de ce religieux. La relation citée par Ma-touan-lin fut très-probablement le procès-verbal officiel des renseignements fournis par *Hoeï-chin*, en sa qualité d'envoyé du royaume de *Fou-sang*, sur l'interrogatoire de *Yu-kie*, délégué près de lui par l'empereur. La rédaction de cette pièce ressemble à celle d'un grand nombre de documents analogues, contenus dans les notices du *Ouen-hien-toung-kao*. On n'y rencontre rien qui touche au domaine de la fable, et la précision des détails a même un grand caractère de sincérité. Mais le seigneur *Yu-kie* voulut divertir la cour, à l'occasion de ses conférences avec un personnage qui avait excité la curiosité. Reprenons la lecture du *Leang-sse-kong-ki*; la vérité se fera jour d'elle-même :

« Un jour que l'on s'entretenait à la cour des pays étrangers, dit cet ouvrage, le seigneur *Yu-kie* prit la parole en ces termes: « A l'extrême Orient est le *Fou-sang*. On y trouve des vers à soie qui ont sept pieds de long et jusqu'à sept pouces de circonférence. Leur couleur est celle de l'or. Il faut un an

« pour les élever. Au huitième jour de la cinquième lune, ils
« filent de la soie jaune qu'ils étendent sur les branches de
« l'arbre *fou-sang*. Ils ne font pas de cocon. Cette soie native
« est très-fragile, mais on la cuit avec de la lessive de la cendre
« du bois de *fou-sang*, et elle acquiert ainsi une telle solidité,
« que quatre fils tordus ensemble suffisent pour enlever un
« poids de trente livres (chinoises). Les œufs de ces vers à soie
« sont aussi gros que des œufs d'hirondelle. On en apporta
« quelques-uns en Corée: mais le voyage leur fut nuisible et
« il n'en sortit que des vers à soie ordinaires. Le palais du roi
« est entouré de murs de cristal. Il y fait clair avant le jour.
« Ces murs deviennent tout à coup invisibles, quand une éclipse
« de lune se produit. » Le seigneur *Yu-kie* dit encore : « Au
« nord-ouest, à 10,000 *li* environ, il existe un royaume de
« femmes qui prennent des serpents pour maris. Ce sont des
« serpents inoffensifs. Ils logent dans des trous, tandis que les
« femmes, leurs épouses, habitent des maisons et des palais.
« Dans ce royaume, on ne voit pas de livres et l'on ne connaît
« aucune écriture. On croit fermement à la vertu de certains
« maléfices. Le culte des esprits impose des lois que personne
« n'ose violer. Au midi de ce pays, est une île de feu avec une
« montagne incandescente. Les habitants de cette île mangent
« des serpents velus, pour se préserver de la chaleur, et sur la
« montagne vivent des rats dont les poils servent à fabriquer
« une étoffe incombustible, qui se nettoie dans les flammes au
« lieu de se laver. Au nord de ce royaume de femmes est
« une vallée noire, et au nord de cette vallée noire sont des
« montagnes couvertes de neige qui s'élèvent jusqu'au ciel. Le
« soleil ne s'y montre jamais, et c'est là que demeure le dragon
« lumineux. A l'ouest est une source qui enivre et qui a le
« goût du vin. On trouve encore, dans ces régions, une mer
« de vernis dont les flots teignent en noir les plumes et les
« fourrures, et une autre mer ayant la couleur du lait. Les ter-

« ritoires entourés par ces merveilles naturelles ont une grande
« étendue et sont très-fertiles. On y voit des chiens, des che-
« vaux de haute stature et enfin des oiseaux qui produisent des
« êtres humains. Les mâles nés de ces oiseaux ne vivent pas.
« Les filles sont élevées avec soin par leurs pères, qui les
« portent sur leurs ailes. Dès qu'elles commencent à marcher,
« elles deviennent maîtresses d'elles-mêmes. Elles sont toutes
« d'une beauté remarquable et très-hospitalières, mais elles
« meurent avant trente ans. Les lapins de ces régions sont
« gros comme des chevaux; leurs poils ont un pied de long.
« Les martres zibelines sont grosses comme des loups; leur
« fourrure est noire et d'une épaisseur extraordinaire. »

« La cour s'amusa beaucoup de ces récits. Chacun riait
et battait des mains, en proclamant qu'on n'avait jamais fait
de meilleurs contes.

« Un ministre de l'empereur interrompit *Yu-kie* par cette
objection railleuse : « Si l'on en croyait les relations officielles,
« recueillies sur ce royaume de femmes, il serait tout simple-
« ment habité par des barbares qui auraient une femme pour
« souverain, et il n'a jamais été question de serpents remplissant
« l'office de maris. Comment donc arrangez-vous cela? »

« *Yu-kie* répondit, en plaisantant, que ce n'était rien encore,
et il continua d'amuser la cour par des discours de plus en
plus extraordinaires, où neuf parties d'invention se mêlaient
à une partie de vérité. »

Ce curieux fragment montre que les Chinois du vi^e siècle
n'étaient pas aussi crédules qu'on pourrait le croire, et que
les récits plus ou moins merveilleux de *Hoeï-chin* sur un
royaume de femmes ont pu être altérés par le seigneur *Yu-*
kie, sans que la relation officielle concernant le *Fou-sang* doive
être suspectée. Il est d'ailleurs une différence très-notable à
établir entre ce qui est relaté par le moine bouddhiste d'un
pays qu'il avait habité, avec ce qu'il rapporte, par ouï-dire.

d'une région qu'il n'avait pas visitée. Nous savons faire ce genre de distinction dans les écrits de Du Plan-Carpin, de Rubruquiz et de Marco Polo lui-même. Quant à la mention, vraie ou fausse, d'une nation d'amazones qui aurait existé en Amérique, elle est faite par plusieurs écrivains et voyageurs espagnols et portugais du xvi^e siècle, qui ne l'avaient certainement pas empruntée aux notices ethnographiques de Ma-touan-lin.

Il me reste à placer quelques observations sur les critiques de Klapproth, observations que j'ai cru devoir réserver pour la fin de cette communication, de manière à ce qu'il soit plus facile d'apprécier le fort ou le faible d'un sujet suffisamment exposé.

Klapproth ne contestant ni la sincérité des témoignages de *Hoeï-chin* ni la véracité des historiens chinois qui ont parlé du *Fou-sang*, et se bornant à commenter leurs dires à son point de vue, la meilleure méthode pour démontrer ce que vaut sa réfutation du mémoire de De Guignes est de faire voir comment il a procédé dans son interprétation des textes chinois. Le savant prussien commence par admettre avec De Guignes que le pays des *Ouen-chin* ou hommes tatoués devait être Yéso, ce qui l'oblige à accepter pour la mesure du *li*, au temps de l'historien *Li-yen*, une mesure proportionnée au nombre de *li* que cet écrivain accuse entre le *Leao-tong* et l'île d'Yéso. Puis, aussitôt, afin de régler à sa fantaisie le reste de l'itinéraire, il suppose des *li* plus de moitié moins grands, et si petits qu'ils ne sauraient s'appliquer à aucune des mesures de distance indiquées par les géographes chinois d'aucune époque¹. M. d'Eichthal a signalé très-clairement cette contradiction, mais ce qu'il ne dit pas, c'est que pour placer le *Tu-han* dans l'île de *Karasto* ou *Tarrakāi*, la même terre suivant lui que *Licou-*

¹ Voir le mémoire de d'Auville sur le *li*, mesure itinéraire des Chinois. (*Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. XXVIII.)

kouëi, Klaproth ignore ou feint d'ignorer, d'une part, que la terre de *Lieou-kouëi* est indiquée par les auteurs chinois comme une presqu'île et non pas une île, et, d'autre part, que les pays de *Lieou-kouëi* et de *Ta-han* sont décrits séparément dans *Ma-touan-lin* et dans l'encyclopédie *Long-ouëi-pi-chou*, avec cette distinction très-significative que *Lieou-kouëi* figure parmi les régions du nord, et le *Ta-han* de *Li-yen* parmi celles de l'orient.

La question de l'orientation préoccupe d'ailleurs fort peu le savant auteur des *Tableaux de l'Asie*, et comme la direction de l'est le gênerait encore, à partir de l'île *Karasto* ou *Tarrakai*, pour arriver à ses conclusions, il change sans plus de façon cette direction que les textes chinois précisent et la porte arbitrairement vers le sud, de telle sorte qu'à force d'imagination il finit par supposer que les navigateurs chinois du vi^e siècle auraient cru visiter le *Fou-sang* en abordant sur les côtes sud-est du Japon, c'est-à-dire dans un pays qui, depuis plus de cinq cents ans, leur était connu et entretenait des relations constantes avec la Chine.

Si de tels raisonnements avaient été formulés par un orientaliste moins accrédité que Klaproth, il serait presque superflu de les réfuter. *Ma-touan-lin*, du reste, réduit à néant d'un seul mot cette confusion des côtes orientales du Japon avec les rivages occidentaux du *Fou-sang*. Dans l'introduction à la partie géographique du *Ouen-hien-tong-kao* (livre 324), il dit expressément : « Le Japon est situé à l'est de la Chine, et le *Fousang* est situé à l'est du Japon. »

Klaproth est, en réalité, le seul critique qui ait nié l'identification du *Fou-sang* avec l'Amérique, puisqu'on ne saurait compter isolément l'opinion de ceux qui déclarent s'en rapporter à lui les yeux fermés. Parmi ces derniers, toutefois, se sont trouvés plusieurs orientalistes estimables, dont le jugement n'a pas laissé d'impressionner le public savant étranger

aux études chinoises, et d'inspirer de grands doutes sur les faits que De Guignes avait avancés.

Ces doutes seront-ils complètement dissipés par les nouveaux aperçus que je viens de communiquer à l'Académie ? Je ne saurais moi-même exprimer l'espoir que j'en ai ; mais ce qu'il me paraît important de dire, à l'occasion de ces documents intéressants qu'une heureuse chance a fait tomber sous mes yeux, cent cinquante ans après qu'ils avaient échappé aux savantes investigations de De Guignes, c'est l'embarras du sinologue isolé en présence de l'abondance vraiment énorme des matériaux qui sont à sa disposition. quelle que soit la spécialité qu'il aborde. Il est forcé de consacrer sa vie entière à l'exploration d'un même sujet, sous peine de laisser échapper peut-être des renseignements précieux entre tous. Un jour viendra très-certainement où les sinologues seront aussi nombreux qu'ils sont dispersés aujourd'hui. De l'union de leurs recherches on verra sortir les découvertes les plus surprenantes, et l'on s'étonnera d'avoir laissé dormir aussi longtemps les immenses richesses enfouies et comme perdues dans les monuments écrits de l'antiquité chinoise.

N° VI.

LE DIEU TRICÉPHALE GAULOIS,
PAR M. DE WITTE.

Plusieurs monuments sculptés, la plupart trouvés à Reims, en Champagne, ou dans les environs, offrent la représentation d'un personnage barbu et âgé, à triple visage. Cette singulière idole est composée de trois têtes réunies, comme les doubles têtes de Janus, si ce n'est que l'une d'elles est de face, tandis que les deux autres, juxtaposées de chaque côté, sont figurées de profil. Ce dieu à triple visage se voit en général sur de

petits autels ou cippes de pierre, sculptés sur un ou sur trois côtés¹.

Des représentations d'un dieu tricéphale ont été trouvées aussi dans la commune de la Malmaison (Aisne)², à Dennevy (Saône-et-Loire)³, au faubourg Saint-Jacques, à Beaune⁴, et en dernier lieu, à Paris⁵.

On aurait pu croire, il y a quelques années, quand on ne connaissait encore que les pierres sculptées découvertes à Reims, que le dieu à triple visage était une divinité topique, honorée seulement dans le territoire des Rémois; mais depuis que l'on a trouvé plusieurs représentations analogues en divers autres lieux, on doit admettre que le dieu en question est une divinité nationale qui appartenait à la Gaule tout entière.

Sur les pierres sculptées de Reims, le vieillard à triple visage est accompagné d'animaux symboliques; on y remarque un veau couché, et plus souvent des têtes de bélier et quelquefois un oiseau. Sur le monument découvert près de l'Hôtel-Dieu de Paris, il porte sur sa main gauche une tête de bélier. D'autres fois il est associé à Mercure et aussi à un dieu à grandes cornes et à pieds de bouc.

On a voulu reconnaître dans le dieu triple un Mercure, et l'on a rapproché ce Mercure des trois bustes qui se voient sur une monnaie de bronze portant la légende REMO⁶.

¹ Six de ces cippes ont été publiés par M. Léon Maxe-Werly, *Numismatique gauloise*, pl. ix, x et xi, Paris, 1862. Deux autres ont été trouvés depuis ce temps-là; je tiens ce renseignement de l'obligeance de M. Duquénelle, de Reims.

² Bretagne, *Revue numismatique*, 1854, p. 143 et suivantes. — Au musée de Saint-Germain-en-Laye.

³ *Autun archéologique*, p. 227, Autun, 1848. — Au musée d'Autun.

⁴ Au musée de Beaune.

⁵ Signalé par M. Adrien de Longpérier, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1871, p. 379.

⁶ Hucher, *Revue numismatique*, 1853, p. 15 et suiv. et 1863, p. 58 et suiv. — Cf. A. de Barthélemy, *Les assemblées nationales dans les Gaules*, p. 9 et suiv. (Extrait de la *Revue des questions historiques*, Paris, 1868.)

L'idée d'un personnage à triple corps ou à trois têtes se rencontre dans les conceptions mythologiques de presque tous les peuples de l'antiquité. Un des plus célèbres dans ce genre est Géryon, le roi de l'Ibérie, souvent chanté par les poètes.

On connaît la forme sous laquelle les artistes ont représenté Géryon. Sur les monuments les plus anciens ce sont trois guerriers, armés de pied en cap et placés les uns à côté des autres, sans lien apparent qui rattache les trois corps. C'est sous cette forme que Géryon était représenté sur le coffre de Cypsélus¹. Les vases peints à figures noires sur fond clair reproduisent cette forme du triple Géryon, forme que l'on retrouve aussi sur les vases à peintures rouges. Sur les monuments d'une époque postérieure, les trois corps sont souvent remplacés par un seul corps à trois têtes.

Dans un mémoire publié en 1839², j'ai fait observer que la lutte d'Hercule contre un géant triple, possesseur de nombreux troupeaux, ne se borne pas au combat du héros contre Géryon à Érythia, aux extrémités de la péninsule ibérique. On retrouve ce mythe sous des formes diverses et avec des noms qui varient depuis les bords du Pont-Euxin jusqu'aux extrémités occidentales les plus reculées du monde connu des anciens.

Des récits mythologiques donnent à entendre que la demeure de Géryon était placée par les uns à l'île de Tricarenia, dans le Pont-Euxin³, par les autres en Lydie, aux environs de la ville de Temenothyraë⁴, par d'autres encore sur les côtes

¹ Pausan. V, xix, 1.

² *Nouvelles Annales de l'Inst. arch.* t. II, p. 107 et suiv. et p. 270 et suiv. — Le tirage à part, 115 pages in-8° avec 2 planches, porte la date de 1841.

³ Palæphat. *De Incred.* xxv. — Apostol. *Proverb.* xix, 64. — Suid. v. Τρικρέφαλος.

⁴ Pausan. I, xxxv, 6.

de l'Épire, près d'Ambracie¹, même aux îles Baléares², et jusque sur les côtes de la Lusitanie³.

Le dieu à trois corps ou à trois têtes, l'antagoniste d'Hercule, se présente aussi sous le nom de Typhon, auquel Euripide⁴ assigne trois corps, et de Talos, honoré dans les îles de Crète et de Sardaigne. Le pseudo-Orphée, dans son poème des Argonautiques⁵, donne à Talos l'épithète de *Τριγύγας*, et des figurines de bronze, d'un travail très-grossier, découvertes dans l'île de Sardaigne, semblent offrir une représentation de ce triple géant. Le héros crétois Talos est désigné aussi sous le nom de Taurus et paraît se confondre alors avec le Minotaure, célèbre dans les fables de l'île de Crète. Sur la base d'un scarabée de travail étrusque est gravé un personnage à trois têtes de taureau⁶, et sur une hydrie à figures noires du Musée Britannique, on a représenté, au-dessus de la lutte d'Hercule contre le lion de Némée, trois hommes ayant une tête et une queue de taureau⁷. On trouve fréquemment dans la Gaule de petits taureaux de bronze avec trois cornes au front.

Un passage d'Ammien Marcellin⁸ fait mention des aventures d'Hercule en Espagne et en Gaule. L'historien parle de deux tyrans cruels qui furent mis à mort par le héros; l'un se nommait *Géryon* et il désolait l'Espagne; l'autre portait le nom

¹ Hecat. *ap.* Arrian. *Exped. Alex.* II, 16; et *ap.* Eustath. *ad* Dionys. *Perieg.* 558. — Aristot. *De Mirab.* 145.

² Serv. *ad* Virg. *Æn.* VII, 662.

³ Plin. *Hist. nat.* IV, 22, 36.

⁴ *Herc. fur.* 1242-1244, ed. Matthiæ.

⁵ *Argon.* 1359, ed. Hermann.

⁶ Gravé dans mon *Mémoire sur Géryon*, dans les *Nouvelles Annales de l'Inst. arch.* t. II, p. 314.

⁷ Voir mon *Catalogue étrusque*, n° 74. — *Catal. of vases in British Museum*, n° 449.

Hist. XV. 9.

de *Tauriscus*, et faisait peser sa tyrannie sur les Gaules. Je cite le texte :

Legimus in monumentis eorum incisum, Amphitruonis filium Herculem ad GERYONIS et TAURISCI saevium tyrannorum perniciem festinasse, quorum alter HISPANIAS, alter GALLIAS infestabat : superatisque ambobus, etc.

Dans ce passage Géryon et Tauriscus sont rapprochés l'un de l'autre : ce sont deux tyrans cruels. Il n'est pas dit un mot des trois têtes ou du triple corps que les mythographes aussi bien que les monuments attribuent à Géryon : mais il est bon de faire observer que le récit d'Ammien Marcellin est empreint de l'esprit d'Evhémère. Ce récit revêtant une forme historique, l'auteur devait tout naturellement en exclure le merveilleux. Du reste, il me semble que ce rapprochement de Tauriscus et de Géryon permet de supposer, sans trop de témérité, que ces deux personnages avaient un caractère analogue et une forme identique. Aussi, dans une autre occasion¹, n'avons-nous pas hésité à considérer le tyran Tauriscus comme un Géryon gaulois, c'est-à-dire comme le représentant gaulois du géant triple.

On pourrait, il est vrai, faire plus d'une objection à cette manière de considérer Tauriscus et Géryon, en les prenant l'un et l'autre pour des conceptions mythologiques de même nature. Mon intention n'est pas de dissimuler cette difficulté. En effet, le nom de Tauriscus, diminutif de Taurus, semble indiquer un être en rapport avec les bœufs ou les taureaux, et, dans les représentations du dieu tricéphale gaulois, on ne rencontre que rarement le taureau, le bœuf et le veau associés à ce personnage, tandis que le bélier paraît plus étroitement mis en rapport avec lui. Euripide² donne à Géryon l'épithète

¹ Mémoire cité dans les *Nouvelles Annales de l'Inst. arch.* t. II, p. 290. — *Bull. de l'Académie de Bruxelles*, t. VIII, 1841, p. 140.

² *Herc. fur.* 420, ed. Matthiae.

de Βοτῆρ Ἐρυθρίας, le berger d'Érythia. Les bœufs et les génisses de Géryon sont, d'après Apollodore¹, les troupeaux du Soleil qui paissent dans l'île de Thrinacie (*sic*)²; mais le Soleil a aussi des troupeaux de moutons et de chèvres, et le type des plus anciennes monnaies de Delphes est une tête ou deux têtes de bélier³. Il faudrait entrer dans de trop longs développements pour justifier ces rapprochements; mais comme je me propose de faire un mémoire sur les monuments qui représentent le dieu tricéphale gaulois, j'aurai l'occasion de revenir sur ces questions et d'examiner en détail les récits mythologiques qui ont trait aux troupeaux du Soleil. Le taureau a été honoré d'un culte public chez un grand nombre de peuples de l'antiquité. Plutarque⁴ raconte que les Cimbres avaient un taureau d'airain sur lequel ils prêtaient serment, quand ils contractaient des traités, et les Gaulois ont certainement honoré le taureau sous le nom de Tarvos Trigaranus, le taureau aux trois grues, représenté sur l'autel que la corporation des nautoniers parisiens, sous le règne de Tibère, érigea à Jupiter⁵. En terminant cette note, il me suffira d'ajouter que le dieu triple chez les Gaulois paraît avoir été honoré sous plusieurs formes et sous plusieurs noms. Les taureaux de bronze à trois cornes dont j'ai parlé plus haut, ainsi que le taureau aux trois grues, fourniraient en quelque sorte des arguments pour justifier le nom de Tauriscus que lui donne Ammien Marcellin; une troisième forme du dieu triple serait la forme humaine, le vieillard à trois visages que l'on rencontre sur les monuments assez nombreux dont il a été question au commencement de cette note.

¹ I, vi, 1.

² Homer. *Odys.* M, 127. — Cf. Schol. — C'est l'île de Sicile, *Trinacria*.

³ Henri de Longpérier, *Revue numism.* 1869-1870, p. 149 et suiv.

⁴ *In Mario*, xxiii.

⁵ Dom Martin, *Religion des Gaulois*, t. II, pl. 25.

N° VII.

LES PLUS ANCIENS BRONZES DU MONDE.

Lorsqu'il y a six ans je publiai la planche première du *Musée Napoléon III*, contenant la gravure d'une figure de bronze trouvée à Afadj, près des bords de l'Euphrate, et représentant une *canéphore* sur le vêtement de laquelle est tracée une longue inscription cunéiforme lue par M. Jules Oppert, qui y avait reconnu le nom du roi Koudourmapouk et celui de son fils, j'ajoutais la remarque suivante qui se trouvait alors en conformité avec les données admises par les assyriologues.

« Ces souverains appartiennent à la première dynastie sémitique de Babylone, et Koudourmapouk, qui prend le titre de roi des Sumirs et des Accads (l. 16 et 17), est probablement *antérieur* au *xvi^e* siècle avant notre ère; c'était un contemporain de la *xviii^e* dynastie égyptienne, dynastie qui a laissé un si grand nombre de beaux monuments, parmi lesquels on ne remarque cependant pas de figures de bronze. Les Égyptiens employaient encore de préférence la pierre et le bois pour leurs œuvres de sculpture à l'époque où fut fondue la statuette babylonienne. »

On peut bien penser que je ne m'étais pas hasardé à écrire ces lignes sans avoir soigneusement examiné les collections d'antiquités égyptiennes, et sans avoir pris l'avis de notre savant correspondant Mariette-Bey, au sujet des admirables collections qu'il a formées en Égypte. J'ose dire que tel était alors l'état de la question.

Le 5 février dernier, en présentant à l'Académie une publication de M. Fr. Lenormant intitulée : *Choix de textes cunéiformes*¹ (3^e fascicule, 1875), je signalais l'inscription de la

¹ *Choix de textes cunéiformes inédits ou incomplètement publiés jusqu'à ce jour*, 3^e fascicule, 1875, in-4^o, p. 164, n^o 70.

statuette trouvée à Afadj, insérée dans ce recueil; je relevais la date (vers 2100 av. J. C.) que M. Lenormant assigne au roi Koudourmaboug (c'est ainsi qu'il lit le nom royal), et j'ajoutais, en parlant du monument : « C'est la plus ancienne statuette de bronze que l'on ait encore retrouvée. » Notre savant confrère M. Renan, à la diligente attention de qui rien n'échappe, a, dans son *Rapport sur les travaux de la Société asiatique*¹, recueilli la remarque que j'avais faite devant l'Académie et lui a donné une nouvelle publicité, je dirais même une importance qu'elle n'avait pas encore acquise.

En disant que cette statuette est antérieure au xvi^e siècle avant notre ère, je m'étais tenu dans les limites de la science orientaliste à l'époque où j'écrivais ma description du monument. Les nouveaux calculs chronologiques adoptés par M. Lenormant venaient ajouter une force plus précise encore à l'opinion relative que j'avais exprimée; ils accentuaient davantage l'écart signalé entre les âges de la statuette d'Afadj et des figurines d'Égyptiens exécutées en bronze, puisque Koudourmaboug devenait contemporain, non plus de la xviii^e dynastie, mais des rois Pasteurs, qui l'ont précédée.

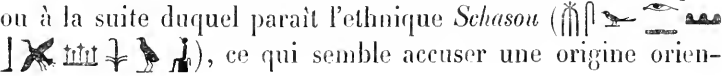
Or, voici que dans une collection d'antiquités égyptiennes envoyée à Paris par M. Gustave Posno, j'ai pu étudier deux figures de bronze remarquablement bien conservées, qui viennent considérablement modifier l'opinion que j'ai émise. Il importe de rectifier ce que j'ai dit touchant l'âge des premiers bronzes égyptiens représentant la figure humaine². Ces deux

¹ *Journal asiatique*, VII^e série, t. VI, 1875, p. 42.

² Il s'agissait de figures humaines, car l'emploi du bronze en Égypte, dès la haute antiquité, est constaté depuis longtemps. Il suffirait de citer la virole du sceptre ou bâton du roi Papi (Phiops), de la vi^e dynastie, qui existe au British Museum. M. Chabas a déjà fait remarquer qu'on trouve la mention d'objets de bronze dans des textes qu'on peut rapporter à des temps antérieurs à la construction des grandes pyramides (*Sur l'usage des bâtons de main*, Lyon, 1875, in-8^o, p. 12).

statuettes, hautes l'une de 67 centimètres, l'autre de 48, fort belles dimensions comme on le voit, méritent une courte description.

La première : personnage debout, le pied gauche en avant; la main gauche, fermée et relevée à la hauteur du sein, tenait sans doute une haste. La droite, serrée près de la cuisse, portait très-probablement le petit sceptre horizontal que nous montrent divers bas-reliefs. Les reins sont ceints de la pagne nommée *schenti*; un poignard est passé dans la ceinture. La chevelure est disposée en petites mèches carrées très-régulièrement étagées; les yeux et les sourcils, qui étaient incrustés, manquent.

La seconde figure : personnage debout, le pied gauche en avant; les reins ceints de la *schenti*, la main droite levée à la hauteur du sein; la gauche tombant près de la cuisse. Les yeux, qui ont été incrustés, sont absents. La chevelure, beaucoup moins volumineuse que celle de la statuette précédente, est disposée en petites mèches très-fines, et laisse reconnaître les contours de la tête. Sur la poitrine, du côté gauche, une inscription verticale donne le nom du personnage dans lequel ou à la suite duquel paraît l'ethnique *Schason* () , ce qui semble accuser une origine orientale.

Dans ces deux statuettes les muscles des bras et des jambes, les rotules, sont exprimés avec un soin, une vérité, qui dénotent un âge fort reculé. On ne peut méconnaître là l'art antérieur au second empire¹. Seulement, si la première, par ses

¹ M. Posno n'a pas consigné le nom des localités où les deux bronzes que nous décrivons ont été découverts, mais la nature de l'oxydation du métal indique assez qu'ils ne proviennent pas de la haute Égypte. Quant au style, on peut comparer ces bronzes avec les sculptures de l'ancien empire, décrites par M. de Rougé, *Notice des monuments égyptiens du Louvre* (salle du rez-de-chaussée), 1852, n° 41 à 46, et avec les diverses figures publiées par Auguste Mariette-Bey, *Album du Musée de Boulaq*, le Caire, 1872, in-fol. pl. XX et XXV.

traits, sa coiffure, rappelle fort exactement les sculptures de pierre exécutées sous les iv^e et vi^e dynasties, la seconde ne pourrait pas être classée tout à fait si haut. Il est à remarquer que la ligne formée par le dos et la jambe droite s'incline légèrement en avant, ce qui indique une tentative de mouvement et peut-être une idée asiatique. La ligne dorsale de la première figure est, au contraire, complètement verticale.

Les *Schasou*, connus par divers textes égyptiens, occupaient le pays qui s'étend de la frontière de l'Égypte, au nord-est, jusqu'à la ville de Pakanana que, dans une dissertation appuyée sur des documents originaux, M. Chabas place au nord ou au nord-est de la Palestine¹. Nous aurons plus tard à rechercher si l'art de ce peuple a pu exercer quelque influence sur le style qui distingue la seconde figure de bronze de la collection Posno.

Mais, dès aujourd'hui, j'étais empressé d'apporter à l'Académie des dessins photographiques que je dois à l'obligeance de M. Émile Rousset, dépositaire de la collection, dessins qui, à la vérité, ne donnent pas une idée très-complète de la vigueur du style qui caractérise les deux statuettes, un des traits les plus frappants de l'art de l'ancien empire, mais qui permettent de constater certains détails, tels que la forme de la chevelure, les linéaments du visage, le rendu des contours anatomiques, toutes choses qui, dans l'état où nous les trouvons ici, dénoncent une école évidemment antérieure à la xviii^e dynastie.

Nous en devons conclure que pour la fonte des figures de bronze, comme pour la sculpture de la pierre et du bois, l'Égypte conserve en ce moment la priorité. Des découvertes futures pourront venir modifier ce résultat, mais l'une au moins des statuettes de M. Posno nous fait remonter déjà si

¹ Chabas, *Voyage d'un Égyptien en Syrie, en Phénicie et en Palestine au xiv^e siècle avant notre ère*, Chalon, 1866, p. 111.

loin dans l'histoire de l'humanité, que nous ne saurions prévoir chez quel autre peuple on pourra rencontrer des œuvres d'art d'une date plus reculée, et surtout d'un style plus avancé. Nous pouvons déjà constater que la première figure de la collection Posno, celle qui certainement est la plus vieille image de l'homme exécutée en bronze que nous connaissions, est fort supérieure, en style et en modelé, à la Canéphore asiatique d'Afadj, monument qui, consacré à une déesse par un roi, doit être considéré comme un très-bon échantillon de l'art dans l'Asie occidentale.

A. DE LONGPÉRIER.

N° VIII.

SUR DES FRAGMENTS DE MARBRE AYANT FAIT PARTIE DU TOMBEAU
DE SAINT MARTIN DE TOURS.

Grégoire de Tours nous apprend que saint Euphrone, évêque d'Autun vers la fin du v^e siècle, envoya à Tours le marbre qui fut placé sur le tombeau de saint Martin (*Hist. Franc.* II, 15). En 1562, après le passage des protestants et la ruine de cette tombe, les chanoines, dit l'abbé Gervaise, d'après les registres capitulaires, recueillirent tout ce qui en put être retrouvé. « Les cendres du corps de saint Martin et des autres saints qui avaient été brûlés avec lui furent soigneusement ramassées et renfermées dans une caisse, qui fut mise dans le caveau où ses reliques avaient autrefois reposé. On ramassa les fragments de l'ancien marbre blanc que saint Euphrone d'Autun avait envoyé à saint Perpète pour le couvrir. Une partie servit au tombeau, et l'autre fut consacrée pour être posée sur le grand autel » (*Vie de saint Martin*, p. 350). Un procès-verbal de reconnaissance des reliques de la collégiale, dressé en 1789, mentionne la pierre sacrée du grand autel, en marbre blanc,

provenant de la dalle mutilée de saint Euphrone, et le reste de la dalle posé sur le tombeau.

Là s'arrête tout ce que nous savons d'une sépulture célèbre, but de tant d'anciens pèlerinages, et dont il serait précieux de retrouver au moins quelques débris.

M. l'abbé Chevalier, président de la Société archéologique de la Touraine et lauréat de notre Académie, m'envoie la photographie de trois fragments de marbre qui viennent, m'annonce-t-il, d'être découverts dans l'intérieur du tombeau de saint Martin, c'est-à-dire dans l'endroit même où les restes de la dalle de saint Euphrone furent jetés au temps de notre grande révolution. Celui de ces débris qui porte un fleuron n'attire pas son attention; il en est autrement des deux autres. Leur forme, dit-il, répond à ce que devaient faire supposer les indications de Gervaise et celles du procès-verbal de 1789. Le petit fragment, dont un seul côté est mutilé, a la forme carrée et presque les dimensions d'une pierre sacrée (21 centimètres sur 17). Ainsi que l'a reconnu le savant ecclésiastique, nous trouvons ici, sur la pièce principale, la haste et le commencement de la traverse d'une croix gemmée, accostée à sa gauche de l'A auquel l'Ω correspondait. La sorte de fût qui se voit sur le petit fragment appartenait sans doute à un candélabre posé sur l'une des branches de la croix, suivant un usage dont l'antiquité chrétienne nous offre plusieurs exemples. M. l'abbé Chevalier remarque fort à propos, dans une fresque célèbre des catacombes de Rome, dont M. Perret a donné une copie peu fidèle (t. III, pl. LVII), un type de ces croix illuminées. Les deux fragments dont je parle ont une même épaisseur (8 centimètres) et proviennent de la même dalle.

J'ajouterai que le style de la sculpture nous reporte exactement au temps où saint Euphrone envoya le marbre destiné à couvrir le tombeau de saint Martin, et que, retrouvées dans

les conditions que signale le savant ecclésiastique, ces pièces me semblent être les mêmes que celles dont parlent les registres capitulaires et le procès-verbal de 1789.

Edm. LE BLANT.

N° IX.

LETTRE DE M. ROBERT MOWAT, RELATIVE AU DIEU TRICÉPHALE GAULOIS,
ÉTUDIÉ PRÉCÉDEMMENT PAR M. DE WITTE.

Depuis quelques années on a découvert en diverses localités, à Beaune, à Paris, à Dennev, près d'Autun, des bas-reliefs sur lesquels on remarque un personnage en pied et debout, à trois visages. l'un regardant de face, les deux autres de profil, à droite et à gauche; on a également découvert à Reims et à Colligis, près de Laon, des cippes façonnés en forme de tête à triple visage, offrant avec le type précédent une évidente analogie, et l'on a généralement pensé que ces diverses figures représentaient une divinité qui aurait joué dans la mythologie gauloise un rôle sur lequel on n'a aucune notion. Pour ma part, je ne crois pas qu'il soit légitime d'entrer dans cette voie d'explication, et voici pourquoi.

On sait que lorsque l'empereur Auguste réorganisa le culte des dieux Lares, il décida que les divinités étrangères, dont il eût été impolitique et dangereux d'abolir le culte, seraient rangées dans la classe des *Lares Augusti*, auxquels elles furent ingénieusement assimilées. En réalité cette mesure mettait fin à la religion nationale des Gaulois en l'absorbant dans la religion de l'État, et l'on ne peut logiquement s'attendre à trouver des monuments du culte indigène proprement dit qu'autant qu'ils sont antérieurs à la conquête; à partir du règne d'Auguste, ils n'ont plus été tolérés qu'à la condition de prendre l'étiquette du culte officiel et de perdre ainsi leur physionomie autonome. Si l'on en voulait une preuve, les persécutions dirigées contre les druides, ministres de la religion gauloise, nous apprendraient ce qu'il faut penser de la tolérance pratiquée par l'administration impériale. Dès lors, on ne comprend pas comment les images d'une divinité étrangère, à forme monstrueuse, auraient pu être impunément érigées en public, en dehors de la réglementation du collège des quindécemvirs *Sacris Faciundis*, véritable congrégation des rites, ni comment le grand nombre de ces images aurait échappé à la vigilance des autorités. Avant tout, nous devons donc chercher si l'épig-

matique dieu tricéphale n'est point identique ni assimilable à quelque figure du panthéon romain.

Or, il existe un type mythologique bien connu, qui correspond à celui de la divinité en question d'une manière si frappante, que je m'étonne qu'on n'y ait pas encore songé. Je veux parler du type de *Janus Quadrifrons*, dont les images devaient être devenues bien nombreuses à l'époque impériale, puisque saint Augustin, Macrobe, Servius, Isidore de Séville, Lydius, Suidas, Codinus en parlent comme d'objets connus de tout le monde. Parmi les plus célèbres, je cite celle qui se voyait dans le Vélabre; il y en avait une autre, érigée primitivement dans le *Forum Boarium*, et transportée plus tard dans le *Forum Transitorium* par Domitien, qui, au rapport de Suétone, multiplia dans Rome les statues de Janus. Le vieux culte de ce dieu était resté en grand honneur, car on le voit figuré avec un seul visage sur des monnaies de bronze d'Antonin et de Commode, sur un denier de Pertinax et sur un *aureus* de Gallien; et avec deux visages sur un denier de Géta. Les monuments de cette série iconographique les plus intéressants et les plus probants pour ma thèse sont les monnaies de bronze de Hadrien (voir Cohen, n^{os} 711 et 712) dont le revers porte la légende COS III autour d'un *Janus Quadrifrons* barbu et debout. Le torse est nu; la main gauche retient la tunique retombée au-dessous des hanches; la main droite est appuyée sur une *hastula pura*. C'est incontestablement un Janus à quatre visages, bien qu'il n'en ait que trois apparents, celui de derrière étant nécessairement caché et invisible. Telle est aussi la raison pour laquelle, sur les bas-reliefs gaulois, le dieu ne laisse voir que trois visages; il faut donc rétablir par la pensée le quatrième visage, ou face postérieure masquée par la face antérieure, tout comme on le fait quand on regarde le revers du bronze de Hadrien. D'après cela, la dénomination de dieu tricéphale me paraît impropre et doit être abandonnée; car, à moins d'y introduire un sous-entendu, elle a l'inconvénient de fausser la signification de ce type.

On peut objecter que, sur les cippes trouvés à Reims et à Colligis, rien n'empêchait le sculpteur de façonner le quatrième visage du dieu, qu'il eût été impossible de faire voir sur les bas-reliefs plans de Paris, de Beaune et de Denevy. A cela je réponds que la face postérieure de ces cippes est simplement épannelée, ce qui semble indiquer qu'ils étaient destinés à rester appliqués contre une muraille. Il n'y avait donc pas lieu de figurer le quatrième visage sur ce côté.

Il me reste à parler de la tête de bélier que l'on remarque sur le sommet de ces cippes, ainsi que dans la main gauche du dieu, sur le

bas-relief de Paris. La présence de cet attribut, incompris jusqu'ici, n'a pourtant rien d'extraordinaire, si l'on admet que les monuments dont il s'agit sont consacrés à Janus; il me suffit de rappeler que ce dieu, regardé comme le principe de toutes choses, recevait dans la fête des Agonalia le sacrifice d'un bélier, parce que cet animal est le *princeps gregis*; de là aussi la prescription rituelle gravée sur les tables des Frères Arvales :

IANO PATRI ARIETES II

Le bas-relief de Paris présente, du reste, une particularité qui m'empêche de lui accorder une attribution gauloise; sur la joue gauche du même bloc est sculpté un sujet essentiellement romain, à savoir un Amour folâtre ou Génie de Mars se décoiffant à deux mains d'un casque énorme posé au-dessus de sa tête; sur d'autres blocs découverts près du précédent se voient les épisodes complémentaires du même sujet; ici c'est un Génie qui emporte l'épée; là, un autre Génie qui rejette son bouclier en arrière sur le dos. Il est évident que le sculpteur a représenté le *Désarmement de Mars* d'après un procédé familier aux artistes grecs et romains; comparez le groupe des Amours emportant la massue d'Hercule, marbre conservé au musée du Louvre. Maintenant, rappelons-nous le passage où Servius ¹ dit que Quirinus est le nom de Mars quand il est pacifique : « Mars enim cum sævit Gradivus dicitur; cum tranquillus est, Quirinus. » Remarquons d'autre part que Quirinus n'est autre que Janus, puisque Suétone accole ces deux noms, *Janus Quirinus*, en parlant du temple qui fut fermé par Auguste pour la troisième fois en signe de paix universelle. Il n'échappera à personne que le rapprochement établi par ces textes entre Janus et Mars pacifique est en corrélation étroite avec la scène du désarmement de Mars juxtaposée au personnage janiforme du bas-relief parisien. Ce personnage est donc bien le Janus Quirinus romain à quatre visages, symbolisant la scène des quatre Génies de Mars désarmé, et se confondant ainsi avec la divinité honorée sous le nom de Mars Pacifer que nous font connaître des textes épigraphiques et numismatiques. Sur le bas-relief de Dennevy, le personnage janiforme a les deux mains rapprochées sur le ventre, comme si elles étaient liées. Cette attitude, qui a beaucoup embarrassé les archéologues, devient maintenant très-facilement explicable. Pline, Macrobe, Suidas, nous apprennent qu'il y avait de nombreuses statues de Janus

¹ *Ad Æn.* I, v. 292.

tenant les doigts de chaque main placés de manière à figurer le nombre CCCLXV comme symbole de l'année, à laquelle le dieu présidait. Une de ces statues se voyait encore à Constantinople du temps de Codinus le Curopalate, c'est-à-dire dans les dernières années du Bas-Empire. Le Janus¹ de Dennevy ne me paraît pas autre chose qu'un exemplaire de ce type dans lequel les mains sont nécessairement rapprochées.

Pour conclure, les bas-reliefs et les cippes du prétendu dieu tricéphale n'ont rien de gaulois, si ce n'est la main-d'œuvre, qui a eu pour effet d'imprimer un caractère barbare et grossier au type de Janus Quadrifrons tel que le concevaient les Romains. Il faut donc les restituer à ce dieu, la seule des grandes divinités de Rome dont on ne connaissait aucun monument en Gaule. Cette lacune se trouve dès à présent comblée, car, outre ces bas-reliefs, on a découvert récemment à Villette (Isère) deux inscriptions consacrées au dieu Quirinus, que je n'hésite pas à identifier avec Janus. La Gaule a donc fourni pour ce dieu, comme pour les autres, son double contingent de textes épigraphiques et de monuments figurés.

Quant à la légende du triple Géryon, si je la crois sans aucun rapport avec ces monuments, je suis prêt à la regarder comme propre à fournir une excellente explication des fameux bas-reliefs de Notre-Dame de Paris, représentant, d'une part, trois guerriers avec l'épigraphie EVRISES; d'autre part, un taureau surmonté de trois grues, avec l'inscription TARVOS TRIGARANVS. Outre le rapprochement à établir entre le mot TARVOS, équivalent à *taurus*, et le nom de Tauriscus, espèce de Géryon gaulois, j'en établis un autre entre le mot TRIGARANVS et le nom de Recaranus, *alias* Garanus, qu'Aurélius Victor et Verrius Flaccus donnent à l'Hercule vainqueur de Cacus, qui lui avait dérobé les bœufs de Géryon. Le nom même de Garanus offre un certain air de parenté avec celui de Géryon. Ce n'est pas tout : Virgile qualifie ce Géryon de *tergeminus*, mot qui, au propre, signifie trijumeau, comme l'épithète *trigeminus* donnée aux Horaces et aux Curiaces. Le mythe du triple Géryon devrait donc sa naissance, par une simple métaphore de langage, à la dénomination collective de trois personnages distincts concourant à une même action. C'est ainsi que paraît l'avoir compris l'artiste grec qui peignit sur un vase, savaamment décrit par M. de Witte, le combat d'Hercule et de Géryon; ce personnage complexe y est repré-

¹ Inscriptions communiquées à l'Académie par M. de Longpérier, *Comptes rendus*, 1867, p. 319.

senté par trois guerriers dont je retrouve volontiers une imitation dans les trois *Eurises* du bas-relief parisien.

Rennes, 21 novembre 1875.

ROBERT MOWAT.

« M. Robert Mowat m'ayant fait l'honneur de me charger de communiquer à l'Académie la notice que l'on vient d'entendre, je me suis empressé de me rendre à son désir. Mais je dois en même temps faire remarquer que si, dans les monuments trouvés à Reims, à Paris et ailleurs, les antiquaires qui ont précédé M. Mowat n'ont pas cherché l'image de Janus Quadrifrons, c'est qu'ils avaient quelques bonnes raisons pour n'accorder que trois visages au personnage représenté. Il me suffirait de citer, parmi les monuments de Reims, le cippe cylindrique, au sommet duquel se voient trois faces juxtaposées, occupant tout le développement du cylindre, également partagé. Ce monument appartenant à M. Duquénelle, publié par lui et par M. Maxe-Werly, a été exposé à Paris, en 1867 (*Catal. de l'exposition rétrospective*, n° 895).

« Puis la figurine de bronze provenant d'Autun, conservée aujourd'hui au musée de Saint-Germain, et qui nous montre encore trois visages d'inégale grandeur, associés sur une seule tête de ronde bosse; ce qui ne permet aucune illusion. Grâce à l'obligeance de M. Alexandre Bertrand, je mets sous les yeux de mes confrères les moulages qu'il vient de faire exécuter, expressément pour la séance, de cette statuette et d'un autre cippe trouvé à la Malmaison, près Laon. Ce cippe montre encore le personnage tricéphale représenté de manière à ne pas être confondu avec Janus *Quadrifrons*.

« Sans me permettre de discuter hâtivement les opinions de M. le commandant Mowat, relativement au culte de Janus dans la Gaule, je me borne à établir que le personnage qui a pour symbole la tête de bélier (bélier à corps de poisson dans la statuette) est bien exactement tricéphale.

« Le symbole de la tête de bélier relie tous les monuments dont il vient d'être question; mais ce symbole est l'abrégé d'un animal à corps de poisson. Il ne faut pas étudier l'un de ces monuments isolément en le séparant des autres. »

A. DE LONGPÉRIER.

N° X.

NOTE SUR UN CAMÉE ANTIQUE.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie la photographie et la gravure d'un camée antique qui est une vraie merveille, un chef-d'œuvre de l'art. Il serait difficile de rencontrer une gravure plus fine, plus achevée, plus délicate. La matière, sardonx à deux couches, est d'une beauté parfaite, et le choix de la matière répond à la perfection du travail. Le buste se détache en blanc d'un ton laiteux sur un fond noir qui, vu à la lumière, devient transparent et rouge.

Je n'insisterai pas sur l'exquise pureté des lignes, sur le modelé délicat des chairs; car on sent mieux qu'on ne saurait l'exprimer la grande perfection de l'art qui se révèle dans cette sublime et ravissante gravure.

Au premier coup d'œil, on s'aperçoit que ce n'est pas une tête idéale que l'artiste s'est proposé de représenter, mais bien un véritable portrait. La forme du nez, la bouche petite et légèrement pincée, l'œil grand et rond, où la pupille est marquée, la coiffure enfin, tout indique que l'habile graveur a cherché à reproduire les traits caractéristiques d'une personne vivante. D'après la disposition des cheveux, on peut reconnaître que ce portrait appartient à une femme de l'époque d'Auguste. En effet, ce genre de coiffure, les cheveux relevés sur le front, faisant saillie sur le devant, enroulés sur le sommet de la tête et sur les côtés, réunis en tresse sur le derrière,

ce genre de coiffure, dis-je, rappelle les portraits de Livie¹, de Julie, fille d'Auguste, d'Octavie, sœur de ce prince. On sait par les camées et par les intailles qui sont parvenus jusqu'à nous, combien l'art de la glyptique était arrivé à un haut degré de perfection sous le règne d'Auguste. C'est à cette époque que vivaient les grands artistes grecs : Dioscorides, ses fils Eutychès et Hérophilus, Athénion, Epitynchanus, et bien d'autres encore qui n'ont pas signé les œuvres sorties de leurs mains.

Le portrait que nous a conservé ce merveilleux camée est celui d'Octavie, sœur d'Auguste. On ne saurait en douter si on le compare avec les monnaies sur lesquelles Octavie paraît, soit seule, soit accompagnée de son mari, Marc-Antoine.

Eckhel² avait déjà cherché les moyens de distinguer Octavie de Cléopâtre, la célèbre reine d'Égypte. Mais c'est Charles Lenormant³ qui a indiqué d'une manière certaine à quel signe distinctif on peut reconnaître Cléopâtre sur les monnaies. Comme reine, Cléopâtre porte constamment le diadème, tandis qu'Octavie a la tête nue. Dans un remarquable travail, publié il y a sept ans, M. Ferdinand Bompais⁴ a établi de la manière la plus solide et démontré par des arguments irréfutables que la tête d'Octavie se voit non-seulement sur les monnaies d'or de coin romain, monnaies d'une excessive rareté, mais encore sur les cistophores de l'Asie, sur une série de pièces de bronze à légendes latines, probablement frappées en Sicile, et sur plusieurs monnaies des villes grecques, telles que Pella, Thessalonique, Tripolis de Phénicie, Éphèse. Indépendamment des portraits que l'on rencontre dans la numismatique, on connaît une très-belle tête de ba-

¹ On connaît les portraits de Livie, figurée sur des monnaies de bronze sous la forme d'une déesse, *Salus* ou *Justitia*.

² *Doctr. num.* t. VI, p. 59, sqq.

³ *Iconographie des empereurs romains*, p. 5.

⁴ *Revue num.* 1868, p. 63 et suiv.

salte vert, aujourd'hui au musée du Louvre¹, et un buste de bronze, trouvé à Lyon et conservé également dans le musée du Louvre², qui nous ont conservé les traits d'Octavie. Quant aux quinaires, frappés à Lyon, Duchalais³ avait cru y reconnaître Octavie, sous la forme de la Victoire. Malgré ce qu'a d'ingénieux et de séduisant cette explication, M. Bompois se refuse à l'admettre. En effet, si, comme on l'a dit, les sigles A. XL et A. XLI, tracés au revers dans le champ, indiquent l'âge de Marc-Antoine⁴, ces petites pièces d'argent doivent avoir été émises dans les années 711 et 712 de Rome (43 et 42 av. J. C.). Marc-Antoine, selon quelques auteurs, au dire de Plutarque⁵, mourut l'an 724 de Rome (30 av. J. C.), à l'âge de cinquante-trois ans. Sa naissance se placerait donc en l'an 671 (83 av. J. C.), et par conséquent il aurait eu quarante ans en 711, année dans laquelle, par ordre du sénat, L. Munatius Plancus fonda la colonie romaine de Lugdunum⁶. Dans cette même année, Antoine obtint le gouvernement de la Gaule; mais, dans le courant de l'année suivante 712, il fut obligé de quitter cette province. Or, en 711 et 712, l'ambitieuse Fulvie, la femme de Marc-Antoine, vivait encore, et ce ne fut que vers la fin de 714, par conséquent deux ans après l'émission des quinaires de Lyon, que le triumvir épousa Octavie⁷. C'est faute d'avoir fait attention

¹ A. Chabouillet, *Descript. des antiquités et des objets d'art du cabinet de M. Louis Fould*, pl. VI, Paris, 1861.

² C'est M. Adr. de Longpérier (*Notice des bronzes antiques du musée du Louvre*, n° 639) qui a attribué ce buste de bronze à Octavie.

³ *Descript. des médailles gauloises de la Bibliothèque royale*, p. 136, Paris, 1846. — *Revue num.* 1853, p. 50 et suiv.

⁴ Opinion émise avec quelque hésitation par Eckhel (*Doctrina num.* t. VI, p. 40) mais adoptée par Borghesi, *Decad.* X, oss. 7, et *Œuvres num.* t. I, p. 498.

⁵ *M. Anton.* LXXXVII.

⁶ Dio Cass. XLVI, 50.

⁷ Appian. *Bell. civ.* V, 64. — Dio Cass. XLVIII, 3. — Plutarch. *M. Anton.* XXXI. Cf. Eckhel, *Doctr. num.* t. VI, p. 159.

à ces dates que Duchalais est tombé dans l'erreur relevée par M. Bompais. Mais je crois qu'on peut aller plus loin, et j'ajouterai aux excellentes observations de M. Bompais, que ce n'est pas Octavie, la sœur d'Auguste, que l'on doit reconnaître dans le buste ailé des quinaires de Lyon, mais bien Fulvie, qui figure, avec les attributs de la Victoire, comme l'a fait observer M. Waddington, sur une très-rare monnaie de bronze, portant la légende ΦΟΥΛΟΥΙΑΝΩΝ et que ce savant a publiée¹. On doit convenir que le type des quinaires de Lyon a un caractère iconographique très-prononcé. Maintenant restent le rare *aureus* de Numonius Vaala et les deniers de Mussidius Longus, où paraît le buste ailé de la Victoire, dans lequel Duchalais a également voulu reconnaître les traits d'Octavie. Mais je laisse de côté pour le moment ces pièces, me proposant d'examiner dans une autre occasion toutes les monnaies romaines qui, à l'époque de Sylla, de Pompée, de César et d'Auguste, portent pour type le buste ailé de la Victoire.

Je reviens au camée que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux des membres de l'Académie. Ce chef-d'œuvre de l'art grec, n'ayant jamais été reproduit par la gravure, était resté inédit jusqu'à ce jour. Il fait partie de la magnifique collection de pierres gravées de M. le baron Roger, qui, avec une obligeance dont nous ne saurions assez le remercier, a bien voulu me permettre de le publier dans la *Nouvelle Gazette archéologique*, pl. 31. M. le duc de Massa, beau-fils de M. le baron Roger, a fait lui-même, avec le plus grand soin, l'admirable photographie que j'ai déposée sur le bureau. La gravure à l'eau-forte qui est jointe à cette photographie est due à la main habile de M. Jules Jacquemart, qui a su reproduire ce

¹ *Rev. num.* 1853, pl. X, n° 5. — Le nom de Fulvia paraît avoir été donné pendant quelque temps à la ville d'Enmenia de Phrygie, en l'honneur de Fulvie, femme de Marc-Antoine. (Voy. Waddington, *loc. cit.* p. 248.)

camée avec un rare bonheur et une grande fidélité. La tâche était difficile; car ce qui ajoute singulièrement au charme de cette sublime œuvre de l'art grec, c'est surtout la teinte douce et laiteuse de la couche blanche qui tranche sur le fond noir, sans avoir rien de dur ni de heurté et qui produit un effet des plus ravissants, quand on a l'original sous les yeux.

On ne connaît pas l'histoire de ce camée; on ignore à quelle collection il a appartenu avant d'être apporté en France; peut-être était-il autrefois conservé dans le trésor de quelque monastère. Tout ce que l'on sait, c'est que le père de M. le baron Roger l'avait acquis, dans les premières années de ce siècle, de marchands ambulants, à la foire de Leipzig.

J. DE WITTE.

APPENDICE N° I.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 5 NOVEMBRE 1875.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. MAURY,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1875.

MESSIEURS,

En France, le public redoute tellement l'ennui, que le plus souvent on ne parvient à l'instruire qu'en l'amusant; il ne goûte la science qu'autant qu'on sait la rendre aimable. Grand doit donc être l'embarras des membres de l'Académie des inscriptions, pour intéresser à des études qui se passent gé-

néralement de ce qu'on est convenu d'appeler agréable; car nous sommes, nous autres érudits, possédés d'un si furieux désir d'apprendre, d'une si foncière curiosité, que toute découverte faite dans le domaine du passé est pour nous pleine d'attrait. Un vieux manuscrit à lire, un texte à restituer, une inscription à déchiffrer, une trouvaille archéologique à faire, nous causent plus de plaisir qu'au commun des hommes la plus piquante des œuvres de pure imagination, le conte le plus drolatique. Une séance telle que celle-ci court donc risque de ne rencontrer, en dehors du petit nombre de ceux qui partagent nos prédilections, qu'indifférence ou qu'ennui. La foule incline à tenir nos travaux pour monotones ou fastidieux, parce qu'elle ne juge que sur les apparences, parce qu'elle n'essaye pas de pénétrer dans cette région lointaine des âges écoulés qui a pour l'investigateur tant de surprise et de charme. Les abords en étant un peu austères, on s' imagine naturellement qu'il n'y a là, comme dans la sombre demeure que l'antiquité assignait aux morts, que des joies tristes et de mornes satisfactions. Si les contempteurs de l'érudition s'étaient avancés dans son séjour, quelque peu souterrain, j'en conviens, mais qu'éclairaient les plus brillants reflets de notre intelligence, ils se seraient aperçus que, plus on y habite, plus on s'y plaît, plus on s'y trouve bien logé. Il leur arriverait alors pour nos études ce qui arrive aux Européens pour certains fruits des contrées tropicales; le goût leur en paraît d'abord insupportable, mais, s'ils persistent à en manger, ils ne tardent pas à y reconnaître une saveur de moins en moins désagréable. et ils finissent par en raffoler.

Cette réflexion m'enhardit à convier à nos travaux ceux qui croient n'éprouver pour eux aucune inclination. Qu'ils dominent leurs préventions, qu'ils surmontent un premier moment d'impressions languissantes, et ils prendront goût ensuite à ces recherches qui leur paraissaient tout d'abord

rebutantes ou maussades. Leur esprit s'enrichira de mille connaissances, sans qu'ils aient besoin qu'on leur en déguise le vrai caractère; ils auront désormais à leur portée la plus durable et en même temps la plus solide des distractions.

Et comment ne s'intéresserait-on pas à nos études? N'ont-elles pas l'histoire pour objet, l'histoire sous toutes ses formes et dans toutes ses applications? Notre Compagnie a gardé sa vieille dénomination, parce qu'elle a le culte des vieilles choses; mais, si elle devait changer de nom, elle s'appellerait *l'Académie des sciences historiques* : histoire des faits, histoire des hommes, histoire des croyances religieuses, histoire des institutions et des mœurs, histoire des langues, histoire des monuments et des arts, histoire des littératures, tel est le vaste cadre de ses études. Elle embrasse tout le passé et s'occupe incessamment à en compléter les annales. Si tant de gens recherchent patiemment leurs anciens papiers de famille, s'ils mettent un intérêt d'amour-propre à dresser le tableau de leurs aïeux, combien ne devons-nous pas nous intéresser à l'histoire, qui est la généalogie de tous! Qu'y a-t-il de plus fait pour provoquer notre curiosité et flatter notre amour-propre que l'histoire, où s'offrent à chaque pas les merveilles du génie de l'homme, les prodiges de son invention et de sa prudence? On y voit aussi ses folies; on y assiste à ses douleurs et à ses misères; mais le spectacle même des souffrances et des erreurs du genre humain a son côté fortifiant et moralisateur.

L'histoire n'est-elle pas le plus vrai, le plus saisissant des drames, à ce point que, pour intéresser sur la scène, on ne manque pas de lui faire des emprunts? En ressuscitant les siècles écoulés, on prolonge pour ainsi dire la vie de chacun de nous de toute la durée de celles des générations qui ne sont plus, et l'on ajoute aux leçons du présent l'expérience du passé.

Noble est donc la mission qu'a reçue notre Compagnie de

représenter les sciences historiques; mais nous n'essayons pas seulement de donner l'exemple par nos propres travaux, nous avons à cœur de susciter ceux des autres, en leur indiquant les voies les plus fécondes et les plus profitables. Notre Compagnie propose chaque année des questions à traiter, des encouragements pour ceux qui ont éclairé des faits se rapportant à nos antiquités nationales ou contribué à l'avancement de diverses branches de l'érudition.

C'est des concours de l'année 1875 que j'ai à vous entretenir ici, Messieurs. L'énumération en est un peu longue, mais c'est l'inventaire de nos nouvelles richesses que vous allez entendre, et ces richesses sont aussi les vôtres, la science étant le patrimoine de tous. Or je ne sache pas qu'on se plaigne que les additions sont trop longues quand il s'agit d'évaluer la somme qu'on a gagnée par son travail.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un de ses prix ordinaires la question suivante : *Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides.* Un seul mémoire lui a été adressé. L'auteur, qui possède une connaissance très-sérieuse des matières philosophiques, n'a malheureusement pas su tirer des écrivains orientaux les données propres à élucider complètement ce point curieux de l'histoire de l'esprit humain. Son Mémoire ne met point assez en relief l'opposition des idées des philosophes et des enseignements de l'orthodoxie musulmane. En présence d'une œuvre répondant si imparfaitement au programme de l'Académie, le prix ne pouvait être décerné, et la question ayant été déjà deux fois remise au concours, la Compagnie a pensé qu'il y avait peu de chance qu'elle obtînt un Mémoire digne de la couronne; elle a en conséquence retiré la question.

Nous avons été plus heureux au concours des Antiquités nationales, où les compétiteurs ne font d'ailleurs jamais défaut. Trente-sept ouvrages imprimés ou manuscrits avaient

été envoyés; la Commission chargée de les examiner en a surtout distingué trois, auxquels l'Académie décerne les médailles dont elle dispose.

Le premier a pour auteur M. Robert de Lasteyrie. C'est une *Étude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000*, un opuscule qui fait plus avancer l'histoire d'une de nos provinces que nombre de gros volumes. M. de Lasteyrie y refait de toutes pièces un chapitre important de l'*Art de vérifier les dates*. Il soumet à un examen rigoureux une liste de comtes et de vicomtes qu'on avait acceptée un peu imprudemment, et, les pièces originales en main, il la corrige et l'éclaircit. Dans ce travail délicat et épineux, il ne prend conseil que des principes de la bonne critique; il ne s'en laisse pas imposer par l'autorité de ceux qui s'étaient trompés, ni par des pièces sans authenticité qui les avaient égarés, dégageant parfois, ainsi qu'il le fait pour la *Chronique d'Adenaz de Chabanes*, le texte primitif des interpolations qu'on y avait introduites. Bref, M. de Lasteyrie, soldat d'une de ces jeunes classes d'érudits qu'appelle chaque année sous les drapeaux notre École des chartes, débute avec une fermeté et un entrain que n'ont pas bien des vétérans; il se montre aussi résolu sur le terrain de la science qu'il l'a été en défendant la patrie sur d'autres champs de bataille, où sa conduite lui a mérité l'étoile des braves. Cette étude d'histoire locale est pour M. de Lasteyrie l'occasion de traiter des questions d'un intérêt plus général, par exemple, d'assigner le caractère distinctif des vicaires, des vicomtes et des *missi comitis*, d'établir que Limoges n'a point été au ix^e siècle la capitale de l'Aquitaine. Les pièces justificatives jointes à cette excellente dissertation, par le soin avec lequel elles sont transcrites et le discernement qui a présidé à leur choix, attestent chez le jeune auteur toutes les qualités du paléographe.

L'étude de M. G. Tholin, à laquelle est accordée la seconde

médaille, porte sur un tout autre sujet que celui que je viens de mentionner; elle a trait à l'architecture religieuse de l'Agenais, du x^e au xvi^e siècle. L'auteur nous donne une description précise et claire des églises d'une région de la France, où ces monuments présentent un certain cachet d'originalité. Il nous montre comment dans l'Agenais le style roman continuait à être préféré, ainsi qu'on l'a observé en quelques autres provinces, quand depuis plus d'un siècle avait prévalu le style gothique, qui y persista à son tour jusqu'en pleine renaissance. alors qu'il avait presque partout disparu de nos édifices. M. Tholin est familiarisé avec la technique de l'art dont il se fait l'historien. Il en sait à merveille tous les procédés, mais peut-être a-t-il admis, pour classer les monuments religieux, des principes trop exclusifs, voulant n'accepter pour criterium chronologique que le plan adopté dans la construction et n'attachant qu'une valeur secondaire à la taille des pierres et aux sculptures décoratives. Si cette méthode s'adapte assez bien aux églises de l'Agenais, où fait souvent défaut le témoignage de la pierre, que la brique remplace volontiers, elle est moins à préconiser pour d'autres parties de la France. L'auteur ne connaissait pas, quand il rédigea son travail, les recherches de M. Révoil, qu'il eût consultées avec fruit; mais le principe énoncé, M. Tholin est loin de l'appliquer dans toute sa rigueur, et il donne fort légitimement une continuelle attention à la disposition des voûtes et aux motifs de décoration. Tout l'ouvrage est conduit avec méthode et conscience, et l'on doit y reconnaître une réelle valeur archéologique. Archiviste d'un de nos départements du Midi, M. Tholin sait aussi bien interroger les textes que faire parler les monuments. Il a joint à son envoi, outre deux notices qui traitent d'autres points de l'archéologie proprement dite, un Mémoire sur les tailles et les impositions en Agenais au xvi^e siècle, qui a encore accru ses droits à la récompense que nous lui décernons.

Cette grande habitude des chartes et des manuscrits du moyen âge qui se révèle chez les auteurs que j'ai nommés en première ligne dans le concours, on la retrouve chez M. l'abbé Hautcœur, auquel nous attribuons la troisième médaille. Il a adressé à l'Académie l'*Histoire et le Cartulaire de l'abbaye de Flines*. Le cartulaire avait été présenté au concours de l'an dernier : malgré les mérites de cette publication, nous avons attendu pour le récompenser que l'auteur eût tiré de ce riche répertoire de documents des XIII^e et XIV^e siècles l'histoire qu'il annonçait et qu'il a continuée par delà l'époque assignée pour limite aux sujets traités par les concurrents. L'abbaye de Flines ne remonte qu'au commencement du XIII^e siècle ; les pièces de son cartulaire ne sauraient donc servir à l'histoire des périodes antérieures, mais elles jettent sur les annales de la Flandre de précieuses lumières et nous initient à une foule de particularités historiques d'un réel intérêt. M. l'abbé Hautcœur a transcrit ou analysé dans sa publication plus de mille chartes ; il l'a fait avec intelligence et son choix est des plus heureux. Le cartulaire est accompagné de planches représentant des sceaux dont bon nombre ne figuraient pas dans les suites sigillographiques que possèdent nos collections. L'histoire de l'abbaye de Flines est une excellente monographie où l'historien comme l'antiquaire puiseront d'utiles informations.

Je ne puis vous parler ici que sommairement des six envois auxquels l'Académie accorde des mentions honorables. Un rapport spécial en exposera plus au long le sujet.

La première mention est décernée à M. Rivière, conseiller à la cour d'appel de Riom, pour son *Histoire des institutions de l'Auvergne*. C'est un travail considérable conduit avec méthode, exécuté avec talent, et qui abonde en faits curieux ; toutefois l'originalité des résultats ne répond pas complètement aux efforts qu'ils ont coûtés. Vivant éloigné de nos grands dépôts littéraires et scientifiques, où il eût trouvé les ressources né-

cessaires pour se préparer à son œuvre, M. Rivière n'a pu suivre le progrès des études dans la branche d'histoire à laquelle son livre appartient. Il est demeuré comme étranger au mouvement des idées qui sont venues modifier les doctrines des maîtres auxquels il se réfère; en sorte que l'Histoire des institutions de l'Auvergne n'est pas suffisamment au courant de l'état de la science; c'est là ce qui a empêché l'Académie d'accorder à l'auteur une récompense plus élevée, qu'eussent méritée à certains égards l'étendue et l'importance de son œuvre.

La seconde mention honorable est décernée à M. l'abbé Ch. Lalore pour son ouvrage sur le *Trésor de Clairvaux* et diverses autres publications se rapportant à l'histoire ecclésiastique et féodale de la Champagne. Nous connaissons déjà partiellement, par des publications antérieures, la composition de cet inestimable dépôt que la révolution de 1793 a anéanti, et qui n'a pas été une des propriétés les moins précieuses d'une abbaye dont la richesse était devenue proverbiale au moyen âge. M. l'abbé Lalore nous met sous les yeux le catalogue dressé en 1741 et qui reproduit vraisemblablement un inventaire beaucoup plus ancien et rédigé en 1405; il l'éclaire d'une savante introduction, de commentaires réunis en appendice et attestant une érudition spéciale et une patiente sagacité.

Les autres envois de M. l'abbé Lalore, notamment son *Cartulaire de Saint-Loup*, qui ouvre la série de cartulaires du diocèse de Troyes que cet ecclésiastique se propose de publier, représentent un labeur considérable et utile qui mérite à son auteur un de nos meilleurs témoignages d'estime.

M. Harold de Fontenay nous a présenté un recueil des inscriptions céramiques découvertes à Autun. Frappés de la sagacité et du soin avec lesquels il a su déchiffrer des noms souvent fort difficiles à lire, de l'exactitude des reproductions

qu'il a faites par le dessin et la lithographie de ces petits textes épigraphiques, nous lui avons décerné la troisième mention honorable. Le sujet a d'ailleurs plus d'importance que les personnes peu versées dans l'archéologie ne seraient tentées de lui en prêter. Ces marques de potier recueillies en différents lieux fournissent un moyen de déterminer les relations commerciales qui ont existé entre diverses provinces de la Gaule, et mettent sur la trace de grands centres de fabrication.

M. l'abbé Ulysse Chevalier (de Romans), dont nous apprécions depuis longtemps les travaux, nous a apporté un riche ensemble de documents relatifs à l'histoire de la province qu'il habite. Les *Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble au XIV^e et XV^e siècle* et les *Documents historiques inédits sur le Dauphiné*, extraits de la bibliothèque de cette ville et des archives de l'Isère, ne pouvaient manquer de lui assurer une mention d'honneur; ses envois lui eussent même mérité une médaille si, au lieu de recueillir seulement des pièces qui sont, disons-le, d'un extrême intérêt et jettent un grand jour sur l'état des églises en Dauphiné et la condition de cette province au moyen âge, il avait tiré de cette abondante moisson, comme l'a fait M. l'abbé Hautcœur, un livre, lequel eût certainement été aussi neuf que piquant; mais l'ouvrage reste à faire, et malgré l'exactitude que M. l'abbé Chevalier a mise à transcrire les documents, on ne saurait donner à sa publication les mêmes éloges qu'à une composition historique conçue avec une égale intelligence.

La cinquième mention est accordée à M. Pierre Bonnassieux pour son mémoire *Sur la réunion de Lyon à la France*. Il nous fait assister aux diverses phases qui ont préparé le retour complet de la grande métropole des Gaules à la souveraineté française, dont elle avait été détachée. M. Bonnassieux recherche quelle était, avant le XIV^e siècle, la situation de Lyon à l'égard de la France et de l'Empire; il raconte les luttes qui

agitèrent la ville, son église et son territoire; il nous montre les rois de France intervenant d'abord comme protecteurs, puis faisant acte de possession. Tout ce récit s'appuie sur des documents originaux que l'auteur a patiemment recueillis en divers dépôts. Le sujet était important et digne de ses efforts. Si l'on découvre dans ce livre judicieux quelques assertions douteuses, il faut s'en prendre à la jeunesse d'une érudition qui deviendra plus châtiée et plus sûre en grandissant.

La sixième mention est décernée à M. Duplès-Agier pour les *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, recueil de faits intéressants et de documents précieux pour l'histoire locale, entre lesquels il faut surtout signaler les écrits de Bernard Itier, religieux et bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Martial au xiii^e siècle. M. Duplès-Agier a relevé avec autant de patience que de sagacité les notes dont ce moine semait les marges et les feuillets blancs d'un grand nombre de manuscrits de son couvent. Ces annotations, coordonnées par M. Duplès-Agier avec beaucoup de critique, constituent par leur réunion une véritable chronique d'un caractère assez original. Les textes que nous offre cette publication se recommandent par le soin avec lequel ils sont reproduits et apportent à l'histoire et à l'archéologie des informations de plus d'un genre.

C'est la crainte d'allonger démesurément ce discours qui m'empêche de faire suivre la liste de nos lauréats au concours des Antiquités nationales, de l'analyse des travaux de deux écoles placées sous notre patronage, l'École française d'Athènes et l'École française de Rome. Je ne puis que rappeler les sujets traités par les membres de ces deux établissements, dont l'un est de création récente. M. Collignon, qui avait déjà donné des preuves de son aptitude archéologique, a dressé un catalogue des vases peints du musée d'Athènes; M. Bayet, qui s'est voué à l'étude des antiquités chrétiennes, qui a fouillé

avec M. l'abbé Duchesne les trésors du mont Athos, a recueilli les inscriptions chrétiennes de l'Attique; M. Bloch, dont la curiosité se porte sur les institutions de la Rome païenne, nous a soumis un travail judicieux sur le sénat romain; M. Riemann, qui s'attaque aux questions les plus ardues et les plus techniques de la philologie, a entrepris une étude sur les manuscrits de la première décade de Tite-Live; M. Homolle, esprit exact et investigateur, poursuit des recherches sur l'histoire d'Ostie. M. l'abbé Duchesne, chez lequel la sagacité du paléographe s'unit à la largeur de la critique, est l'auteur d'un travail fort remarquable sur le *Liber pontificalis*; M. Clédat, dans son classement des manuscrits d'un troubadour célèbre, Bertrand de Born, montre qu'il s'est formé aux meilleurs enseignements de l'École des chartes, dont il est sorti; enfin, M. Muntz, déjà connu du monde des amateurs par de premiers essais justement estimés, a commencé, sur l'histoire de la mosaïque chrétienne en Italie, tout un livre qui fera nettement saisir la transformation de ce genre de décoration, entreprise qu'il a menée de front avec des recherches fort neuves sur les artistes français ayant vécu en Italie. Jamais les envois de l'École d'Athènes n'avaient été aussi abondants et plus de nature à nous inspirer confiance dans l'avenir des fortes études d'érudition en notre pays. Un rapport spécial, dû à la plume d'un de nos confrères sorti naguère de la même phalange d'explorateurs des antiquités classiques, vous signalera les mérites divers de tant d'excellents travaux, dont quelques-uns sont déjà des œuvres de maître.

Aux ressources dont l'Académie est mise en possession par le budget et qui sont destinées à stimuler les travaux d'érudition, sont venues successivement s'ajouter des fondations particulières grâce auxquelles ont singulièrement grandi nos moyens d'encouragement. Feu M. Bordin a fait à l'Institut des legs pour plusieurs prix dont notre Compagnie a eu sa part.

Nous avons pu ainsi mettre au concours les questions les plus variées dans l'ordre de nos études.

Assurés de l'abondance d'indications que peuvent fournir sur l'antique religion de l'Assyrie les inscriptions cunéiformes, nous avons proposé cette question : *Recueillir les noms des dieux mentionnés sur les monuments de l'Asie occidentale afin d'en tirer un panthéon assyrien.* Le seul Mémoire qui nous soit parvenu n'a nullement répondu à ce que l'Académie demandait. L'auteur s'est éloigné du programme qui avait été tracé, et a négligé de s'initier aux découvertes épigraphiques faites sur les bords du Tigre et de l'Euphrate. Nous espérons qu'un sujet si intéressant tentera des travailleurs moins étrangers à la philologie et à l'archéologie orientales, et nous prorogons le concours jusqu'au 31 décembre 1876.

L'Académie avait aussi proposé pour un des prix Bordin une *Étude philologique et critique sur le texte des Oeuvres de Sidoine Apollinaire.* Cet écrivain fut un des hommes qui honorèrent le plus l'épiscopat dans les Gaules; ses lettres et ses poésies sont un précieux document pour notre histoire et pour celle de la littérature chrétienne. Des deux Mémoires qui nous sont parvenus, l'un, inscrit sous le n° 1, bien que demeuré inachevé, a frappé les commissaires par le soin extrême et l'excellente méthode avec lesquels y sont faites la collation, la classification et l'appréciation des manuscrits et des éditions. Ces mérites ont paru suffisants pour faire décerner le prix à l'auteur du mémoire, M. Émile Chatelain, licencié ès lettres et élève de l'École pratique des hautes études. L'Académie se plaît à espérer qu'une œuvre si heureusement commencée sera complétée et pourra ainsi prendre place entre les meilleurs travaux dont les écrivains du v^e siècle ont été l'objet.

Feu M. Allier de Hauteroche a institué un prix de numismatique qui a permis à l'Académie de couronner déjà bien des livres estimables et des découvertes importantes. Cette

année, nous accordons le prix qui, par le cumul du revenu de deux années, prend une double valeur, à l'auteur d'un ouvrage anglais intitulé : *Série chronologique des monnaies de Syracuse*, M. Barclay (Vincent-Head), conservateur adjoint au cabinet des médailles du Musée Britannique. L'habile numismatiste a su mettre d'accord les données fournies par l'histoire et celles qu'apportent les médailles; il a établi une classification rigoureuse et méthodique des pièces frappées à Syracuse, depuis le vi^e siècle avant notre ère jusqu'à l'occupation romaine.

C'est également un Anglais que l'Académie a distingué dans le concours Louis Fould. Sans doute, la question étendue et difficile que le fondateur de ce prix avait en vue n'a point été résolue par M. James Fergusson, auquel nous décernons une récompense: mais les termes du testament de M. Louis Fould autorisent l'Académie à prendre sur les intérêts du legs une somme destinée à rémunérer d'estimables efforts. *L'Histoire de l'architecture de tous les peuples, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la période actuelle*, que M. Fergusson a composée, répond, dans la partie qui traite de l'antiquité, sur bien des points, au programme indiqué par le généreux fondateur. La Commission inter-académique, chargée de prononcer, a pris d'ailleurs en considération d'autres publications du même auteur qui éclairent aussi le problème.

Notre confrère feu M. Stanislas Julien, qui occupa ici, pendant plus de quarante années, le premier rang parmi les sinologues, a voulu servir encore les lettres chinoises après sa mort, et a fondé un prix destiné à en encourager l'étude. L'Académie décerne aujourd'hui ce prix, pour la première fois. C'est, comme précédemment, un Anglais qui a été jugé digne de la couronne, et ce choix, Messieurs, prouve assez l'impartialité de nos décisions. La France n'est pas une nation jalouse: elle ouvre ses trésors scientifiques et prodigue ses encouragements à tous, sans distinction de nationalité, au risque de ne

pas rencontrer toujours la reconnaissance. L'auteur qui obtient le prix Stanislas Julien est M. James Legge, auquel on doit un ouvrage intitulé : *Les Classiques chinois*, imprimé à Hong-Kong, de 1861 à 1875, publication qui ne forme pas moins de dix volumes, et qui nous donne une édition complète des *King* et des *Ssé-chou*, c'est-à-dire des livres sacrés de la Chine et des œuvres attribuées à Confucius et à ses principaux disciples, textes accompagnés de traductions, de commentaires et de notes historiques et critiques.

Entre des fondations que nous devons à des libéralités particulières, il en est une qui, par son importance et sa destination, revêt en quelque sorte le caractère d'une institution nationale, et que tout le public connaît : c'est celle du baron Gobert, destinée à encourager à la fois les ouvrages les mieux écrits et les ouvrages les plus savants sur notre histoire. Il a fait notre sœur aînée, l'Académie française, juge des premiers, et a désigné notre Compagnie pour prononcer sur les seconds. Depuis plus de trente ans, ce concours a permis de décerner des couronnes aux œuvres les plus variées et les plus érudites relatives à toutes les branches de l'histoire de notre pays. Les livres ne demeurent pas, en effet, longtemps en possession de ce prix, car sans cesse de nouvelles publications viennent faire valoir le mérite d'une science plus originale ou d'informations plus neuves. Tel a été le cas de cette année. L'Académie, tout en conservant sa haute estime pour les ouvrages auxquels elle accordait en 1874 le prix et l'accessit, croit devoir leur préférer aujourd'hui de plus récentes publications.

L'ouvrage auquel elle décerne le prix traite un sujet qui offrait plus de difficulté, car le personnage qu'il met en lumière est, pour ainsi parler, multiple; c'est à la fois un roi de Naples, un duc d'Anjou et un comte de Provence, un duc de Bar et un duc de Lorraine. Il nous apparaît tour à tour comme un guerrier, un administrateur, un poète et un ar-

liste. Vous devinez, Messieurs, qu'il s'agit ici du roi René, du bon roi René, comme disaient nos pères, prince dont la vie fut mêlée aux principaux événements du xv^e siècle. M. Lecoy de la Marche en a écrit une biographie d'après des documents originaux et la plupart inédits, qu'il a patiemment recueillis dans les dépôts d'archives et les bibliothèques de la France et de l'Italie. Peut-être son livre se sent-il un peu de ce qu'il y a de morcelé dans cette noble existence. Pour rendre au lecteur les recherches plus faciles, M. Lecoy de la Marche a scindé l'histoire de René en autant d'histoires séparées qu'il y a d'aspects dans la vie du roi, ce qui l'a obligé à revenir à diverses reprises sur les mêmes faits et à diviser en quelque sorte son héros en plusieurs personnages; mais ce qui peut paraître un défaut, et ce qui sans doute n'aurait été évité qu'en faisant tomber dans des défauts d'un autre genre, est amplement racheté par de nombreux mérites. M. Lecoy de la Marche est un paléographe des plus exercés, qui transcrit les pièces avec une rare exactitude et les interprète avec beaucoup de bonheur, poussant le scrupule jusqu'au point de ne vouloir rien omettre des détails que ses investigations lui ont fait découvrir.

L'accessit a été attribué à M. Ch. Paillard, pour son *Histoire des troubles religieux de Valenciennes, pendant le xvi^e siècle (1560-1587)*. Cette ville de notre département du Nord n'appartenait pas encore à la France; elle se rattachait alors aux Pays-Bas, et l'auteur, dans son travail, a été tout naturellement conduit plutôt sur le sol de la Belgique que sur le nôtre. Tel est le cas, surtout pour ses *Considérations sur les causes générales des troubles des Pays-Bas au xvi^e siècle*, excellent morceau qui dénote chez M. Paillard autant de profondeur d'esprit que de faculté de généralisation. L'Académie regrette de n'y avoir eu à récompenser que ce qui concerne notre patrie; mais le livre sur les troubles religieux de Valenciennes suffisait à mériter à l'auteur la seconde place au concours institué par

le baron Gobert. M. Paillard y raconte, avec une vérité saisissante et une connaissance intime du sujet, ces tristes luttes religieuses dont il a démêlé les péripéties à travers une foule de documents originaux et inédits qu'il reproduit avec soin et choisit avec discernement. Il y a bien quelques imperfections dans son œuvre ; quand par exemple, quittant le xvi^e siècle, il nous reporte au moyen âge, on s'aperçoit qu'il est moins familiarisé avec les idées de cette époque qu'avec les événements où son cadre aurait dû le renfermer.

Tels sont, Messieurs, les travaux que l'Académie signale à votre attention comme ayant obtenu ses récompenses. Elle avait en outre proposé pour un de ses prix ordinaires une question sur l'*Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin*. Personne n'a répondu à l'appel, et nous avons prorogé la question au 31 décembre 1876. Nous prorogeons également, mais seulement jusqu'au 1^{er} janvier de la même année, le concours Lafons-Mélicocq, institué pour encourager les publications sur l'*Histoire de la Picardie et de l'Île de France, Paris excepté*. Deux nouveaux sujets de prix ont été mis au concours pour l'année 1877 : le premier, qui fera le sujet du prix ordinaire, laisse au choix des concurrents de traiter n'importe quel point de l'*Histoire de la civilisation sous le khalifat* ; le second, fourni par la fondation Bordin, s'applique à une étude sur l'*origine et la composition des Grandes Chroniques de France*.

Nous nous flattons que ces deux questions provoqueront chez les amis des lettres érudites une noble émulation. Si, cette année, nos concours n'ont pas tous été heureux, ils ont pourtant suscité des œuvres dont la science profitera et qui honorent leurs auteurs. Notre Compagnie espère, par ses concours réitérés, recruter une milice de plus en plus nombreuse de travailleurs, qui nous promettra de dignes successeurs.

C'est là en effet par excellence le privilège des corps sa-

vants; ils sont toujours jeunes, car ils se retrempent sans cesse d'un sang nouveau, et les vides y sont rapidement comblés. Hélas! ces vides se font bien vite et parfois bien larges dans nos rangs. Presque chaque année nous avons à enregistrer quelque perte. Depuis notre dernière séance publique, deux de nos confrères nous ont été ravis : M. d'Avezac, un géographe d'un rare savoir, qui s'était voué tout entier à l'histoire d'une science trop longtemps négligée en France et dont on reconnaît aujourd'hui l'universelle utilité; M. Brunet de Presle, un savant helléniste, qui connaissait également à fond l'histoire d'Alexandrie et celle de Byzance. Il ne nous a pas été permis de lui rendre les derniers devoirs. La modestie avec laquelle M. Brunet de Presle s'efforçait de cacher son mérite, il l'a gardée jusque dans la tombe, et a voulu se soustraire aux honneurs que la Compagnie rend à ses morts. Que je puisse du moins rappeler ici ses qualités exquisés et me faire l'interprète des unanimes regrets qu'a causés la nouvelle de cette fin précédée par tant de souffrances. M. Brunet de Presle honorait l'Institut, autant par ses travaux que par ses vertus; il fut à la fois un vrai savant et un excellent citoyen.

Raconter des existences si bien remplies par le travail et par le devoir, c'est là, Messieurs, le meilleur enseignement que nous puissions donner à qui ignore la puissance de nos efforts; entendre la biographie de ceux d'entre nous qui se sont le plus distingués par leurs œuvres est un des plus sûrs moyens d'apprendre à sentir le prix de la science, et je laisse à une voix plus autorisée que la mienne, à l'historien de notre Académie, qui a été aussi celui de deux des gloires les plus pures de la patrie, saint Louis et Jeanne d'Arc, le soin de vous retracer une de ces vies qui ont fait peu de bruit et qui occuperont cependant une grande place dans les annales de l'érudition française.

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE.

L'Académie avait prorogé à l'année 1875 le sujet de prix suivant, proposé pour l'année 1871 et déjà prorogé à l'année 1873 :

Faire l'histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides; montrer cette lutte commençant dès les premiers temps de l'islamisme avec les Motazélites, se continuant entre les Ascharites et les philosophes et se terminant par la victoire complète de la théologie musulmane. Exposer les méthodes dont se servaient les deux écoles et la manière dont les théologiens ont emprunté les procédés de leurs adversaires. Montrer l'influence que le soufisme a exercée à plusieurs reprises sur ces luttes; mettre en lumière les circonstances principales qui ont pu contribuer à la ruine de la philosophie dans le khalifat d'Orient.

Un seul mémoire a été déposé. L'Académie ne l'a pas jugé digne du prix.

Cette question ayant été trois fois mise au concours sans qu'elle ait été traitée d'une manière suffisante, l'Académie la retire.

L'Académie avait en outre proposé, pour l'année 1875, le sujet suivant :

Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand.

Aucun mémoire n'ayant été déposé, l'Académie proroge ce concours à l'année 1877. (Voir p. 376.)

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne :

La première médaille à M. Robert de LASTEYRIE, pour son ouvrage sur *les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000* (Paris, 1874, 1 vol. in-8°).

La deuxième médaille à M. THOLIN, pour son *Étude sur l'architecture religieuse de l'Agenais, du x^e au XVI^e siècle* (Paris, 1874, 1 vol. in-8°).

La troisième médaille à M. l'abbé HAUTCOEUR, pour son *Histoire et Cartulaire de l'abbaye de Flines* (Paris-Douai, 1874, 1 vol. in-8°).

Des mentions honorables sont accordées :

1° A M. RIVIÈRE, pour son *Histoire des institutions de l'Auvergne* (Paris, 1874, 2 vol. in-8°).

2° A M. l'abbé LALORE, pour son ouvrage sur *le Trésor de Clairvaux* (Paris, 1875, 1 vol. in-8°), et onze autres mémoires sur le *Diocèse de Troyes*.

3° A M. HAROLD DE FONTENAY, pour son ouvrage sur les *Inscriptions céramiques d'Autun* (Autun-Paris, 1874, 1 vol. in-8°).

4° A M. l'abbé Ulysse CHEVALIER, pour ses deux ouvrages : 1° *Visites pastorales des évêques de Grenoble de la maison de Clissé* ; 2° *Documents historiques inédits sur le Dauphiné* (Montbéliard-Lyon, 1874, 2 vol. in-8°).

5° A M. P. BONNASSIEUX, pour son ouvrage sur la *Réunion de Lyon à la France* [Paris, 1875, 1 vol. in-8°].

6° A M. DUPLÈS-AGIER, pour ses *Chroniques de Saint-Martial de Limoges* (Paris, 1874, 1 vol. in-8°).

PRIX DE NUMISMATIQUE.

L'Académie décerne le prix annuel de numismatique, fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHÉ, à M. BARCLAY (Vincent-Head), conservateur-adjoint du cabinet des médailles au Musée Britannique, pour son ouvrage intitulé : *Série chronologique des monnaies de Syracuse* (en anglais), 1874, in-8°, accompagné de 14 planches exécutées par le procédé autotype.

Le prix n'ayant pas été décerné l'année dernière, l'Académie a doublé la valeur du prix de cette année.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE
ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix a été décerné à M. LECOY DE LA MARCHE, pour ses ouvrages intitulés : 1° *Le roi René, sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires, d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie* (Paris, 1875, 2 vol. in-8°) ; 2° *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René, pour servir à l'histoire des arts au XV^e siècle, publiés d'après les originaux des Archives nationales* (Paris, 1873, 1 vol. in-8°).

Le second prix a été décerné à M. Ch. PAILLARD, pour ses ouvrages ayant pour titre : 1° *Histoire des troubles religieux de Valenciennes, 1560-1567* (Paris, 1874, 2 vol. in-8°) ; 2° *Considérations sur les causes générales des troubles des Pays-Bas au XVI^e siècle* (Paris-Bruxelles-la Haye, 1874, 1 vol. in-8°).

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait prorogé à l'année 1875 la question suivante :

Étude philologique et critique du texte des œuvres de Sidoine Apollinaire.

L'Académie, en remettant ce sujet au concours, avait signalé à l'attention des concurrents, sans prétendre exclure les autres questions qui y sont renfermées, divers points particuliers et importants, tels que l'examen des manuscrits et des éditions de Sidoine, l'histoire de son texte, la chronologie de ses œuvres, la langue de l'auteur, la place qu'il a occupée dans son temps et dans ceux qui l'ont suivi.

Deux mémoires ont été déposés.

L'Académie décerne le prix à M. Émile CHATELAIN, élève à l'École pratique des hautes études, pour son mémoire inscrit sous le n^o 1, et portant pour épigraphe :

Emendaturus, si licuisset, eram.

(OVIDE.)

L'Académie avait en outre proposé, pour le concours de 1875, le sujet suivant :

Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes, tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.

Un seul mémoire a été déposé.

L'Académie ne l'a pas jugé digne du prix; elle remet la question au concours pour l'année 1877. (Voir p. 379.)

PRIX LOUIS FOULD.

M. Louis FOULD, par donation en date du 7 octobre 1857, a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premières.

Deux ouvrages ont été envoyés au concours; aucun n'ayant rempli toutes les conditions du programme, l'Académie conformément aux in-

tentions du donateur, accorde un *accessit*, de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant trois années, à M. James FERGUSON, pour son ouvrage intitulé: *A history of architecture in all countries, from the earliest times to the present day* (Londres, 1874, 2 vol. in-8°). (Voir p. 380.)

PRIX LA FONS-MÉLICOQ.

Le prix triennal de *dix-huit cents francs*, fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOQ, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île de France (*Paris non compris*), n'a pas été décerné cette année.

L'Académie proroge ce concours à l'année 1876. (Voir p. 381.)

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. STANISLAS JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.

L'Académie décerne le prix pour la première fois, et elle l'accorde à M. James LEGGE, pour son *Recueil des classiques chinois avec traduction et commentaires en anglais*, publié à Hong-Kong, 8 vol. gr. in-8°, qui ont paru, le premier en 1861, et le second en 1872.

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1875, 1876, 1877 ET 1878.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie a prorogé à l'année 1877 le sujet de prix suivant :

Histoire de la piraterie dans les pays méditerranéens depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du règne de Constantin le Grand. (Voir p. 373.)

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876, *terme de rigueur*.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les sujets suivants :

1° Pour le concours de 1876 :

Faire connaître, d'après les auteurs et les monuments, la composition, le mode de recrutement et les attributions du sénat romain sous la république et sous l'empire jusqu'à la mort de Théodose.

2° Pour le concours de 1877 :

Recueillir et expliquer, pour la période comprise entre l'avènement de Pépin le Bref et la mort de Philippe I^{er}, les inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1875 et le 31 décembre 1876, *termes de rigueur.*

L'Académie propose en outre, pour l'année 1878, le sujet suivant :

Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le khulifat.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1877, *terme de rigueur.*

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de cinq cents francs chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1874 et 1875 sur les *Antiquités de la France*, qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1876. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHÉ sera décerné en 1876 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1875. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne.

II. Le prix biennal de numismatique fondé par M^{me} veuve DUCHALAIS sera décerné, pour la première fois, en 1876, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1873.

Chacun de ces prix est de la valeur de *quatre cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour l'un et l'autre prix, le 31 décembre 1875.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1876, l'Académie s'occupera, à dater du 1^{er} janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1^{er} janvier 1875, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron GOBERT. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des

legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé : « que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux. »

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron GOBERT, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissette; l'Île de France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis*, par Le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par Du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge*.

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être éclairés ou approfondis par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron GOBERT est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours de-

vront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) avant le 1^{er} janvier 1876, et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. BORDIN, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1877 les sujets suivants :

1° *Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis I^{er}.*

2° *Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876, *terme de rigueur.*

L'Académie avait proposé, pour le concours de 1875, le sujet suivant :

Recueillir les noms des dieux mentionnés dans les inscriptions babyloniennes et assyriennes, tracées sur les statues, bas-reliefs des palais, cylindres, amulettes, etc., et tâcher d'arriver à constituer, par le rapprochement de ces textes, un panthéon assyrien.

Le prix n'ayant pas encore été décerné, l'Académie proroge ce concours à l'année 1877.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les sujets suivants :

1° Pour le concours de 1876 :

Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Oméiades, en s'appliquant surtout à la discussion des questions géographiques et numismatiques qui s'y rattachent.

2° Pour le concours de 1877 :

Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1875 et le 31 décembre 1876, *termes de rigueur.*

L'Académie propose en outre, pour le concours de 1878, le sujet suivant :

Étude historique sur les Grandes Chroniques de France.

« A quelle époque, sous quelles influences, et par qui les Grandes Chroniques de France ont-elles été commencées? A quelles sources les éléments en ont-ils été puisés? Quelles en ont été les rédactions successives? »

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1877.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs*.

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix de la fondation de M. Louis FOULD, pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1878.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs*, pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès*.

Par les arts du dessin il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1878.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres régnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX LA FOUS-MÉLICOQ.

Le prix triennal de *dix-huit cents francs*, fondé par M. DE LA FOUS-MÉLICOQ, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île de France (Paris non compris), n'a pas été décerné cette année. L'Académie proroge ce concours à l'année 1876.

L'Académie choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1873, 1874 et 1875, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1875.

PRIX BRUNET.

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.

L'Académie, se proposant d'appliquer successivement ce prix aux diverses branches de l'érudition, a mis au concours, pour l'année 1877, le sujet suivant :

Faire la bibliographie de celles des œuvres écrites au moyen âge, en vers français ou provençaux, qui ont été publiées depuis l'origine de l'imprimerie. Indiquer en outre les manuscrits où elles se trouvent.

Tous les ouvrages manuscrits ou imprimés depuis 1874 inclusivement seront admis au concours et devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1876.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe, en date du 26 octobre 1872, M. STANISLAS JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.

Les ouvrages devront être déposés en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1875.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Madame DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Dela-

lande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

Ce prix, dont la valeur est de *mille francs*, sera décerné, pour la première fois, en 1876.

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1875.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au secrétariat de l'Institut, avant le *1^{er} janvier de l'année où le prix doit être décerné*.

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté, qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

QUESTIONS PROPOSÉES POUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.

I. Exposer, d'après les traditions locales ou poétiques, les récits des historiens et des géographes, les données fournies par les lexicographes et les scoliastes, les inscriptions, soit déjà connues, soit récemment découvertes et qui pourraient l'être encore dans des explorations bien dirigées, enfin par les médailles et les monuments de l'art, surtout les peintures de vases, la propagation du culte mystérieux d'Éléusis dans les différentes parties de la Grèce et dans ses colonies; en signaler les modifications diverses, les alliances avec d'autres cultes plus ou moins

analogues; en apprécier, autant qu'il est possible, l'influence religieuse et morale selon les temps et les lieux.

Cette question est maintenue, comme n'ayant point été réellement traitée.

II. 1° Étudier la condition de la Grèce sous la domination romaine, en recueillant et en classant les inscriptions latines, grecques et bilingues qui peuvent jeter du jour sur cette époque.

2° Dresser, d'après les auteurs anciens et les monuments, une liste des magistrats romains qui, sous divers titres, ont commandé successivement dans la Grèce.

3° Rechercher les traces des caractères particuliers que les colonies romaines en Grèce ont pu laisser dans les mœurs et le langage des habitants des contrées où elles furent établies.

III. Études sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement dans l'Attique :

1° Faire connaître l'emplacement des églises; indiquer leur vocable; rechercher quelles sont celles qui paraissent avoir été élevées sur les ruines de temples anciens, et signaler tout ce qui, dans les fêtes ou les usages locaux, peut se rattacher à des traditions de l'antiquité.

2° Compléter et rectifier, d'après les inscriptions chrétiennes, les diplômes et les historiens byzantins, les parties de l'*Oriens christianus* de Lequien qui se rapportent à des métropoles de la Grèce.

Cette question reste au programme, n'ayant point été complètement traitée.

IV. Étudier les variétés de la prononciation dans les diverses parties de la Grèce et les rapports qu'elle peut conserver avec les anciens dialectes.

Indiquer les contrées où l'itacisme, et particulièrement la confusion de l'II et de l'Υ avec l'I, n'a pas entièrement prévalu. Montrer les altérations que les changements de la prononciation ont amenées dans la langue parlée, et présenter quelques aperçus sur les moyens de faire cesser le désaccord entre la prononciation usitée dans une partie des écoles de l'Occident et celle des Grecs modernes.

V. Choisir et interpréter un ou plusieurs chapitres de Strabon ou de Pausanias sur lesquels les dernières découvertes archéologiques jettent le plus de lumières nouvelles.

VI. Traduire en français et commenter quelques chapitres choisis

dans l'*Onomasticon* de Julius Pollux, surtout parmi ceux qui peuvent être utilement comparés avec les chapitres correspondants des Ἐρμηνεύματα. *Interpretamenta*, ouvrage bilingue récemment publié, sous le nom du même Pollux, par M. Boucherie, dans le tome XXIII des *Notices et Extraits des manuscrits*.

VII. Visiter les ruines considérables qui existent au sud de Cyzique, au delà du lac de Manyas (l'*Aphnitis* des anciens), sur une montagne au pied de laquelle se trouve le village moderne de Manyas. Ces ruines, situées dans une contrée fort peu connue, sont probablement celles de Pœmanenus (Ποιμανηνός), où l'on admirait un célèbre temple d'Esculape dont parle le rhéteur Aristide, t. I. p. 596. Hamilton (*Researches in Asia Minor*, vol. II, p. 108) donne une description sommaire de ces ruines, qu'il n'eût pas le temps d'explorer. Pœmanenus, avec une magnifique église dédiée à saint Michel (serait-ce l'ancien temple d'Esculape?), existait encore au XIII^e siècle; il en est question dans Nicéas Choniote, dans Anne Comnène (p. 439 B et C, p. 461 B de l'édition du Louvre) et dans George Acropolite (p. 31, l. 9; p. 37, l. 21; p. 39, l. 8, de l'édition de Bonn). — Donner une description détaillée de ces ruines, avec un plan, et recueillir les inscriptions de toutes les époques qui peuvent s'y trouver.

VIII. Réunir, analyser et apprécier les mémoires et documents publiés dans les recueils épigraphiques et dans les diverses feuilles périodiques de l'Orient, qui peuvent servir à l'histoire des dialectes grecs.

IX. Sur le Pirée. — Faire l'histoire critique du Pirée, d'après les monuments, les inscriptions et les auteurs anciens; rechercher en quelle mesure le Pirée formait une municipalité distincte de celle d'Athènes.

Consulter, entre autres, les Dissertations de Curtius (1842) et d'Ulrichs (1843).

X. Questions permanentes et qu'on ne saurait trop recommander aux membres de l'École :

Tenir l'Académie constamment au courant de toutes les découvertes épigraphiques qui se font en Grèce et qui sont signalées dans les journaux grecs. Envoyer à l'Académie des copies, surtout des estampages et des photographies, des inscriptions découvertes, en les contrôlant, autant qu'il est possible, par l'examen attentif des monuments originaux.

La Commission de l'Académie désire que le plan d'Athènes, jadis dressé par M. Émile Burnouf, amélioré par lui à plusieurs reprises et dont la

publication, sous sa dernière forme, est attendue, reste au programme des études de l'École, pour être sans cesse complété. Il est également recommandé aux membres de l'École de reprendre les exemples de plusieurs de leurs devanciers, et surtout de MM. Wescher et Foucart, en se tenant au courant des découvertes archéologiques faites à Athènes et dans d'autres parties de la Grèce, en y concourant, selon la mesure de leurs moyens, et en transmettant régulièrement, dans des rapports adressés à M. le Ministre de l'instruction publique, par l'intermédiaire de M. le directeur, les principaux résultats de leurs informations et de leurs recherches.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion,

L'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* pour l'année 1875, en vertu de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. BOURBON (Georges-Louis),
VAYSSIÈRE (Augustin-Louis),
LELONG (Eugène-Philippe),
CLÉDAT (Léon),
RAYNAUD (Gaston-Charles),
PONTAL (Esprit-Édouard),
NORMAND (Jacques-Clary-Jean),
RICHOND (Gabriel-Charles-Marie),
TERRAT (Barthélemy).

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE AIGNAN-STANISLAS JULIEN,

MEMBRE ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

PAR M. H. WALLON,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

La philologie a, dans le cours de notre génération, étonné le monde par ses découvertes. On a vu les monuments égyptiens, dont les signes mystérieux défiaient depuis tant de siècles la curiosité des peuples, livrer leurs secrets à la perspicacité de nos savants. On a vu les monuments, plus récemment mis au jour, de Babylone et de Ninive, déchiffrés et traduits par des procédés peut-être plus surprenants encore; car pour l'Égypte, dès que Champollion en eut pénétré le mystère, on a pu entrer dans l'interprétation des hiéroglyphes à l'aide d'une langue dont l'ancienne existence sur les bords du Nil et le nom même (le copte) décelaient l'origine pharaonique; tandis que, pour les monuments babyloniens, c'est la langue en même temps que l'écriture qu'il fallait retrouver. Stanislas Julien n'a pas eu de part à ces découvertes et n'a eu rien de pareil à découvrir. La langue qu'il cultiva n'a pas cessé d'être parlée et écrite depuis l'antiquité la plus reculée. Mais cette langue a dans son système d'écriture et dans son propre organisme de telles difficultés, que les résoudre et en donner la clef, comme il le fit par ses livres et par son enseignement, c'est un mérite qui ne le cède en rien à la gloire des inventeurs.

Dès son enfance il avait fait preuve d'une merveilleuse aptitude à apprendre les langues; mais, comme les prédesti-

nés, il ne s'ouvrit la voie qu'en triomphant de plus d'un obstacle.

On lit dans une Biographie des contemporains, publiée en 1834 :

« JULIEN (Aignan-Stanislas), orientaliste, né à Orléans le 21 septembre 1799, est fils de Noël Julien, célèbre mécanicien, mort dans la même ville, le 21 octobre 1803, à soixante-cinq ans. Sa mère, restée veuve, ayant perdu dans la révolution la plus grande partie de sa fortune, voulait faire donner à son fils une éducation soignée; mais, contrariée dans ce dessein par un ancien militaire qu'elle avait épousé en secondes noces, ce ne fut que lorsque le jeune Stanislas fut parvenu à sa treizième année qu'elle réussit à lui faire donner quelques leçons de latin, par un maître particulier, chez qui elle l'envoyait furtivement trois ou quatre heures par jour. Huit mois après la mort de son beau-père, Julien, libre de suivre ses goûts studieux, entra au collège d'Orléans, parcourut quatre classes en dix mois et obtint les plus brillants succès. Il perdit sa mère quelque temps après et fut confié aux soins d'un tuteur, qui, le destinant à l'état ecclésiastique, le plaça au séminaire. Quatre ans suffirent à Julien pour y achever ses études; mais, comme celle du grec ne faisait point partie de l'éducation du séminaire, et qu'il était même défendu aux élèves de s'occuper de cette langue, qui pouvait leur faire négliger leurs autres devoirs. Julien, qui en sentait l'importance, se procura quelques livres grecs, et la nuit, caché sous les rideaux de son lit, il étudiait à la clarté d'une lanterne qu'il enveloppait de tous ses habits. Le stratagème fut découvert plusieurs mois après; on tança le coupable, on le força de renoncer à son étude favorite; mais il savait le grec. Sa ténacité plut au supérieur: il créa une chaire de langue grecque dans le séminaire et en nomma professeur l'élève insubordonné. Ces nouvelles fonctions n'empêchaient pas M. Ju-

lien de continuer sa philosophie, et il trouvait encore le temps d'apprendre l'anglais, l'italien, le portugais, l'espagnol et l'allemand. Sa méthode consistait à faire et à apprendre par cœur le dictionnaire des mots et des locutions qu'il trouvait dans les livres de chacune de ces langues. Peu disposé, toutefois, à embrasser l'état ecclésiastique, il songeait à prendre un autre parti et se préparait à partir pour les États-Unis d'Amérique, sur l'invitation pressante de son frère aîné, qui, mécanicien comme son père, avait formé à Camden, dans la Caroline du Sud, une manufacture d'armes très-florissante, lorsque ce frère mourut de la fièvre jaune. M. Julien reprit alors ses études et se détermina à venir, en 1821, à Paris, où il espérait entrer dans l'instruction publique.»

Le caractère précis de ces renseignements autorise à croire que le sujet de l'article a tout au moins aidé à le rédiger; et on le peut soupçonner encore à certains traits d'une autre nature: son père, mécanicien «célèbre;» sa mère, «ayant perdu la plus grande partie de sa fortune dans la révolution;» mais il y a quelque chose de plus fort. Les biographies contemporaines ont des complaisances qui ne s'accordent pas toujours avec les souvenirs précis des concitoyens et avec les actes de l'état civil. On trouve sur les registres de l'état civil d'Orléans, à la date du 24 germinal an v (13 avril 1797), la naissance de Noël JULIEN, et à la date du quatrième jour complémentaire an vii (20 septembre 1799), celle d'Aignan-Stanislas JULIEN, tous les deux frères, comme le prouvent ces actes de naissance et d'autres actes du 8 floréal an vi (27 avril 1798) et du 16 nivôse an x (6 janvier 1802). Leur père, appelé Noël Julien, comme le fils aîné, mourut le 1^{er} brumaire an xi (23 octobre 1802), laissant ses deux enfants mineurs¹. L'un, placé en apprentissage chez un serrurier, an-

¹ Leur mère, Marie-Françoise-Sophie Cintra, Ceintra ou Sintra, née le 25 avril 1769, épousa en secondes noces Antoine Baron, le 14 germinal an xiii (4 avril

nonçait de grandes dispositions pour la mécanique; vers l'âge de seize ou dix-sept ans, il partit pour l'Amérique: on n'entendit plus parler de lui. L'autre fut élevé gratuitement au séminaire d'Orléans.

Celui qui mourut en Amérique, c'est Aignan-Stanislas Julien.

C'est, en effet, Noël Julien qui fut l'étonnant écolier dont il a été parlé tout à l'heure. C'est sous ce nom qu'il fut connu au séminaire d'Orléans pendant tout le cours de ses études; c'est avec ce nom qu'il en sortit, vers 1819 ou 1820, ayant alors vingt-deux ou vingt-trois ans. C'est encore le nom qu'il portait lorsqu'il vint demeurer à Paris, rue Cassette. Ce fut seulement quand il publia ses premiers livres qu'il les signa du nom de Stanislas, le trouvant sans doute plus sonore, plus large, plus imposant: en sorte qu'on est tenté de se demander si, par hasard, il n'aurait pas confondu l'acte de naissance de son frère avec son propre acte de naissance. S'il le fit, ce fut assurément sans penser à mal; et s'il fit mal, au moins ne peut-on pas dire qu'il ait fait tort à son frère: Noël Julien est oublié pour toujours; Stanislas Julien vivra seul et à jamais dans les annales du monde savant.

La biographie que nous avons dû redresser à l'aide des registres de l'état civil d'Orléans et des souvenirs précis des premiers compagnons de notre confrère n'a rien exagéré dans ce qu'elle nous dit de sa merveilleuse facilité et de son obstination précoce au travail. Il avait communiqué son ardeur à une douzaine de ses camarades. Le survivant qui lui rend ce témoignage ne se donne lui-même que comme s'étant chargé de les réveiller tous les jours dès trois heures du matin. Point de jeux: il y était assez gauche. Pendant les récréations, il se confinait dans le Jardin des racines grecques, ou des racines

1805), et mourut le 2 décembre 1814. Antoine Baron, son second mari, ne le 1^{er} avril 1752, mourut le 22 mars 1817. (Registres de l'état civil d'Orléans.)

hébraïques du Père Houbigant. Il se jetait sur les langues avec avidité. Il portait huit dictionnaires dans sa tête. Il était passionné aussi pour les vers latins, et son maître ne trouvait bons que ses vers. Il était si invariablement le premier dans les compositions, que ses camarades jaloux soupçonnèrent l'admiration du maître pour le jeune lauréat d'être un peu aveugle. Cela donna lieu à une scène que l'homme vénérable dont je recueille ici les souvenirs raconte ainsi : « Un jour que ce professeur nous donnait les places d'une composition en vers. Stanislas (on ne lui marchandait pas ce nom rendu célèbre) fut appelé à la première place. Tous ses condisciples demandent que la lecture des vers soit faite publiquement. Le professeur déclame avec emphase le morceau poétique. Une faute de quantité ! s'écrie l'un des écoliers ; — la césure manque à ce vers ! s'écrie un autre ; — quel gros solécisme ! dit un troisième. Si bien que les fautes additionnées, séance tenante, firent passer Stanislas de la première place à la vingt-troisième ; les battements de mains de toute la classe accompagnèrent la chute du poète, et les regards malins des écoliers jouirent cruellement de l'humiliation du professeur. — Une fois par semaine, on réservait le dernier quart d'heure de la classe pour un exercice amusant que nous appelions la causerie en vers. Le professeur récitait un vers de Virgile, puis chaque écolier, à son tour, devait répondre par un autre vers de Virgile commençant par la *lettre* qui terminait le vers qui venait d'être récité. La prodigieuse mémoire de Stanislas lui assurait dans cet exercice (plus singulier que poétique) une supériorité que personne ne pouvait contester. »

Arrivé à Paris (un de ses élèves du petit séminaire l'avait aidé de son argent quand il quitta la soutane), il suivit au Collège de France le cours de littérature grecque de Gail, et se fit tellement distinguer du maître qu'en 1821, n'ayant que vingt-quatre ans, il reçut de lui la mission de le suppléer. La

publication de l'*Enlèvement d'Hélène*, du poète Coluthus, marqua son passage dans cette chaire. Il y voulut mettre tout l'appareil d'un érudit épris de son art : texte revu sur les meilleures éditions critiques, traduction française, traduction latine entièrement neuve, notes philologiques, scolies inédites, trois index, et, pour finir, quatre versions en langues modernes : en italien, en anglais, en espagnol et en allemand, avec un *fac-simile* des deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, lithographié par lui-même¹. La biographie, probablement personnelle, que je citais tout à l'heure, ajoute à ce propos : « Un fait peu connu et qui mérite d'être cité, c'est que le jeune auteur, pour subvenir aux frais d'impression, vendit la dernière maison qui lui restait à Orléans de la succession de son père². » Il ne pouvait pas s'arrêter au grec ancien ; il voulut connaître le grec moderne et lui paya son tribut en publiant une traduction des Odes de Kalvos de Zante, sous ce titre : *la Lyre patriotique de la Grèce*, et le dithyrambe sur la Liberté, du docteur Salomos, inséré plus tard dans le second volume des *Chants populaires de la Grèce*, par Fauriel. Mais à côté de la chaire de grec s'élevaient les chaires de langues orientales. Stanislas Julien voulut savoir ce que c'était. Il suivit pendant quelques semaines les cours d'arabe, d'hébreu, de persan, de sanscrit, sans éprouver de vocation pour l'un plutôt que pour l'autre ; mais, visitant un jour un des audi-

¹ Letronne en a rendu compte dans le *Journal des Savants* (1823), p. 406.

² La *France littéraire*, de Quérard, attribue à Stanislas Julien les deux pièces latines suivantes, que d'autres biographes placent en tête de ses publications :

Juliani qui natus xviii Kal. Oct. m̄ccclvii in Galliam confugit pridie Kal. Oct. m̄cccix colloquium cum Musis. Parisiis, e typographia Delalain, 1823, in-4° de 20 pages.

Juliani carmen ad Phœbum ineunte anno reparatæ salutis 1824. ætatis ferreæ 6537. Parisiis, e typographia Belin, 1824, br. in-4°.

Le titre seul de la première de ces brochures aurait dû faire écarter cette supposition ; et la deuxième est du même auteur que la première. Il suffit de les ouvrir pour être convaincu que notre confrère y est resté complètement étranger.

teurs du cours de chinois, Fulgence Fresnel, qui préparait pour la prochaine leçon d'Abel Rémusat l'explication d'un passage du philosophe Meng-tseu, il fut frappé de la figure étrange de ces caractères, s'en fit expliquer la valeur mot à mot, et, en une demi-heure, il se sentit assez maître de son texte pour demander à son ami d'aller prendre sa place devant la table du professeur; ce qu'il fit. Abel Rémusat ne vit pas sans surprise un jeune homme inconnu lui traduire, une heure durant, le livre de Meng-tseu du chinois en latin. Il n'était pas accoutumé à voir les étudiants du quartier latin lui expliquer du chinois à livre ouvert. Ici, la leçon était apprise, mais c'était merveille déjà qu'une leçon apprise ainsi, et les jours suivants Stanislas Julien, qui avait pris goût à la chose, revint et expliqua le texte chinois de lui-même. Il avait trouvé sa voie. Telle était la nature de son esprit qu'il se sentait, il faut bien le dire, plus attiré par les difficultés d'une langue que retenu par ses beautés; et c'est ainsi qu'il quitta le grec pour se donner tout entier au chinois.

En trois mois, il possédait suffisamment cette langue pour entreprendre la traduction du texte de Meng-tseu, dont l'explication avait marqué ses débuts au cours d'Abel Rémusat. Pour le traduire, il dut lire d'abord deux versions mandchoues, langue qu'il apprit tout seul, et, pour l'annoter, plus de cent volumes de commentaires. Pour le traduire, il avait bien eu aussi la traduction latine du P. Noël, publiée en 1811. Néanmoins, même avec ce secours, un pareil travail dépassait la mesure d'un débutant : c'était œuvre de maître. En quatre mois il fut achevé. Le conseil de la Société asiatique en fit immédiatement composer l'impression à ses frais¹, et Abel

¹ Ce fut le 7 juillet qu'il en adressa le manuscrit au conseil de la Société asiatique, lui demandant que la Société lui fournit le moyen de l'imprimer. (*Journal asiatique*, 1823, p. 57.) Le journal en donna un extrait en septembre de la même année. (*Ibid.* p. 219.)

Rémusat, justement fier de son élève, se chargea d'en signaler lui-même les mérites dans le journal de cette Société¹.

Des publications de ce genre ne conduisent pas à la fortune, et Stanislas Julien n'eût pu y consacrer ses loisirs si un jeune Écossais, qui avait suivi son cours de grec au Collège de France, passionné lui-même pour les langues orientales, ne lui avait procuré l'amitié et le patronage de sir Williams Drummond, qui résidait alors en Italie. Si le premier, comme le dit notre biographie, inspira à Stanislas Julien le goût du chinois, le second lui donna les moyens de s'y livrer sans avoir à s'inquiéter de la vie de chaque jour. Mais cette situation indépendante que lui faisait l'opulent diplomate ne dura pas, et le jeune sinologue dut chercher dans des travaux plus obscurs, mais mieux payés, des ressources qui lui permissent de donner à ses chères études ce qui lui restait de loisir. Abel Rémusat y aida encore en le faisant nommer, le 7 août 1827, par le choix des quatre Académies, sous-bibliothécaire de l'Institut. Notre biographie — j'allais dire « autobiographie » — signale un fait qu'elle juge « digne d'être remarqué : » c'est que « M. Julien, au milieu des travaux d'érudition qui, dit-elle, ont déjà commencé à lui faire une réputation européenne, a senti la nécessité de se former une belle écriture (il l'a gardée jusqu'à la fin), et y est parvenu, en faisant usage de la méthode de M. Carstairs, dont il a le premier traduit l'ouvrage, aussitôt approuvé par la Société pour l'enseignement élémentaire, et ensuite adopté par le conseil royal de l'instruction publique pour les établissements universitaires; » et l'article finit en disant — ceci vaut presque

¹ *Mong-tsen vel Mencium*, inter sinenses philosophos ingenio, doctrina, nominisque claritate Confucio proximum, edidit, latina interpretatione, ad interpretationem tartaricam utramque recensita, instruxit, et perpetuo commentario e sinicis deprompto illustravit Stanislaus Julien, sinice et latine. 2 vol. — Voy. l'art. d'Abel Rémusat, *Journal asiatique*, 1824, p. 105, et *Journal des Savants*, 1825, p. 79.

une signature — : « Cette méthode est aujourd'hui à sa quatrième édition. »

Durant cette période difficile de 1824 à 1827, Stanislas Julien avait concentré ses études de chinois sur les classiques de la Chine, cherchant, par des traductions assidues, les secrets d'une syntaxe dont il devait, par la suite, tracer les règles d'une main sûre. Il avait pourtant donné quelques traductions de contes ou de nouvelles dans le *Journal asiatique* : en 1824, le *Léopard vengeur*, histoire tirée du livre intitulé *Sing-chi-ling-yan* ; *Contes et bons mots* extraits d'un livre chinois intitulé *Siao-li-siao*¹ ; en 1827 (au moment où il mettait la dernière main à la seconde partie du livre de Meng-tseu), *l'Héroïsme de la piété filiale*². Trois ans plus tard, il abordait les questions de grammaire dans ses *Vindiciæ philologicæ in linguam sinicam*. Après s'être nourri de l'expérience des autres, en copiant pour son propre usage le volumineux ouvrage de Prémare, intitulé *Noticia linguæ sinicæ*, il commençait à donner un aperçu de la méthode par laquelle il allait se placer au premier rang. Sa réputation de sinologue était déjà si bien établie qu'en 1832, Abel Rémusat ayant été enlevé à la science par le choléra, ce fut lui qui fut choisi pour le remplacer dans la chaire de chinois au Collège de France, et, l'année suivante, l'Académie des inscriptions et belles-lettres l'appelait au fauteuil laissé vacant par la mort de Saint-Martin.

Élevé si jeune au faite des honneurs littéraires, Stanislas Julien allait justifier pleinement la confiance dont il avait été l'objet.

Pour comprendre les titres qu'il se fit dans le monde savant comme traducteur, il faut savoir à quelle langue il avait affaire.

¹ *Journal asiatique*, 1824, p. 90 et 100.

² Dans les *Contes chinois* traduits par d'Entrecolles et Francis Davis et édités par Abel Rémusat.

L'originalité de la langue chinoise est dans sa structure intime et dans son mode d'écriture. L'écriture est ce qui nous doit paraître le plus étrange. Habités que nous sommes en Europe à des alphabets dont l'office est de reproduire les modulations de la parole, nous n'imaginons guère un système complet d'écriture combiné de manière à transmettre directement l'idée sans passer par l'intermédiaire du son articulé. C'est cependant ce qui arrive en Chine, où les signes graphiques éveillent immédiatement l'idée qui s'y rattache, sans qu'il soit nécessaire de savoir comment cette même idée pourrait être rendue verbalement; et cela est si vrai que les Japonais, les Coréens, les Annamites, qui, tout en parlant des idiomes très-différents, se servent de la langue chinoise écrite, en lisent les textes à haute voix en attachant aux divers caractères les sons des mots qui, dans leurs idiomes respectifs, répondent à l'idée figurée.

On a quelquefois rêvé un système de langue universelle : en voilà un. Au prix de grandes difficultés sans doute, l'écriture chinoise a l'avantage d'être comme un moyen de communication internationale entre des peuples d'idiomes différents. Elle en a un autre qui n'est pas moins considérable : c'est de maintenir à travers les siècles, chez un peuple qui en compte un si grand nombre depuis les premières origines de sa civilisation, l'unité du langage littéraire. La langue parlée a beau recevoir les modifications que le temps apporte avec soi, la langue écrite en subit à peine l'atteinte. Il est plus que probable qu'un contemporain de Confucius ne saurait, s'il revenait au monde, se faire entendre de vive voix des habitants actuels de l'empire du Milieu. Mais ceux qui, de nos jours, ont fait leur étude de l'instrument écrit, peuvent lire les antiques monuments de la Chine, antérieurs de mille ans à Confucius.

Il ne faut pas, du reste, aller en Chine pour trouver des

livres qui parlent aux yeux sans aucun intermédiaire du son. Nous pouvons rester chez nous; il suffit de prendre nos propres livres et de les placer dans les mains d'un sourd-muet, élève de nos écoles. Le sourd-muet qui lit couramment nos livres a fait un apprentissage bien autrement difficile que celui des lettrés de la Chine; car nos lettres n'ont pour lui aucune valeur phonétique, puisqu'il n'a aucune idée du son. Il faut donc qu'il retienne la configuration des mots par la mémoire des yeux. Il apprend le français comme les Chinois apprennent leur langue; ajoutons avec bien plus de difficulté que les Chinois: car un langage combiné tout exprès pour la vue offre naturellement à la mémoire des yeux mille secours qu'elle ne saurait trouver dans un langage formé pour les oreilles. Un sourd-muet qui saurait le grec, le français, l'allemand et le russe serait de la force de quatre sinologues.

La lecture du chinois est donc une première difficulté. C'est, si l'on veut, une langue, je ne dis pas algébrique, mais arithmétique. Seulement il y a 42,000 chiffres à connaître, autant de signes que la langue parlée peut avoir de mots; et il y en a 42,000 dans le grand dictionnaire de l'empereur Kang-hi, en 32 volumes in-8°. On peut s'en tirer pourtant; car, après tout, c'est la mémoire des yeux substituée à la mémoire de l'ouïe: l'écriture chinoise parle aux yeux exactement comme le langage parle aux oreilles; la multiplicité des signes ne fait que remplacer la multiplicité des sons dont nous nous rendons maîtres par l'habitude: et en somme, sur les 42,000 caractères, il n'y en a guère que 5 à 6,000 qui forment le langage usuel¹. Les quatre classiques n'en contiennent que 2,400, et qui les sait lire peut déjà se vanter de lire le chinois. Mais il ne suffit pas de le lire, il faut l'entendre, et, si la lecture courante exige un remarquable effort de mémoire, l'intelli-

¹ Voy. Stanislas Julien, *Syntaxe nouvelle*, t. 1. p. 2.

gence des textes demande une dose bien plus prodigieuse de perspicacité.

La langue chinoise se compose de caractères invariables qui ne sont que des racines et qui doivent pourtant exprimer toutes les nuances du discours. « Les caractères chinois, dit Stanislas Julien, sont tous monosyllabiques, indéclinables et *inconjuguables*. Ils ne sont donc point susceptibles de recevoir ces flexions qui, dans les langues grecque et latine, font voir, au premier coup d'œil, les genres, les cas et les nombres des noms, les voix, les temps, les modes et les personnes des verbes. Mais, malgré cette absence de flexions, la langue chinoise est, pour un sinologue instruit, aussi claire, aussi intelligible que les langues savantes, qui sont richement pourvues des flexions qui lui manquent ¹. »

Si Stanislas Julien trouvait la langue chinoise si claire, c'est que lui-même avait singulièrement contribué à l'éclaircir.

Sa méthode, en effet, on peut le dire sans exagération, fait époque dans l'histoire de l'enseignement de cette langue en Europe. L'étude du chinois date de nos missionnaires. Le chinois, étant une langue vivante, devait avoir pour premiers maîtres parmi nous ceux qui, soutenus par le zèle de l'apostolat, étaient allés, au péril de leur vie, établir leur résidence en Chine. Ils avaient dû se former au langage parlé dans l'œuvre de leur prédication; ils avaient dû s'initier de même au langage écrit pour discuter avec les lettrés du pays, et plusieurs égalèrent les plus savants mandarins dans cette science. Mais, s'ils arrivèrent ainsi à bien comprendre le chinois, soit parlé, soit écrit, ils s'appliquèrent peu à enseigner aux autres le mécanisme de ce double langage. Ils tenaient surtout à faire connaître à l'Europe l'histoire et la philosophie du peuple chinois. Or, pour cet enseignement, il n'était pas besoin d'ana-

¹ *Syntaxe nouvelle*, p. 1.

lyser grammaticalement un texte, il suffisait d'en rendre le sens général; et leurs traductions, conformes d'ailleurs au système alors en faveur pour toutes les autres langues, étaient une paraphrase plus propre à satisfaire l'historien qu'à guider le philologue.

Le vrai travail philologique se fit en Occident.

En 1742, Fourmont, qui, du reste, était en rapport avec nos missionnaires de Chine, publia, sous le titre de *Grammatica sinica*, un ouvrage à tous égards des plus élémentaires. De Guignes, son élève, consulta avec fruit les auteurs chinois pour son histoire des Huns, travail très-important, mais dans lequel, tout en extrayant les textes en homme qui en a compris le fond, il ne se hasarde jamais à une traduction vraiment littérale d'un seul passage. Abel Rémusat, le premier, aborda le chinois en vrai philologue. Il perfectionna la grammaire de Fourmont en publiant ses *Éléments de la grammaire chinoise* (1822)¹, et il exposa dans sa préface, avec la lucidité qui lui est propre, combien tous les essais précédemment tentés par les PP. Varo, Castorano et Prémare, et par Bayer, Fourmont, Marshman, Morrison, pour rendre accessible l'étude du chinois écrit, à l'aide de règles certaines, étaient restés insuffisants.

Abel Rémusat avait un esprit fin, une intelligence supérieure, un tact et une sagacité exceptionnels, un savoir étendu. Il sut donner un caractère de précision remarquable aux règles qu'il proposa, et il les appliqua lui-même avec une grande sûreté dans la traduction des textes qu'il jugeait à propos d'aborder. Mais (et c'est un mérite encore) il ne se hasarda point au-delà des limites où il ne se sentait pas le pied assuré; et il ne craignit pas d'en faire l'avou à propos de quelques

¹ *Éléments de la grammaire chinoise ou principes généraux du Kou-wen, ou style antique, et du Kouan-hoa, c'est-à-dire de la langue commune généralement usitée dans l'empire chinois.* Paris. Imprimerie royale. 1822.

passages de sa traduction du roman des *Deux Cousines* (*Yu-Kiao-li*). Il déclare « qu'il a dû se borner à remplacer plusieurs vers par des lignes de prose où l'on trouvera que le vide de la pensée n'est nullement racheté par le mérite de l'expression; qu'il est loin d'affirmer que le sens soit toujours rendu; qu'il se pourrait même que la version n'eût presque rien de commun avec l'original; qu'on est privé, en Europe, des secours qui seraient nécessaires pour déchiffrer ces compositions énigmatiques, et qu'on en est réduit à une opération conjecturale dont le succès n'est jamais bien démontré, etc. »

Cet aveu n'ôte rien à la juste renommée d'Abel Rémusat. Il possédait assez la littérature chinoise pour y prendre la matière des savants mémoires dont il a enrichi le recueil de notre Académie et le *Journal des Savants* : c'était là que le portait surtout la tendance de son esprit. Comme traducteur, il s'arrêtait devant des difficultés que des sinologues européens, résidant en Chine, avaient regardées eux-mêmes comme insolubles. Le P. Prémare, qui, après trente ans de séjour, traduisit à Pékin le drame célèbre de *l'Orphelin de la Chine*, s'était excusé d'avoir omis toute la partie lyrique de cette pièce, parce que, disait-il, « elle est remplie de figures de langage dont nous avons peine à saisir la valeur. »

Ces limites, que les plus savants des missionnaires établis en Chine n'avaient pas dépassées, ces limites dont Abel Rémusat n'était pas lui-même sorti, elles furent franchies par son disciple; et les règles, que ce dernier trouva au prix d'un travail obstiné mis au service de la sagacité la plus pénétrante, ont donné à ceux qui l'écoutèrent le moyen de les franchir après lui.

La langue chinoise, nous a dit Stanislas Julien, ne connaît aucune de ces flexions qui indiquent dans d'autres langues les genres, les cas et les nombres des noms, les voix, les temps, les modes et les personnes des verbes; et pourtant elle est

assez intelligible pour se prêter depuis trente siècles et plus à tous les besoins de l'histoire, à tous les développements de la pensée philosophique; elle est assez claire pour qu'aujourd'hui encore, sous sa forme commune appelée *kouan-hoa* (langue de commun usage), elle soit parlée en Chine, en Cochinchine, à Siam, au Japon, en Corée, même au Thibet, par une population de quatre cents millions d'hommes, c'est-à-dire par la moitié du monde civilisé.

« Pourquoi, dit notre confrère à qui nous empruntons cette observation, pourquoi une langue, si imparfaite en apparence, répond-elle assez bien à tous les besoins de la pensée pour avoir permis aux auteurs chinois de traiter, depuis plus de vingt siècles, dans d'innombrables ouvrages, tous les sujets scientifiques ou littéraires qui sont du ressort de l'esprit humain? Cela tient à ce que les flexions des noms et des verbes, qui donnent tant de précision aux langues anciennes, trouvent, jusqu'à un certain point, leurs équivalents dans la mobilité des signes chinois, qui acquièrent toutes sortes de valeurs grammaticales suivant la place qu'ils occupent dans la phrase, et suivant les mots avec lesquels on les construit. La position relative des mots détermine nettement leur rôle et donne aux écrits et aux discours toute la clarté désirable¹. »

« Pour entendre le chinois, il ne suffit pas de savoir un nombre considérable de mots. Quand on aurait gravé dans sa mémoire les 9,000 mots exigés autrefois pour devenir l'un des historiens de l'empire, on ne serait pas en état de comprendre, avec ce seul secours, une demi-page du texte chinois le plus facile. Pour donner à chaque mot la valeur qui résulte de sa position et saisir le rôle varié des prépositions et des particules qui déterminent les rapports réciproques des mots, il faut avoir étudié la langue rationnellement, avoir ana-

¹ *Syntaxe nouvelle*, t. 1, p. 2.

lysé et pour ainsi dire disséqué d'une manière philosophique les textes les mieux traduits par les missionnaires ou par les savants de l'Europe qui les ont pris pour guides. On arrivera alors à saisir avec certitude les valeurs de position d'où dépend en grande partie la connaissance de la langue chinoise¹. »

Cette règle de position qui donna à Stanislas Julien le moyen de résoudre les plus grandes difficultés de la langue chinoise, il n'est pas le premier qui en ait eu l'idée. Il déclare lui-même qu'il l'avait trouvée énoncée dans Marshman. Mais elle n'avait été qu'entrevue par ce savant, et appliquée assez confusément après lui. Le mérite de Stanislas Julien, c'est d'avoir vu tout de suite combien elle était féconde. « Ce fut, dit-il, pour moi un trait de lumière qui m'ouvrit les yeux et me permit de commencer, au bout de trois mois d'études, ma traduction latine du philosophe Meng-tseu². » Son grand titre, c'est de l'avoir non-seulement trouvée, mais prouvée en l'appliquant, avec un succès complet, à la traduction de textes réputés jusque-là inabornables. Abel Rémusat avait déclaré que les vers chinois lui paraissaient le plus souvent inintelligibles. Stanislas Julien se dit qu'il les entendrait, et pour tenir parole il se mit à étudier les principaux recueils de la Bibliothèque nationale. A force de comparaisons, il en tira « une sorte de dictionnaire qui lui donna la clef des expressions figurées, des métaphores les plus fréquentes, des faits relatifs à la fable et à la mythologie, enfin des principales allusions his-

¹ *Syntaxe nouvelle*, t. II, p. 3. « Mais, ajoute-t-il, il y a une condition indispensable, c'est qu'on étudiera avec soin les lois de la construction, les principes constants qui déterminent les fonctions grammaticales des mots et qui en caractérisent la valeur, suivant la place qu'ils occupent dans la phrase, le rôle des prépositions qui tantôt sont significatives comme celles des autres langues, tantôt perdent leur sens usuel pour devenir des marques purement phonétiques de régime, ainsi que je crois l'avoir démontré dans la dissertation qui termine mon édition chinoise-latine du philosophe Meng-tseu. »

² *Ibid.* avertissement, t. I, p. viii.

toriques » que l'on y rencontre; et, ainsi préparé, il traduisit en français et publia, en 1832, aux frais du Comité de traduction des ouvrages orientaux établi à Londres, le *Hoeï-lan-Ki* ou le *Cercle de craie*, drame en prose mêlé de vers¹. Le P. Prémare, qui traduisit l'*Orphelin de la Chine* (*Tchao-ki-kou-eul*, le Petit orphelin de la famille Tchao) (1731), avait omis, nous l'avons vu, tout ce qui est en vers dans cette pièce. Stanislas Julien en donna, dès 1834, une traduction complète, exprimant justement le regret que Voltaire, qui a pris dans la traduction du P. Prémare le fond de sa tragédie, n'ait pas connu la partie lyrique du drame chinois, partie fort supérieure à l'autre, dont il n'eût pas manqué de s'inspirer plus heureusement.

Avec l'instrument qu'il s'était si habilement créé, la traduction des textes les plus difficiles n'était plus qu'un jeu pour Stanislas Julien. Il s'y complaisait avec un légitime orgueil, si tant est que l'orgueil soit légitime et ne gâte point les meilleures choses. Stanislas Julien se sentait si bien maître sur ce terrain qu'il était tenté de regarder comme intrus quiconque s'y hasardait auprès de lui et sans lui. C'est ce qui fit, qu'autant il avait d'empressement à répondre aux consultations et à seconder ses disciples, autant il se montra dur pour ceux qui se passaient de ses conseils ou, négligeant sa méthode, voulaient entendre le chinois par eux-mêmes et en faire l'objet de leurs travaux.

Je ne rappellerais pas, si cela n'occupait une si grande place dans sa vie de savant et jusque dans ses livres, le différend qu'il eut avec M. Pauthier.

Disciple avec lui d'Abel Rémusat, M. Pauthier s'était trouvé son concurrent, concurrent malheureux, au Collège de France et à l'entrée de notre Académie. Cette double candidature avait

¹ Raynouard en a rendu compte dans le *Journal des Savants*, 1834, p. 219

été pour leurs amis une occasion d'opposer leurs titres les uns aux autres. La comparaison avait blessé Stanislas Julien, et la victoire même n'avait pas effacé dans son cœur l'injure qu'il en avait ressentie. Dans l'héritage d'Abel Rémusat, qui savait en même temps traduire les textes et en tirer parti dans ses mémoires, Stanislas Julien avait pris le premier lot, la science du philologue, et j'ai dit comment il avait su l'étendre; M. Pauthier s'était attaché au second : lot plus séduisant. L'art de composer l'emporte sans doute sur l'art de traduire : c'est là ce qu'on disait en sa faveur; mais c'est ce qui offensait d'autant plus Stanislas Julien. Avant de tirer d'un texte des inductions critiques ou historiques, il s'agit de bien l'entendre. C'est ce que faisait notre confrère, et il soutenait que, pour son rival, c'était le moindre souci. Bon nombre de savants persistaient, en effet, à croire que l'interprétation d'un texte chinois n'était que l'art de deviner une série d'énigmes, ou la mise au net d'une série d'images indécises entre lesquelles le traducteur européen devait établir une liaison qui n'existait pas en chinois. C'était, ainsi que l'a dit un des disciples et l'héritier le plus légitime de Stanislas Julien, celui qui m'a fourni plusieurs des traits de cette esquisse, c'était comme la querelle des dessinateurs et des coloristes. Julien était le dessinateur correct et consciencieux; Pauthier, l'homme d'imagination, se bornant à rendre par une touche hardie l'effet général d'un tableau, et suppléant à ce qu'il ne voyait pas bien par des raccords.

Les choses auraient été moins loin, sans doute, si M. Pauthier, non content d'user de ce procédé dans ses compositions, n'eût contesté les mérites d'une méthode qui en Stanislas Julien était tout l'homme; et si, d'autre part, il n'avait eu la malencontreuse idée, en faisant des traductions aussi, de tenter l'application de la méthode inductive à l'interprétation d'un texte des plus difficiles. C'était pour Stanislas Julien une

trop bonne occasion de montrer le danger de l'imagination dans la traduction de cette langue, et, par opposition, l'excellence de la méthode d'analyse et de syntaxe, fondée sur la position des mots, dont il était, lui, le promoteur. Il le fit dans plusieurs écrits, attaques et répliques, dont on doit regretter la violence¹, mais qui, pour la science, furent loin d'être

¹ On peut juger par le titre et les sous-titres du morceau suivant : *Simple exposé d'un fait honorable odieusement dénaturé dans un libelle récent de M. Pauthier, suivi de la Réfutation des parties de la dernière réponse de M. Pauthier qui ont une apparence littéraire*, puis du *Résumé analytique de plus de six cents critiques, adressées à M. Pauthier à l'occasion de douze pages de chinois traduites par lui en français, et qu'il a laissées subsister dans toute leur force, soit en les passant sous silence, soit en répondant à quelques-unes d'une manière fautive et insignifiante*, et terminé par un *Aperçu de quelques inventions archéologiques de M. Pauthier* (1841).

Dans l'avertissement d'un ouvrage publié l'année suivante, *Exercices pratiques d'analyse, de syntaxe et de lexigraphie chinoise* (1842), il pousse la dureté jusqu'à dire :

« Si M. Pauthier fût sagement resté dans la classe des étudiants, au-dessus de laquelle il n'avait pas encore su s'élever, malgré ses douze ans d'études avouées (numéro d'août, p. 98), j'aurais probablement gardé le silence, — les erreurs d'un écolier ne tirent pas à conséquence; — mais bien différente était la position de M. Pauthier. Avant de s'être affranchi des lisières du rudiment chinois, il s'était mis à briguer le plus haut titre littéraire, — candidat à l'Institut, — et presque à chaque vacance il renouvelle, avec un aplomb imperturbable, les mêmes sollicitations » (p. xvi).

Je doute que M. Pauthier ait sollicité plus d'une fois un pareil juge. Le temps n'adoucit pas cette âcreté de bile. Au tome II de sa *Syntaxe nouvelle* (1870), republiant son *Examen critique de quelques pages de chinois, relatives à l'Inde, traduites par M. Pauthier* (il avait paru en 1841 dans le *Journal asiatique*), il y joint cette épigraphe significative, empruntée à la diatribe de Claudien contre Rufin :

Tolluntur in altum

Ut lapsu graviore ruant.

(CLAUD. *In Rufinum*, I, 2.)

Et il ajoute dans son avertissement :

« On peut dire sans ironie que M. Pauthier a bien mérité des études chinoises et leur a rendu un service qui vivra à jamais dans la mémoire des sinologues, en traduisant les douze pages de chinois qui m'ont fourni la matière de l'*Examen critique*, des *Exercices pratiques* et du *Simple exposé*. On ne peut, en effet, s'empêcher de reconnaître que les six cent cinquante-trois erreurs que j'ai résumées dans le *Simple exposé* (p. 118-185), et que j'ai relevées d'une manière purement scientifique, forment une excellente cacographie chinoise que le sinologue le plus

sans profit; car on doit à cette querelle le livre intitulé : « *Examen critique de quelques pages de chinois relatives à l'Inde*, accompagné de discussions grammaticales sur les règles de position qui, en chinois, jouent le même rôle que les flexions dans les autres langues, » livre qui, au jugement des sinologues, est l'un des chefs-d'œuvre de philologie les plus parfaits et les plus surprenants qui aient jamais été composés.

Une autre querelle (et celle-là eut son retentissement dans notre propre enceinte) amena Stanislas Julien à une publication qui n'a guère moins d'intérêt.

En 1836 avait paru le *Fo-koue-ki*, ou Relation des royaumes bouddhiques, traduit en partie et commenté par Abel Rémusat, continué après lui par Klaproth et achevé par Landresse. Stanislas Julien vit tout ce que la connaissance du sanscrit pouvait jeter de lumière sur la littérature chinoise dans toutes les questions où la Chine se trouve en rapport avec l'Inde. Il se mit donc à l'étude du vieil idiome indien, se proposant de traduire toutes les autres relations de voyages dans l'Inde composées par les bouddhistes chinois. Il le sut bientôt à fond, mais il lui fallut encore douze ans de travail (cela donne une idée du labeur immense dont nous parlerons tout à l'heure) avant qu'il publiât l'*Histoire de la vie de Hiouen-thsang et de ses voyages dans l'Inde, entre les années 629 et 645* (1853), puis les mémoires du pieux pèlerin lui-même sous ce titre : « *Mémoires sur les contrées occidentales*, traduits du sanscrit par

fort, le plus profond et le plus ingénieux n'aurait jamais su composer, et qui fait ressortir d'une manière éclatante les principes que le traducteur avait oubliés. »

Il ne traite guère mieux le jeune et savant Eugène Jacquet, qui, dans le *Journal asiatique* (décembre 1837, p. 544), s'était permis de faire quelques observations respectueuses sur une de ses traductions. Il y répond par une lettre au rédacteur du même journal, qui débute en ces termes :

« Je ne devais pas m'attendre à voir mon travail censuré d'une manière générale et refait, dans quelques parties importantes, par une personne qui jusqu'ici n'a publié aucun texte, aucune traduction qui permette de supposer qu'elle possède une connaissance solide de la langue chinoise » (mars 1838, p. 259).

Hiouen-thsang, en 648. et du chinois en français par Stanislas Julien (1857) ¹. »

Cette excursion de la Chine dans l'Inde l'y fit se rencontrer avec un de nos confrères qui avait abordé le même pays par un autre côté, notre habile arabisant Joseph-Toussaint Reinaud ². Les savants qui se rencontrent ainsi, fussent-ils d'une même Académie, ne sont pas toujours comme des compatriotes qui se retrouveraient en pays lointain. Les observations s'échangèrent, se heurtèrent et tournèrent en querelle. Reinaud était sur l'ancienne géographie de l'Inde d'une force qui ne se laissait pas vaincre facilement; mais Stanislas Julien était un incomparable philologue. Oublions les brochures, qui sont des armes de combat ³, pour ne citer qu'un livre où il a montré

¹ «Traduits du sanscrit en chinois, par Hiouen-thsang,» c'est-à-dire tirés par Hiouen-thsang de documents sanscrits, pour le livre qu'il composa en chinois, ou pour mieux dire qui fut composé par un de ses disciples sur les notes rédigées par lui-même. (Rapport de M. Mohl, *Journal asiatique*, juillet 1858, p. 94, 95.) A cette occasion, M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans une suite de savants articles qu'il inséra sur ces publications, dans le *Journal des Savants* (mars, août, septembre et novembre 1855; février, mars, juin, juillet 1856; juin, juillet, septembre 1857; janvier, février 1858), fait remarquer qu'il résulte de l'ouvrage de Hiouen-thsang, que l'Inde n'est pas restée si complètement étrangère aux travaux d'histoire qu'on l'avait supposé. Ces documents, qui sont de vrais morceaux historiques, en sont la preuve. (*Ibid.* juillet 1857, p. 425.)

Dans cet ordre d'études, on peut encore citer les articles suivants de Stanislas Julien: *Concordance sino-sanscrite d'un nombre considérable de titres d'ouvrages bouddhiques, recueillie dans un catalogue chinois de l'an 1306, et publiée d'après le déchiffrement et la restitution des mots indiens.* (*Journal asiatique*, novembre, décembre 1849, p. 353.) — *Listes diverses des noms des dix-huit écoles schismatiques qui sont sorties du bouddhisme.* (*Journal asiatique*, octobre, novembre 1859, p. 327.)

² *Mémoire géographique, historique et scientifique sur l'Inde antérieure au milieu du XI^e siècle de l'ère chrétienne, d'après les écrivains arabes, persans et chinois.* (*Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 2^e série, t. XVIII, 2^e partie.)

³ *Question scientifique et personnelle, soulevée au sein de l'Institut par MM. Guignant et Stanislas Julien, avec la réponse de M. Reinaud* (30 janvier 1859). C'est Reinaud qui parle ici; Julien répond: *Réponse mesurée de M. Stanislas Julien à un libelle injurieux de M. Reinaud* (5 février 1859). Reinaud répliqua par une seconde édition de sa brochure augmentée d'une deuxième partie (20 février).

une perspicacité sans égale : la *Méthode pour déchiffrer et transcrire les noms sanscrits qui se rencontrent dans les livres chinois* (1861)¹. Cette méthode, il l'avait imaginée et constituée en quelque sorte pour son usage au prix d'un travail de douze ou quinze ans, afin de pouvoir traduire, comme je le disais, les relations en chinois des pèlerins bouddhistes, textes hérissés de mots sanscrits jusque-là indéchiffrables; et en disant comment il y est parvenu, il nous montre bien que lui seul était capable d'y arriver :

« Les livres chinois relatifs à l'Inde et au bouddhisme, nous dit-il, offraient à chaque page une multitude de mots sanscrits figurés par des signes chinois phonétiques dont personne ne possédait la clef. Il restait à résoudre un problème devant lequel avait dû s'arrêter l'habile sinologue Abel Rémusat, faute de savoir le sanscrit, et notre grand indianiste Eugène Burnouf, faute de connaître le chinois. » Suffisait-il de savoir les deux langues ? Malheureusement non, et Stanislas Julien, qui les savait, déclare qu'il ne s'en serait pas tiré lui-même, s'il n'avait trouvé des secours littéraires dont Abel Rémusat et Eugène Burnouf avaient manqué. Ce sont d'abord « deux recueils de mots indiens figurés par des caractères phonétiques et traduits en chinois, lesquels n'existaient alors que dans la bibliothèque du département asiatique de Saint-Pétersbourg; » ce sont ensuite « quatorze alphabets et plusieurs versions chinoises d'ouvrages sanscrits, remplis de mots indiens qui étaient figurés par des caractères phonétiques. » Pour exprimer, en effet, des noms d'une langue étrangère, l'écriture chinoise avait dû se faire phonétique, c'est-à-dire capable de rendre des sons; car ces noms n'avaient été connus des voyageurs chi-

¹ *Méthode pour déchiffrer et transcrire les noms sanscrits qui se rencontrent dans les livres chinois, à l'aide de règles, d'exercices et d'un répertoire de onze cents caractères chinois idéographiques employés alphabétiquement*, inventée et démontrée par M. Stanislas Julien (1861). M. Barthélemy Saint-Hilaire en a rendu compte dans le *Journal asiatique* (janvier 1861, p. 101).

nois qu'en frappant leurs oreilles. Il fallait donc découvrir la forme originale du mot, souvent cachée sous des caractères dépourvus de sens en chinois. C'est le travail qu'entreprit Stanislas Julien sur ces caractères : « Dès que je les eus à ma disposition, dit-il, il me sembla qu'en disséquant syllabe par syllabe plusieurs milliers de mots phonétiques, je pourrais peut-être déterminer avec quelque certitude la valeur des nombreux synonymes employés par les interprètes bouddhistes pour figurer chaque lettre et chaque son de la langue sanscrite. » Mais la tâche n'était pas facile. Il fallait se retrouver au milieu de ces nombreux synonymes phonétiques : « La langue chinoise, dont le dictionnaire classique renferme 42,000 mots, dit notre confrère, ne possède que 400 sons principaux, abstraction faite des quatre accents qui en quadruplent le nombre ou plutôt les nuances. Or, comme on n'avait pas rédigé, à l'époque des premières traductions, un alphabet harmonique dont tous les interprètes dussent se servir dans les siècles suivants, il est résulté de la multitude énorme des caractères homophones que, faute d'être assujetti à une loi commune, chacun put employer à son gré un signe différent pour figurer le même son indien ; aussi n'est-il pas rare de voir divers auteurs employer jusqu'à dix et même douze caractères là où un seul aurait dû suffire. » Quelques orientalistes avaient cru « que les sons chinois, dépouillés de leur représentation graphique et rapprochés des sons arabes et persans, pouvaient conduire une personne étrangère au chinois et au sanscrit à l'orthographe correcte des mots indiens. » C'est une erreur que Stanislas Julien signale, et, pour faire évanouir cet espoir, il lui suffit de faire observer « qu'un nombre considérable de signes chinois phonétiques ne répondent nullement à l'articulation indienne qu'ils sont destinés à représenter. »

Le problème restait donc purement chinois, et pour le ré-

soudre, indépendamment de la connaissance du chinois et du sanscrit, indépendamment de ces secours littéraires que Stanislas Julien a indiqués¹, une quatrième condition était nécessaire. Le maître la détermine ainsi : « Connaitre certains principes qui permettent, dans un grand nombre de cas, de dépouiller les prononciations chinoises de lettres inutiles, ou de les transformer méthodiquement en raison des lettres qui les suivent. » « Sans la connaissance de ces règles, ajoute-t-il, le dictionnaire phonétique lui-même ne serait que d'un faible secours. » On peut le dire : quand bien même Stanislas Julien, avant d'appliquer sa méthode, en eût livré le secret au public, il est douteux que personne se fût trouvé capable d'en tirer parti. Voilà donc l'œuvre qu'il a faite. Profitant, comme le remarque fort nettement M. Mohl, de ce que « les traducteurs des livres bouddhistes avaient l'habitude de donner en général, à côté de la transcription chinoise d'un mot sanscrit, la traduction de ce mot, » il tira de ces ouvrages « plusieurs milliers de mots sanscrits, transcrits et traduits en chinois, reconstitua le mot sanscrit d'après le sens et analysa alors la transcription pour se rendre compte de la manière dont les Chinois avaient rendu les sons. Il a dû souvent se tromper dans la première reconstitution du mot sanscrit d'après la traduction ; mais, comme la plupart de ces mots sont des noms propres et des termes techniques qui étaient d'un emploi fré-

¹ Il dit lui-même, dans le *Rapport sur les Études chinoises, tibétaines et mongoles*, qu'il « commença d'abord par étudier deux vocabulaires bouddhiques (les deux recueils de la bibliothèque de Saint-Petersbourg cités plus haut) contenant un nombre considérable de mots indiens figurés phonétiquement, et suivis d'une glose chinoise qui, grâce à la connaissance qu'il avait du sanscrit, lui permettait de découvrir l'orthographe exacte de chaque mot indien ; puis, après avoir disséqué ces mots indiens dont chaque syllabe lui fournissait une lettre de l'alphabet *Dévanagari*, il parvint, en lisant d'autres ouvrages bouddhiques, à réunir douze cents signes phonétiques dont la valeur était incontestable. » C'est « ce travail de dépouillements quotidiens » qui « l'occupa pendant douze années consécutives. » (P. 185, 186.)

quent dans les termes bouddhiques sanscrits, il a pu former, à force de travail, une liste considérable de mots dont la lecture était certaine et dont la transcription donnait alors le moyen de rectifier ceux qui pouvaient laisser des doutes. Il est parvenu ainsi, par un travail dont on peut à peine se faire une idée, à ce vocabulaire chinois, avec l'emploi de chaque signe dans les transcriptions du sanscrit, vocabulaire qu'il a porté à 2,300 syllabes¹. » J'avais parlé, en commençant, des découvertes faites par la philologie. En voilà une, et des plus considérables, pour la connaissance des rapports de l'Inde et de la Chine. Les indianistes les plus célèbres du monde entier : Wilson, Lassen, Max Müller, Böhlingk, Schiefner, Goldstücker, Benfey, pour ne parler que des étrangers, en ont rendu témoignage à Stanislas Julien en des termes qu'il s'est plu à réunir dans l'avant-propos de cette publication.

La prodigieuse facilité avec laquelle Stanislas Julien entendait le chinois le portait à donner les traductions des ouvrages les plus divers. Le public était surtout curieux de voir les Chinois peints par eux-mêmes dans les nouvelles et dans le drame. Après les publications qui précédèrent son entrée à l'Institut et que j'ai citées, notre confrère donna encore en 1834 les *Deux Couleurs fées* (*Pe-che-thsing-ki*) et le *Livre des récompenses et des peines* (*Khan-ing-pien*), recueil de sentences tirées ou imitées des *king* (livres canoniques) avec un commentaire philologique et quatre cents anecdotes qui servent d'applications aux préceptes énoncés. Abel Rémusat l'avait traduit déjà avec quelques notes explicatives et seulement seize de ces histoires. Stanislas Julien le publia avec toutes ces histoires : histoires où l'on retrouve et les mœurs de cette race et la morale que les Tao-tse, disciples de Lao-tseu, cherchèrent à faire prévaloir. C'est la répression de toutes les

¹ *Journal asiatique*, juillet 1861, p. 123, 124. Voyez encore le compte rendu de M. Barthélemy Saint-Hilaire, dans le *Journal asiatique*, janvier 1861, p. 101.

passions vives, capables d'altérer la paix et la tranquillité de l'âme, l'amour de la famille, le respect de la vie jusque dans les animaux; et comme sanction, en fait de récompense, une bonne place dans les examens de licence ou de doctorat, un rang élevé dans les fonctions publiques, ou bien encore une prolongation de dix ou vingt années dans la durée de leur vie; car les Chinois, tout en croyant à l'immortalité et à la transmigration de l'âme, ne laissent pas que de regarder l'existence présente comme le plus assuré de tous les biens; pour sanction pénale, l'échec dans les concours, une mort prématurée.

De tous les livres publiés par les sectateurs de Lao-tseu, aucun n'a joui d'une plus grande réputation, aucun ne fut plus souvent réimprimé. Sa diffusion est pour la secte un devoir religieux, et c'est par millions que l'on compte ses lecteurs. Aussi Stanislas Julien a-t-il jugé nécessaire de le publier dans son intégralité; et à ce propos, faisant en termes voilés la critique d'Abel Rémusat, son maître, il exposait sa manière d'entendre, quant à lui, les obligations d'un sinologue :

« Il me semble, disait-il, qu'avant de traiter des questions de haute érudition qui ne peuvent être comprises et goûtées que d'un petit nombre de personnes, il importe de traduire les ouvrages les plus répandus, qui peuvent faire connaître l'histoire, les religions, les mœurs, les usages et la littérature des Chinois. Cette pensée m'a guidé dans mes publications précédentes; c'est encore pour arriver au même but que je me propose de donner des ouvrages historiques, des causes célèbres, des relations de voyages, les pièces de théâtre les plus estimées et le Li-ki, ce code antique des usages et des cérémonies civiles et religieuses, mis en ordre par Confucius, et qui jouit encore de la plus grande autorité en Chine ¹. »

Notre confrère a consacré sa vie à tenir les engagements

¹ *Le Livre des récompenses et des peines*, préface, p. xiii.

contenus dans cette préface. En 1838, l'attention du monde savant avait été attirée sur un autre livre de la même secte que le *Livre des récompenses et des peines* : le *Lao-tseu tao-te-king*, ou *Livre de la doctrine du philosophe Lao-tseu*. Stanislas Julien se mit aussitôt à traduire cet ouvrage, et en 1841 il le publia en entier avec des commentaires très-étendus. En 1859, il publiait, en un petit volume, diverses nouvelles chinoises : *la Mort de Tong-tcho*; *le Portrait de famille* ou *la Peinture mystérieuse*; *les Deux Frères de sexe différent*. La même année, il donnait encore, sous le nom d'*Avadânas*, des apologues traduits du sanscrit en chinois et qu'il faisait passer du chinois en français; plusieurs y étaient arrivés déjà sans tant de détours, par la grande route que les fables ont prise pour venir de l'Inde dans les diverses littératures occidentales. Aux apologues des moralistes indiens il avait joint, dans ce recueil, des contes chinois d'un tout autre caractère. « Je pense, dit M. Mohl en parlant de ce livre, que l'auteur les a mis là pour faire ressortir le génie opposé des deux races¹. »

Parmi les œuvres littéraires des Chinois, il y en a dix que l'on met hors ligne, et dont les auteurs sont appelés Thsai-tseu ou « écrivains de génie²; » c'étaient celles qui devaient plus particulièrement attirer l'attention des Occidentaux. On les traduisit en effet, et tout naturellement on commença par les plus faciles. Ainsi ne fit pas Stanislas Julien. Il y en avait deux qui avaient bravé la sagacité des traducteurs : *les Deux jeunes filles lettrées* (*Ping-chang-ling-yen*), et *l'Histoire du pavillon d'Occident* (*Si-siang-pi*). C'est à ces deux ouvrages qu'il s'attaqua. Il donna d'abord *les Deux filles lettrées* (1860), roman très-ennuyeux, mais très-difficile³. On peut, sans en affronter la

¹ Rapport annuel dans le *Journal asiatique*, juillet 1859, p. 76.

² Voyez-en l'énumération dans la préface des *Deux jeunes filles lettrées*, t. I, p. 4 (1860).

³ Stanislas Julien le trouve « charmant. » *Rapport*, etc. p. 187.

lecture, juger de l'ennui qu'il promet et des difficultés qu'il offre, en sachant que cette histoire de deux jeunes filles, qui font assaut d'improvisations et de dissertations poétiques avec leurs poursuivants, n'est qu'un cadre dont l'auteur chinois s'est servi pour y enchâsser quantité de bons mots et de petites compositions recueillies de toutes parts, avec des allusions de toute espèce et des expressions figurées empruntées à la fable, à l'histoire et à la poésie. La traduction de ce roman, dit M. d'Hervey de Saint-Denys, qui me fournit cette appréciation, est un véritable tour de force. En 1863, Stanislas Julien publia une nouvelle traduction des *Deux Cousines* (*Yukiao-li*) [un autre des dix ouvrages des *Thsai-tseu*] déjà traduit par Abel Rémusat. Cette version ne diffère point assez de celle qu'en avait le premier donnée Abel Rémusat pour qu'on en fasse un titre sérieux à notre confrère; mais il y a mis sa marque dans les passages que son maître avait omis et dans les notes philologiques et historiques qu'il y a ajoutées.

C'est dans les derniers temps de sa vie qu'il traduisit le *Pavillon d'Occident* (*Si-siang-pi*), comédie chinoise en seize actes, composée sous la dynastie mongole. Il n'eut pas le temps de la faire paraître; c'est à M. d'Hervey de Saint-Denys qu'il en laissa le soin. Elle s'imprime à Genève dans le recueil scientifique publié par M. Turrettini sous le titre de « *Atsume gusa* pour servir à la connaissance de l'extrême Orient; » et les fascicules qui ont déjà paru peuvent en donner une idée : c'est une pièce dont l'action est fort simple, et dont le mérite est surtout dans les morceaux lyriques, toujours si difficiles à traduire, morceaux tantôt mélancoliques, tantôt passionnés, qui jouissent en Chine d'une grande popularité.

Ce n'étaient pas seulement les mœurs, les coutumes et les lois de cet innombrable peuple qui piquaient la curiosité de l'Occident; c'était son industrie, et il y en a deux où il est maître : la soie et la porcelaine. C'est la Chine qui fournissait

la soie à l'empire romain; c'est de la Chine que des moines ont rapporté les premiers vers qui permirent, au temps de Justinien (555), d'introduire cette industrie en Europe. C'est la Chine encore qui nous envoya ses porcelaines et provoqua les recherches à la suite desquelles les manufactures de Sèvres et de Saxe sont arrivées à rivaliser avec ses produits. Il n'était pas sans intérêt de savoir ce que les Chinois avaient écrit sur ces deux grandes industries. On en pouvait tirer des notions utiles encore, après tous les perfectionnements que l'expérience avait opérés dans nos magnaneries, après tous les progrès que la chimie avait pu introduire dans la composition de la pâte de porcelaine et dans l'art d'y appliquer les couleurs.

Ce fut sur l'invitation du ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, que Stanislas Julien publia son *Résumé des principaux traités chinois sur la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie*¹ (Paris, 1837).

« Les Chinois, dit-il dans son avertissement, les Chinois, dont la littérature est la plus riche qui existe au monde, possèdent plusieurs centaines d'ouvrages sur l'agriculture, qui, chez eux, comprend toujours l'éducation des vers à soie Le recueil d'agriculture d'où est extraite ma traduction fait partie d'une bibliothèque des ouvrages les plus estimés en Chine, dont l'exécution fut ordonnée en 1773 par l'empereur Kien-long et qui, suivant le décret de ce prince, se composera

¹ J. B. Biot en a rendu compte dans le *Journal des Savants*, 1837, p. 463, et 1838, p. 41. « Le temps et l'expérience, dit M. Camille Beauvais dans une introduction placée en tête du livre, feront apprécier ces méthodes naturelles, ces attentions délicates, ces précautions sages et multipliées que recommandent les auteurs chinois. On comprendra aisément qu'un peuple observateur qui a inventé avant l'Europe la boussole, l'imprimerie, la poudre à canon, et qui, depuis quarante siècles, regarde l'industrie de la soie comme sa principale richesse, doit l'avoir portée à un haut degré de perfection, et que nous ne saurions mieux faire que d'aller puiser à la source même de nouvelles connaissances et de nouveaux perfectionnements » (p. vii).

de 160,000 volumes... En 1818, il en avait déjà paru 78,627.»

« La position d'un sinologue en Europe, continue-t-il, est loin d'être aussi avantageuse que celle de ces anciens missionnaires de Péking à qui nous devons de si utiles travaux. Il faut qu'il lutte à chaque instant et presque sans secours contre les difficultés de la plus vaste et de la plus compliquée de toutes les langues. Les obstacles se multiplient à l'infini, si le texte qu'il traduit est rempli de termes et de détails techniques et si les difficultés d'un sujet qui lui est étranger viennent se joindre aux difficultés de la langue. Telles sont les difficultés que j'ai rencontrées dans le cours de ma traduction. J'ose espérer qu'elles serviront d'excuse aux fautes qui ont pu m'échapper et qu'elles me donneront quelques titres à l'indulgence des gens du monde et des savants¹. »

Cet ouvrage fut estimé d'une telle importance, qu'en très-peu d'années il était traduit en italien (1837), en allemand (1837 et 1844), en anglais (1838), en russe (1840), en grec moderne (1847); Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, donna même ordre de le publier en arabe, pour l'usage de la Syrie².

Le livre intitulé : *Histoire et fabrication de la porcelaine chinoise*, livre publié aussi à la demande du ministre de l'agriculture et du commerce (1856), n'a pas moins d'importance. Les Chinois, sans avoir jamais poussé bien loin leurs études scientifiques, ont acquis, par la pratique des procédés, un savoir-faire qu'en bien des points nos progrès en chimie n'ont pas pu égaler. Le livre de Stanislas Julien n'est pas une histoire composée à l'aide des nombreux ouvrages de la littérature chinoise sur cette matière, comme Abel Rémusat l'aurait

¹ *Résumé des principaux traités chinois sur la culture du mûrier*, p. xiv-xvi. Il donne le tableau des divisions bibliographiques de ces volumes. (Cf. *Journal asiatique*, juillet 1834.)

² *Histoire et fabrication de la porcelaine chinoise*, p. iv-vi.

pu faire. C'est, selon le tempérament de notre confrère, une traduction fidèle d'un ouvrage chinois, écrit en 1815 sur la porcelaine ancienne et moderne de la Chine. Seulement, dans une préface étendue, il montre que sa science ne se borne pas à traduire, qu'il possède à fond son sujet, et il suit, de période en période, les progrès de l'industrie dont son auteur a présenté le tableau. Il y a joint une carte qui montre les diverses régions de la Chine où cette fabrication s'est établie et développée. Dans la préface de ce livre, Stanislas Julien, en demandant pardon au lecteur du sujet nouveau qu'il aborde, ne laisse pas que d'avouer l'attrait qu'il a pour ce genre d'études; et peut-être ne cherche-t-il des excuses qu'on ne lui demandait pas, que pour faire cette déclaration dont on peut croire qu'il était fier : « Si quelques personnes s'étonnaient de voir que maintes fois j'ai quitté la philologie orientale pour donner, dans les Comptes rendus de l'Académie des sciences et ailleurs, un bon nombre d'articles relatifs aux arts et à l'industrie des Chinois, et dérobé un temps précieux à des études qui me sont chères, pour traduire des traités chinois sur les vers à soie et les mûriers, la porcelaine et les arts chimiques, je répondrais que ces écarts, dont je fais l'aveu sans aucune espèce de confusion, provenaient d'un goût naturel que j'ai toujours eu pour les choses scientifiques et industrielles, et d'une sorte d'instinct inné qui m'en rend l'intelligence facile et en fait pour moi un plaisir et un délassement¹. »

On trouve d'autres preuves encore de cet instinct qui l'entraînait à appliquer sa connaissance du chinois aux sciences et à l'industrie, dans un grand nombre de notes insérées aux *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, notes consistant surtout en traductions dont l'exactitude a été, sur plus d'un point, démontrée par la vérification scientifique des procédés

¹ *Histoire et fabrication de la porcelaine*, p. x.

qu'elles exposent¹. Un peu plus tard (1869), il publiait encore : *les Industries anciennes et modernes de l'empire chinois*², livre qu'il eût été impossible de traduire par un système autre que

¹ Note sur le *Régime des cultivateurs de riz en Chine*, régime qui semble les préserver des maladies auxquelles expose en Europe le travail des rizières. *Comptes rendus de l'Académie des sciences* (1837), t. IV, p. 796. — *Sur la possibilité de la culture du thé en Europe* (1838), t. VI, p. 510. — *Procédés usités pour l'extraction de la matière colorante du Polygonum tinctorium* (extraits d'auteurs chinois), 1838, t. VII, p. 703. — *Détails sur la cire d'arbre et les insectes qui la produisent* (extrait des auteurs chinois, par M. Stanislas Julien) (1840), t. X, p. 618. — *Description des procédés des Chinois pour la fabrication du papier*, traduite de l'ouvrage chinois intitulé *Thien-kong-khai-we* (*ibid.*), p. 697. — *Lettre sur les volcans de l'île Formose mentionnés par les auteurs chinois* (1840), t. X, p. 332. — *Sur du riz qui se cultive à sec dans la Mongolie*, signalé par l'abbé Gabet, avec des extraits d'auteurs chinois qui confirment l'assertion du missionnaire (1842), t. XIV, p. 40. — *Note sur la comète observée en Chine en 1301*, extraite, en collaboration avec M. Éd. Biot, de la grande collection des Historiens de la Chine (1842), t. XV, p. 951. — *Détails sur une plante textile cultivée en Chine*, dont l'auteur offre des graines à l'Académie (extraits des auteurs chinois sur la manière de la cultiver) (1843), t. XVII, p. 421. — *Notice sur les miroirs magiques des Chinois et leur fabrication, suivie de documents neufs sur l'invention de l'art d'imprimer à l'aide de planches de bois, de planches en pierre et de types mobiles, huit, cinq et quatre siècles avant que l'Europe en fît usage* (extrait des livres chinois) (1847), t. XXIV, p. 999 et 1002. — *Procédé des Chinois pour craqueler l'émail des vases de porcelaine* (*ibid.* p. 1068). — MÉTALLURGIE DES CHINOIS : *alliage du cuivre, cuivre blanc, gongs et tam-tams* (extrait d'une petite encyclopédie chinoise publiée en 1637), *ibid.* p. 1069. — ART MILITAIRE ET NAVIGATION. *Note sur l'emploi militaire des cerfs-volants et sur les bateaux et vaisseaux en fer et en cuivre*, tiré des livres chinois (*ibid.* p. 1070). — CHIRURGIE CHINOISE. *Substance anesthétique employée en Chine dans le commencement du III^e siècle de notre ère, pour paralyser momentanément la sensibilité* (1849), t. XXVIII, p. 195. — MÉDECINE CHINOISE. *Sur l'hydrothérapie ou traitement des maladies par l'eau froide, pratiquée en Chine au commencement du III^e siècle de notre ère*, *ibid.* p. 244. — AGRICULTURE ET INDUSTRIE CHINOISES. *Renseignements sur la plante textile tchouma (urtica nivea)* (extrait des livres chinois) (*ibid.* p. 394), et plusieurs autres communications. — Avant la publication de ces Comptes rendus, qui ne remontent qu'à 1832, il avait inséré dans le *Journal asiatique* un article sur le *vermillon chinois* (mars 1830, p. 208), traduit du chinois et extrait d'une encyclopédie technologique intitulée *Thien-koung-kai-we*, ou *Exposition des merveilles de la nature et des arts*.

² *Industries anciennes et modernes de l'empire chinois*, d'après les notices traduites du chinois par M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, et accompagnées

la méthode précise et rigoureuse de notre confrère. Sans cette méthode, aucune des recettes nombreuses qu'on y trouve n'aurait pu avoir en français sa formule. Il était loin d'ailleurs de négliger l'instrument qu'il savait faire servir à tant de choses utiles. En 1842 il avait publié ses *Exercices pratiques d'analyse, de syntaxe et de lexicographie chinoise*. En 1863 il publia des *Dialogues chinois (Si-tch'ang-k'ou-t'ou-hoa)*, à l'usage de l'école spéciale des langues orientales vivantes dont le cours lui avait été confié : il en donnait le texte avec une traduction et un vocabulaire chinois-français de tous les mots. En 1864 il fit paraître deux autres ouvrages élémentaires, à l'usage de son enseignement :

1° *Thsien-tseu-wen*, ou le *Livre des mille mots*¹ ;

2° *San-tseu-king*, ou le *Livre des phrases de trois mots*².

En 1867, à l'occasion de l'Exposition universelle, et pour y faire figurer la science à côté de l'art et de l'industrie, le ministre de l'instruction publique, notre confrère M. Duruy, avait demandé à l'Académie des inscriptions un rapport sur les progrès des branches diverses d'études entre lesquelles elle se partageait. Qui pouvait parler de la littérature chinoise, sinon celui qui la représentait seul au sein de l'Académie, et qui en était d'ailleurs le représentant le plus illustre dans le

de notices industrielles et scientifiques par M. Paul Champion, préparateur de chimie au Conservatoire des arts et métiers, etc. In-8°. Paris, 1869.

¹ Textes chinois suivis de l'analyse des 1,000 mots, du tableau des 214 radicaux, de la prononciation, du mot à mot, d'une traduction développée et de notes philologiques et historiques (in-12).

² En chinois et en latin (in-8°). — En chinois et en anglais (in-8°). — Ces deux traductions du *San-tseu-king* ne contenaient que le texte des *Sentences*. Peu de temps avant sa mort, Stanislas Julien a commencé la publication d'une nouvelle traduction du même livre avec ses commentaires très-développés. Cet ouvrage a été publié par M. Turretini, sous le titre de *San-tseu-king, le livre de phrases de trois mots, en chinois et en français, suivi d'un grand commentaire traduit du chinois et d'un petit dictionnaire chinois-français du San-tseu-king et du livre des Mille mots* (Genève, 1873).

monde savant ? Stanislas Julien en fut chargé. Au point de vue de la science, son rapport est extrêmement intéressant par les détails qu'il nous y donne sur ses travaux et sur sa méthode ; au point de vue personnel, il est aussi très-curieux par la façon dont il parle des travaux d'autrui. Au début il trouvait un grand nom : celui d'Abel Rémusat, son maître. Il s'incline devant lui, mais pour se redresser de telle sorte que le mérite de cet hommage en est singulièrement diminué. « Je me plains moins, dit M. Mohl dans une note sur cette publication, de ce que dit le rapporteur que de ce qu'il ne dit pas. Il croit avoir suffisamment rendu justice à Rémusat, en accolant à une maigre énumération de ses ouvrages quelques anecdotes destinées à montrer que Rémusat avait eu des secours particuliers et presque illicites pour quelques-uns de ses travaux. Ce qu'il fallait dire c'est que jamais homme n'a entrepris une étude difficile avec moins de ressources. » Il cite sa grammaire « la première dans laquelle la langue chinoise est intelligiblement expliquée, et qui est encore aujourd'hui, tout incomplète qu'elle est, le meilleur guide pour commencer cette étude. » « En lisant ce rapport, continue-t-il, on ne se douterait pas quelle merveille de clarté et de simplicité d'analyse grammaticale ce livre présente, ni de quelle importance sa publication a été, non-seulement pour l'enseignement du chinois, mais pour toutes les études de grammaire comparée. » Il insiste sur « ce qu'il a fallu de travail, de pénétration et en même temps de justesse d'esprit, pour s'orienter dans une littérature immense et presque intacte, et pour y signaler ce qui importait le plus à l'Europe savante et cultivée. Rémusat, ajoute-t-il, a eu le discernement de voir par quel côté cette littérature se rattache à ce qui nous intéresse, et il a ouvert ainsi les portes par lesquelles sont entrés ceux qui l'ont suivi¹. »

¹ *Journal asiatique*, 1868, t. XI, p. 291, 292. M. Barthélemy Saint-Hilaire, si légitime appréciateur des services rendus par Stanislas Julien aux études in-

J'ai voulu citer en grande partie ce passage, parce que c'est un jugement rendu sur le maître et sur le disciple avec une autorité que personne ne conteste et une impartialité que tout le monde reconnaîtra.

Si, dans ce tableau des études chinoises, Stanislas Julien parle un peu d'Abel Rémusat et beaucoup de lui-même, en revanche il est un savant dont il ne dit rien : c'est Pauthier; et, de l'humeur dont nous l'avons vu à l'égard de ce rival, c'est peut-être ce que celui-ci pouvait en attendre de mieux. Je me figure que notre confrère se sut bon gré de ce silence. Il n'en est pas de même de ceux qui ont connu ce modeste et laborieux savant.

En même temps que Stanislas Julien nous donnait cette esquisse de la littérature chinoise en France, il travaillait à accroître encore les titres qu'il s'y était, fort justement d'ailleurs, reconnus, par la publication de sa *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise*¹, ouvrage capital et substantiel, où il résumait toutes les règles qu'il avait eu l'occasion de poser pour aider à l'intelligence de la langue et rendre désormais sans excuses les procédés de traduction par divination. C'est le testament du grand professeur. Le premier volume est imprimé à Vienne, à l'imprimerie impériale, le second à Paris; non que l'auteur ait eu à se plaindre de la typographie viennoise : il rend hommage aux facilités qu'il y avait trouvées; mais les avantages ne compensaient pas l'inconvénient de corriger des épreuves à si grande distance. Enfin on peut dire qu'il a com-

dianistes, lui reproche aussi sur ce chapitre certaines vivacités contre Abel Rémusat : « J'aime mieux, » ajoute-t-il, atténuant son reproche, « me rappeler avec lui que c'est Abel Rémusat qui a eu le mérite de fonder en France l'étude de la langue chinoise. » (*Journal des Savants*, mars 1855, p. 156, 157.)

¹ *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise* fondée sur la position des mots, suivie de deux traités sur les particules et les principaux termes de grammaire, d'une table des idiotismes, de fables, de légendes et d'apologues traduits mot à mot. 1 vol. in-8°.

posé un véritable trésor de la langue chinoise, en relevant et traduisant plus de 250,000 passages tirés de ses immenses lectures, ce qui lui a permis de donner l'explication d'idiotismes dont on chercherait vainement la clef dans les dictionnaires.

Pour avoir l'œuvre complète de Stanislas Julien, il faudrait joindre à l'énumération que j'ai faite de ses livres les nombreux articles qu'il publia dans le *Journal asiatique* dont il était depuis 1827 un des rédacteurs¹.

Il y faudrait joindre aussi sa nombreuse correspondance avec les personnages les plus illustres dans la science, même dans la politique, lettres dont heureusement l'héritage a passé aux mains d'un homme capable d'en tirer parti.

La science de Stanislas Julien avait une telle notoriété et son zèle à faire valoir les trésors de connaissances contenus dans la littérature chinoise était si bien connu, que, de toute part, on lui écrivait, soit pour lui poser une difficulté à résoudre, soit pour le prier de rechercher si les Chinois n'avaient point parlé de telle ou telle chose. Car l'histoire d'une question semblait, à bon droit, incomplète, si l'on ne pouvait dire ce

¹ Il était entré dans le conseil de la Société asiatique cette année même. A partir de 1828, son nom figure parmi les rédacteurs sur le titre des livraisons. — Voyez particulièrement les *Notices sur les pays et les peuples étrangers tirées des géographes et des historiens chinois*. (*Journal asiatique*, août-septembre et novembre-décembre 1846, p. 226 et 385; janvier et mars 1847, p. 50 et 189; août 1847, p. 81.) — *Documents sur l'art d'imprimer à l'aide de planches en pierre et de types mobiles, inventé en Chine bien longtemps avant que l'Europe en fit usage* (extrait des livres chinois par Stanislas Julien) (*ibid.* juin 1847). « L'Europe, dit-il, aurait pu connaître l'imprimerie huit cent soixante ans avant qu'elle fût découverte dans nos contrées, si quelques années avant le commencement du vi^e siècle elle eût été en relation avec la Chine. » L'impression en types mobiles succéda à l'imprimerie sur planches et pierres gravées en creux entre 1041 et 1049 de notre ère (p. 511). — Ajoutez un assez grand nombre d'articles ou d'extraits sur les Turcs : *Documents historiques sur les Tou-Kione (Turcs)*, extraits du *Pien-i-tien* (*Journal asiatique*, mars-avril et mai-juin 1864, p. 325 et 490; août-septembre, octobre-novembre et décembre 1864, p. 201, 391 et 450).

que ce peuple, qui s'est développé à part et qui a tant écrit, en a pensé.

Un tel labeur est bien capable d'absorber les journées. Aussi Stanislas Julien les faisait-il longues. Il était levé, en hiver, à cinq heures, en été, à quatre. A neuf heures, on lui apportait un grand bol de lait, qu'il buvait sans mot dire, et il poursuivait jusqu'à midi son travail. Alors, on lui remettait sa correspondance, à laquelle il répondait après son déjeuner, en français, en anglais, en allemand, en russe, selon la nationalité du correspondant; et le reste du jour se partageait encore entre ses devoirs professionnels et ses études.

Une vie si occupée, si étrangère à tout délassement du dehors, a besoin du bonheur domestique; et cette satisfaction ne fut pas refusée d'abord à Stanislas Julien. Il s'était marié jeune, d'une façon qui peut paraître originale, comme ce qu'il faisait généralement¹, si l'on en juge par cette lettre de faire part, adressée par lui à M. Feuillet, son chef dans la bibliothèque de l'Institut :

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je me marie demain à midi dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont².

J'aurais voulu venir moi-même vous prévenir, mais pendant dix jours la personne que j'épouse a été indisposée d'une manière assez grave, et il nous a été impossible de songer à rien. Depuis deux jours elle va mieux, et, pour ne pas manquer plus longtemps à la Bibliothèque, j'ai pris le parti de tout terminer jeudi.

Il résulte de là que je me trouve tout à coup accablé d'affaires et

¹ Dans la garde nationale, sous Louis-Philippe, il portait la hache et le tablier de sapeur.

² L'acte de mariage, détruit avec les registres de l'état civil de Paris, pendant la Commune, ne paraît pas avoir été rétabli. Sur les registres de Saint-Étienne-du-Mont on ne trouve que le prénom sous lequel il était connu : « Stanislas Julien, sous-bibliothécaire de l'Institut, fils majeur de Noël Julien et de Sophie Cintra, déçédés. »

que je suis obligé d'écrire aux personnes que j'aurais dû inviter moi-même.

Agréez, Monsieur,
mes très-humbles respects.

S^t. JULIEN

20 mai 1829.

N^o 1, rue Soufflot.

P. S. La personne que j'épouse est M^{me} veuve A. Bertrand, ex-libraire, n^o 30, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel.

Sa fiancée, qu'il nomme ainsi en *post-scriptum*, était une femme d'un esprit droit et d'un tact parfait, qui prit empire sur lui et exerça sur toute sa carrière une heureuse influence. Il en eut deux filles, par qui il pouvait espérer se survivre à lui-même. Mais cette consolation lui fut refusée. Il vit mourir ses deux filles, l'une non mariée, l'autre après quelques années de mariage; puis une petite-fille née de ce mariage, jeune fille de dix-sept ans, remarquable par le charme de son caractère autant que par sa beauté; puis sa femme, qui avait partagé avec lui dans sa vieillesse le soin d'élever cette enfant. Il restait donc seul, seul avec ses livres. Il avait pourtant encore ses confrères, parmi lesquels il aima toujours de siéger; il eut aussi un vieux condisciple, ami de séminaire, qui s'était tenu à l'écart jusque-là, content de se réjouir en silence de ses brillants succès, mais qui jugea le moment venu de se rappeler à lui quand le deuil vint désoler sa vieillesse. Leurs relations se renouèrent par un échange d'ouvrages. L'humble curé d'Olivet¹ adressa à l'académicien quelques petits livres de piété, d'un caractère simple et familier comme il les savait faire. Stanislas Julien les goûta si bien qu'il lui donna le conseil de les faire traduire en italien, en allemand, en polonais, etc., et il lui envoya de son côté ses *Avadânas*, recueil de contes et apologues indiens et chinois, où il lui signalait quelques «jolis

¹ M. l'abbé Méthivier, aujourd'hui chanoine honoraire d'Orléans.

morceaux de morale. » Dans une de ces lettres (c'est encore un trait de caractère) il lui parle de ses malheurs et de sa fortune :

J'ai, dit-il, par ma place 21,000 francs de revenu, et, en travaillant avec ardeur depuis quarante ans, j'ai gagné, en propriétés, un revenu égal; mais, malgré cela, je suis le plus malheureux des hommes. L'étude est mon unique consolation, elle ne peut guérir mes profonds chagrins, mais elle les assoupit et me les fait oublier par moments. (10 décembre 1868.)

Le vénérable ecclésiastique, en renouant après plus de cinquante ans cette correspondance, n'avait point seulement pour objet de faire connaître ses petits livres à son illustre ami et d'en recevoir d'autres en retour. Il voyait s'avancer la vieillesse et ce qui suit la vieillesse, et s'en préoccupait plus pour son ami que pour lui-même. En 1872, après les malheurs de la guerre, ayant quitté sa cure, il lui envoya une Imitation avec ces paroles :

Je conserve ce livre depuis longtemps à votre intention. Chaque jour je l'ai ouvert pour lui demander une vérité, une force, une consolation. Daignez l'ouvrir aussi quelquefois, afin qu'il devienne le trait d'union, dans nos derniers jours, entre deux amis séparés par un demi-siècle. J'apprends en ce moment la mort de M. Morisset, notre professeur de philosophie; nos chers camarades de classe Hilaire, Johannet, Fontaine, nous ont devancés. Nous ne sommes plus que quatre, vous, Migne, Brossais et moi. C'est à faire réfléchir dans le calme et dans l'espérance.

Ces pieux efforts n'avaient pas été inutiles. Dans ce commerce avec son vieux condisciple, Stanislas Julien avait compris qu'il y a d'autres œuvres que celles de l'érudition, d'autres récompenses que celles dont on est honoré par les hommes. Faisant des vœux pour la prospérité des fondations dont le zélé pasteur avait doté sa paroisse :

Nulle récompense terrestre, lui disait-il, ne serait au niveau de vos grands services, mais une récompense plus grande vous attend dans le

ciel : car, à l'exemple de notre divin Sauveur, vous aurez *passé* sur cette terre *en faisant le bien*. (10 janvier 1869.)

Soutenu intérieurement par ces pensées, il persévéra dans sa vie laborieuse : et ce labeur aussi a ses mérites devant Dieu. Mais la force de l'homme a des bornes, et le travail du savant n'a pas la vertu de l'accroître, loin de là ! Un souvenir nous afflige quand nous pensons aux derniers jours de Stanislas Julien. C'est le spectacle d'une intelligence, jadis si vive, qui cédait en quelque sorte au poids du corps et commençait à ne plus être servie, comme elle l'eût voulu, par ses organes. Mais, s'il dut laisser à un autre le soin de poursuivre des travaux commencés, il garda jusqu'à la fin son attachement à ses chères études ; et il le prouva par son testament. Dans cet acte de dernière volonté, dont M. Sédillot fut le bénéficiaire au profit de la science (car son titre de légataire universel ne lui donnait que la charge de procéder à l'exécution des différentes dispositions du testateur), Stanislas Julien légua à M. Gustave Delondre tous ses livres sanscrits ou relatifs à l'étude du sanscrit ; à M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys, en qui il avait retrouvé un collaborateur zélé, à qui il avait déjà confié le soin de le suppléer dans son enseignement, tous ses livres chinois et mandchoux avec les papiers de sa correspondance. Il légua enfin à notre Académie une rente annuelle de quinze cents francs pour être donnée en prix, tous les ans, au meilleur ouvrage publié sur la Chine. Nous avons décerné aujourd'hui, pour la première fois, le prix qui doit perpétuer sa mémoire dans nos solennités.

C'est à un titre plus considérable que la mémoire de Stanislas Julien demeurera dans le monde savant. Sans rien ôter au renom d'Abel Rémusat, son maître, on peut dire qu'il a donné à l'étude du chinois un caractère de précision jusqu'à présent inconnu. Ce que d'autres avaient fait par tâtonnement et

avec des fortunes diverses, il le fit par raisonnement et à coup sûr, guidé par un instinct qui le poussait à savoir les choses à fond et en détail, sans se contenter des à peu près, et servi par une perspicacité qui n'avait d'égale que son étonnante mémoire. C'était une sorte d'intuition. On aime sans partage ce que l'on fait si bien. Son amour du chinois n'alla pas cependant jusqu'à le faire aller en Chine, même quand la Chine fut plus facilement ouverte à la curiosité de l'Occident. Il ne méconnaissait pas ce que la résidence dans le pays et le commerce des lettrés chinois devait donner de facilité pour l'intelligence des morceaux les plus chargés d'idiotismes; mais cela même n'était pas de nature à le faire partir pour la Chine. Faut-il le dire? c'eût été peut-être une raison pour lui de n'y pas aller. Quel mérite y avait-il d'écrire une traduction pour ainsi dire sous la dictée d'un Chinois? Il trouvait bien plus beau de montrer qu'il pouvait se passer de ce secours; que dis-je! de faire en France ce qu'un Chinois ne faisait pas dans son propre pays. Il y avait, en effet, dans la littérature chinoise telle difficulté qui pouvait arrêter un docteur de la Chine, et que Stanislas Julien se vantait de résoudre; et il en avait fait l'expérience. Sans aller trouver les lettrés chinois en Chine, il pouvait arriver qu'on en rencontrât à Paris. «J'ai eu souvent, dit-il dans une note de la préface de l'*Orphelin de la Chine*, l'occasion de consulter M. Joseph Li, le plus habile des quatre Chinois qui sont venus à Paris en 1829; mais jamais je n'ai pu obtenir de lui l'explication d'un seul passage en vers. Cette circonstance, ajoute-t-il, et l'exemple de savants illustres qui sont restés étrangers à l'étude de la poésie chinoise, m'ont décidé à consacrer quelque temps pour en aplanir les difficultés. Le public jugera si mes efforts ont produit quelque chose d'utile¹.»

¹ *L'Orphelin de la Chine*, préface, p. v.

Le public savant en a jugé de la sorte, et les Chinois n'y ont pas contredit. Eux-mêmes ont rendu témoignage au secours qu'il leur avait apporté par sa perspicacité philologique et ses découvertes grammaticales. Sa syntaxe chinoise a trouvé en Chine les plus vifs admirateurs.

Est-il nécessaire de dire que de partout où l'on éprouvait le besoin d'apprendre le chinois on accourait autour de sa chaire au Collège de France? Stanislas Julien s'était fait dans cette difficile étude une place hors ligne. Il le savait bien; il le savait trop, et nous touchons ici au revers de ses grandes qualités. Stanislas Julien n'était pas seulement fier de sa science: il en était jaloux. La Chine était comme un pays à lui. Il n'y supportait pas de rival. Non qu'il en voulût faire un pays fermé, tant s'en faut. Qui de nous n'a-t-il pas poursuivi pour lui expliquer le mécanisme du chinois? Et, pour ma part, si j'avais plus cédé à ses obsessions, j'aurais été en mesure de parler de lui d'une manière moins imparfaite. Il avait du professeur la première qualité: le prosélytisme uni à l'amour de la science. Il s'attachait à ses disciples; il veillait à ce qu'ils ne compromissent pas son enseignement par des publications prématurées; mais, quand il les voyait en état de marcher seuls, il les encourageait, il les poussait lui-même. Il fit créer une chaire de chinois vulgaire à l'école des langues orientales pour M. Bazin, et ce fut le maître qui succéda au disciple quand une mort prématurée enleva ce dernier à la science (1863). Il seconda M. Édouard Biot, fils de l'illustre physicien, dans ses travaux d'érudition sur la littérature chinoise, à laquelle il l'avait initié, et il contribua beaucoup à le faire entrer auprès de lui dans notre Académie. M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys, son suppléant d'abord, et aujourd'hui son successeur dans la chaire de chinois au Collège de France, est un autre témoin de l'attachement de Stanislas Julien pour ses élèves et de son désir de les faire arriver. Mais,

s'il aimait qu'on fit du chinois avec lui, il supportait moins qu'on en fit sans lui : de là ces regrettables conflits dont j'ai dit un mot; et néanmoins peut-être est-il juste de voir dans ses querelles autre chose que de fâcheuses personnalités. Ce qui irritait Stanislas Julien dans ces incursions sur le terrain de la Chine, c'est qu'on y entrât témérairement, et qu'on y élevât des travaux sur des bases mal éprouvées. Il s'irritait qu'on lui faussât pour ainsi dire sa Chine. J'aime à croire qu'il eût mieux supporté qu'on fit du chinois sans lui, si l'on en eût fait comme lui.

Les services qu'il pouvait rendre à son pays, ceux qu'il avait rendus, on le peut dire, à toutes les nations en les mettant, par des traductions certaines, en communication avec la Chine, lui avaient valu toutes sortes de distinctions et d'honneurs. Après un court passage à la bibliothèque de l'Institut comme sous-bibliothécaire (c'est son début dans la carrière en 1827), il avait été commis, en qualité de conservateur adjoint, à la garde des livres chinois de la Bibliothèque nationale, et ses relations avec la Chine lui avaient donné le moyen d'en faire venir un grand nombre d'ouvrages : ouvrages dont sa bibliothèque, il faut le dire, s'enrichit surtout, mais dont il sut aussi faire profiter le grand dépôt dont il avait la charge. Professeur au Collège de France depuis 1832, il en fut nommé administrateur en 1852. Entré à trente-six ans dans l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il était devenu membre des principales sociétés savantes de l'Europe. Commandeur de la Légion d'honneur¹, il pouvait suspendre à sa boutonnière les insignes de presque tous les ordres étrangers, et il s'en parait volontiers, il les rappelait sur ses cartes de visite : satisfaction qu'on doit lui pardonner bien facilement, lorsqu'on sait combien ces distinctions étaient méritées. S'il portait sur

¹ Chevalier, le 6 avril 1837; officier, le 5 octobre 1859; commandeur, le 14 août 1863.

sa poitrine le grand cordon de l'ordre de Stanislas, c'est que la Russie avait dû plus d'une fois recourir à lui dans les rapports de l'empire des tzars avec l'empire des Fils du ciel. Du reste, il n'était pas homme à servir les ennemis de la Chine. Sa vie s'était tellement passée parmi les Chinois, qu'il s'était opéré en lui une sorte de métamorphose. Son air même, sa prestance, sa démarche pondérée par une certaine obésité, étaient d'un mandarin. S'il eût porté le bonnet à bouton et la robe de soie, un Chinois d'origine s'y serait trompé. Les intérêts de la Chine lui tenaient donc fortement au cœur. Je n'ai pas besoin de rappeler de quels sentiments il était animé quand il vit l'Angleterre déclarer la guerre aux Chinois pour leur faire prendre de force ce poison lent dont l'importation dans l'empire du Milieu faisait la fortune de ses possessions dans les Indes; et lorsque, plus tard, la Chine, réagissant contre l'établissement des Occidentaux dans ses parages, provoqua la guerre nouvelle où la France figura avec l'Angleterre, je ne veux pas dire que Stanislas Julien ait pris fait et cause pour les violences des Chinois; mais quand la guerre eut abouti à leur défaite et que la prise de Pékin fut marquée par le pillage et l'incendie du palais d'été, alors son indignation éclata. Il demandait qui étaient les barbares. Il ne se consolait pas, et nous devons partager ici tous ses sentiments, de voir des livres, monuments uniques de l'ancienne histoire et de la littérature de la Chine, périr ainsi dans les flammes allumées par les armées de peuples civilisés.

Stanislas Julien ne s'était donc pas donné à demi à la Chine. Il fut, on peut le dire, l'homme d'une seule chose. Avec une admirable facilité pour toutes les langues, il s'était confiné systématiquement dans le chinois et dans l'étude philologique du chinois. Je ne parle pas de nos langues occidentales. Telle était sa mémoire qu'il les apprenait par la simple lecture de leurs dictionnaires. Quant à leur syntaxe, c'était un jeu pour

l'homme qui avait trouvé les règles de la syntaxe du chinois. En ce qui touche les langues anciennes, je tiens de M. Guérard, notre éminent médiéviste, que quand un passage obscur l'embarassait dans quelque charte du moyen âge, il s'adressait à son collègue de service, à son voisin de bureau à la Bibliothèque, à Stanislas Julien, et notre sinologue, habitué à déchiffrer bien d'autres énigmes, lui en donnait le sens à première vue. Que n'eût-il pas fait, ainsi doué, s'il eût apporté cette rare pénétration dans l'étude des textes égyptiens et dans le déchiffrement des inscriptions de Ninive et de Babylone? Mais il semblait professer pour ces études une sorte de dédain. C'est tout au plus s'il a cru aux découvertes de Champollion, et assurément il est mort en tenant toute lecture des monuments assyriens pour chimérique. C'est une faiblesse, je le veux bien, mais cette faiblesse est la contre-partie d'une force qui le laisse sans égal sur le terrain où il s'est volontairement circonscrit. « Stanislas Julien, dit un de ses disciples, a su le chinois comme personne ne l'a su avant lui, comme personne ne le sait et peut-être ne le saura jamais. » Aussi son nom restera-t-il en honneur, non pas seulement parmi les sinologues, mais partout où l'on admire le développement de ces rares qualités qui manifestent la puissance de l'esprit humain.

Stanislas Julien mourut en chrétien, le 14 février 1873; il a été remplacé dans notre Académie, le 9 mai de la même année, par M. Jules Girard.

NOTICE
SUR UNE INSCRIPTION ROMAINE

RELATIVE

À L'HISTORIEN VELLEIUS PATERCULUS,

PAR M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

MESSIEURS,

La notice pour laquelle vous avez bien voulu me faire inscrire à votre ordre du jour, et dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture, a pour objet l'explication d'une inscription romaine qui m'a paru ajouter des notions nouvelles et d'un certain intérêt à celles que l'on possédait jusqu'ici sur un écrivain célèbre de l'antiquité, *Velleius Paterculus*, et sur l'histoire de son temps.

Cette inscription se lit sur une borne milliaire qui a été découverte au commencement de l'année dernière, en Algérie, dans le voisinage d'*El-Arrouche*, sur le bord de la voie romaine qui conduisait de *Rusicade* (Philippeville) à *Cirta* (Constantine). Il n'y manque rien; elle est très-bien conservée, et j'en ai reçu deux copies tout à fait identiques, l'une de M. Roger, conservateur du musée de Philippeville, où le monument est aujourd'hui déposé; l'autre, de M. Antoine Héron de Villefosse. Le texte en est donc parfaitement certain. Elle se lit ainsi :

C·VELLEIO
PATERCVLO
LEG·AVG
LEG·III·AVG
XXIX

Caius Velleio Paterculo legato Augusti legionis tertiae Augustae, milliarium vigesimum unum.

C'est-à-dire :

Caius Velleius Paternulus étant légat impérial de la légion troisième Augusta, vingt-neuvième milliaire.

Cette inscription nous fait d'abord connaître le nom de l'établissement romain près des ruines duquel a été construite la petite ville moderne d'El-Arrouche. En effet, la voie sur laquelle elle a été découverte est une de celles dont la carte de Peutinger nous a conservé l'itinéraire; or, sur cette carte on voit, à 30 milles de Rusicade, une station désignée par les mots *Ad villam Sele*. Villa Sele était donc le nom de l'établissement romain dont il s'agit; en d'autres termes, c'est le nom ancien de la petite ville moderne d'El-Arrouche.

Mais cette inscription présente des particularités d'une bien plus grande importance.

Elle appartient à l'époque impériale, puisque le fonctionnaire qui y est mentionné est qualifié de *legatus Augusti legionis tertie Augustae*, « légat impérial de la légion troisième Augusta; » cependant ce n'est pas l'empereur régnant, mais ce fonctionnaire seul qui y est désigné comme étant l'autorité supérieure par les ordres de laquelle la voie dont il s'agit a été construite. C'est là un fait jusqu'ici sans exemple, mais qui, tout extraordinaire qu'il doit paraître au premier abord, peut cependant s'expliquer par l'histoire de la province d'Afrique pendant les premières années du premier siècle de notre ère.

La province d'Afrique avait été formée après la prise et la destruction de Carthage, en 146 avant J. C., du territoire que possédaient encore les Carthaginois au commencement de la troisième guerre punique. Jusqu'à la fin de la république elle fut administrée, comme les autres provinces, par des proconsuls ou par des propréteurs.

Après la bataille de *Thapsus*, en 46 avant J. C., la Numidie fut à son tour réduite en province romaine sous le nom d'*Africa*

nova (Afrique nouvelle), et elle fut de même administrée par des proconsuls ou par des propréteurs. Le premier de ses gouverneurs fut un proconsul, l'historien *Salluste*. Mais cet état de choses ne dura pas longtemps. Après la bataille d'*Actium*, en 31 avant J. C., cette nouvelle province fut rendue comme royaume au fils de son dernier roi, Juba II, qui la posséda de l'an 29 à l'an 25, époque où elle fut réunie à l'ancienne province d'Afrique. Juba II reçut en échange le royaume de Mauritanie.

C'est en cette même année, 25 avant J. C., que se fit le partage des provinces entre l'empereur et le sénat.

Dans ce partage, le gouvernement des provinces où il y avait des légions fut réservé à l'empereur, qui était, ainsi que son titre l'indiquait, le généralissime des troupes de l'empire. Il les faisait administrer par des lieutenants, *legati Augusti pro pretore*, pris parmi les anciens consuls ou les anciens préteurs.

Les provinces du sénat étaient administrées par des proconsuls annuels nommés par le sénat et choisis également parmi les anciens consuls ou les anciens préteurs. C'étaient les provinces pacifiées, celles où il n'y avait de troupes que ce qu'il en fallait pour y faire la police.

Il y eut pourtant une exception à cette règle : des deux provinces consulaires du sénat, *l'Asie* et *l'Afrique*, l'une, la dernière, était une province frontière et une province militaire. Il y avait, en effet, une armée, la légion *troisième Augusta*, des troupes auxiliaires, et sous Tibère, pendant la guerre contre Tacfarinas, une seconde légion, la *neuvième Hispanica*¹,

¹ Nous connaissons le nom de celui qui commandait alors la légion *neuvième Hispanica* : il s'appelait *P. Cornelius Lentulus Scipio* ; il est mentionné par Tacite, *Annales*, livre III, c. LXXIV, et dans une inscription trouvée à Brescia, où il est qualifié de *legatus Tiberii Cæsaris legionis VIII Hispanicæ*. (*Corp. inscr. Lat.* vol. V, n° 4329.)

et chacune de ces légions était commandée par un officier général, qui, quoique portant le titre de *legatus Augusti*, légat impérial, n'en était pas moins sous les ordres du proconsul. La province d'Afrique était donc, comme la plupart des provinces impériales, une province militaire, et c'était la seule dont le gouverneur ne tint pas ses pouvoirs de l'empereur, mais du sénat et du peuple comme l'empereur lui-même; aussi était-ce la seule dont le gouverneur pût, après une victoire, être, comme au temps de la république, proclamé *imperator* par son armée. Tacite nous apprend, en effet, que cet honneur fut accordé à *Blesus*, oncle de Séjan, après ses succès dans la guerre contre Tacfarinas, en l'an 23 de notre ère; mais il ajoute qu'il fut le dernier qui l'obtint¹, et que le même honneur ne fut pas accordé à son successeur *P. Cornelius Dolabella*, qui mit fin à cette guerre en gagnant l'année suivante, sur Tacfarinas, une bataille, où celui-ci fut tué².

A l'avènement de Caligula, au mois de mars de l'an 37 de notre ère, le proconsul d'Afrique était *M. Junius Silanus*, qui avait été consul en l'an 19, et il l'était depuis six ans. Ce proconsulat d'une si longue durée était un fait bien extraordinaire. On sait en effet que, sous l'empire, la durée légale du proconsulat était d'une année seulement. Mais il est prouvé par une inscription de Tivoli qui a été expliquée par Borghesi³, et l'on sait d'ailleurs par le témoignage de Dion⁴, que, vers la fin du règne de Tibère, on vit un proconsul de province consulaire rester en charge pendant six années.

M. Junius Silanus était un ami de Tibère, qui avait en lui une très-grande confiance⁵. Mais Caligula, qui avait été son

¹ Tacite, *Annales*, livre III, c. LXIV.

² *Annales*, livre IV, c. XVII-XXXIII.

³ Dans ses *Œuvres*, t. V, p. 206 et suivantes.

⁴ Dion, livre LVIII, c. XXIII.

⁵ *Id.* livre LIX, c. VIII.

gendre, et sur lequel il avait exercé, du vivant de Tibère, une certaine autorité, le détestait et en avait peur. Aussi, à peine fut-il reconnu comme empereur, que, pour diminuer sa puissance, il décida que désormais le commandement de l'armée d'Afrique serait retiré au proconsul et confié à un légat envoyé de Rome par l'empereur¹. De sorte que, à partir de cette époque, la province d'Afrique fut à la fois une province sénatoriale et une province impériale, ayant en même temps un proconsul nommé par le sénat ou plutôt désigné par le sort parmi les sénateurs ayant exercé le consulat dix ans au moins auparavant, et un légat impérial nommé par l'empereur et portant le titre de

Legatus Augusti pro prætore provinciæ Africae,

ou celui de

Legatus Augusti pro prætore legionis III Augustæ.

Le personnage mentionné dans notre inscription ne portant que le titre de

Leg(atus) Aug(usti) leg(ionis) III Aug(ustæ),

sans addition des mots *pro prætore*, cette inscription est nécessairement d'une époque antérieure à la mesure prise par Caligula, par conséquent antérieure à l'an 37 de notre ère.

Voilà la véritable raison pour laquelle l'empereur n'est pas mentionné dans notre inscription, comme étant l'autorité supérieure par les ordres de laquelle la voie avait été construite : c'est que ce n'était pas l'empereur, mais le proconsul, qui était cette autorité supérieure.

Mais pourquoi, dira-t-on, le proconsul n'y est-il pas non plus mentionné en cette qualité? Peut-être aura-t-on la ré-

¹ Tacite, *Hist.* livre IV, c. XLVIII.

ponse à cette question, si l'on se souvient d'un fait que j'ai rapporté tout à l'heure, à savoir qu'on n'accorda pas à Dola-bella, après la défaite et la mort de Tacfarinas, le titre d'*imperator*, que son prédécesseur Blæsus avait obtenu après des succès bien moins importants. C'était une première atteinte portée par la jalousie de l'empereur aux prérogatives des proconsuls d'Afrique. Notre inscription nous en fait connaître une seconde, ce qui doit nous engager à lui attribuer une date postérieure à l'an 24 de notre ère.

Voyons maintenant quel peut être le personnage mentionné dans ce document. Le nom de *Velleius* était loin d'être commun; on ne le rencontre qu'une seule fois dans le recueil de Gruter, et quatre fois seulement dans celui des *Inscriptions du royaume de Naples*, et toujours il y est porté par des hommes des dernières classes de la société. Une seule famille de ce nom semble être parvenue aux honneurs, non-seulement au premier siècle de notre ère, mais pendant toute la durée de l'empire, c'est celle de l'historien *Velleius Paterculus*. Si donc le personnage dont nous nous occupons n'est pas cet historien, c'est certainement un membre de sa famille.

Est-ce lui? — Mais d'abord, cet historien s'appelait-il *Cains*?

Un seul manuscrit de son ouvrage s'était conservé : il se trouvait au monastère de *Murbach*, dans la haute Alsace, où *Beatus Rhenanus*, de Schelestadt, le découvrit en 1515. Ce savant se prépara aussitôt à le publier, et il le fit copier pour cela par un de ses élèves, *Amerbach*. Mais quand il voulut se servir de cette copie, elle lui parut si défectueuse, qu'il crut devoir y renoncer et en faire lui-même une autre, d'après laquelle l'ouvrage fut imprimé. Un de ses amis, *Albert Burer*, qu'il avait chargé de surveiller le travail de l'impression, s'apercevant, quand cette impression fut terminée, qu'elle présentait un assez grand nombre de fautes, fit une collation

très-minutieuse du manuscrit, collation qu'il fit imprimer à la suite du texte; et c'est ainsi que parut l'édition *princeps* de l'ouvrage de Velleius Paterculus¹. Quant au manuscrit unique de cet ouvrage, il est perdu, et l'on n'en possède que la copie fautive faite par Amerbach, copie qui est aujourd'hui conservée à la bibliothèque de Bâle, et dont les premiers feuillets manquent.

Or, sur le titre de l'édition *princeps*, Rhenanus a donné à l'auteur le prénom *Publius*, tandis qu'en tête du texte de l'ouvrage on lui donne celui de *Caius*, et aucune observation n'est faite à ce sujet dans la collation d'Albert Burer. On en a conclu que le manuscrit portait, en effet, le prénom *Caius*, et que si Rhenanus a mis dans son titre le prénom *Publius*, c'est par une conjecture fondée sur un passage des *Annales* de Tacite², où il est question d'un *Publius Vellæus* (non pas *Velleius*), qui commandait en Macédoine, en l'an 21 de notre ère, une armée composée d'une légion, de cohortes et d'ailes de cavalerie.

D'un autre côté, Priscien, le seul auteur ancien qui ait parlé de notre historien, le nomme *Marcus*³, et tous ses manuscrits sont d'accord sur ce point.

Enfin *Velleius*, qui a eu soin, dans son livre, de nous faire connaître les différentes fonctions qu'il a exercées, ne parle nulle part de celles de légat de la légion troisième Augusta.

Il nous apprend qu'il accompagna, en qualité de tribun des soldats, le petit-fils d'Auguste, *Caius Caesar*, dans son expédition d'Orient, de l'an 1 avant J. C. à l'an 3 de notre ère⁴; qu'étant revenu à Rome après la mort du jeune prince, il fut, en l'an 4, envoyé en Germanie, pour y succéder à son père en qualité de préfet d'une aile de cavalerie⁵, et qu'il servit

¹ A Bâle, chez Froben, 1520, in-fol.

² Livre III, c. xxxix.

³ *Institut*, livre VI, c. lxxiii, p. 706, éd. Putsch.

⁴ Velleius, livre II, c. ci.

⁵ *Id.*, livre II, c. civ.

pendant neuf ans dans cette province, sous les ordres de Tibère; mais que, pendant cet intervalle, il était revenu à Rome solliciter la questure, l'avait obtenue, et, ayant été dispensé d'en exercer les fonctions, avait été nommé légat de l'empereur, et, en cette qualité, chargé de commander des renforts envoyés de Rome au fils adoptif d'Auguste¹; que lui et son frère figurèrent dans le triomphe de ce prince, en l'an 12 de notre ère, parmi les officiers décorés des récompenses militaires les plus honorables²; qu'enfin lui et son frère encore furent, en l'an 15, préteurs candidats, c'est-à-dire préteurs nommés sur la désignation de l'empereur³.

Ici s'arrête l'énumération des charges et des honneurs qui lui furent successivement conférés, et l'on voit que, comme je le disais tout à l'heure, le commandement de la légion troisième Augusta ne figure pas dans cette énumération, commandement dont il aurait dû être cependant beaucoup plus fier que de tous ceux qu'il rappelle, et qu'il avait une occasion toute naturelle de rappeler, dans le passage où il parle de Blæsus, et du titre d'*imperator* qui lui fut décerné après des victoires remportées à la tête d'une armée dont cette légion faisait partie⁴.

Si donc il fut légat de la légion troisième Augusta, ce fut seulement après la publication de son livre, c'est-à-dire après l'an 30 de notre ère, année où il le présenta à *M. Vinicius*, qui était alors consul.

Mais ici se présente une autre difficulté. La plupart des *cursus honorum* que nous connaissons nous montrent que la charge de légat légionnaire était ordinairement donnée peu de temps après la préture. Or nous avons vu que *Velleius Patereulus*

¹ Velleius, livre II, c. cxi.

² *Id. ibid.* c. cxxi.

³ *Id. ibid.* c. cxxiv.

⁴ *Id. ibid.* c. xxv.

avait été préteur en l'an 15 de notre ère. On lui aurait donc fait attendre cet avancement pendant plus de quinze ans.

La même difficulté existe pour son frère, qui, nous l'avons vu aussi, fut préteur en même temps que lui, et il y a d'ailleurs une autre raison qui empêche d'identifier ce frère avec le personnage mentionné dans notre inscription, c'est qu'il ne s'appelait pas *Velleius*, mais bien

Magius Celer Velleianus¹,

ayant été adopté par un oncle maternel. Notre historien nous apprend, en effet², qu'il descendait évidemment, par sa mère, d'un *Magius*, qui joua un rôle important dans la guerre sociale, et dont le nom se lit effectivement sur quelques-unes des balles de fronde si savamment expliquées par notre confrère M. Desjardins.

Arrêté par ces difficultés, j'avais d'abord pensé que le personnage mentionné dans notre inscription était un fils de l'historien. Mais, après y avoir mûrement réfléchi, j'ai été forcé de renoncer à cette conjecture.

Nous avons vu, en effet, que notre inscription doit être d'une date antérieure à l'an 37 de notre ère. Supposons-la de l'an 36. Le personnage qui y est mentionné avait dû, avant d'obtenir le grade de légat légionnaire, exercer la préture, auparavant le tribunat ou l'édilité, auparavant encore la questure, auparavant encore le tribunat militaire; et certainement quelques-uns de ces honneurs lui avaient été conférés plusieurs années avant l'an 30. Comment admettre alors, si c'était un fils de l'historien, que celui-ci n'en ait pas parlé, lui qui a rappelé avec tant de soin toutes les charges qui avaient été conférées à ses parents?

C'est l'historien lui-même qui est mentionné dans cette ins-

¹ Vell. Patere. livre II, c. cxv.

² *Id.* livre II, c. xvi.

cription. La difficulté résultant du long espace de temps qui s'était écoulé entre sa préture et l'année où il put être appelé au commandement de la légion troisième Augusta n'existe pas si l'on fait attention à la date de ce document. Cette date, on se le rappelle, appartient aux dernières années du règne de Tibère, époque où nous avons vu qu'on laissait indéfiniment en charge certains fonctionnaires, ce qui n'était possible qu'en faisant attendre indéfiniment ceux qui devaient leur succéder.

Notre document acquiert ainsi une grande importance; car il prouve non-seulement que Velleius Paterculus ne fut pas, comme Dodwell avait cherché à le démontrer¹ et comme on le croit généralement aujourd'hui, enveloppé dans la proscription des amis de Séjan, en 31 de notre ère; mais qu'il continua à parcourir la carrière des honneurs, ce qu'il dut probablement à la protection de *M. Vinicius*, auquel il avait dédié son livre, et qui était un personnage fort puissant, ainsi que le montre son mariage avec une des filles de Germanicus, en l'an 33 de notre ère.

Il prouve, en outre, que son prénom était bien *Caius*, et non pas *Marcus*, ainsi que quelques-uns des éditeurs de son livre l'avaient conclu du témoignage unique de Priscien, ni *Publius*, comme l'avait conjecturé à tort Rhenanus.

On sait, d'ailleurs, qu'il était d'usage, dans un grand nombre de familles nobles de cette époque, de donner à l'aîné des fils le prénom de son grand-père paternel. Or Velleius nous apprend² que son grand-père paternel, qui fut *praefectus fabrum* (préfet des ouvriers) du grand Pompée, de M. Brutus et de Ti. Nero, père de l'empereur Tibère, s'appelait

Caius Velleius.

Il ne nous fait pas connaître le prénom de son père; mais ce

¹ Dans les *Annales Velleiani*, § 30.

² Livre II, c. 76.

prénom devait être *Lucius*; car c'est celui de l'un des consuls *suffecti* de l'an 60, consul qui s'appelait

Lucius Velleius Patereulus¹,

et qui était certainement le fils de notre historien, ainsi que l'a conjecturé Borghesi dans ses Fastes consulaires.

J'ai eu, dans le cours de cette notice, l'occasion de rappeler qu'un autre écrivain célèbre, presque contemporain de Velleius Patereulus, l'historien *Salluste*, avait aussi exercé de grandes fonctions dans la contrée où a été trouvée l'inscription dont je viens d'entretenir l'Académie, ayant été le premier gouverneur de la Numidie, réduite en province romaine sous le nom d'*Africa nova*, province dont le chef-lieu était *Cirta* (Constantine). Qu'il me soit permis de dire, en finissant, qu'aujourd'hui encore on peut lire, dans le voisinage de cette ville, au pied de la montagne de *Sidi-Mérid*, deux inscriptions qui sont peut-être un souvenir du séjour qu'y fit le grand historien. Ces inscriptions, gravées en grands caractères, de forme archaïque comme leur orthographe, sur deux rochers séparés l'un de l'autre par un espace d'une centaine de mètres, sont ainsi conçues² :

LIMIS
FVNDI
SALLVSTIANI

Limite du domaine de Salluste.

¹ Diplôme militaire du musée de Vienne. (*Corp. inscr. Lat.* vol. III, part. II, p. 845.)

² Voyez le *Becueil de la Société archéologique de Constantine*, 1866, p. 74.

APPENDICE N° II.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE,
SUR LES OUVRAGES ENVOYÉS AU CONCOURS DE L'ANNÉE 1875,
PAR M. LÉON RENIER.

MESSIEURS,

Le nombre des ouvrages envoyés au concours des Antiquités de la France n'a pas été très-considérable cette année; trente-six concurrents seulement se sont présentés, plusieurs, il est vrai, avec des travaux d'une grande étendue, mais dont une partie ne rentrait pas dans les limites chronologiques que vous avez assignées à ce concours. Hâtons-nous de le dire cependant, quelque restreint qu'ait été le nombre des travaux que votre Commission a eu à examiner, elle n'a pas eu de peine à y trouver neuf ouvrages parfaitement dignes des récompenses que vous l'avez chargée de distribuer.

Le premier des neuf, celui auquel elle a accordé la première médaille, a pour auteur M. Robert de Lasteyrie; il est intitulé : *Étude sur les comtes et les vicomtes de Limoges antérieurs à l'an mil*, et a été publié en 1874 dans la *Bibliothèque de l'École pratique des hautes études*, recueil dont il forme le 18° fascicule.

C'est un mémoire d'une médiocre étendue, 152 pages in-8°, mais qui fait plus avancer l'histoire d'une de nos provinces que nombre de gros volumes. M. de Lasteyrie y refait de toutes pièces un chapitre important de l'*Art de vérifier les dates*. Il examine les raisons sur lesquelles on s'était appuyé pour inscrire différents noms dans la liste des comtes et des vicomtes de Limoges; et, à la suite de cet examen poursuivi avec une remarquable sagacité, il efface plusieurs de ces noms, et à ceux qu'il croit devoir être conservés il ajoute des renseignements chronologiques et généalogiques plus abondants et plus précis que ceux qu'on avait rassemblés avant lui. Ce travail était difficile et délicat, beaucoup de textes n'indiquant pas expressément la cité à laquelle appartenaient les comtes et les vicomtes qui y sont mentionnés.

Un des principaux mérites de M. de Lasteyrie, c'est d'avoir rigoureusement déterminé la valeur des témoignages sur lesquels il s'appuie.

C'est ainsi que, en dégagant la *Chronique d'Adhémar de Chabannes* des interpolations qu'on y avait introduites au ^{xii}^e siècle, il a pu mettre à l'écart des textes qu'il était difficile de concilier avec les documents authentiques, et sur lesquels s'appuyaient uniquement plusieurs théories émises par les historiens des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles. Il a aussi fait justice de plusieurs actes faux, comme la prétendue charte de fondation de l'abbaye de Charroux, et déterminé par une rigoureuse discussion des dates de chartes qui étaient restées jusqu'ici très-incertaines.

Plusieurs questions d'un intérêt général ont été en outre traitées par M. de Lasteyrie, par exemple dans le chapitre où il détermine les caractères distinctifs des vicaires, des vicomtes et des *missi comitis*, et dans celui où il établit que Limoges n'a pas été au ^{ix}^e siècle la capitale de l'Aquitaine.

Vingt-quatre pièces justificatives terminent le volume. Elles sont bien choisies et aussi correctement publiées que le permettait l'état défectueux des copies conservées dans nos bibliothèques et dans nos archives.

Quoique peu étendu, nous croyons devoir le répéter, le travail de M. de Lasteyrie a une très-grande importance par ses résultats et aussi par la méthode très-rigoureuse que l'auteur a suivie, et il peut être proposé pour modèle aux personnes qui auraient à traiter des sujets du même genre; aussi votre Commission n'a-t-elle pas hésité à lui décerner la première des trois médailles du concours.

L'ouvrage auquel elle a cru devoir accorder la seconde est dû à M. G. Tholin, archiviste du département de Lot-et-Garonne; il est intitulé : *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais du ^x^e au ^{xvii}^e siècle* (Agen, 1874, 1 vol. in-8°).

L'auteur y donne une description précise et claire des églises d'une région de la France où ces monuments présentent un certain caractère d'originalité; on y voit notamment comment dans l'Agenais le style roman continuait à être préféré, quand depuis plus d'un siècle avait prévalu le style gothique, qui y persista à son tour jusqu'en pleine Renaissance, alors qu'il avait presque partout disparu de nos édifices.

M. Tholin n'a pas entrepris cette étude sans s'y être préparé par la lecture des meilleurs ouvrages relatifs à l'architecture du moyen âge. Il s'est rendu familiers tous les détails de cette architecture et tous les termes qui servent à la décrire; aussi ne rencontre-t-on nulle part, dans son ouvrage, ni aperçus vagues, ni indications approximatives, mais partout, au contraire, une technologie serrée et des descriptions pour ainsi dire anatomiques. Un seul reproche pourrait peut-être lui être adressé :

c'est d'avoir admis, pour classer les monuments religieux, des principes trop exclusifs, n'acceptant comme *criterium* chronologique que le plan adopté pour la construction et n'attachant, sous ce rapport, qu'une importance secondaire à la taille des pierres et aux sculptures décoratives. Cette méthode, il est vrai, peut jusqu'à un certain point s'appliquer aux églises de l'Agenais, où fait souvent défaut le témoignage de la pierre que la brique y remplace ordinairement; mais elle offrirait dans d'autres contrées de graves inconvénients. Ajoutons cependant que M. Tholin ne l'a pas appliquée dans toute sa rigueur; que, tout en fondant ses classifications sur la nature des plans, il s'est bien gardé de négliger les détails de la sculpture, et que, tout en affirmant que la disposition des voûtes est la conséquence des dimensions des basses œuvres, il n'en a pas moins donné une continuelle attention aux modifications qu'elles ont subies dans leur décoration.

M. Tholin a eu connaissance des travaux de M. Henri Revoil, et il en a compris l'importance. Mais son livre était fait, et il n'a pu profiter, comme il l'aurait voulu, d'idées qu'il lui aurait fallu discuter dans une revue nouvelle des édifices.

A son ouvrage principal M. Tholin a joint trois mémoires :

1° *Les Églises du haut Languedoc* (Paris, 1873, in-8°);

2° *Notice sur les sépultures anciennes découvertes dans le département de Lot-et-Garonne* (Agen, 1873, in-8°);

3° *Des tailles et des impositions au pays d'Agenais, durant le xvi^e siècle, jusqu'aux réformes de Sully* (Agen, 1874, in-8°).

Le dernier de ces mémoires traite d'une époque trop moderne pour qu'il nous ait été possible de le prendre en considération; mais il n'en est pas ainsi des deux autres, et ils ont encore accru les droits de l'auteur à la récompense que nous croyons devoir lui accorder.

La troisième médaille est décernée à M. l'abbé Hautœur, pour son ouvrage intitulé : *Histoire et cartulaire de l'abbaye de Flines* (Douai, 1873-1874, 3 vol. in-8°).

Le cartulaire, qui forme les deux premiers volumes de cet ouvrage, se compose de plus de mille chartes classées chronologiquement, et reproduites soit en entier, soit en extraits, suivant leur importance. La fondation de l'abbaye de Flines ne remontant qu'au commencement du xiii^e siècle, ces chartes ne se recommandent guère par leur ancienneté, mais elles sont bien choisies et d'un grand intérêt, non-seulement pour l'histoire de cette abbaye, mais pour celle de la Flandre en général, pendant ce siècle et pendant les deux suivants. M. l'abbé Hautœur y a

joint d'ailleurs d'anciens obituaires et des extraits de comptes, de terriers et de mémoriaux, où l'on trouve d'utiles renseignements sur l'histoire des mœurs et des arts à cette époque. Enfin, chaque volume est accompagné de planches où sont reproduits des sceaux, dont un certain nombre était complètement inconnus auparavant. Ces deux volumes avaient été envoyés au concours de l'an dernier; mais votre Commission, tout en en reconnaissant le mérite, avait cru devoir attendre, pour se prononcer, que l'auteur eût tiré de cet important recueil de documents l'histoire qu'il annonçait, et qu'il a en effet envoyée au concours de cette année.

Cette histoire, qui forme le troisième volume de l'ouvrage, est fort détaillée, et elle s'étend depuis la fondation de l'abbaye de Flines, c'est-à-dire depuis le commencement du xii^e siècle jusqu'à nos jours. Les événements de l'époque moderne et ceux de l'époque contemporaine y tiennent une grande place; mais la période du moyen âge y est traitée avec des développements suffisants. L'auteur y fait preuve de connaissances étendues; il y résume fort bien les actes reproduits dans les deux volumes du cartulaire; et aux renseignements fournis par ces actes il en ajoute un grand nombre puisés à d'autres sources et non moins utiles. Le tout est exposé avec méthode, et forme un récit plein d'intérêt.

En résumé, cet ouvrage de M. l'abbé Hauteœur est certainement une des meilleures monographies dont une abbaye de femmes ait jusqu'ici fourni le sujet.

La première mention honorable nous a paru devoir être accordée à M. H.-F. Rivière, conseiller à la cour d'appel de Riom, pour son ouvrage intitulé : *Histoire des institutions de l'Auvergne, contenant un Essai historique sur le droit public et privé dans cette province* (Paris, 1874, 2 vol. in-8°).

Les deux volumes dont se compose cet ouvrage ont ensemble plus de mille pages imprimées en petit texte. C'est donc un travail considérable, qui a demandé beaucoup de temps et de recherches. Il est vrai que l'originalité des résultats ne répond pas toujours aux efforts qu'ils ont coûtés; il est vrai aussi que la critique, que l'érudition même de l'auteur semblent fléchir en quelques points. Mais ce sont là des défauts qui étaient à peu près inévitables dans une œuvre d'une aussi grande étendue, et dans la position où se trouvait M. Rivière lorsqu'il l'a composée. Il est facile de voir qu'il s'était entouré pour cela des ouvrages les plus justement consacrés par l'estime publique; qu'il en a étudié les doctrines, que souvent même il a cherché à les compléter et à les corriger les uns par les autres. Mais on reconnaît en même temps qu'il lui a manqué de pou-

voir fréquenter les grands centres littéraires et scientifiques, où il eût été naturellement informé des doctrines nouvelles, et des doutes récemment émis sur quelques-unes de celles qui sont exposées dans les livres qu'il a pris pour guides. Ce qu'il dit notamment de l'organisation municipale chez les Romains, de la persistance du régime municipal à travers les invasions et les siècles, de l'origine et du caractère des justices seigneuriales, prouve qu'il n'est pas au courant des discussions que ces difficiles questions ont soulevées de nos jours en Allemagne et aussi en France.

Mais ce sont là des taches qu'il serait aisé de faire disparaître et qui ne nuisent pas à l'économie de l'ensemble de l'ouvrage; or, cet ensemble est excellent, à la fois complet et convenablement disposé. Les périodes gauloise, romaine, barbare et royale y sont tour à tour traitées, et dans chacune d'elles les chapitres se succèdent dans un ordre qu'on ne peut qu'approuver. L'auteur a en outre le mérite de n'avoir laissé dans l'ombre aucune partie de son sujet: à la suite des grandes institutions politiques, civiles, religieuses, il aborde résolûment l'examen du droit féodal privé, et même celui des institutions d'un ordre inférieur, comme les foires et marchés, les poids et mesures, les corporations d'arts et métiers et la bienfaisance publique.

M. Rivière donne en outre dans ce livre une série de pièces justificatives, dont la majeure partie se rapporte à l'organisation municipale et aux franchises des communes. Beaucoup de pièces sont reproduites d'après des éditions antérieures; mais quelques-unes sont inédites, et ce ne sont pas les moins importantes. Ce n'est pas d'ailleurs un médiocre avantage pour le lecteur et pour la science de trouver réunis en un même corps des documents relatifs à un même sujet, et qui étaient jusqu'ici dispersés dans un grand nombre d'ouvrages.

M. l'abbé Charles Labre, à qui nous avons décerné la seconde mention honorable, a envoyé au concours deux ouvrages considérables :

1° *Le Trésor de l'abbaye de Clairvaux du XII^e au XVIII^e siècle* (Paris, 1875, in-8°);

2° *Le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Loup de Troyes* (Paris, 1875, in-8°);

Et dix autres ouvrages de moindre étendue, parmi lesquels nous citerons :

Documents sur l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes (Troyes, 1874, in-8°);

Chartes de l'abbaye de Mores (Troyes, 1873, in-8°);

Cartulaire de l'abbaye de Boulancourt, de l'ancien diocèse de Troyes (Troyes, 1869, in-8°);

Documents pour servir à la généalogie des anciens seigneurs de Traynel (Troyes, 1872, in-8°);

Et enfin *Reciacus* (les Riceys, Aube), *suivi d'éclaircissements géographiques sur Pauliacus* (Côte-d'Or) (Troyes, 1873, in-8°).

Le plus important de ces ouvrages est incontestablement celui qui a pour objet le *Trésor de Clairvaux*. Nous connaissons déjà partiellement, par des publications antérieures, la composition de cet inestimable dépôt, que la révolution de 1793 a anéanti, et qui n'était pas une des propriétés les moins précieuses d'une abbaye dont la richesse était devenue proverbiale. M. l'abbé Lalore nous en donne le catalogue dressé en 1741, et qui n'était vraisemblablement que la reproduction d'un inventaire beaucoup plus ancien, rédigé en 1405. Il y a joint une savante introduction, et un appendice explicatif attestant une érudition spéciale et beaucoup de sagacité.

Le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Loup* est le premier volume d'une série de cartulaires du diocèse de Troyes, que l'auteur a l'intention de publier. En le composant, M. l'abbé Lalore a pris pour modèles les ouvrages du même genre publiés dans la Collection des documents inédits sur l'histoire de France, par notre savant et regretté confrère M. Guérard, et l'on doit reconnaître qu'il a suivi les traces de ce grand maître aussi exactement que le lui permettait la nature des documents qu'il se proposait de nous faire connaître.

Les autres travaux de M. l'abbé Lalore témoignent également de beaucoup de patience et d'une saine érudition; ils contribuent à éclaircir l'histoire d'un diocèse important et méritent la complète approbation de l'Académie.

M. Harold de Fontenay a envoyé au concours un ouvrage intitulé : *Inscriptions céramiques gallo-romaines découvertes à Autun, suivies des inscriptions sur verre, bronze, plomb et schiste, de la même époque, trouvées au même lieu* (Autun, 1874, in-8° de 128 pages de texte et 44 planches lithographiées).

On avait déjà publié un grand nombre de recueils d'inscriptions semblables, et M. de Fontenay en donne la bibliographie. Mais ces recueils sont trop souvent de simples compilations dans lesquelles les erreurs se reproduisent et sont parfois difficiles à corriger. Les planches de *fac-simile* données par M. de Fontenay permettent de contrôler ses lectures et prouvent qu'elles sont toujours exactes.

Les marques de potiers antiques publiées avec cette méthode peuvent avoir pour l'histoire ancienne de notre pays une grande importance; elles peuvent, en effet, servir à déterminer les relations commerciales des diverses provinces de la Gaule entre elles et avec les contrées voisines. Mais on comprend que les aperçus que l'on présentera sur ce sujet doivent s'appuyer, non pas seulement sur des similitudes de noms, mais sur l'identité des marques de fabrique. Quant aux noms eux-mêmes, ils peuvent avoir une autre utilité, s'ils sont gaulois, ce qui arrive assez souvent; car ils nous fournissent des éléments philologiques de beaucoup antérieurs à ceux que l'on trouve dans les textes néo-celtiques.

Les recherches comme celles auxquelles se livre M. de Fontenay sont donc très-utiles, et elles méritent d'autant plus d'être encouragées, qu'elles ne produisent pas de ces résultats brillants qui frappent immédiatement le public. Votre Commission croit en conséquence devoir décerner à ce jeune savant la troisième mention honorable du concours.

M. l'abbé Ulysse Chevalier (de Romans), dont nous apprécions depuis longtemps les travaux, poursuit avec une ardeur infatigable la tâche qu'il s'est imposée; il nous a envoyé cette année deux nouveaux volumes de documents relatifs à l'histoire du Dauphiné :

1° *Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé (xiv^e et xv^e siècle), publiées d'après les registres originaux* (Lyon, 1874, in-8°);

2° *Choix de documents historiques inédits sur le Dauphiné, publiés d'après les originaux conservés à la bibliothèque de Grenoble et aux archives de l'Isère* (Lyon, 1874, in-8°).

Votre Commission croit devoir accorder à M. l'abbé Chevalier, pour ces deux volumes, la quatrième mention honorable du concours. Ils lui eussent certainement mérité une récompense d'un ordre plus élevé, une médaille probablement, si, au lieu de recueillir seulement des pièces d'un extrême intérêt, et qui jettent un grand jour sur l'état des églises du Dauphiné et la condition de cette province aux xiv^e et xv^e siècles, il avait tiré de cette abondante moisson, comme l'a fait M. l'abbé Hautcœur pour l'abbaye de Flines, un livre qui eût été aussi neuf que piquant. Malheureusement, ce livre reste à faire, et, malgré l'exactitude que M. Chevalier a mise à transcrire les documents, on ne saurait donner à sa publication les mêmes éloges qu'à une composition historique conçue avec une égale intelligence.

Le livre de M. Pierre Bonnassieux, auquel nous avons décerné la cinquième mention honorable, est intitulé: *De la réunion de Lyon à la*

France, étude historique d'après les documents originaux (Lyon, 1875, in-8°).

L'auteur y détermine quelle était, avant le xiv^e siècle, la situation de Lyon à l'égard de la France et de l'Empire. Il prouve que cette ville s'était, en fait, à peu près détachée de l'Empire au xiii^e siècle, et montre par quelle voie elle s'achemina ensuite vers sa réunion à la France. Il raconte à cette occasion les luttes qui agitèrent alors la cité lyonnaise, son église et son territoire, et nous montre les rois de France intervenant dans ces luttes, comme protecteurs d'abord, puis finissant par faire acte de souveraineté. Toute cette exposition est appuyée sur des documents originaux retrouvés par des recherches entreprises et poursuivies avec une louable persévérance aux Archives nationales et dans plusieurs autres dépôts, notamment dans ceux du département du Rhône.

La critique de M. Bonnassieux est généralement judicieuse, et, si l'on rencontre dans son livre quelques inductions contestables, il faut s'en prendre à la jeunesse d'une érudition qui deviendra plus exacte et plus sûre en avançant en âge.

Enfin votre Commission croit devoir décerner la sixième mention honorable à M. Duplès-Agier, pour son ouvrage intitulé : *Chroniques de Saint-Martial de Limoges, publiées d'après les manuscrits originaux, pour la Société de l'histoire de France* (Paris, 1874, in-8°).

Ce volume se compose d'une introduction de 72 pages, d'une série de chroniques qui en occupe 216 et de deux appendices, l'un consacré à divers écrits de Bernard Itier, religieux et bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Martial, au xiii^e siècle, l'autre comprenant une suite de fragments relatifs à l'histoire intérieure de ce monastère.

La partie la plus intéressante est certainement celle qui est consacrée aux écrits de Bernard Itier. M. Duplès-Agier y a recueilli avec beaucoup de patience et de sagacité les notes que ce moine avait semées sur les marges et les feuillets blancs d'un grand nombre de manuscrits de son couvent. Ces notes, dont la réunion forme une chronique très-intéressante et très-originale, n'avaient pas encore été réunies d'une manière aussi complète ni coordonnées avec autant de critique, et leur valeur est bien mise en relief dans l'introduction, qui est un bon morceau d'histoire littéraire.

En général, les textes publiés par M. Duplès-Agier se recommandent par le soin avec lequel ils sont reproduits, et ils apportent à l'histoire et à l'archéologie des renseignements nouveaux et importants.

Tels sont, Messieurs, les ouvrages aux auteurs desquels votre Com-

mission a cru devoir décerner les récompenses que vous l'avez chargée de distribuer. Mais, outre ces ouvrages, il y en a, parmi ceux qui ont été soumis à son examen, dans lesquels elle a remarqué un mérite réel, et qu'elle croit devoir signaler à votre attention.

Nous citons d'abord celui de M. Ragon, professeur à la Faculté de droit de Poitiers, sur les *Itinéraires romains de la Gaule*. Cet ouvrage sera fort considérable, car la partie qui nous a été envoyée en manuscrit, et qui ne remplit pas moins de 650 pages in-4°, ne formera pas même le tiers du travail complet. Malheureusement, cette partie elle-même est loin d'être achevée; elle est à peine rédigée. Cependant elle témoigne de longues et savantes recherches, et l'on y remarque plusieurs aperçus nouveaux et d'une grande importance. M. Ragon, il faut l'espérer, achèvera son ouvrage et rendra ainsi un véritable service à la science.

M. l'abbé Pécheur, à qui vous avez accordé, en 1868, une seconde médaille pour les deux premiers volumes de ses *Annales du diocèse de Soissons*, nous a envoyé cette année le troisième volume de cet ouvrage (Soissons, 1875, in-8° de 574 pages), et nous avons été heureux d'y retrouver les qualités que vous aviez cru devoir récompenser dans les deux premiers. Ce volume, d'ailleurs, n'est pas le dernier de l'ouvrage; M. l'abbé Pécheur nous en promet la suite, et nous ne pouvons que l'encourager à tenir cette promesse.

Les mêmes félicitations et les mêmes encouragements doivent être donnés à M. Luzel, à l'occasion de la publication du second volume des *Chants populaires de la basse Bretagne* (Lorient, 1874, in-8°), recueil dont le premier volume a été récompensé par une troisième médaille en 1869.

M. l'abbé C. Chevalier (de Tours) est aussi un ancien lauréat de vos concours; vous lui avez décerné une seconde médaille en 1872. L'ouvrage qu'il vous a envoyé cette année est intitulé : *Inventaire analytique des archives communales d'Amboise (1421-1789), suivi de documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville* (Tours, 1874, 1 vol. in-8°). C'est plus qu'un inventaire; c'est un livre intéressant et utile, composé avec la même conscience et le même savoir que celui qui a valu à l'auteur, il y a quelques années, la distinction que nous venons de rappeler.

Nous avons reçu de M. Ernest Petit un ouvrage intitulé : *Les sires de Noyers, les comtes de Joigny, les sires de Maisy, de Villehardouin, etc. d'après des documents inédits* (Auxerre, 1874, in-8°). C'est une étude bien faite, composée également avec conscience et exactitude, mais dont l'intérêt est peut-être un peu trop local.

M. le docteur Halleguen, dont il a été plus d'une fois question dans nos concours, poursuit avec une louable persévérance ses études sur les antiquités de sa province. Il vous a envoyé cette année un nouveau volume d'un ouvrage (*Armorique et Bretagne*, t. II, 2^e partie) dont les précédentes parties ont été citées avec éloge par vos Commissions, et qui nous a paru mériter les mêmes encouragements.

Enfin *Jean le Honx et le Van de Vire à la fin du XVI^e siècle* (Caen, 1874, 1 vol. in-8°), par M. Armand Gasté, et les *Contes populaires de l'Agenais* (Paris, 1874, 1 vol. in-8°), par M. François Bladé, sont, le premier surtout, de bons ouvrages d'histoire littéraire; mais ils traitent de sujets d'une époque trop moderne pour qu'il puisse en être tenu compte dans un concours où ne sont admis que les travaux relatifs aux antiquités nationales, et nous devons en dire autant de trois des ouvrages envoyés par M. Gabriel Gravier : 1° *Cavelier de la Salle, de Rouen* (Paris, 1871, in-8°); 2° *Découvertes et établissements de Cavelier de la Salle, de Rouen, dans l'Amérique du Nord* (Paris, 1870, in-8°); 3° *Relation du voyage des dames religieuses Ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans* (Paris, 1872, in-4°). En effet, Cavelier de la Salle naquit en 1643, et c'est en 1727 que les Ursulines partirent pour la Nouvelle-Orléans. Quant au quatrième ouvrage envoyé par M. Gravier : *Découverte de l'Amérique du Nord par les Normands au X^e siècle* (Rouen, 1874, in-4°), son sujet n'appartient pas aux antiquités de la France, mais à celles des peuples du nord de l'Europe, les Norvégiens et les Danois. Nous n'en apprécions pas moins le mérite de ces différents ouvrages, notamment de la biographie de Cavelier de la Salle, que nous croyons devoir signaler comme une bonne et intéressante monographie.

Les membres de la Commission des antiquités de la France.

F. DE SAULCY, A. DE LONGPÉRIER, LÉOP. DELISLE, B. HAURÉAU, J. DESVOYERS, JOURDAIN, EUG. DE ROZIÈRE,
L. RENIER, rapporteur.

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

Certifié conforme :

Le Secrétaire perpétuel,
H. WALLON.

APPENDICE N° III.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME,
SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT L'ANNÉE 1875,
PAR M. HEUZEY,
LU DANS LA SÉANCE DU VENDREDI 3 DÉCEMBRE 1875.

MESSIEURS,

L'École française d'Athènes, dont l'Académie des inscriptions et belles-lettres n'a jamais cessé de surveiller les progrès avec la sympathie la plus attentive, nous offre, depuis deux années, le spectacle plein d'intérêt d'une institution qui se développe en se perfectionnant. Modifiée assez profondément, dans son organisation, par la création à Rome d'une école semblable, que des liens étroits unissent à sa sœur aînée, loin de s'affaiblir par ce dédoublement, elle y a trouvé quelque chose comme le supplément de force que les cités antiques recevaient de leurs colonies. L'Académie, estimant que nos jeunes professeurs envoyés en Grèce compléteraient utilement leur préparation archéologique en Italie, avant de commencer leurs recherches sur un sol où les ressources d'enseignement sont plus dispersées, a été la première à encourager la formation d'un centre français d'études au milieu des trésors d'art et des incomparables richesses scientifiques que possède la capitale du monde romain. C'était une mesure qui promettait des fruits excellents; mais, nous sommes heureux de le proclamer, les résultats attendus se sont produits avec une promptitude et avec un ensemble qui devancent et dépassent les prévisions les plus favorables.

Même en tenant compte de la fondation nouvelle, qui de cinq a porté à huit le nombre des travailleurs, on peut dire que jusqu'ici aucune année n'a donné une plus grande somme de résultats. Dix mémoires, sans parler de plusieurs études de moindre étendue et de toute une moisson de documents rares ou inédits, nous ont été transmis par le ministère de l'instruction publique. En raison du nombre croissant des travaux et surtout de la variété des questions embrassées par les deux Écoles d'Athènes et de Rome, votre Commission, qui doit désormais porter ce double titre, vous a demandé de lui adjoindre un membre de plus. Si

la rédaction de plusieurs mémoires n'est pas complètement terminée, il faut s'en prendre au zèle même des auteurs, qui souvent n'ont pas reculé devant une tâche excédant le juste labeur d'une année. Nous savons même qu'une autorité bienveillante a dû parfois intervenir pour ordonner le repos, à l'approche de la saison qui, dans les climats du Midi, ne permet pas de poursuivre, sans un surcroît dangereux de fatigue, les recherches sédentaires. Du reste, les parties qui nous sont envoyées nous montrent partout le plan arrêté, les matériaux réunis et l'exécution assez avancée pour donner une idée du résultat. Plusieurs fois aussi, à côté d'un ouvrage presque terminé, nous en trouvons un second de la même main déjà mis sur le chantier, comme dans un atelier en pleine activité où l'on se repose d'un travail par un autre.

Mais le progrès que nous avons surtout reconnu avec une vive satisfaction, c'est un goût, non pas plus grand que par le passé, mais plus général, pour l'observation patiente et la comparaison des faits précis. Le souci de la méthode, tel est le mot d'ordre auquel on a obéi scrupuleusement à Rome comme à Athènes. De là une certaine unité d'esprit et de discipline, qui n'est pas le trait le moins remarquable des envois de cette année. L'abondance des matériaux que nos jeunes voyageurs rencontrent maintenant dès le début, en Italie, leur fait comprendre la nécessité du classement et la vanité des conclusions prématurées; elle leur donne le sentiment des besoins de la science et des services qu'ils peuvent lui rendre. Leur vocation se forme plus vite, leurs préférences s'accusent plus nettement, et, dès la première année, au lieu de se perdre dans les tâtonnements d'une préparation indécise, ils sont en mesure de choisir et de traiter un sujet : car les sciences d'investigation ne s'apprennent bien que par la pratique. Nous voyons aussi avec plaisir se développer de plus en plus parmi eux des genres importants d'études, que le séjour en Grèce n'avait pas jusqu'ici surlisamment favorisés, comme l'épigraphie latine et aussi la philologie proprement dite, qui est le fondement le plus solide de l'archéologie, mais qui s'enrichit d'autre part, au contact des recherches archéologiques, de tout ce que la science des choses peut ajouter à celle des mots.

Ces heureux résultats sont dus en partie, l'Académie ne saurait l'oublier, à la direction habile et dévouée qui a présidé au travail des deux Écoles. Les rapports généraux qui nous ont été adressés de Grèce et d'Italie, les résumés qui accompagnent chacun des envois de Rome, montrent bien sous quelle surveillance incessante s'est développé l'esprit scientifique dont nous constatons le progrès. M. Émile Burnouf, arrivé à la fin

de son mandat, laisse l'École d'Athènes entourée d'estime et de sympathie, installée à demeure dans un édifice appartenant à la France, à l'abri désormais des déplacements matériels, qui dans certaines circonstances auraient pu devenir un grave embarras. Parmi les faits qui ont signalé son administration, nous rappellerons les fouilles qu'il a personnellement entreprises dans la partie N. O. de l'Acropole, les encouragements qu'il a donnés à celles de Délos, l'ardent intérêt avec lequel il a suivi les importantes découvertes faites dans la Troade, enfin le concours empressé que le directeur de l'École d'Athènes a prêté à la fondation de l'École de Rome. Pour cette École, elle a trouvé dans M. Albert Dumont l'organisateur actif et intelligent, qui devait, en moins de deux années, la consacrer par le succès et lui assurer une place honorable au milieu du concert des savants italiens ou étrangers, qui fait de Rome un des grands centres de l'érudition en Europe. Ici tout était à créer, non-seulement la première installation, les ressources, le personnel, les moyens de travail, les relations scientifiques, mais encore la règle et l'esprit même de la nouvelle institution. C'est l'œuvre difficile et compliquée que M. Dumont a su accomplir, avec le concours bienveillant de l'Administration supérieure, grâce à une vue élevée du but qu'il fallait atteindre et à la ferme volonté d'y parvenir. Aussi l'Académie voit-elle avec une pleine confiance l'ancien directeur de l'École de Rome chargé, par une décision récente, de diriger l'École d'Athènes. Invitée à présenter deux candidats pour cette place, elle l'avait elle-même désigné, en même temps que M. Foucart, au choix de M. le Ministre de l'instruction publique. Nous sommes assurés que, dans un autre pays, il continuera à exercer sur nos jeunes compatriotes, par ses conseils, autant que par l'exemple de ses savants travaux, l'influence décisive qui lui a déjà mérité la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'érudition française. Il trouvera cette année, à Athènes, l'École composée de cinq membres, qu'il a déjà vus à l'œuvre, sous sa direction, à Rome, les deux premiers l'an passé, les trois autres cette année même : le zèle et l'activité qu'ils mettront à seconder ses efforts nous sont garantis par les travaux dont nous allons rendre compte.

Les seuls mémoires qui nous arrivent de Grèce sont ceux de MM. Collignon et Bayet, membres de seconde année de l'École d'Athènes, leur collègue M. Bloch ayant été autorisé à prolonger son séjour en Italie.

M. Collignon s'était distingué à Rome par une étude sur les monuments relatifs au mythe de Psyché; nous le trouvons occupé à Athènes d'un

travail technique plus sévère et encore mieux choisi peut-être pour augmenter son expérience d'archéologue. Le mémoire qu'il nous présente est la première partie d'un catalogue des vases peints conservés au musée de la Société archéologique d'Athènes; il comprend les vases de style primitif et les vases à figures noires. L'inventaire manuscrit de cette collection, dressé par M. Koumanoudis, lui a fourni des renseignements utiles, notamment sur la provenance des monuments; mais on trouve dans le recueil de M. Collignon des recherches personnelles bien conduites et l'empreinte d'une méthode qui lui appartient en propre. C'est un travail où le sentiment et le goût ne perdent rien de leur prix à se montrer sous les formes rigoureuses de la description scientifique. Dessinateur exercé, l'auteur a joint à son texte un atlas in-folio, où le galbe des vases qu'il a classés, leurs ornements caractéristiques et les principaux sujets qui les décorent sont reproduits avec une observation très-juste du style des originaux. Il donne aussi le *fac-simile* d'un certain nombre de fragments qui portent des inscriptions tracées à la pointe. M. Collignon a fait preuve, au sujet de ces monuments appartenant à une époque reculée, d'une connaissance sérieuse de l'archéologie générale et des progrès de la céramographie. Il y a toujours un grand intérêt à étudier sur place une série importante d'antiquités provenant de la même région, surtout quand cette région a été le plus grand centre du développement de l'art antique. Sous ce rapport, le travail entrepris par M. Collignon profitera autant à son instruction archéologique qu'il sera utile pour la science.

L'Académie, parmi les questions qu'elle a mises au programme de l'École française d'Athènes, avait indiqué une étude sur l'établissement du christianisme en Grèce et particulièrement en Attique. C'est une partie de ce sujet que M. Bayet a traitée cette année, dans un excellent travail sur les inscriptions chrétiennes d'Athènes et de ses environs. L'an dernier, il avait déjà montré, par ses observations sur l'ambon sculpté de Salonique, un goût prononcé pour l'archéologie chrétienne; mais l'étude, toujours moins précise, des antiquités figurées ne lui avait pas fourni l'occasion de faire valoir au même degré les qualités de méthode, de critique clairvoyante et bien informée qui font le mérite de son mémoire épigraphique. Par suite de la dispersion des monuments et de la négligence des voyageurs, aucun recueil méthodique d'inscriptions chrétiennes n'a encore été formé jusqu'ici pour une partie quelconque de l'Orient. Les inscriptions chrétiennes de l'Attique en particulier devaient être cherchées à la suite du *Corpus* de Bæekh, ou dans les *Ἐπιγραφαὶ ἐπιτύμβιοι* de M. Koumanoudis, où elles sont publiées sans explications et le

plus souvent transcrites en caractères courants. On peut juger par là de la nouveauté et de l'utilité scientifique du travail entrepris par M. Bayet.

Son recueil est formé d'environ cent cinquante textes, reproduits d'après les originaux qui ont pu être retrouvés, et accompagnés d'un commentaire qui ne laisse passer aucun mot de quelque intérêt, aucune formule, aucun nom propre, sans chercher à les expliquer par des exemples presque toujours concluants. Des tables méthodiques et un choix d'estampages complètent cet inventaire raisonné, auquel viennent s'ajouter plusieurs notices détachées, sur les lampes chrétiennes d'Athènes, sur des fioles à figures, sur des plombs byzantins. Une introduction sobre et bien ordonnée donne les conclusions de l'auteur et résume en un petit nombre de pages le résultat de ses recherches sur l'âge des monuments, sur leur caractère paléographique, sur les sentiments et les idées exprimés par les formules qu'emploient de préférence les chrétiens d'Athènes. MM. de Rossi et Le Blant, dans leurs savantes études sur l'épigraphie chrétienne occidentale, ont découvert des lois générales, qui peuvent, dans beaucoup de cas, s'appliquer à l'Orient aussi bien qu'à l'Occident; mais le christianisme oriental n'en a pas moins eu ses usages épigraphiques qu'il importe de bien connaître et qui peuvent susciter des difficultés particulières. Pour n'en citer qu'un exemple, les inscriptions chrétiennes de l'Attique ne sont pas datées; de là une grande hésitation quand on veut en établir la chronologie. M. Bayet a eu l'heureuse idée de se servir, à cet effet, des inscriptions commémoratives de la fin du VII^e siècle, tracées à la pointe sur les colonnes des temples antiques convertis en églises et notamment sur celles du Parthénon. La complète différence du style et des formules l'autorise à faire remonter au VI^e siècle ou au V^e siècle la plupart des monuments étudiés par lui; quelques rares exemples lui paraissent seuls pouvoir être considérés comme plus anciens que cette époque. Ayant embrassé un sujet moins étendu et moins compliqué peut-être que ceux qui ont été choisis par plusieurs de ses collègues, M. Bayet a l'avantage de présenter un travail achevé dans toutes ses parties et prêt dès maintenant à prendre place dans un recueil qui réunirait les meilleurs travaux des deux Écoles de Rome et d'Athènes.

Les études d'antiquité romaine auxquelles M. Bloch s'était attaché dès l'année dernière, avec une préférence justifiée par le succès, l'ont empêché de s'arrêter longtemps à Athènes; il n'y a fait qu'une apparition et comme une visite de courtoisie. Après avoir donné ainsi la preuve de sa bonne volonté à satisfaire au règlement, il a été autorisé exceptionnellement par l'Administration, sur l'avis de l'Académie, à retourner à Rome

pour y continuer, dans les bibliothèques et dans les musées, ses recherches sur les institutions romaines et particulièrement sur l'organisation du sénat. Il faut louer chez lui une ardeur peu commune à embrasser un grand ensemble d'études. Comme suite à son travail sur la loi *Orinia* et sur le recrutement du grand corps aristocratique dans les derniers siècles de la république, il envoie cette année un mémoire étendu sur l'*adlectio*, c'est-à-dire sur le pouvoir qu'avaient les empereurs de faire entrer dans le sénat et parvenir jusqu'aux plus hauts degrés de la hiérarchie sénatoriale des personnages désignés par eux. Élevés au rang des questeurs, des édiles, des tribuns ou même des préteurs, ces sénateurs de choix se trouvaient dispensés de remplir les fonctions qui pouvaient seules, suivant les règles établies par Auguste, donner accès dans la haute assemblée. C'était là sans doute une porte ouverte à la faveur; mais peut-être aussi ce privilège fut-il, à une certaine époque, une attribution nécessaire du pouvoir pour appeler dans le grand conseil de l'empire les hommes capables, qui se formaient, en dehors de la vie politique à Rome, dans les municipes et les colonies. La condition des *adlecti* avait déjà été reconnue avec certitude par les épigraphistes et surtout par Borghesi; mais il est très-utile pour le développement de la science que ces difficiles questions soient reprises à nouveau, revues de près sur les textes et sur les monuments et présentées dans un travail d'ensemble, avec les résultats personnels qu'une recherche attentive manque rarement de produire. N'oublions pas d'ajouter que l'étude de M. Bloch s'appuie sur un recueil d'inscriptions latines, classées et restituées avec beaucoup de soin, qui lui servent de pièces justificatives.

Comme M. Bloch, M. Homolle, membre de première année de l'École d'Athènes, s'est occupé, à Rome, d'archéologie romaine; mais, au lieu d'étudier les institutions générales, il s'est renfermé dans un sujet dont l'unité est surtout topographique. Il a mis à profit les importantes découvertes faites dans ces dernières années à Ostie, et il s'est imposé pour tâche d'examiner la situation, l'histoire, la vie municipale de cet ancien port de Rome. Les fouilles, poursuivies surtout depuis vingt ans, d'abord par M. Ercole Visconti, puis par M. Pietro Rosa, ont fait l'objet d'un grand nombre d'articles détachés dans les recueils scientifiques de l'Italie; mais les seules études d'ensemble que l'on ait jusqu'ici consacrées à Ostie, celles de Nibby et de Preller, sont antérieures à cette époque. Ce beau sujet, dont notre savant confrère, M. Léon Renier, avait indiqué le plan, convenait particulièrement aux qualités d'historien qui distinguent M. Homolle; on pouvait prévoir qu'il saurait en tirer un travail aussi intéres-

sant par la précision des recherches que par la valeur des considérations générales. Après avoir, dans un premier chapitre, étudié Ostie d'après les témoignages des anciens, il aborde la description des fouilles : il montre la grande nouveauté de ces découvertes qui ont fait sortir de terre, à l'embouchure du Tibre, un nouveau Pompéi, avec ses rues, ses temples, ses maisons; mais, à la place d'une ville de luxe et de plaisance, c'est un port de mer, un des grands entrepôts du monde antique, c'est un Pompéi marchand, où le mouvement de la vie locale est multiplié par toute l'activité du commerce de Rome.

Dans l'étude des ruines, notre jeune archéologue s'est plus d'une fois aidé des conseils des architectes de l'Académie de France. et l'on peut souhaiter de voir sortir de cette association un de ces beaux travaux où l'art et la science concourent à un but commun. Il doit aussi beaucoup aux informations et aux facilités de toute sorte qu'il a obtenues du savant directeur des fouilles, le commandeur Pietro Rosa. Une troisième partie du mémoire s'occupe de l'organisation municipale, qu'elle reconstruit de toutes pièces par le rapprochement d'un grand nombre d'inscriptions. Le tableau du mouvement maritime et commercial devait surtout ressortir des textes lapidaires, qui font connaître à Ostie une grande variété de corporations et de collèges; mais ce chapitre n'a pu être terminé, non plus que celui qui se rapporte au culte et aux associations religieuses. Il n'y a encore de réuni et de classé pour ces deux parties que les documents épigraphiques. Les inscriptions d'Ostie, dont plus de quatre cents ont déjà été copiées par M. Homolle, s'élèveront à plus de onze cents, et formeront un petit *Corpus*, qui viendra s'ajouter comme un second volume au travail d'exposition historique et archéologique. Quand la rédaction aura été complétée et que les principales inscriptions seront accompagnées de notes qui justifient le parti qu'on en tire, le mémoire sur Ostie comptera, on peut l'affirmer d'avance, parmi ceux qui font honneur à l'École d'Athènes et qui témoignent le plus hautement de ses progrès.

M. Riemann représentait à Rome, avec M. Homolle, la première année de l'École d'Athènes. On peut dire qu'il a inauguré dans cette École l'étude de la philologie pure, qui, jusque-là, n'avait pas tenu, dans les mémoires qui nous sont envoyés de Grèce, la place qui lui revient. Il apportait avec lui un plan tout arrêté, qui montre que les grandes tâches ne l'effrayent pas : c'était le projet d'un travail philologique sur l'œuvre de Tite-Live. En lisant les deux mémoires qu'il a rédigés cette année, on voit qu'il n'a pas perdu de temps pour attaquer ce vaste sujet. Son pre-

mier mémoire est consacré à la révision des manuscrits de la première décade de Tite-Live. Les opérations de la description et du classement des manuscrits paraissent faites avec un soin intelligent; les règles que l'auteur en déduit pour l'établissement du texte sont judicieuses et généralement conformes aux principes de la bonne critique. Le commentaire qu'il nous donne ensuite, comme spécimen de sa méthode, sur le premier livre de l'historien est surtout une confrontation de variantes; il ne les discute pas le plus souvent; mais, lorsqu'il le fait, c'est quelquefois avec discernement et avec goût. La juste réputation de l'édition de Tite-Live, publiée par le savant philologue danois Madwig, rendait l'entreprise difficile et délicate; mais il y a tout profit pour la critique à s'exercer respectueusement sur un travail qui, à beaucoup d'égards, peut servir de modèle.

Cette première étude a conduit M. Riemann à s'occuper de la grammaire du grand historien latin: c'est le sujet de son second mémoire. Nous reconnaissons avec lui l'utilité que présentent les recherches de ce genre et le secours qu'elles ne peuvent manquer de fournir à ceux qui voudront entreprendre l'histoire de la syntaxe des langues classiques. Nous sommes beaucoup moins disposé à le suivre dans quelques considérations plus hasardées sur l'influence du style poétique dans Tite-Live, et surtout à souscrire à cette affirmation que Tite-Live aurait commencé la décadence de la langue latine. Le philologue prudent et sagace se retrouve dans les chapitres où M. Riemann passe successivement en revue les différentes parties du discours, en ajoutant beaucoup aux faits déjà réunis par Kühnast dans son livre sur la syntaxe de Tite-Live. L'Académie ne s'étonnera pas qu'un travail aussi considérable ne soit pas complètement terminé et que le directeur de l'École ait été forcé de prendre en considération l'état de fatigue où se trouvait M. Riemann pour le prier de remettre à l'année prochaine la fin de ses observations sur le pronom, sur le verbe et sur les particules. Si l'on songe que l'auteur de ces deux mémoires de philologie nous a envoyé, en outre, plusieurs cahiers d'*analecta*; qu'il a réuni des notes sur un manuscrit des *Gesta Romanorum* et sur deux manuscrits de l'*Historia Apollonii regis Tyrii*; qu'il a trouvé surtout, en explorant les manuscrits de Cyriaque d'Ancone, un plus grand nombre d'inscriptions grecques inédites qu'il n'en eût recueilli peut-être lui-même dans un voyage en Grèce (il y en a plus de soixante provenant de la Thrace, des îles de l'Archipel et de la côte d'Italie), on reconnaîtra volontiers que la première année passée par M. Riemann à Rome a été bien employée pour la science.

Nous arrivons aux travaux des membres de l'École de Rome qui n'appartiennent pas à l'École d'Athènes. L'Académie n'a pas oublié la riche moisson de documents et d'inscriptions inédites que M. l'abbé Duchesne a faite l'an dernier au mont Athos, à Patmos, en Thessalie et surtout à Salonique; elle apprendra avec satisfaction que le mémoire où il a consigné les résultats de son voyage est sur le point d'être publié. Il est revenu à ses recherches de prédilection dans les bibliothèques de l'Italie; là, son habileté de paléographe n'a pas tardé à lui ouvrir la voie vers d'autres découvertes. Il a consacré principalement la présente année à une étude sur les nombreux manuscrits du *Liber pontificalis*, ouvrage dont on connaît l'importance pour l'histoire de l'Église, pour celle de Rome et pour l'archéologie chrétienne en général. L'intérêt et la nouveauté des conclusions qu'il a tirées de cet examen critique nous font un devoir de lui laisser à lui-même l'honneur de les faire connaître en temps opportun par une publication qui, nous avons tout lieu de le croire, ne sera pas longtemps attendue. M. Duchesne a extrait, en outre, des manuscrits un certain nombre de pièces, parmi lesquelles nous remarquons les suivantes : 1° le *Repudium ambitionis*, poème de Pierre de Brac, contenant des traits de mœurs d'un vif intérêt; 2° le texte inédit du serment prêté sous Justinien par les fonctionnaires publics; 3° l'*Ordo romanus*, d'après un manuscrit du commencement du vii^e siècle, l'un des plus anciens et peut-être le plus ancien que l'on connaisse; 4° les épîtres en vers de Radulphus Tortarius, moine de Fleury, de la fin du xi^e siècle : le mauvais état du manuscrit, où la huitième épître est déjà devenue absolument illisible, rendait cette copie tout à fait nécessaire. Nous regrettons que le temps ne nous permette pas de nous arrêter davantage sur ces *analecta*; mais l'énumération que nous en faisons suffira pour donner à l'Académie une idée de l'activité scientifique déployée par M. l'abbé Duchesne.

M. Clédat en est encore à la première année de son séjour à Rome. Le caractère paléographique de ses travaux nous invite cependant à le placer à côté de M. l'abbé Duchesne, avec lequel il s'est associé pour diverses recherches dont nous aurons à parler tout à l'heure. Ancien élève de l'École des chartes, M. Clédat s'occupe du moyen âge et particulièrement du moyen âge français. Le plus important des nombreux travaux qu'il a su mener de front en une seule année est d'un grand intérêt pour l'histoire de notre littérature et des dialectes de notre langue : c'est la description et le classement des manuscrits de Bertrand de Born, faits surtout en vue de la publication d'une édition critique de ce troubadour. L'auteur s'est tiré de cette tâche délicate, comme il convenait à

un esprit formé par une sévère discipline scientifique. La variété même des études dont M. Clédat a trouvé la matière dans les bibliothèques et dans les archives de Rome nous empêche de parler autant que nous le voudrions de chacune d'elles : sur la recommandation de deux de nos confrères, MM. Renan et Léopold Delisle, il a consacré un deuxième mémoire à la chronique latine de Salimbene. Après avoir résumé brièvement la vie de l'auteur et donné l'analyse des parties de l'ouvrage qui intéressent l'histoire de France et l'histoire du xii^e siècle en général, il compare le texte original avec l'édition très-imparfaite de Parme, et il conclut en démontrant par de nombreux détails la nécessité d'une seconde édition.

Nous retrouvons ensuite à diverses reprises le nom de M. Clédat dans un double travail collectif, entrepris simultanément par plusieurs membres de l'École de Rome. C'est d'abord une étude sur plusieurs manuscrits du fonds de la reine Christine au Vatican, et surtout le commencement d'un Inventaire des documents relatifs à l'histoire de France, conservés en Italie. L'École de Rome ambitionne de donner avec le temps un travail semblable à celui qui a été entrepris pour les *Monumenta Germaniæ*. Cet inventaire est encore l'œuvre de MM. Duchesne et Clédat, auquel s'est associé un troisième travailleur, M. Berthold Zeller, agrégé d'histoire, chargé d'une mission scientifique en Italie. Nous avons particulièrement de M. Clédat une notice sur les dépôts d'archives de Rome et sur les archives de Turin, avec l'analyse de plusieurs pièces se rapportant à l'histoire de France. M. Zeller, reçu par les membres de l'École comme s'il était un de leurs collègues, a mis à leur disposition des notes très-précises, qu'il avait recueillies particulièrement sur le xvii^e siècle; il en a fait l'objet d'un envoi qui n'est pas la partie la moins neuve des recherches exécutées cette année à l'École de Rome.

Il nous reste à parler de M. Eugène Müntz, qui représente depuis deux ans, dans cette École, les études érudites sur l'art moderne. L'Académie avait reçu de lui l'année dernière et accueilli avec une juste faveur la première partie d'un mémoire sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie du iv^e au ix^e siècle. Si ce grand travail n'est pas encore complètement terminé, on peut dire cependant que l'auteur nous donne cette année le corps de son ouvrage. D'un côté, dans une série d'articles classés suivant l'ordre géographique, il continue la description raisonnée des mosaïques des Catacombes, de celles de Capoue, de Milan et de Ravenne (parmi les dernières cependant ne figure pas encore la célèbre décoration de l'église de Saint-Vital). L'auteur relève chemin faisant plus d'un

fait inexactement observé; il démontre l'insuffisance des anciens recueils comme les *Vetera Monumenta* de Ciampini, et sait établir son opinion personnelle à côté de celle de ses savants devanciers, avec une réserve qui ne donne que plus de valeur à sa critique. Mais la partie la plus originale de son œuvre consiste surtout dans les recherches qu'il a faites dans les bibliothèques et dans les archives pour restituer les monuments détruits. En s'aidant des chroniques, des descriptions inédites (comme celle du consciencieux antiquaire Jacques Grimaldi, auquel il consacre une notice séparée, pleine d'intérêt), M. Müntz arrive à nous rendre, souvent avec succès, l'aspect des brillantes décorations prodiguées par le luxe pieux des premiers siècles après le triomphe de l'Église. Nous citerons particulièrement, en ce genre, la restitution des mosaïques détruites de Capoue, qui n'avaient encore été étudiées par aucun des historiens de l'art moderne. Telles sont les recherches vraiment scientifiques, qui servent de preuves à l'histoire de la mosaïque chrétienne en Italie, que M. Müntz entreprend de tracer à grands traits, sous la forme d'une introduction générale. Ce résumé historique n'a encore été poursuivi que jusqu'au vi^e siècle; mais, dans la partie qui nous est soumise, on peut déjà très-bien apprécier les qualités du travail, qui se recommande par la lucidité des vues et par le classement méthodique des idées. On y voit d'abord la transformation de la mosaïque antique, qui des pavements passe aux voûtes, substitue les cubes de verre à ceux de marbre, et, dans ce que l'on pourrait considérer comme un appauvrissement, trouve un élément inattendu de splendeur, par l'emploi des fonds d'or. L'auteur montre aussi comment la publicité du culte chrétien a produit assez rapidement une véritable révolution dans l'art, en remplaçant les sujets mystérieux et symboliques des Catacombes, par tout un cycle nouveau de compositions historiques qui montrent au grand jour le triomphe de la foi nouvelle. Il suit ce progrès de la grandeur et de l'origine des compositions jusqu'au vi^e siècle, même à travers la décadence des traditions de l'art antique. C'est à ce point qu'il s'arrête; mais, malgré l'état inachevé du travail, on peut déjà affirmer qu'il sera très-honorable pour notre jeune École de Rome d'avoir publié, dès ses débuts, l'ensemble de documents le plus complet que l'on ait encore réuni sur l'histoire de l'ancienne mosaïque chrétienne en Italie. Du reste M. Müntz, suivant l'exemple de la plupart de ses collègues, ne s'est pas contenté d'un seul envoi, et il se présente à nous les deux mains pleines. Des découvertes récentes dans les archives de Rome lui ont fourni les éléments d'un autre ouvrage sur les artistes français qui ont vécu et travaillé

en Italie. Le mémoire que nous avons reçu sur ce sujet comprend la biographie de cent soixante artistes français, avec des détails précis sur leurs travaux et avec un catalogue descriptif des œuvres françaises conservées dans les collections italiennes. C'est un recueil des plus précieux pour l'histoire de notre art national.

Le tableau que nous venons de tracer montre mieux, Messieurs, que tous les éloges la part d'heureuse influence que les Écoles d'Athènes et de Rome sont appelées à exercer sur le progrès général des études dans notre pays. Il était naturel que ces résultats attirassent l'attention d'un ministre trop dévoué aux intérêts de la science et trop jaloux de la juste autorité de l'Académie pour ne pas aimer à réaliser, avec votre concours, toutes les améliorations qui peuvent affermir nos deux institutions scientifiques à l'étranger. Vous avez été invités, dans l'une de vos dernières séances, à discuter le projet de règlement qui organise définitivement l'École de Rome, et qui la met régulièrement en rapport, pour son recrutement, avec l'École normale supérieure, l'École des chartes, l'École pratique des hautes études et les Facultés des lettres. Le décret rendu le 20 novembre dernier, en consacrant ces principes, étend les conditions de l'admissibilité, et double le nombre des membres de la nouvelle École. Pour le moment, MM. Duchesne, Müntz et Clédât ont reçu la nomination qui prolonge d'une année leur mission en Italie, et leur permet d'y poursuivre leurs importants travaux; ils y seront accompagnés par un nouveau collègue, M. Martha. Le siège de l'École est en même temps transféré dans l'un des grands palais de Rome, le palais Farnèse, où elle occupera, sous le même toit que la légation de France, un local indépendant.

Enfin, le soin de diriger l'École de Rome vient d'être confié, par un récent arrêté ministériel, à l'un de nos savants confrères de l'Académie des sciences morales et politiques. M. Gellroy, que la rare distinction de son esprit et son caractère, le mérite de ses écrits, la nature de son enseignement historique à la Sorbonne, et surtout l'attention érudite avec laquelle il a toujours suivi le développement des sciences archéologiques en France et à l'étranger, désignaient pour un pareil poste. Ajoutons que le Ministre, après avoir fait de sa prérogative cet excellent usage, associe pour l'avenir l'Académie des inscriptions et belles-lettres à la désignation du directeur, en vous attribuant un droit de présentation semblable à celui qui vous était déjà conféré par le règlement de l'École d'Athènes.

C'est vous aussi qui avez rédigé, par l'entremise de votre Commission, le nouveau programme demandé par l'Administration pour l'épreuve écrite des examens de l'École d'Athènes. En indiquant à l'attention des candidats un certain nombre de sujets déterminés, vous avez voulu à la fois limiter le concours et le rendre plus sérieux. Dans ces questions mêmes, vous avez eu surtout en vue les notions élémentaires, qui peuvent être facilement acquises avec le secours d'un petit nombre d'ouvrages, la plupart déjà recommandés pour l'ancien examen oral, comme le *Manuel d'archéologie* d'Otfried Muller, les *Elementa Epigraphices græcæ* de Frantz, la *Paléographie* de Montfaucon; il faut y joindre, pour la paléographie grecque, la *Commentatio epigraphica* de Basti, et pour l'épigraphie latine, le recueil d'Orelli et de Henzen. Le programme, ainsi compris, suppose un minimum de connaissances archéologiques, épigraphiques et paléographiques, que devrait posséder, disons-le hautement, tout jeune professeur appelé à enseigner les lettres anciennes, les langues ou l'histoire de l'antiquité classique.

La seule place vacante à l'École d'Athènes a été obtenue par M. Paul Girard, agrégé des lettres, qui va faire à Rome sa première année. MM. Bloch, Homolle et Riemann vont quitter ou même ont déjà quitté cette ville pour se rendre en Orient. Là, l'expérience qu'ils ont acquise des recherches érudites s'exercera dans des conditions nouvelles. Aux qualités du chercheur sédentaire, qui trouve les matériaux de son travail amassés de longue date et placés d'avance à portée de sa main, il faudra joindre la hardiesse et le coup d'œil de l'explorateur, qui recueille des éléments encore épars sur un sol imparfaitement connu; mais ce sol est la Grèce, avec tout l'attrait de ses grands souvenirs; si les trésors qu'il contient se cachent davantage, ils récompensent ceux qui savent les découvrir, en leur révélant le génie antique sous sa forme la plus originale et la plus haute. Aujourd'hui qu'un règlement nouveau a donné aux deux Écoles une direction distincte et, sans desserrer les liens qui les unissent, les a mises sur un pied d'égalité, il n'est pas inutile, dans l'intérêt de l'avenir, de bien marquer ces différences. L'École de Rome, dont le recrutement particulier doit conserver une large place à l'érudition classique, s'attribuera naturellement les questions d'archéologie exclusivement romaines, les études de paléographie qui exigeraient un séjour prolongé au milieu de bibliothèques de l'Italie. Les membres de l'École d'Athènes, de passage à Rome, éviteront, au contraire, de s'engager dans des recherches qui les y retiennent au delà de leur première année: tout en élargissant le cercle de leur préparation archéologique

par la connaissance indispensable des antiquités étrusques et romaines, ils choisiront de préférence des sujets qui les préparent aux travaux qu'ils doivent faire en Grèce; ils mettront aussi à profit l'hospitalité fraternelle qu'ils reçoivent à la Villa Médicis, pour acquérir une expérience plus précise des procédés de l'art antique, pour s'initier à l'étude technique des constructions et des monuments. Grâce à cette répartition du travail, les deux Écoles d'Athènes et de Rome, en rivalisant de zèle et d'activité, maintiendront dans leurs rapports une harmonie qui fera produire à chacune d'elles les fruits qui lui sont propres.

Si nous ne renouvelons pas, en terminant, un vœu souvent exprimé, celui de voir les meilleurs travaux, qui sont soumis chaque année à votre Commission, publiés dans un recueil spécial, c'est que nous avons la ferme espérance que ce vœu légitime sera prochainement réalisé. Les progrès que nous avons signalés comme dignes de votre haute approbation recevront ainsi l'encouragement le plus efficace et la meilleure des récompenses.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU VENDREDI 1^{er} OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Storia dei viaggiatori italiani nelle Indie orientali, compilata da Angelo de Gubernatis. (Livourne, 1875, in-8°.)

Souvenirs de la vieille France. Les Sociétés de tir avant 1789. (Amiens, 1875, in-8°.)

SÉANCE DU VENDREDI 8 OCTOBRE.

M. E. DESJARDINS offre à l'Académie, au nom de M. Clermont-Ganneau, le tirage à part d'un article publié au mois de juillet dernier, dans le Bulletin de la Société de géographie de Paris, article intitulé : *Observations sur quelques points des côtes de la Phénicie et de la Palestine, d'après l'itinéraire du pèlerin de Bordeaux.*

« Dans ce travail, dit-il, l'auteur s'applique à identifier les positions anciennes figurant sur ce document pour la route de Tyr à Césarée de Palestine, avec les localités modernes correspondantes, et il me paraît être parvenu à expliquer d'une manière très-satisfaisante le défaut de concordance entre la somme des milles accusée par le Hiérosolymitain, comme total des distances entre ces deux points, et l'addition réelle des milles inscrits pour cette même distance. L'auteur a montré que les deux indications : *Ibi est mons Carmelus ubi Helius sacrificium faciebat* et *Fines Syrie et Palestinæ*, sans marquer des localités, villes, villages ou relais de poste, rappellent des points importants ou célèbres de la route pour lesquels les distances ont été omises. C'est ainsi qu'en portant les II milles qui manquent pour la première de ces distances, et les VIII qui ont été également omis pour la seconde, on parvient à rétablir la concordance des distances partielles avec la somme figurant sur ce document. La méthode de raisonnement par analogie dont l'auteur a fait usage me paraît excellente pour l'explication des itinéraires; c'est ainsi qu'il a eu recours à l'exemple de la courte section de Tyr à Sidon, où les mots : *Ibi Helias ad viduam ascendit et petit sibi cibum*, ne sont suivis d'aucune indication

de chiffres exprimant la distance. Ces deux sections de routes m'ont paru heureusement restituées et expliquées par l'auteur.»

SÉANCE DU VENDREDI 15 OCTOBRE.

M. ROULEZ, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Académie, offre à la Compagnie un mémoire intitulé : *Les légats propréteurs et les procureurs des provinces de Belgique et de la Germanie inférieure*. (In-8°.)

Sont offerts à l'Académie :

1° De la part de l'Académie des sciences de Munich :

Monumenta boica, vol. XLII. (Munich, 1874, in-8°.)

Ueber den religiösen Charakter des griechischen Mythos, von Conrad Bursian. (1875, in-4°.)

2° De la part de l'Académie de Cracovie, les ouvrages suivants en langue polonaise :

Mémoires de l'Académie des sciences de Cracovie. (1875, in-4°.)

Annales et comptes rendus de l'Académie des sciences de Cracovie, section philologique, t. II. (1875, in-8°.)

Annales et comptes rendus de l'Académie des sciences de Cracovie, section historique et philologique, t. II et III. (1874-1875, in-8°.)

Bibliographie polonaise. (1875, in-4°.)

Annuaire des séances de l'Académie des sciences de Cracovie. (1875, in-8°.)

Histoire de l'interrègne après la mort de Jean III (Sobieski), t. I. (1874, in-8°.)

Sont encore offerts :

Journal de la Société royale asiatique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. (Londres, 1875, in-8°.)

Cinquante-deuxième rapport annuel de la même Société. (Hertford, 1875, in-8°.)

M. E. DESJARDINS, en offrant à l'Académie le 4^e fascicule des *Desiderata du Corpus inscriptionum latinarum*, pouvant servir de 1^{er} supplément, et formant la 3^e livraison de la série des *Balles de fronde de la république*, soumet à l'Académie quelques explications¹.

M. DE LONGPÉRIER présente, de la part de M. Stanley Lane Poole, le premier volume du *Catalogue des monnaies orientales du Musée Britan-*

¹ VOIR AUX COMMUNICATIONS, n° III.

nique, contenant la description des *monnaies des khelifes d'Orient*. (Londres, 1875, in-8°.) «L'ouvrage, dit-il, est publié sous la direction du savant M. Reginald Poole, conservateur en chef de l'établissement scientifique où ces monuments sont réunis. L'auteur, formé à l'école de son oncle, notre éminent correspondant M. William Lane, lit très-bien les légendes monétaires arabes. Il a d'ailleurs introduit dans la numismatique des khelifes d'intéressantes et très-utiles données qu'il a exposées dans plusieurs mémoires spéciaux. Ici, il ne s'agit que d'un catalogue; mais c'est précisément par un travail de ce genre, dans lequel l'auteur n'a le droit de rien laisser de côté, qu'on peut juger de sa force. La collection de Londres comprend 690 monnaies, frappées entre les années 77 et 644 de l'hégire (696 à 1246 de notre ère). On y trouve les noms de 84 ateliers monétaires. Des index de noms propres, la mention des pesées, une table des *points et marques* d'émissions, de bonnes planches autotypes, rendent le volume fort utile et très-facile à consulter. M. Poole réservant pour un autre volume la description des monnaies primitives de l'islamisme, portant des figures et des types variés, n'a commencé son catalogue qu'à la réforme d'Abdelmalek ben Merouan. Je n'ai pas besoin de rappeler, ajoute M. de Longpérier, que les monnaies arabes, grâce à leur système de notation exacte des dates et des ateliers monétaires, constituent d'excellents documents historiques, et en particulier des sources de contrôle pour les chroniques des croisades.»

M. DE LONGPÉRIER offre en outre, de la part de M. Georges Rayet, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de Marseille, un *Mémoire sur les cadrans solaires coniques* écrit à l'occasion de la découverte d'un de ces gnomons faite dans les ruines d'Héraclée du Latmus, en Carie, pendant les travaux d'exploration entrepris en 1873, par M. Olivier Rayet, membre de l'École d'Athènes.

«Le monument, dit M. de Longpérier, porte une inscription grecque, une dédicace au roi Ptolémée par Apollonius, fils d'Apollodote, et, de plus, le nom de Thémistagoras, fils de Meniscus d'Alexandrie, qui a fait le gnomon.

«M. Rayet, après une savante étude des lignes horaires tracées sur le marbre, pense que le cadran a été construit, non pour la latitude d'Alexandrie, mais pour celle d'Héraclée. Il recherche auquel des rois Ptolémée la dédicace peut historiquement s'appliquer; et enfin il fournit les détails les plus intéressants sur la construction de tous les autres gnomons antiques recueillis dans les divers musées d'Europe. Ce savant travail constitue un supplément considérable au mémoire que M. le

colonel Laussedat a consacré au gnomon phénicien rapporté par notre savant confrère M. Renan, mémoire dont l'Académie a entendu la lecture. »

SÉANCE DU VENDREDI 22 OCTOBRE.

M. le chanoine de Harlez, professeur à l'université de Louvain, écrit à l'Académie pour lui faire hommage du premier volume de sa traduction française de l'*Avesta*, livre sacré des sectateurs de Zoroastre. (Liège, 1875, in-4°.)

M. Henry Vaschalde adresse aussi à l'Académie les brochures suivantes : *Les poésies de François Valeton d'Aubenas, manuscrit original du xvii^e siècle.* (Montpellier, 1875, in-8°.)

Anthologie patoise du Vivarais, documents inédits. (Montpellier, 1875, in-8°.)

Nos Pères. Proverbes et maximes populaires du Vivarais. (Montpellier, 1875, in-8°.)

SÉANCE DU VENDREDI 29 OCTOBRE.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL présente à l'Académie le 3^e trimestre des comptes rendus de ses séances. (1875, in-8°.)

Il offre aussi, au nom de M. Jourdain, membre de l'Académie : 1^o *Mémoire sur la royauté et le droit populaire d'après les écrivains du moyen âge* (extrait du tome XXVIII, 2^e série, des Mémoires de l'Académie); 2^o *Nicolas Oresme et les astrologues de la cour de Charles V.* (Paris, 1875, in-8°.)

Sont encore offerts :

Ἱστορία τοῦ Ἰονίου Κράτους ἀπὸ τῆς συστάσεως αὐτῆς μέχρις ἐνωσεως (ἔτη 1815-1874), par Panagiotis Chiotis, t. I^{er}. (Zante, 1874, in-8°.)

Le rituel brahmanique du respect social, traduit du sanscrit par M. Schœbel (extrait des Mémoires du congrès provincial des orientalistes.) In-8°.

Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par M. l'abbé Lebeuf, nouvelle édition annotée par M. H. Cocheris, t. IV. (Paris, 1870, in-8°.)

M. L. RENIER fait hommage à l'Académie d'une *Notice sur l'épigraphie romaine de Vence et de ses environs*, par M. Edm. Blanc. (Cannes, 1874, in-8°.)

« Cette notice, dit-il, a été imprimée dans les *Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes*, et malheureusement M. Blanc n'a pas pu en obtenir un tirage à part. C'est donc le tome IV de ces Mémoires qu'il offre à l'Académie.

« Dans sa notice, M. Blanc reproduit le texte de 49 inscriptions. Celles qui existent encore ont été vérifiées par lui sur les originaux; les autres sont reproduites d'après les meilleures copies qu'on en possède. M. Blanc a donné de toutes des explications fort satisfaisantes. Il serait à désirer, dit en terminant M. Renier, que les inscriptions anciennes de toutes les localités aussi riches en antiquités romaines que l'antique *Ventium* fussent l'objet de travaux semblables. Cela faciliterait singulièrement la publication du recueil général des *inscriptions de la Gaule*. »

SÉANCE DU VENDREDI 12 NOVEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Religious and moral from sanskrit writers, by J. Muir, correspondant de l'Académie. (Londres, 1875, in-18.)

Le droit de marque ou droit de représailles au moyen âge, par M. René de Mas-Latrie. (Paris, 1875, in-8°.) Seconde édition d'un mémoire auquel l'Académie a accordé une mention honorable en 1867, au concours des Antiquités nationales.

Lettre pastorale de Monseigneur Charles-François Turinaz, évêque de Tarentaise, sur l'étude de l'archéologie, la restauration des églises et la conservation des objets d'art. (Chambéry, 1875, in-8°.)

Bulletin archéologique. Une fouille à la Baume-Noire; — Souvenir d'une visite à Maudeure; — Un nouveau cachet d'oculiste romain; — Un poids romain du Bas-Empire, par M. A. Castan. (Extrait des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.) 1874, br. in-8°.

Grenade, par M. Er. Breton. (Paris, 1875, br. in-8°.)

Les obsèques de M. Er. Breton. (Paris, 1875, br. in-8°.)

M. GARCIN DE TASSY offre à l'Académie, de la part de l'auteur, le Babou Rajendra Lala Mitra, de Calcutta, le tome 1^{er} des *Antiquités de la province d'Orissa*, « Antiquities of Orissa. » (Calcutta, 1875.) « Ce magnifique ouvrage in-folio, publié sous le patronage du gouvernement de l'Inde, a, dit-il, une grande valeur historique, archéologique et littéraire, et il fait le plus grand honneur à son auteur, bien connu du public indien et des Européens qui s'occupent de l'Inde, par plus de vingt volumes qu'il a mis au jour, surtout en sanscrit et en bengali. Celui qui est aujourd'hui

offert à l'Académie est admirablement imprimé et il contient une grande quantité de cartes et de planches pour lesquelles la photographie, la lithographie et la gravure sur bois ont été tour à tour employées. Ce premier tome sera très-incessamment suivi du second et dernier.

«Voici ce que l'auteur écrit en envoyant cet ouvrage :

«Les services rendus à la cause des lettres par l'Institut de France sont immenses et méritent particulièrement d'être appréciés par tous ceux qui travaillent dans le champ des connaissances humaines, bien qu'éloignés par l'espace, par la religion et par la couleur. La France a un droit spécial à la reconnaissance de nous, Indiens, par les services qu'elle a rendus à notre pays et à sa littérature, et je regrette seulement que nos relations soient si limitées.»

M. L. RENIER présente, au nom de M. Fabretti, membre de l'Académie de Turin, le 1^{er} fascicule de l'ouvrage intitulé : *Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino*. (Rome-Turin-Florence, 1875, in-8°.)

M. DURUY fait hommage, de la part du baron de Girardot, d'une biographie de Frédéric Cailliaud, le grand voyageur nantais. (Paris, 1875, in-8°.) «A une époque, dit-il, où les voyages dans la vallée du Nil étaient bien moins faciles qu'ils ne le sont devenus, de 1815 à 1818, Frédéric Cailliaud a pénétré jusqu'à 500 lieues dans le Sud, et il en a rapporté quantité de dessins, d'inscriptions et d'objets d'antiquité. Cailliaud complétait ainsi l'œuvre de la Commission d'Égypte, qui avait fait la conquête scientifique de ce pays, et celle d'un Français, Gau, qui venait d'étudier les antiquités de la Nubie. Une circonstance particulière a décidé M. A. de Girardot à faire cette publication, pour revendiquer en faveur du voyageur français l'honneur d'avoir pénétré le premier en des pays où quelques-uns de ses successeurs n'ont pas vu ou ont oublié ses traces et ses droits de priorité.»

M. THUROT présente le 2⁴e fascicule de la Bibliothèque des hautes études : *Précis de la déclinaison latine par F. Bücheler, traduit par L. Havet*. (Paris, 1875, in-8°.)

«Cet ouvrage, dit-il, rassemble tout ce que l'on sait, et peut-être un peu au delà de ce que l'on sait, des formes de la déclinaison latine. Il sera donc très-utile aux latinistes de notre pays, qui n'ont guère dans notre langue d'autre grammaire savante que la grammaire de Port-Royal. L'auteur de la traduction, M. Louis Havet, répétiteur de philologie latine à l'École des hautes études, a apporté à sa tâche beaucoup de compétence et d'intelligence; il présente des objections solides à

quelques-unes des vues de l'auteur original, et il a rendu avec toute la netteté possible une exposition dont la langue n'est pas toujours d'une précision rigoureuse.»

M. EGGER présente à l'Académie un nouvel ouvrage de M. Louis de Backer, philologue laborieux, qui lui est déjà connu par d'intéressantes publications : c'est le *Bidasari*, poëme malais, en six chants, traduit en français d'après une version néerlandaise, précédé d'une dissertation sur les traditions poétiques de l'Orient et de l'Occident, et suivi d'un aperçu de la littérature malaise. (Paris, 1875, in-8°.)

« Sans être orientaliste, M. de Backer, grâce à sa connaissance du néerlandais, a pu étudier avec soin, dit M. Egger, les littératures de l'archipel indien; il en signale les rapports avec la littérature indienne et avec celles de l'Occident, surtout en ce qui concerne les fables et contes popularisés chez nous par La Fontaine et Perrault. C'est le sujet auquel naguère M. Gaston Paris intéressait la Compagnie par des lectures qu'on n'a pas oubliées. M. de Backer procède peut-être trop rapidement dans ses travaux; mais on ne peut que louer son activité curieuse et l'utilité des recherches comparatives dont il nous donne aujourd'hui un nouveau spécimen. »

M. EGGER présente également à l'Académie le tome II de l'ouvrage de M. Albert Dumont intitulé : *Essai sur l'éphébie attique*. (Paris, 1875, in-8°.)

Ce volume contient les textes éphébiques classés par ordre de dates, la chronologie des magistrats éponymes athéniens pendant plus de deux siècles, la succession des fonctionnaires de l'éphébie attique. « C'est, dit M. Egger, le recueil, formé pour la première fois, de toutes les inscriptions relatives à cette école de la jeunesse athénienne sur laquelle les écrivains de l'antiquité nous fournissaient bien peu de renseignements, et que les textes découverts depuis vingt-cinq ans éclairent d'un jour tout nouveau. Ces textes, en partie inédits, tous revus, quand cela était possible, sur les marbres d'Athènes, ont fourni à M. Dumont la matière d'une double série d'études : études fécondes en résultats nouveaux sur la chronologie des archontes et des magistratures éphébiques, dont M. Dumont avait fait, en 1875, le sujet d'une thèse soutenue devant la Faculté des lettres de Paris, et que complète son mémoire sur les *Tables éponymiques d'Athènes*, publié en 1874 dans les *Archives des missions*; études sur l'éphébie considérée en elle-même, dans ses rapports avec l'histoire d'Athènes durant les deux siècles qui précèdent et les deux siècles qui suivent le commencement de l'ère chrétienne. Cette seconde partie du sujet sera traitée dans le premier volume, qui paraîtra très-

prochainement; mais l'Académie en a déjà pu apprécier l'intérêt par un mémoire que M. Dumont a lu devant elle en 1871, et qu'elle a bien voulu insérer dans ses *Comptes rendus*.

«Qu'il me soit permis, ajoute M. Egger, de dire en terminant que cette importante publication assure à son auteur une rentrée bien honorable dans la ville d'Athènes, où il va se rendre comme directeur de notre École française, après en avoir été un des membres les plus distingués.»

M. RENAN fait hommage, au nom de M. H. Fournel, du tome I^{er} de l'ouvrage intitulé : *Étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes, d'après les textes arabes imprimés*. (Paris, 1875, in-4°.)

«Cet ouvrage, dit-il, est fort estimable; fait sur un excellent dépouillement des sources connues, il est tout à fait consciencieux. L'auteur a lu tout ce que l'on possède sur l'Afrique aux diverses époques, et présente les résultats des textes avec une parfaite exactitude. Ce premier volume se termine à la fin de la dynastie des Aghlabites. Sans être arabisant de profession, M. Fournel possède une connaissance de l'arabe suffisante pour avoir pu donner à son ouvrage toute l'exactitude désirable.»

M. RENAN présente en outre, de la part de M. de Sainte-Marie, un volume intitulé : *L'Herzégovine, étude géographique, historique et statistique*. (Paris, 1875, in-8°.)

SÉANCE DU VENDREDI 19 NOVEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Coutumes du pays et duché de Brabant. Quartier de Bruges. Tome second. *Coutume de la ville de Bruges*, par M. Gilliodts van Severen. (Bruxelles, 1875, in-4°.)

Quartier d'Anvers, tome cinquième. *Coutumes du Kiel, de Deurne et de Lierre*, par M. de Longé. (Bruxelles, 1875, in-4°.)

Procès-verbaux des séances de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Sixième volume, 4^e cahier. (Bruxelles, 1875, br. in-8°.)

Ἐπιγραφαὶ τῆς νήσου Σύρου τὸ πλεῖστον ἀνέκδοτοι κ. τ. ε. ὑπὸ Κλῶρος Στεφάνου. (Athènes, 1875, in-8°.)

Ravenna antica, lettera terza di Gasparo Martinetti Cardoni. (Ravenna, 1875, br. in-8°.)

Vite brevi degli artefici defunti che fecero per Ravenna opere esposte al pubblico, par le même. (Ravenna, 1873, br. in-32.)

M. GIRARD offre à l'Académie, au nom de M. Dufour, un exemplaire

du tirage à part d'un travail inséré dans les Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île de France (tome II, pages 1 à 105), intitulé : *Relation du siège de Paris par Henri IV, en 1590*, traduit de l'italien par Filippo Pigafetta. (Paris, 1875, in-8°.)

«Le livre du narrateur italien, dit-il, est très-rare; on le trouve seulement à la Bibliothèque nationale, qui en possède deux exemplaires. C'est la source de beaucoup la plus considérable et la plus digne de foi à consulter sur ce fait important de notre histoire. Pigafetta, attaché à la personne du légat Gaetano, enfermé avec lui dans Paris, est un témoin oculaire. Son récit, fait simplement et avec une assez grande impartialité, donne des détails pleins d'intérêt sur les souffrances de la population parisienne, en particulier sur la disette, qui aurait forcé la ville à se rendre si l'armée de secours du duc de Parme n'était pas arrivée à temps. De Thou lui a fait quelques emprunts. Mais ce qui fait peut-être la valeur principale de cette relation, c'est la description de Paris, de ses fortifications, de ses faubourgs, de ses rues, de ses quais et de ses ponts. Comme le remarque très-justement M. Dufour, Pigafetta, étranger et écrivant pour des étrangers, insiste sur bien des points qui l'ont frappé davantage, et qui auraient pu paraître insignifiants alors, mais nous intéressent aujourd'hui.

«Il y a donc lieu, je crois, ajoute M. Girard, de remercier M. Dufour d'avoir mis à la portée de tous un document de cette importance, et à souhaiter qu'il fasse dans nos bibliothèques d'autres découvertes aussi heureuses.»

M. DELISLE ajoute que, depuis la publication du livre de M. Dufour, on a trouvé à la bibliothèque de l'Institut un troisième exemplaire de cet ouvrage, exemplaire qui contient un plan de Paris. Ce volume avait appartenu avant la Révolution à la bibliothèque de la ville de Paris.

M. GARCIN DE TASSY offre à l'Académie, de la part du Rév. M. Hughes, missionnaire à Peschawar, un ouvrage intitulé : *Notes on Muhammadanism*. (Londres, 1875, in-8°.)

«Le Coran, dit-il, n'est pas la seule autorité reconnue par les musulmans; il y a de plus la *Sunna* ou «la tradition sur les actes de Mahomet,» que les orthodoxes musulmans seuls admettent, et les *hadis* ou «les paroles de Mahomet,» que tous les musulmans sunnites, schiites et wahabites acceptent également et auxquels ils se conforment. C'est pour faire connaître ce que les musulmans sont obligés de croire en réalité, afin de guider ainsi les missionnaires chrétiens dans leurs controverses avec eux, que le Rév. M. Hughes a publié ces *Notes*, en attendant la mise au jour

d'un ouvrage plus étendu sur le même sujet, qu'il a préparé pour la presse. Bien que l'ouvrage actuel n'offre proprement aucune donnée nouvelle sur l'islamisme, il le présente néanmoins sous un aspect particulier en contraste avec les doctrines évangéliques. Un index des mots techniques qui s'y trouvent et y sont expliqués rend ce petit volume fort utile à ceux qui veulent se rendre compte de l'exacte signification des expressions relatives à la religion musulmane. »

M. GARCIN DE TASSY offre, en outre, de la part de M. Paul Bataillard, un travail sur *les Origines des bohémiens ou tsiganes*. (Paris, 1849-1875, 2 broch. in-8°.) « On sait, dit-il, que M. Bataillard s'est spécialement occupé depuis fort longtemps de ce peuple singulier qui paraît tirer son origine de l'Inde, si l'on considère son langage, qui est presque de l'hindoustani, les mots les plus usités étant les mêmes dans les deux langues, tels, par exemple, que *pâut*, « eau, » *boro* (*bara*), « grand, » *kalo* (*kala*), « noir, » *nango* (*nanga*), « nu, » *patta*, « feuille, » *mang*, « demander, » etc. Dans sa brochure, M. Bataillard revendique d'abord la priorité sur M. de Goeje, d'Amsterdam, pour l'identité présumée des Bohémiens et de certaines colonies de *Jât* transportés de l'Inde dans l'Asie occidentale par les conquérants arabes du VII^e au IX^e siècle, et de là sur le territoire byzantin, identité qu'il avait établie comme probable, dès 1849. Il revient aujourd'hui sur cette idée; mais il trouve de temps immémoriaux les Bohémiens dans l'Asie Mineure, dans le Caucase et dans les grandes îles de la Méditerranée orientale, dès le temps d'Hérodote, sous le nom de *Sigyne*s qui est le même que *Tsiganes*, et, qui plus est, dès le temps d'Homère, sous celui de *Sinti*. Ce n'est que bien plus tard qu'ils ont paru en Europe, ainsi que l'a prouvé M. Bataillard dans un mémoire publié en 1844, et plein de recherches étymologiques aussi savantes que curieuses sur les noms donnés à ce peuple extraordinaire. Dans tous les cas, les *Sigyne*s et les *Sinti* de l'antiquité se rattachent aux anciennes corporations cabiriques, car les *Sinti* de Lemnos en faisaient partie, comme l'a établi M. Rossignol dans son mémoire sur les *Métuux dans l'antiquité*. N'est-il pas dès lors vraisemblable, selon M. Bataillard, que les sibylles fussent de cette race, leur nom même se rapprochant de celui de *Sigyne*? »

SÉANCE DU VENDREDI 26 NOVEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Grammaire comparée des langues indo-européennes, comprenant le sanscrit, le zend, l'arménien, le grec, le latin, le lithuanien, l'ancien slave, le go-

thique et l'allemand, par M. François Bopp, traduite sur la seconde édition et précédée d'introductions par M. Michel Bréal, t. I^{er}. 2^e édition. (Paris, 1875, in-8°.)

Les Tables eugubines, texte, traduction et commentaire, avec album, par le même. (Paris, 1875, in-8°.)

La Ferronnerie ancienne et moderne, ou monographie du fer et de la serrurerie, par M. Lieger, 2 vol. (Paris, 1873, in-8°.)

Dictionnaire historique et pratique de la voirie, de la construction, de la police municipale et de la contiguïté, par le même. 1 vol. et 3 broch. in-8°. (Paris, 1875.)

Principes généraux des lois. Essai historique sur le pouvoir législatif en France, par M. Casati. (Paris, 1855, in-8°.)

Observations pratiques sur l'application de différents articles du Code pénal en matière correctionnelle, par le même. (Paris, 1875, broch. in-8°.)

Chronique de Hainaut, rédigée par Gilbert, chancelier du comte de Hainaut Bauduin V (1040-1195), traduite en français par M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise. 2 vol. (Tournai, 1874, in-8°.)

Sur les travaux de la mission chargée d'étudier le projet de mer intérieure en Algérie. Communication faite à la Société de géographie par M. le capitaine Roudaire. (Paris, 1875, broch. in-8°.)

Les écrivains officiels des sultans malays. (Extrait du *Journal asiatique*, 1875), par M. Arist. Marre.

Inscriptions inédites d'Asie Mineure, par M. G. Perrot, membre de l'Académie. (Tirage à part. *Revue archéologique*.)

M. REXAN présente, au nom de M. Salvatore Cusa, la première partie du tome I^{er} du *Grand Recueil des diplômes grecs et arabes de la Sicile*. (Palerme, 1868. in-4°.)

«Ce recueil, dit-il, s'applique uniquement à l'époque normande et à l'époque souabe. Il comprendra, quand il sera achevé, toutes les pièces en grec et en arabe provenant des archives des églises de Palerme, de Montréal, de Messine, de Cefalù. M. Cusa se réserve de donner plus tard la traduction et le commentaire des curieuses pièces qu'il a publiées. La partie aujourd'hui présentée à l'Académie suffit pour montrer la science et l'habileté paléographique du docte éditeur.»

M. DE WAILLY offre, au nom de MM. Anatole de Montaiglon et James de Rothschild, le *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles, morales, fasséliques et historiques*. (Paris, 1875, in-18.)

«Ce volume, dit-il, est le dixième d'un recueil qui avait eu jusqu'alors pour unique éditeur M. de Montaiglon. Ce savant a maintenant pour

collaborateur M. James de Rothschild, dont le goût éclairé pour notre ancienne langue est bien connu. Il apporte à M. de Montaiglon le concours d'une critique éclairée et les ressources de sa riche bibliothèque, où il a réuni un grand nombre de raretés bibliographiques. M. de Wailly, en signalant particulièrement la pièce intitulée *la Deffiance du roy de France*, ajoute que c'est un de ces nombreux pamphlets par lesquels les deux souverains se faisaient la guerre. M. de Rothschild s'est montré fort au courant de la grammaire du dialecte picard, dans lequel cette pièce est écrite; il y a joint un sommaire historique aussi exact qu'intéressant. »

M. DERENBOURG offre à l'Académie, au nom de M. Joseph Halévy, une brochure intitulée : *La prétendue langue d'Accad est-elle touranienne? Réplique à M. François Lenormant.* (Paris, 1875, in-8°.)

«L'Académie se rappelle sans doute, dit M. Derenbourg, une lecture faite par M. Halévy devant elle l'année dernière sur le même sujet, et une autre faite par M. François Lenormant en réponse au travail de M. Halévy. La question traitée par les deux savants est d'un grand intérêt. Elle se présente sous deux faces. On se demande premièrement : Les inscriptions cunéiformes renferment-elles, en dehors de l'assyrien proprement dit qui est évidemment sémitique, un élément étranger et plus ancien, appartenant à une autre population qui avait précédé la race sémitique sur le sol de la Babylonie? La seconde question est ainsi formulée : Cette population étrangère, nommée accadienne par les uns, sumérienne par les autres, était-elle touranienne? en d'autres termes, appartenait-elle à la race ouralo-altaïque?

«Quelques savants paraissent surtout tenir à l'existence de la langue accadienne, et être moins affirmatifs sur la nature touranienne de cette langue. D'autres, au contraire, persistent à considérer l'accadien comme un idiome de la haute Asie.

«Dans sa nouvelle brochure, M. Halévy examine tous les indices de similitude signalés par ses adversaires; il soumet à une nouvelle révision les pronoms, les noms de nombre et la construction générale des verbes accadiens; enfin, il passe en revue un à un tous les mots accadiens qu'on a comparés avec les termes ouralo-altaïques, et arrive à la conclusion que les expressions prétendues touraniennes représentent simplement des mots assyriens plus ou moins abrégés et que, par conséquent, la race de Touran n'a joué aucun rôle dans les origines de la Babylonie.

«La discussion continue donc, ajoute M. Derenbourg; mais, quelle que soit l'issue de cette lutte, M. Halévy aura toujours le mérite d'avoir engagé le combat, et d'avoir forcé les assyriologues, ou d'abandonner

un système qu'ils avaient soutenu depuis une vingtaine d'années, ou de l'étayer sur des bases plus solides que celles sur lesquelles ils l'avaient fondé jusqu'à ce jour. »

M. DE ROZIERE fait hommage, au nom de M. Bontarie, du mémoire sur *les Origines et l'établissement du régime féodal* (Paris, 1875: in-8°), mémoire que l'auteur a eu l'honneur de lire devant l'Académie et dont il a développé plusieurs parties pour faire droit à quelques observations qui lui avaient été soumises.

SÉANCE DU VENDREDI 3 DÉCEMBRE.

M. RENAY présente le mémoire de M. Clermont-Ganneau sur l'*Emplacement de la ville d'Adoullam*, qui joue un grand rôle dans l'histoire de David. (Extrait de la *Revue archéologique*.) « M. Clermont-Ganneau, dit-il, a porté dans cette recherche sa sagacité ordinaire, et son mémoire paraît tout à fait démonstratif. »

Sont offerts à l'Académie :

Histoire de l'orfèvrerie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. Ferdinand de Lasteyrie, membre de l'Académie. (Paris, 1875. in-8°.)

Les larmes de la prière, par M. Edmond Le Blant, membre de l'Académie. (Extrait de la *Gazette archéologique*, juillet 1875.)

Séances publiques de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Alir. 1874 et 1875. (In-8°.)

SÉANCE DU VENDREDI 10 DÉCEMBRE.

M. DE SAULCY offre à l'Académie, au nom de M. Maspero, un recueil de quatre mémoires sur divers points d'archéologie égyptienne : *sur un amulette mentionné dans les rituels funéraires, et dont les différentes dénominations permettent de rattacher les exemplaires du rituel à deux écoles différentes* ; — *sur un rituel des embaumements* ; — *sur quelques ostracu* ; — enfin, *sur un papyrus qui renferme des fragments d'un rituel magique*. (Paris, 1875, in-4°.)

M. Adolphe REGNIER fait hommage, au nom de M. Émile Picot, d'un volume intitulé : *Bibliographie cornélienne*. (Paris, 1876, in-8°.)

« Il y a peu d'ouvrages de ce genre, dit-il, qui soient aussi complets et aussi exacts. Je crois que si l'Académie n'avait pas jugé convenable de déterminer l'objet du prix de bibliographie, ce livre aurait pu concourir

avec de grandes chances de succès. On trouve dans cet ouvrage des additions très-importantes à Brunet et à Martin Laveaux. La partie qui fait le plus d'honneur à l'auteur est le chapitre sur les *éditions originales de Corneille*. On y trouve des notices littéraires, typographiques et théâtrales où l'auteur a réuni ce qui a été dit de plus intéressant sur chaque pièce. Un autre chapitre qui lui fait aussi grand honneur, c'est celui qui est relatif aux nombreuses traductions de notre Corneille en langues étrangères. La liste en est plus grande qu'on ne peut croire, et, pour en donner un exemple, M. Picot n'enregistre pas moins de 87 traductions différentes de Corneille en néerlandais seulement, 16 traductions du *Cid*, etc.

«L'auteur promet une bibliographie racinienne qu'on attend avec curiosité. En somme, ajoute M. Regnier, l'ouvrage offert est une excellente pierre d'attente pour l'histoire de la typographie et une annexe importante à l'histoire littéraire.»

M. MILLER, remplissant une tâche qui avait jusqu'alors été dévolue à M. Brunet de Presle, fait hommage de la part des éditeurs, MM. C. Sathas et E. Legrand, de l'ouvrage intitulé : *Les exploits de Digénis Akritas, épopée byzantine du 1^e siècle, publiée pour la première fois d'après le manuscrit unique de Trébizonde*. (Paris, 1875, in-8°.)

«La découverte de ce poème, dit-il, a une grande importance au point de vue littéraire. S'il est réellement du 1^e siècle, comme semblent l'indiquer certains renseignements historiques qui y sont contenus, il serait le plus ancien monument connu de la poésie vulgaire des Grecs. Le manuscrit d'après lequel il a été publié est incomplet et offre plusieurs lacunes considérables. Mais hâtons-nous de dire qu'on en a trouvé un autre, à Turin, plus ancien et complet, qu'on prépare en ce moment une seconde édition du poème. Ce nouveau document permettra peut-être d'éclaircir plusieurs points douteux aux deux points de vue historique et littéraire.

«Le héros se nommait Digénis Akritas, Digénis parce qu'il était de deux races, Grec par sa mère, qui descendait de la famille des Ducas; Arabe par son père, qui était un émir de Syrie. Le nom d'Akritis lui fut donné parce qu'il protégeait les frontières (*ἄκρῳ*) de l'empire contre les fréquentes incursions des apélates, espèce de brigands qui ravageaient les provinces.

«Le poète raconte dans les plus grands détails les exploits de Digénis, non-seulement à la chasse contre des lions, des léopards, des dragons, mais aussi contre les apélates, qu'il avait fini par soumettre à l'autorité impériale. Romain Lécépène le combla d'honneurs, honneurs qui furent

confirmés par Nicéphore Phocas. Le récit des aventures de notre héros est entremêlé d'une foule de descriptions. Nous mentionnerons seulement le mariage de Digénis avec la belle Eudocie, qui était aussi une Ducas, et sa mort qui eut lieu à l'âge de trente-trois ans.

« Dans une longue introduction, qui ne contient pas moins de 152 pages, les éditeurs traitent avec une grande compétence toutes les questions qui se rattachent au sujet. Ils recherchent et constatent les souvenirs que la gloire d'Akritas a laissés, soit dans les chansons populaires, soit chez les écrivains byzantins. Nous devons dire toutefois que quelques-unes de leurs déductions historiques ont été réfutées dernièrement par un savant grec, M. Paparrigopoulos, dans un journal d'Athènes l'*Αἴών*. Citons aussi M. Rambaud, qui dernièrement, dans un article de la *Revue des Deux Mondes*, a fait connaître cette publication. Il est venu compléter cette revue du cycle acritique en donnant des renseignements précieux sur les traces que ce cycle a laissées dans la littérature slavonne-russe. Le volume se termine par des notes philologiques et par un glossaire des mots rares.

« En résumé, quelle que soit l'importance de l'édition qui se prépare en ce moment à Turin, le travail de MM. Sathas et Legrand n'en conservera pas moins beaucoup de valeur, grâce à l'introduction dont nous parlions plus haut et à la traduction française, qui est à la fois fidèle et élégante. »

M. MILLER offre encore, de la part de M. Em. Legrand, une édition de quelques poèmes en grec vulgaire intitulés : *Les oracles de Léon le Sage*; *La bataille de Varna* et *La prise de Constantinople en 1453*. (Paris, 1875, in-8°.) « Les deux premiers poèmes, dit M. Miller, avaient déjà paru dans l'Annuaire de l'association pour l'étude du grec en France; le dernier, *La prise de Constantinople*, était inédit. Ce poème provient d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale. M. Legrand avait déjà parlé précédemment du mérite littéraire de cette composition, dont le début rappelle le commencement de certaines chansons populaires publiées par Passow. Le glossaire qui accompagne ce petit poème explique les mots nouveaux, les formes rares et les acceptions nouvelles. Il fait honneur à la science philologique de l'éditeur. »

M. EGGER présente à l'Académie, de la part de l'auteur, les tomes II à V, qui complètent la deuxième édition du *Traité de droit constitutionnel*, par M. Saripolos, avocat, ancien professeur à l'université d'Athènes. (Athènes, 1875, in-8°.) Il aurait désiré que cet hommage eût pu être transmis par le regretté M. Brunet de Presle, qui était un appréciateur

aussi judicieux que sympathique des publications des savants hellènes. Il signale dans le travail de M. Saripolos l'abondance d'une érudition puisée aux meilleures sources de la science ancienne et moderne et qui lui a mérité l'estime de ses anciens professeurs, les jurisconsultes français. Il rend également justice aux efforts du professeur athénien pour constituer en Grèce la langue du droit; mais il ne peut se refuser de faire quelques réserves sur une assimilation excessive du grec moderne au grec classique de l'antiquité.

M. HAURÉAU présente à l'Académie le cinquième et dernier volume des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, publiées par M. Abel Desjardins, doyen de la Faculté de Douai. (Paris, 1875, in-4°.) Les pièces que renferme ce volume se rapportent au règne d'Henri IV (1589-1610) et sont, pour la plupart, d'un grand intérêt. En signalant l'importance de ce grand ouvrage, M. Hauréau regrette l'absence d'une table générale qui eût permis de retrouver plus facilement les précieux renseignements consignés dans les cinq volumes à la préparation desquels M. Desjardins a consacré tant d'années de travail.

M. PAVET DE COURTEILLE, au nom de M. Ujfalvy, fait hommage des trois ouvrages suivants :

1° *Éléments de grammaire magyare*. (Paris, 1876, in-8°.)

Cet ouvrage n'est pas destiné à ceux qui veulent apprendre la langue magyare au point de vue pratique, mais à ceux qui s'occupent de philologie comparée et qui s'intéressent à l'étude des langues ougro-finnoises. L'auteur a réuni dans ce petit volume, le premier livre hongrois qui ait été publié à Paris, tout ce qui est nécessaire au linguiste préoccupé avant tout de la structure grammaticale d'un idiome.

2° *Essai de grammaire vèpse ou tchonde du nord*. (Paris, 1875, in-8°.)

C'est un résumé des travaux de M. Lönnrot sur les formes verbales, et de M. Ahlqvist sur le nom et les autres parties du discours dans cet ancien dialecte du suomi ou finlandais. Le volume se termine par des extraits en langue vèpse et un vocabulaire, ce qui permet au lecteur de juger par lui-même de l'exactitude des théories exposées dans la première partie et de se rendre un compte exact de leur portée.

3° *Principes de phonétique dans la langue finnoise, suivis d'un essai de traduction d'un fragment du Kalevala*. (Paris, 1876, in-8°.)

L'auteur a inséré dans cet opuscule des textes qui sont comme la mise en œuvre des principes de phonétique dont il a entrepris la démonstration. Le volume contient en outre une réfutation de plusieurs assertions avancées par M. Lenormant dans son travail : *La langue primitive de la Chaldée*.

M. DELISLE fait hommage, au nom de M. l'abbé Didiot, de l'édition que ce savant a donnée, en collaboration avec le docteur Nolte, d'un recueil d'*inscriptions métriques* conservées dans un manuscrit carlovingien de la bibliothèque de Verdun.

M. DE LONGPÉRIER présente la seconde livraison du *Musée archéologique*, publié par M. de Caix de Saint-Aymour. (Paris, 1875, in-4°.)

Sont offerts à l'Académie, par M. Robert Mowat, à l'appui de sa candidature : *Noms propres anciens et modernes, études d'onomatologie comparée*. (Paris, 1869, in-8°.) — *Études philologiques sur les inscriptions gallo-romaines de Rennes*. (Paris-Rennes, 1870, in-8°.) — *Les noms familiers chez les Romains*. (Paris, 1871, in-8°.) — *Étude sur l'inscription itinéraire de Saint-Christophe (Morbihan)*. (Saint-Brieuc, 1873, in-8°.) — *Étude sur une inscription romaine inédite de Tours et sur le monument dont elle révèle l'existence*. (Tours, 1873, in-8°.) — *Étymologie du nom propre Littré et restitution d'un mot gaulois*. (Paris, 1873, in-8°.) — *Notice de quelques inscriptions grecques observées dans diverses collections*. (Paris-Rennes, 1874, in-8°.) — *Note sur un groupe d'inscriptions relatives au culte de Mercure en Gaule*. (Tirage à part de la *Revue archéologique*.) — *La station de Vorigium déterminée au moyen de l'inscription littéraire inédite de Macl-Carhaix (Côtes-du-Nord)*. (Tirage à part de la *Revue archéologique*.)

Il est fait hommage, par M. Gislason, d'une dissertation : *Om Navnet Fmîr*. (Extrait des Mémoires de l'Académie de Copenhague.)

SÉANCE DU VENDREDI 17 DÉCEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Inscriptions antiques et du moyen âge de Vienne, en Dauphiné, par MM. Allmer et Alfred de Terrebonne. Tomes I, II, III, V, VI, avec atlas in-4°. (Vienne, 1875, in-8°.) L'Académie, en 1874, a décerné la première médaille du concours des Antiquités à M. Allmer, auteur des trois volumes de ce bel ouvrage qui sont consacrés aux antiquités romaines.

Origines de l'enseignement médical en Lorraine, par M. Tourdes. (Paris, 1875, in-8°.)

M. DE WAILLY, au nom de M. le Secrétaire perpétuel, offre la nouvelle édition de son *Histoire de Jeanne d'Arc*, qui vient de paraître à la librairie Didot. (Paris, 1876, in-4°.) « Je n'ai pas besoin de faire valoir, dit-il, le mérite d'un travail connu depuis longtemps et consacré par un lé-

gûlme succès. Je me hâte de signaler ce qui donne à cette édition un caractère nouveau et un prix particulier. Ce sont d'abord des *Éclaircissements* qui viennent pour la première fois s'ajouter au texte historique. Il me suffira, pour en faire apprécier l'intérêt, d'en indiquer les titres et les auteurs :

«Armes et vêtements militaires, par M. Demay; La famille de Jeanne d'Arc, par M. de Bouteiller; Jeanne d'Arc dans les lettres, par M. Sepet; Jeanne d'Arc et la musique, par M. Chouquet; Iconographie de Jeanne d'Arc, par M. Cl. Lavergue.

«En outre, M. Longnon, donnant une nouvelle preuve de sa rare aptitude comme historien géographe, a tracé pour le temps de la mission de Jeanne d'Arc une carte qui fait le pendant de celle où il a représenté si exactement la France au temps de saint Louis.

«Enfin, la reproduction fidèle de tout ce que Jeanne d'Arc a inspiré à l'art ancien et à l'art moderne a permis de réunir un ensemble considérable d'ornements qui sont en rapport intime avec le sujet et en harmonie parfaite avec la gravité de l'histoire.

«M. Wallon, n'ayant pas eu le loisir de préparer un tel plan et d'en surveiller l'exécution, s'est fait un devoir de rendre publiquement justice à la personne qui l'a si heureusement secondé.

«C'est à M. D. Dumoulin, dit-il, qu'appartiennent l'idée, le plan et l'exécution de cette nouvelle édition; c'est lui qui a fait ajouter les *Éclaircissements* qui sont en quelque sorte le commentaire de la vie de Jeanne d'Arc; c'est lui qui a recherché, recueilli, coordonné les éléments variés de l'illustration historique et artistique de tout ce livre. M. D. Dumoulin, d'ailleurs, avait donné des preuves de son intelligence et de sa perspicacité en cette matière dans les éditions de *Joinville*, de *Ville-Hardouin*, de *Sainte Cécile*, de *Jésus-Christ*, etc. Le public estimera, nous en avons la confiance, que son zèle, inspiré par le plus vif amour du sujet, ne l'a pas moins heureusement servi dans l'ordonnance et l'illustration du présent ouvrage.»

«J'ajouterai en terminant, dit M. de Wailly, que cette publication n'honore pas seulement la science et l'art: elle a un autre mérite, c'est de nous apporter la consolation et l'espérance, en nous rappelant que la France, épuisée et mourante après un siècle de discordes civiles et de guerre étrangère, a pu cependant, grâce à Dieu, renaître à la vie, à la concorde et à l'indépendance.»

M. PAULIN PARIS fait hommage à l'Académie du quatrième volume de ses romans de la *Table ronde mis en nouveau langage*. (Paris, 1876, in-8°.)

M. RENAN présente la première partie du *Recueil des inscriptions arabes de Sicile*, par M. Amari, associé étranger de l'Académie. (Palerme, 1875, in-4°.) « Cette première partie, dit-il, renferme les inscriptions monumentales. C'est la plus importante; c'est là qu'on trouve la preuve de ce fait que plusieurs des monuments, en apparence tout à fait arabes, de Palerme et de ses environs, ont été construits, non par les Arabes, mais par les rois normands. La lecture des inscriptions de la Ziza et de la Couba est un des principaux services scientifiques de M. Amari. Sa publication se distingue par une critique excellente et une grande exactitude de philologie. »

M. RENAN présente encore l'*Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale*, par M. Mercier, interprète assermenté à Alger. (Constantine-Alger-Paris, in-8°.) « M. Mercier montre très-bien, dit M. Renan, que le véritable transport de la race arabe en Afrique n'eut lieu qu'au XI^e siècle, quand les tribus de Helal et de Soleim se trouvèrent portées, par suite des événements politiques du temps, à occuper les côtes de l'*Ifrikia*. Ce fait important est bien mis en lumière. M. Mercier a fait un très-bon usage des textes arabes qui ont été publiés de notre temps sur l'histoire de l'Afrique, en particulier par M. de Slane. »

M. PERROT présente à l'Académie, de la part de M. Lucas, une étude sur les *Temples de l'Honneur et de la Vertu à Rome*. (Paris, 1875, broch. in-8°.)

SÉANCE DU VENDREDI 24 DÉCEMBRE.

Il est fait hommage par M. HEUZEY, membre de l'Académie, de ses *Recherches sur un groupe de Praxitèle, d'après les figurines de terre cuite*. (Paris, 1875, br. in-4°.)

Sont offerts par M. Marchegay les ouvrages suivants :

Lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange, à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoïlle. (Paris, 1872, in-8°.) — *Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoïlle*. (Les Roches-Baritaud, Vendée, 1872, in-8°.) — *Lettres missives originales du chartrier de Thonars, série du XV^e siècle*. (1874, in-8°.) — *Recherches sur les poésies de Mademoiselle de Rohau-Soubise*. (1874, in-8°.) — *Lettres d'Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoïlle, 1595-1628*. (1875, in-8°.) — *Lettres de Marie de Valois, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, à Olivier de Coetivy, seigneur de Taillebourg, son mari, 1458-1472*. (1875, in-8°.)

Ces divers travaux de M. Marchegay sont fort intéressants pour l'histoire de la vie privée du xv^e au xvii^e siècle, et pour la biographie de personnages qui ne sauraient rester complètement dans l'ombre. Les éléments ont été recueillis avec beaucoup de goût et de discrétion dans les riches collections de M. le duc de la Trémoille.

Sont encore offerts :

The chinese classics, par M. James Legge, tomes IV-VI, six parties. (Hong-Kong, 1865, 1871, 1872, in-8°.)

M. GARCIN DE TASSY présente, au nom de M. Schœbel, une brochure intitulée : *Le Moïse historique et la rédaction mosaïque du Pentateuque*. (Paris, 1875, in-8°.)

Il offre, en outre, en son nom, sa *Revue de 1875 sur la langue et la littérature hindoustaniens*. (Paris, 1876, in-8°.) «Ce travail, dit-il, est divisé en sept parties suivies d'un Appendice. La première partie est spécialement consacrée à l'hindoustani et aux discussions qui ont lieu entre les Hindous et les musulmans sur le dialecte qu'on doit préférer; la deuxième donne l'indication des nouveaux ouvrages parus dans l'année écoulée, dont les principaux sont une édition des poésies du célèbre *Kabir* et une traduction du *Yajur véda*; la troisième traite des nouveaux journaux hindoustanis, au nombre de vingt; la quatrième, des établissements d'instruction publique récemment inaugurés; la cinquième, des nouvelles sociétés savantes et religieuses; la sixième, des missions chrétiennes; enfin la septième et dernière offre la nécrologie des auteurs hindoustanis et des savants indianistes décédés pendant l'année écoulée.»

M. A. REGNIER présente à l'Académie la *Litanie du soleil, inscriptions recueillies dans les tombeaux des rois à Thèbes*, traduites et commentées par M. Ed. Naville (Leipzig, 1875, in-4°). «A la demande de l'auteur, dit-il, je me suis chargé comme ami, non comme appréciateur, d'offrir en son nom cet ouvrage. Ce sont deux volumes, l'un de texte, l'autre de planches, contenant le premier livre des textes funéraires royaux, dont l'auteur a recueilli plusieurs versions pendant les trois semaines qu'il a passées dans la vallée de Biban el-Molouk, dans l'hiver de 1869. Le volume de texte renferme une introduction, d'une sobre et élégante netteté, un commentaire explicatif, une traduction suivie, une conclusion. La traduction et la conclusion sont, en divers points, étranges; mais en pareille matière de théologie panthéiste (car les mots *Litanie du soleil* sont impropres; c'est une litanie du grand *Ихв*, du grand Tout que M. Naville trouve dans ce texte), en pareille matière,

dis-je, l'étraugeté ne donne pas le droit de repousser les idées et les faits comme faux ou déduits d'une interprétation erronée.

«La méthode philologique et philosophique de M. Naville (je ne puis juger qu'elle, à savoir l'instrument, non les matériaux que l'instrument travaille) m'a paru fort sage, excellente à tous égards, la seule dont on puisse attendre des résultats dignes de confiance.

«Ce genre de mérite, propre à frapper tout sérieux philologue, même étranger à la grammaire et au lexique égyptiens, n'étonnera, je pense, dans l'œuvre de M. Naville, aucun de ceux qui se souviennent de l'éloge si décidé que notre éminent et très-regretté confrère, M. le vicomte de Rougé, a fait autrefois à la Compagnie du premier travail du jeune auteur sur les textes du temple d'Edfou, et des espérances que dès lors il mettait en lui, espérances que les vrais juges trouveront sans doute justifiées par cette œuvre nouvelle.»

M. A. REGNIER offre encore, au nom de M. Senart, un volume intitulé : *Kaccâyana et la littérature grammaticale du pâli. Première partie. Grammaire pâlie de Kaccâyana-Sûtras et commentaire.* (Paris, 1871, in-8°.) «Les manuscrits de la Bibliothèque nationale qui ont servi de base à cette publication sont deux manuscrits, dit-il, du fonds Grimblot, à caractères singhalais; et sept en caractères pâlis de Siam, non encore catalogués.

«Il n'avait paru jusqu'ici que deux chapitres de cette grammaire : le sixième par M. Alwis et le troisième par M. Kuhn. Les Sûtras sont imprimés en devanâgari; le commentaire, en caractères romains.

«La traduction des Sûtras est éclaircie par des additions du commentaire, particulièrement des exemples.

«Il faut savoir gré à M. Senart du choix fait par lui de ce texte à éditer et à traduire. Par une heureuse coïncidence, en même temps que paraît à Paris cette grammaire, M. Childers a publié à Londres un bon dictionnaire pâli. La voie se trouve bien frayée par ce double travail. M. Senart nous promet, comme deuxième partie, des extraits d'autres grammairiens groupés et discutés dans un examen d'ensemble.

«À voir les solides qualités de grammairien et de philologue dont M. Senart a fait preuve dans sa première partie, on ne peut qu'augurer très-bien de la seconde.»

M. PAVET DE COURTEILLE présente à l'Académie, au nom de M. Huart, l'ouvrage intitulé : *Anûs et-Ochchûq*, traité des termes figurés relatifs à la description de la beauté, par Cheref-ed-din-Râmi, traduit du persan. (Paris, 1875, in-8°.) «Cet ouvrage, dit M. Pavet de Courteille, où sont

classées méthodiquement toutes les expressions employées par les poètes persans pour désigner les différentes parties du corps, est d'une utilité constante pour les orientalistes. Il faut une grande habitude du style des poètes persans et turks pour ne pas se méprendre sur le véritable sens de ces expressions énigmatiques dont ils aiment à se servir. M. Huart a cité dans le texte original et traduit avec une scrupuleuse exactitude les nombreux vers dont l'auteur a enrichi son traité : ce n'était pas la partie la moins délicate de sa tâche, et il s'en est bien acquitté. Il n'a pas oublié non plus les notes biographiques et philologiques partout où elles étaient nécessaires. »

SÉANCE DU MARDI 28 DÉCEMBRE.

M. DE ROZIÈRE présente au nom de l'auteur, M. Armand Houdoy, docteur en droit, lauréat de la Faculté de droit de Paris, un ouvrage publié sous ce titre : *De la condition et de l'administration des villes sous les Romains*. (Paris, 1876, in-8°.) « Dans un chapitre préliminaire, l'auteur, dit-il, expose les diverses conditions faites par Rome aux peuples alliés et soumis, et passe successivement en revue le *jus Latii*, les colonies, les municipales et les préfectures. Dans les treize chapitres qui suivent et qui forment le corps de l'ouvrage, M. Houdoy examine tour à tour l'administration des provinces aux différentes époques de la république et de l'empire, la personnalité des cités et leur capacité juridique, leurs diverses classes d'habitants, leurs lois particulières et l'organisation des comices locaux, le rôle des curies, le nombre, le titre et les fonctions des magistrats municipaux, les effets juridiques de leur gestion et leur responsabilité. — Il termine par un coup d'œil sur la décadence des institutions municipales et sur la création des *defensores civitatis*.

« M. Houdoy, ajoute M. de Rozière, a mis sur la couverture de son livre ces mots : *Première partie*. C'est que dans la pensée de l'auteur ce volume n'est que le premier d'une histoire complète du droit municipal. Les deux volumes suivants doivent être consacrés à l'exposition des institutions communales pendant la période barbare et pendant celle de leur complet épanouissement. J'espère qu'il aura le temps et le courage de les achever. Mais, tel qu'il est, le volume offert en ce moment à l'Académie forme un tout complet, et ce n'est pas exagérer que de dire qu'il constitue l'étude la plus complète qui ait encore été entreprise sur la condition juridique des municipales romains. »

M. A. REGNIER présente, au nom de M. Senart, un *Essai sur la légende du Buddha, son caractère et ses origines*. (Paris, 1875, in-8°.) « C'est,

dit-il, un livre qui fait grand honneur au savoir de l'auteur. S'il s'y montre historien et philosophe, c'est en s'appuyant toujours sur les documents originaux. Il ne se borne pas à recourir, comme l'a fait plus d'un de ceux qui ont traité du buddhisme, aux œuvres de seconde main. Il va aux sources brâhmaniques et buddhiques et montre, à la manière dont il y puise, qu'elles sont pour lui transparentes, qu'il est préparé à sa tâche par de solides connaissances grammaticales et philologiques.

«L'objet que M. Senart s'est proposé dans cet essai est, en grande partie, de montrer, comme il le dit lui-même, que «la légende du Buddha «plonge ses racines dans cette couche de l'hindouisme purement populaire d'où sortit toute la végétation religieuse si luxuriante de l'Inde.» C'est, il a raison de le dire aussi, une recherche du plus haut intérêt, non-seulement pour l'intelligence du buddhisme, mais pour l'histoire du brâhmanisme lui-même.

«Dans ce qu'on peut appeler les trois séries des traditions relatives au Buddha, c'est surtout de la seconde qu'il a voulu s'occuper, de celle que le commentateur Buddhagosha nomme l'*Avidûre-Nidânu*, qui embrasse la vie du docteur depuis sa descente du ciel jusqu'à son élévation à la dignité de Buddha parfaitement accompli.

«Le livre se compose de cinq chapitres qui sont une suite de monographies sur les principaux éléments de la légende, plutôt trop nourries d'érudition, trop substantielles que pas assez.

«Il se termine par une conclusion, dans laquelle l'auteur affirme que la question de l'existence de Câkyamuni est parfaitement distincte de l'objet principal de cette étude. Cela est logiquement exact, mais n'empêche point que bien des conséquences fort sceptiques ne soient déduites par l'auteur, avec une ingénieuse habileté, de l'ensemble des recherches. Quand on compare ses doutes à ceux de Wilson, on peut convenir avec lui que le scepticisme prend, par ses analyses, plus de précision, qu'il prend surtout une valeur moins négative. Mais il serait facile de montrer par maint extrait fort significatif que ce scepticisme va néanmoins très-loin.

«Ce n'est pas ici le lieu d'y rien objecter; mais M. Senart lui-même ne s'étonnera pas que cette partie de la question, qu'il nous dit ne s'être pas posée directement, ne soit point regardée comme vidée. Le sera-t-elle jamais?»

Sont encore offerts :

Bibliothèque de l'École des chartes, 3^e et 4^e livraison. (Paris, 1875, in-8°.)

Annales de philosophie chrétienne, juillet-septembre 1875. (Paris, in-8°.)

Journal asiatique, juillet-août-septembre 1875. (Paris, in-8°.)

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2^e trimestre 1875. (In-8°.)

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe, 1874, vol. II, fascicule 2; 1875, vol. I, 1^e et 2^e fascicule; 1875, I, III; II, 1. (Munich, in-8°.)

Gazette archéologique, 1^{re} année, 4^e livraison. (In-4°.)

Revue de législation, septembre-octobre 1875. (Paris, in-8°.)

Revue archéologique, octobre-novembre-décembre 1875. (Paris, in-8°.)

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie. (Saint-Omer, 1875, in-8°.)

Le Cabinet historique, 7^e, 8^e et 9^e livraison, juillet à septembre 1875. (Paris, in-8°.)

Revue bibliographique de philologie et d'histoire, 15 septembre et 15 octobre 1875. (Paris, in-8°.)

Proceedings of the Society of antiquaries of London. (14 janvier-24 juin 1875, in-8°.)

Revue africaine, septembre-octobre 1875. (Alger, in-8°.)

Mémoires de la Société de linguistique de Paris, tome III, fascicule 1. (Paris, 1875, in-8°.)

O Cenaculo, revista contemporanea da litteratura portugueza. (Lisbonne, 1875, in-8°.)

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

A

- ACADIE. Découvertes faites à Montmartre, p. 103.
- Abassides. *Histoire de la lutte entre les écoles philosophiques et les écoles théologiques sous les Abassides*, sujet retiré du concours, p. 359, 373.
- Abhandlungen der philosophisch-philologischen classe* (Munich), p. 83.
- Abrégé de la statistique monumentale de l'arrondissement de Nevers*, p. 269; — *de la statistique archéologique de l'arrondissement de Moulins*, p. 270.
- Académie des inscriptions (Rapports sur les publications de l'), p. 7: 72.
- Académie royale danoise, p. 12; — impériale de Vienne; publications diverses, p. 79; — des sciences de Vienne; publications diverses, p. 173; — de Munich; publications diverses, p. 83.
- Accad. *La prétendue langue d'Accad est-elle touranienne?* réplique à M. François Lenormant, p. 477.
- Actes de l'université de Kasan*, p. 174.
- Aegyptischen (Die) Denkmäler in Saint-Petersburg, etc.*, p. 167.
- Âge (L') de la pierre polie dans les Landes*, p. 169.
- Agricola (L.)* de Tacite, p. 163.
- Alde Manuce et l'hellénisme à Venise*, par M. Firmin Didot, p. 78.
- Amari. Lettre à M. Renan, p. 6. — Recueil des inscriptions arabes de Sicile, p. 484.
- Analecta. *Repudium ambitionis de Pierre de Brac, etc.* Voy. Duchesne.
- Analyse étymologique des racines de la langue grecque, etc.* p. 282.
- Anis el-Orchâq*, traité des termes figurés relatifs à la description de la beauté, traduction, p. 486.
- Annales de philosophie chrétienne*, p. 91, 176, 282, 489; — *de la Société d'émulation du département des Vosges*, p. 176.
- Annuaire du bureau de l'Académie des sciences pour l'année 1873*, p. 76.
- Anthologie patoise du Vivarais*, p. 469.
- Antipolis (Sur la pierre sacrée d')*. Voy. HEIZEY.
- Antiquités de la province d'Orissa*, par le Babou Rajendra Lala Mitra, de Calcutta, p. 470.
- Antiquités nationales*. Renouveau de la Commission, p. 2. — Ouvrages envoyés au concours, p. 3, 14. — Rapport de M. de Longpérier sur les récompenses de 1875, p. 193. — Ouvrages envoyés pour le concours de 1876, p. 287, 289, 290, 292, 294, 296, 298, 299, 301, 303. — Récompenses décernées, p. 360-365, 374. — Conditions du concours, p. 377. — Rapport de M. L. Renier sur le concours de 1875, p. 442-451.
- Aphrodisias (Alexandre d'). Commentaire sur le traité d'Aristote: *De sensu et sensibili*, p. 281.

- Arabic-english Lexicon*, p. 86.
- Arbois (D') de Jubainville. *Les Celtes, les Galates, les Gaulois*, p. 277.
- Archéologie (Cours d') à la Bibliothèque nationale, p. 162.
- Archiv für österreichische Geschichte*, p. 79, 167, 173.
- Aristote. *Poétique, avec des extraits de la Politique et des Problèmes*, p. 77.
- Arithmétique mythologique du Big-Véda*. Voy. Bergaigne.
- Arithmétique (L') dans l'Archipel indien*, p. 277.
- Armorial ecclésiastique du Nivernais*, p. 270.
- Art (L') et l'archéologie*, p. 162.
- Arte de la lengua chiapaneca*, p. 172.
- Association pour l'encouragement des études grecques en France*, p. 156.
- Assurbanipal (Deux questions de chronologie et d'histoire éclairées par les annales d')*, mémoire, p. 185, 189, 231.
- Assyriens et Mèdes. *Mémoire sur divers points de chronologie et d'histoire*, p. 110.
- Astronomie grecque et romaine*, p. 83.
- Athènes (École d'), Commission, rapports, décrets, etc., p. 2, 14, 111, 181, 189, 365, 366. — Présentation de deux candidats à la place de directeur de l'École, p. 192. — Programme d'examen, p. 286. — Questions proposées pour les travaux de l'École, p. 382. — Rapport de M. Heuzey sur les travaux de 1875, p. 452-465.
- Atti della Società di archeologia e bello arti per la provinciadi Torino*, p. 471.
- Aubé. *Mémoire sur le martyre de sainte Félicité et de ses sept enfants*, p. 101, 102, 105, 125, 138. — *Histoire des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins*, p. 178.
- Authenticité du martyre de sainte Félicité et de ses sept fils*, communication, p. 108, 138-141.
- Auvergne antéhistorique (L')*, p. 86.
- Avesta (L')*, livre sacré des sectateurs de Zoroastre, traduction, p. 469.
- AVEZAC (D'). Sa mort, p. 3. — Son remplacement, p. 13.

B

- Babou Rajendra Lala Mitra, de Calcutta. *Antiquités de la province d'Orissa*, p. 470.
- Babylone et la Chaldée*, p. 79.
- Backer (De). *Traduction du Bilasari*, poème malais, p. 472.
- Bailliage (Le) de Vermandois et siège présidial de Laon*, p. 269.
- Barbier de Meynard. *Candidature*, p. 294.
- Barclay. *Prix de numismatique*, p. 368, 374.
- Baschet (Armand). *Histoire du dépôt des archives des affaires étrangères*, p. 79.
- Bataillard. *Sur les origines des bohémiens ou tsiganes*, p. 475.
- Baudry de Bourgueil (Notice sur), p. 208.
- Bayet. *Inscriptions chrétiennes de l'Asie antérieures au VIII^e siècle, Analecta, etc.*, p. 111, 366.
- Beaurepaire. *Les derniers États de la province de Normandie*, p. 161.
- Benlœw. *Étude d'étymologie historique et géographique sur les éléments non helléniques de la langue grecque*, mémoire, p. 289, 290, 316-318.
- Bergaigne. *Mémoire sur l'arithmétique*

- mythologique du Rig-Véda*, p. 11, 68-71, 185, 221-225.
- Bernoville. *La Souanétie libre, épisode d'un voyage à la chaîne centrale du Caucase*, p. 173.
- Bertrand (Alex.). *Mémoire sur les Gaulois*, p. 99, 100, 101, 119-125. — Observations de MM. Deloche et Robert, p. 101. — Note sur un vase en bronze trouvé dans un tumulus gaulois, p. 106. — Le casque de Berru, p. 165. — *Les Gaulois*, p. 168. — Rapport sur les questions archéologiques discutées au congrès de Stockholm, p. 276. — Mémoire sur la signification des mots Κέλτοι et Γαλάται, Κελτικὴ et Γαλατία dans Polybe, p. 299, 302.
- Bibliographie polonaise de cent vingt mille imprimés*, p. 77; — *Cornélienne*, p. 478.
- Bibliographie (Faire la) de celles des œuvres écrites au moyen âge, en vers français ou provençaux, qui ont été publiées depuis l'origine de l'imprimerie*, sujet de prix, p. 381.
- Bibliothèque de l'École des chartes, p. 91, 177, 488; — de linguistique et d'ethnologie américaines, p. 172.
- Bidasari*, poème malais, p. 472.
- Bidrag til ægyptisk kronologi*, p. 169.
- Biehlen. Catalogue d'une collection de gemmes, p. 291.
- Biographie de Frédéric Cailland*, p. 471.
- Birch. Empreintes d'inscriptions phéniciennes, p. 95, 184.
- Blanc. *Notice sur l'épigraphie romaine de Venise et de ses environs*, p. 469.
- Bloch. *Étude sur quelques distinctions extraordinaires en usage sous l'empire*, p. 108; — *sur le Sénat romain*, p. 366.
- Bodlécienne (Bibliothèque). Envoi d'un manuscrit arabe, p. 106, 107, 202.
- Boislisle (De). *Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, p. 88.
- Boletim architectonico e de archeologica da real associacão dos architectos e archeologos portuguezes*, p. 90.
- Bollettino di archeologia christiana*, p. 177, 282.
- Bompais. *Explication d'un didrachme inédit de la ville d'Ichnæ en Macédoine*, p. 165.
- Bonnassieux. Mention honorable, concours des Antiquités nationales, p. 193, 364, 374.
- Bopp. *Grammaire comparée des langues indo-européennes, comprenant le sanscrit, le zend, etc.* p. 475. — *Les Tables Eugubines, texte, traduction, etc.* p. 476.
- Bordin (Prix). Mémoires adressés, p. 2. — Commissions, p. 4, 288. — Rapport, p. 109. — Sujet, p. 290, 371, 379.
- Boucher. *Le Divan*, recueil de vers du poète arabe Ferazdak, p. 163.
- Bonétiez de Kerorguen (Du). *Recherches sur les États de Bretagne*, p. 292.
- Bouley. Inscriptions pour la statue de Bourgelat, p. 207.
- Bourbon, archiviste paléographe, p. 385.
- Bourgelat. Inscriptions pour sa statue, p. 207.
- Boularic. Candidature, p. 12, 294. — *Vincent de Beauvais et la connaissance de l'antiquité classique au XIII^e siècle*, p. 80. — *Sur les origines du régime féodal*, p. 105, 107, 109, 478.
- Bouteiller (De). *La guerre de Metz en 1324*, poème du XIV^e siècle, p. 290.
- Bréval. Candidature, p. 12, 294. — *Les Tables Eugubines, texte, traduc-*

- tion et commentaire, p. 88. — *Dictionnaire d'étymologies latines*, p. 287.
- Élu membre titulaire, p. 296, 297. — Commission du prix Gobert, p. 302.
- Breton (Obsèques de M.), p. 470.
- Brissaud. *Les Anglais en Guienne*, p. 197.
- Bronzes. *Sur les plus anciens bronzes du monde*, par M. de Longpérier, p. 291, 341-345.
- Brun-Durand. *Note sur l'histoire du diocèse de Die*, p. 277.
- Brunet (Prix). Conditions du concours, p. 381.
- BRUNET DE PRESLE, membre de la Commission de l'École d'Athènes, p. 2; — des fonds de l'Académie, *ibid.* — *Communication sur deux inscriptions de Milo*, p. 16-24. — Membre de la Commission administrative; démission, p. 190. — Sa mort; paroles de M. le Président, p. 206.
- Brunston. *Les inscriptions assyriennes et l'Ancien Testament*, p. 84.
- Bruzza. *Iscrizioni antiche Vercellesi, raccolte ed illustrate*, p. 275.
- Buccolica (La) di P. Virgilio Marone recata in versi italiani*, p. 175.
- Buch der Jubilan oder die kleine Genesis (Das)*, p. 83.
- Bulletin archéologique. Une fouille à la Baume-Noire; Souvenir d'une visite à Mandeure. Un nouveau cachet d'œculiste romain. Un poids romain du Bas-Empire*, par M. Castan, p. 470.
- Bulletin d'archéologie chrétienne*, p. 91, 177, 282; — historique de la Société archéologique de Béziers, p. 176; — historique de la Société des antiquaires de la Morinie, p. 282, 489; — de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 176, 489; — de la Société des antiquaires de Picardie, p. 176, 282; — de l'œuvre des pèlerinages en terre sainte, p. 282; — de la Société des sciences historiques de l'Yonne, p. 176.
- Burnouf (Ém.). Lettre, note de M. Collignon et photographies d'un bas-relief trouvé dans le lit de l'Illissus, p. 5. — Description par M. Lyghounis de deux statues découvertes dans les ruines d'Aptéra, p. 6, 10, 11. — Lettres sur les fouilles d'Hisarlik, p. 14. — Bas-relief trouvé dans le lit de l'Illissus, p. 101. — Rapport sur les travaux de l'École d'Athènes, p. 111. — Mémoire relatif au port de Nisée et à l'île de Minôa, p. 182, 209-221. — Photographies des bâtiments de l'École d'Athènes; dessins des fouilles exécutées dans le bastion d'Odysée; vases aryballes; antiquités de l'île de Santorin, p. 182.

C

- Cabinet historique (Le)*, p. 91, 177, 282, 489.
- Caix de Saint-Aymour. *Temple romain découvert dans la forêt d'Halatte*, p. 75. — *Le Musée archéologique*, p. 166, 482.
- Calonne (De). *Arrondissement de Montreuil-sur-Mer. Histoire des cantons de Campagne-lès-Hesdin, etc.* p. 298.
- Camée antique (Sur un)*, par M. de Witte, p. 302, 352-356.
- Camisards (Les) à Calvisson, etc.* p. 167.
- Carabelas. *Inscription grecque de Cyzique*, p. 184.

- Carte de France* du Ministère de l'instruction publique, p. 190.
- Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Nîmes*, p. 80.
- Casati, candidat à une place de correspondant, p. 294-297.
- Casque (Le) de Berru*. Voyez Bertrand.
- Castan. Découverte de la scène du théâtre romain de Vesontio, p. 99. — Candidature, 112, 297. — Élu correspondant, p. 300.
- Catalogue des manuscrits et livres imprimés de la bibliothèque de la ville de Vesoul*, p. 158; — *descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Tours*, p. 179; — *des monnaies orientales du Musée Britannique*, par M. Stanley Lane Poole, p. 467; — *du fonds de la reine Christine, etc.* Voy. Duchesne, Clédat et Zeller; — *des vases peints conservés au musée de la Société archéologique d'Athènes*. Voy. Collignon.
- Cauvet. *Étude historique sur Fonfroide, abbaye de l'ordre de Cîteaux*, p. 197.
- Caverne (La) d'Aknanh, île d'Ounga, archipel Shumagin, Alaska*, p. 170.
- Celtés (Les), les Galates, les Gaulois*, p. 277.
- Cenaculo (O), revista contemporanea da litteratura portugueza*, p. 89, 161, 177, 282, 489.
- Chabas. *Mémoire sur un papyrus égyptien du musée de Turin, contenant des formules magiques*, p. 10, 57-68; — *sur les poids, mesures et monnaies des anciens Égyptiens*, p. 108, 109, 190.
- Chabouillet. *Notice sur une médaille inédite de Ronsard*, par Jacques Primavera, p. 177.
- Chaignet. *Théorie de la déclinaison des noms en grec et en latin, d'après les principes de la philologie comparée*, p. 78.
- Challe. *Histoire du comté de Tomerrev*, p. 292.
- Charles VII, son caractère*, p. 165.
- Château (Le) de Laval*, p. 166.
- Chatelain. *Prix Bordin*, p. 109, 367, 375. — *Quintilien, Institution oratoire, collation d'un manuscrit du 1^e siècle*, p. 164.
- Cherbonneau. Estampages d'une inscription carthaginoise, p. 100. — *Exemplaires du dirhem carré*, p. 102. — *Inscriptions arabes*, p. 189, 195, 201, 203, 285, 287, 289, 290.
- Chevalier (L'abbé C.). *Histoire de Marmoutier*, p. 298.
- Chevalier (L'abbé Ulysse). Mention honorable, Antiquités nationales, p. 193, 364, 374.
- Chinese classics (The)*, p. 485.
- Chodzkievicz. Communication relative à une inscription cunéiforme de Persépolis, p. 293.
- Choix de textes cunéiformes inédits ou incomplètement publiés jusqu'à ce jour*, p. 81.
- Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, par M. Duplès-Agiér, p. 365-374.
- Chronique de Hainaut, rédigée par Gilbert, chancelier du comte de Hainaut, Bauduin V*, traduite par M. le marquis de Godefroy-Ménilglaise, p. 476.
- Classement des manuscrits de la première décade de Tite-Live*. Voy. Riemann.
- Classes populaires en France pendant le moyen âge (Les)*, p. 80.
- Classiques (Les) chinois*, par M. Legge, p. 369, 376.
- Clédat. Examen d'un manuscrit de la reine Christine renfermant les poèmes de Raoul Tortaire, p. 99. — *Collation des Gesta Francorum*, p. 102. — Du poème *Tortarius ad Gualo-*

- nem*, p. 106. — Description et classement des manuscrits de *Bertrand de Born*, p. 108. — Notice sur le manuscrit de Salimbene, *ibid.* — Projet d'un catalogue du fonds de la reine Christine, p. 109. — *Bertrand de Born*, p. 366. — Archiviste paléographe, p. 385.
- Clermont-Ganneau. Note sur cette question : *Où était la ville d'Hippus de la Décapole?* p. 108, 270, 142-144. — Lettre relative à l'identité de la localité biblique d'Adoullam avec la localité actuelle de Ydelmiyé, p. 109, 478. — Tombeau dit des Machabées, lettre, p. 204. — Stèle de Mésa, p. 296. — Observations sur quelques points des côtes de la Phénicie et de la Palestine, p. 466.
- CLOQUET, membre de la Commission du prix Fould, p. 185.
- Cocheris. *Le premier livre des Fables de La Fontaine (texte de 1668, etc.)*, p. 80.
- Cochet (L'abbé), correspondant. Sa mort, p. 107. — Souscription, p. 299.
- Collenot. Photographie d'une plaque en fonte, p. 195.
- Collignon. Copies et estampages d'inscriptions découvertes au pied de l'horloge d'Andronicos Cyrhessès, p. 11. — Mémoire sur des vases dorés, p. 95. — Bas-relief trouvé dans le lit de l'Ilissus, p. 101. — Catalogue des vases peints du musée de la Société archéologique d'Athènes, p. 111, 365.
- Comhier. *Le bailliage de Vermandois et siège présidial de Laon*, p. 269.
- Comité secret, p. 12, 13, 192, 196, 203, 289, 291, 295, 296, 299.
- Commemorazione di Maria Armando Pasquale d'Arzac, letta alla società geografica italiana, dal socio Enrico Narducci*, p. 174.
- Commission administrative de l'Académie, p. 2; — des Antiquités nationales, *ibid.*; — de l'École d'Athènes, *ibid.*; — des travaux littéraires, *ibid.*; — du prix ordinaire, p. 4; — du prix Bordin, *ibid.*; — du prix de numismatique, *ibid.*; — du prix La Fons-Mélicocq, *ibid.*; — du prix Stanislas Juhén, *ibid.*; — du prix Fould, *ibid.*
- Compagnia (La) genovese delle Indie e Tomasso Skjvmer*, p. 172.
- Comparetti (Dom.) *Papiro Ercolanese inedito*, p. 188.
- Compte (Un) de la nation d'Allemagne de l'Université de Paris au xv^e siècle*, p. 155.
- Compte général de l'administration de la justice maritime en France*, p. 175.
- Compte rendu de la commission impériale archéologique de Luxembourg*, p. 87. — de la session du congrès archéologique tenu à Stockholm en 1874, anéanti par l'incendie, p. 302.
- Comptes rendus de l'Académie*, p. 161, 272, 469.
- Concile d'Éphèse (Second)*, p. 267.
- Condition de la femme dans la famille athénienne au v^e et au iv^e siècle*, p. 176.
- Condition et administration des villes sous les Romains*, p. 487.
- Conestabile (Giancarlo). *Sovra due dischi in bronzo antico-italici del museo di Perugia e sopra l'arte ornamentale primitiva in Italia, etc.*, p. 79.
- Conseil supérieur des beaux-arts. Élection de deux membres, p. 106.
- Considérations archéologiques sur les églises de Lyon*, p. 270; — sur les causes générales des troubles des Pays-Bas au xvi^e siècle, p. 370, 374.

- Corblet (L'abbé). *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, p. 197.
- Correctura statutorum et consuetudinum regni Poloniae anno 1532, decreto publico per Nicolaum Tuszynski et socios confecta*, p. 76.
- Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, p. 88.
- Correspondants. Commission pour présenter une liste de candidats, p. 297.
- Cortambert. *Histoire des progrès de la géographie de 1857 à 1874*, p. 84.
- Coutumes du pays et duché de Brabant. Quartiers de Louvain et de Tirlenmont*, p. 168; — *des pays et comté de Flandre, quartier de Bruges*, p. 168; — *du pays et duché de Brabant. Quartier de Bruges. Coutume de la ville de Bruges*, p. 473; — *du Kiel, de Deurne et Lievre. Quartier d'Anvers*, p. 473.
- Coxe. Adresse un manuscrit arabe de la bibliothèque Bodléienne, p. 106, 107.
- Cracovie (Académie des sciences de). Publications diverses, p. 76, 467.
- Critique (De) tyranni vita ac scriptis*, p. 176.
- Critique du texte de Tacite*, p. 163.
- Cusa. *Recueil des diplômes grecs et arabes de la Sicile*, p. 476.
- Darcel. Demande d'inscriptions pour quelques tapisseries des Gobelins, p. 95.
- Darenberg. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, p. 281.
- Daresté. *Traduction française des plaidoyers civils de Démosthène*, p. 174.
- Darmesteter. *Traité de la formation des mots composés dans la langue française, etc.* p. 84.
- Daumet. Découverte des ruines de la ville d'Oricum, p. 188, 226-231.
- DEFRÉMERY, membre de la Commission du prix ordinaire, p. 4. — *E examen de la nouvelle édition de Noël du Fail*, p. 155. — Commission du prix Bordin, p. 288. — Commission, places de correspondants, p. 297.
- Delalande-Guérineau (Prix). Ouvrages adressés, p. 302. — Conditions du concours, p. 381.
- DELISSÉ, membre de la Commission des Antiquités nationales, p. 2; — du prix La Fons-Mélicocq, p. 4. — Commission, rouleaux d'Herculannum, p. 189.
- Sépultures d'abbés au Mont-Saint-Michel, p. 287. — Commission, prix ordinaire, p. 288. — Commission, places de correspondants, p. 297. — Commission, prix Gobert, p. 302.
- DELOCHE, membre de la Commission du prix La Fons-Mélicocq, p. 4.
- Demimuids (L'abbé). *Jean de Salisbury*, p. 75.
- DERENBOURG, membre de la Commission du prix ordinaire, p. 4; — du prix Bordin, *ibid.* — Rapport, prix ordinaire, p. 198. — Inscription néo-punique, p. 203, 259-266. — Commission, prix Bordin, p. 288.
- Derenbourg (Hartwig). *Morgenländische Forschungen Festschrift Herrn Professor Dr. H. L. Fleischer zu seinem fünfzigjährigen Doctorjubiläum am 4 März 1874 gewidmet von seinem Schülern H. Derenbourg, etc.* p. 90.
- Deschamps de Pas. *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche*, p. 294.

- Description et classement des manuscrits de Bertrand de Born. Voy. Clédat.*
- Description géographique, historique et archéologique de la Palestine, p. 157.*
- Desiderata du Corpus inscriptionum latinarum (4^e fascicule), p. 289, 309-315, 467.*
- DESJARDINS (Abel). *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, p. 481.*
- DESJARDINS (Ern.). *Candidature, p. 11, 12. — Élu membre titulaire, p. 14, 93. — Inscriptions gravées à la pointe sur les murs de l'exœquitorium de la VII^e cohorte des Vigiles, p. 105, 111, 112, 184. — Désigné comme lecteur, p. 208. — Desiderata du corpus inscriptionum latinarum (4^e fascicule), p. 289, 309-315, 467. — Commission, prix Gobert, p. 302.*
- DESNOYERS, membre de la Commission du prix Gobert, p. 2; — des Antiquités de la France, *ibid.* — Galet en silex des environs d'Amiens, p. 96. — Mappemonde autographe de Salomon de Caus, p. 193.
- Deutschlands Weltstellung (Ueber), p. 84.*
- DEVIC (Dom). *Histoire générale de Langue doc, avec des notes et les pièces justificatives, p. 87.*
- DEVILLE, correspondant. Sa mort, p. 4.
- DEZEIMERIS. Publications diverses, p. 159.
- Dictionarium linguæ thæi sive siamensis, interpretatione latina, gallica et anglica illustratum, p. 87.*
- Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle, etc. p. 162, 166; — du département de la Nièvre, p. 270; — des antiquités grecques et romaines, p. 281; — d'étymologies latines, p. 287; — historique et pratique de la voirie, de la construction, etc. p. 476.*
- DIDIOT (L'abbé). *Inscriptions métriques conservées dans un manuscrit carlovingien, p. 482.*
- DIDOT (Firmin). *Alde Manuce et l'hellénisme à Venise, p. 78.*
- Dieu (Le) tricéphale gaulois, p. 291, 297, 335-340, 347-352.*
- Dionysus et les Tyrrhéniens, p. 161.*
- Diplomata monasterii Claræ Tumbæ prope Cracoviam, p. 77.*
- Dirhem carré. Voy. Cherbonneau.*
- Discursus leídos ante la Academia de la historia en la recepcion publica del senor don Francisco Coello y Quesada, p. 87.*
- Dissertations et bulletins des séances de la section philologique, p. 76; — de la section historique et philosophique, ibid.*
- Divan (Le) ou recueil de vers de Ferzadak, poète arabe, p. 163.*
- Doctrina cristiana en lengua chiapaneca, p. 172.*
- Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais, p. 86; — sur les Bougors du gouvernement de Tomsk, p. 271; — sur les artistes français en Italie, etc. Voy. Müntz.*
- DORANGE. *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Tours, p. 179.*
- Droit (Le) de marque ou droit de reprises au moyen âge, p. 470.*
- DUBOIS. Photographie d'un silex marqué de divers signes, p. 95. — Note de M. Desnoyers à ce sujet, p. 96.
- Du Châtelier. Note sur un vase en argent trouvé près de Quimper, p. 9.
- DUCHESNE (L'abbé). Sur une inscription grecque relative à une invasion gauloise en Macédoine, en l'an 117 avant J. C. p. 78. — *Liber pontificalis,*

- p. 108, 366. — Catalogue du fonds de la reine Christine. *Analecta*, p. 109.
- Dufour. Publication de la *Relation du siège de Paris par Henri IV, en 1590*, p. 474.
- DULAURIER, nommé membre de la Commission du prix Stanislas Julien, p. 4.
- DUMAST (Baron de). Pièces relatives au congrès international des américanistes, p. 8.
- DUMONT (Albert). Lettre sur les recherches confiées à M. Clédat et à M. l'abbé Duchesne, p. 14. — Rapport sur les travaux de l'École de Rome, p. 93, 181. — Communica-
- tions, p. 99, 102, 106, 108, 109. — Candidat à la place de directeur de l'École d'Athènes, p. 192. — Programme d'examen, p. 286. — Projet de règlement, p. 287. — Élu correspondant, p. 300. — *Essai sur l'éphébie attique*, p. 472.
- Duplès-Agier. Mention honorable, Antiquités nationales, p. 193, 365, 374.
- DURUY. Note sur le *tribunus militum a populo*, p. 6, 15, 98. — *Recherches sur le régime municipal dans les deux premiers siècles de l'empire romain*, p. 295, 296, 300, 302.
- Dyrrachium* (*Recherches sur la ville de*), p. 293, 294, 298, 299.

E

- Économie politique. *Exposer l'économie politique de l'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Romains jusqu'à la conquête arabe*, sujet de prix, p. 379.
- Écrivains (*Les*) *officiels des sultans malais*, p. 476.
- EGGER, membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — de l'École d'Athènes, *ibid.*; — du prix Bordin, p. 4. — *Poétique d'Aristote, avec des extraits de la Politique et des Problèmes*, p. 77. — *Notions élémentaires de grammaire comparée pour servir à l'étude des trois langues classiques*, *ibid.* — *Substantifs verbaux formés par apocope de l'infinitif*, p. 78. — Témoignage de Caton sur le caractère gaulois, p. 99. — Sur un volume intitulé : *Papiro Ercolanese inedito*, p. 188. — Rouleaux d'Heraculanum, Commission, p. 189. — Sur l'étymologie du mot *dictator*, p. 196.
- Eichhoff, correspondant. Sa mort, p. 105.
- Eichthal (G. d'). *Le site de Troie selon Lechevalier ou selon M. Schliemann*, p. 78.
- Éléments de géographie générale, etc. p. 168; — de grammaire magyare, p. 481.
- Elenco di carte ed atlanti nautici di autore genevose oppure in Genova fatti o conservati*, p. 173.
- Emplacement de la ville d'Adoullam, par M. Clermont-Ganneau, p. 478.
- Ἐπιγραφαὶ τῆς νήσου Σύρου τὸ πλεῖστον ἀνέκδοτοι κ. τ. ἐ. ὑπὸ Κλωνος Στεφάνου, p. 473.
- Ernakow. Mission dans l'Asie Mineure, p. 207.
- Espinay (D'). *Notices archéologiques. Les enceintes d'Angers*, p. 299.
- Essai sur la numismatique bourbonnaise, nivernaise*, p. 270; — *sur l'éphébie attique*, p. 472; — *de grammaire vèpse ou tchoude du nord*, p. 481;

- sur l'histoire, les institutions et la topographie d'Ostie, mémoire. Voy. Homolle.
- Essais de Michel Montaigne, texte original de 1580, etc.*, p. 159.
- Estreicher. *Bibliographie polonaise de 120,000 imprimés*, p. 77.
- Étalon (L') des mesures chez les Assyriens fixé par les textes cunéiformes, p. 177.
- États (Les Derniers) de la province de Normandie, p. 161.
- Ethnographie de la Chine centrale et méridionale, par M. d'Herve de Saint-Denys, p. 77; — des peuples étrangers, par Ma-Touan-Lin, p. 84.
- Étymologie gauloise (2^e édition), p. 75.
- Étude comparée des langues ougro-finoises, p. 87; — sur les Géoponiques, p. 162; — d'étymologie historique et géographique sur les éléments non helléniques de la langue grecque. Mémoire, p. 289, 290, 316-318; — historique sur les grandes chroniques de France, etc. sujet du prix Bordin, p. 290, 379; — sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000, p. 360, 373; — sur l'architecture religieuse de l'Agenais, du x^e au xiv^e siècle, p. 361, 373; — sur la conquête de l'Afrique par les Arabes, p. 473; — sur la langue de Tite-Live. Voy. Riemann; — sur la plus ancienne rédaction du LIBER PONTIFICIÆ. Voy. Duchesne; — sur l'œuvre inédite de Jacques Grimaldi. Voy. Müntz; — sur quelques distinctions extraordinaires en usage sous l'empire. Voy. Bloch.
- Études berbères, 1^{re} partie. Essais d'épigraphie libyque, p. 163; — préhistoriques devant l'orthodoxie, p. 169; — sabéennes, p. 173; — sur l'ancienne musique grecque, p. 267; — historiques et archéologiques, p. 281.
- Étymologie du mot dictateur, mémoire, p. 195, 238-258.
- Euling. Sechs phönikische Inschriften aus Idalion, p. 87.
- Examen de la nouvelle édition de Noël du Fail, p. 155.
- Expédition (L') du duc de Guise à Naples, p. 277.
- Explication d'un didrachme inédit de la ville d'Ichnæ en Macédoine, p. 165.
- Exploits (Les) de Digénis Akritas, épopée byzantine du x^e siècle, p. 479.

F

- Fables de La Fontaine, texte de 1668. Premier livre, p. 80.
- Fabre d'Enviou. *Onomatologie de la géographie grecque*, p. 78. — *Méthode pour apprendre le dictionnaire de la langue grecque, etc.* p. 78.
- Fabretti. *Atti della Società di archeologia e belle arti per la provincia di Torino*, p. 471.
- Femme juive (La). Sa condition légale d'après la Bible et le Talmud, p. 82.
- Ferazdak. *Le Divan*, recueil de vers, p. 163.
- Fergusson (James). Concours Fould, accessit, p. 196, 368, 376.
- Ferrounerie (La) ancienne et moderne, p. 476.
- Filopanti. *Indication de quelques nouvelles idées scientifiques exposées dans son ouvrage «l'Universo»*, p. 84.
- Finot, *Étude de géographie historique sur la Saône, ses principaux affluents, etc.* p. 301.

Formose et les îles appelées en chinois Licou-Kieou, par M. d'Hervey de Saint-Denys, p. 77.

Foucart. *Sur une inscription métrique de Thèbes, etc.* p. 164. — Candidat à la place de directeur de l'École d'Athènes, p. 192.

Fouilles (Les) de Solutré, p. 268.

Fould (Prix). Commission, p. 4. —

Rapport, p. 196. — Prix décerné, p. 368, 375. — Conditions du concours, p. 380.

Fournel. *Étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes*, p. 473.

Franklin. *La Sorbonne, ses origines, sa bibliothèque, etc.* p. 294.

Frœhner. *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie*, p. 83.

G

Gantrelle. *L'Agricola* de Tacite, p. 163.

Sur la *grammaire* de Tacite, *ibid.*; — la *critique* du texte de cet auteur, *ibid.*

Garcin de Tassy. *Revue de 1875 sur la langue et la littérature hindoustaniés*, p. 485.

Gaulois (Les), mémoire, 99, 100, 101, 119-125, 168. — Observations de MM. Deloche et Robert, p. 101.

Gazette archéologique, p. 155, 165, 177, 282, 489.

Géographie comparée de la Maurétanie Tingitane, mémoire, p. 188, 190, 195, 197, 207, 287, 294.

Géographie (Société de), p. 5; — *du département de la Seine-Inférieure*, p. 267.

Germain. Notice sur le *Liber procuratoris studiosorum*, p. 208, 286, 304, 306.

Germer-Durand. *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Notre-Dame de Nîmes*, p. 80, 298.

Gidel. *Histoire de la littérature française au moyen âge*, p. 80.

Girardot (Baron de). *Biographie de Frédéric Cailhau*, p. 471.

GIRAUD (Cu.). Mémoire où il examine l'opinion de M. Duruy sur le sens des mots *tribunus militum à populo*, p. 8, 11, 14, 15.

Gobert (Prix). Commission, p. 2. —

Ouvrages adressés, p. 3. — Rapport, p. 108. — Commission, p. 302.

— Ouvrages adressés, p. 303. — Prix décernés, p. 370, 374. — Conditions du concours, p. 377.

Gozzadini. *De quelques mors de cheval italiques et de l'épée de Ronzano en bronze*, p. 272.

Grammaire comparée pour servir à l'étude des trois langues classiques, par M. Egger, p. 77; — de Tacite, p. 163; — *comparée des langues indo-européennes, comprenant le sanscrit, le zend, l'arménien, etc.* p. 475.

Grammar (A) of the arabic language, etc. p. 162.

Grandgagnage. *Coutumes de Namur et coutumes de Philippeville*, p. 78.

Gravier. *Le Canarien. Livre de la conquête et conversion des Canaries, par Jean de Bethencourt, gentilhomme canchois*, p. 303.

Grenade, par M. Breton, p. 470.

Gubernatis (Angelo de). *Lettare sopra la mitologia vedica*, p. 84. — *Storia dei viaggiatori italiani nelle Indie orientali*, p. 281.

Guérin (V.). Communication sur les ruines de la ville de Césarée en Palestine, p. 6, 8, 51, 52. — Voyage de Marseille à Jaffa, p. 111. — *Description géographique et historique de*

- la Palestine*, p. 157. — Rapports sur sa mission, p. 197, 199, 203, 206, 285, 290, 293.
- Guibert de Nogent (*Notice sur*), par M. Thurot, p. 286.
- GUGNAUT, membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2.
- GUILLAUME. Commission du prix Fould, p. 112.
- Guillaume l'Aloüe*, p. 277.
- Guillaume de Ros, abbé de Fécamp*. Découverte de sa sépulture, p. 286, 306-309.

H

- Halévy. *Mélanges d'épigraphie et d'archéologie sémitiques*, p. 84. — *Essais d'épigraphie libyque*, p. 163. — *Études sabéennes*, p. 173. — *La prétendue langue d'Accad est-elle touranienne?* p. 477.
- Hamy. *Documents inédits sur les Bougors du gouvernement de Tomsk*, p. 271.
- Hans Hildebrand. Anéantissement, par l'incendie de l'imprimerie du gouvernement, à Stockholm, du *Compte rendu de la session du congrès archéologique de 1874*, p. 302.
- Harold de Fontenay. Mention honorable, *Antiquités nationales*, p. 193, 363, 374.
- HAURÉAU, membre de la Commission du prix Gobert, p. 2; — des travaux littéraires, *ibid.*; — des Antiquités de la France, *ibid.*; — du prix La Fons-Mélicocq, p. 4. — Seconde lecture de son mémoire *Sur quelques maîtres du XII^e siècle*, p. 5. — *Sur les récits d'apparitions dans les sermons du moyen âge*, p. 94, 101. — Commission, prix ordinaire, p. 288.
- Hautcœur (L'abbé). Médaille, *Antiquités nationales*, p. 193, 362, 373.
- Havet. Traduction du *Précis de la déclinaison latine*, p. 471.
- Head (Barclay Vincent). Prix de numismatique, p. 197.
- Herculanum (Rouleaux provenant d'). Nomination de commission, p. 189.
- Héron de Villefosse. *Rapport sur une mission archéologique en Algérie*, p. 176.
- Hervey de Saint-Denys (D'). *Sur Formose et sur les îles appelées en chinois Lieou-Kieou*, p. 77. — *Mémoire sur l'ethnographie de la Chine centrale et méridionale*, *ibid.* — *Ethnographie des peuples étrangers par Ma-Touan-Lin*, p. 84. — *Identification avec le continent américain du pays de Fou-Sang, mentionné par divers auteurs chinois très-anciens*, p. 290, 319-335.
- Herzégovine (L')*, étude géographique, historique et statistique, par M. de Sainte-Marie, p. 473.
- HEUZEY, membre de la Commission du prix Gobert, p. 2; — de l'École d'Athènes, *ibid.* — Publications de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, p. 156. — *Pierre sacrée d'Antipolis*, p. 163. — Ruines de la ville d'Oricum, p. 188, 226-231. — Recherches sur la ville de *Dyrrachium*, p. 293, 294, 298, 299. — Rapport sur les travaux des Écoles d'Athènes et de Rome, p. 452-465. — *Recherches sur un groupe de Praxitèle*, p. 484.

Hippus de la Décapole (Où était la ville d')? Communication, p. 108, 142-144, 270.

Hissarlik (Fouilles d'). Voy. Schlie-mann.

Histoire de la littérature française au moyen âge, p. 80; — *et documents inédits sur les eaux de Saint-Pardoux, etc.* p. 80; — *des progrès de la géographie de 1857 à 1874*, p. 84; — *des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, p. 85, 168; — *du château de Murot, etc.* p. 86; — *générale de Languedoc, avec notes et pièces justificatives*, p. 87; — *du roi René. Premier prix Gobert*, p. 109; — *des troubles religieux de Valenciennes, 1560-1567*, p. 109, 370, 374; — *grecque*, p. 87; — *romaine, ibid.*; — *ancienne des peuples de l'Orient avant la conquête d'Alexandre*, p. 174; — *des Taira, tirée du Nit-pou-Gwai-si*, p. 175; — *des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins*, p. 178; — *de la monnaie romaine*, p. 268; — *de la piraterie dans les pays méditerranéens, etc.* Sujet de prix prorogé, p. 288, 371, 373, 376; — *et cartulaire de l'abbaye de Flines*, p. 362, 373; — *des institutions de l'Auvergne*,

p. 362-373; — *de l'architecture de tous les peuples depuis les temps les plus reculés jusqu'à la période actuelle*, p. 368, 375; — *de la ville et de tout le diocèse de Paris*, p. 469; — *de l'orfèvrerie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, p. 478; — *de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale*, p. 484.

Historia dos estabelecimentos scientificos, etc. de Portugal, p. 85.

Historiens grecs des croisades, p. 155; — *occidentaux des croisades. Préface du tome XXV, 2^e partie*, p. 207, 208.

Homolle. Essai sur l'histoire, les institutions et la topographie d'Ostie, etc. p. 181, 366.

Hondoy. De la condition et de l'administration des villes sous les Romains, p. 487.

Huart. Anis-el-Ochchay, traité des termes figurés relatifs à la description de la beauté, p. 486.

Hucher. Saint-Graal, p. 110, 112.

Hughes (Rév.). Notes on Mahammadanism, p. 474.

Hypothèses astronomiques d'Héraclite d'Éphèse. Mémoire, p. 287, 288.

I

Identification avec le continent américain du pays de Fou-Sang, mentionné par divers auteurs chinois très-anciens. Mémoire, p. 290, 319-335.

Ilion (L') d'Homère, l'Ilium des Romains, p. 267.

Imbert. Notice sur les vicomtes de Thouars, sur l'église collégiale d'Oron, etc. p. 301.

Immortalité (L') de l'âme chez les Chaldéens, p. 89.

Indian Wisdom (La sagesse indienne), p. 175.

Indicateur de l'archéologue, p. 282.

Indische Alterthumskunde, p. 83.

Inscription grecque relative à une invasion gauloise en Macédoine (abbé Duchesne), p. 78; — dans un hy-

poëce de Rome (Edm. LE BLANT), p. 96, 114-118. — *Inscriptions qui peuvent intéresser l'histoire de France (Recueillir et expliquer, pour la période comprise entre l'avènement de Pépin le Bref et la mort de Philippe I^{er}, les)*. Sujet de prix, p. 377. — *Inscriptions* : antiques et du moyen âge (Dauphiné), p. 482; — arabes, p. 189, 195, 201, 203, 285, 289, 290; — d'Asie Mineure, p. 476; — assyriennes, p. 84; — céramiques d'Autun, p. 363, 374; — chrétiennes de l'Attique, p. 111; — eunéiformes, p. 293; — grecques, p. 78, 158, 184, 186, 285; — himyaritiques, p. 110; — latines, p. 105, 111, 112, 184, 197, 201, 208, 285, 290, 295; — métriques, 164, 482, 485; — phéniciennes, p. 184; — puniques, p. 6, 7, 8, 10, 11, 95, 195, 203, 204, 259, 266, 285, 287, 288, 292, 297, 299; — pour la statue de Bourgelat, p. 207; — sur la stèle de Mésa, p. 296; —

sur *Palburn* des décurions de *Thamugas*, p. 300.

Institut royal grand-ducal de Luxembourg, Publications, p. 87, 269.

Instruction publique (M. le Ministre de l'). Communications, p. 5, 6, 7, 10, 11, 14, 93, 94, 95, 98, 99, 100, 102, 103, 105, 108, 109, 111, 181, 189, 190, 195, 197, 201, 203, 206, 285, 287, 289, 290, 292, 297.

Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles, p. 270.

Investigateur (L'), journal de la Société des études historiques, p. 91, 177.

Iscrizioni antiche Vercellesi, raccolta ed illustrate, p. 275.

Ismaéliens. Faire l'histoire des Ismaéliens et des mouvements sectaires qui s'y rattachent dans le sein de l'islamisme. Sujet de prix, p. 379.

Ἱστορία τοῦ Ἰωάννου Κράτους ἀπὸ τῆς συστάσεως αὐτῆς μέχρι τῆς ἐνώσεως, par Panagiotis Chiotis, p. 469.

J

Jacob (Emile). *Œuvres de Tacite. Texte latin revu et publié d'après les travaux les plus récents*, p. 84.

Jade (Le). *Étude historique, archéologique et littéraire sur la pierre appelée « Jade » par les Chinois*, p. 169.

Jara. *Code des successions et du mariage*, p. 277.

Jean Priorat, de Besunçon, poète français de la fin du XIII^e siècle, p. 274.

Jeanne d'Arc, nouvelle édition, par M. H. WALLON, S. P., p. 482.

JOURDAIN, membre de la Commission des Antiquités nationales, p. 2. — Seconde lecture d'un mémoire sur *l'astrologie au XIV^e siècle*, p. 5, 7.

— *Un compte de la nation d'Allemagne de l'Université de Paris au XV^e siècle*, p. 155. — Discours sur les travaux historiques de M. Guizot, p. 164. — Commission, prix ordinaire, p. 288. — *Mémoire sur la royauté et le droit populaire d'après les écrivains du moyen âge*, p. 469.

— *Nicolas Oresme et les astrologues de la cour de Charles V*, *ibid.*

Journal asiatique, p. 91, 177, 282, 489.

Journal de Louis Cherbonneau. Chronique biterroise-languedocienne, etc. p. 166.

Journal de la Société royale asiatique de

la Grande-Bretagne et de l'Irlande et 52^e rapport annuel, p. 467.

JULIEN (Aignan-Stanislas), membre de l'Académie (*Notice historique sur la vie et les travaux de*). Sa naissance, p. 387. — Entre au collège d'Orléans, *ibid.* — Son aptitude pour les langues, *ibid.* — Son arrivée à Paris en 1821, p. 388. — Mort de son frère, de qui il prend les prénoms d'Aignan-Stanislas, p. 389. — Chargé du cours de littérature grecque au Collège de France, p. 390. — Publie, en différentes langues, l'*Enlèvement d'Hélène*, p. 391. — Pièces latines qui lui sont attribuées, *ibid.* — Traduction des odes de Kalvos, de Zante, et du dithyrambe sur la liberté du docteur Salomos, *ibid.* — Suit les cours d'arabe, d'hébreu, de persan, de sanscrit, *ibid.* — Abandonne le grec, et se donne tout entier au chinois, p. 392. — Traduit le texte du philosophe Meng-tseu, *ibid.* — Ses relations avec sir Williams Drummond, p. 393. — Nommé sous-bibliothécaire de l'Institut en 1827, *ibid.* — Traductions de contes ou de nouvelles insérées dans le *Journal asiatique*, p. 394. — Aborde les questions de grammaire, *ibid.* — Est nommé à la chaire de chinois au Collège de France, en 1832, *ibid.* — Élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1833, *ibid.* — Caractères des études de Stanislas Julien : originalité de la langue chinoise, p. 395. — Difficulté pour la lire, p. 396. — Multiplicité des signes, *ibid.* — Intelligence des textes, p. 397. — Antécédents de Stanislas Julien : les missionnaires en Chine, *ibid.* — *Grammatica sinica*, de Fourmont, p. 398. — Éléments de la

grammaire chinoise, par Abel Rémusat, p. 398. — Traduction par ce dernier du roman des *Deux cousines*, p. 399. — Traduction, par le Père Prémère, du drame l'*Orphelin de la Chine*, *ibid.* — Dans sa *Syntaxe nouvelle*, Stanislas Julien définit le caractère de la langue chinoise et indique le moyen de donner à chaque mot la valeur qui résulte de sa position, 399-401; — applique sa règle de position à la traduction des textes les plus difficiles, p. 401. — Traduit en français et publie le *Hoei-lan-ki* ou le *Cercle de craie*; l'*Orphelin de la Chine*, p. 402. — Son différend avec M. Pauthier, p. 402. — Publie l'*Examen critique de quelques pages de chinois relatives à l'Inde*, p. 405. — Nouveau différend avec M. Reinaud, *ibid.* — Publie l'*Histoire de la vie de Hiouen-tsang et de ses voyages dans l'Inde*; — les *Mémoires sur les contrées occidentales*, *ibid.*; — la *Méthode pour déchiffrer et transcrire les noms sanscrits qui se rencontrent dans les livres chinois*, p. 407-410. — Traduction des *Deux couleurs sées* (*Pe-che-tsing-ki*) et du *Livre des récompenses et des peines* (*Khan-ing-pien*), p. 410; — du *Livre de la doctrine du philosophe Lao-tseu* (*Lao-tseu-tao-te-k'ing*); de la *Mort de Tong-tcho*; du *Portrait de famille*; des *Deux frères de sexe différent*; d'apologues traduits du sanscrit en chinois; des *Deux filles lettrées* (*Ping-chang-ling-yen*), p. 412; — des *Deux cousines* (*Yu-kiao-li*), et du *Pavillon d'Occident* (*Si-siang-pi*), p. 413. — Publie le *Résumé des principaux traités chinois sur la culture des miroirs et l'éducation des veis à soie*, p. 414. — Importance de cet ouvrage, p. 415. — *His-*

toire et fabrication de la porcelaine chinoise, p. 415. — Ses notes dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, p. 416, 417. — *Industries anciennes et modernes de l'empire chinois*, p. 417; — *Dialogues chinois (Si-tch'ang-k'ou - l'ou-hoa)*; le *Livre des mille mots (Thsien-tseu-wen)*; le *Livre des phrases de trois mots (San-tseu-king)*, p. 418. —

Chargé, en 1867, d'un rapport sur la littérature chinoise, p. 418. — *Syntaxe nouvelle de la langue chinoise*, p. 420. — Ses articles dans le *Journal asiatique*, p. 421. — Son mariage, p. 422. — Ses relations avec l'abbé Méthivier, curé d'Olivet, p. 423. — Son testament, p. 425. — Caractère de Stanislas Julien, p. 426. — Sa mort, le 14 février 1873, p. 430.

K

Kaccūyana et la littérature grammaticale du pâli. Grammaire pâlie, par M. Senart, p. 486.

Kasler. Découverte de la sépulture de Guillaume de Ros, abbé de Fécamp, p. 286, 306-309.

Kata-kata Malayou ou Recueil des mots malays francisés, p. 281.

Κέλτοι et Γαλάται, Κελτική et Γαλατία. Signification de ces mots dans Polybe, par M. Alexandre Bertrand, p. 299-302.

Kersers (De). *Statistique monumentale du département du Cher*, p. 161.

Khalifat. *Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le khalifat*. Sujet de prix, p. 290, 377.

Komats et Sakitsi, ou la rencontre de deux nobles cœurs dans une pauvre existence, p. 165.

Kuyper. Manuscrit, p. 289.

L

LABARTE. *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, p. 85.

LABOULAYE, membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2.

La Fons-Méricocq (Prix). Commission, p. 4. — Rapport, p. 113. — Ouvrages adressés, p. 303. — Prorogation, p. 371, 376. — Condition du concours, p. 381.

Lagneau. *Mémoire sur les Ligures*, p. 190, 192, 233-238.

Lair. *Mémoire sur deux chroniques latines composées au XIII^e siècle à l'abbaye de Saint-Denis*, p. 160.

Lalore (L'abbé). Mention honorable,

Antiquités nationales, p. 193, 363, 374.

Lallier. Thèses de doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, p. 176.

Lane (William). *Arabic-english Lexicon*, p. 86.

Langue acadienne (Mémoire sur l'existence de la), p. 13, 94, 98.

Langue (La) primitive de la Chaldée et les idiomes touraniens, etc. p. 169.

Langue étrusque (Nouvelles observations sur la). Mémoire, p. 196, 197, 206.

Langues, races, nationalités, p. 158.

Larmes (Les) de la prière, par M. Edm.

LE BLANT, p. 478.

LASTEVRIE (F. DE). *Histoire de l'orfèvrerie*

- depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, p. 478.
- Lasteyrie (Robert de). Médaille. Antiquités nationales, p. 193, 360, 373.
- Le Bas (Ph.). *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure*, p. 157.
- Le Blanc. Inscriptions découvertes dans le Dauphiné. — Rapport sur des fouilles opérées en 1874. — Album épigraphique du musée de Vienne. — Demande du *Bulletin des Comptes rendus*, p. 7. — Fouilles à Vienne (Dauphiné), p. 110.
- LE BLANT (Edm.). *Mémoire sur les larmes de la prière*, p. 8, 49-51, 478. — Découverte par M. de Rossi de la catacombe de Domitilla, p. 12. — *Sur quelques représentations antiques de Daniel dans la fosse aux lions*, p. 75. — *Note sur une lampe païenne*, p. 85. — *Sur une inscription existant dans un hypogée de Rome*, p. 96, 114-118. — *Sur l'authenticité du martyre de sainte Félicité et de ses sept fils*, p. 108, 138-141. — *Tableau égyptiennes à inscriptions grecques*, p. 281. — *Polyeucte et le zèle téméraire*. Mémoire, p. 287, 290. — Observations sur des fragments de marbre ayant fait partie du tombeau de saint Martin, à Tours, p. 293, 345-347.
- Lecoutre. *Quintilien, Institution oratoire, collation d'un manuscrit du x^e siècle*, p. 164.
- Lecoy de la Marche. Premier prix Gobert, p. 109, 370, 374.
- Légats (Les) propriétaires et les procureurs des provinces de Belgique et de la Germanie inférieure*, par M. Roulez, p. 467.
- Légende (Sur la) du Buddha, p. 487.
- Légendes et récits populaires des pays basques*, p. 268.
- Legge. Prix Stanislas Julien, p. 369, 376. — *The chinese classics*, p. 485.
- Legrand (Émile). Rapport sur sa mission en Grèce, p. 292. — *Les exploits de Digénis Akritas, épopée byzantine du x^e siècle*, p. 479. — *Les oracles de Léon le Sage: la bataille de Varna et la prise de Constantinople en 1453*, p. 480.
- Lelong. Archiviste paléographe, p. 385.
- Lenormant (François). Communication sur l'existence de la langue accadienne, p. 13. — *Choix de textes cunéiformes inédits ou incomplètement publiés jusqu'à ce jour*, p. 81. — *Mémoire sur l'existence de la langue accadienne*, p. 94, 98. — *Gazette archéologique*, p. 155, 165, 282. — *Cours d'archéologie à la Bibliothèque nationale*, p. 162. — *La langue primitive de la Chaldée et les idiomes touraniens, étude de philologie et d'histoire suivie d'un glossaire accadien*, p. 169. — *Études historiques et archéologiques*, p. 281.
- Lèques. *Histoire de la Gendarmerie*, p. 287.
- Lettre pastorale de Monseigneur Charles-François Turinas, évêque de Tarentaise, sur l'étude de l'archéologie, etc.* p. 470.
- Lettres à M. Ph. Tamisey de Larroque sur les poésies de Jean Rus*, p. 159.
- Lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange. Lettres de Flandrine de Nassau, etc.* p. 484.
- Lettres inédites du pape Alexandre III*, p. 281.
- Lettre sopra la mitologia vedica*, p. 84.
- LEVASSEUR. Offre un exemplaire de la *Carte de France* du Ministère de l'Instruction publique, p. 190.
- Lexicographe (Un) du 11^e siècle de notre ère*, p. 162.

Liber procuratoris studiosorum. Notice par M. Germain, p. 208, 286, 304-306.

Liger. Candidature, p. 293, 294.

Ligures (Les). Mémoire, p. 190, 192, 233-238.

Litanie (La) du Soleil, inscriptions recueillies dans les tombeaux des rois à Thèbes, par M. Naville, p. 485.

Livre (Le) du Voir-Dit de Guillaume de Machaut, p. 180.

LONGPÉRIER (DE). Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — des Antiquités de la France, *ibid.*; — de l'École d'Athènes, *ibid.*; — du prix Bordin, p. 4; — de numismatique, *ibid.*; — du prix Fould, *ibid.* — Découvertes faites à Montmartre en creusant le sol pour les fondations de l'église du Sacré-Cœur, p. 103. — Membre du Conseil supérieur des Beaux-Arts, p. 106. — *Collection des inscriptions grecques antiques du British Museum,* p. 158. — Sur les antiquités de l'île de Santorin, p. 182. — Sur le temple de Mercure découvert au pied du Puy-de-Dôme, p. 185. — Sur une *anoché* de travail grec, p. 186. — Membre de la Commission pour les rouleaux d'Herculanum,

p. 189. — Rapport sur le concours Fould, p. 196. — Rapport sur le concours de numismatique de 1875, p. 197. — Communication sur l'origine du vers : *Indocti discant, etc.* p. 203. — Découverte de la sépulture de Guillaume de Ros, abbé de Fécamp, p. 286, 306-309. — Communication sur les plus anciens bronzes du monde, p. 291, 341-345. — Observations à propos d'une lettre de M. Mowat sur le Dieu *tricéphale*, p. 297, 347-352. — Commission. candidats à la place de correspondant, p. 297. — Ancantissement du *Compte rendu de la session du congrès archéologique de 1874, à Stockholm,* p. 302.

Loriquet. *Mémoires de Oudard-Coquault, bourgeois de Reims,* p. 301.

Luce. *Négociations des Anglais avec le roi de Navarre pendant la révolution parisienne de 1358,* p. 90. — *Guillaume l'Aloue,* p. 277.

LUYNES (DUC DE). *Voyage d'exploration à la mer Morte, à Pétra et sur la rive gauche du Jourdain,* p. 81.

Lyghounis. Description de deux statues découvertes dans les ruines d'Aptéra, p. 6, 10.

M

Malaka. Histoire des rois malays de Malaka, etc. p. 277.

Marchegay. *Lettres de Louise de Colligny, princesse d'Orange, à sa belle-fille Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de la Trémoille;* lettres, etc. etc. p. 484.

Marcus Tullius Tiro, p. 277.

Marguerite de Surville, *sa vie, etc.* p. 267.

Marre (Ar.). Publications, 277. — Ma-

laka. *Histoire des rois malays de Malaka.* — Java. *Code des successions et du mariage.* — Sumatra. *Histoire des rois de Pasey.* — Recueil des mots malays francisés. — Les écrivains officiels des sultans malays, p. 303.

MARTIN (Th.-H.). Mémoire intitulé : *Histoire des hypothèses astronomiques chez les Grecs et chez les Romains,* p. 7, 8, 83. — Mémoire sur l'éty-

- mologie du mot *Dictator*, p. 195, 238-258. — Mémoire sur les *hypothèses astronomiques d'Héraclite d'Éphèse*, p. 287, 288.
- Martin de Fumideio (L'abbé). Sa sépulture, p. 287.
- Martyre de sainte *Félicité et de ses sept enfants*, p. 101, 102, 125-138.
- Maspero. *Histoire ancienne des peuples de l'Orient avant la conquête d'Alexandre*, p. 174. — *Mémoires sur divers points d'archéologie égyptienne*, p. 478.
- Masqueray. Inscriptions découvertes à Timegad, au nord de l'Aurès, p. 295. — Découverte de l'*album* des décurions de *Thamugas*, p. 300.
- Mathieu. Ouvrages divers, p. 86.
- MAURY. Élu président; ses paroles en prenant possession du fauteuil, p. 1. — *Nouvelles observations sur la langue étrusque*, mémoire, p. 196, 197. — *Nouvelles observations sur la langue étrusque*, mémoire, p. 206. — *Discours prononcé à la distribution des prix aux élèves adultes-hommes de l'école de dessin*, etc., p. 272. — Discours en séance publique sur les prix décernés et les sujets de prix proposés, p. 356-382.
- Max-Müller. *Rig-Véda-Sanhita together with the commentary of Sayanacharya*, p. 85.
- Mélanges d'épigraphie et d'archéologie*, p. 83. — *d'épigraphie et d'archéologie sémitiques*, p. 84.
- Mellottée. Mémoire intitulé : *Sons linguistiques*, p. 96.
- Mémoire sur deux chroniques latines composées au XI^e siècle à l'abbaye de Saint-Denis*, p. 160. — *Sur le texte primitif du premier récit de la création*, p. 176. — *Sur les cadrans solaires coniques*, p. 468. — *Sur la royauté et le droit populaire d'après les écrivains du moyen âge*, par M. Jourdain, p. 469.
- Mémoires de l'Académie des sciences, etc. de Toulouse*, p. 90; — *et documents de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, p. 165; — *de la Société nationale des antiquaires de France*; — *de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*; — *de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, p. 176; — *de la Société de linguistique de Paris*, p. 268, 489; — *d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire*, p. 267; — *de l'Académie des sciences de Cracovie, etc. etc.* p. 467; — *sur divers points d'archéologie égyptienne*, p. 478.
- Ménant. *Babylone et la Chaldée*, p. 79.
- Mercier. *Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale*, p. 484.
- Mérode. Dessin de la crypte de sainte Pétronille, p. 181.
- Michel (Francisque). Édition nouvelle des œuvres de Gower, p. 95.
- MILLER. *Historiens grecs des croisades*, p. 155. — Membre de la Commission pour les rouleaux d'Herculannum, p. 189.
- Minerve. Délibération de l'Académie des Beaux-Arts et décision de l'Académie relativement à la tête de Minerve qui figure dans la médaille et dans l'entête des lettres de l'Institut, p. 94.
- Verhœndlungen der Deutschen Gesellschaft für Natur*, etc. p. 155.
- Mohammed and Mohammedanism lectures delivered at the Royal Institution of Great Britain*, p. 89.
- Mout. Membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — des fonds de l'Académie, *ibid.*; — du prix Bordin, p. 4; — du prix Stanislas Ju-

- lien, p. 4. — Inscriptions phéniciennes du Musée Britannique, p. 184. — Commission du prix Bordin, p. 208.
- Moïse (*Le*) *historique et la rédaction mosaïque du Pentateuque*, par M. Schæbel, p. 485.
- Moisy. *Noms de famille normands étudiés dans leur rapport avec la vieille langue. — Études philologiques d'onomatologie normande*, p. 299.
- Mommsen. *Histoire de la monnaie romaine*, p. 268.
- Monier. *Indian Wisdom (La sagesse indienne)*, p. 175.
- Monnaies gauloises trouvées en Poitou et en Saintonge*, p. 172.
- Montaignon (De). *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles, morales, fascétieux et historiques*, p. 476.
- Montaigne (Michel). Voyez *Essais*.
- Montmartre. Découverte faite en creusant le sol pour les fondations de l'église du Sacré-Cœur, p. 103.
- Monumenta boica*, p. 467.
- Monumenta mediæ ævi historica res gestas Poloniæ illustrantia*, p. 76. — *conciliorum generalium seculi decimi quinti Concilium Basileense*, p. 79.
- Morale de l'Arvesta*, p. 158.
- Morand. *Lettre à M. Auguste Hugnet, maire de Boulogne-sur-Mer*, p. 281.
- Morgenländische Forschungen Festschrift Herz Professor Dr. H. L. Fleischer zu seinem fünfzigjährigen Doctorjubiläum am 4 März 1874 gewidmet von seinem Schülern, H. Deventz*, p. 90.
- Mors de cheval italiques (De quelques) et de l'épée de Ronzano en bronze*, p. 272.
- Mosaïques italiennes antérieures au IX^e siècle*. Voy. Müntz.
- Mowat (Robert). *Lettre sur un autel trouvé à Horn (Limbourg)*, p. 113, 151-154. — Candidat à la place de correspondant, p. 297. — *Lettre sur le Dieu tricéphale*, p. 297, 347-352. — Publications à l'appui de sa candidature, p. 482.
- Muhammadanism ou Notes*, par le Rév. Hughes, p. 474.
- Müntz. *Étude sur l'œuvre inédite de Jacques Grimaldi*, p. 108. — *Les mosaïques italiennes antérieures au IX^e siècle*, p. 110. — *Documents inédits sur les artistes français qui ont travaillé en Italie, au moyen âge et à la Renaissance*, *ibid.* — *La mosaïque chrétienne en Italie*, p. 366.
- Musée d'Alger. *Lettre de M. de Sainte-Marie relative à des fouilles à diriger au nom de ce musée*, p. 111.
- Musée (Le) archéologique, recueil illustré de monuments de l'antiquité*, p. 166, 482.
- Narrative (A) of the recent events in Tong-King*, p. 162.
- NAUDET, membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — du prix Bordin, p. 4. — Seconde lecture sur le *Camp des Pèlerins*, p. 11. — Désigné comme lecteur pour la séance trimestrielle, p. 15. — Mémoire sur le tribunus militum à populo, p. 95, 98. — Observations sur l'ordre des lectures, p. 110; — sur le sens du mot *frumentarius*, p. 111; — sur la signification du mot *frumentarius*, p. 113, 144-151; — sur l'étymologie du mot *dictator*, p. 196; — sur le rôle des *curatores*, p. 300.

- Naville. *La litanie du Soleil, inscriptions recueillies dans les tombeaux des rois à Thèbes*, p. 485.
- Négociations des Anglais avec le roi de Navarre pendant la révolution parisienne de 1358*, p. 90.
- Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, par M. Abel Desjardins, p. 481.
- Nicolas Oresme et les astrologues de la cour de Charles V*, par M. Jourdain, p. 469.
- Normand (J.), archiviste paléographe, p. 385.
- Norwège (Université royale de). Publications diverses, p. 167.
- Notes sur l'emplacement de la villula d'Ausone*, p. 159.
- Note sur le cerveau d'un imbécile*, p. 168.
- Notes sur l'histoire du diocèse de Die*, p. 277.
- Notice sur un pavement d'autel ancien*, p. 169; — bibliographique de G. Roulez, membre de l'Académie royale de Belgique, p. 172; — sur le peintre Lanerenon, p. 172; — sur un manuscrit mérovingien contenant des fragments d'Égyptiens, p. 175; — sur une médaille inédite de Ronsard, p. 177; — sur les sceaux du cabinet de M^{me} Fevre de Mâcon, p. 270; — sur quelques jetons du Forez, p. 270; — sur les jetons de plomb des archevêques de Lyon, p. 270; — sur l'épigraphie romaine de Vence et de ses environs, p. 469; — sur le manuscrit de Salimbene. Voy. Clédat.
- Notices et extraits des manuscrits*, t. XXV, 2^e partie, p. 207, 281.
- Noticias sobre las vias, poblaciones y ruinas antiguas, especialmente de la epoca romana en la provincia de Alava*, p. 87.
- Numismatique (Prix de). Nomination de la Commission du prix de numismatique, p. 4. — Rapport, p. 197. — Ouvrages adressés, p. 294. — Prix décerné, p. 368, 374. — Conditions du concours, p. 377.
- Nuovi canti di Alessandro Bonola*, p. 175.

O

- Observations (Nouvelles) sur les camps romains de Gergovia*, p. 86; — sur quelques points des côtes de la Phénicie et de la Palestine, d'après l'itinéraire du pèlerin de Bordeaux, p. 466.
- Observations pratiques sur l'application de différents articles du code pénal en matière correctionnelle*, p. 476.
- Oeuvres poétiques de Pierre de Brach, sieur de la Motte-Montussan*, p. 159.
- On Navnet Ymir*, par M. Gislason, p. 482.
- Oppert. *L'immortalité de l'âme chez les Chaldéens*, p. 89. — *L'étalon des mesures chez les Assyriens, fixé par les textes cunéiformes*, p. 177.
- Opuscles*, p. 269.
- Oracles (Les) de Léon le Sage; la bataille de Varna et la prise de Constantinople en 1453*, par M. Em. Legrand, p. 480.
- Oricum (Découverte des ruines de la ville d')*, p. 188, 226-231.
- Origines du régime féodal*, mémoire, p. 105, 107, 109, 478; — *de l'église de Poitiers*, p. 156; — *des bohémien ou tsiganes*, p. 475; — de

l'enseignement médical en Lorraine, Ovidio e castilho os *Fastos poema com amplos commentarios, etc.* p. 482. p. 85.

P

- Paillard. Second prix Gobert, p. 109, 303, 370, 374.
- Paleologia copta di Felice Walnes del Cairo di Egitto*, p. 80.
- Pallegoix. *Dictionarium lingue thai sive siamensis, interpretatione latino, gallica et anglica illustratum*, p. 87.
- Panthéon assyrien. *Recueillir les noms des dieux mentionnés sur les monuments de l'Asie occidentale, afin d'en tirer un panthéon assyrien*, sujet de prix, prorogé, p. 107, 367, 375, 379.
- Papiro Ercolanese inedito*, p. 188.
- Paris (Gaston). *Le petit Poucet et la grande Ourse*, p. 81.
- PARIS (P.), nommé membre de la Commission du prix La Fons-Mélicocq, p. 4. — *Le livre du Voir-Dit de Guillaume de Machaut, etc.* p. 180. — *Romans de la Table ronde mis en nouveau langage*, p. 483.
- Parnasse (Le), société littéraire grecque. Publications diverses, p. 275.
- PAVET DE COURTEILLE, nommé membre de la Commission du prix Stanislas Julien, p. 4.
- Peigné-Delacourt. *Tableau des abbayes et des monastères d'hommes en France, à l'époque de l'édit de 1768*, p. 271. — *Topographie archéologique des cantons de la France*, p. 79.
- Périaux (Nicétas). *Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen. — Dictionnaire indicateur et historique des rues et places de Rouen*, p. 289.
- PERROT, membre de la Commission du prix Gobert, p. 2; — du prix Fould, p. 4. — Communique la liste des ouvrages adressés au concours Gobert, p. 4. — *Excursion à Troie et aux sources du Menderé*, p. 78. — *Sur une inscription grecque de Cyzique*, p. 184. — *Inscription tracée sous le pied d'une cenchoë, de travail grec*, p. 186. — *Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire*, p. 267. — *Inscriptions inédites d'Asie Mineure*, p. 476.
- Petit Poucet (Le) et la grande Ourse, p. 81.
- Petri. Demande l'origine du village de Quincy-Ségy, p. 106.
- Picot (Émile). *Bibliographie cornélienne*, p. 478.
- Picot. *Les Serbes de Hongrie, leur histoire, leurs privilèges, etc.* p. 267.
- Pierre (La) sacrée d'Antipolis*, p. 163.
- Pierret. Statues en bois de l'ancien empire égyptien, p. 297.
- Pigafetta. Traduction de la *Relation du siège de Paris par Henri IV en 1590*, p. 474.
- Pinart. *La caverne d'Aknaiñ, île d'Oumga, archipel Shumagin Alaska*, p. 170. — *Bibliothèque de linguistique et d'ethnographie américaines*, p. 172.
- Poésies françaises, latines et grecques de Martin Despois*, p. 159; — *et lettres des détenus des prisons de Laval*, p. 166; — de François Valetton d'Aubenas, manuscrit original du XVII^e siècle, p. 469.
- Poids, mesures et monnaies des anciens Égyptiens*, mémoire, p. 108, 109, 190.
- Poli (Do). *Recherches sur le nom vulgaire de l'amphithéâtre Flavian (Colisée)*, p. 166.

Polybiblion, revue bibliographique universelle, p. 80.

Polyeucte et le zèle téméraire, mémoire, par M. Ed. Le Blant, p. 287, 290.

Pontal, archiviste paléographe, p. 385.

Portugalia monumenta historica, etc. p. 85.

Πραγματεία τοῦ συνταγματικοῦ δικαίου, p. 86.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, etc. de Rouen, p. 176; — *de la déclinaison latine*, p. 471.

Principes généraux des lois, par M. Cassati, p. 476; — *de phonétique dans la langue finnoise*, p. 481.

Prix ordinaire. Commissions, p. 4, 288, 290. — Rapport, p. 198. — Mémoires adressés, p. 301. — Récompenses, sujets proposés ou prorogés, p. 359, 371, 373, 376, 377.

Proceedings of the Society of antiquaries of London, p. 91, 489.

Procès-verbaux des séances de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, p. 473.

Progymnase royal grand-ducal de Diekirch. *Programme*, p. 276.

Proverbes et maximes du Vivarais; nos pères, publiés par M. Vaschalde, p. 469.

Q

QUICHERY, membre de la Commission du prix Bordin, p. 4.

Quintilien, *Institution oratoire*, colla-

tion d'un manuscrit du 1^e siècle, p. 164.

Quæstiones Tironianæ, p. 277.

R

Rapport sur une mission archéologique en Algérie, p. 176; — *archéologique sur l'église de Guiseaux*, p. 270; — *sur les questions archéologiques discutées au congrès de Stockholm*, p. 276; — sur les publications de l'Académie, p. 7, 72.

Rassegna del nuovo libro di Enrico Harri-ssé : Les Colombo de France et d'Italie, p. 172.

RAVAISSON, membre de la Commission de l'École d'Athènes, p. 2. — Présente la photographie d'un vase funéraire découvert en Attique, p. 8. — Description du bas-relief que porte ce vase, p. 8, 9. — Dissertation sur les bas-reliefs funéraires des Grecs, p. 100. — Observations de MM. Per-

rot et Maury à ce sujet, p. 100. — Sur un bas-relief funéraire trouvé dans le lit de l'Illissus, p. 101. — Élu membre du Conseil supérieur des beaux-arts, p. 106. — Bouleaux provenant d'Herculanum, p. 189. — Membre de la Commission, *ibid.* — Projet d'un musée de plâtres, p. 291. — Stèle de Mésa, roi de Moab, p. 296. — Statues en bois de l'ancien empire égyptien, p. 297.

Ravenna antica, lettera terza di Gasparo Martinetti Cardoni, p. 473.

Rayet. *Mémoire sur les cadrans solaires coniques* écrit à l'occasion d'un de ces gnomons, trouvés à Héraclée, p. 468.

Raynal. *Étude sur les Géoponiques*, p. 162.

- Raynaud (G.-C.), archiviste paléographique, p. 385.
- Recherches sur la recension du texte posthume des Essais de Montaigne*, p. 159; — sur l'auteur des épitaphes de Montaigne, p. 159; — sur le nom vulgaire de l'amphithéâtre Flavian (Colisée), p. 166; — sur les États de Bretagne. La tenue de 1736, p. 277; — sur un groupe de Praxitèle d'après les figurines de terre cuite, p. 484.
- Récits d'apparitions dans les sermons du moyen âge*, mémoire, p. 94, 101.
- Records of the Past : being english translations of the assyrian and egyptian monuments, etc.* p. 83.
- Recueil de poésies françaises des XI^e et XII^e siècles, morales, farsétiens et historiques*, p. 476; — *des diplômes grecs et arabes de la Sicile*, par M. Salvatore Cusa, p. 476; — *des inscriptions arabes de Sicile*, par M. Amari, p. 484.
- Régime municipal dans les deux premiers siècles de l'empire romain (Recherches sur le)*, p. 295, 296, 300, 302.
- Registrum de Pannure*, p. 162.
- RÉGNIER (Ad.), membre de la Commission des travaux littéraires, p. 2; — du prix Stanislas Julien, p. 4.
- Relation latine de la prise de Constantinople en 1204*, p. 162; — *du siège de Saint-Affrique, etc.* p. 167; — *du siège de Paris par Henri IV, en 1590*, traduit par Pigafetta, p. 474.
- Religious and moral from sanskrit writers*, par M. J. Muir, p. 470.
- Remarques et corrections d'Estienne de la Boétie sur le traité de Plutarque intitulé : Ἐρωτικός*, p. 159.
- Renaissance des lettres à Bordeaux au XII^e siècle*, p. 159.
- RENAN, membre de la Commission du prix ordinaire, p. 4; — du prix Fould, *ibid.*
- Rendu. *Inventaire analytique du cartulaire du chapitre cathédral de Noyon*, p. 303.
- René (*Le roi*), *sa vie, son administration, etc.* par M. Lecoy de la Marche, p. 370, 374.
- RENIER (L.), membre de la Commission des Antiquités nationales, p. 2; — de l'École d'Athènes, *ibid.* — Inscriptions à propos du *tribunus militum a populo*, p. 6. — Sur le *tribunus militum a populo*, p. 98. — Copie du *texte latin gravé sur une stèle*, p. 112. — Inscription grecque découverte à *Soulou-Seraï*, p. 184. — Sur une *inscription d'Afrique relative à l'historien C. Velleius Paterculus*, p. 200. — Rapport sur deux inscriptions romaines, p. 201, 290. — Inscriptions découvertes à Timegad, au nord de l'Aurès, par M. Masqueray, p. 295. — Commissaire pour les candidats à la place de correspondant, p. 297. — Découverte, par M. Masqueray, de l'*album* des décurions de *Thamagas*, p. 300. — Notice, lue en séance publique, sur une *inscription romaine relative à l'historien Velleius Paterculus*, p. 431-441. — Rapport sur le concours des Antiquités nationales de 1875, p. 442-451.
- Répertoire archéologique du département de la Nièvre*, p. 270.
- Researches in prehistoric and protohistoric comparative philology, etc.* p. 157.
- Réunion de Lyon à la France, p. 364.
- Revillout (Ch.). *Un lexicographe du II^e siècle de notre ère*, p. 162.
- Revue africaine*, p. 91, 282, 489; — archéologique, p. 90, 177, 282,

- 489; — de philologie et d'ethnographie, p. 91, 177; — des questions historiques, p. 91, 177; — bibliographique de philologie et d'histoire, p. 90, 177, 489; — de législation, p. 90, 91, 177, 282, 489; — d'anthropologie, p. 177; — de 1875 *sur la langue et la littérature hindoustaniens*, par M. GARCIN DE TASSY, p. 485.
- Reynald. Analyse d'un manuscrit de Kuyper, savant hollandais, p. 289.
- Riant. *Relation latine de la prise de Constantinople en 1204*, p. 162. — Théorie relative à l'exactitude des récits de Villehardouin, p. 204.
- Richond, archiviste paléographe, p. 385.
- Riemann. *Du classement des manuscrits de la première décade de Tite-Live*, p. 108. — Mémoire intitulé : *Analecta græca et latina*, p. 106. — *Étude sur la langue de Tite-Live*, p. 110. — Manuscrits de la première décade de Tite-Live, p. 366.
- Rig-Véda-Sambhita together with the commentary of Sayanacharya, p. 85.
- Risque. *Monuments druidiques de Valcongrain (Calvados)*, p. 192.
- Rituel (Le) brahmanique du respect social, traduit par M. Schœbel, p. 469.
- Rivière. Mention honorable, Antiquités nationales, p. 193, 362, 373.
- ROBERT (Ch.), nommé membre de la Commission de numismatique, p. 4.
- Robert de Torigni. Sa sépulture, p. 287.
- Robiou. *Les classes populaires en France pendant le moyen âge*, p. 80. — Mémoire sur divers points de chronologie et d'histoire relatifs aux empires des Assyriens et des Mèdes, p. 110; — sur deux questions de chronologie et d'histoire éclaircies par les annales d'Assurbanipal, p. 185, 189, 192, 231. — Candidat à la place de correspondant, p. 297.
- Rochet. *Sentences, maximes et proverbes manchoux, etc.* p. 169.
- Roger de Belloguet. *Ethnogénie gauloise* (2^e édition), p. 75.
- Rognon ou Rosemont (*Faut-il dire*)? p. 157.
- Romans de la Table ronde mis en nouveau langage*, p. 483.
- Rome (École de). Décrets, rapports, règlements, etc. p. 99, 102, 106, 108, 109, 287, 365, 366, 452, 465.
- ROSSI (DE). Découverte de la catacombe de Domitilla, p. 12.
- ROSSEYROL, membre de la Commission de l'École d'Athènes, p. 2.
- Rossignol. *Petits États d'Albigeois, etc.* p. 298.
- Rollschild (J. de). *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles, morales, fuscétioux et historiques*, p. 476.
- ROZIÈRE (DE), membre de la Commission des Antiquités nationales, p. 2; — de la Commission du prix Gobert, p. 302. — *Revue de législation ancienne et moderne*, p. 90.

S

- Sabine (Impératrice). Statue mise à bord du *Magenta*, p. 288.
- Sacré-Cœur (Église du). Découvertes faites à Montmartre en creusant le sol pour les fondations de cet édifice, p. 103.
- Saglio. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, p. 281.

- Sainte-Marie. Estampages d'inscriptions puniques, p. 2, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 95, 98, 99, 103, 107. 195, 292, 297. — Demande d'instructions, p. 5. — Lettre relative à la grande pierre de M'deïna, p. 11. — Mosaïque et fragments d'inscriptions romaines, p. 99, 103. — Construction antique aux environs de l'ancienne Carthage, p. 103. — Masque de plâtre, *ibid.* — Croquis de l'emplacement des fouilles opérées à Carthage, p. 103. — Lettre relative à des fouilles à diriger au nom du musée d'Alger, p. 111. — Inscriptions latines, p. 197, 201. — Annonce l'envoi, pour la Bibliothèque nationale, de 2,083 inscriptions puniques, p. 204. — Statue de l'impératrice Sabine, inscription romaine, inscription grecque et inscriptions puniques mises à bord du *Magenta*, p. 288. — Inscription romaine, p. 297. — Renseignements sur les inscriptions néo-puniques embarquées à bord du *Magenta*, p. 299. — *L'Herzégovine, étude géographique, historique et statistique*, p. 473.
- Saint-Lazare (Congrégation mékitariste de). Demande de publications, p. 15.
- Saint Louis et son temps, par M. H. WALLOX, S. P., p. 76.
- Salisbury (Jean de), par M. l'abbé Demimuids, p. 75.
- Salomon de Gaus. *Mappemonde autographe*, p. 193.
- Saripolos. *Πραγματεία τοῦ συνταγματικοῦ δικαίου*, p. 86. — *Traité de droit constitutionnel*, p. 480.
- Sathas. *Les exploits de Digénis Akritas, épopée byzantine du 1^e siècle*, p. 479.
- SAULCY (DE), membre de la Commission des Antiquités nationales, p. 2 ; — du prix Bordin, p. 4 ; — de numismatique, *ibid.* ; — du prix Fould, *ibid.* — Rapport sur les observations faites par M. V. Guérin en Palestine, p. 199. — Rend compte du rapport de M. Guérin sur sa mission en Palestine, p. 293.
- SAUSSAYE (DE LA), nommé membre de la Commission de numismatique, p. 4.
- Schliemann. *Συνοπτικὴ ἀφῆγησις τῆς γενομένης ἀνακαλύψεως τοῦ Ὀμηρικοῦ Ἰλίου κατὰ τὰ ἐτῆ 1870-1873*, p. 89. — Traduction anglaise de son ouvrage sur les *fouilles d'Hisarlik*, p. 168.
- Schaebel. *Le Moïse historique et la réduction mosaïque du Pentateuque*, p. 485.
- Schuermans. *Réplique à M. Roulez, etc.* p. 87.
- Scriptores rerum Polonicarum*, p. 76.
- Séance publique annuelle de l'Académie. Discours de M. le Président sur les *prix décernés et les sujets de prix proposés*. — Notice historique sur la *vie et les travaux de M. Stanislas Julien*, par M. H. WALLOX, secrétaire perpétuel. — *Explication de deux inscriptions antiques relatives aux historiens Velleins Paterculus et Arrien*, par M. L. RENIER, p. 292, 356. — *Séances publiques de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*, p. 478.
- Sechs phönikische Inschriften aus Idalion*, p. 87.
- Senart. *Kaccâyana et la littérature grammaticale du pâli. Grammaire pâlie*, p. 486. — *Essai sur la légende du Buddha, son caractère et ses origines*, p. 487.
- Sénat romain. Faire connaître la composition, le mode de recrutement et les*

- attributions du Sénat romain. etc.* sujet de prix, p. 376.
- Sentences, maximes et proverbes mantschoux et mongols, etc.* p. 169.
- Sépulture antique fouillée à Berru (Marne)*, p. 172.
- Serbes (Les) de Hongrie, leur histoire, leurs privilèges, etc.* p. 267.
- Série chronologique des monnaies de Syracuse*, par M. Barclay, p. 368, 374.
- Sidoine Apollinaire (Texte de)*. Prix Bordin. Conclusions de la Commission, p. 109.
- Si-Siang-ki ou l'Histoire du pavillon d'Occident*, comédie en seize actes. Traduction des actes v à x, par M. Stanislas Julien, p. 77.
- Sitzungsberichte. Philosophisch-historische Classe (Vienne)*, p. 79, 83, 173, 489.
- SLANE (DE), membre de la Commission du prix ordinaire, p. 4. — Commission pour sujet du prix Bordin, p. 288.
- Smith (Bosworth). *Mohammed and Mohammedanism, lectures delivered at the Royal Institution of Great Britain*, p. 89.
- Società ligure di storia patria. Sezione di archeologia, etc.* p. 172.
- Société académique roumaine. Publications diverses, p. 272. — littéraire grecque *le Parnasse*. Publications diverses, p. 275.
- Sorlin d'Origny. Inscriptions himyaritiques, p. 110.
- Souanète (La) livre, épisode d'un voyage à la chaîne centrale du Caucase*, p. 173.
- Souhait (Comte de), candidat à une place de correspondant, p. 190. — Ouvrages à l'appui de sa candidature, p. 269, 297.
- Souvenirs de la vieille France. Les Sociétés de tir avant 1789*, p. 466.
- Stances érotiques, morales et religieuses de Bhartrihari*, p. 168.
- Stanislas Julien (Prix). Commission, p. 4. — Prix décerné, p. 369, 376. — Conditions du concours, p. 381.
- Stanley Lane Poole. *Catalogue des monnaies orientales du Musée Britannique*, p. 467.
- Statistique monumentale du département du Cher*, p. 161.
- Stèle de Mésa, roi de Moab, p. 296.
- Stockholm. Anéantissement, par l'incendie, du *Compte rendu de la session du congrès archéologique de 1874*, p. 302.
- Storia dei viaggiatori italiani nelle Indie orientali*, p. 281, 466.
- Substantifs verbaux formés par apocope de l'infinitif*, par M. Egger, p. 78.
- Substitution d'un évêché german à l'évêché romain en Gaule*, p. 267.
- Συνοπτικὴ ἀξιολογὴ τῆς ἡερομένης ἀνακάλυψως τοῦ ὀμηρικῶ Ἰλίου κατὰ τὰ ἐτῆ 1870-1873, p. 89.
- Syrie. Faire l'histoire de la Syrie depuis la conquête musulmane jusqu'à la chute des Omeyyades, etc.* sujet de prix, p. 379.

T

- Tablet égyptiennes à inscriptions grecques*, p. 281.
- Tableau des races de l'Inde septentrionale*, p. 169; — *des abbayes et des monastères d'hommes en France, à l'époque de l'édit de 1768*, p. 271.
- Tables Eugubines (Les)*, texte, traduction et commentaire, p. 88, 476.

- Tabule codicum manu scriptorum præter græcos et orientales in bibliotheca palatina Vindobouensi asservatorum*, p. 173.
- Tacite. *L'Agricola*, p. 163.
- Tacite (*OEuvres de*). *Texte latin revu et publié d'après les travaux les plus récents*, p. 84.
- Tamizey de Larroque. *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais*, p. 86. — Élu correspondant, p. 300.
- Temple de Mercure découvert au pied du Puy-de-Dôme*, p. 86, 185.
- Temples de l'Honneur et de la Vertu, à Rome*, par M. Lucas, p. 484.
- Terrat, archiviste paléographe, p. 385.
- Textes hagiographiques. *Discuter l'authenticité, déterminer la date et apprécier la valeur des textes hagiographiques qui se rapportent à l'histoire de la Gaule sous Clovis I^{er}*, sujet de prix, p. 379.
- Tholin. Médaille, Antiquités nationales, p. 193, 361, 373.
- Thomæ Vallavrü *animadversiones in locum quemdam Plantini militis gloriosi a Frid. Ritschelio insigniter vitiatum*, p. 79.
- TURROT. membre de la Commission du prix Bordin, p. 4; — de l'École d'Athènes, p. 181; — du prix ordinaire, p. 288. — Préface du tome IV des *Historiens occidentaux des croisades*, p. 207. — Notice sur *Baudry de Bourgueil*, p. 208. — Commentaire d'Alexandre d'Aphrodisias (t. XXV, 2^o partie des *Notices et extraits des manuscrits*), p. 281. — Notice sur *Guibert de Nogent*, p. 286.
- Tissot *Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie Tingitane*, mémoire, p. 188, 190, 195, 197, 207, 287, 294.
- Topographie archéologique des cantons de la France*, par M. Peigné-Delacourt, p. 79.
- Tortarius ad Gualonem*. Copie de ce poème, p. 106.
- Traduction française des plaidoyers civils de Démosthène*, p. 174.
- Traité de droit constitutionnel*, p. 480.
- Traité de la formation des mots composés dans la langue française*, etc. p. 84.
- Transactions of the Society of biblical archaeology*, p. 157.
- Travaux de la mission chargée d'étudier le projet de mer intérieure en Algérie*, p. 476.
- Travaux historiques de M. Guizot*. Voy. JOURDAIN.
- Travaux littéraires (Commission des), p. 2.
- Trésor de Clairvaux (Le)*, etc. etc. par M. l'abbé Lalore, p. 363, 374.
- Tribunus militum a populo* (Mémoire sur le), p. 95, 98.
- Troie. Excursion à Troie et aux sources du Menderé*, par M. Georges Perrot, p. 78.
- Troy and its remains*, p. 168.

U

- Ueber den religiösen Charakter des griechischen Mythos*, p. 467.
- Uhlmann. Planches peintes représentant des vases dorés actuellement à Athènes, p. 95.
- Ujfalvy (De). *Etude comparée des langues ougro-finnoises*, p. 87. — *Éléments de grammaire magyare. Essai de grammaire vèpse ou tchoude du nord. Principes de phonétique dans la langue*

finnoise, suivis d'un essai de traduction d'un fragment du Kalévala, p. 481.

Université royale de Norvège. Publications diverses, p. 167; — *de Kasan (Actes de l')*, p. 174.

V

Vaissette (Dom). *Histoire générale de Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives*, p. 87.

Van Hende. *Histoire de Lille de 620 à 1804*, p. 296.

Vaux (De). Lettre relative à deux statues découvertes en Crète, p. 10, 94.

Vayssière (A.-L.), archiviste paléographe, p. 385.

Vénus (La planète de). Demande d'inscription pour une médaille destinée à consacrer le souvenir du passage de *Vénus* sur le soleil, dans l'année 1874, p. 96.

Vercingétorix et son époque, etc. p. 86.

Vesoulio. Découverte de la scène du théâtre romain, p. 99.

Vesoul (Maire de). Demande de publications, p. 96.

Vildsvintypen (Om) paa galliske og indiske mynter, p. 165.

Villehardouin. Examen de l'exactitude de ses récits, p. 204.

Vincent de Beauvais et la connaissance de l'antiquité classique au XIII^e siècle, p. 80.

Vinet. *L'art et l'archéologie*, p. 162.

Visites pastorales des évêques de Grenoble de la maison de Chissé, par M. l'abbé Chevalier, p. 364, 374.

Vite brevi degli artefici defunti che fecero per Ravenna opere esposte al pubblico, par Gasparo Martinetti Cardoni, p. 473.

Vogüé (De). Mémoire sur une stèle de *Yehawmelek, roi de Gebal*, p. 5, 24-49.

Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure, p. 157.

Voyage d'exploration à la mer Morte, à Pétra, et sur la rive gauche du Jourdain, p. 81.

W

WADDINGTON, membre de la Commission de l'École d'Athènes, p. 2. — Dessin de la *crypte de Sainte-Pétronille*, p. 181.

Wailly (Gustave de). *Œuvres de MM. Alfred, Gustave et Jules de Wailly, réunies et publiées par M. Gustave de Wailly*, p. 77.

WAILLY (N. DE), élu vice-président, p. 1. — Théorie de M. le comte Riant à propos de l'exactitude des récits de Villehardouin, p. 204. — Mémoire

sur la *langue de Rains au XIII^e siècle*, p. 291, 292.

WALLON (S. P.). Rapport sur les publications de l'Académie, p. 7, 72. — *Saint Louis et son temps*, p. 76. — Communication relative à la tête de Minerve, p. 94; — au Conseil supérieur des beaux-arts, p. 106; — à un manuscrit arabe, p. 107; — au premier volume des *Historiens grecs des croisades*, p. 155. — Lit en séance publique une Notice sur la vie et les

- travaux de Aignan-Stanislas Julien, p. 386-430. — Présente divers ouvrages, p. 469. — *Histoire de Jeanne d'Arc*, nouvelle édition, p. 482.
- Weill (Emm.). *La femme juive, sa condition légale, d'après la Bible et le Talmud*, p. 82.
- Willhorgne. Manuscrit intitulé : *Dactylographie nouvelle*, p. 5.
- WITTE (DE). *Note sur deux amphores paathénaiques*, p. 10, 53-57. — *Discours prononcé à la séance publique de l'Académie d'archéologie de Belgique*, p. 89. — *Gazette archéologique*, p. 155, 165, 282. — *Dionysus et les Tyrrhéniens*, p. 161. — *Note sur le Dieu tricéphale gaulois*, p. 291, 335-340. — *Sur un canée antique*, p. 302, 352-356.

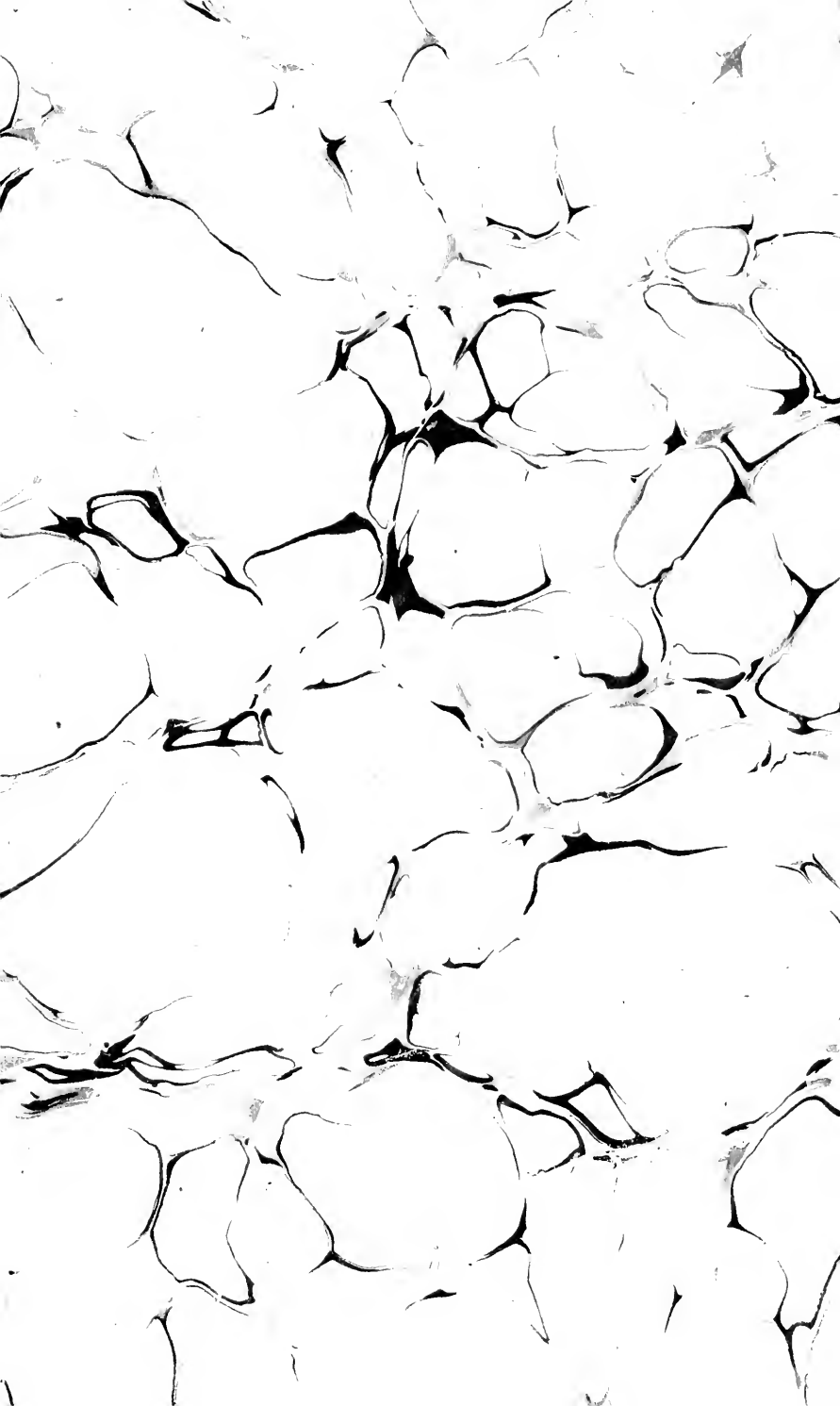
Z

- Zeller. *Projet d'un catalogue du fonds de la reine Christine, etc.* p. 109.

CORRECTIONS.

Page 199, ligne 9, lisez *Silmölders*, au lieu de *Schmalden*.

Pages 188, 190, 195, 197, 207, lisez *Maurétanie*, au lieu de *Mauritanie*.



AS
162
P315
1875

Académie des inscriptions
et belles-lettres, Paris
Comptes rendus des séances

**PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET**

**UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY**

